ENCYCLOPÉDIE

D'ARCHITECTURE

TOME PREMIER

—1re ANNÉE.—

Imprimerie Bonaventure et Ducessois, 55, quai des Augustins, près le Pont Neuf.

—Planches imprimées par Lamoureux —

ENCYCLOPÉDIE

D'ARCHITECTURE

Journal mensuel

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

VICTOR CALLIAT

ARCHITECTE

TOME PREMIER

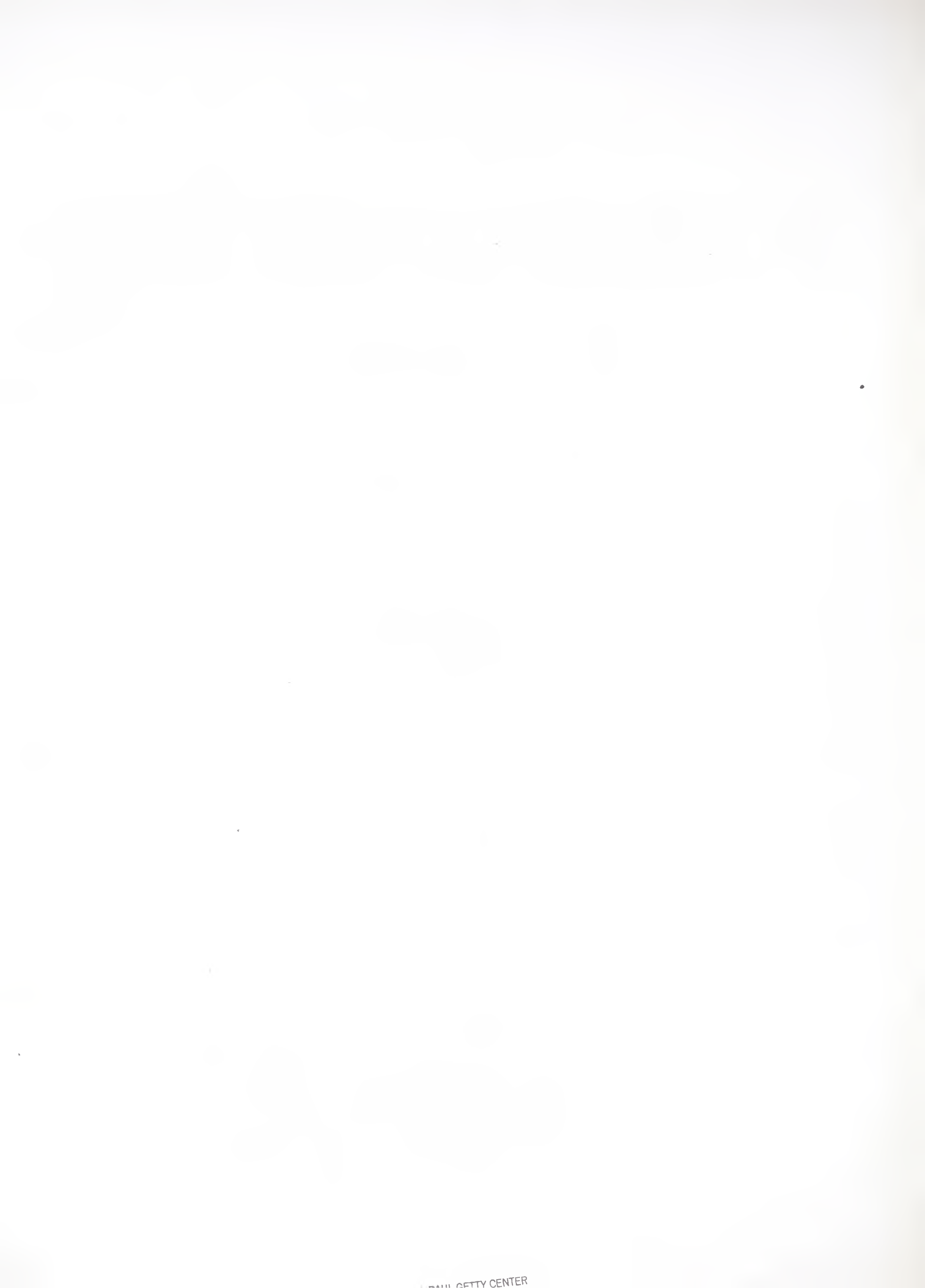
—Ire ANNÉE—

PARIS

BANCE, ÉDITEUR, 25, RUE CROIX-DES-PETITS-CHAMPS

PRÈS LA BANQUE DE FRANCE.

1851



Au début de cette publication, nous nous sommes adressés, par une circulaire, aux artistes, aux savants, aux théoriciens ainsi qu'aux praticiens, en réclamant d'eux leur bienveillant concours : notre appel a été entendu, et c'est avec un sentiment profond de reconnaissance que nous leur en témoignons ici nos sincères remercîments ; nous nommerons surtout : MM. Duban, H. Labrouste, Viollet-Leduc, Duc, Dommay, Lassus, Constant Dufeux, etc., architectes, et MM. Roussel, Travers, Thuasne, etc., entrepreneurs de serrurerie.

Nos remercîments s'adressent aussi à M. Douet-D'Arq, ancien élève de l'École des Chartes, et attaché à la section historique des Archives Nationales, auquel nous devrons des recherches et la rédaction des notices historiques sur les monuments que nous avons commencés et que nous compléterons à l'avenir.

Aidés ainsi par des hommes spéciaux, comptant sur leur collaboration, notre publication doit offrir aux yeux de MM. les souscripteurs toutes garanties, tant sous le rapport de l'art que sous celui de son utilité et de son exécution.

Au reste, l'accueil favorable que l'*Encyclopédie d'Architecture* a reçu du public auquel nous nous adressions devient pour nous un précieux encouragement, mais qui nous impose en même temps l'obligation, à laquelle nous ne manquerons pas, de n'épargner ni soins, ni recherches, ni sacrifices, pour rendre cette publication aussi parfaite et aussi exacte que possible.

VICTOR CALLIAT, architecte.

BANCE, éditeur.

AVANT-PROPOS

En commençant, il y a un an, cette publication, nous disions : « *L'Encyclopédie d'Archi-*
« *tecture* sera, comme son titre l'indique, une vaste galerie où l'œil et l'esprit pourront
« successivement passer en revue les mille objets et les mille formes qui ressortent de l'art
« de bâtir. Ce sera un aperçu, et, jusqu'à un certain point, un résumé de tout ce qui a été
« fait et se fait journellement en architecture. »

En parlant ainsi, notre intention était d'admettre le beau sous quelque forme qu'il apparaisse, à quelque époque qu'il appartienne, sans exclusion de temps, de style, ni de genre. Faisant abnégation de nos sympathies, nous avons reproduit et nous continuerons à reproduire avec la même fidélité, avec le même soin, tout ce qui nous en paraîtra digne, et toutes les fois que le sujet présentera un intérêt réel sous le rapport du goût et de l'utilité. Ce que nous avons voulu, c'est offrir aux maîtres de l'art, aux élèves débutants, aux artistes et aux archéologues, ainsi qu'aux entrepreneurs et aux artisans, un recueil de dessins choisis, variés, et d'une exactitude scrupuleuse, où ils pussent trouver sans peine des motifs pour leurs études et leurs travaux. Pour atteindre ce but, notre plan devait embrasser tous les temps et tous les lieux, descendre dans tous les détails de l'art de construire, interroger successivement et les monuments qui nous restent, et ceux qui s'élèvent chaque jour. Y avons-nous été fidèle ? c'est ce que le public doit être en état de juger après une année de publication.

On trouvera dans ce premier volume des spécimen d'un assez grand nombre de monuments appartenant à différents styles et à différents genres. Pour l'architecture religieuse

Notre-Dame de Paris et la Sainte-Chapelle; les églises de Saint-Merry et de Saint-Eustache, les cathédrales d'Alby et de Poitiers, les abbayes de Saint-Denis et du Mont-Benoît. Pour l'architecture civile, l'Hôtel-de-Ville et le Pont-Neuf, l'hôtel de Cluny, le collége de Bayeux, celui des Cholets, l'école de Saint-Thomas, la Bibliothèque de Sainte-Geneviève, le nouveau bâtiment de la Douane de Paris, enfin les châteaux de Gaillon et de Chambord. Mais, tout en portant nos regards sur les monuments de cette espèce, nous n'en avons pas négligé d'autres, qui, moins connus, méritaient pourtant de l'être, et cela sous plus d'un rapport.

C'est ainsi que nous avons donné quelques-unes des maisons les plus intéressantes de Paris, principalement parmi celles qui disparaissent ou sont menacées de disparaître chaque jour. Chemin faisant, nous n'avons pas dédaigné non plus ce qui, dans nos recherches, se présentait à nous de plus remarquable en fait de charpente, de serrurerie, de sculpture, de mosaïque, de peinture, etc.

Récapitulation des planches de notre première année :

XIIe ET XIIIe SIÈCLES.

ARCHITECTURE.	Notre-Dame. (Pl. 41, 42, 55, 64, 65, 71, 72, 84, 93, 104, 105, 111.)
—	Saint-Denis. (Pl. 39.)
—	La Sainte-Chapelle. (Pl. 91, 92.)
MENUISERIE.	Stalles de la cathédrale de Poitiers. (Pl. 57.)
MOSAÏQUE	De la salle du duc Guillaume, à Caen; du musée de Cluny. (Pl. 10.)

XVe SIÈCLE.

ARCHITECTURE.	Porte du collége de Bayeux. (Pl. 2, 3.)
—	Bénitier dans l'église de Saint-Merry. (Pl. 13.)
SERRURERIE.	Heurtoir du château de Nuremberg. (Pl. 68.)
—	Penture de porte. (Pl. 17.)

XVIe SIÈCLE.

ARCHITECTURE.	Saint-Eustache. (Pl. 14, 15, 54.)
—	Le Pont-Neuf. (Pl. 8, 9, 30, 40, 112.)
—	Le Collége des Cholets. (Pl. 56.)
—	L'École Saint-Thomas. (Pl. 55.)
—	Maison de la rue de la Cossonnerie, à Paris. (Pl. 85, 86, 87.)
—	Maison rue du Foin-Saint-Jacques, à Paris. (Pl. 11, 12, 28.)

—	Maison de la rue Saint-Antoine, à Paris. (Pl. 113, 114, 115, 116, 117, 118.)
—	Château de Gaillon. (Pl. 34, 35, 36, 37, 38.)
—	Château de Chambord. (Pl. 94, 95, 96, 97.)
Charpente.	Maison de la rue de la Cossonnerie. (Pl. 16, 43, 44, 45, 46.)
Menuiserie.	Maison de la rue de la Cossonnerie. (Pl. 5, 6.)
—	Porte à l'hôtel Cluny (Pl. 18.)
	Clôture de chapelle à Saint-Merry. (Pl. 106, 107.)
—	Porte de l'Abbaye du Mont-Benoît. (Pl. 66, 67.)
—	Maison de la rue du Foin-Saint-Jacques. (Pl. 28.)
Peinture.	Cathédrale d'Alby. (Pl. 31, 32, 33, 61, 62, 63, 81, 82, 83, 101, 102, 103.)

XVIIe SIÈCLE.

Architecture.	Maison de la rue du Coq-Saint-Jean. (Pl. 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27.)
Serrurerie.	Marteau de porte, rue des Billettes. (Pl. 1.)
Menuiserie.	Maison de la rue de la Tixeranderie. (Pl. 108.)
—	Clôture de chapelle, à Saint-Eustache. (Pl. 52, 53.)

XVIIIe SIÈCLE.

Serrurerie.	Grille d'un château de Bourgogne. (Pl. 7.)
—	Autre. (Pl. 76.)
Menuiserie.	Boutique du quai Bourbon. (Pl. 74, 75.)

XIXe SIÈCLE.

Architecture.	Bibliothèque Sainte-Geneviève. (Pl. 73.)
Maçonnerie.	Le Pont-Neuf. (Pl. 58.)
Charpente.	Le Pont-Neuf. (Pl. 19, 20, 29.)
—	Chemin de fer de Birmingham. (Pl. 4.)
Serrurerie.	Grille du Palais-de-Justice. (Pl. 47, 48, 49, 50.)
—	Comble de l'Hôtel-de-Ville. (Pl. 69, 70.)
—	La Douane de Paris. (Pl. 59, 60, 77, 78, 79, 80, 88, 89, 90, 109, 110, 119.)
—	Le magasin de fer du quai Jemmapes. (Pl. 98, 99, 100, 109, 110.)

Pour la plupart des monuments dont il vient d'être question, la publication des planches

n'est encore que commencée et se continuera dans la suite, de manière à faire pour chacun d'eux un tout séparé et complet. C'est alors que nous donnerons sur tel ou tel monument des notices historiques plus ou moins détaillées suivant leur importance et leur intérêt, soit au point de vue de l'archéologie, soit au point de vue de l'architecture pratique. Car nous étudierons avec le même soin, par exemple, et la vieille cathédrale de Paris, et le nouveau bâtiment de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, ou les habiles travaux qui s'exécutent actuellement au Palais-de-Justice. En un mot, nous resterons fidèle, autant qu'il sera en nous, à notre titre d'Encyclopédie. Cependant nous donnerons dès aujourd'hui, dans notre table générale, quelques courtes notices historiques que nous avons jugées nécessaires.

TABLE GÉNÉRALE

ARCHITECTURE RELIGIEUSE

NOTRE-DAME DE PARIS.

Nous publierons prochainement une notice détaillée sur ce beau monument. Nous nous contenterons, quant à présent, de rappeler les principales dates de sa construction.

L'église que nous voyons aujourd'hui a des parties du XIIe, du XIIIe, d'autres enfin du XIVe siècle. C'est l'évêque Maurice de Sully qui la commença, peu après l'an 1160. Les plus anciennes parties de Notre-Dame sont donc de la seconde moitié du XIIe siècle. Le grand portail et les tours sont du temps de Philippe-Auguste. Le portail méridional, celui qui regardait l'archevêché, a une date certaine, puisqu'une inscription, qui subsiste encore, nous apprend qu'il fut commencé en 1257, par un *lathome* ou maître de constructions, nommé Jean de Chelles. Plusieurs parties du côté de l'ancien cloître de Notre-Dame, telles que les chapelles qui avoisinent la porte rouge, sont du XIVe siècle. Au XVIe siècle, il fallut faire des réparations considérables aux voûtes du transept.

Planches publiées.

Cette cathédrale sera complétée par d'autres détails, et une notice historique et monographique, comme nous l'avons dit plus haut.

LA SAINTE-CHAPELLE DU PALAIS.

A défaut de tout autre témoignage historique, la destination de la Sainte-Chapelle serait suffisamment démontrée par ces deux couronnes d'épines en pierre qui se voient aux tourelles de son portail. On sait qu'elle fut bâtie par saint Louis pour recevoir les Saintes-Reliques, et principalement la Couronne d'épines qu'il avait achetée en 1239, de Baudoin, empereur de Constantinople. Le fameux Pierre de Montreuil en fut l'architecte. La hardiesse et l'élégance de ce remarquable monument servit de modèle aux architectes qui, à cette époque, furent chargés d'élever en France plusieurs églises de même genre et ayant la même destination. Tout porte à croire que les travaux en furent poussés avec une grande activité, car elle était terminée en 1248, et avait été commencée au plus tôt en 1240. Saint-Louis y dépensa, dit-on, 40,000 liv. de son temps, somme considérable.

Planches publiées.

Cette église sera complétée par des élévations, coupes, détails, et notice historique.

ÉGLISE DE SAINT-MERRY.

Elle est bâtie sur l'emplacement d'une très-ancienne église portant le même nom, laquelle avait été rebâtie vers l'an 1200. Sauval fixe la fondation de l'église actuelle à l'année 1512, et Jaillot croit qu'elle ne fut commencée qu'en 1520. Piganiol dit qu'elle ne fut achevée qu'en 1612. Elle a été réparée vers 1770.

Planches publiées.

ÉGLISE DE SAINT-EUSTACHE.

L'église Saint-Eustache, que l'on voit aujourd'hui, fut commencée sous François Ier. La première pierre en fut posée le 19 août de l'année 1532. Elle est construite sur l'emplacement d'une autre église de Saint-Eustache qui existait dès le premier quart du XIIIe siècle. Cette première église avait elle-même remplacé une petite église dite *la chapelle de Sainte-Agnès*. Les S et les A entrelacés qui alternent avec les S et les E également entrelacés sur les piliers extérieurs du chœur rappellent cette première église de Sainte-Agnès. Charles David n'est pas le premier architecte de Saint-Eustache, comme l'a cru l'abbé Lebeuf. Il n'a fait que continuer les travaux d'un premier architecte dont on ignore le nom. Pour plus de détails, on peut consulter la monographie que j'ai donnée de cette église. C'est, avec l'Hôtel-de-Ville, commencé l'année suivante, une curieuse tentative de révolution dans l'art.

Planches publiées.

CATHÉDRALE D'ALBY (TARN).

Elle est sous l'invocation de sainte Cécile, et fut construite, postérieurement à l'année 1277, par l'archevêque d'Alby, Bernard de Castanet, le concert avec son chapitre. Elle ne fut achevée et consacrée qu'en 1480. Dom Vaissette, l'historien du Languedoc, la regardait comme l'une des plus belles et des plus singulières du royaume. Elle sera l'objet d'une notice particulière, et nous donnons dès à présent un échantillon de ses belles fresques murales, qui sont du XVI[e] siècle.

Planches publiées.

Statue du chœur.	N[os] 31, 32, 33
Décoration des tribunes et des murs latéraux au-dessus des chapelles.	61, 62, 63
Ornements des murs latéraux des chapelles.	81, 82, 83
Idem..	101, 102, 103

La décoration de cette cathédrale sera continuée, et l'ensemble du monument sera complété par les plans, élévation et coupe, etc.

CATHÉDRALE DE POITIERS.

Elle est dédiée à saint Pierre. C'est une église remarquable par sa longueur et par sa largeur, mais sa hauteur ne répond pas aux deux autres dimensions.

« Les stalles les plus anciennes qu'on connaisse en France, dit M. Berty dans son *Dictionnaire de l'Architecture* « *du moyen-âge*, sont celles de la cathédrale de Poitiers ; elles datent de la première moitié du XIII[e] siècle, et, « suivant l'usage général dans les grandes églises, elles sont disposées sur deux rangs, c'est-à-dire en hautes « et basses. Leur ornementation simple et sévère contraste avec celle de la plupart des stalles de la fin de la « période ogivale, qui présentent ordinairement un luxe prodigieux joint à l'exécution la plus admirable « d'habileté. »

Planche publiée.

Stalles en bois, élévation, coupe et détails. . . . . N° 57

ABBAYE DE SAINT-DENIS.

La royale abbaye fondée par Dagobert fut, pendant tout le cours du moyen-âge, la plus célèbre de France. Son église, telle que nous la voyons aujourd'hui, est due à l'abbé Suger. Elle était achevée en 1144.

La planche que nous donnons ici comprend des balustrades provenant de la belle chapelle de la Vierge de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, construite par Pierre de Montreuil.

Planche publiée.

Balustrades des églises de Saint-Denis et de Saint-Germain-des-Prés. . . . N° 39

ABBAYE DU MONT-BENOIT (DOUBS).

Au diocèse de Besançon. Ce fut d'abord un ermitage qui passa à des chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin, au commencement du XIII[e] siècle. Au XVI[e] elle était en commende.

Planches publiées.

Porte de l'église.	N° 66
Détails et profil.	67

ARCHITECTURE CIVILE

L'HOTEL-DE-VILLE.

La première pierre de l'Hôtel-de-Ville fut posée le 15 juillet 1533. On sait que Dominique Bocador en fut l'architecte. On peut consulter sur cet édifice la monographie développée que j'en ai donnée en 1845. L'Hôtel-de-Ville et Saint-Eustache sont les deux plus remarquables monuments élevés dans Paris du temps de François I[er].

Planches publiees.

LE PONT-NEUF.

Il fut question de le construire dès l'année 1550; mais le corps de l'Hôtel-de-Ville s'y opposa, prétendant que les travaux dureraient quinze ans et embarrasseraient la rivière. Quoi qu'il en soit, l'idée fut reprise en 1577, et le 3 mai de l'année suivante les travaux furent adjugés à raison de 180 liv. tournois la toise. Pour les solder il fut levé un sou pour livre sur le principal de la taille des généralités de Paris, de Champagne, de Normandie et de Picardie. La première pierre fut posée le 31 mai 1578. On commença les travaux du côté des Augustins. Ils furent d'abord poussés avec activité. Bientôt suspendus, par suite des troubles, ils ne furent repris que sous Henri IV. Le Pont-Neuf fut achevé en 1604.

Planches publiées.

Les travaux en cours d'exécution pour la réparation de ce pont seront donnés lors de leur achèvement.

L'HOTEL DE CLUNY.

C'est Jacques d'Amboise, abbé de Cluny et frère du ministre de Louis XII, qui fit bâtir ce charmant hôtel

sur la fin du xve siècle. Piganiol dit qu'il fut commencé en 1490. On trouve au reste, dans cet auteur, une description assez détaillée de ce monument.

Planche publiée.

COLLÉGE DE BAYEUX.

Fondé en 1308 par Guillaume Bonet, évêque de Bayeux, dans une maison qu'il possédait à Paris, rue de la Harpe. Les premiers statuts de ce collége sont de l'an 1315. Il y en eut d'autres en 1543.

Planches publiées.

COLLÉGE DES CHOLETS.

Le cardinal Jean Cholet, qui avait été évêque de Beauvais, et qui mourut en 1292, avait laissé dans son testament un legs de 6,000 liv. tournois qui devaient être employées aux frais de la guerre d'Aragon, au cas où elle se continuerait. Ce qui n'eut pas lieu. En sorte que ses exécuteurs testamentaires appliquèrent cette somme à la fondation d'un collége qui s'appela d'abord *la Maison des pauvres escolliers, près l'église Sainct-Estienne-des-Grecs,* et dans la suite *Collége des Cholets.* La fondation est des années 1295 et 1297. En 1504 on y construisit une chapelle qui fut dédiée le 10 août 1519.

Planche publiée.

ÉCOLE SAINT-THOMAS.

L'École-Saint-Thomas, rue des Grès, à Paris, est une dépendance de l'ancien couvent des Dominicains, dits Jacobins de la rue Saint-Jacques. C'était leur premier établissement à Paris, et ils en tirèrent leur nom de Jacobins.

Planche publiée.

BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE.

Cette bibliothèque sera publiée en totalité par des élévations, coupes, détails d'ornements, moulures et profils. La partie décorative en couleur sera reproduite par l'impression lithochromique.

MAISON DE LA RUE DE LA COSSONNERIE, A PARIS

(Commencement du XVIe siècle.)

MAISON DE LA RUE SAINT-ANTOINE, N° 77

(XVIe Siècle.)

Cette maison a été démolie en 1850, et remplacée, en 1851, par une autre qui fait l'angle du prolongement de la rue Pavée.

MAISON, RUE DU FOIN-SAINT-JACQUES

(Maison dite de la reine Blanche, XVIe Siècle.)

MAISON DE LA RUE DU COQ-SAINT-JEAN

(XVII Siècle.)

MAISON DE LA RUE DE LA TIXERANDERIE

(XVII[e] Siècle.)

DEVANTURE DE BOUTIQUE

(XVIII[e] Siècle, c'est peut-être la seule de ce style et de cette époque, dans Paris.)

CHATEAU DE GAILLON.

En 1262, un archevêque de Rouen, nommé Eudes, échangea avec le roi ses moulins de Rouen pour la ville et le château de Gaillon. A partir de ce moment, Gaillon a toujours appartenu aux archevêques de Rouen, et plusieurs d'entre eux y ont fait leur séjour. Le fameux ministre de Louis XII, George d'Amboise, qui fut archevêque de Rouen en 1493, et qui mourut en 1510, éleva à Gaillon ce château dont le nom rappelle un des plus gracieux monuments de la Renaissance. Il ne nous en reste plus guère aujourd'hui que la charmante porte qui se voit dans la cour du palais des Beaux-Arts, à Paris. Cependant il y a encore à Gaillon, qui est à présent une maison centrale de détention, une autre porte de l'ancien château, qui, bien qu'inférieure à celle dont nous venons de parler, mérite pourtant de fixer l'attention.

Planches publiées.

CHATEAU DE CHAMBORD.

On sait que ce fut François I[er] qui fit bâtir le château de Chambord. On trouve mentionné, dans un compte de l'année 1529, un « maistre Raymond Forget, commis au payement du bastiment et édiffice de Chambort. » Dès l'année 1533 on en était à la couverture du château. C'est ce qu'on apprend du passage suivant d'un compte de cette année-là. « Permission à Johan Caboche et Francoys Aux-Beufz, plombeurs, de faire mener « et conduire franchement et quictement, tant par terre que par eaue, despuis la ville de Rouen jusques au « port de Saint-Dié, sur la rivière de Loire, le nombre et quantité de cent milliers de plomb, qu'il leur « convient avoir pour faire la plomberye de l'édiffice du chasteau de Chambort. » Nous ne donnons, quant à présent, que la lanterne du grand escalier. Dans la suite nous publierons ce château en totalité.

Planches publiées.

SERRURERIE

LA DOUANE DE PARIS.

Ce comble exécuté par M. Travers, entrepreneur de serrurerie, à Paris, sera complété par une notice qui traitera du poids des fers et de sa construction.

DÉPOT DE FERS, QUAI JEMMAPES A PARIS.

Un compte-rendu de cette serrurerie sera donné dans un de nos prochains numéros.

CHARPENTE

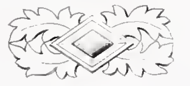
MOSAÏQUE

Ecroux



0, 130

Clou du marteau



0, 110

MARTEAU DE PORTE.

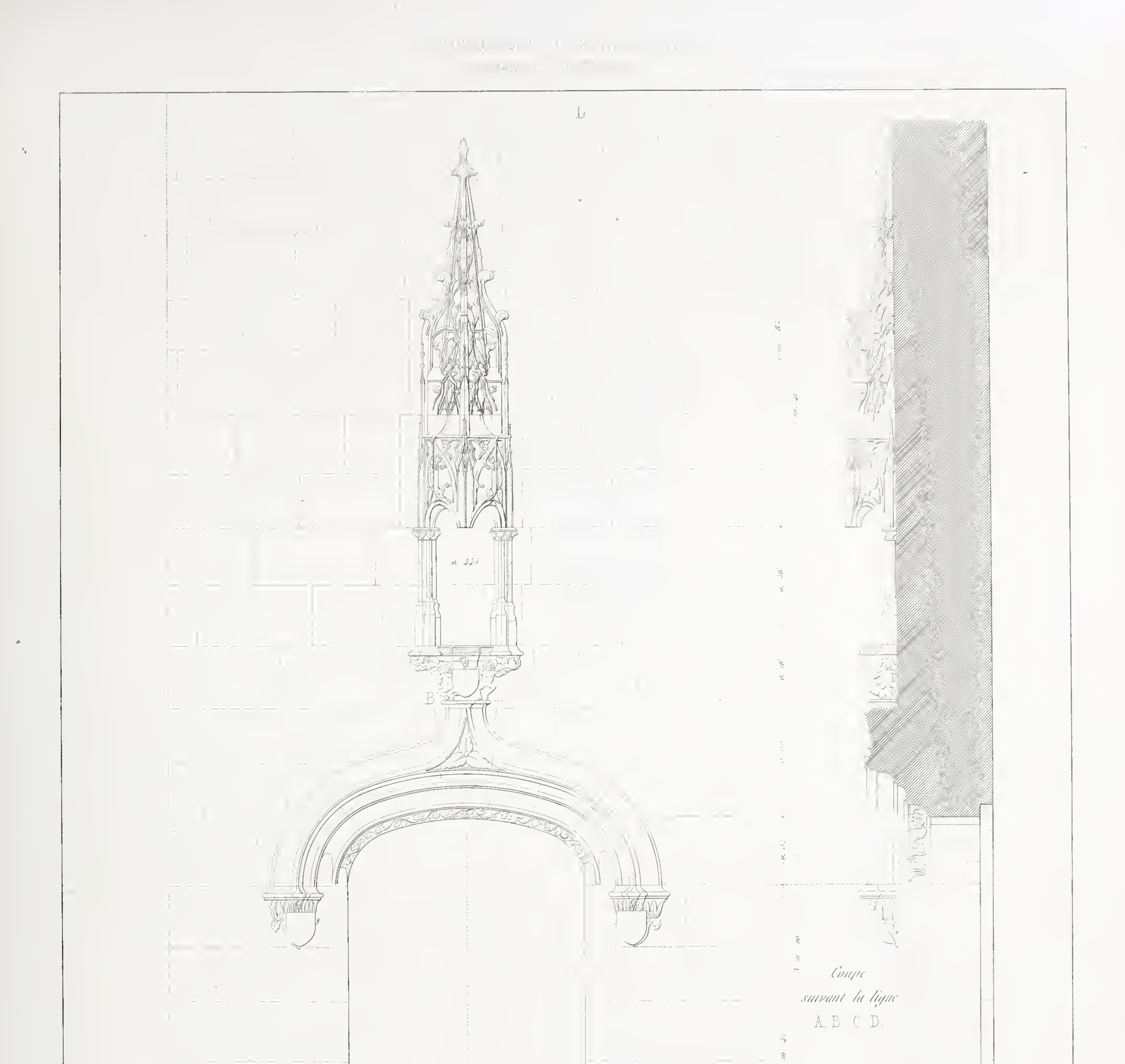
Rue des Billettes, à Paris.

Echelle 0 m. 20 cent. pour metre

V.ᵗᵒʳ Calliat, Arch.ᵗᵉ dir.ᵗ

Le Coq sc.

à Paris, chez Bance, Ed.ʳ Rue Croix-des-Petits-Champs, 25

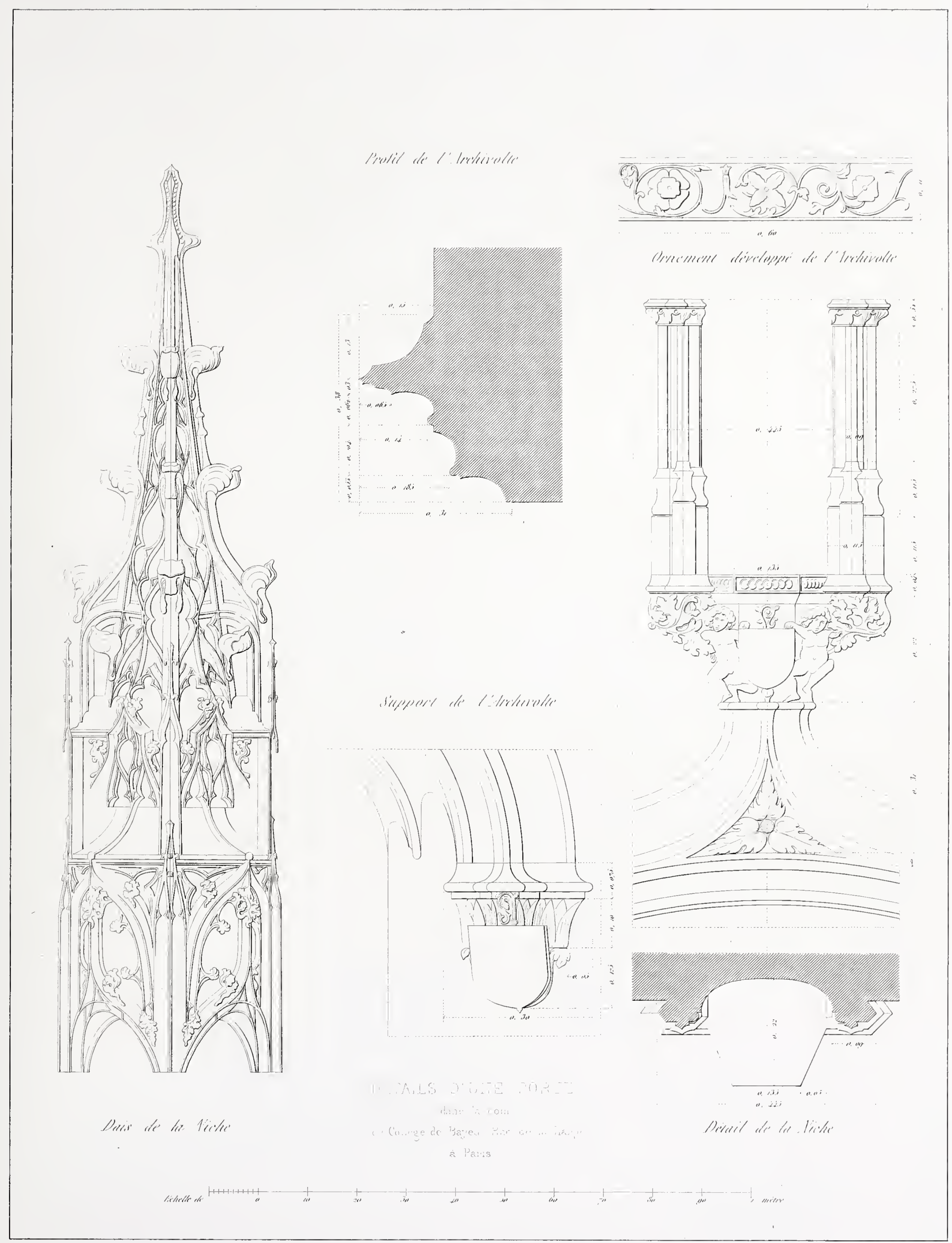


Échelle de 0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100

Publié par V.^r Calliat, Arch.^te

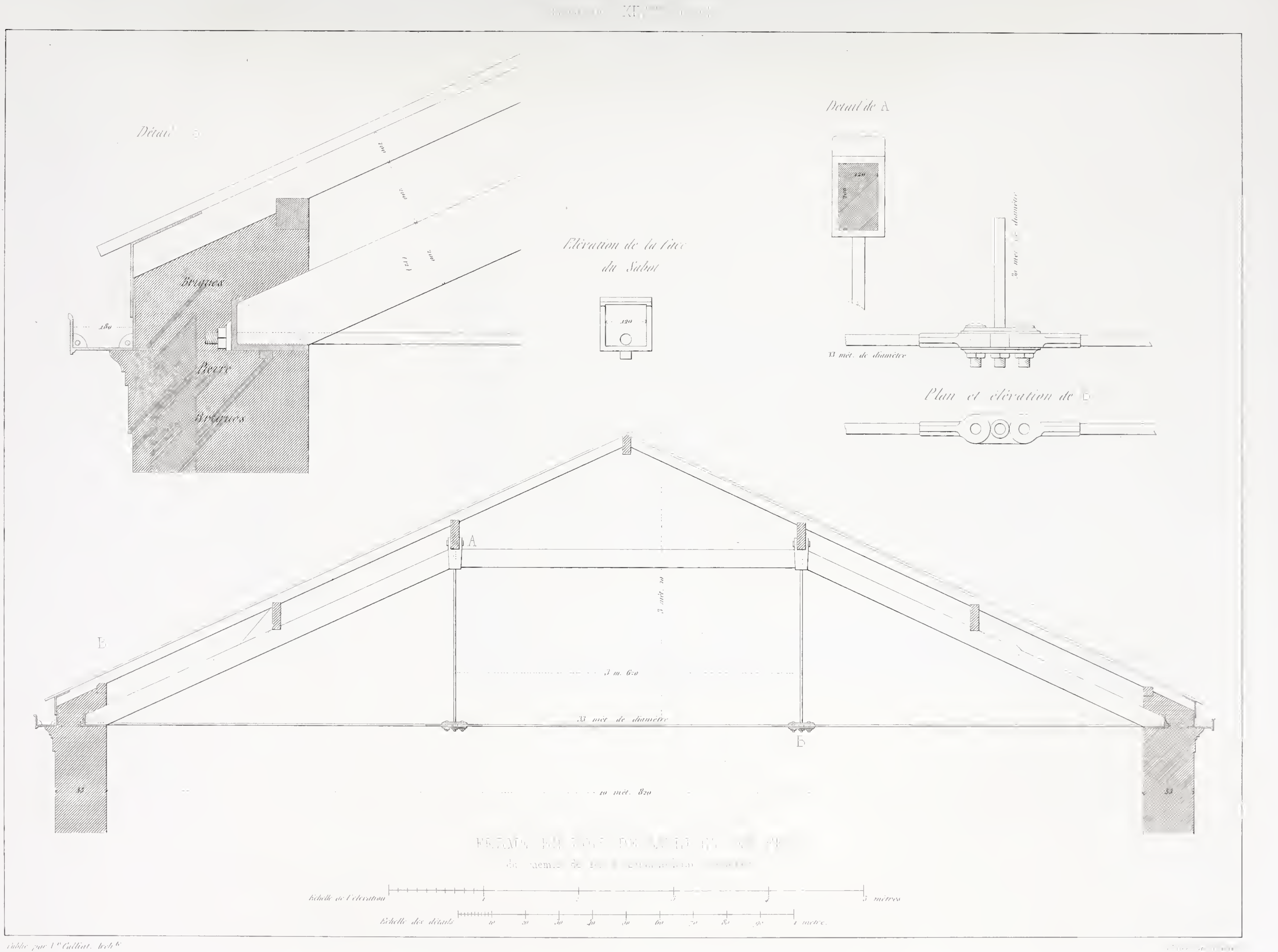
Gravé par Huguet

à Paris chez Bance Ed.^r Rue Croix-des-Petits-Champs, 25



Publié par Vr Calliat, Archte

Gravé par Hoguet



Publié par V^r Calliat, Arch^te

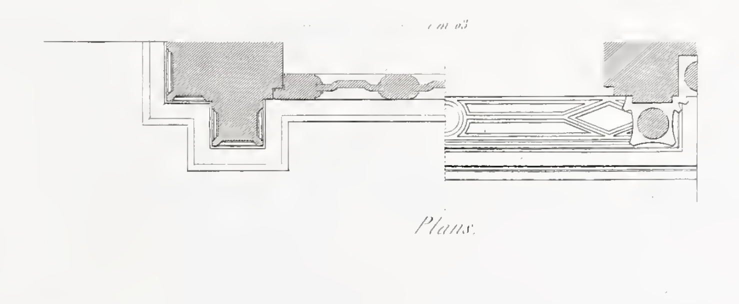
à Paris, chez Bance, Rue Croix des Petits-Champs

Élévation



PORTE EN BOIS DE CHENE.

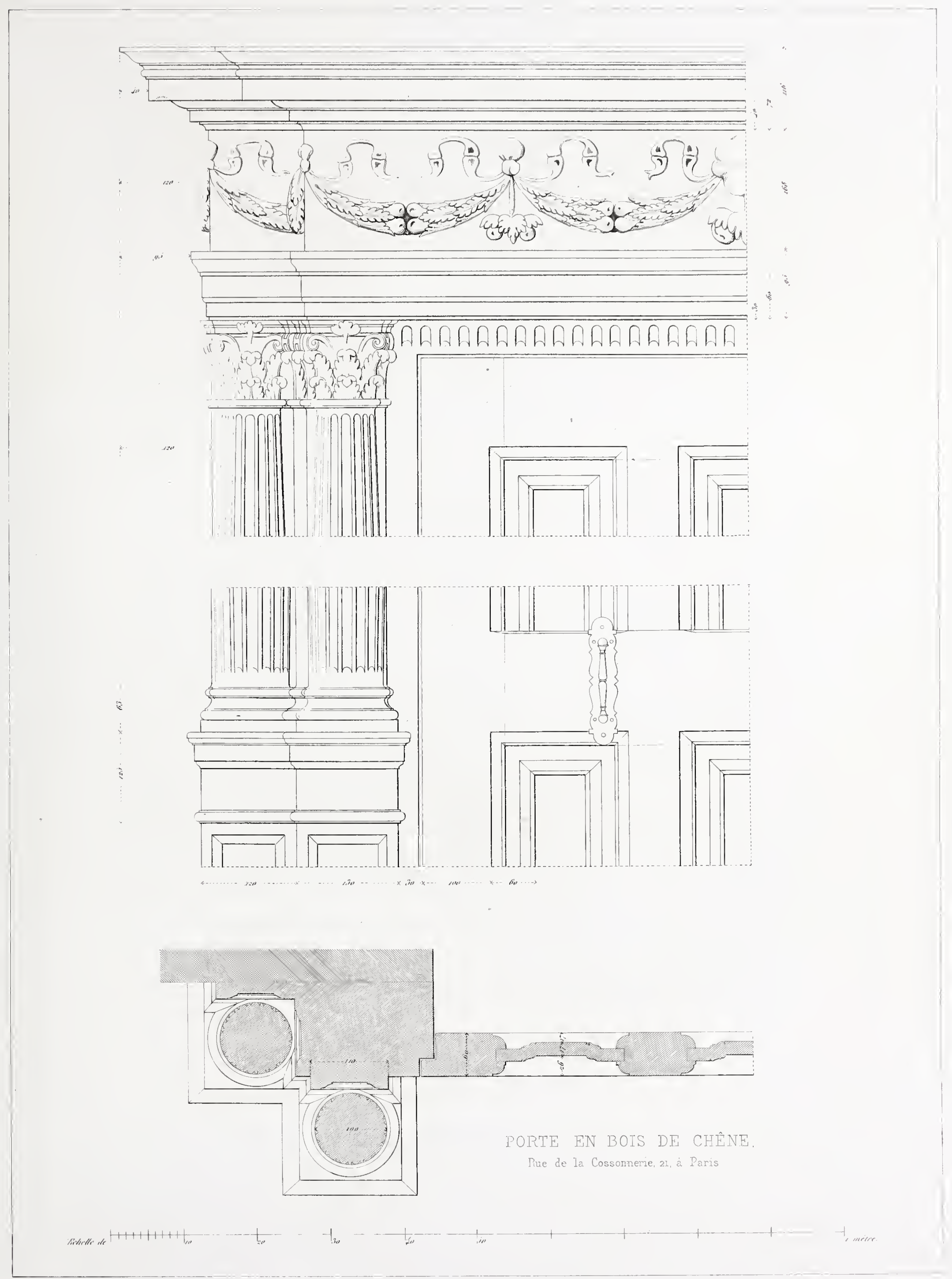
Rue de la Cossonnerie, 21, à Paris



Plans.

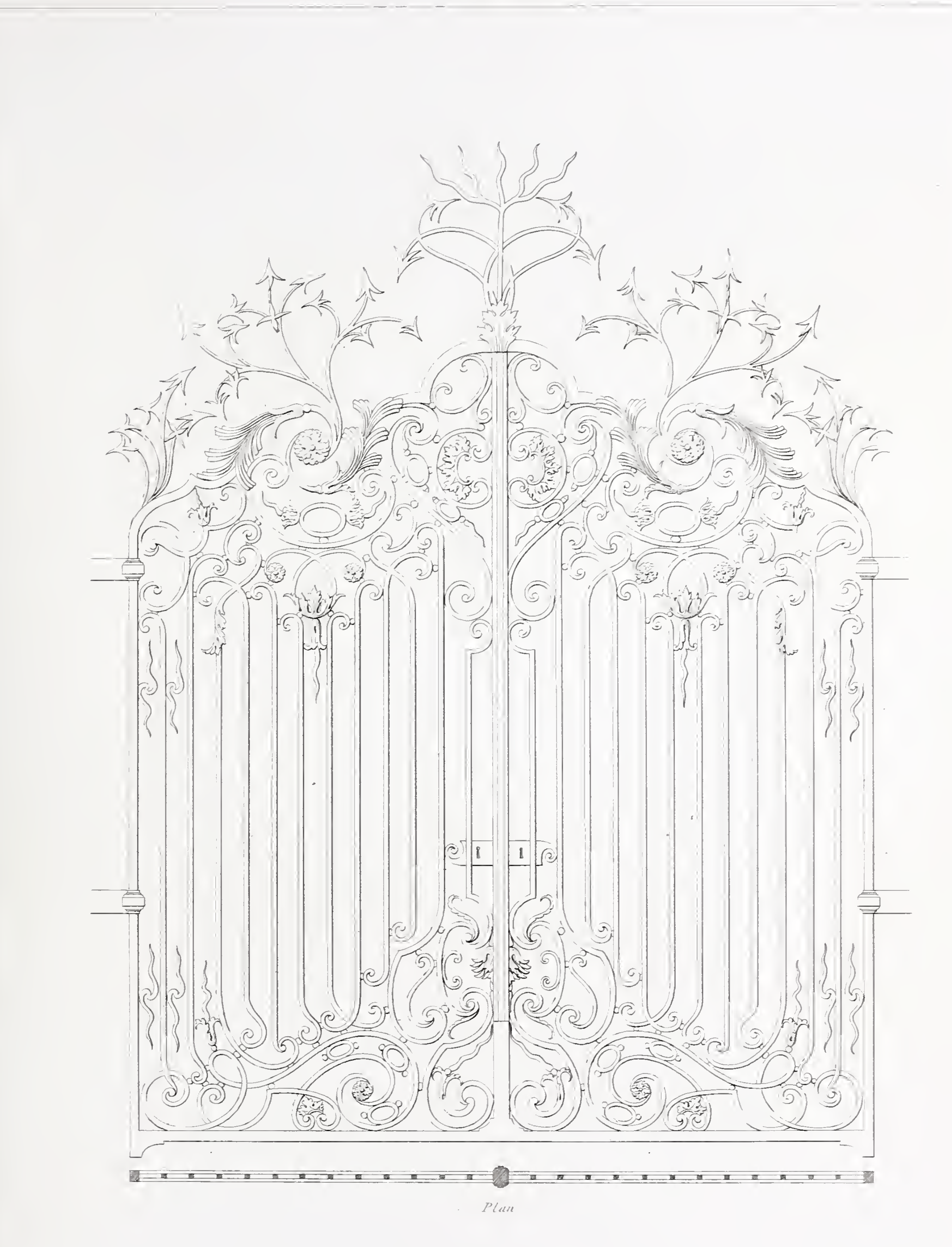
V^r Calliat, Arch^te Dir^t

à Paris chez Bance Ed^r Rue Croix-des-Petits-Champs, 2



PORTE EN BOIS DE CHÊNE.
Rue de la Cossonnerie, 21, à Paris

Vr Calliat, Archte Dir.
Gravé par Le Coq.



PORTE

du Chateau de ... en Bourgogne

Echelle de 1 2 3 4 mètres

Publié par Vr Calliat, Archte

Gravé par

à Paris, chez Bance, Edr Rue Croix-des Petits-Champs 25

23 m. 940

Amont

Plan

5 m. 60

Trottoir en pavé

Ruisseau

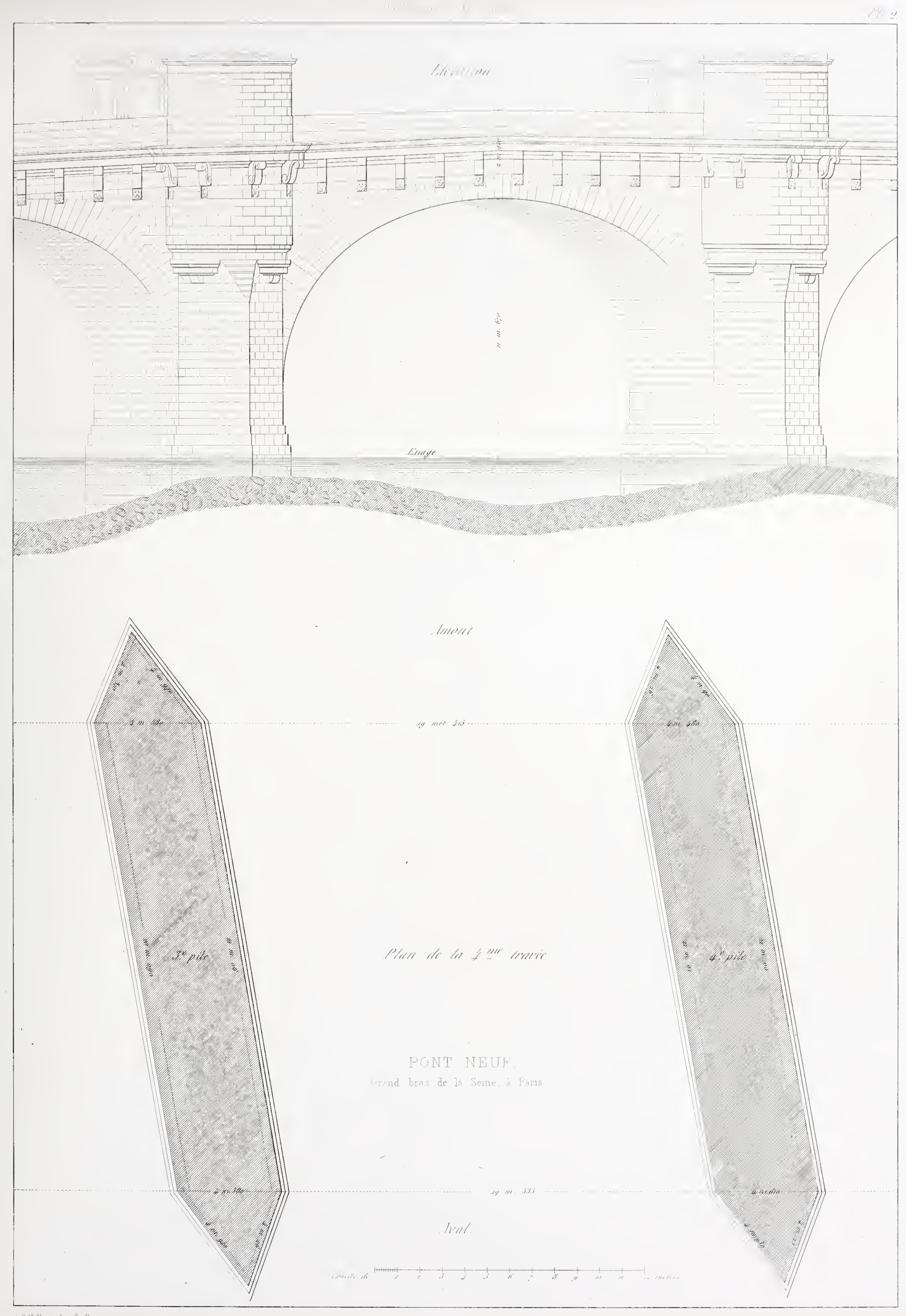
Bordures en granit

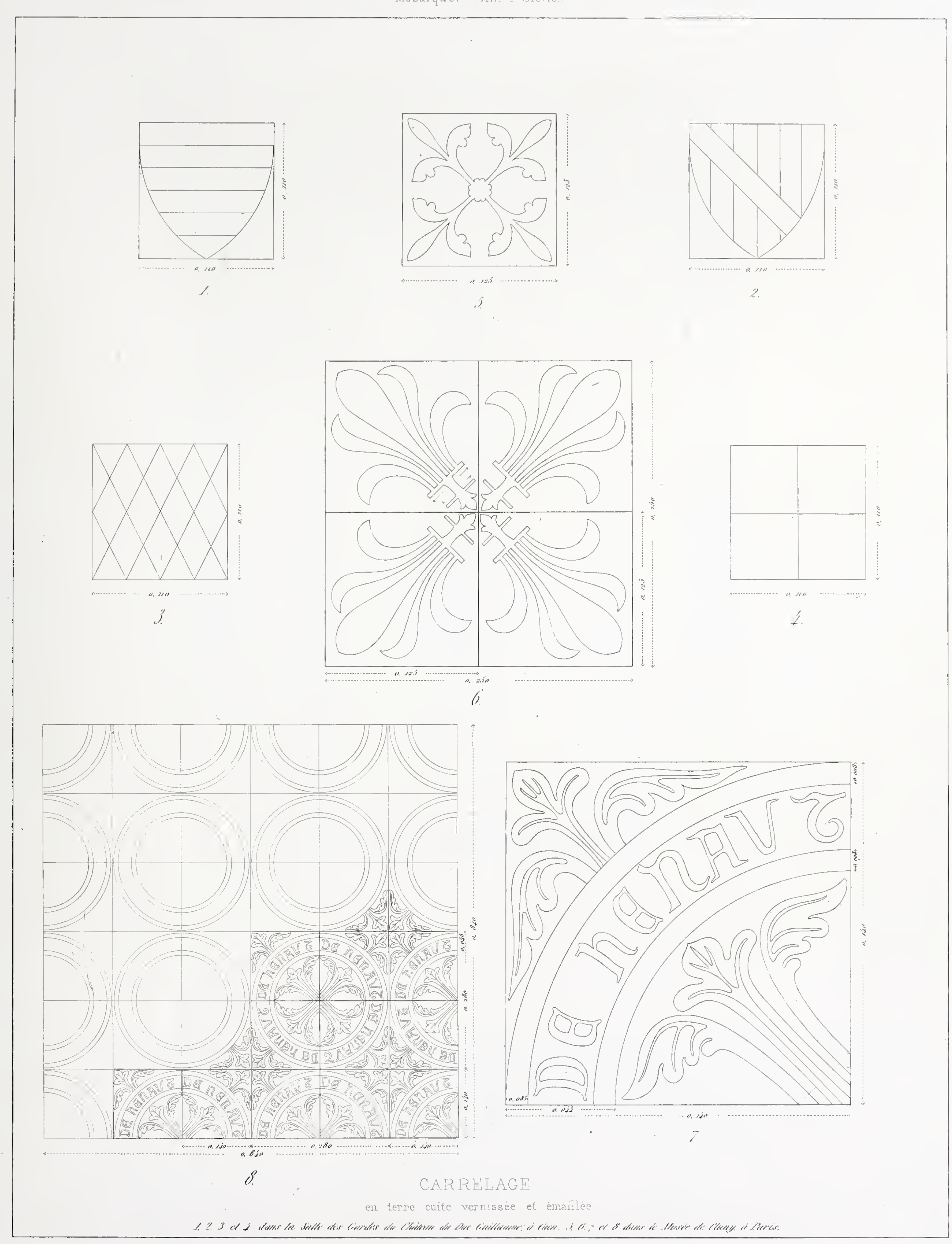
Aval

24 m. 08

Echelle de 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Ls. Calliat, Archte. Dirt.


Élévation
Étiage
Amont
29 met. 415
3e pile
Plan de la 4me travée
4e pile
29 m. 535
Aval.
PONT NEUF.
Grand bras de la Seine, à Paris



CARRELAGE

en terre cuite vernissée et émaillée

1, 2, 3 et 4 dans la Salle des Gardes du Château du Duc Guillaume, à Caen. 5, 6, 7 et 8 dans le Musée de Cluny, à Paris.

Publié par V.or Calliat, Arch.te — *Gravé par Huguet*



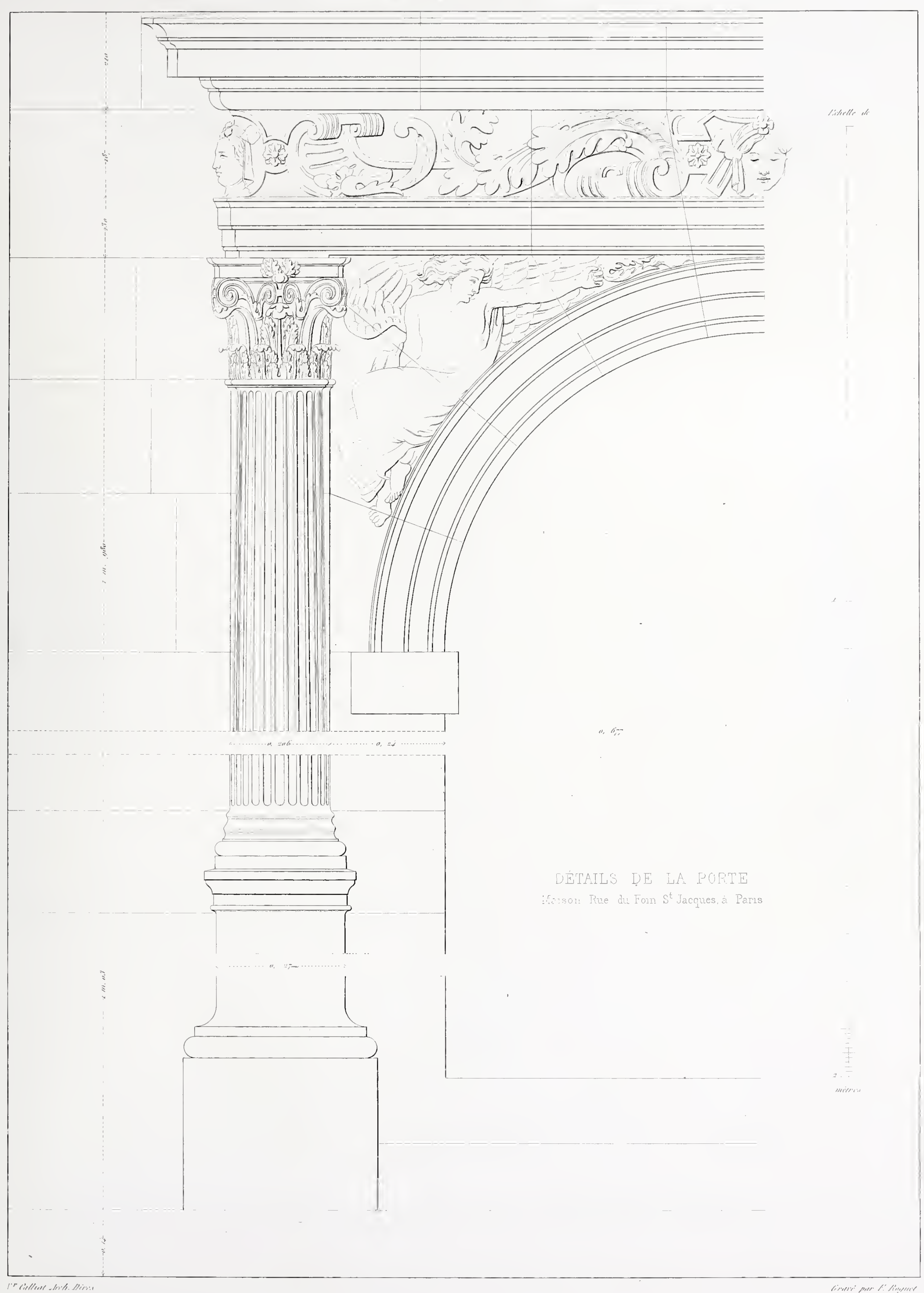
PORTE

Maison Rue du Foin St Jacques à Paris.

Vor Calliat Arch. Direx.

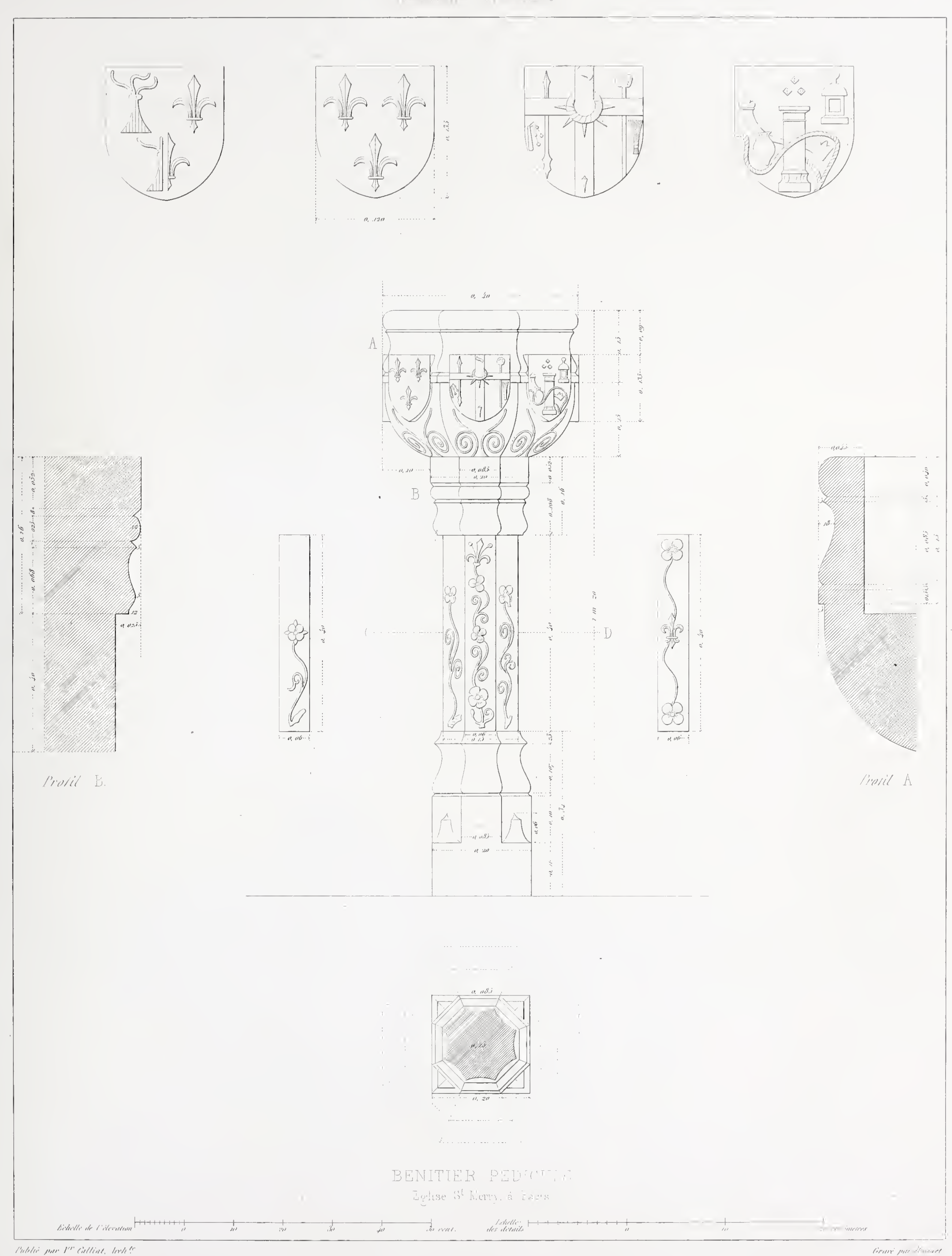
Gravé par Roguet

à Paris, chez Bance Edr Rue Croix-des-Petits-Champs 25



DÉTAILS DE LA PORTE
Maison Rue du Foin S.t Jacques, à Paris

V.r Calliat Arch. Direc.
Gravé par F. Roguet



Publié par Vr Calliat, Archte

Plan des Plafonds.

Plan sur E.

Plan D.

Plan E.

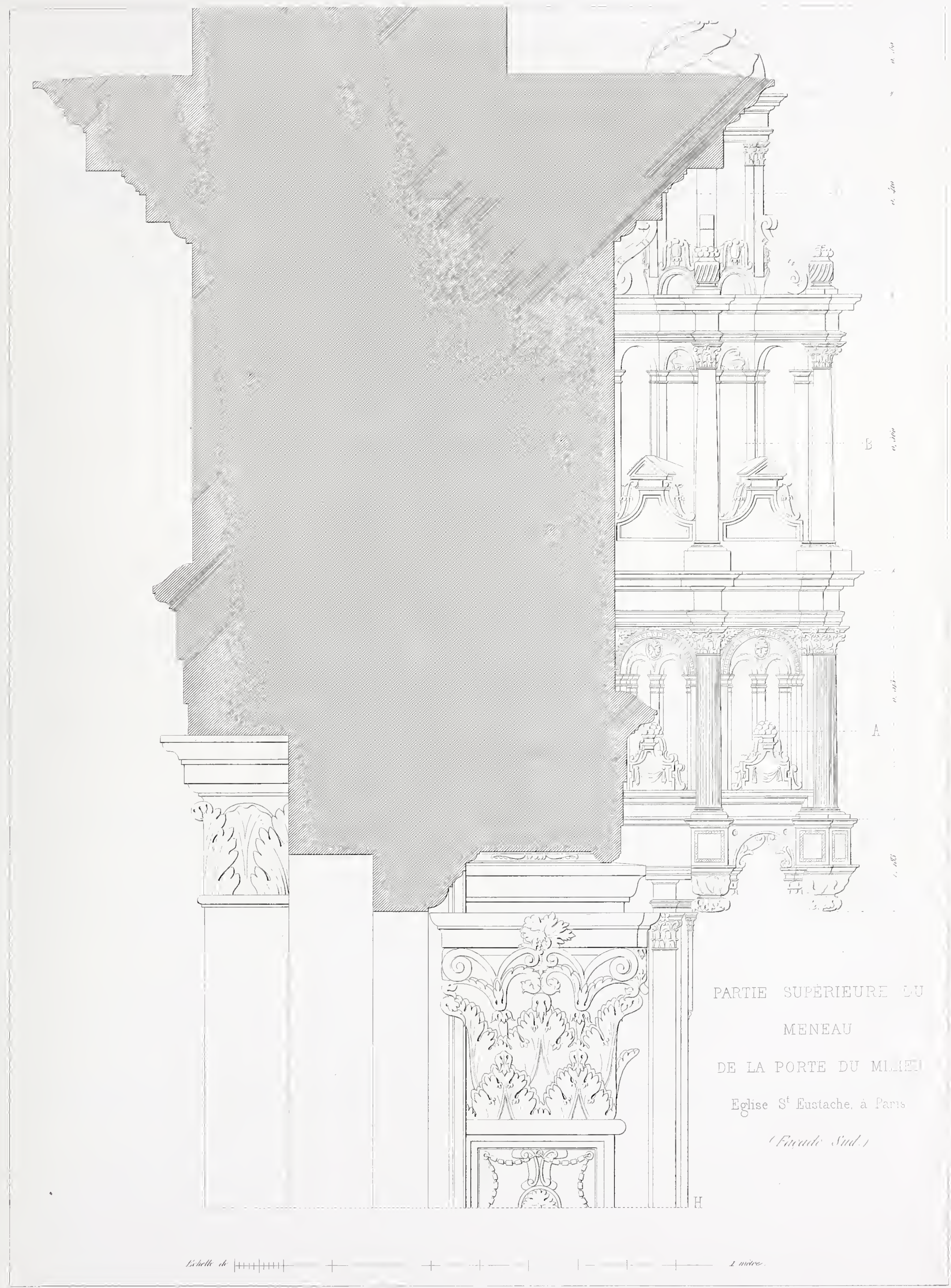
(Façade Sud.)

Echelle de ⊢ 1 mètre

V^r Calliat Arch. Direc.

Gravé par Viel

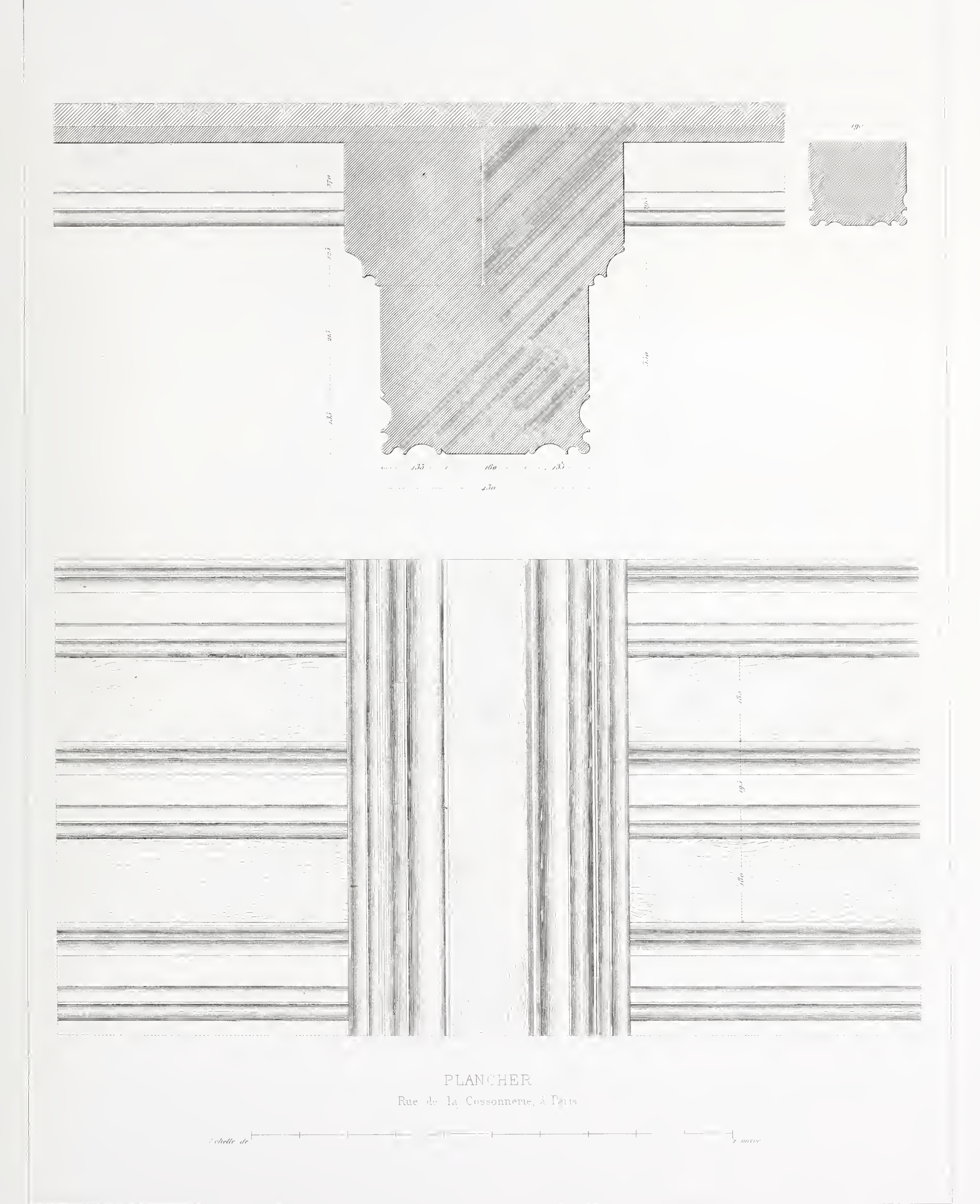
à Paris, chez Bance, Ed^r Rue Croix-des-Petits-Champs.



PARTIE SUPÉRIEURE DU MENEAU DE LA PORTE DU MILIEU

Eglise St Eustache, à Paris

(Façade Sud.)



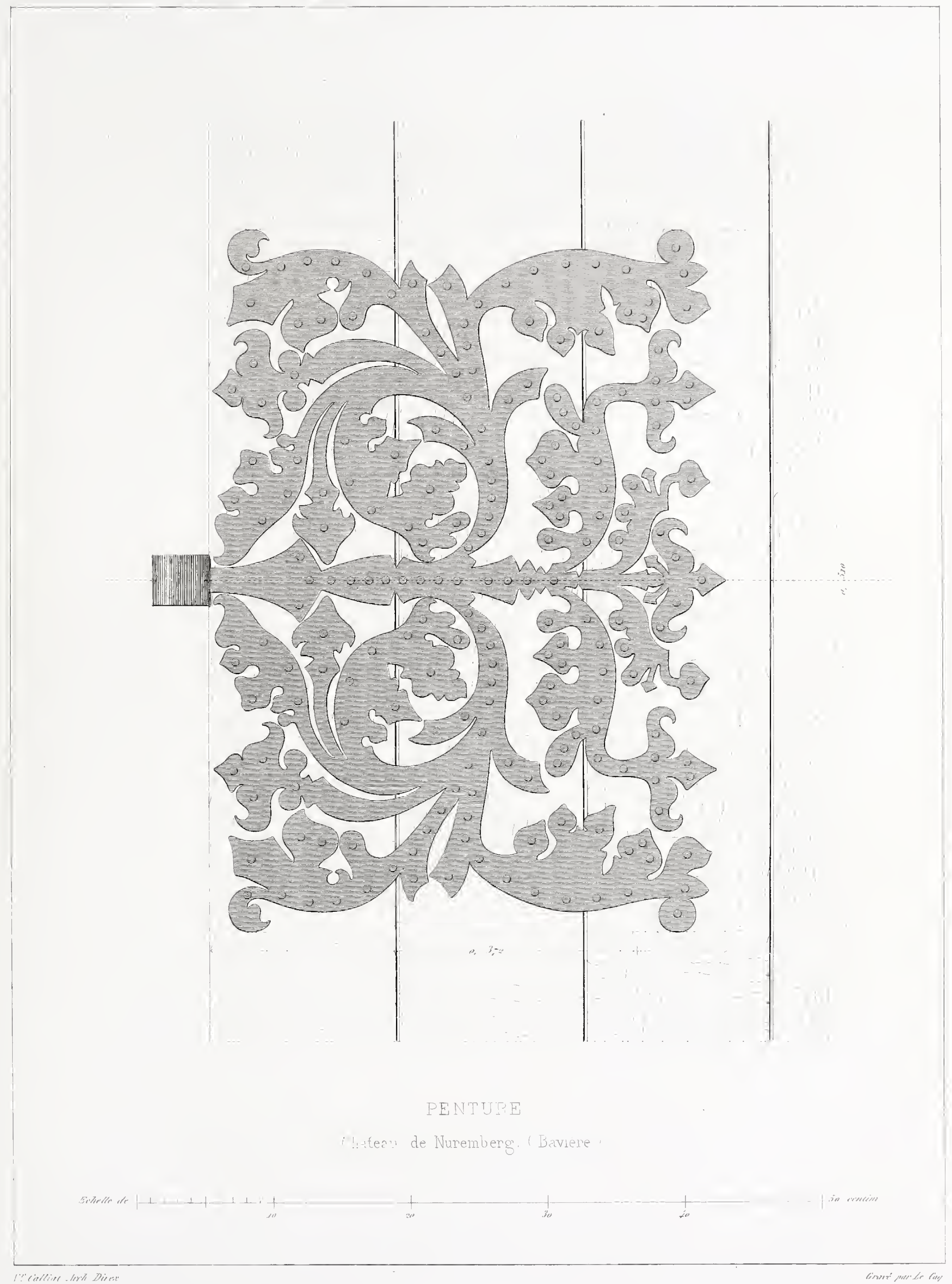
PLANCHER

Rue de la Cossonnerie, à Paris

Échelle de … 1 mètre

Publié par … Archte

Gravé par Huguet



PENTURE

Château de Nuremberg. (Bavière.)

V. Calliat Arch. Direx. — Gravé par Le Coq



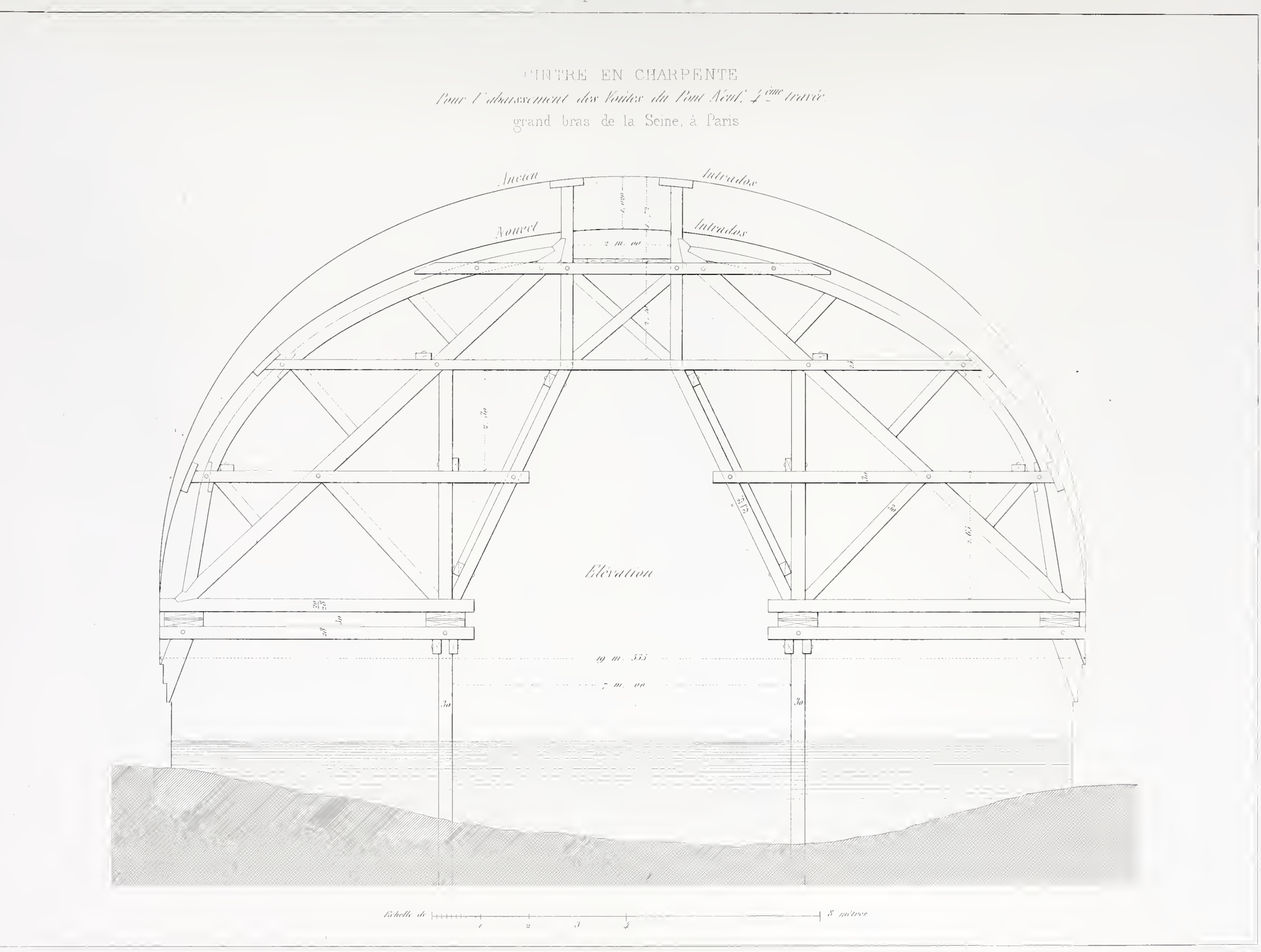
PORTE

de la grande Tourelle de l'Hôtel de Cluny à Paris

Vᵗᵉ Calliat Arch. Dess.

Gravé par Le Coq.

à Paris, chez Bance Edᵗ Rue Croix-des-Petits-Champs, 25

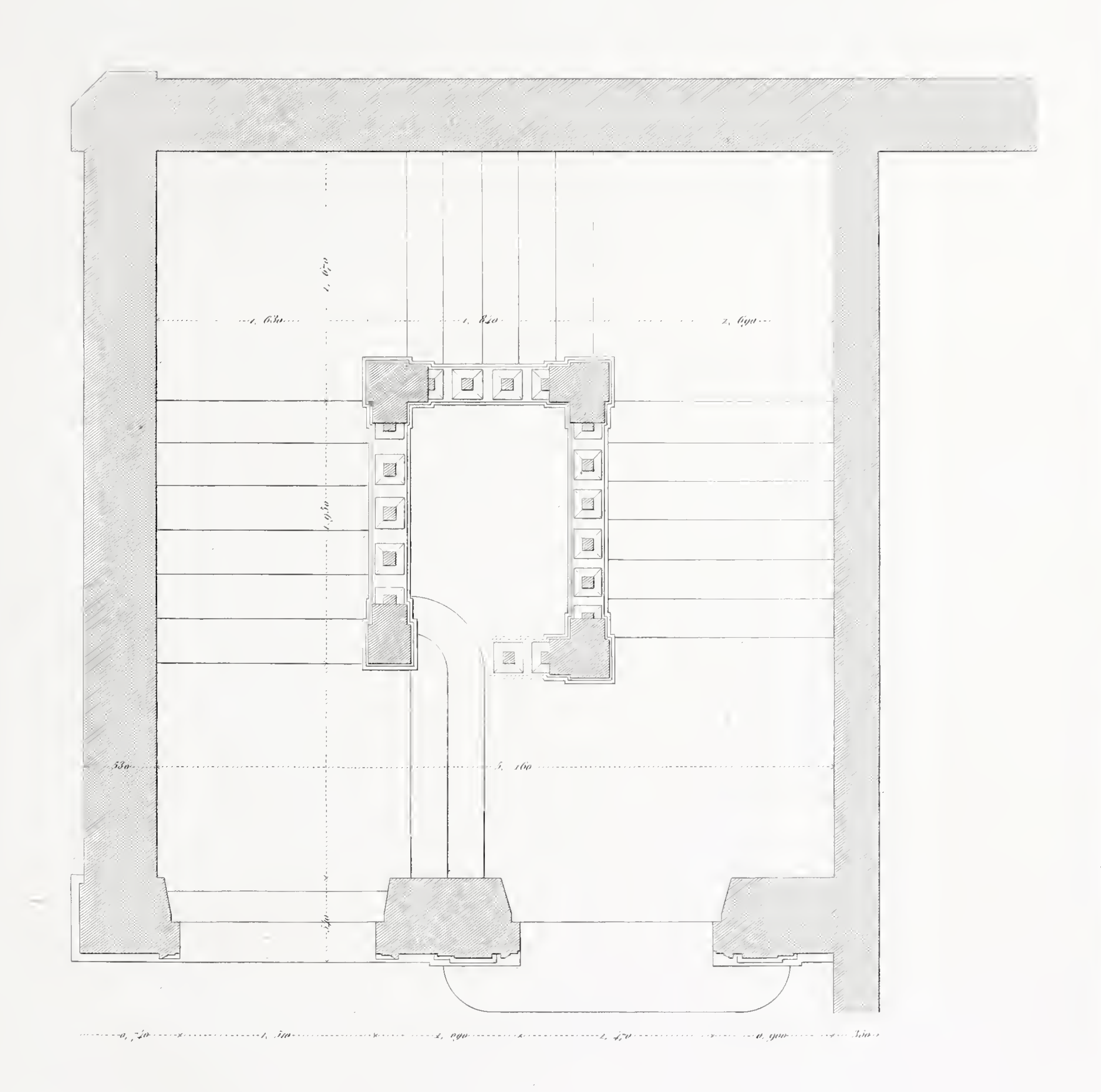

CINTRE EN CHARPENTE
Pour l'abaissement des Voûtes du Pont Neuf, 4ème travée
grand bras de la Seine, à Paris
Ancien
Intrados
Nouvel
Intrados
2 m. 00
Élévation
19 m. 555
7 m. 00
Échelle de
8 mètres

CINTRES EN CHARPENTE.

Pour l'abaissement des Voûtes du Pont Neuf. 4ème travée.

grand bras de la Seine, à Paris.

Delagallisserie lith.
Gravé par Guiguet



Plan.

Echelle de 1 2 3 4 mètres

V^r Calliat Arch. Direc.
Gravé par Le Coq

à Paris, chez Bance Edr. Rue Croix-des-Petits-Champs, 2?

PORTE

Entrée de l'Escalier d'une maison

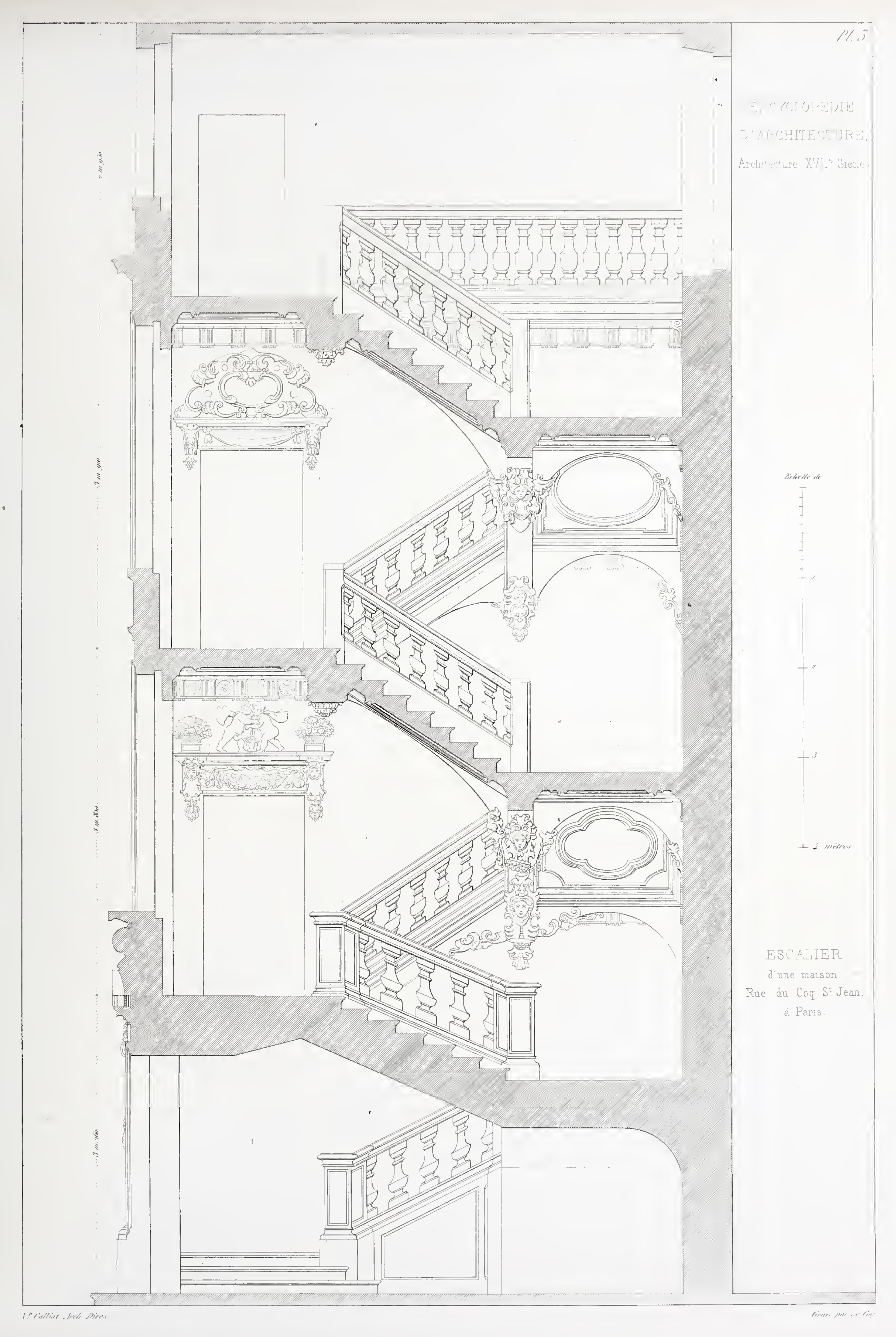
Rue du Coq St. Jean,

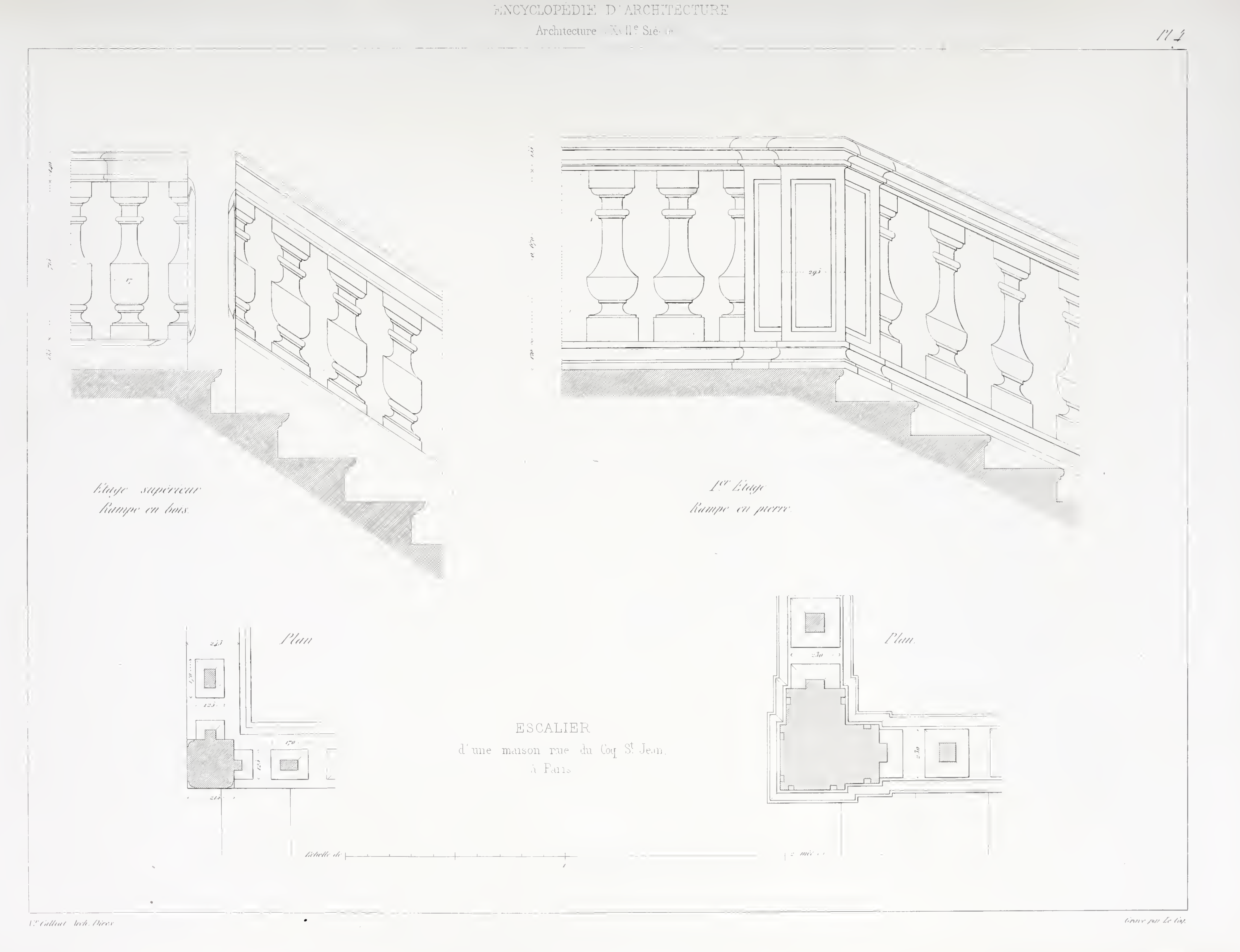
à Paris.

Echelle de ... 2 mètres.

Vr. Calliat Arch. Direx.

Gravé par Le Coq.

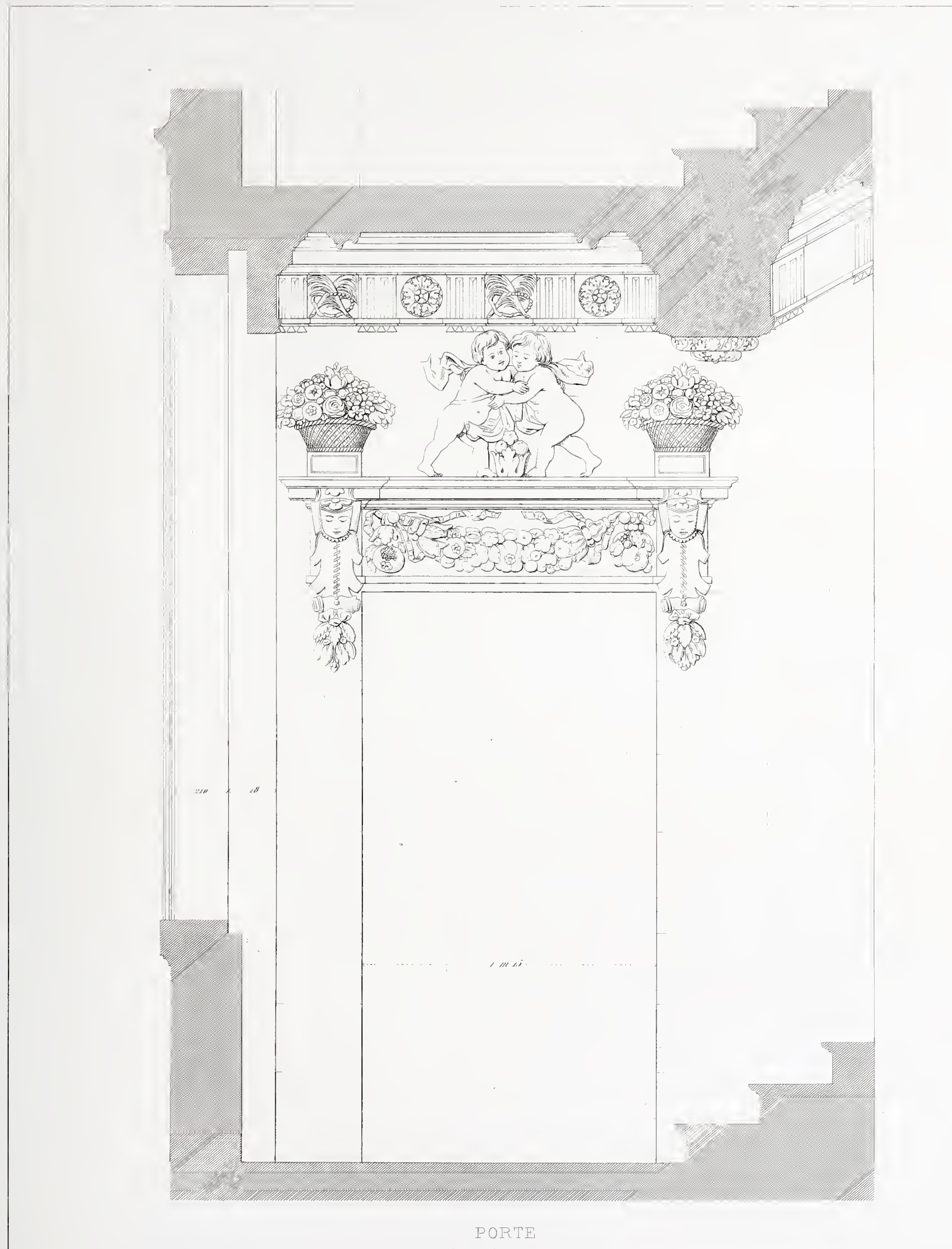

Pl. 5.
ENCYCLOPÉDIE
D'ARCHITECTURE,
Architecture XVIe Siècle.
Echelle de
4 mètres
ESCALIER
d'une maison
Rue du Coq St Jean.
à Paris.
Vr Calliat Arch. Direr
1re Année



ESCALIER
d'une maison rue du Coq St. Jean,
à Paris

V. Calliat Arch. Direx.
Gravé par Le Coq.

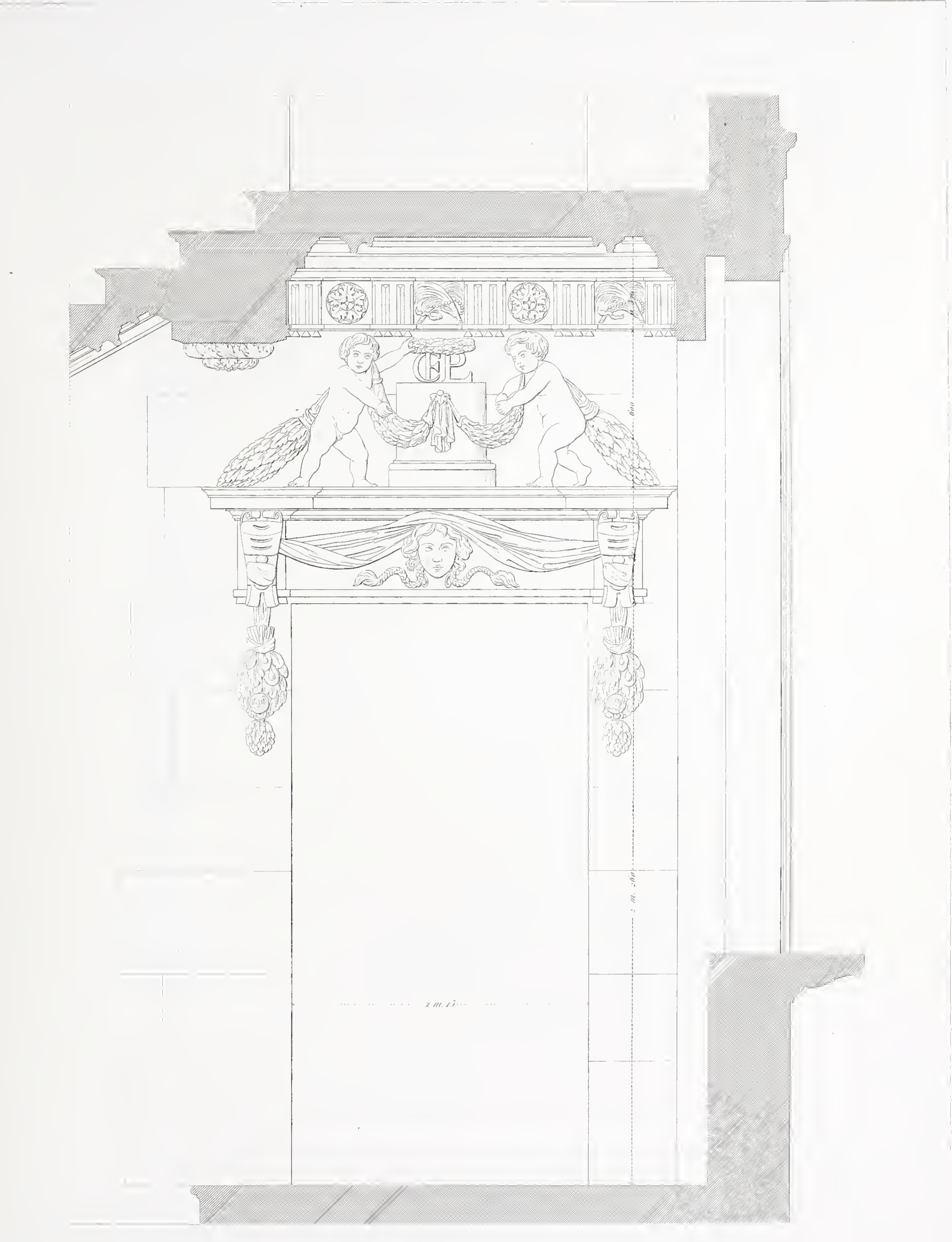
à Paris chez Bance, Edit. Rue Croix-des-Petits-Champs, 21.



PORTE
sur le Palier du 1er Étage
Maison Rue du Coq St Jean, à Paris.

Échelle de … 2 mètres.

V^r Calliat Arch. Direx. — Gravé par Le Coq



PORTE

sur le Palier du 1er Étage.

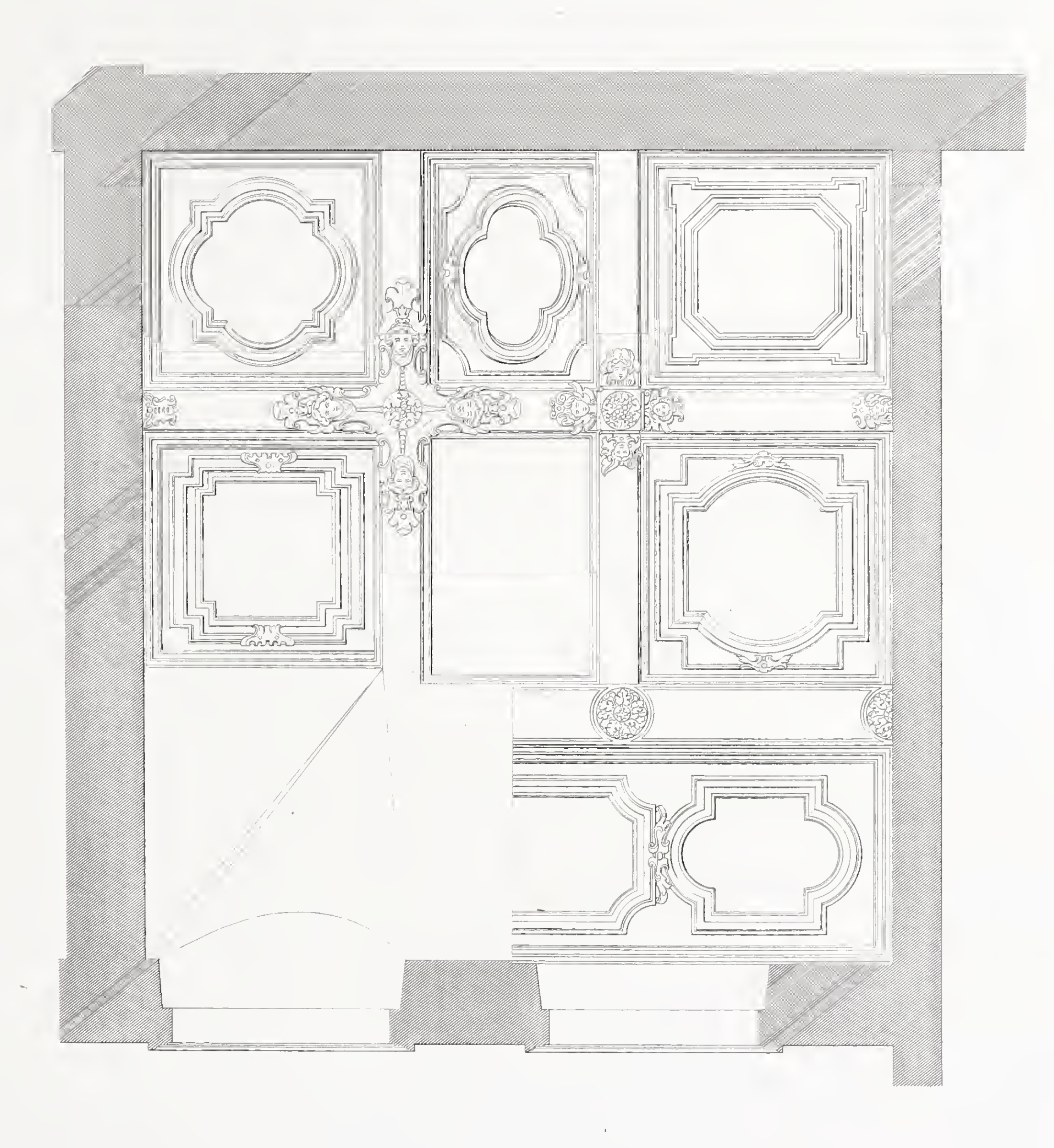
Maison, Rue du Coq St Jean, à Paris.

Échelle de 1 — 2 *mètres.*

Vr Calliat Arch. Direx — *Gravé par Le Coq*


THE J. PAUL GETTY CENTER

ESCALIER
d'une maison Rue du Coq St Jean
à Paris

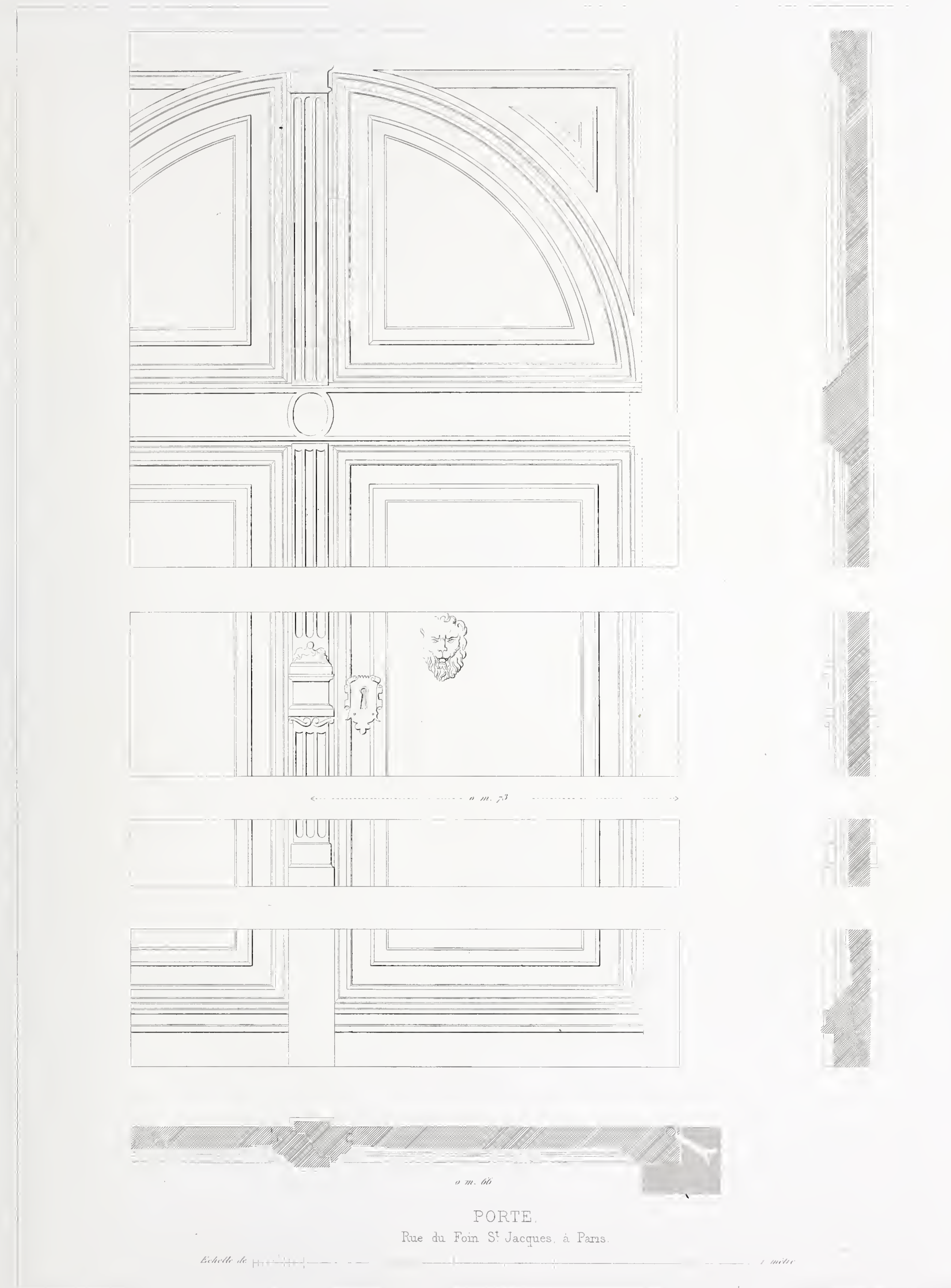


Plafonds

Echelle de 1 2 3 4 *mètres.*

Vr Calliat Arch. Direx. *Gravé par Le Coq.*

à Paris, chez Bance, Edr Rue Croix-des-Petits-Champs, 25.



PORTE.

Rue du Foin St Jacques, à Paris.

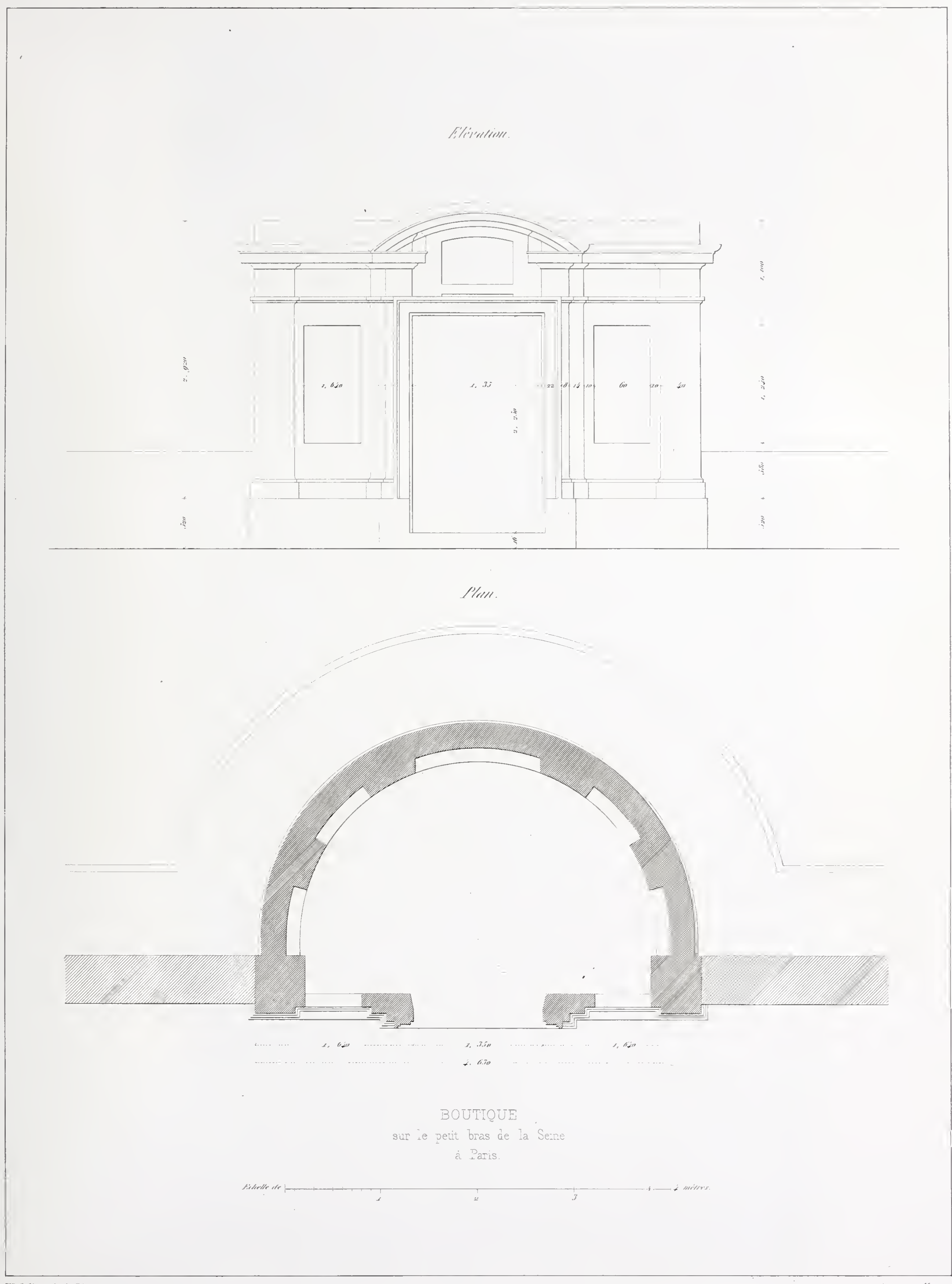
Échelle de ... 1 mètre

V^{or} Calliat Arch. Direc^r — Gravé par Niel.

PASSERELLE
pour le service des travaux d'abaissement
des voûtes du Pont-Neuf
à Paris.

V. Calliat Arch. Direx
Delapallisserie ing.
1re Année





Vr Calliat Arch. Direx.

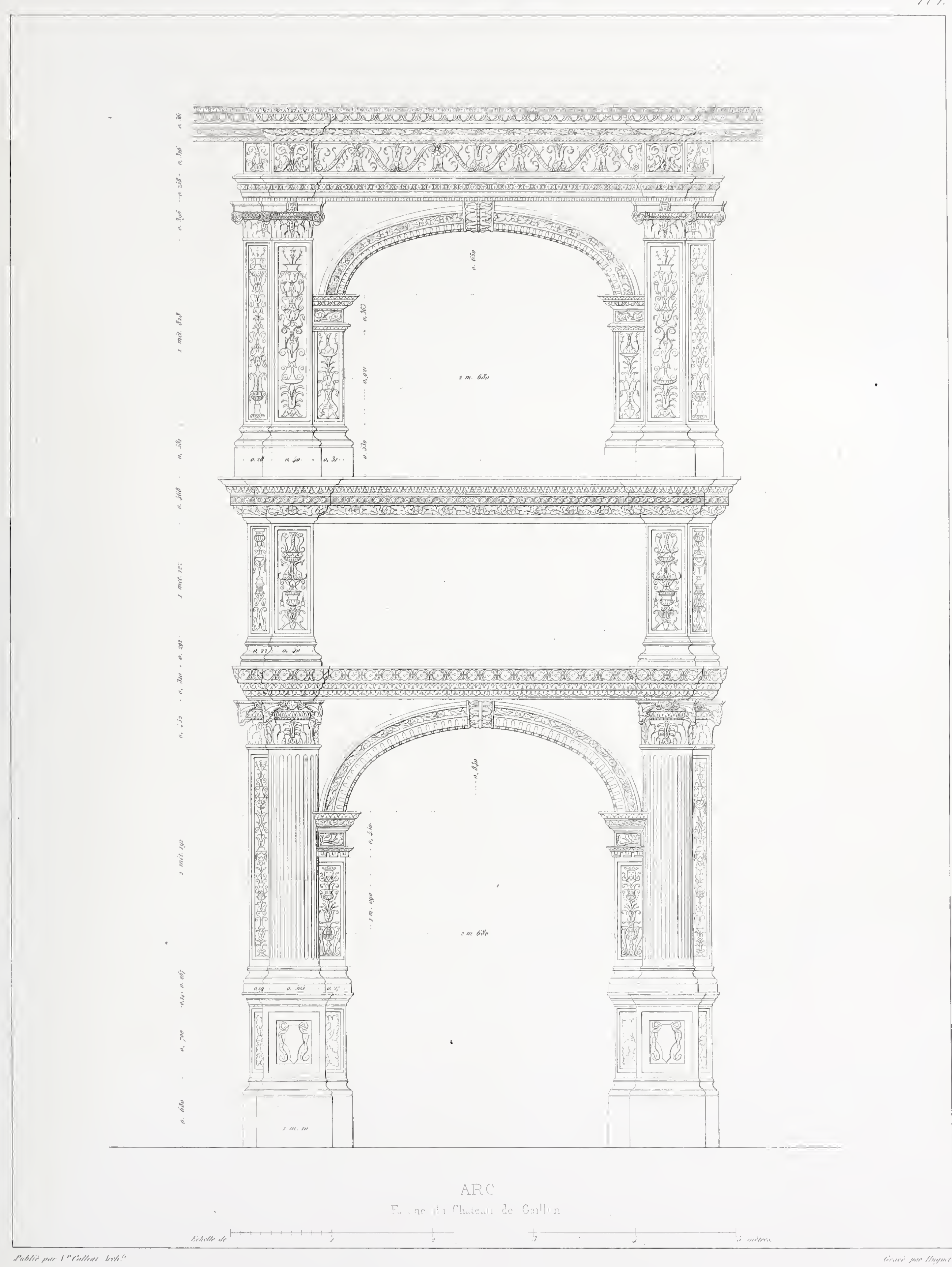
Gravé par Huguet





STATUE
du Chœur
Cathédrale d'Alby
(Tarn)

Vr Calliat Arch. Direx. — Imp. Lemercier à Paris — Thurwanger Chromolith.



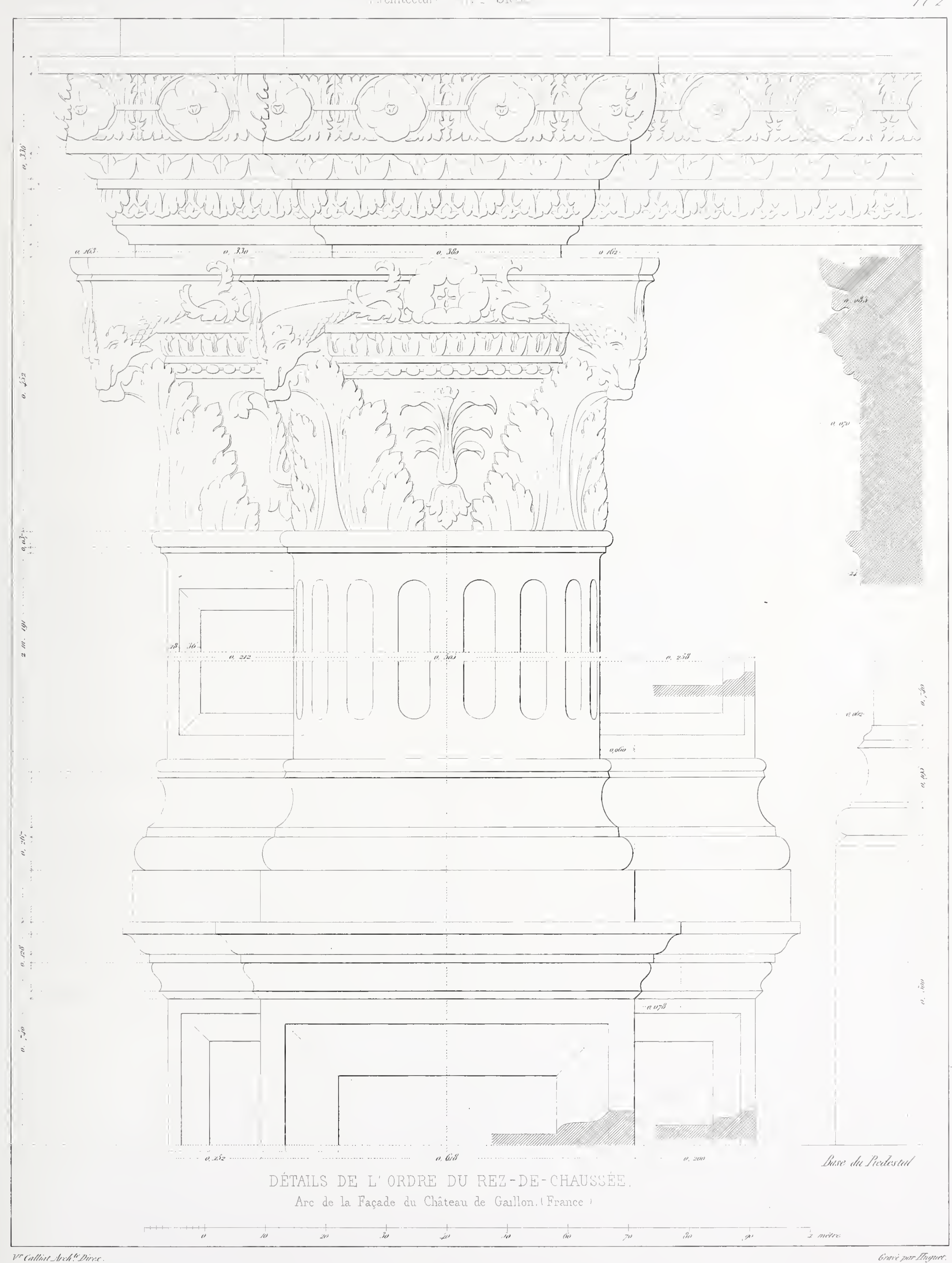
ARC

F[illegible] du Chateau de Ga[illegible]on

Publié par V.ᵉ Calliat Arch.ᵗᵉ

Gravé par Huguet

à Paris, chez Bance, Ed.ʳ Rue Croix-des-Petits-Champs, 25.



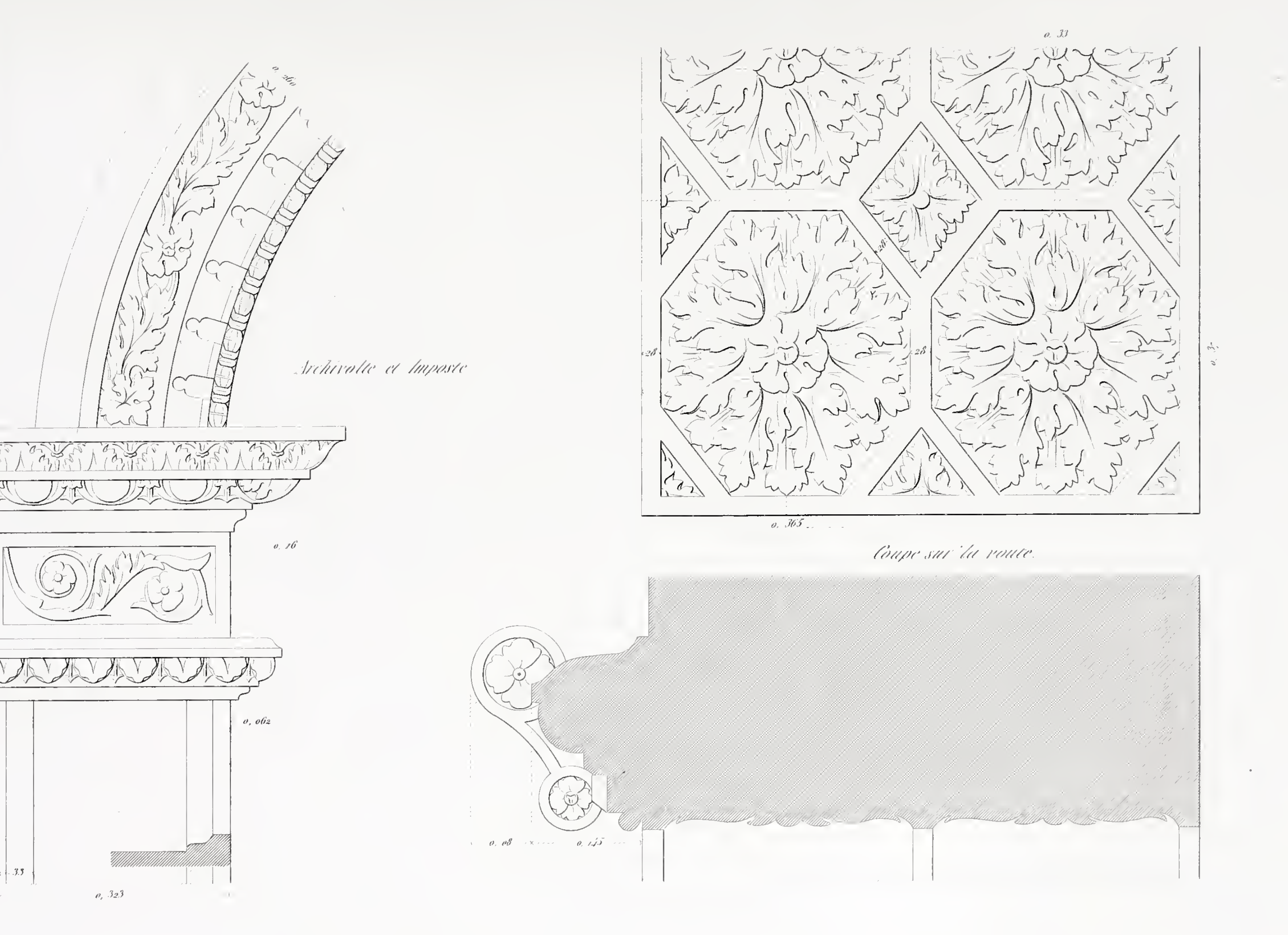
DÉTAILS DE L'ORDRE DU REZ-DE-CHAUSSÉE.

Arc de la Façade du Château de Gaillon. (France)

V.r Calliat Arch.te Direc.

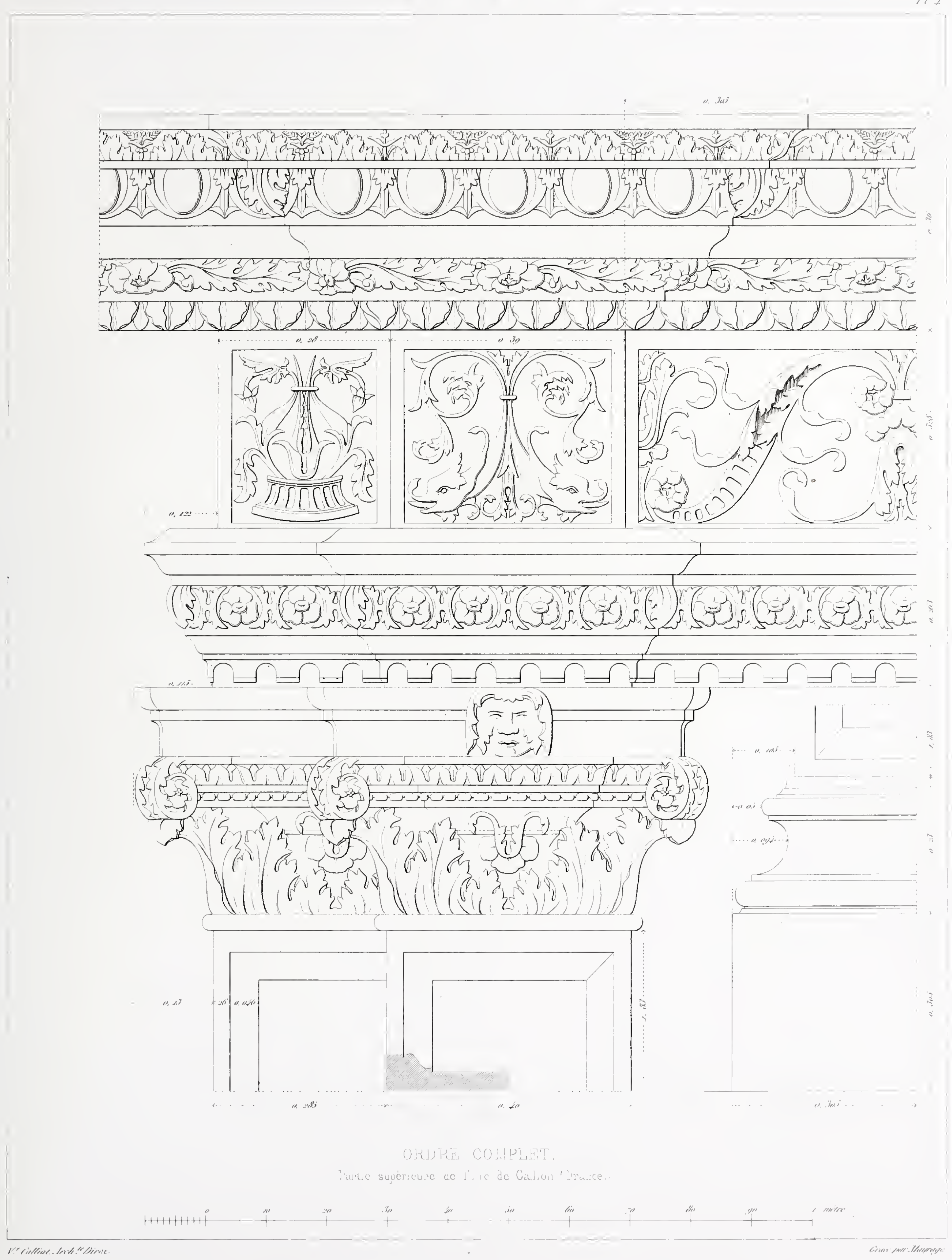
Gravé par Huguet.





DÉTAILS
de l'Arc du Château de Gaillon, partie supérieure. (France)





ORDRE COMPLET.

Partie supérieure de l'Arc de Gaillon (France).

V.r Calliat, Arch.te Direx.
Grav. par Maugrage

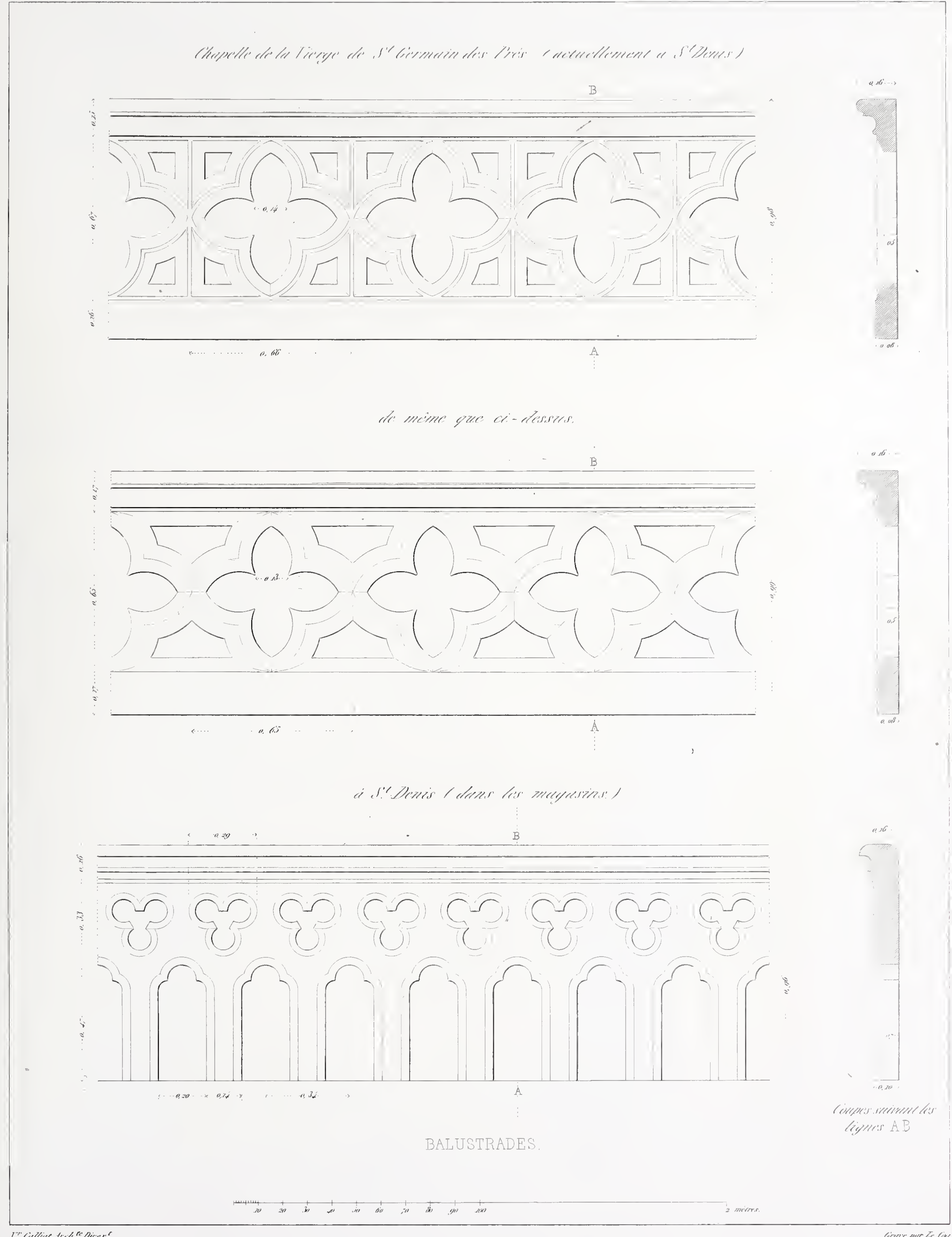


Détail de l'Arcade

Détail de l'Ordre.

ORDRE COMPLET AVEC L'ARCADE

de la partie intermédiaire de l'[illegible] du Château de Gaillon [illegible]



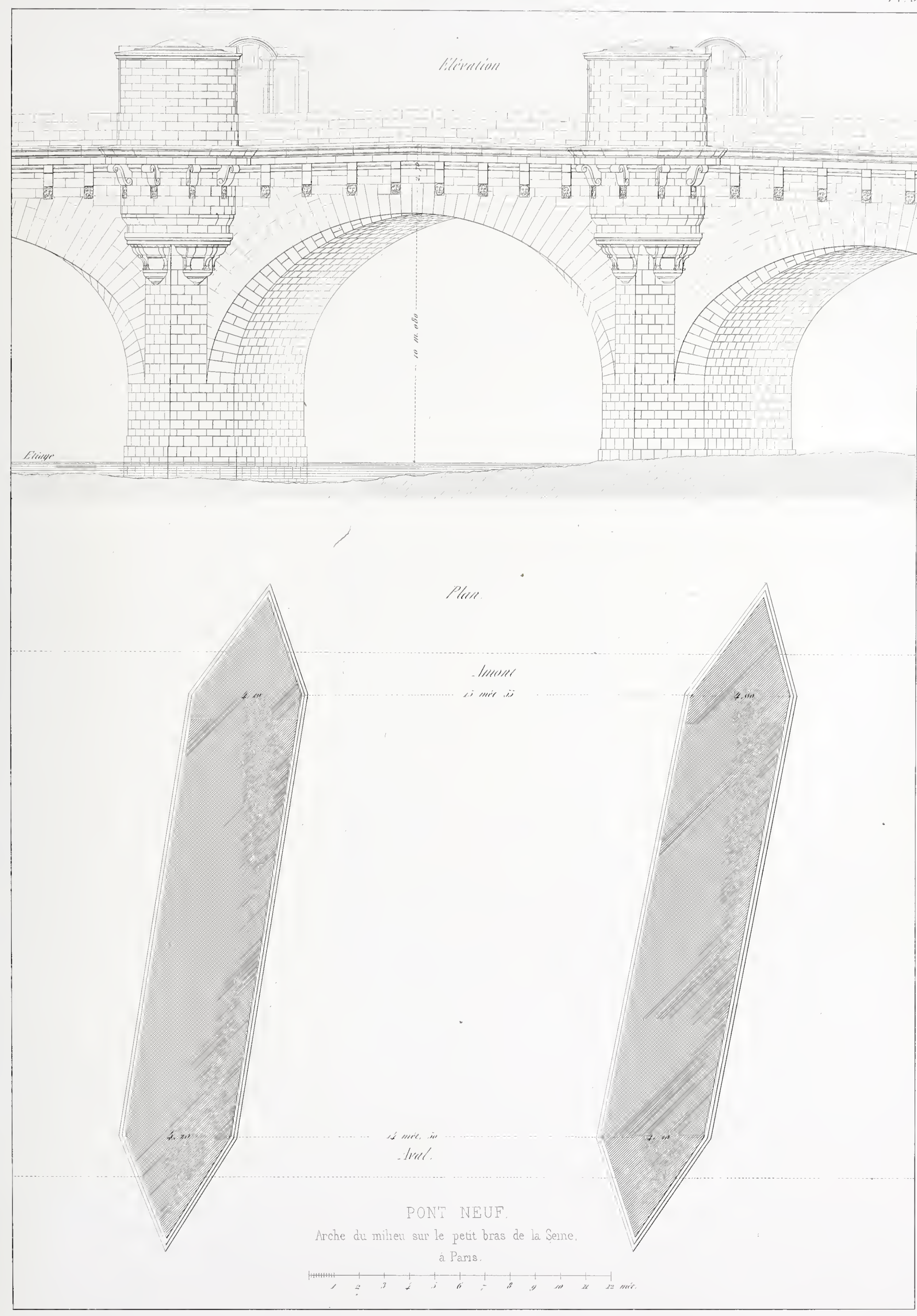
BALUSTRADES.

Vr. Calliat Archte. Direr.

Gravé par Le Coq

à Paris, chez Bance, Edr. Rue Croix-des-Petits-Champs, 25.

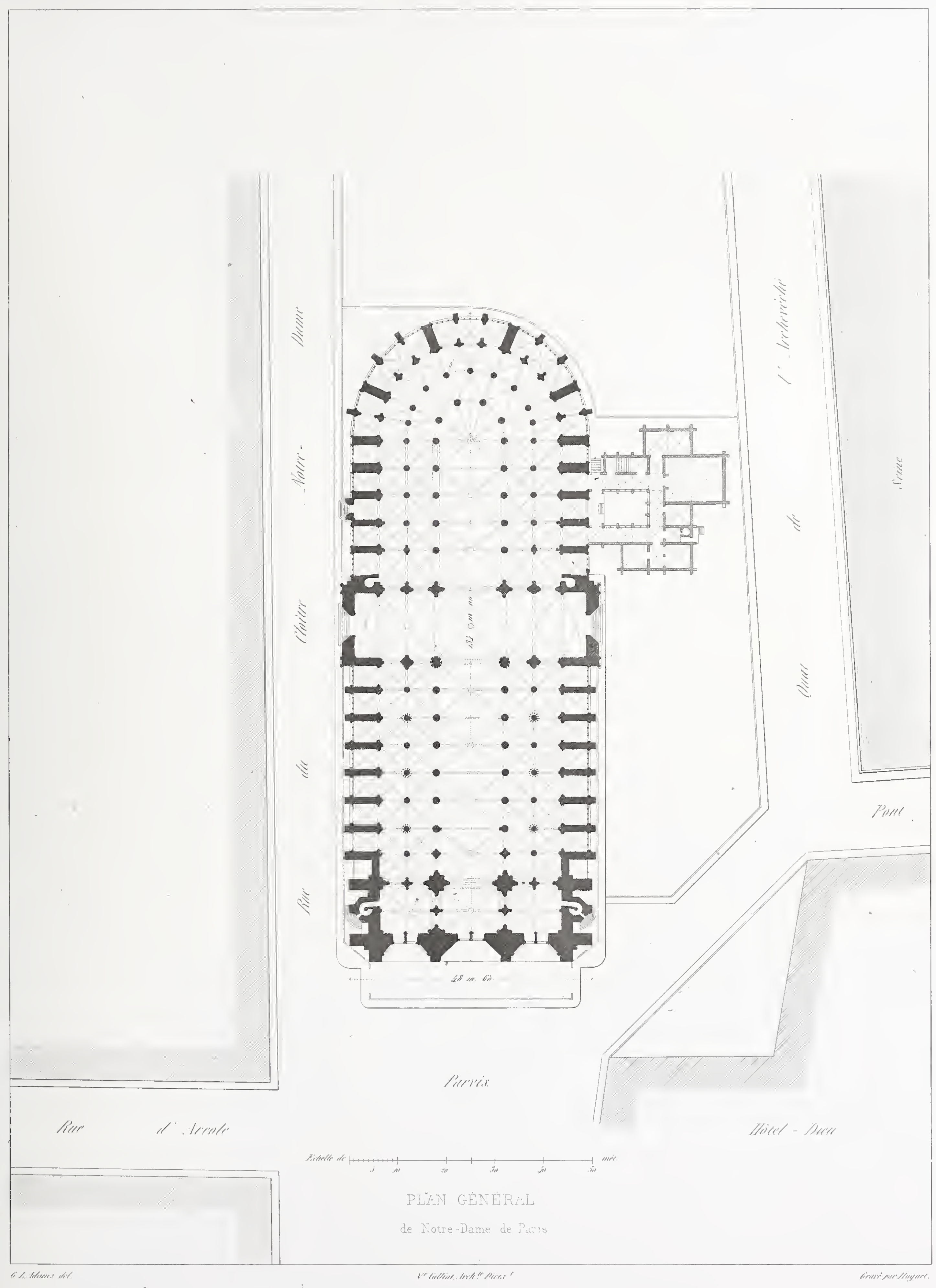




PONT NEUF.
Arche du milieu sur le petit bras de la Seine,
à Paris.

V. Callat Arch. Direx. Gravé par Huguet.

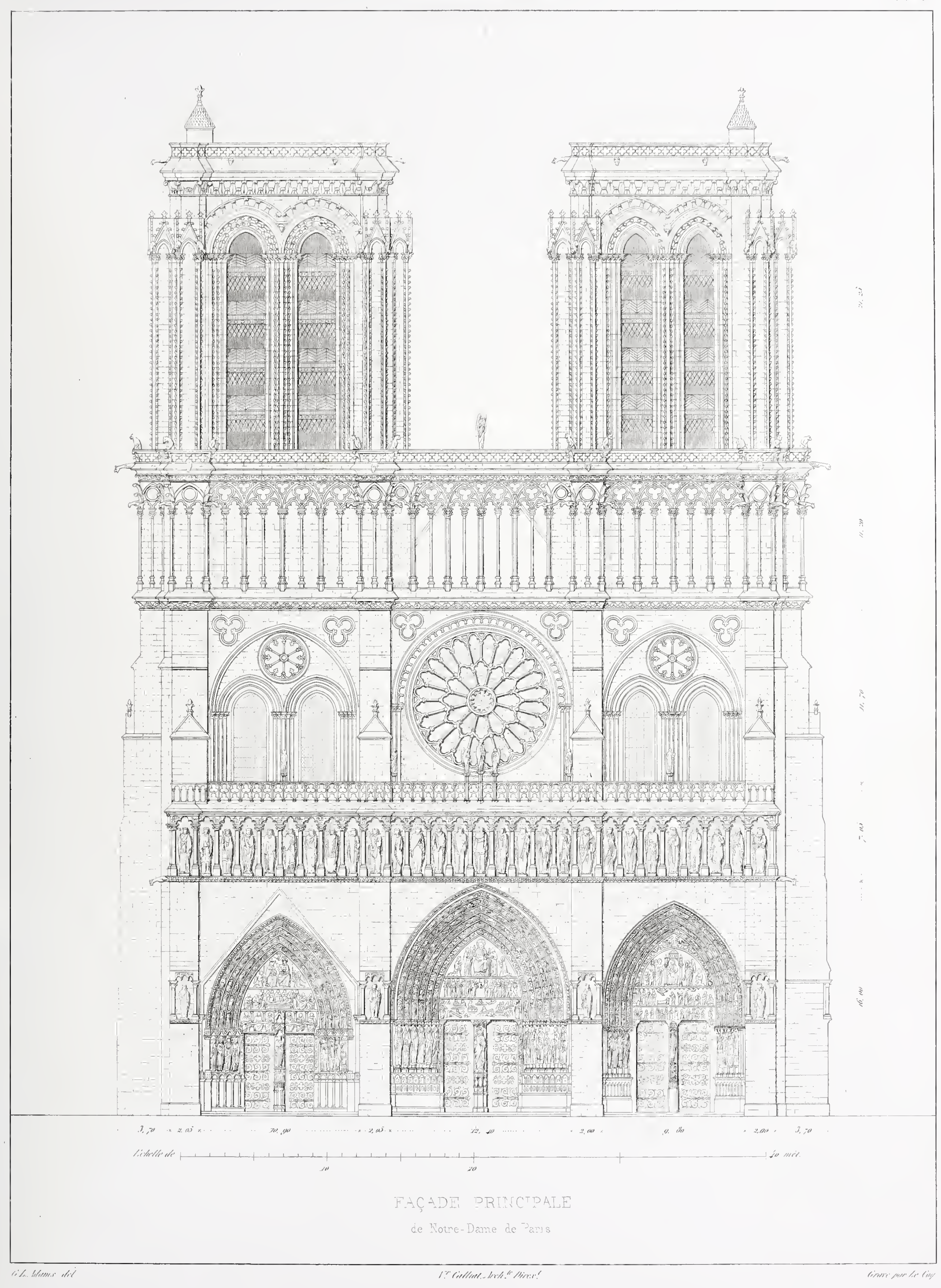




PLAN GÉNÉRAL
de Notre-Dame de Paris

G. L. Adams del. — Vve Calliat, Archte Direct. — Gravé par Huguet.



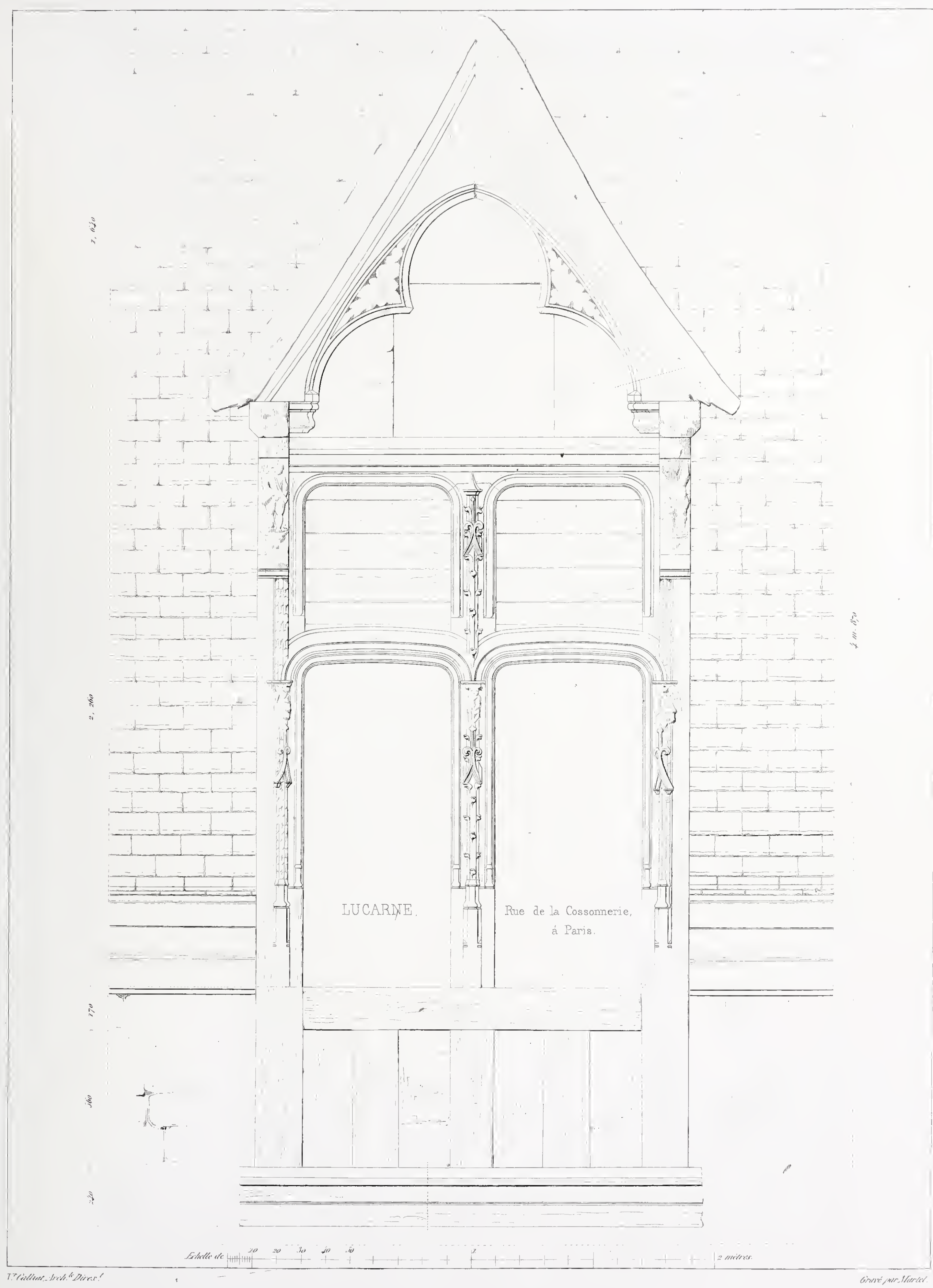


FAÇADE PRINCIPALE

de Notre-Dame de Paris

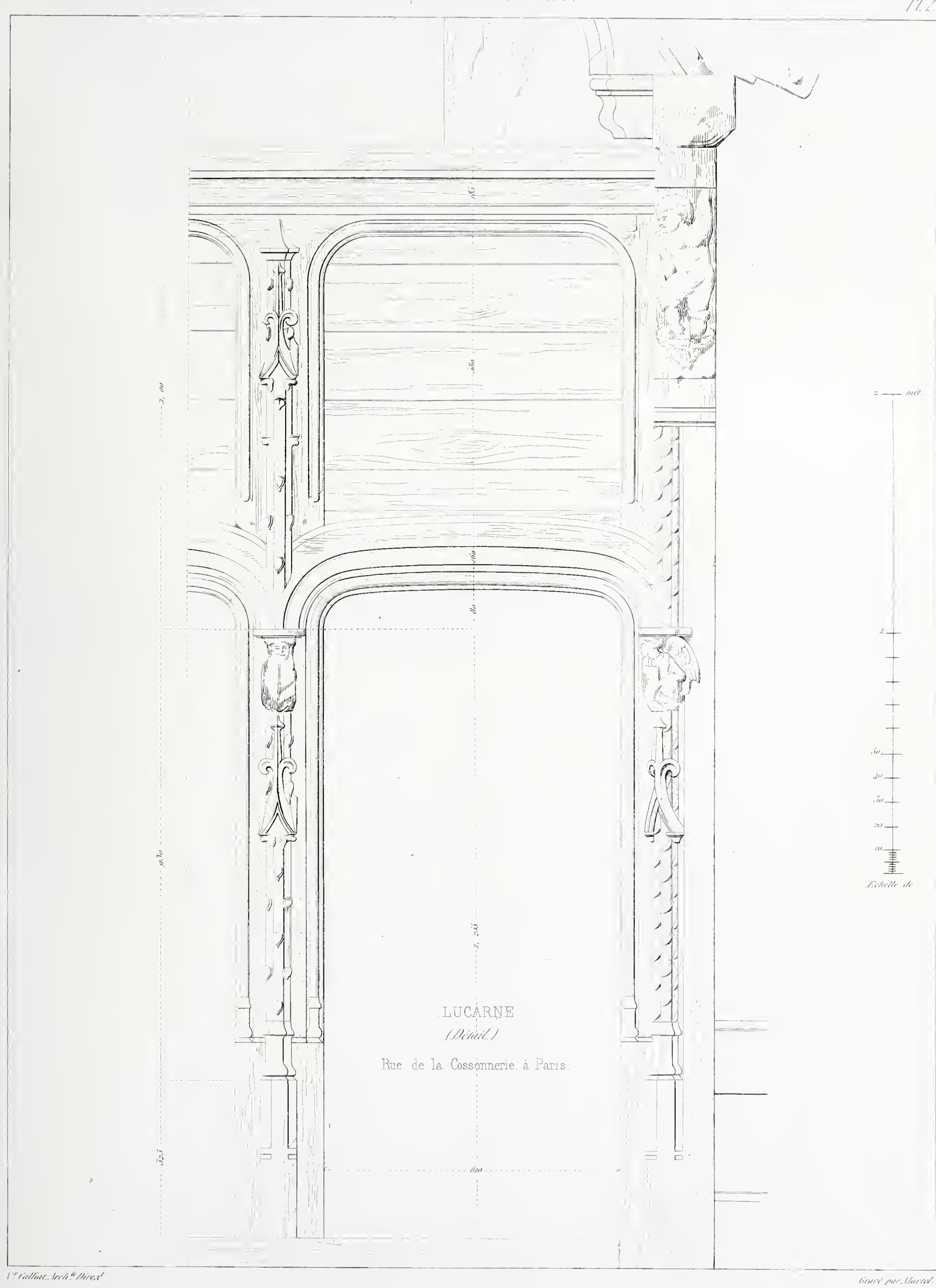
G.L. Adams del. — V.r Callat, Arch.te Direct.r — Gravé par Le Coq


THE J. PAUL GETTY CENTER



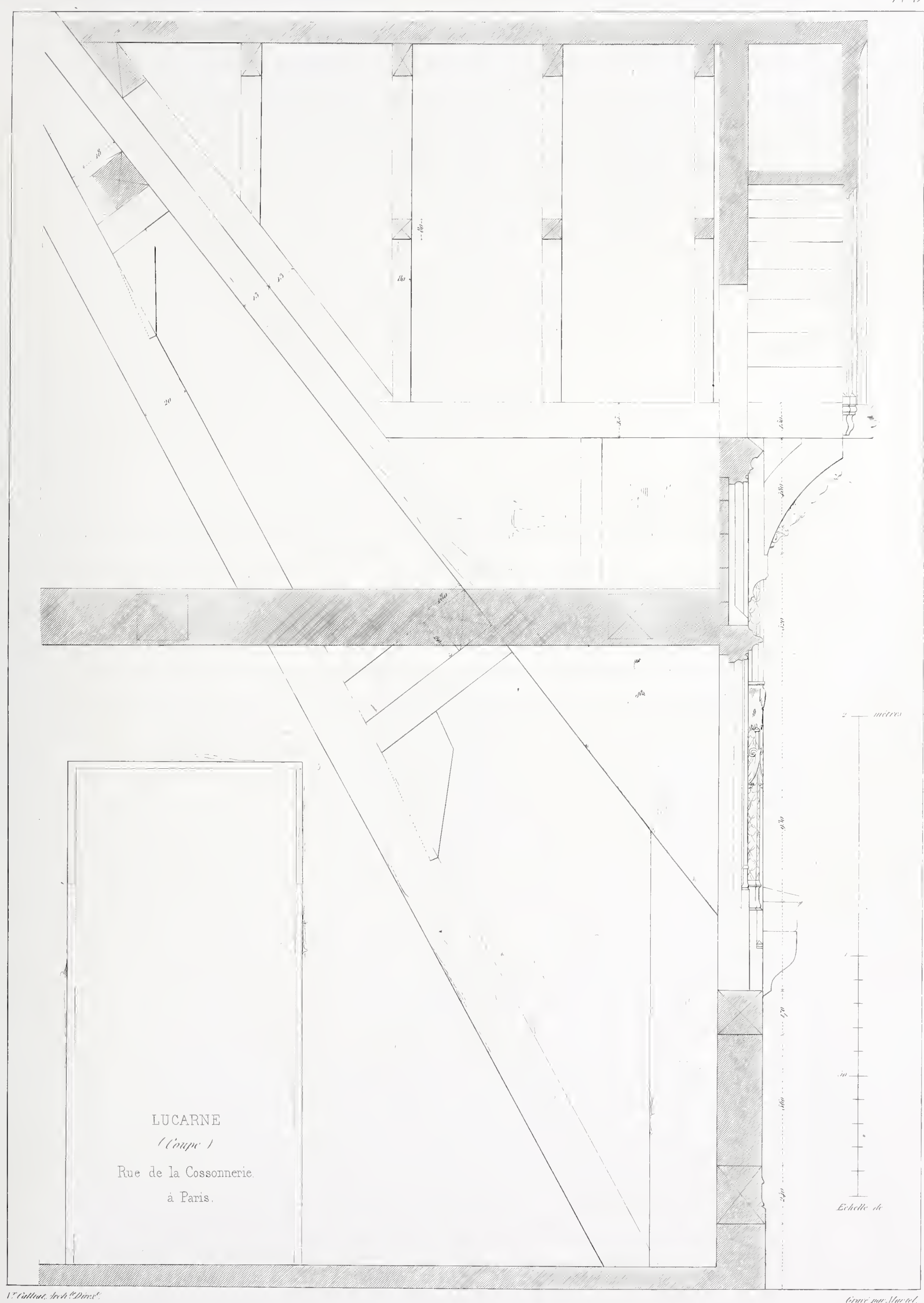
V.r Calliat, Arch.te Direct.r
Gravé par Martel.





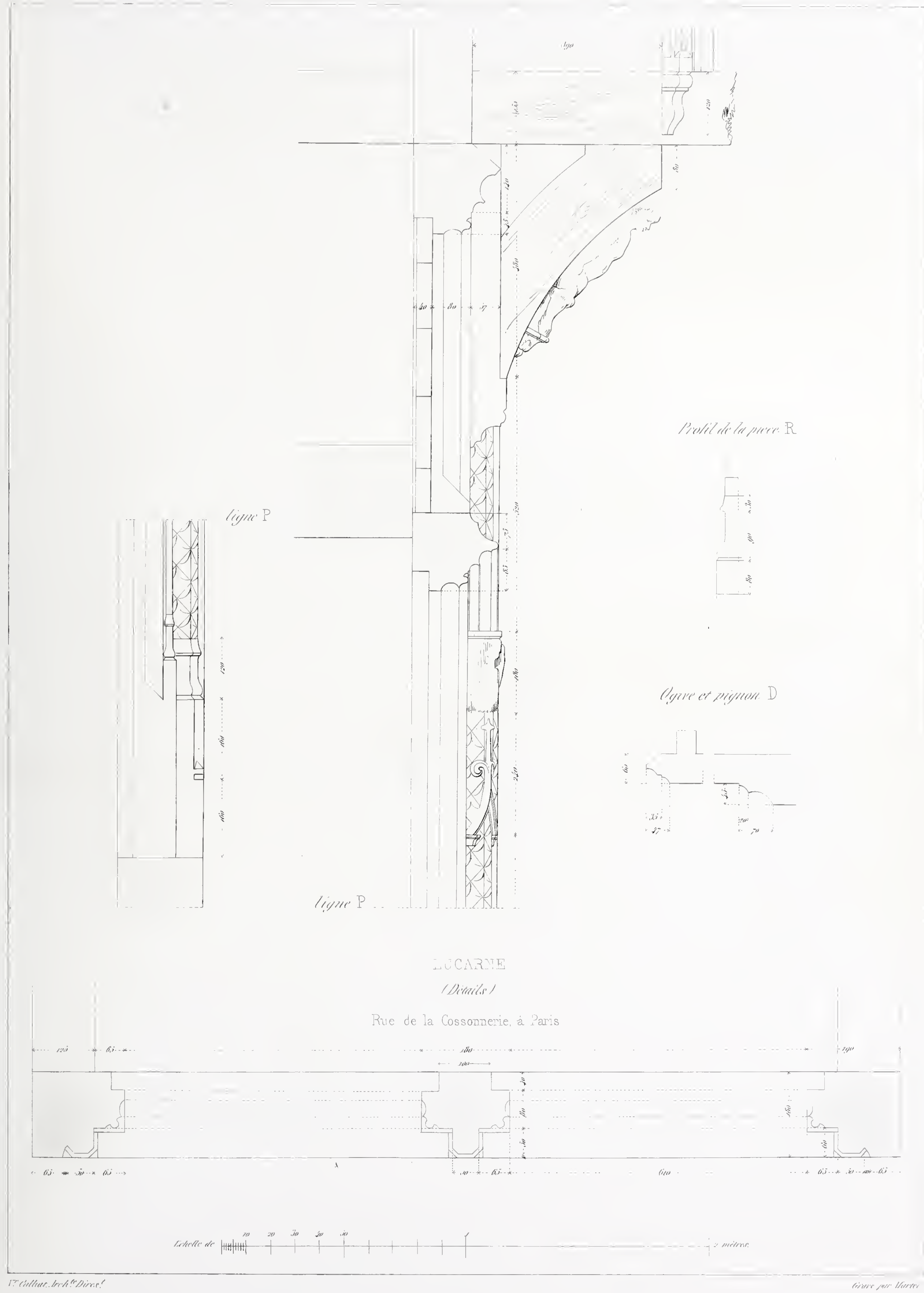
LUCARNE
(Détail.)
Rue de la Cossonnerie, à Paris.

V^r Calliat, Arch^te Direc^t
Gravé par Martel.



V. Calliat, Arch^{te} Direct^r.

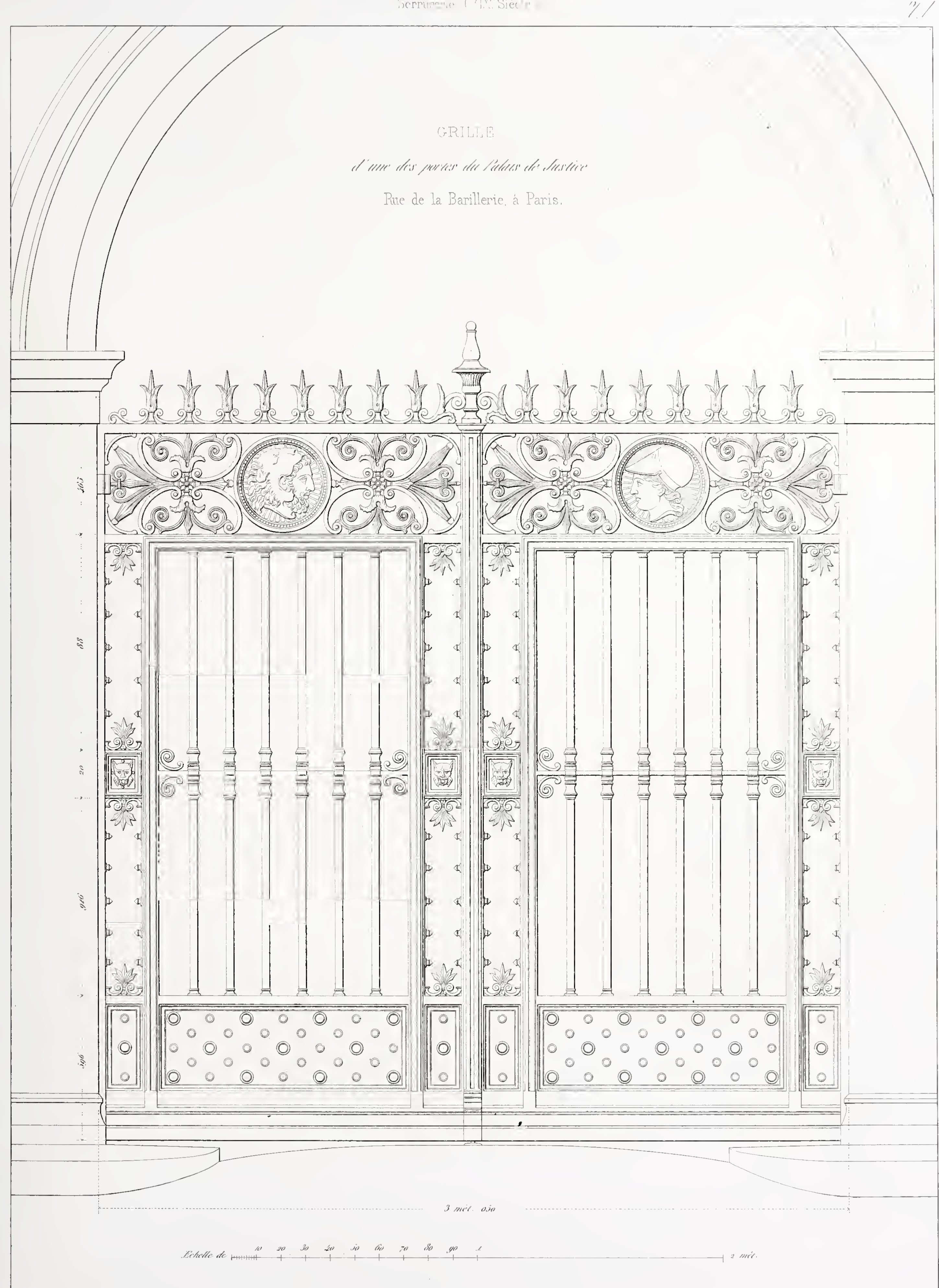
Gravé par Martel.



LUCARNE

(Détails)

Rue de la Cossonnerie, à Paris



V.r Calliat Arch.te Direc.r

Duc et Dommey inv.t

Gravé par Huguet.



DÉTAILS

de la grille d'une des portes du Palais de Justice.

Rue de la Barillerie, à Paris.

Vr Calliat, Arch.te Direct.
Duc et Dammey imp.
Gravé par Huguet

DÉTAILS

de la grille d'une des portes du Palais de Justice,

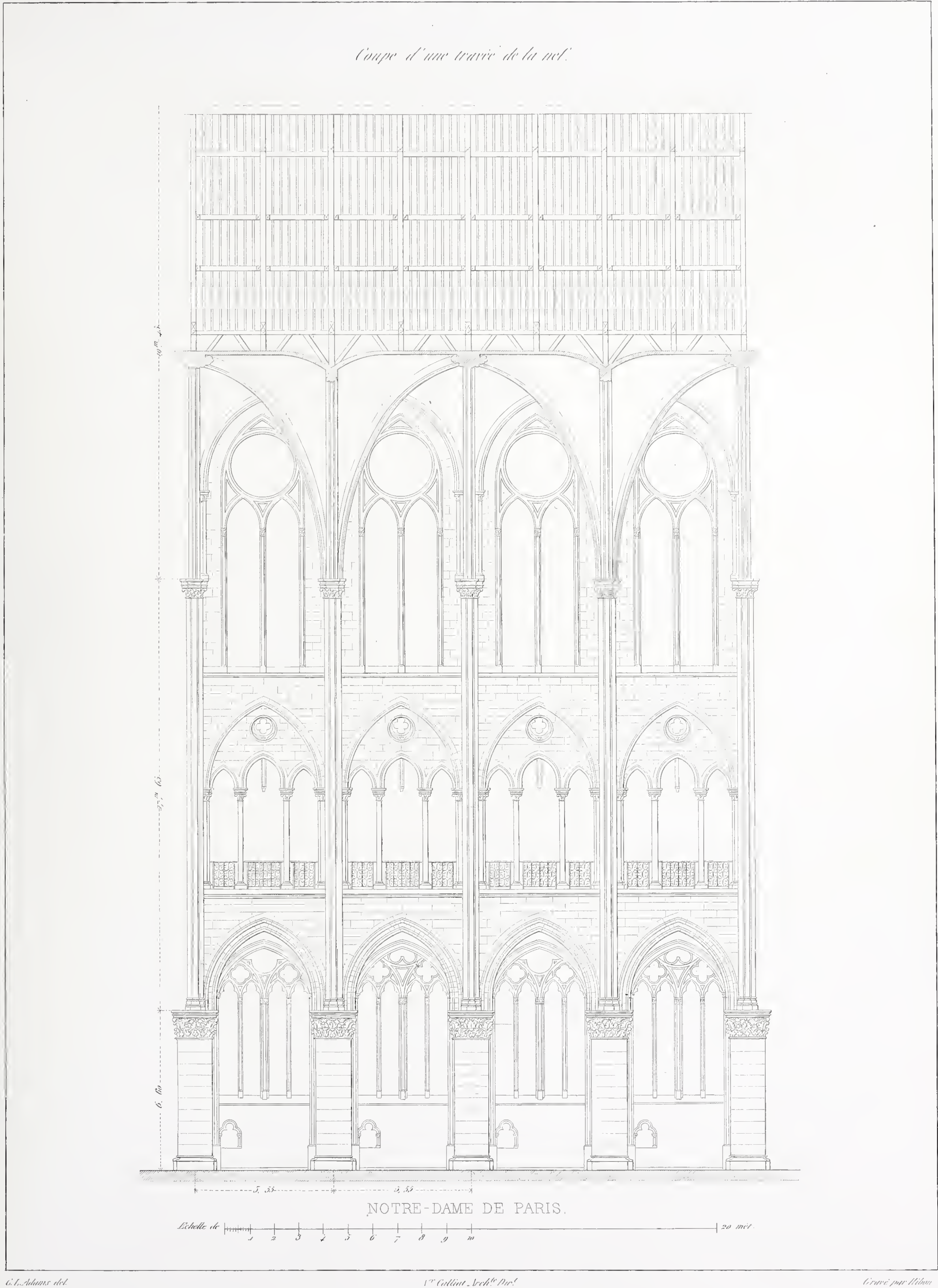
Rue de la Barillerie, à Paris.

V.^{r} Calliat Arch.^{te} Direx.^{t} Duc et Dommey inv.^{t} Gravé par Huguet

DÉTAILS

de la grille d'une des portes du Palais de Justice.

Rue de la Barillerie, à Paris.



G. L. Adams del. — Vr Calliat Archte Dirr — Gravé par Hibon

à Paris, chez Bance, Edr Rue Croix-des-Petits-Champs, 25.

CLOTURE D'UNE CHAPELLE
dans l'Église St Eustache
à Paris

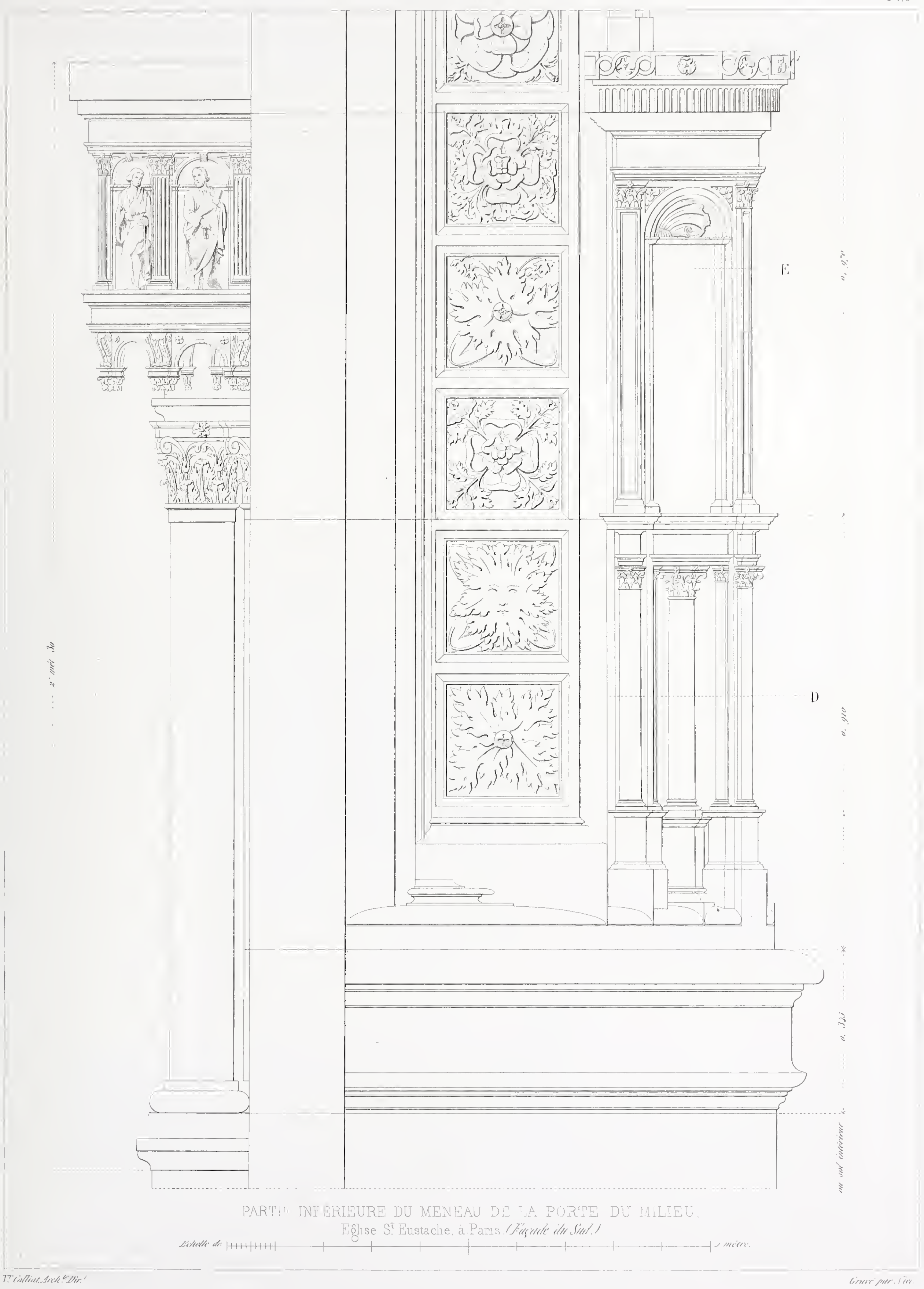
Échelle de 10 20 30 40 50 1 met.

V.r Calliat, Arch.te Direct.

Gravé par Le Coq

à Paris, chez Bance Ed.r Rue Croix-des-Petits-Champs, 25.

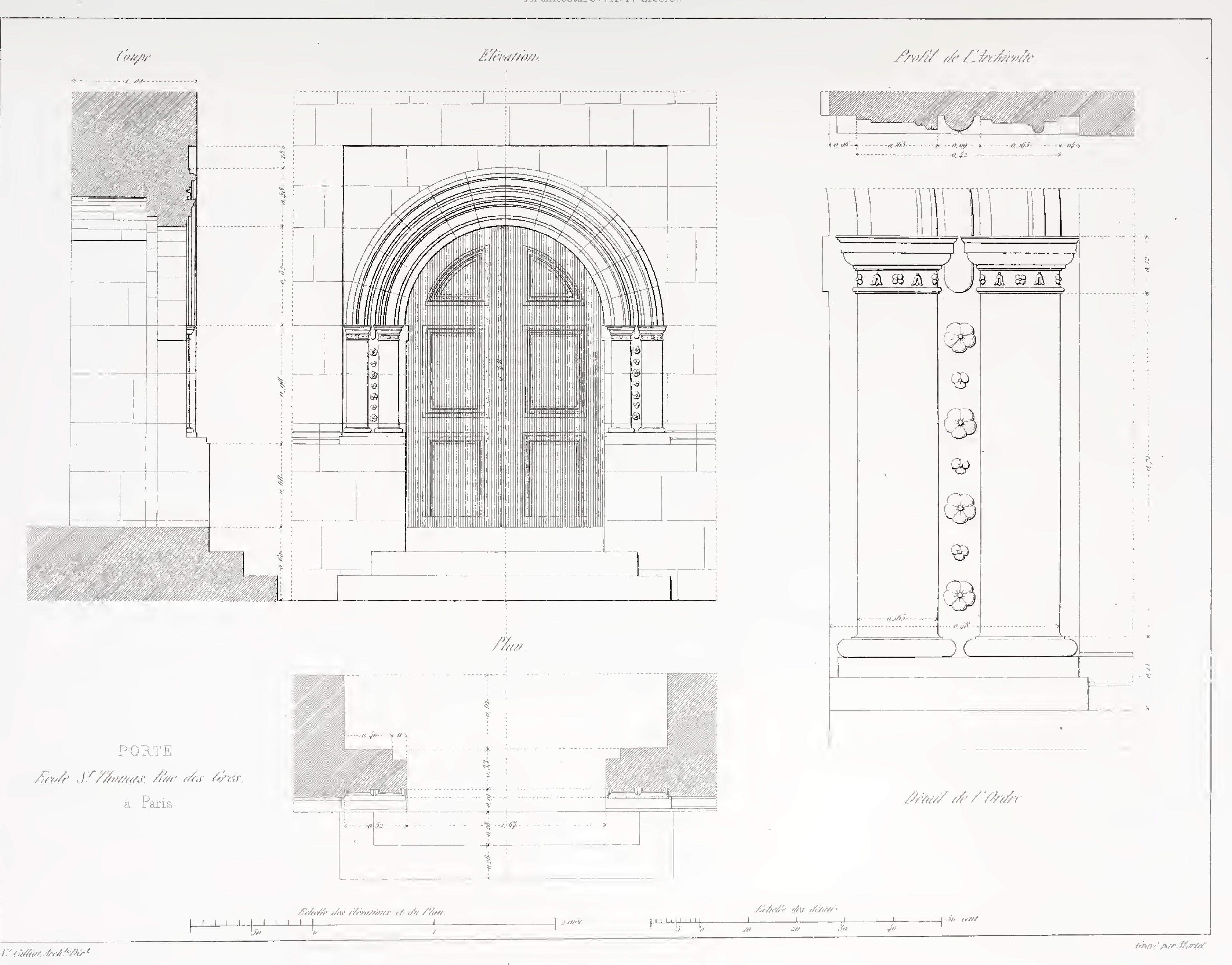




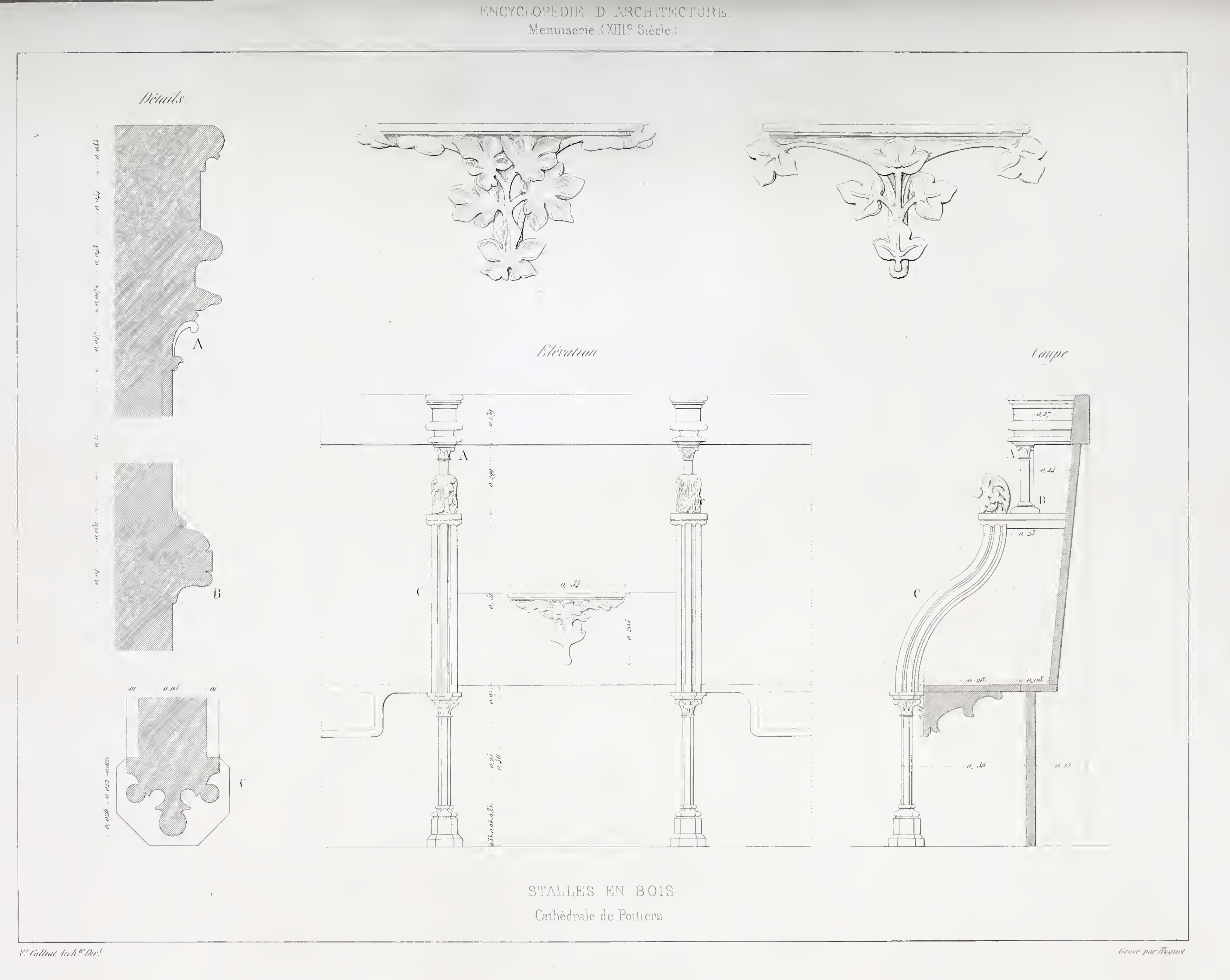
PARTIE INFÉRIEURE DU MENEAU DE LA PORTE DU MILIEU,
Église St Eustache, à Paris (*Façade du Sud.*)

Echelle de … *mètre.*

V^r Calliat, Arch^te Dir^r *Gravé par Nio.*


Coupe
Élévation.
Profil de l'Archivolte.
Plan.
PORTE
École St Thomas. Rue des Grès.
à Paris.
Détail de l'Ordre
Échelle des élévations et du Plan.
2 mèt.
Échelle des détails.
30 cent.
V^r Calliat Arch^te Dir^r
Gravé par Martel

Détail du Pilastre
Coupe sur un des piedroits.
Élévation
Coupe
Plan
PORTE
Collège des Cholets
Rue de Reims
Échelle des détails.
Échelle des élévations et du plan.



STALLES EN BOIS.

Cathédrale de Poitiers.

V^r Calliat, Arch^te Dir^r.
Gravé par Huguet
1re Année
à Paris, chez Bance Ed^r Rue Croix-des-Petits-Champs, 25.
N° 5.

ENCYCLOPÉDIE D'ARCHITECTURE
Maçonnerie (XIXe Siècle)

Pl. 8.

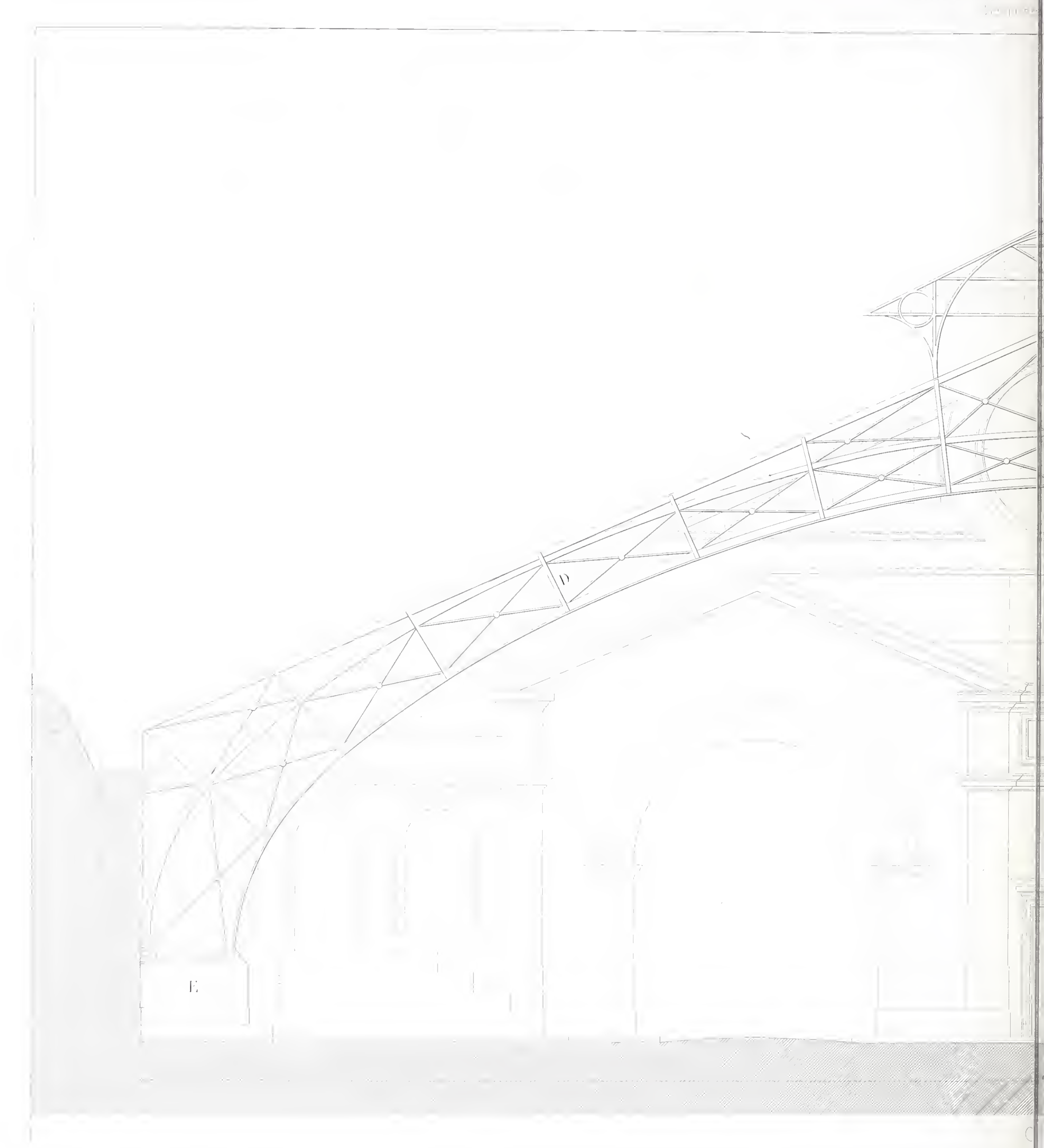
PONT NEUF

Détail de la construction pour la restauration

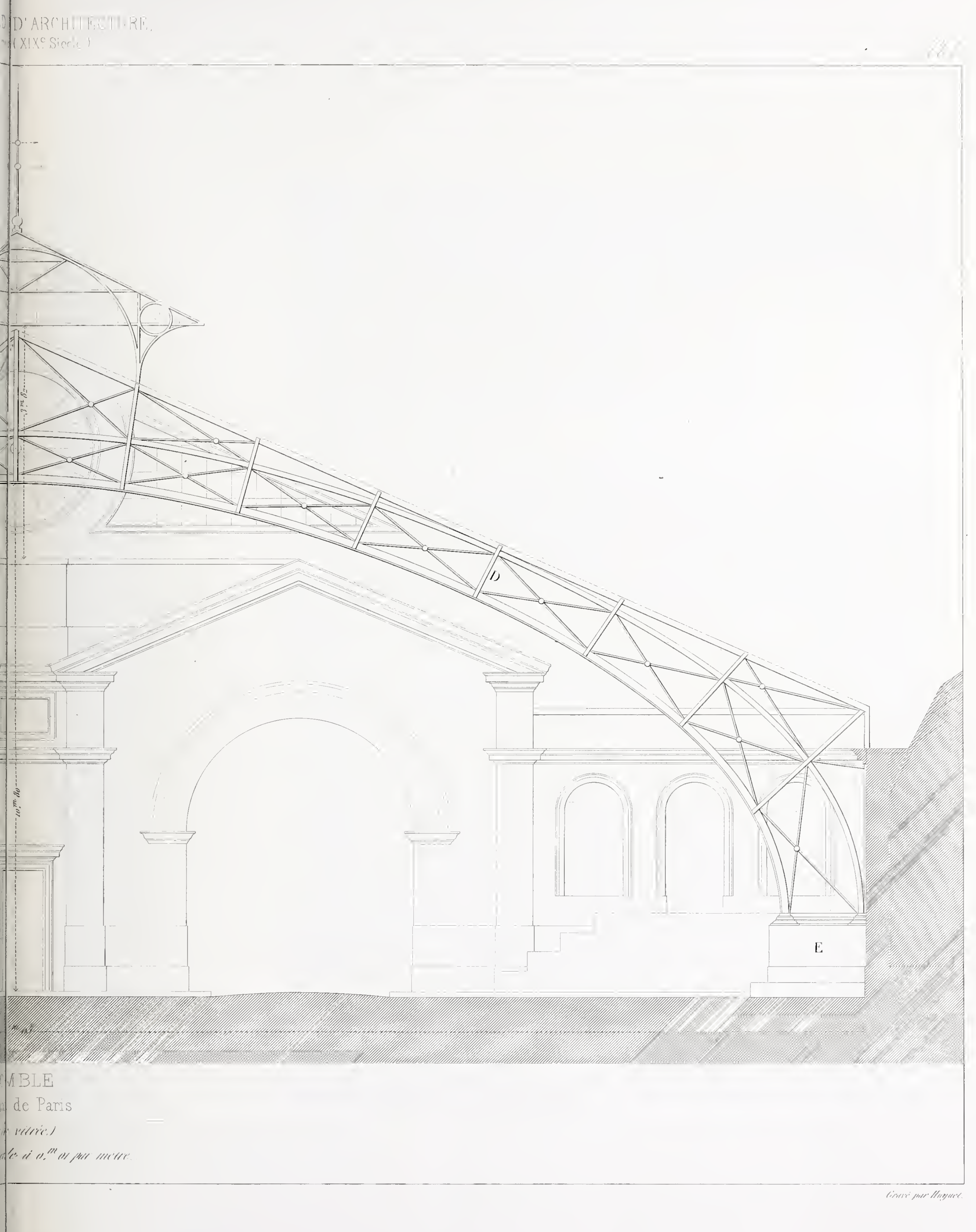
(Paris)



V^r Calliat, Arch.^te Rer.



Coupe transvers



MBLE
de Paris
vitrée.)
le à 0.m 01 par mètre.

Gravé par Huguet.

DÉCORATION

des tribunes et des murs latéraux
audessus des Chapelles
Cathédrale d'Alby (Tarn)



Echelle de 0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 1 2 3 Mètres

V^r Calliat Arch. Direx Imp. Lemercier à Paris. Thurwanger Chromolith.

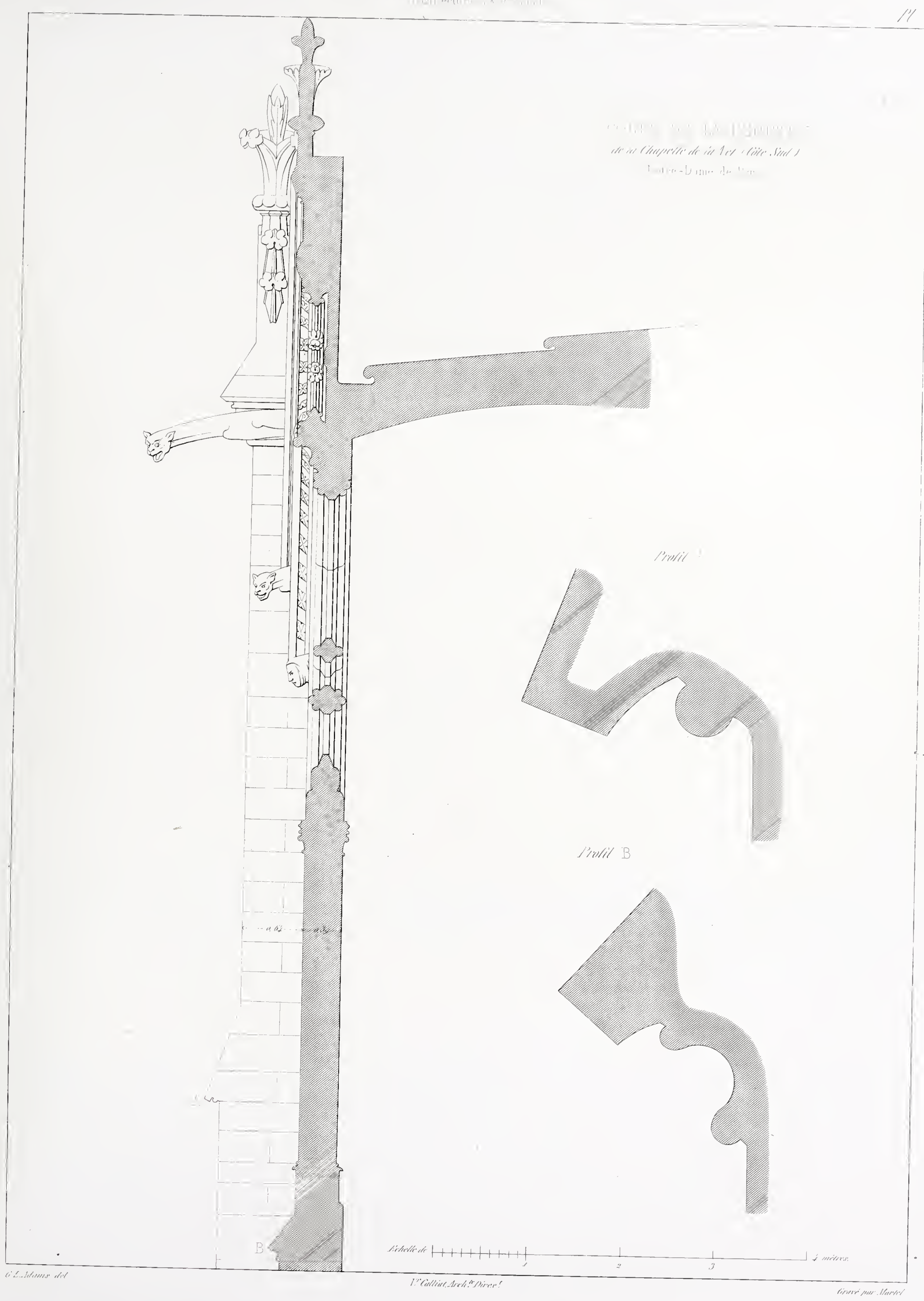


FENÊTRE
de la Chapelle de
de la Nef
(Côté Sud)
Notre-Dame
à Paris

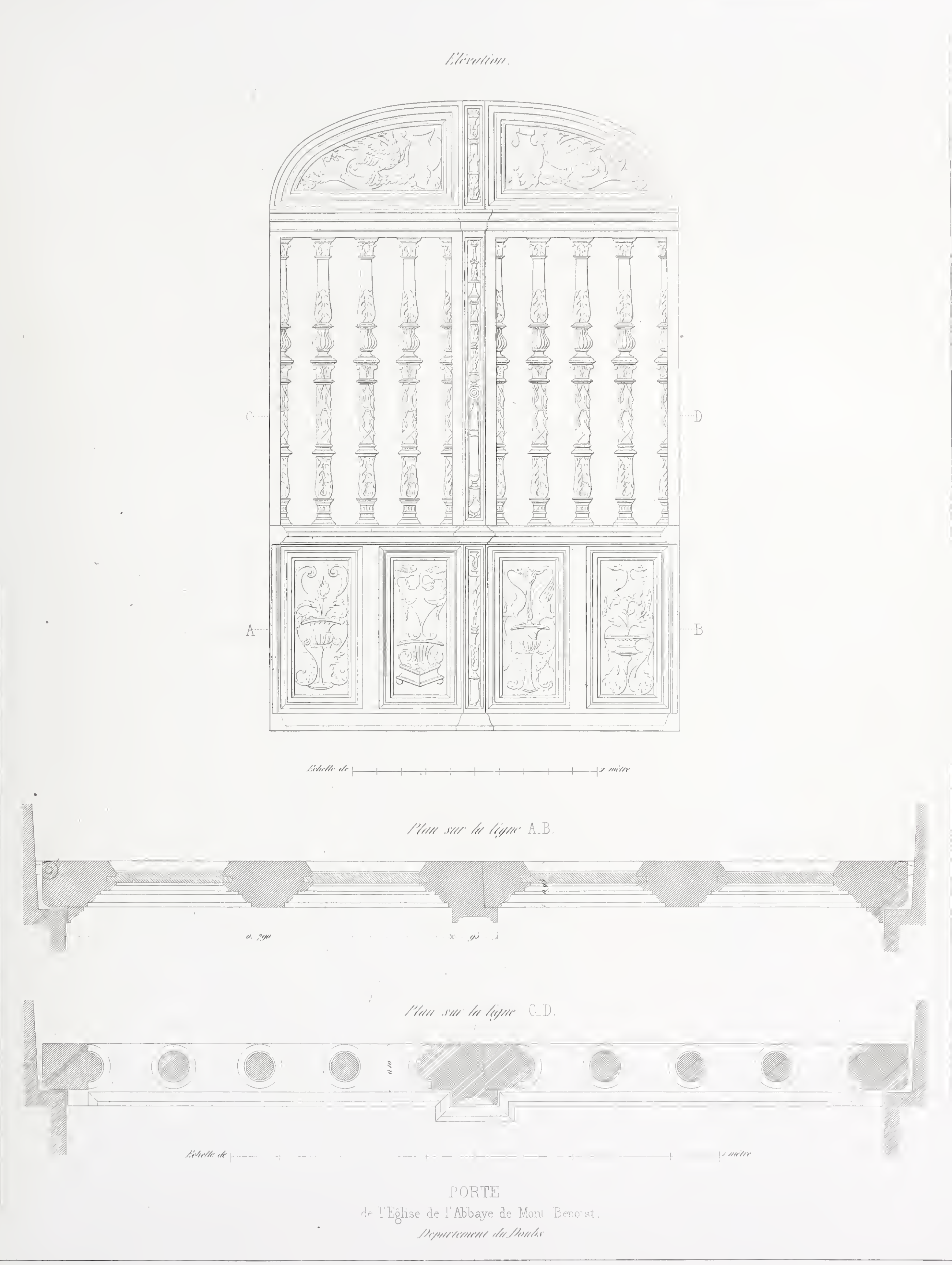
3, 34
0, 30
3, 92
1, 02
1, 44
4 mèt 66
1, 44
Échelle de 3 mètres
1
2
3

G. L. Adams del.
Ve Calliat Archte Directr
Gravé par Martel.

de la Chapelle de la V... (Côte Sud)
Notre-Dame de Paris



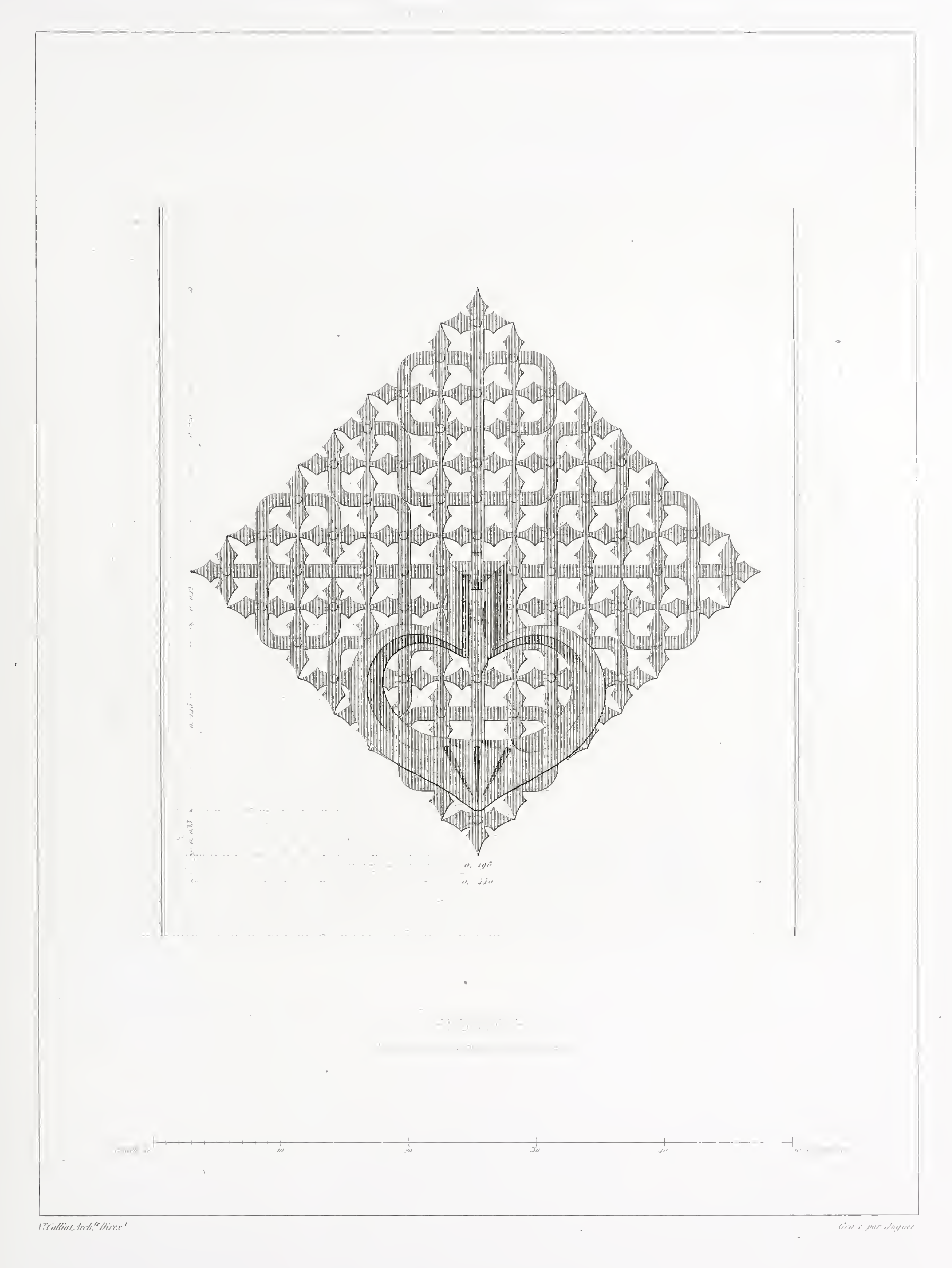
G. L. Adams del.
Vr Calliat Archte Directr
Gravé par Martel



PORTE
de l'Église de l'Abbaye de Mont Benoist.
Département du Doubs

Vr Calliat, Archte Direct.

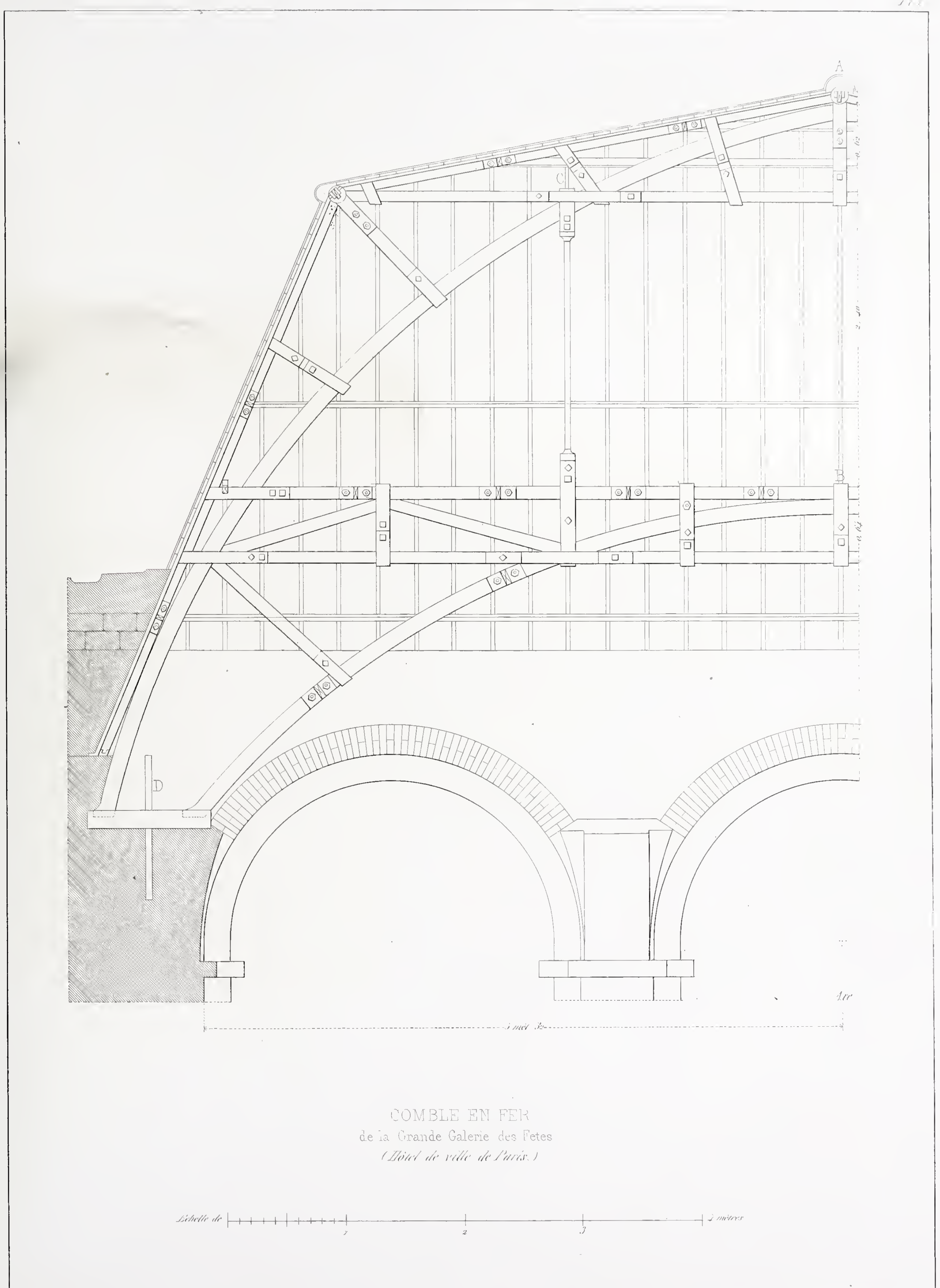
Gravé par Le Coq.



V. Calliat Arch.te Direx.t

Grav.é par Jaquet

à Paris chez Bance Ed.r Rue Croix-des-Petits-Champs, 25.

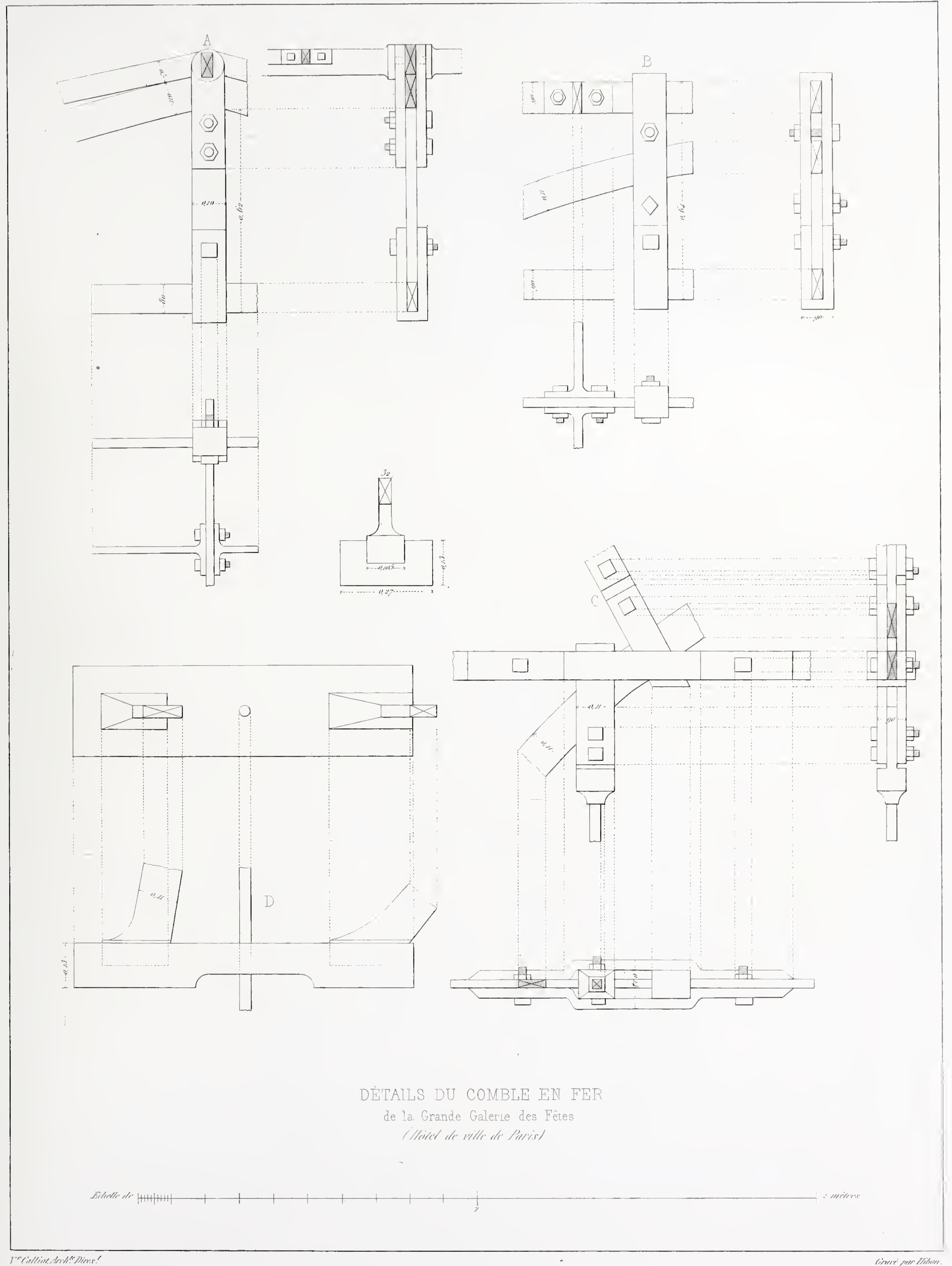


COMBLE EN FER
de la Grande Galerie des Fetes
(Hôtel de ville de Paris.)

V.^r Callat, Arch.^te Direct.^r

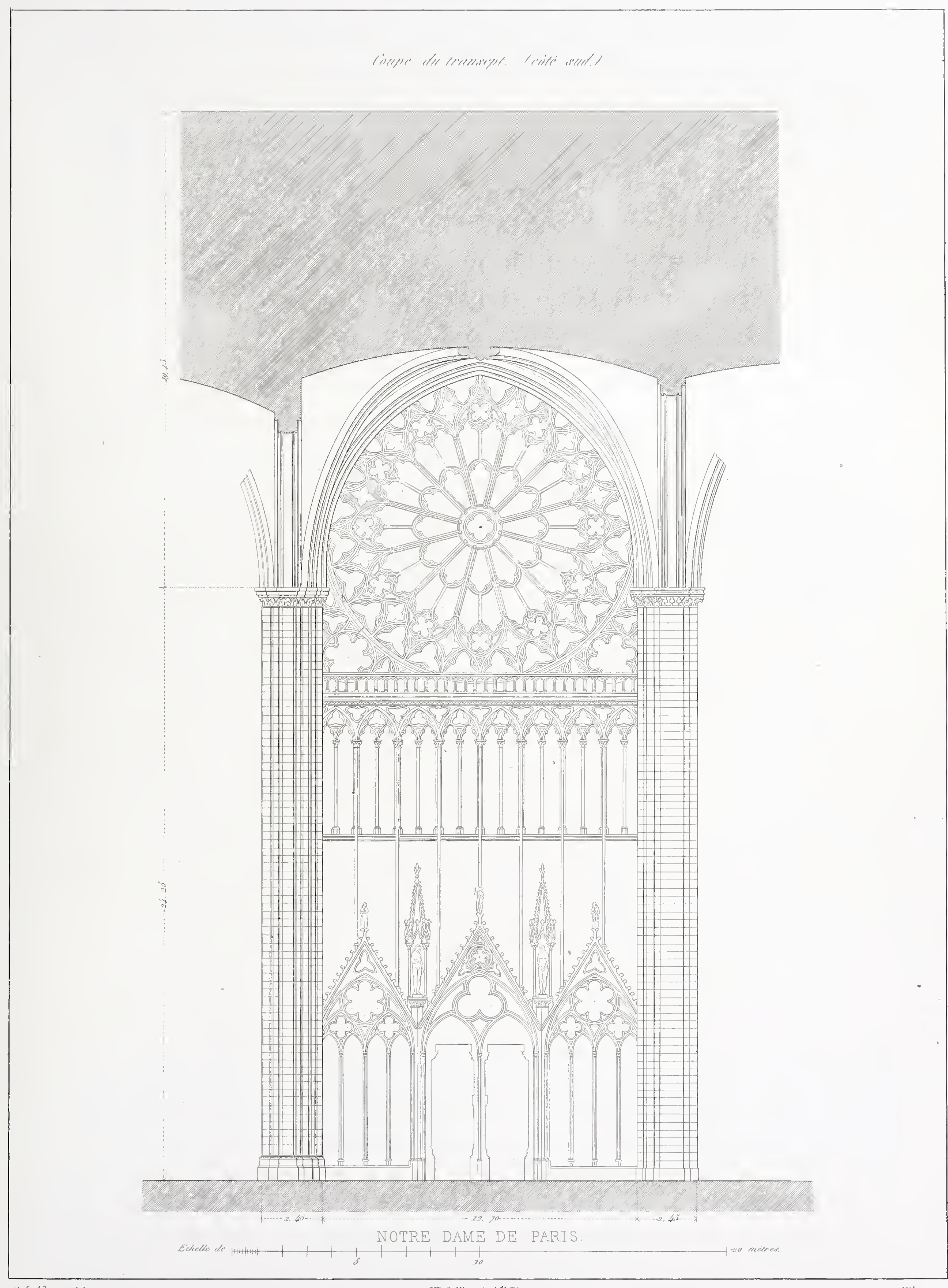
Gravé par Hibon.

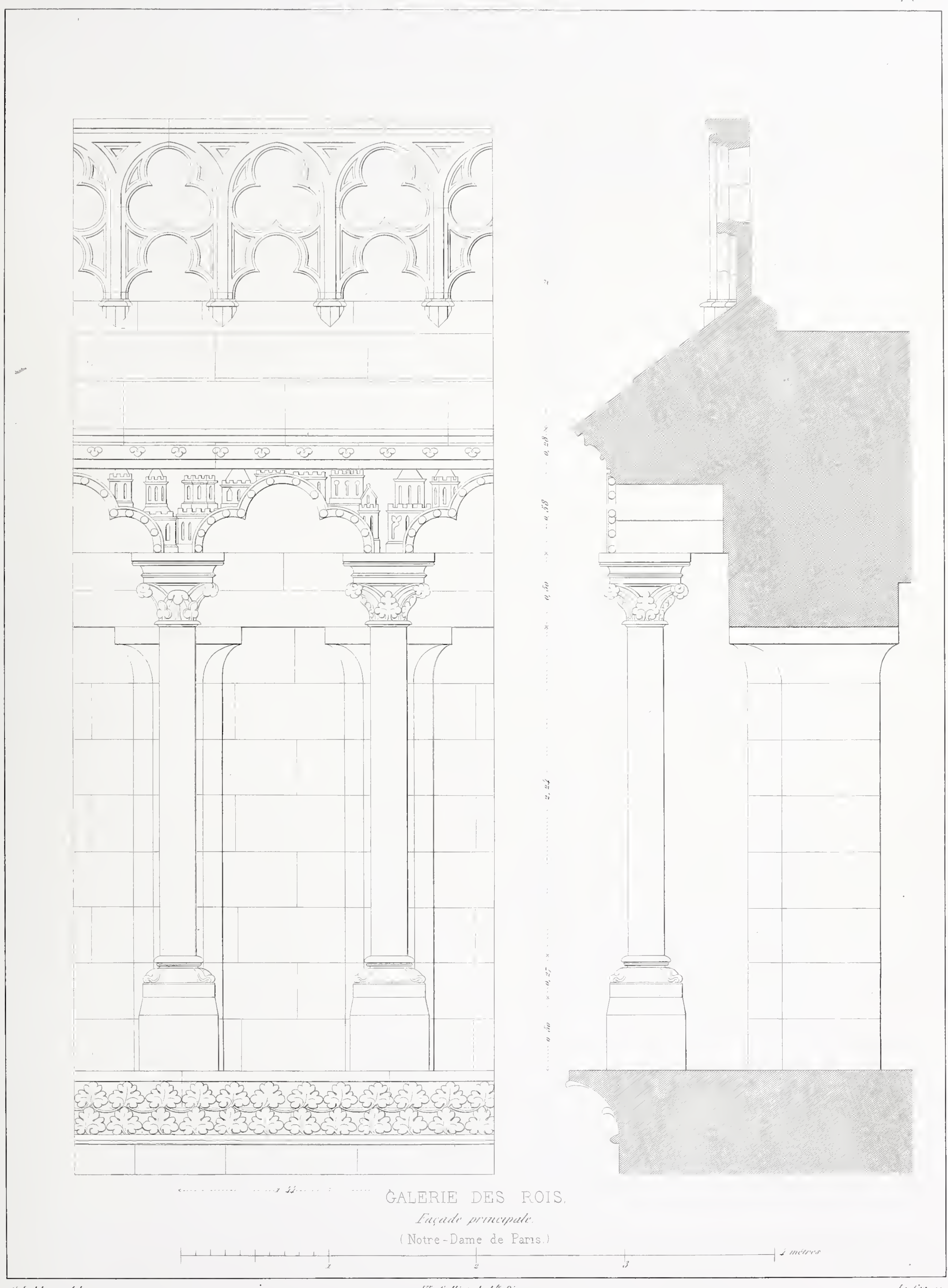
à Paris, chez Bance, Edit.^r Rue Croix-des-Petits-Champs, 25.



DÉTAILS DU COMBLE EN FER
de la Grande Galerie des Fêtes
(Hôtel de ville de Paris)

Vr Calliat Archte Direct
Gravé par Hibon.


Coupe du transept. (côté sud.)
2. 45
12. 70
2. 45
NOTRE DAME DE PARIS
Echelle de
5
10
20 mètres.
G. L. Adams del.
Vr Calliat, Archte Dir.
Hibon sc.



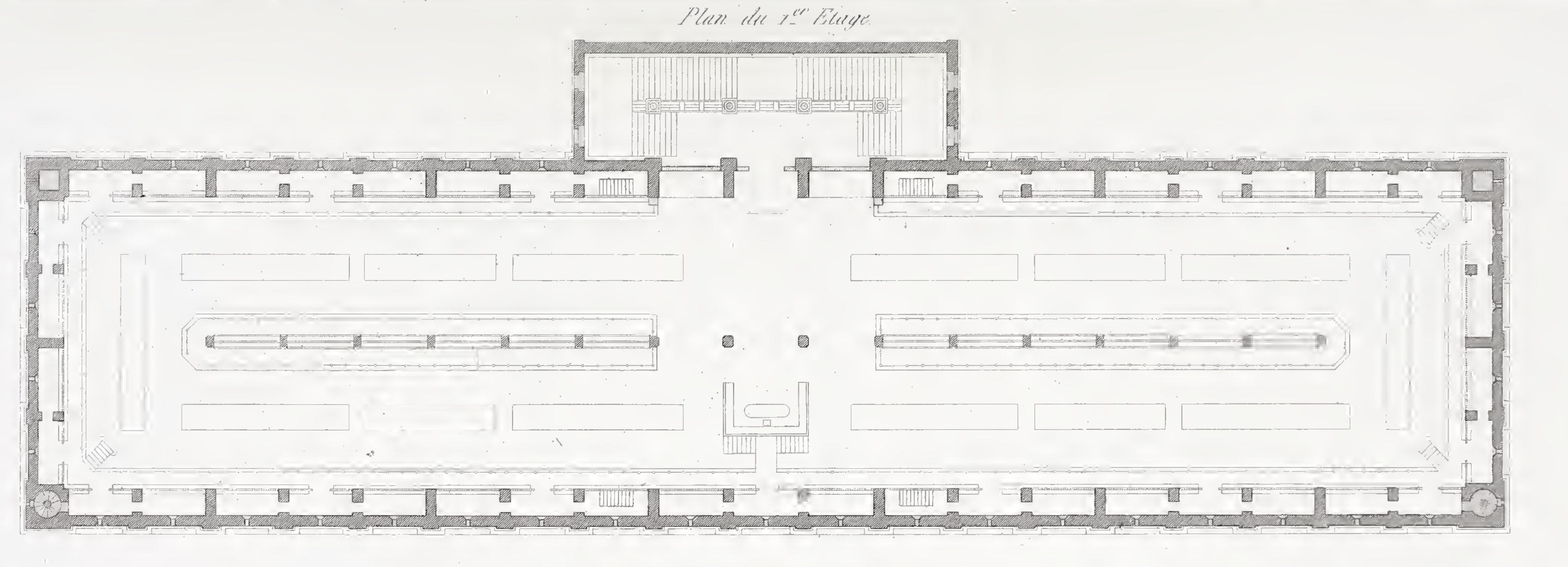
GALERIE DES ROIS.

Façade principale.

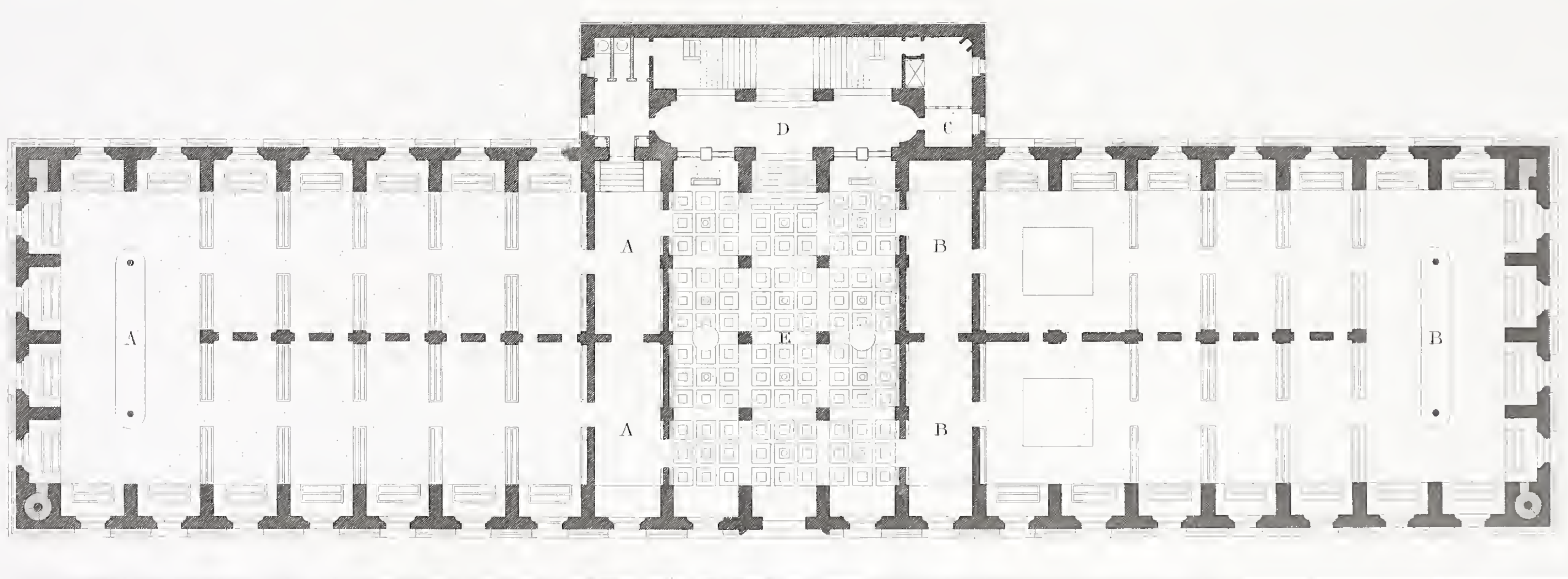
(Notre-Dame de Paris.)

G. L. Adams del. *Vʳ Calliat, Archᵗᵉ Direx.* *Le Coq sc.*

Plan du 1er Étage



Plan du Rez-de-chaussée



BIBLIOTHÈQUE Ste GENEVIÈVE

Rue des Grès, à Paris

A _ Théologie et dépôt des doubles.

B _ Manuscrits et Estampes.

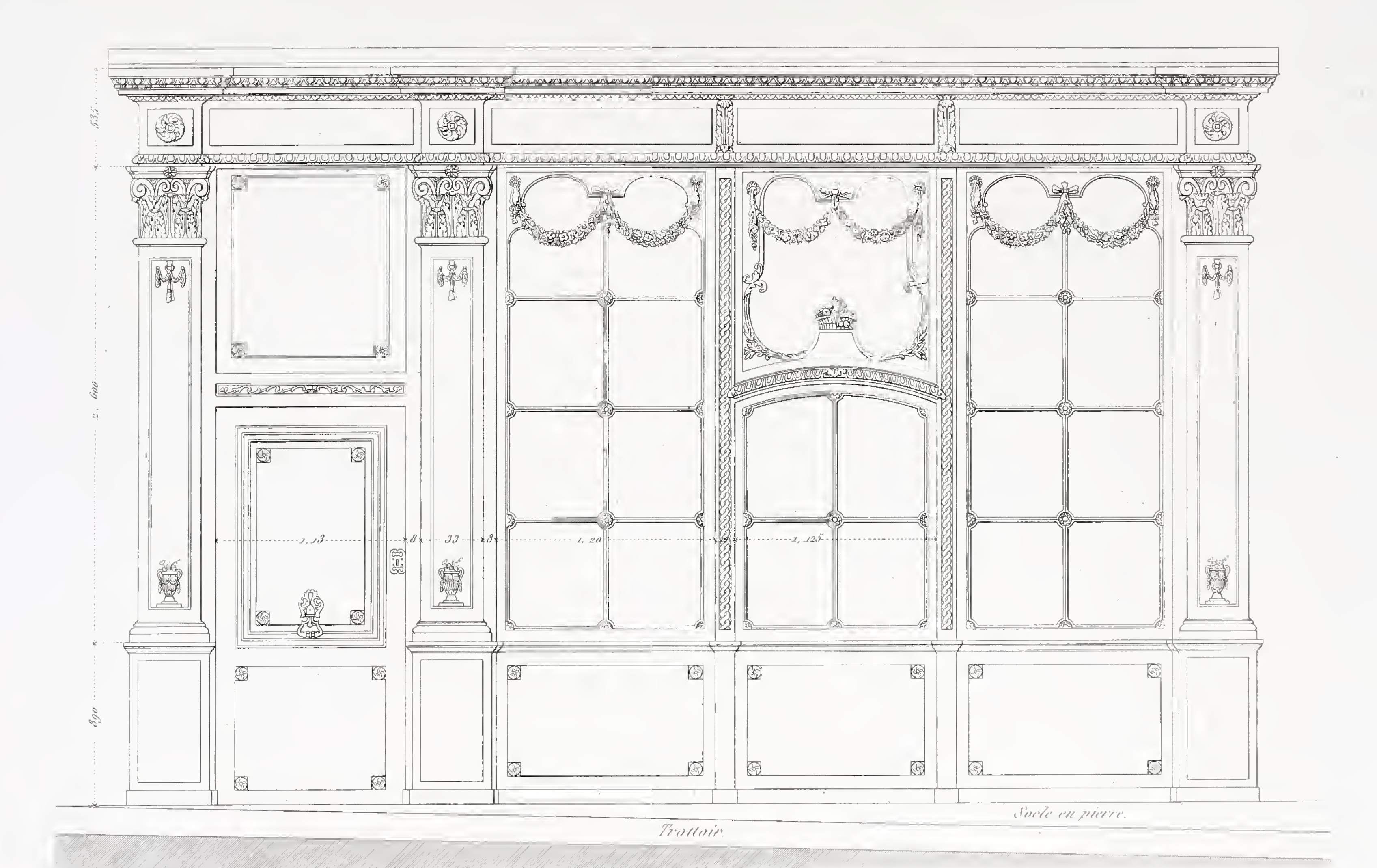
C _ Gardien

D _ Grand escalier

E _ Vestibule

Échelle de 5 10 20 30 40 mètres

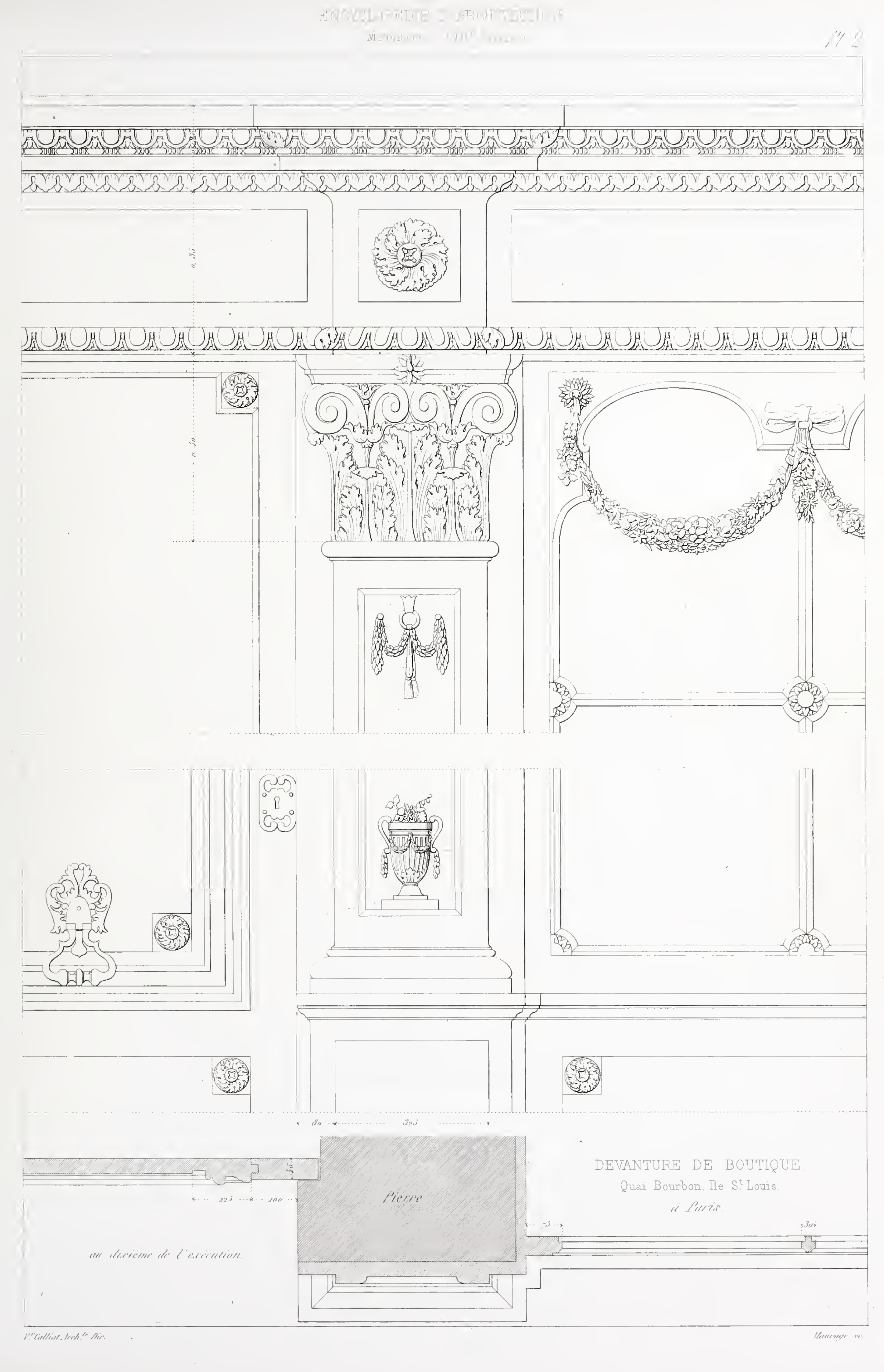
H. Labrouste. Inv. — Vr Calliat, Archte Dir. — Huguet



DEVANTURE DE BOUTIQUE
Quai Bourbon, Ile St Louis.
à Paris.

Ve Calliat Arch^te Dir.

Maurage sc.



DEVANTURE DE BOUTIQUE,
Quai Bourbon, Ile St Louis,
à Paris.

V^r Calliat, Arch.^te Dir.

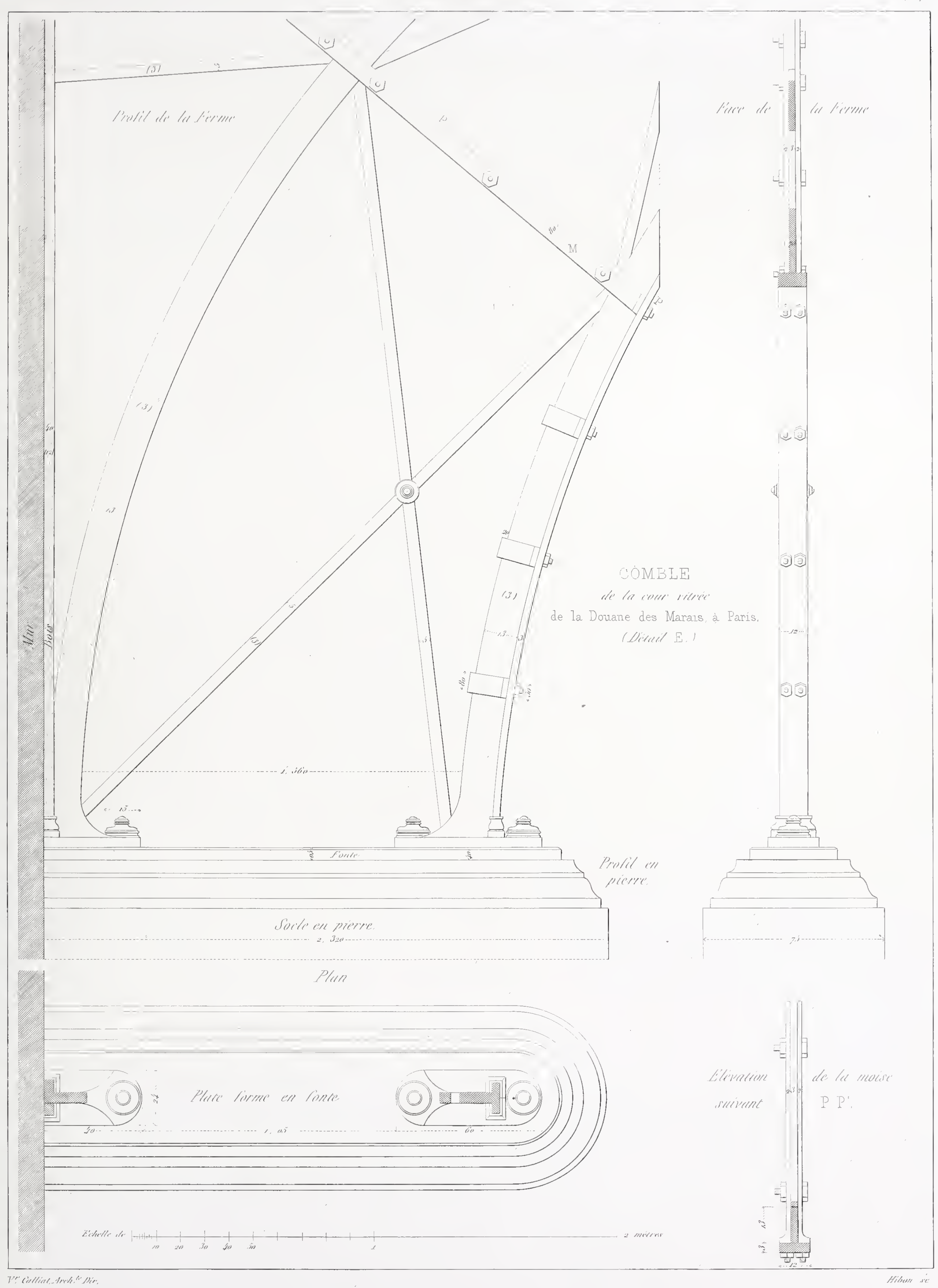
Maurage sc.



PORTE

du Chateau de ...... en Bourgogne

Echelle de 1 2 3 4 mètres



V

V. Calliat, Arch.te Dir.

Hibon sc.

Vu dans la longueur.

Assemblage des pannes

Assemblage de la 4ème moise marquée D recevant l'arc d'écartement.

Vu dans la largeur.

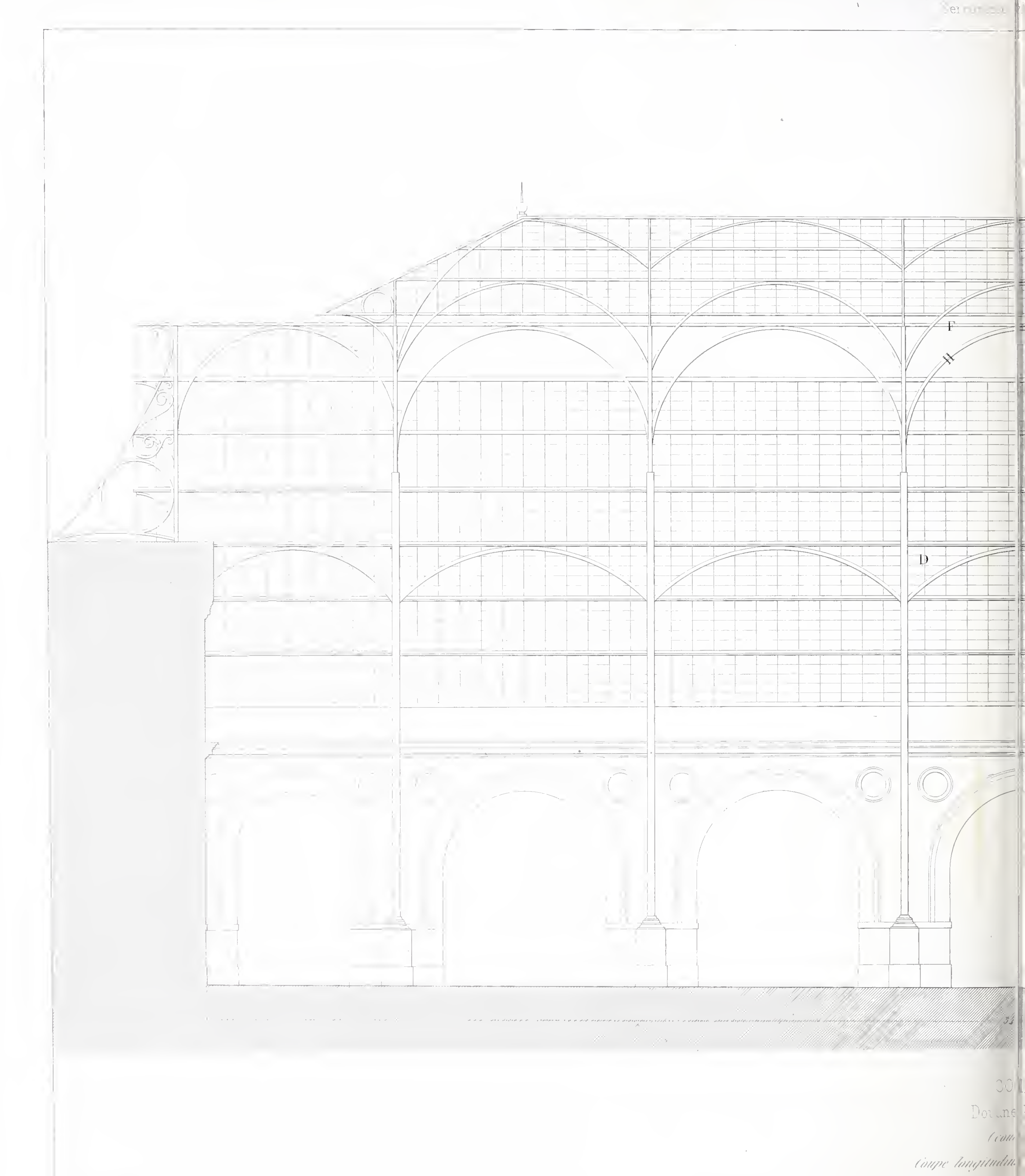
Echelle de ... 1 ... 2 mètres

Assemblage des chenaux.

Moise M

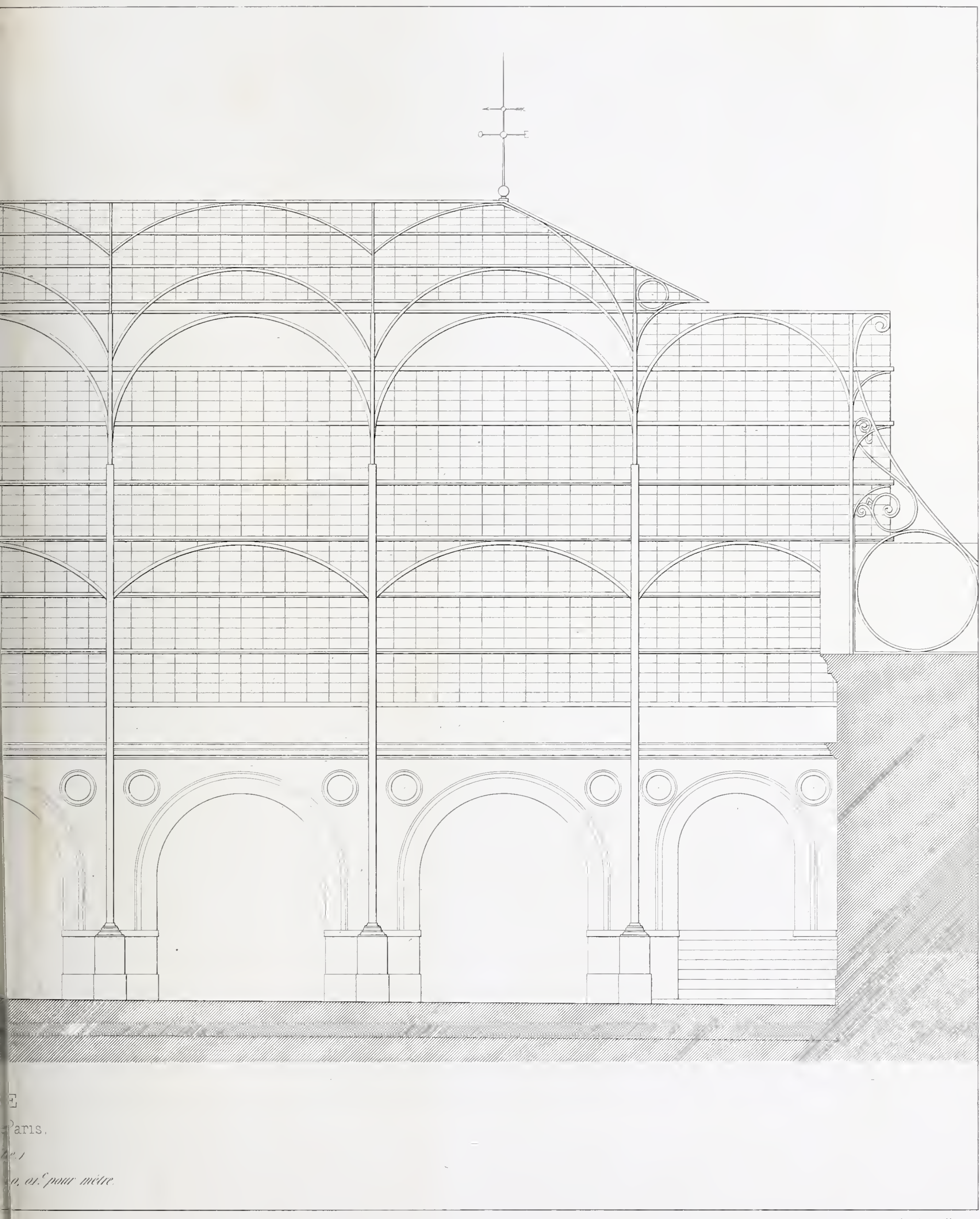
Bois

COMBLE
de la cour vitrée
de la Douane des Marais
à Paris



CO[illegible]
Douane [illegible]
(Comb[illegible]
Coupe longitudin[illegible]

à Paris, chez [illegible] Ducher, Éditeur [illegible]



E
Paris.
le.)
0, 01.c pour mètre.

Gravé par Huguet

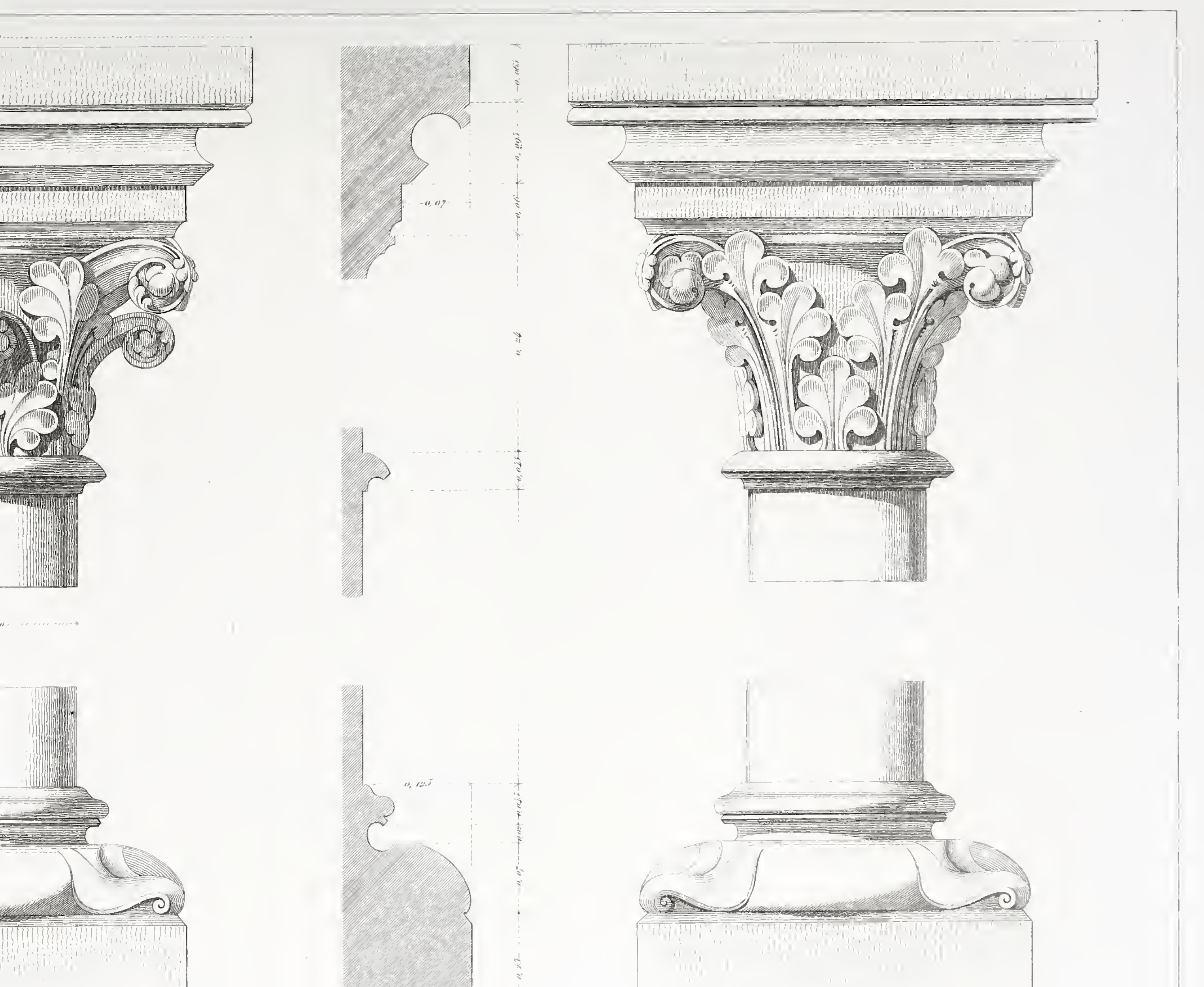




ORNEMENTS
des murs latéraux des Chapelles
Cathédrale d'Alby (Tarn)

Echelle de 2 Mètres

V^r Calliat Arch Direx. Imp. Lemercier à Paris Thurwanger Chromolith.



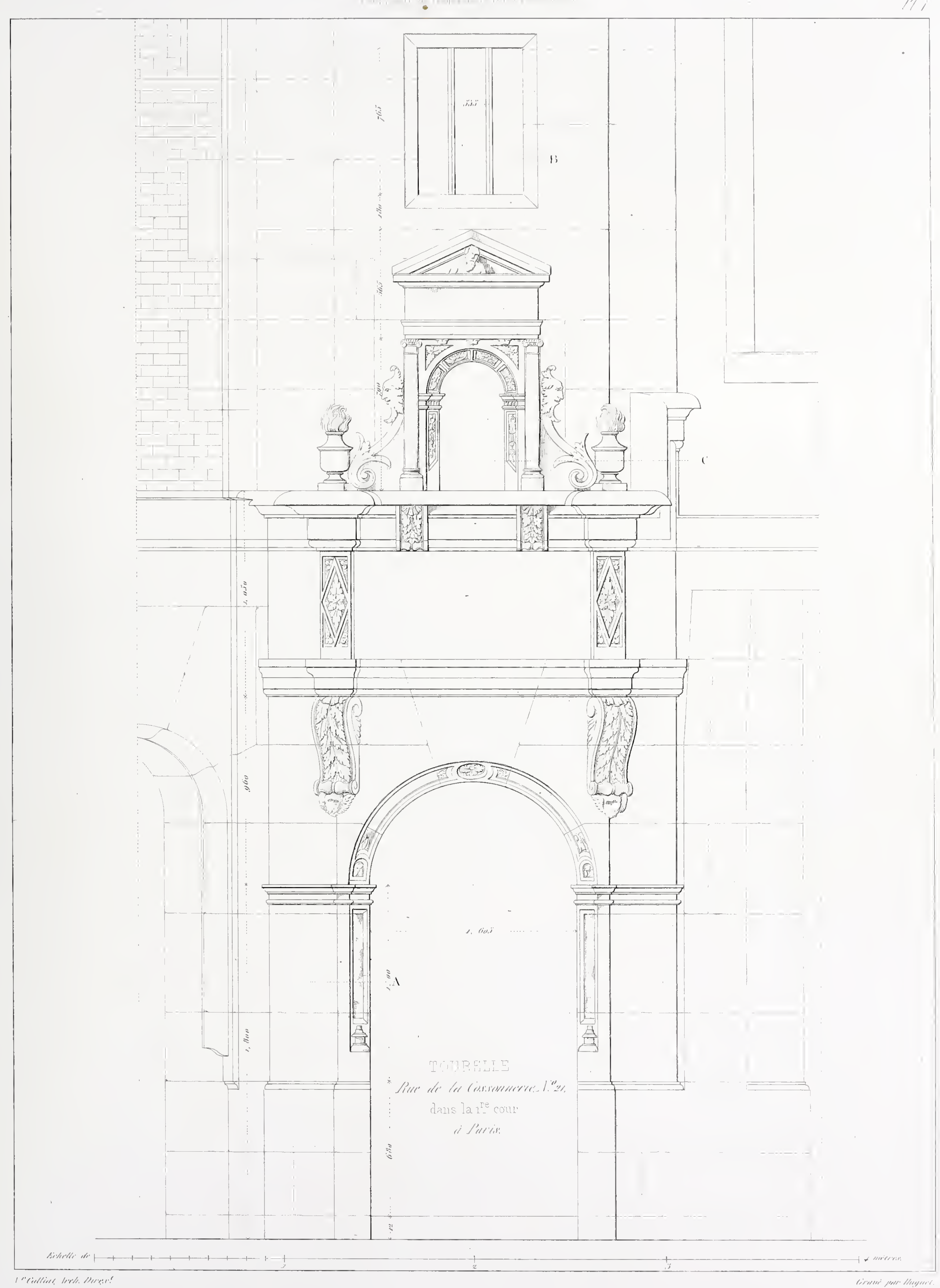
CHAPITEAUX

du Triforium de la Nef. (Notre-Dame de Paris.)

Echelle de … *1 mètre*

G. L. Adams del. — *Vr Calliat, Arch. Direr.*





TOURELLE
Rue de la Cossonnerie, N.° 21,
dans la 1.re cour
à Paris.

V.° Calliat, Arch. Direx.t

Gravé par Huguet.

à Paris, chez Bance, Ed.r Rue Croix-des-Petits-Champs, 25.

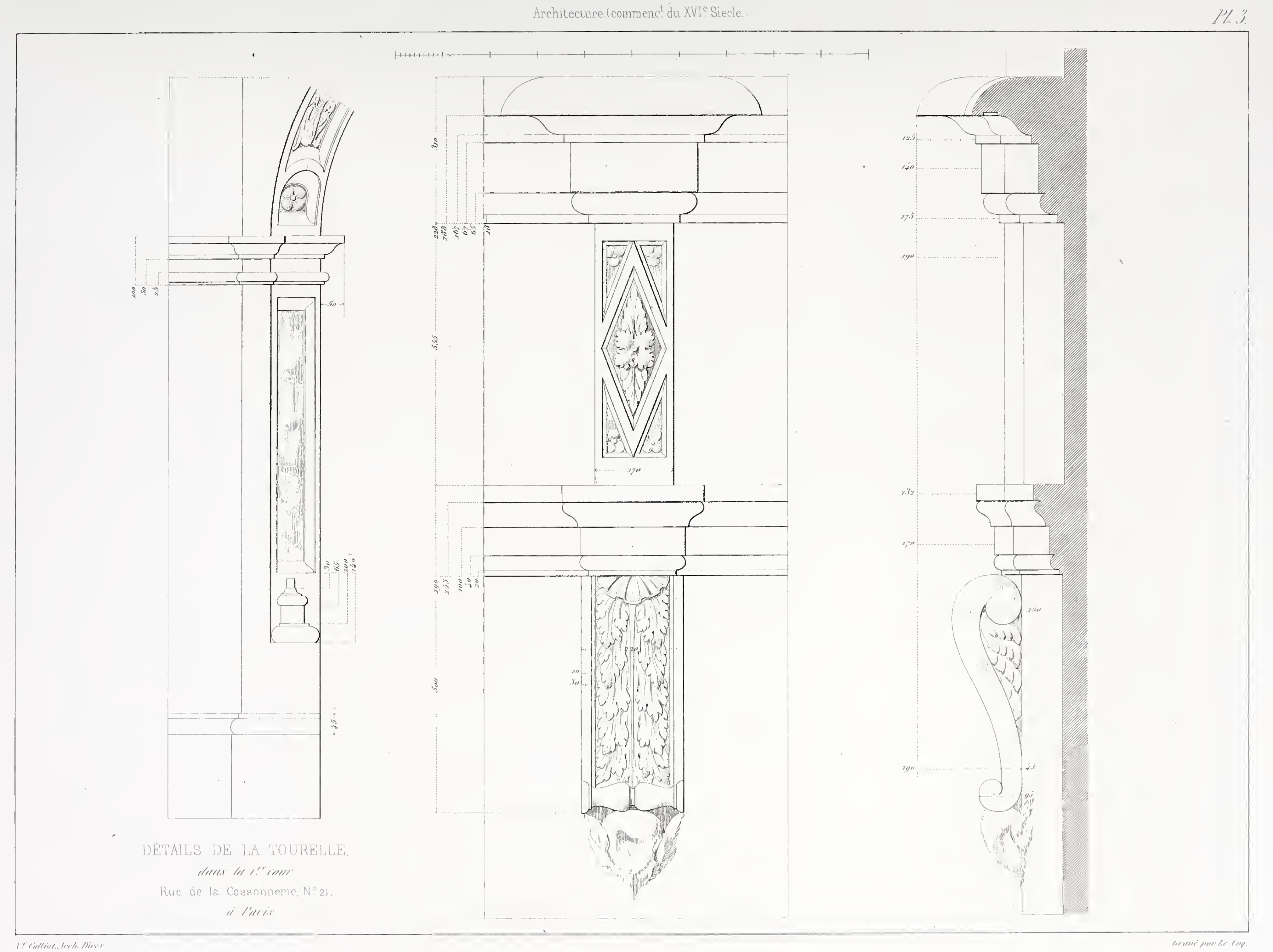
TOURELLE

dans la 1.re cour

Rue de la Cossonnerie, N.o 21, à Paris

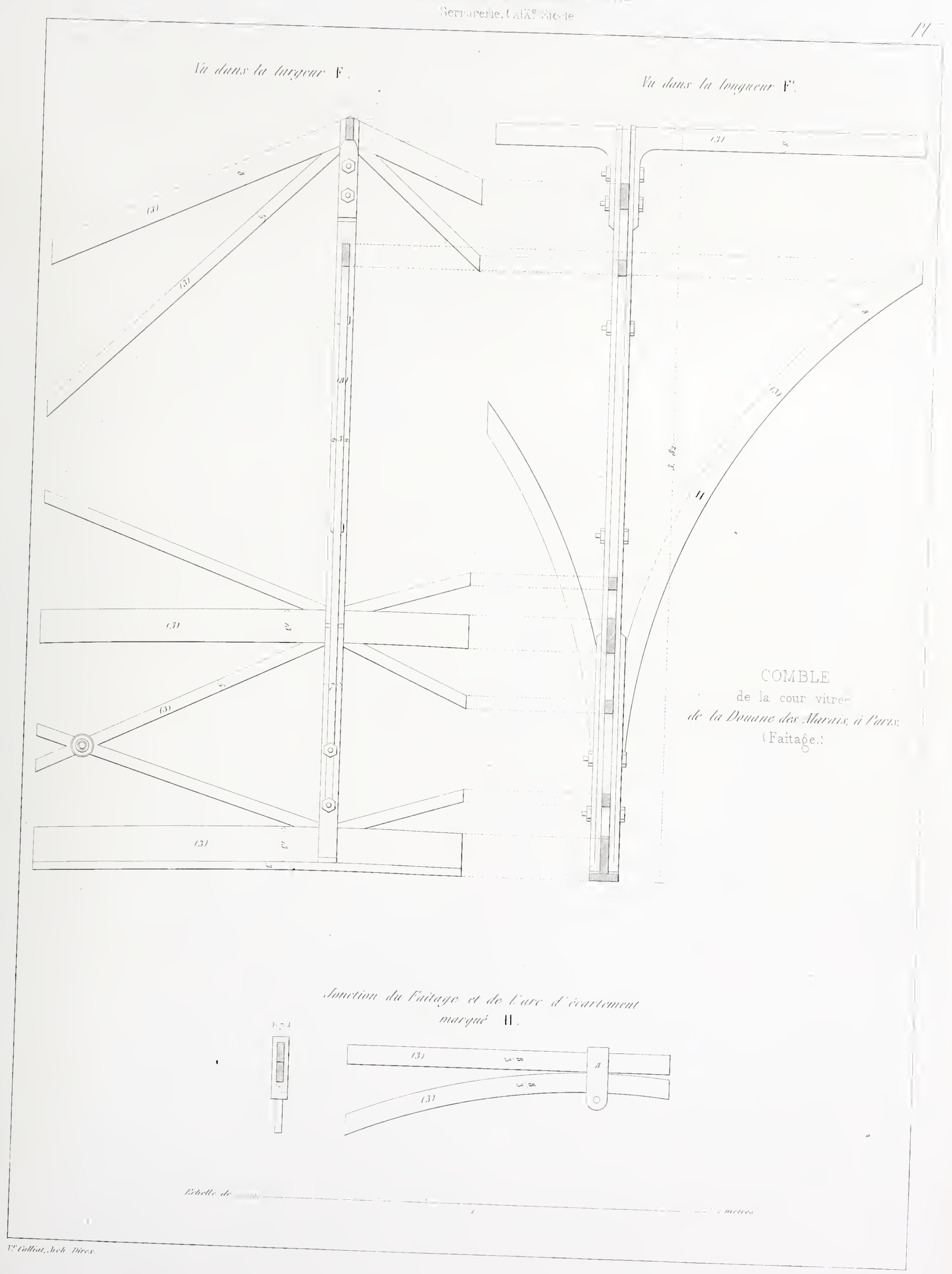
Échelle de

Centimètres

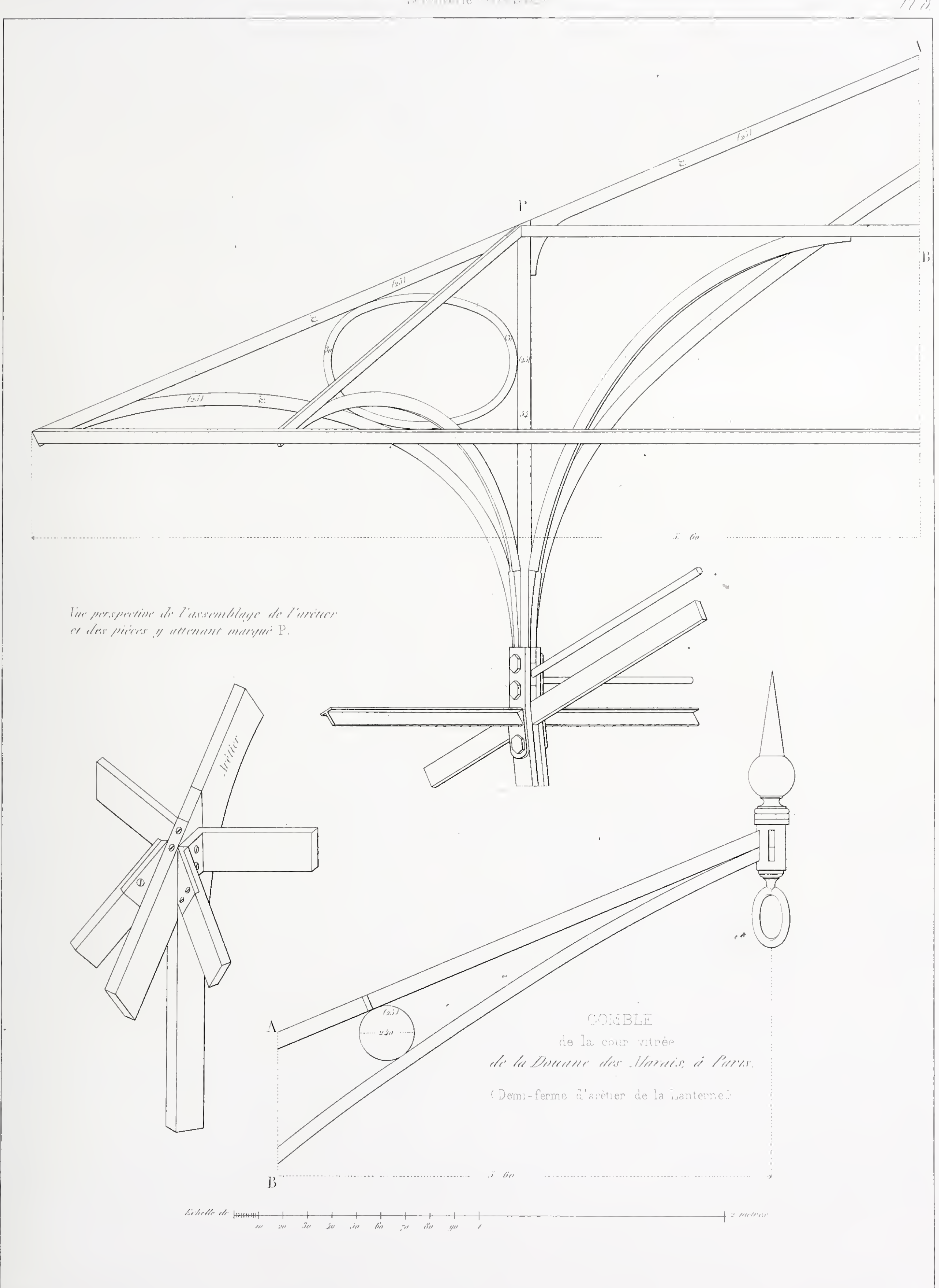


DÉTAILS DE LA TOURELLE,
dans la 1.re cour
Rue de la Cossonnerie, N.º 21,
à Paris.

V.r Calliat, Arch. Direct.
Gravé par Le Coq.


Vu dans la largeur F.
Vu dans la longueur F.
COMBLE
de la cour vitrée
de la Douane des Marais, à Paris.
(Faitage.)
Jonction du Faitage et de l'arc d'écartement
marqué H.
Echelle de
mètres
Vr Calliat, Arch. Direx.
Gravé par Hibon

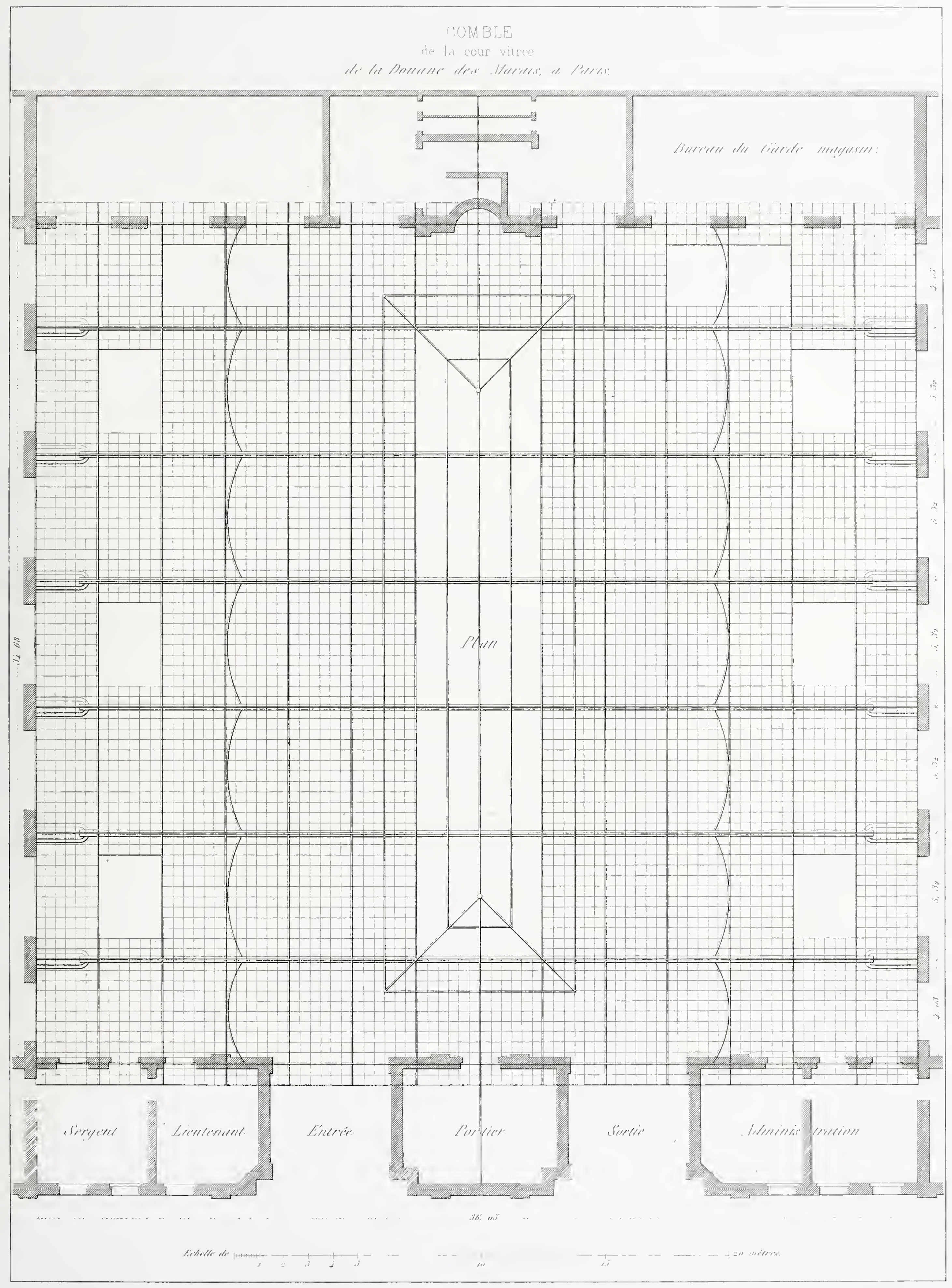

THE J. PAUL GETTY CENTER



V. Calliat, Arch. Direct.

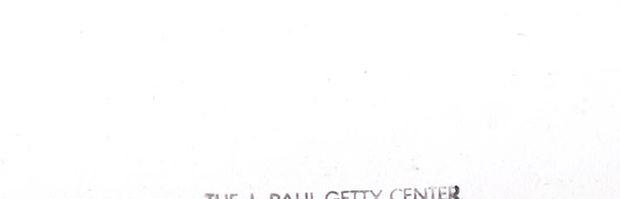
Gravé par Huguet.

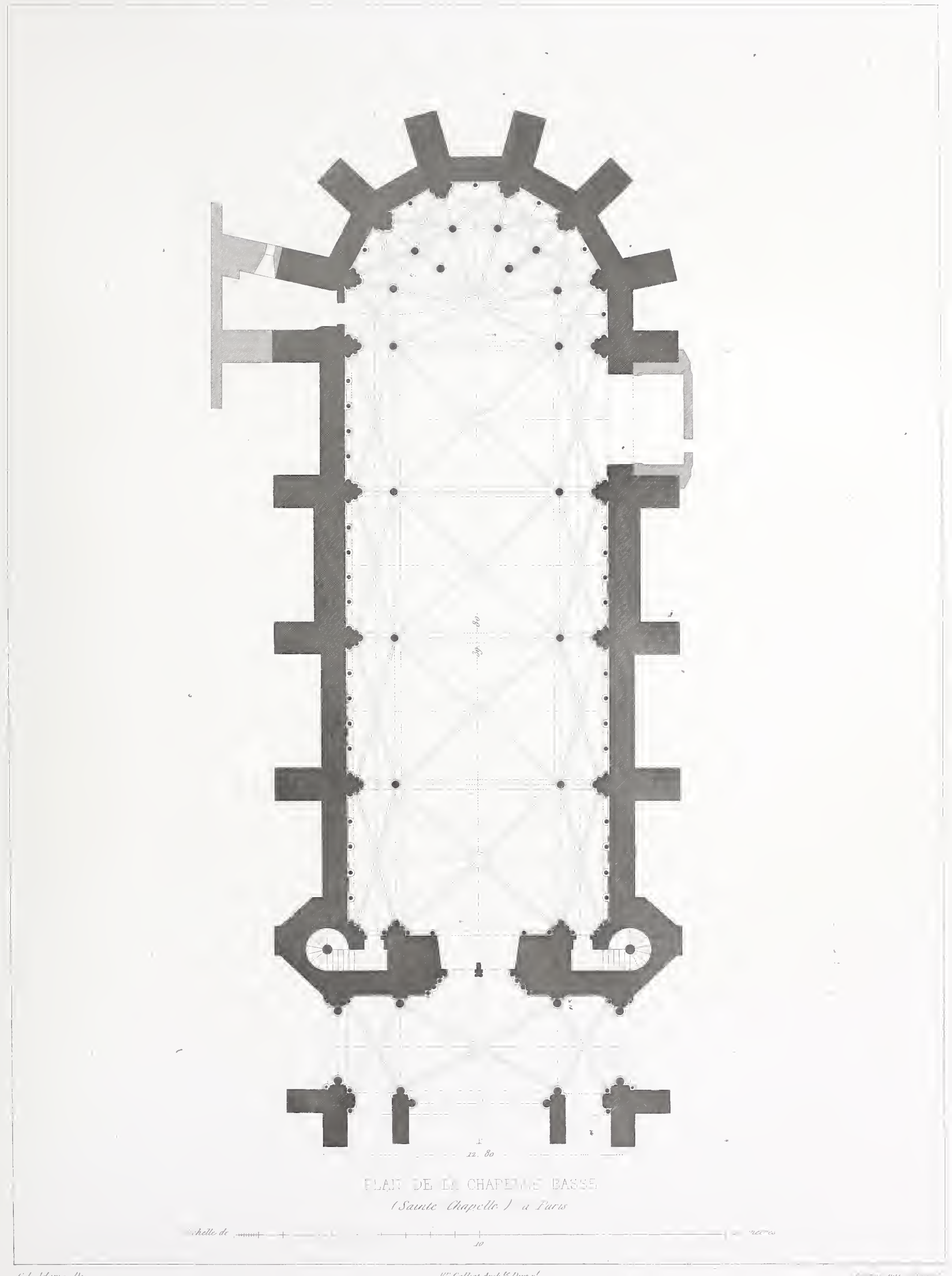
à Paris; chez Bance, Éd.r Rue Croix-des-Petits-Champs, 25.



V.^r Calliat, Arch. Direc.

Gravé par Huguet.



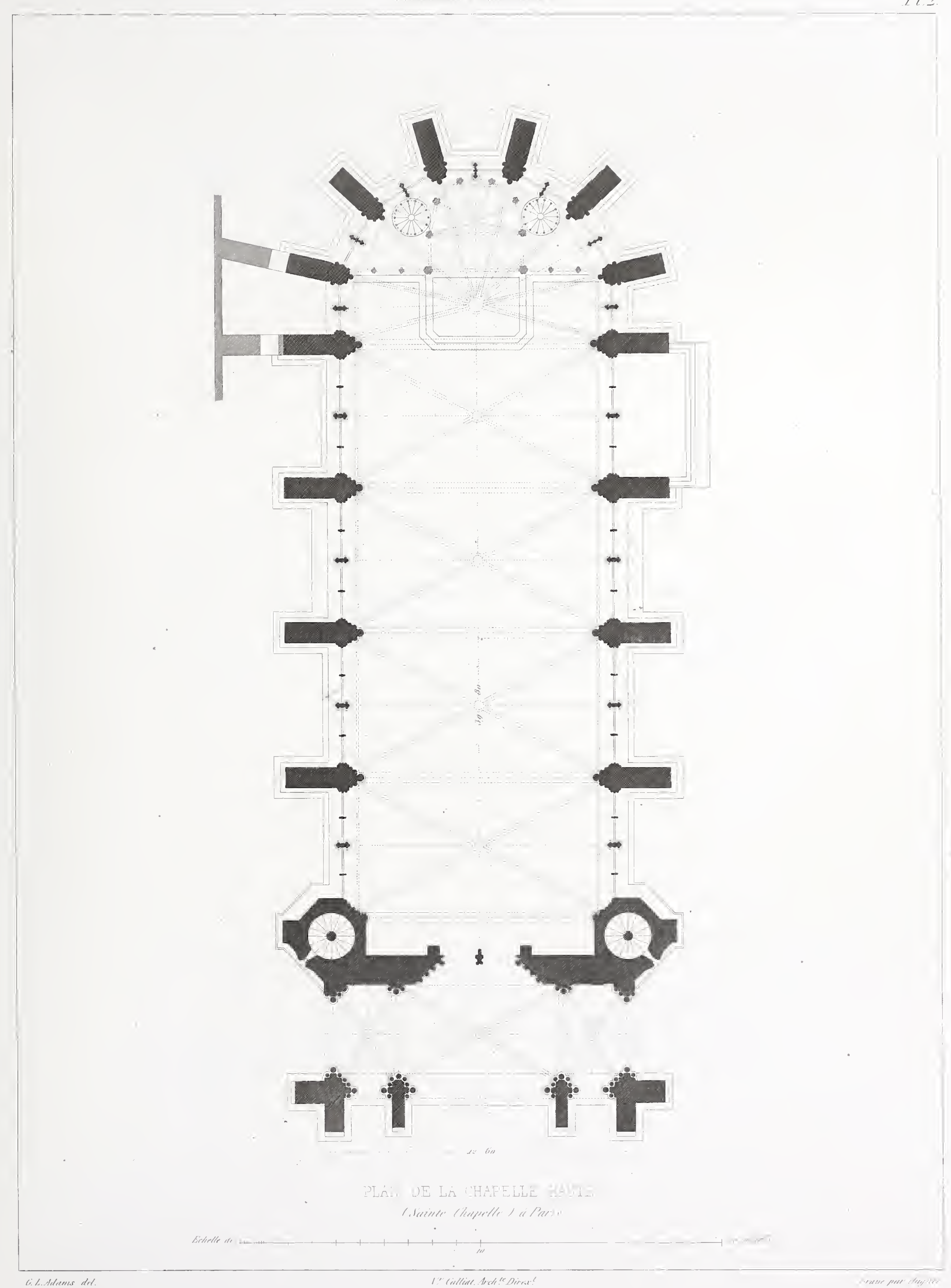


PLAN DE LA CHAPELLE BASSE
(Sainte Chapelle) à Paris

Échelle de ... mètres

G. L. Adams Del.
Vr Calliat Archte Direxit
Paris, chez Bance, Édr Rue Croix-des-Petits-Champs
Imp. Lemercier, Paris.





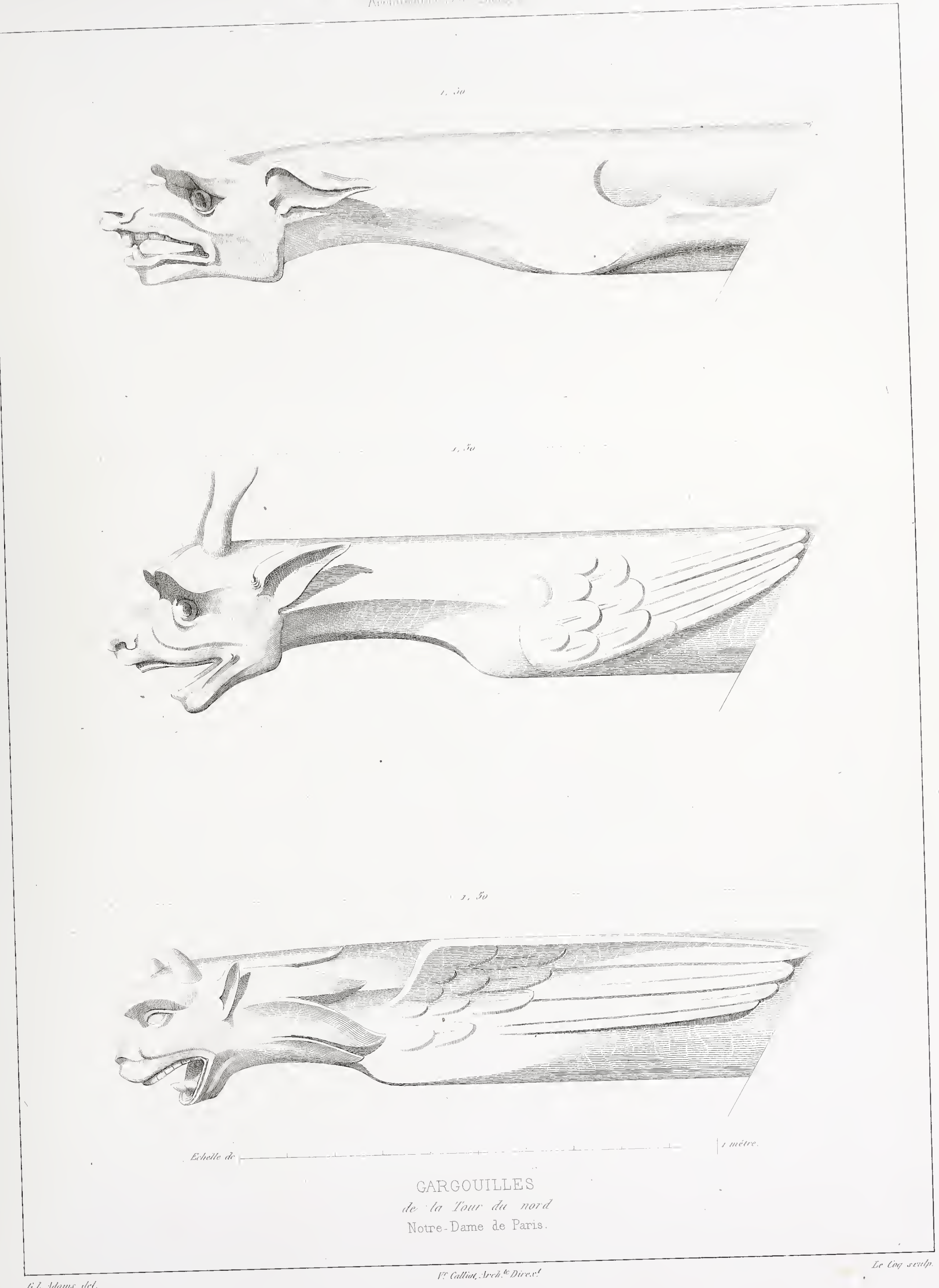
PLAN DE LA CHAPELLE HAUTE

(Sainte Chapelle) à Paris

G. L. Adams del.

Vr Calliat, Archte Directr

Gravé par



GARGOUILLES

de la Tour du nord

Notre-Dame de Paris.

Le Coq sculp.

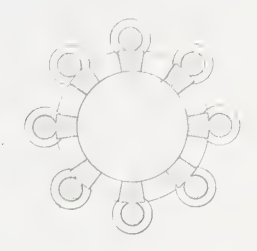
Vr. Calliat, Arch.te Direct.

G. L. Adams del.

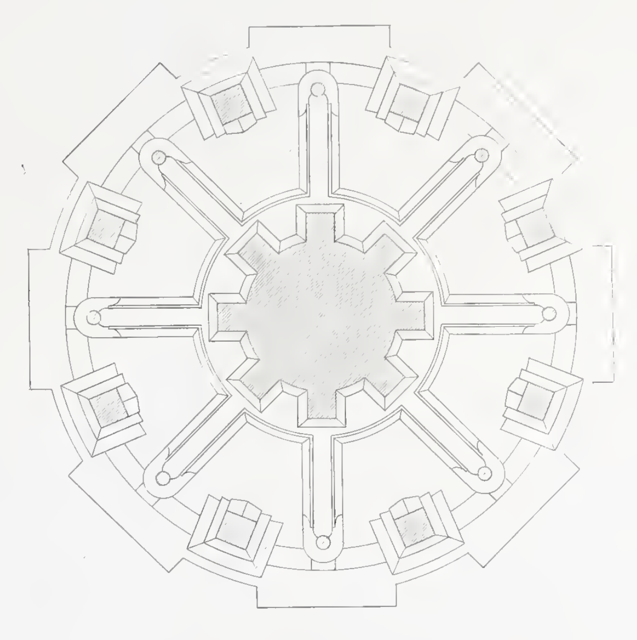
1re Année.

à Paris, chez Bance, Edr. Rue Croix-des-Petits-Champs, 25.

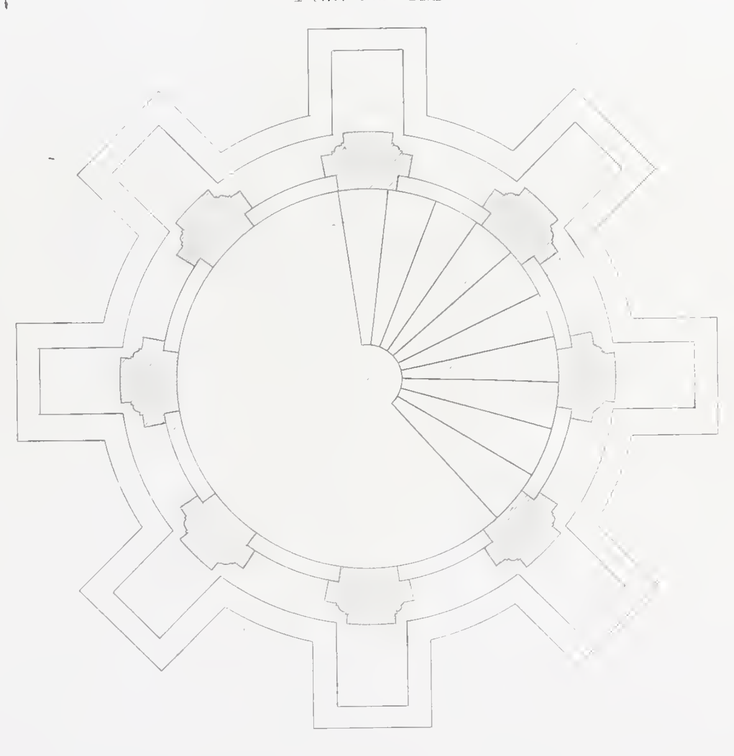
Plan sur D.



Plan sur C.



Plan sur A.B.

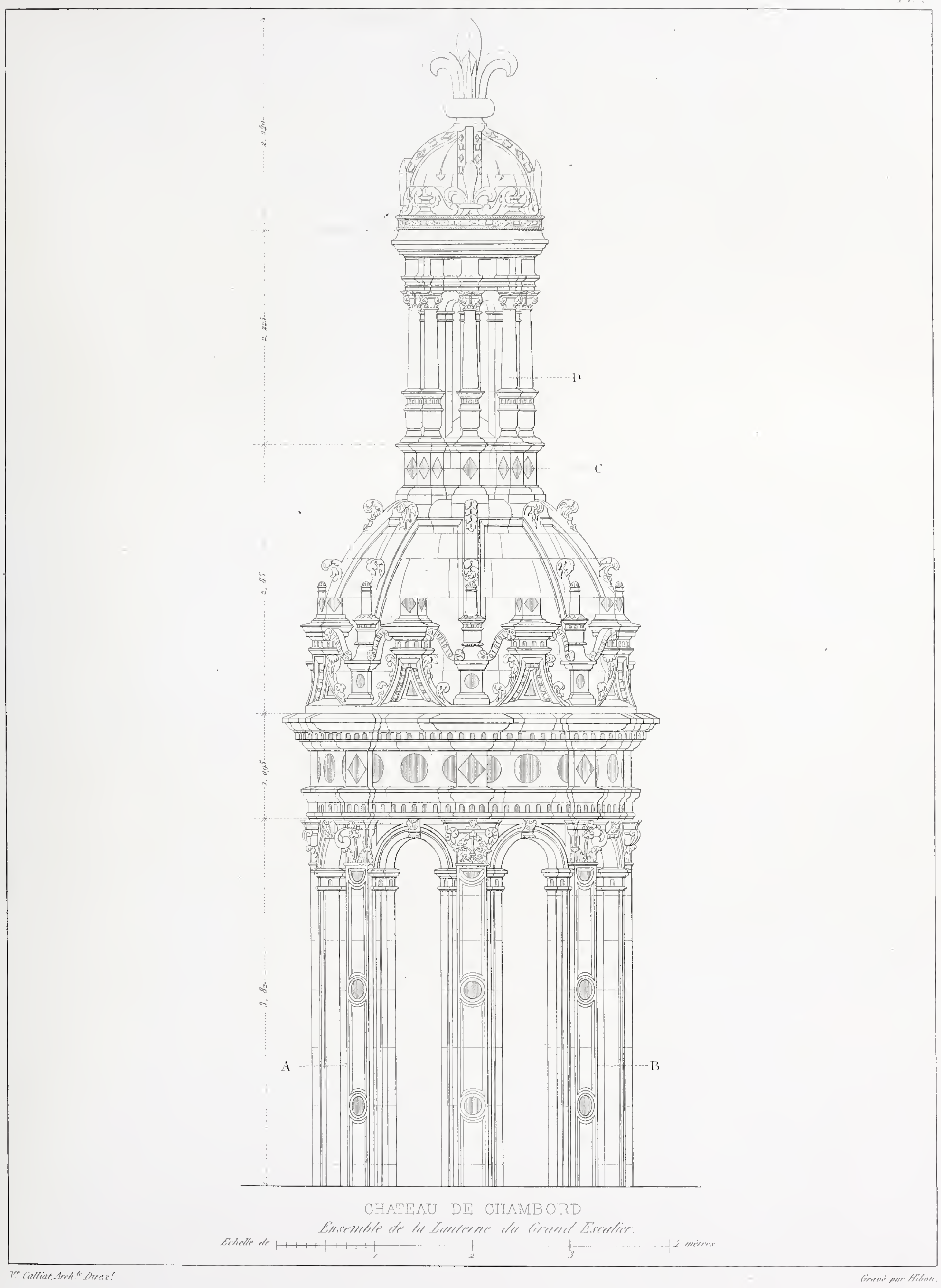


CHATEAU DE CHAMBORD

Plans de la Lanterne du Grand Escalier.

Echelle de 1 2 3 4 *mètres*

Vr. Calliat, Archte. Direct. *Gravé par Hibon*

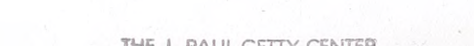


CHATEAU DE CHAMBORD

Ensemble de la Lanterne du Grand Escalier.

Echelle de 1 2 3 4 *mètres.*

Vr Calliat, Archte Direx! *Gravé par Hibon.*





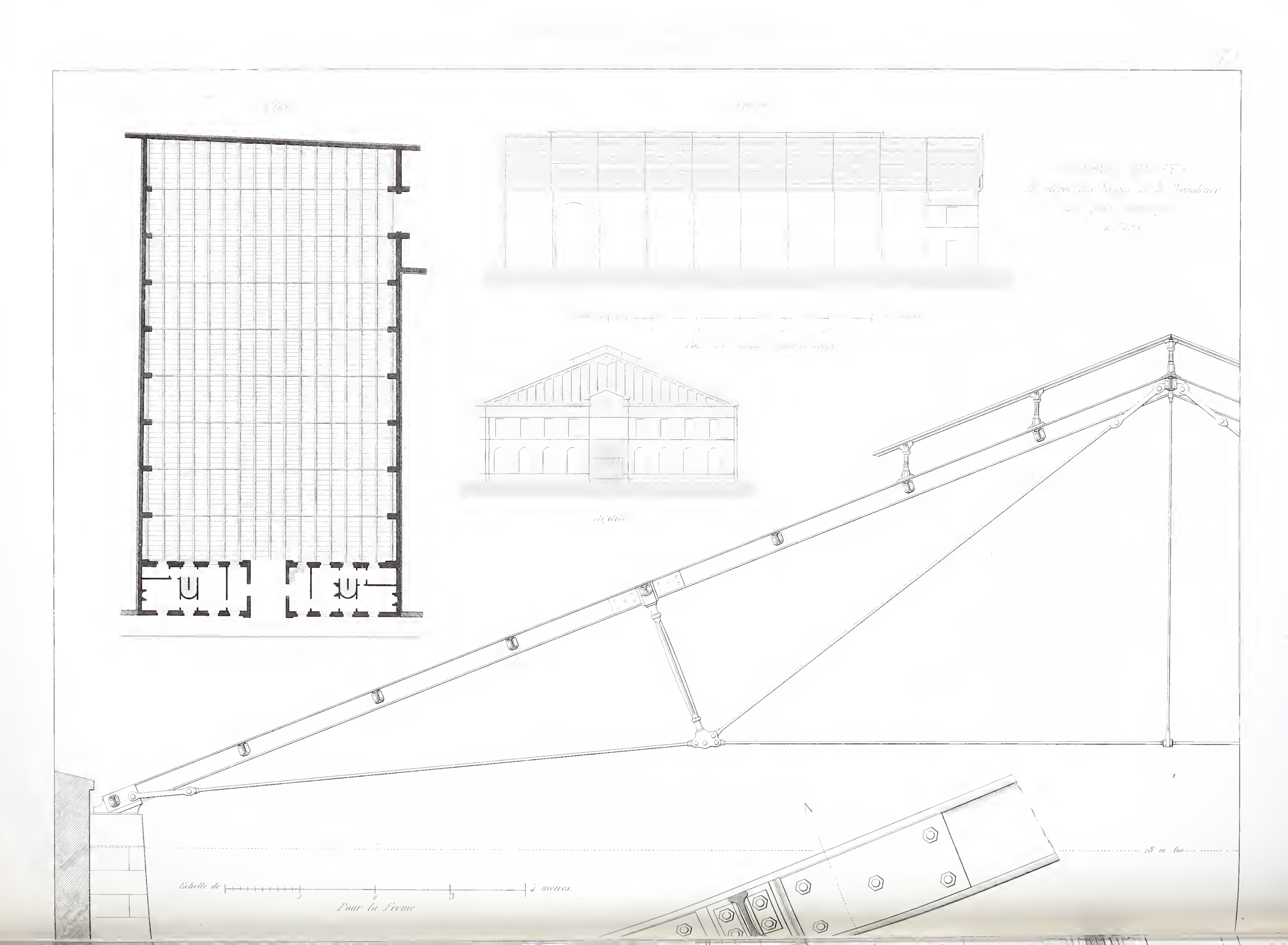
V. Calliat, Archte Directr.

Gravé par Hibon.

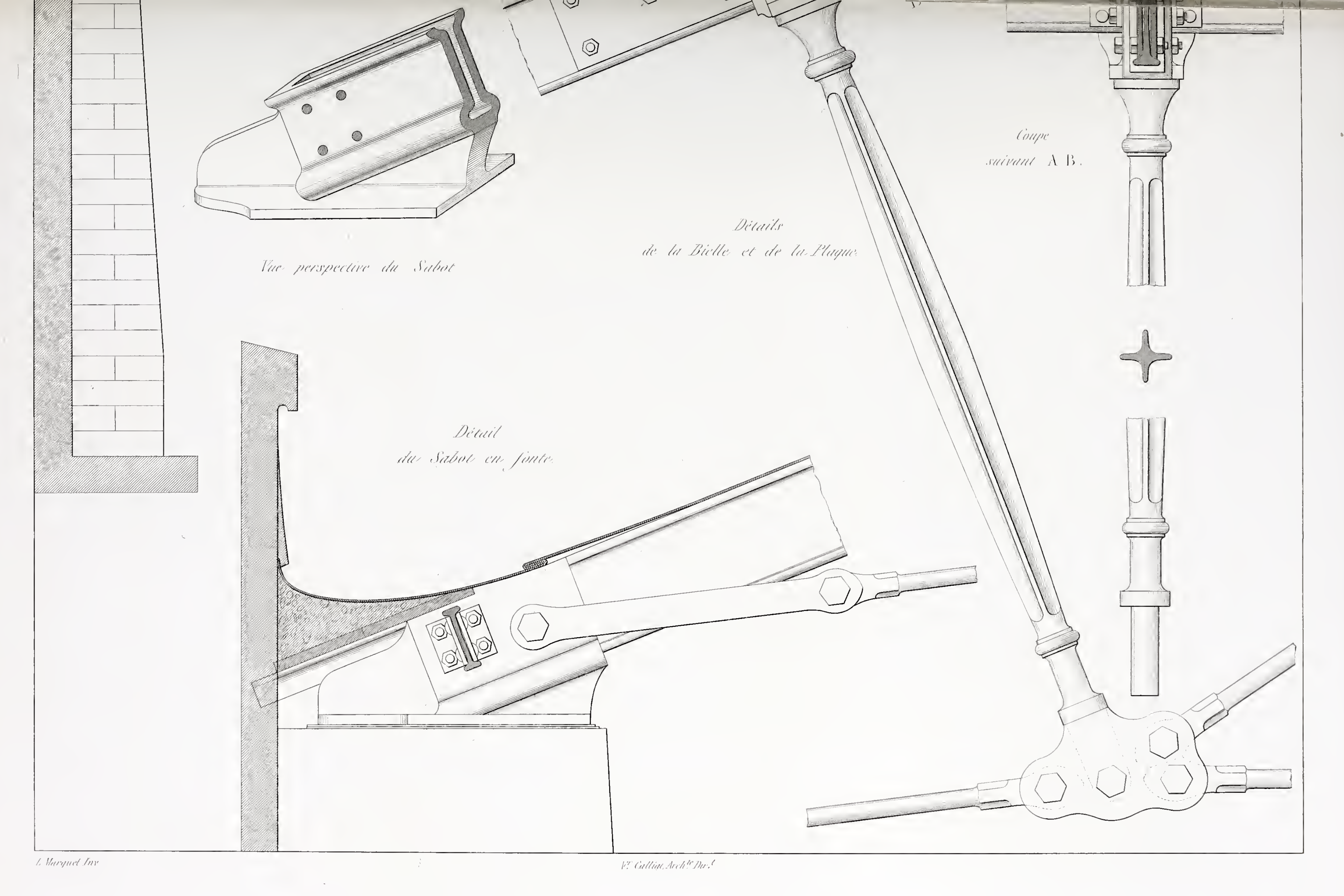
CHATEAU DE CHAMPBORD
Détails de la Lanterne du Grand Escalier

Échelle de 1 m.

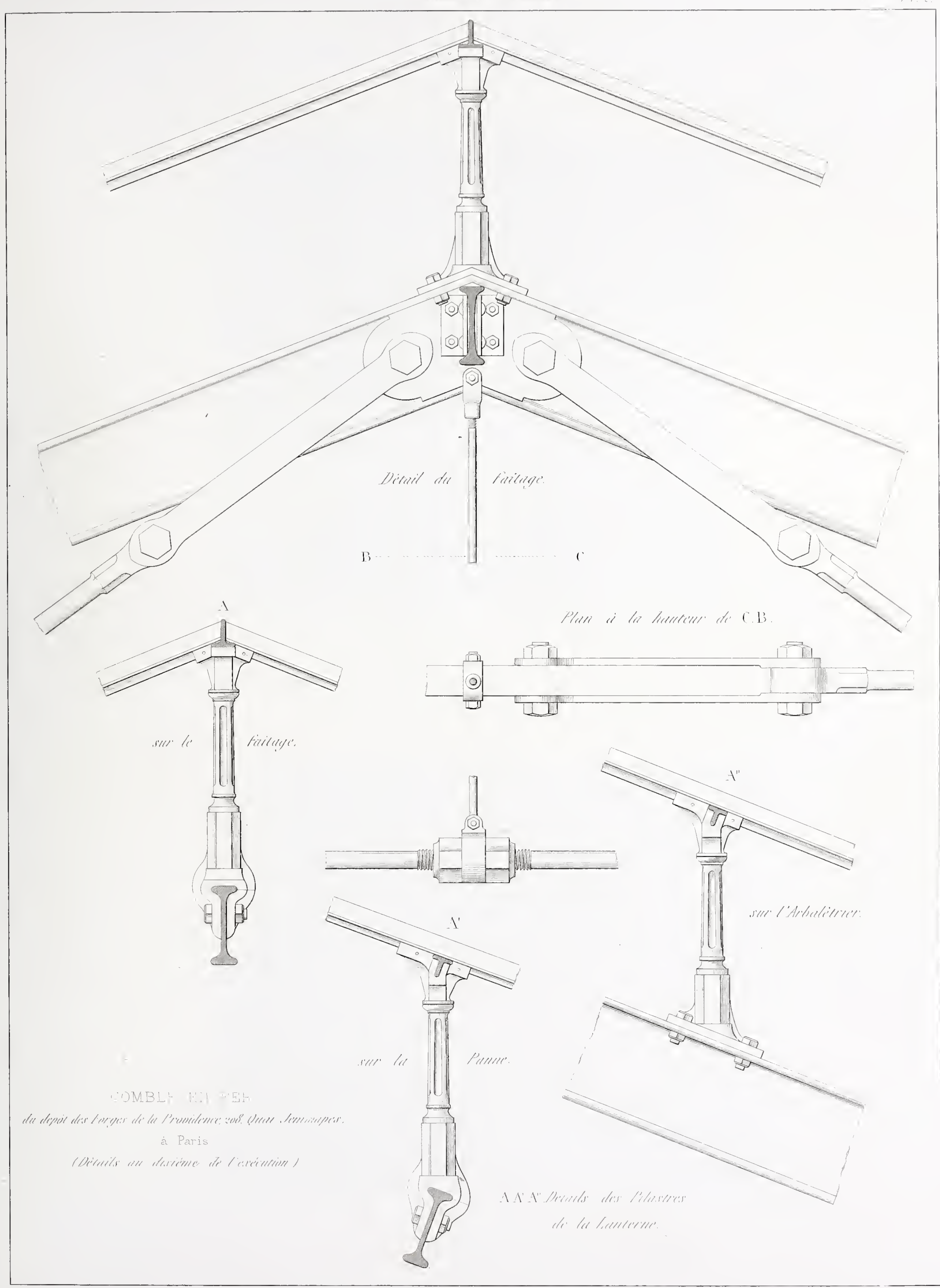
V^r Calliat Arch^te Dess^t



28 m 60
Echelle de 1 2 3 4 mètres
Pour la Ferme

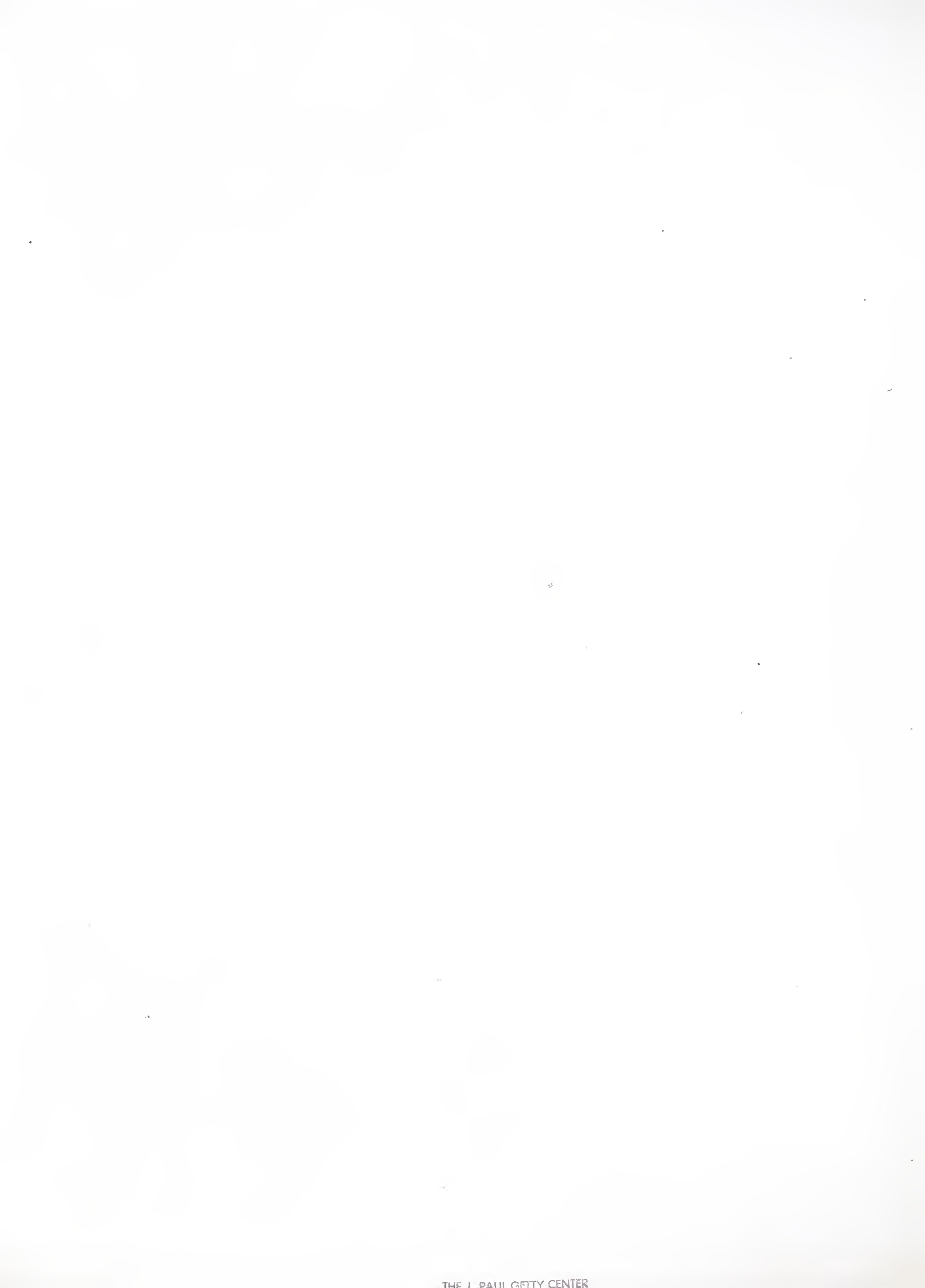


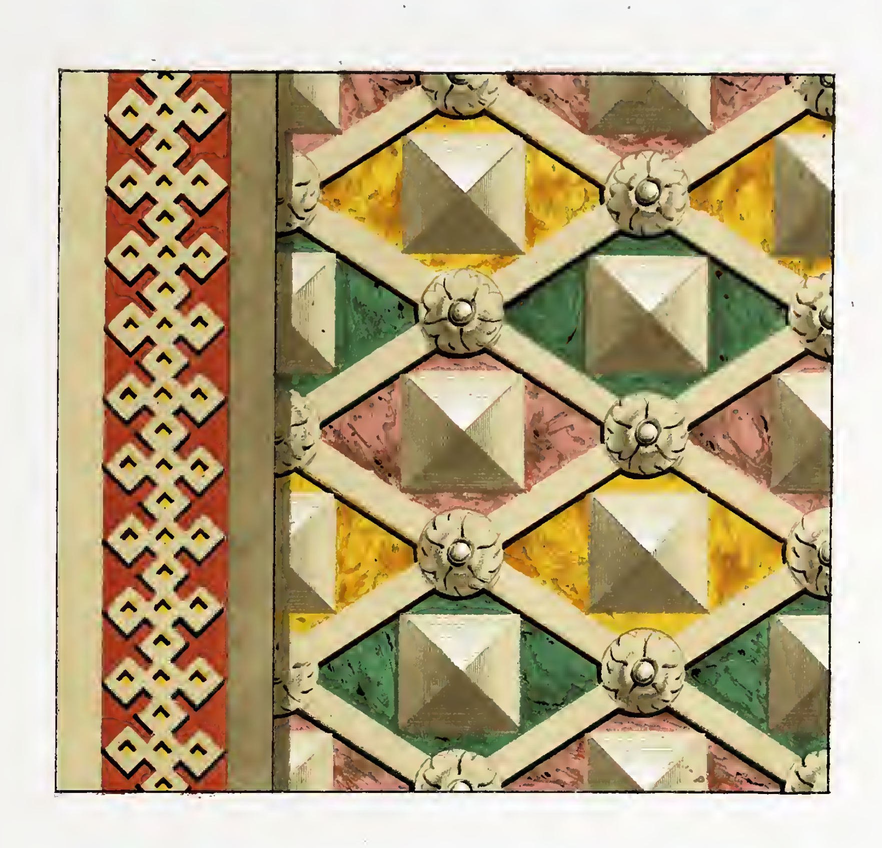
A. Marquet Inv. — V.r Calliat, Arch.te Dir.r

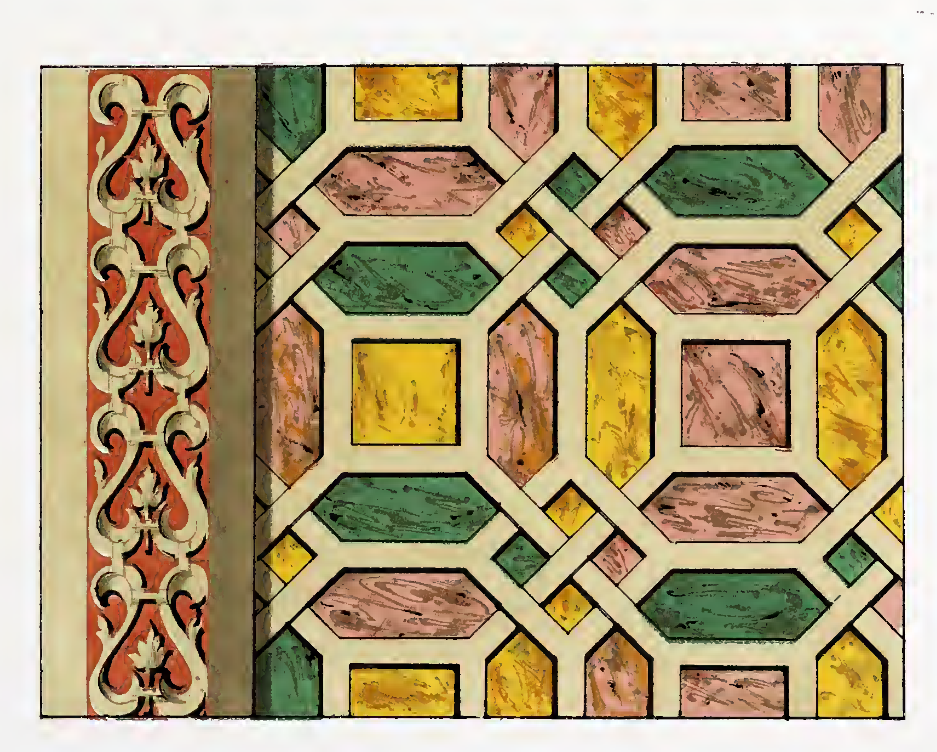


COMBLE EN FER
du dépôt des Forges de la Providence, 208, Quai Jemmapes.
à Paris
(Détails au dixième de l'exécution)

L. Marquet Invt. *Vr Calliat, Archte Direct.*



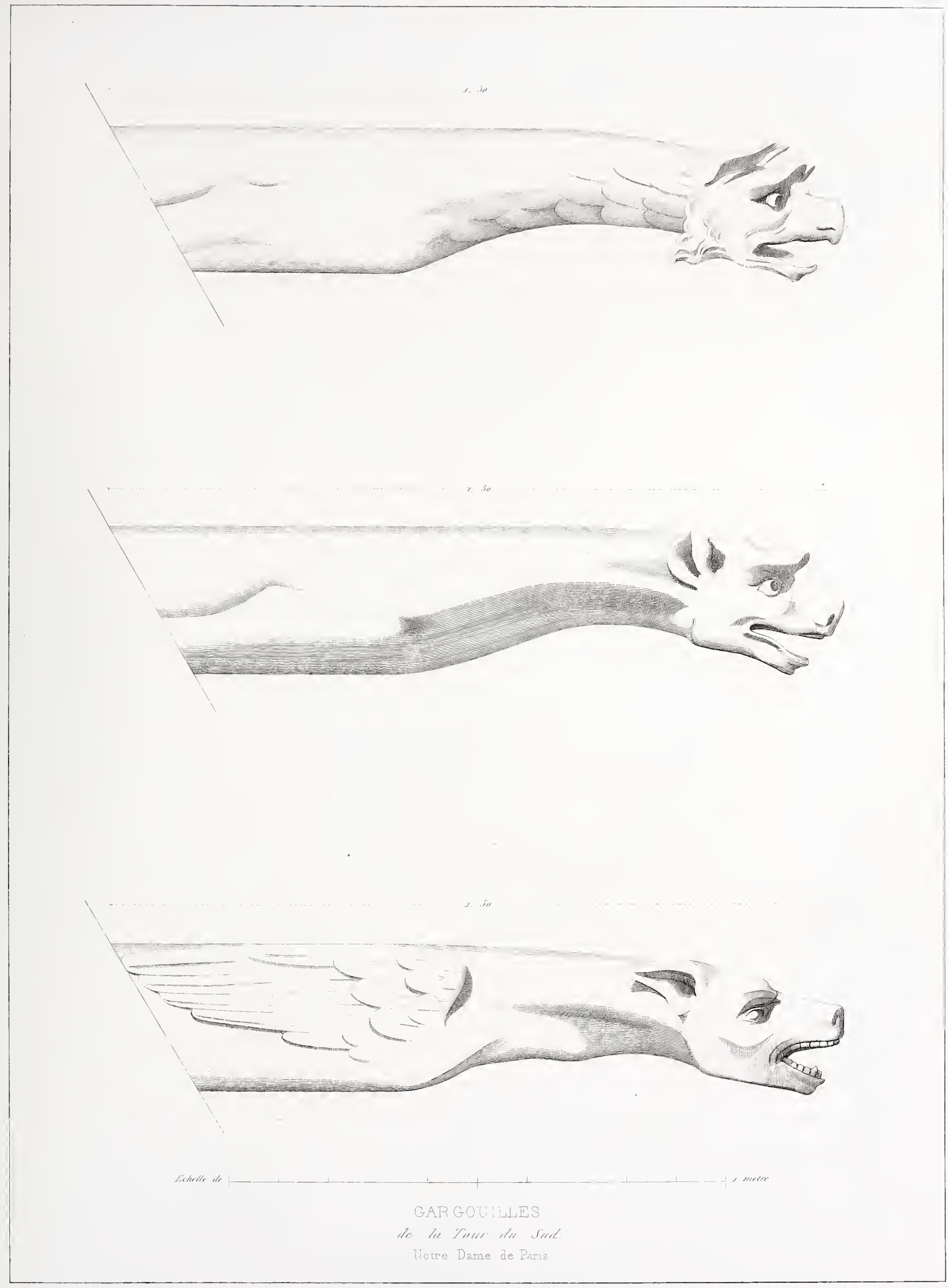




ORNEMENTS
des murs latéraux des Chapelles
Cathédrale d'Alby (Tarn.)

Echelle de 1/2 Mètres.

V^r Calliat Arch. Direc^r Imp. Lemercier, Paris. Thurwanger Chromolith



GARGOUILLES
de la Tour du Sud.
Notre Dame de Paris

G. L. Adams del. — Vr Calliat, Archte Dir. — Le Coq sculp.

ROSE

au Triforium du Chœur.

(Notre-Dame de Paris.)

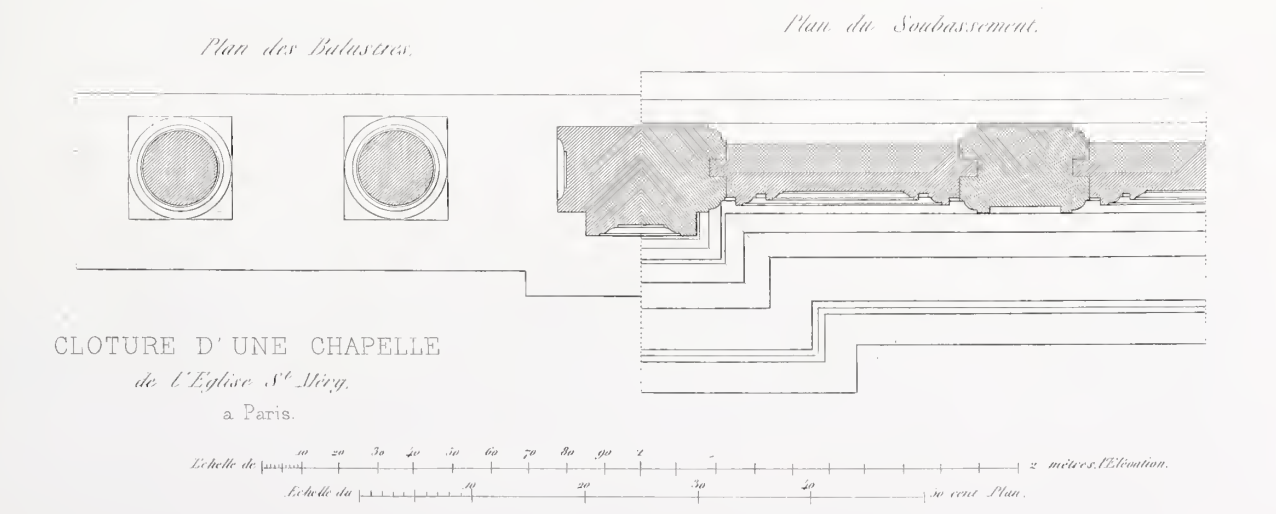


G. L. Adams del. *Vr Calliat, Archte Dirr* *H. Sellier Sculp.*

Élévation

Plan des Balustres.

Plan du Soubassement.



CLOTURE D'UNE CHAPELLE

de l'Église S.t Méry,

a Paris.

V.r Calliat, Arch.te Direx.t — Le Coq sculp.

Socle en pierre.

Sol intérieur.

Socle en pierre.

CLOTURE D'UNE CHAPELLE
de l'Église Saint Méry, à Paris. (Détails.)

Echelle de 10 20 30 40 50 60 70 80 90 1 mètre

V^r Calliat, Arch^te Dir^t

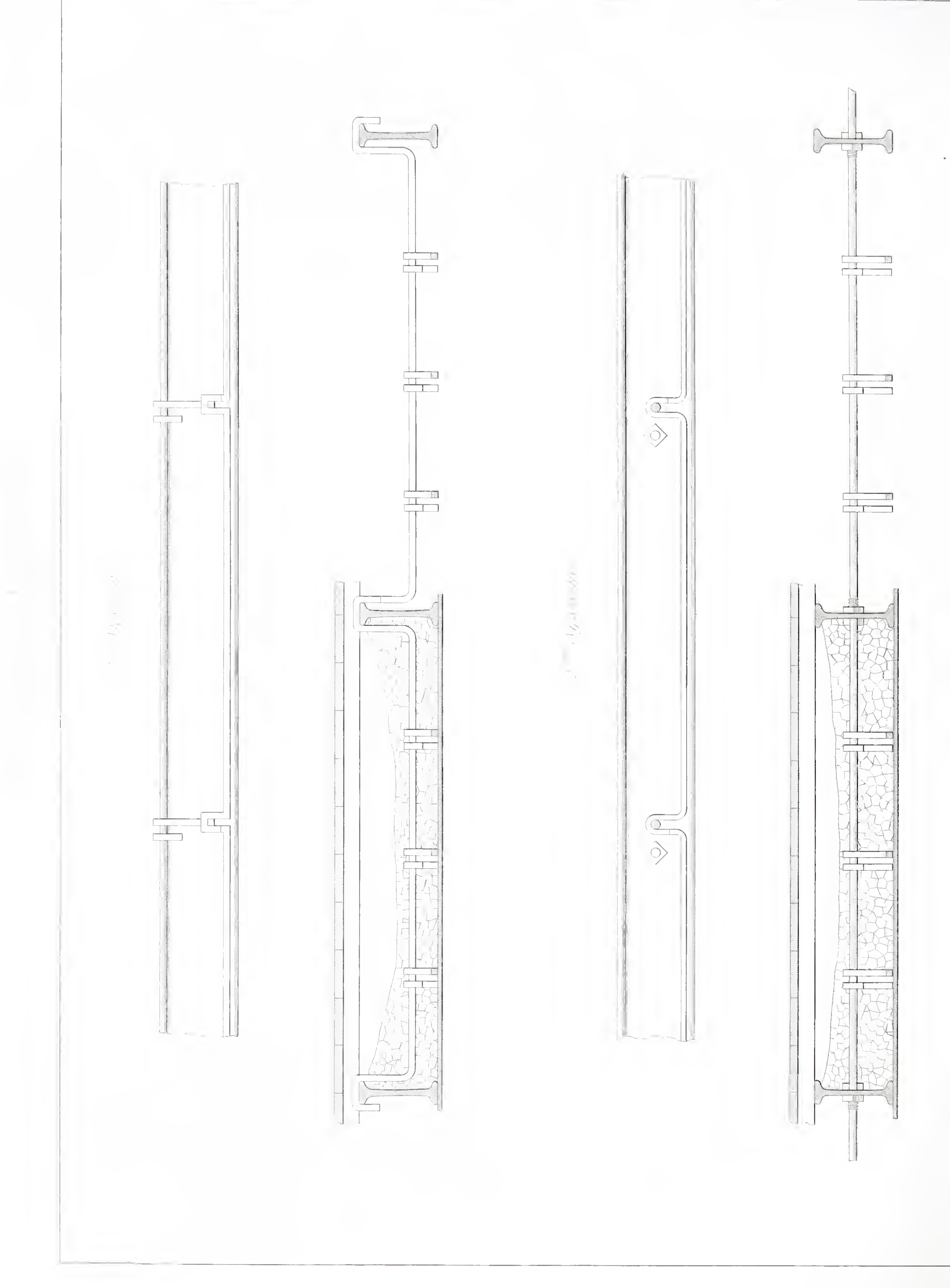
Le Coq sc.

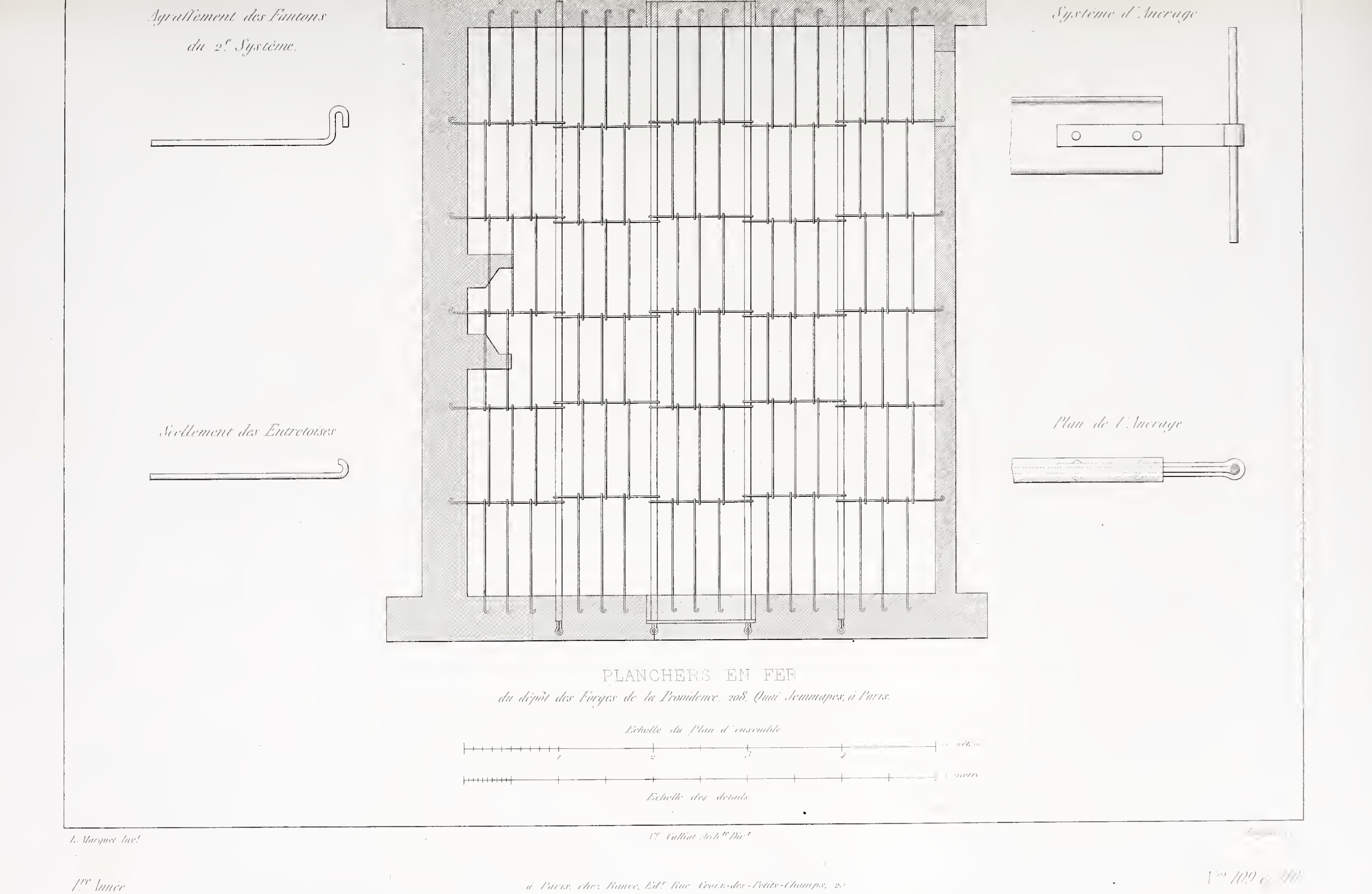


V.r Calliat, Arch.te Direct.r

Coq sculp.

à Paris, chez Bance, Ed.r Rue Croix-des-Petits-Champs, 25.





PLANCHERS EN FER

du dépôt des Forges de la Providence, 208, Quai Jemmapes, à Paris.

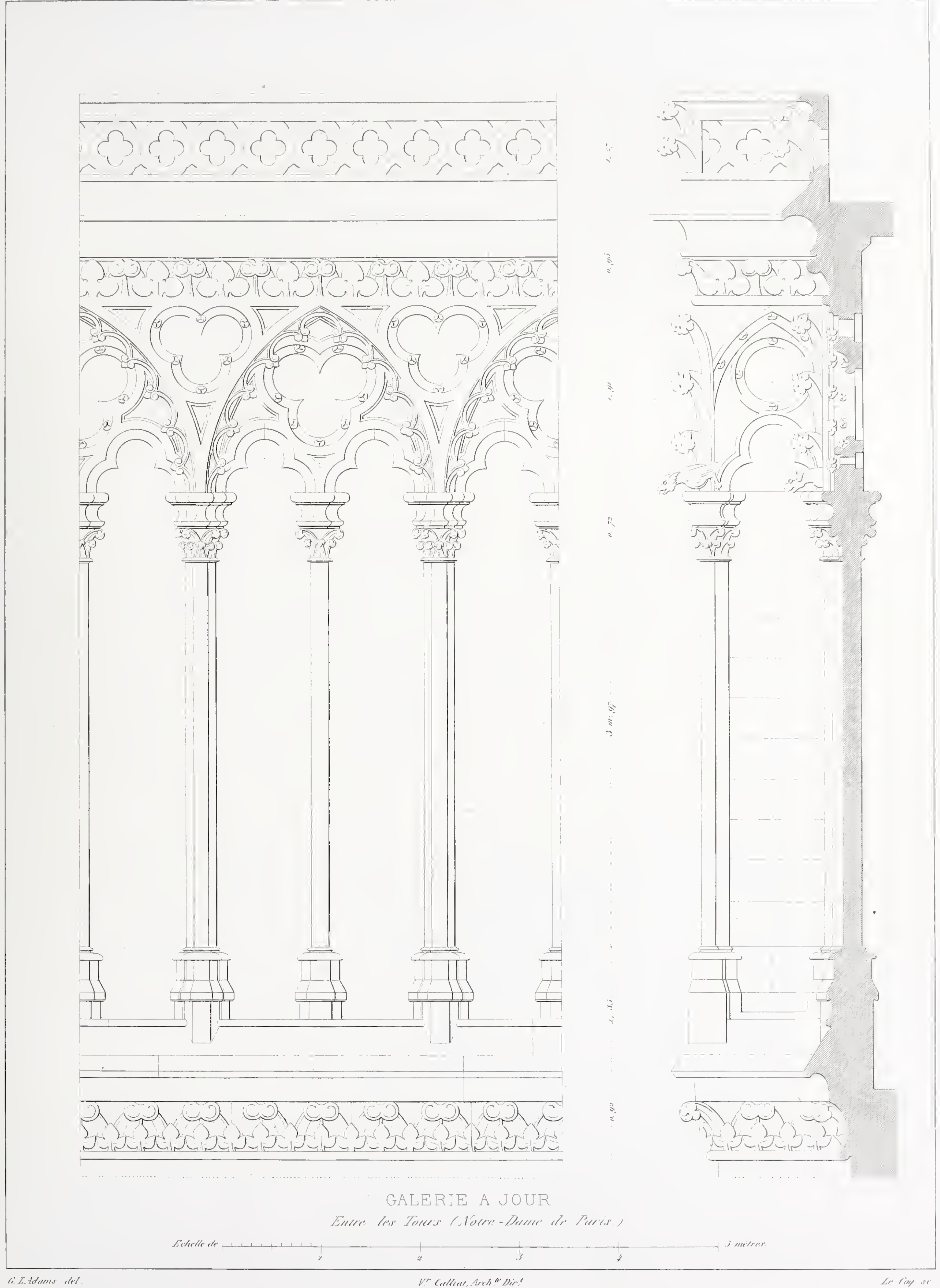
L. Marquet lav.t

Vr Calliat Archte Dirt

1re Année

à Paris, chez Bance, Edr Rue Croix-des-Petits-Champs, 25

Vos 109



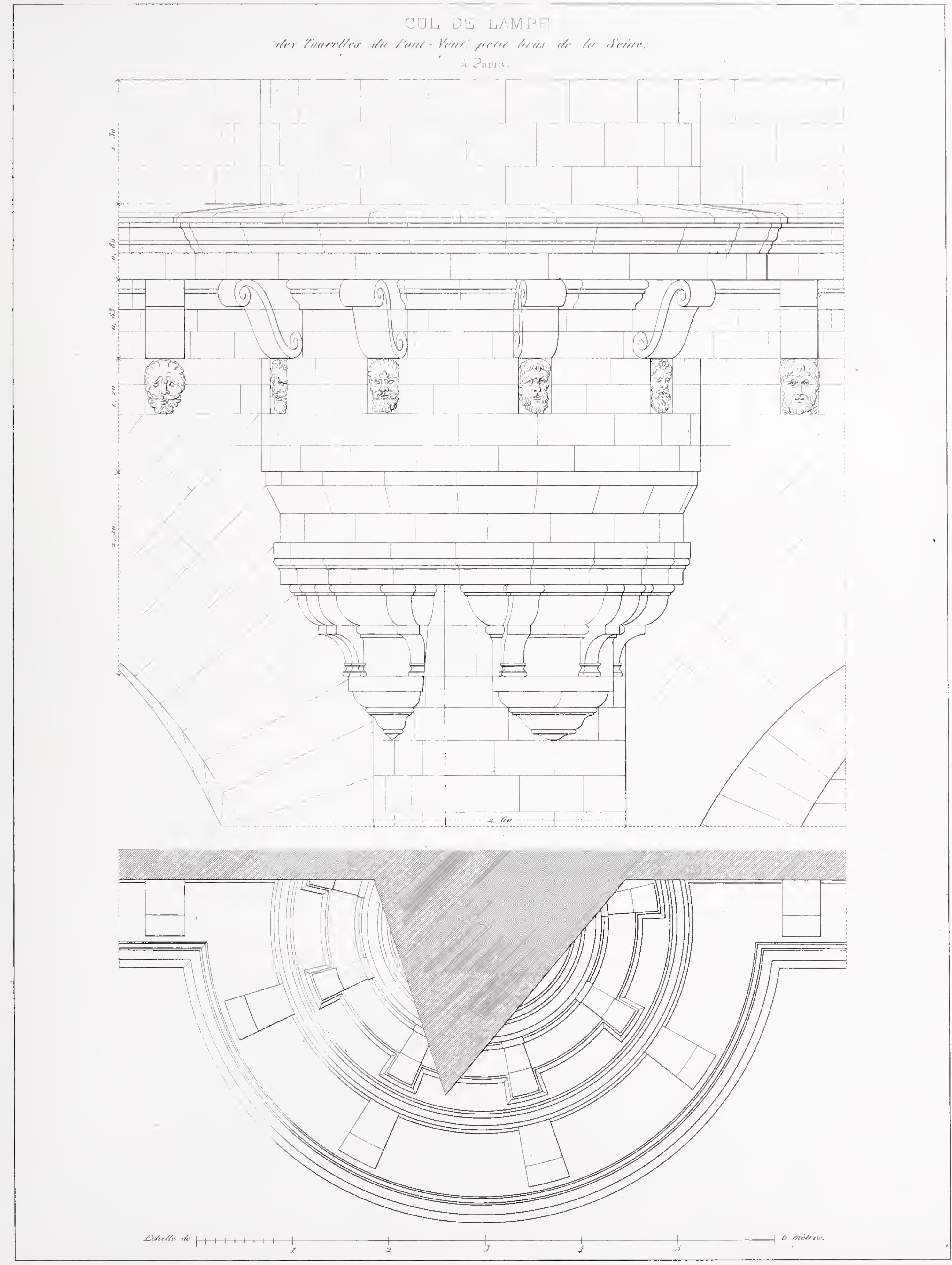
GALERIE A JOUR

Entre les Tours (Notre-Dame de Paris.)

Echelle de 1 2 3 4 *5 mètres.*

G. L. Adams del. — *V^r Calliat, Arch^te Dir^t* — *Le Coq sc.*

CUL DE LAMPE
des Tourelles du Pont-Neuf, petit bras de la Seine,
à Paris.



Vr Calliat Archte Dir.r

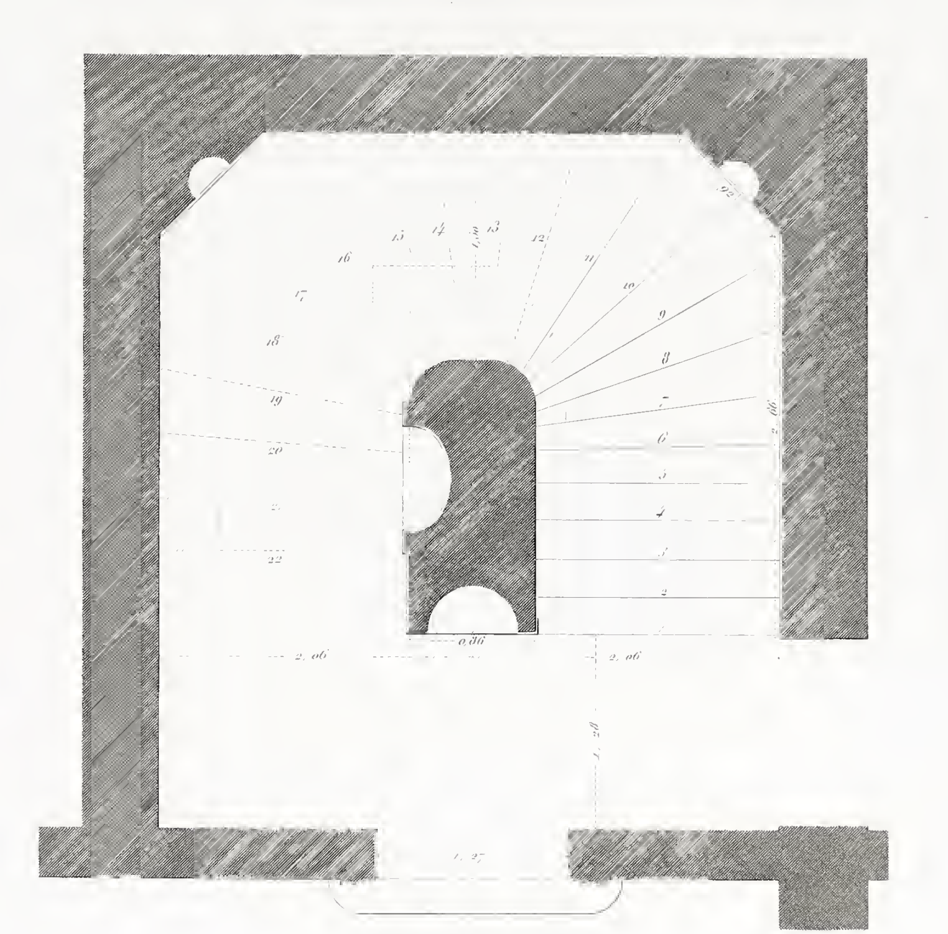
Huguet sc.

ESCALIER

d'une maison, Rue St Antoine, 77,

à Paris

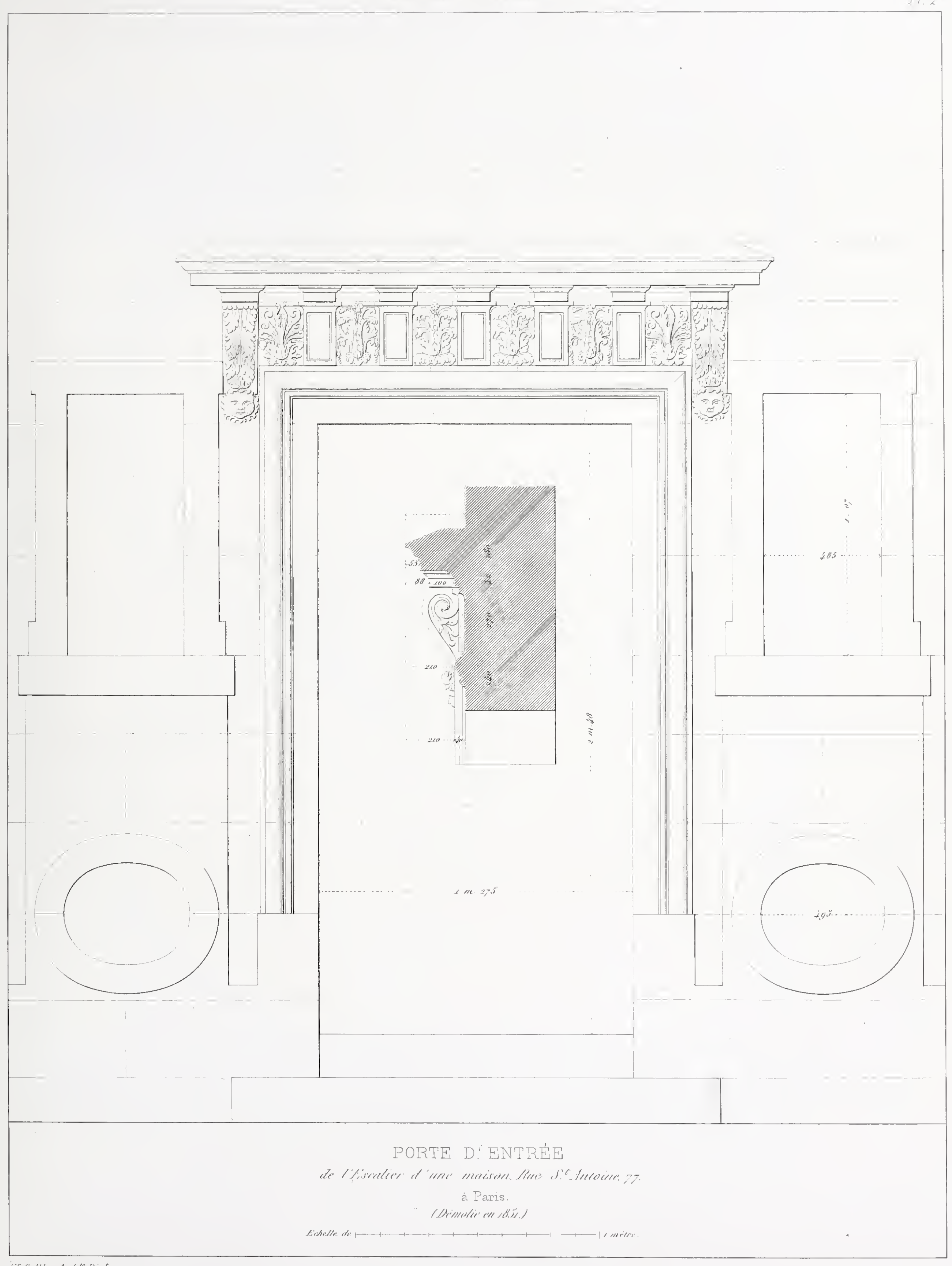
(démolie en 1851.)



V.^r Calliat, Arch.^te Dir.^t

1.re livr.

à Paris, chez Bance, r.^ue Rue Croix-des-Petits-Champs, 2

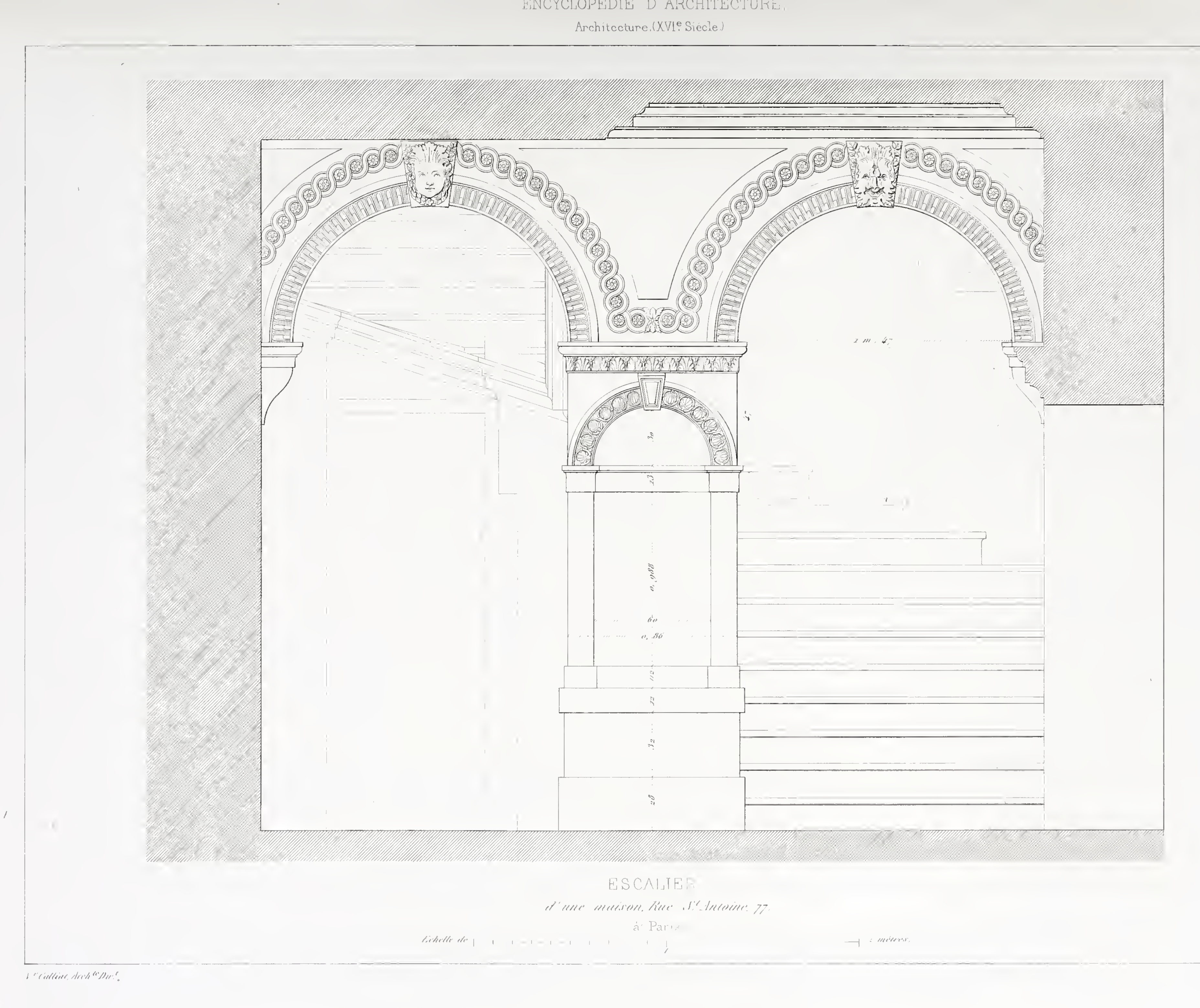


PORTE D'. ENTRÉE
de l'Escalier d'une maison, Rue S.te Antoine, 77.
à Paris.
(Démolie en 1851.)

Echelle de — 1 mètre.

V.r Calliat, Arch.te Dir.r

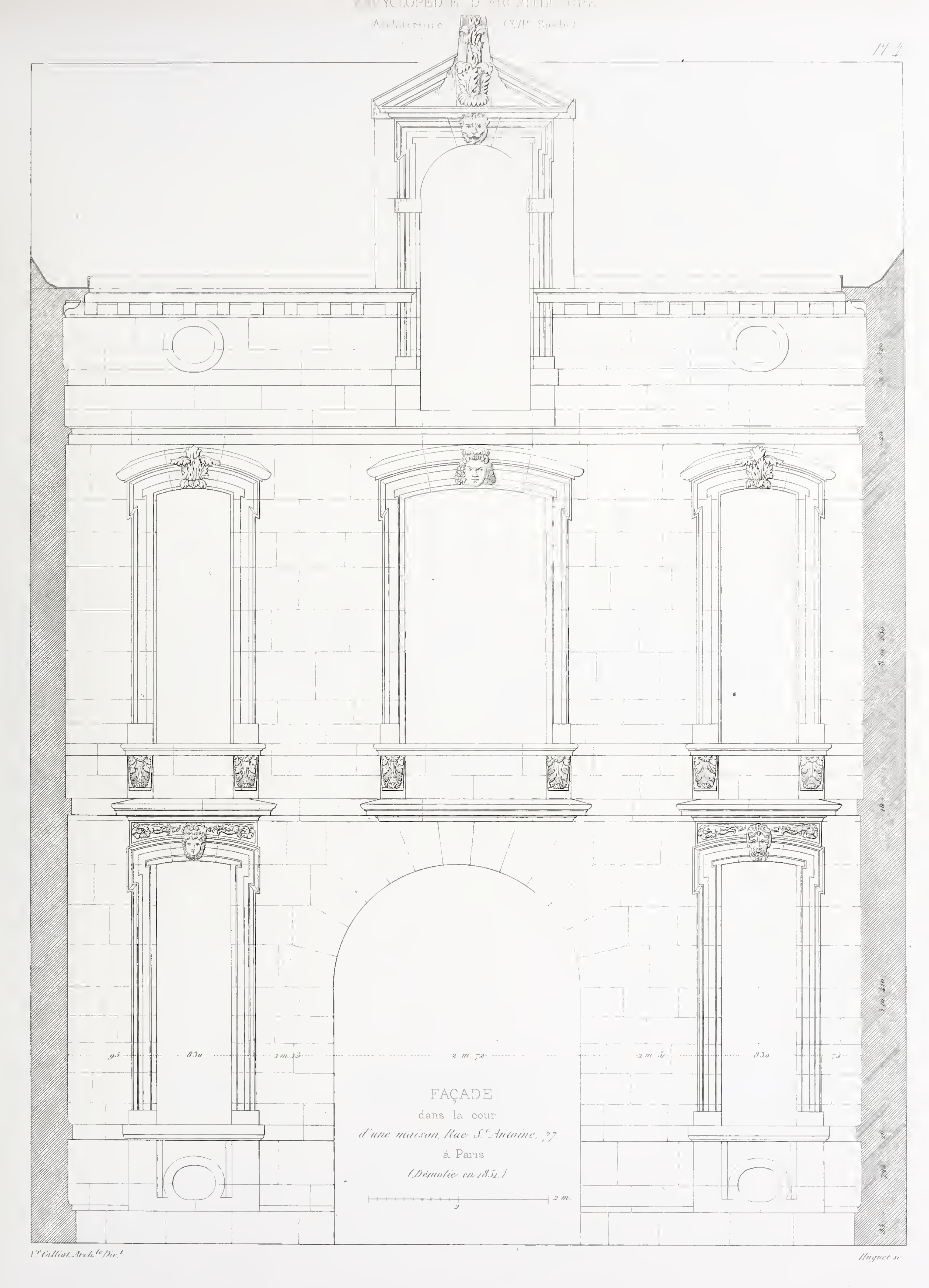
Huguet sc.



ESCALIER
d'une maison, Rue St Antoine, 77,
à Paris.

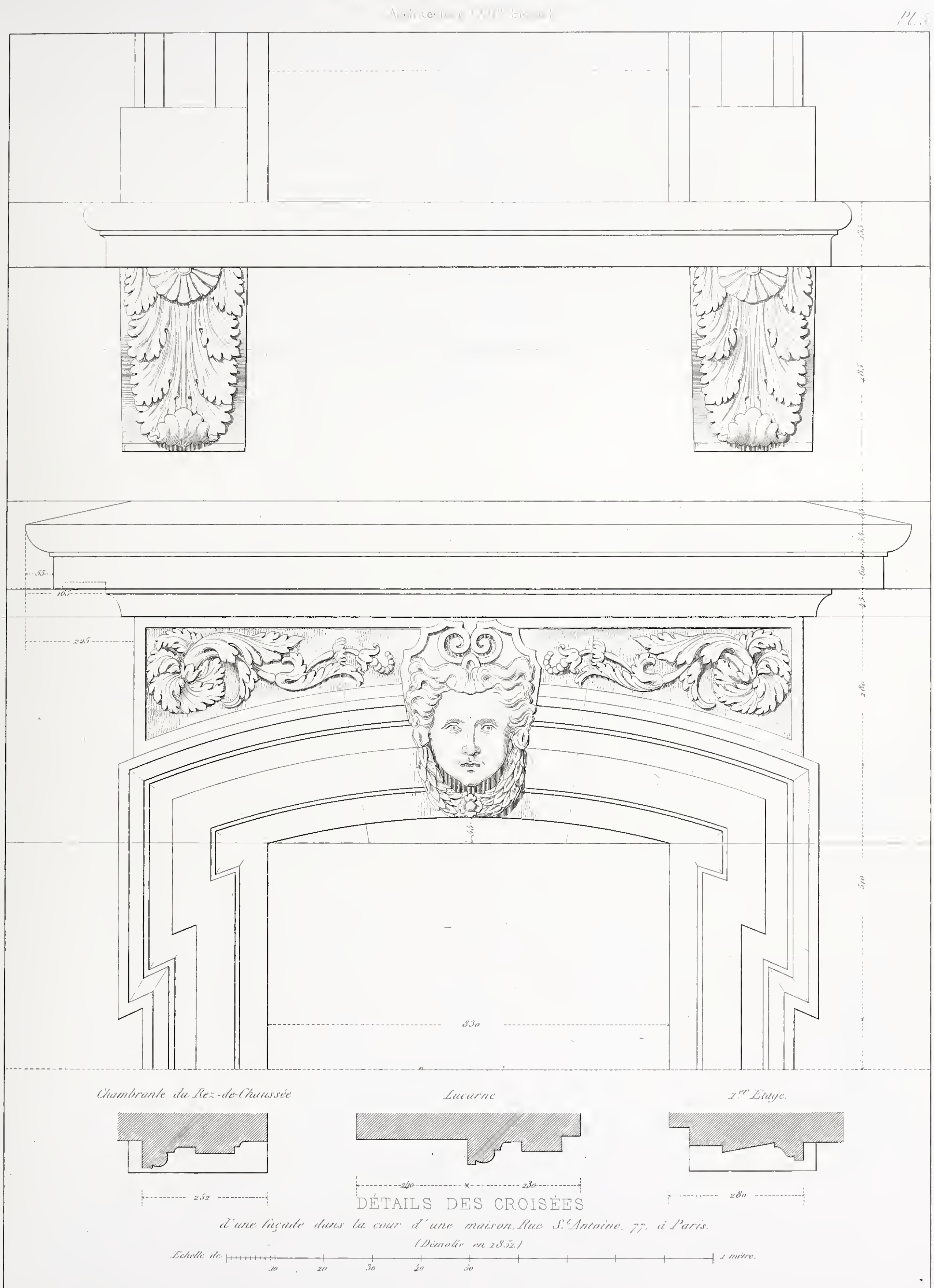
Échelle de ... 1 mètres.

V. Calliat, Arch. Del. — Huguet sc.



Vr Calliat Archte Dirt

Huguet sc

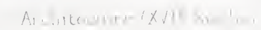


DÉTAILS DES CROISÉES

d'une façade dans la cour d'une maison, Rue St Antoine, 77, à Paris.

(Démolie en 1852.)

V.^r Calliat, Archit. Direx.^t *Huguet sc.*



LUCARNE

dans la cour d'une maison, Rue St Antoine, 77.

à Paris

(démolie en 1851.)

Echelle de 2 *mètres.*

Vr Calliat, Archte Direct.

Huguet sc.



Détails de l'Entretoise marqué B.

Détails de la partie A.

COMBLE
de la cour vitrée de la Douane des Marais,
à Paris
(Détails du vitrage.)

Ensemble du vitrage.

5 mèt. 32

0,44 — 0,44 — 0,44

0,57 — 0,57 — 0,57

A

B

V. Calliat Archte Dir.

Huguet sc.

COMBLE
de la cour vitrée de la Douane des Marais.
(Paris)
(Ferme de la Lanterne)

V. Calliat, Archte Dir.
Hibon sc.

ENCYCLOPÉDIE

D'ARCHITECTURE

TOME DEUXIÈME

—2me ANNEE.—

Bruxelles, chez A. DECQ.
Saint-Pétersbourg, chez BELLIZARD
Idem. chez ISSAKOFF.

Turin, chez BOCCA.
Rome, chez MERLE.
Moscou, chez W. GAUTIER.

MADRID, en la Libreria de Carlos BAILLY-BAILLÈRE, calle del Principe, 11.

BARCELONA, Libreria extrangera de Don TOMAS GORCHS.

CADIX, Libreria extrangera de Don ABELARDO DE CARLOS.

PARIS. — IMPRIMERIE BONAVENTURE ET DUCESSOIS, 55, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS.

—Planches imprimées par Lamoureux.—

ENCYCLOPÉDIE

D'ARCHITECTURE

JOURNAL MENSUEL

CONTENANT

120 Planches gravées

publiées sous la direction de

M. VICTOR CALLIAT

ARCHITECTE.

Un texte descriptif

et des notices historiques par

M. ADOLPHE LANCE

ARCHITECTE

TOME DEUXIÈME

—2me ANNÉE.—



PARIS

BANCE, ÉDITEUR, 13, RUE BONAPARTE (ci-devant des Petits-Augustins).

EN FACE DU PALAIS DES BEAUX-ARTS.

1852

ENCYCLOPÉDIE D'ARCHITECTURE.

1er NOVEMBRE 1851.

TITRES DES PLANCHES
QUI ACCOMPAGNENT LE PREMIER NUMÉRO.

PEINTURE MURALE (XVIe siècle).—*Cathédrale d'Alby.*—Pénétrations de la grande voûte de la nef.

ARCHITECTURE (XIIIe siècle).—*Sainte-Chapelle de Paris.*—Gargouilles de la face latérale.

— (XVIe siècle).—*Louvre.*—Façade du jardin de l'Infante; porte du rez-de-chaussée.

— *Idem.*—Détails.

— *Idem.*—Soubassement.

MENUISERIE (XVIe siècle).—*Musée de Cluny.*—Porte en bois de chêne à double face.

COUVERTURE (XIXe siècle).—*Douane de Paris.*—Couverture en tôle galvanisée.

CHARPENTE (XIXe siècle).—Passerelle pour le service des travaux d'abaissement des voûtes du Pont-Neuf, à Paris.

AVIS DE L'ÉDITEUR.

L'éditeur de l'*Encyclopédie d'Architecture* a tenu toutes les promesses qu'il avait faites au public artiste auquel il s'adresse; il a acquitté la dette qu'il avait contractée avec ses souscripteurs; mais il n'a pas encore rempli tous les engagements qu'il a pris avec lui-même.

Il avait promis de faire figurer tour à tour dans son cadre les principales productions de l'art moderne et les meilleurs échantillons des chefs-d'œuvre du passé; et la première année de sa publication atteste les efforts qu'il a faits pour obéir à son programme et le bonheur avec lequel il y a réussi.

L'éditeur avait promis aussi le concours éclairé des artistes contemporains les plus éminents, et les noms dont sont signées la plupart des 120 planches qui composent le premier volume de l'*Encyclopédie d'Architecture* prouvent qu'en cela encore il a tenu plus, peut-être, qu'il n'avait promis.

Mais la meilleure preuve de la loyale exécution du contrat passé entre le public et l'éditeur, c'est la faveur avec laquelle cette publication a été accueillie dès son début; c'est le nombre, toujours croissant, des souscripteurs à cet ouvrage; c'est, enfin, que l'*Encyclopédie d'Architecture* est aujourd'hui un journal définitivement fondé.

Cependant l'éditeur ne compte pas se reposer sur le succès inespéré qui est venu le récompenser de ses soins et de ses efforts; il ne veut voir dans ce succès qu'un encouragement à mieux faire encore : il veut enfin compléter son œuvre et la rendre digne en tout de ceux à qui elle est destinée. L'*Encyclopédie d'Architecture*, qui n'a été jusqu'à présent qu'un joli album, va devenir un véritable journal : un texte accompagnera désormais les planches de chaque livraison.

Sans doute pour une publication de ce genre l'éloquence de la forme est préférable à toute autre, et, dans la plupart des cas, les plus belles phrases ne sauraient remplacer avec avantage les simples lignes d'un dessin; néanmoins, le burin ne peut pas tout dire, surtout à des architectes : il y a des descriptions, des appréciations et des démonstrations pour lesquelles il est indispensable que la parole intervienne et supplée au mutisme de l'image. Avec les hommes pratiques, d'ailleurs, on ne peut pas s'en tenir à la synthèse : il faut entrer hardiment dans le sujet qu'on traite et en analyser avec soin tous les détails; il faut même descendre jusqu'aux chiffres, car, en architecture, on ne fait rien de bon sans eux.

Toutefois, comme on ne doit abuser de rien, pas même des meilleures choses, il va sans dire que les détails techniques n'absorberont pas toutes les pages consacrées au texte de l'*Encyclopédie d'Architecture*, et que, autant que possible, toutes les questions qui intéressent les architectes y seront traitées à leur tour et dans leur temps, au triple point de vue du *beau*, du *vrai*, de l'*utile*, c'est-à-dire de l'*art*, de la *science*, de l'*industrie*.

En un mot, les abonnés seront tenus très-soigneusement au courant de tout ce qui se passe dans le monde de leurs affaires et de leurs études : concours annuels de l'Ecole des Beaux-Arts, travaux des pensionnaires de Rome, expositions des ouvrages des artistes vivants, législation et jurisprudence, règlements d'administration et de voirie, travaux publics à Paris ou dans la province avec les concours qui s'y rattachent, découvertes de toutes sortes dans l'art de construire ou d'embellir les monuments publics et les habitations privées, appréciation, jugement et critique, tout cela passera sous les yeux des lecteurs,

tantôt sous forme d'indication sommaire, tantôt avec les développements nécessaires pour leur faire connaître les points essentiels des questions.

La partie dessinée du journal continuera d'être placée sous la direction de M. Victor Calliat, et la partie écrite sera confiée à M. Adolphe Lance.

Quant aux frais que nécessiteront ces améliorations, l'éditeur voulant les supporter seul, ils n'apporteront aucun changement dans les conditions de l'abonnement, dont le prix reste fixé à 25 fr. par an, comme par le passé. C'est le succès qui se chargera d'indemniser l'éditeur de ce nouveau sacrifice.

L'éditeur, BANCE.

FERRONNERIE.

LA CHARPENTE DE BOIS ET LA CHARPENTE DE FER. LE COMBLE DE LA DOUANE DE PARIS.

Un temps viendra certainement—et ce temps n'est peut-être pas très éloigné—où l'art du charpentier, tombé dans le domaine exclusif de l'histoire, n'occupera plus que les labeurs des archéologues. Depuis longtemps déjà cette industrie, si florissante au moyen-âge, si importante encore dans le dernier siècle, n'occupe plus dans l'art de bâtir la grande place qu'elle s'y était faite, et, il faut le dire, tend peu à peu à disparaître de nos constructions.

Autrefois, dans le bon temps, le charpentier ne voyait dans un travail à exécuter qu'une occasion de faire briller sa science pour charmer les connaisseurs, et surtout pour humilier ses confrères. Il se plaisait à réunir, à accumuler sur un même point, et au grand ébahissement des novices, toutes sortes de difficultés d'assemblages et de bizarres agencements fort goûtés alors, mais qui cadreraient bien mal aujourd'hui avec la simplicité savante de nos moyens d'exécution : témoin ces anciennes charpentes de bois qui couvrent encore nos vieux édifices. Quelle profusion de matériaux! quel luxe de combinaisons inutiles et que de puérils tours de force dans ces lourdes et encombrantes machines! Le beau mérite, vraiment, d'être fort et de vivre longtemps quand on est constitué de cette façon-là!

Le charpentier d'aujourd'hui dédaigne, et il fait bien, les fioritures et les agréments purement techniques. Moins curieux que ses devanciers de son art en lui-même, mais plus soucieux du but à atteindre, et forcé d'obéir à des nécessités nouvelles, il a débarrassé la charpente de tous ses rouages inutiles; il en a considérablement diminué le volume et simplifié l'appareil, et, avec des moyens matériels extrêmement réduits, il est arrivé, c'est sa gloire, à des résultats tels qu'il semble impossible de pousser plus loin en ce genre le perfectionnement.

Cependant, il faut le dire, tant d'efforts et tant de soins ne sauveront pas la charpente des périls qui la menacent. Tant que les charpentiers n'ont eu contre eux que les lois impérieuses de l'économie, qui dominent tout dans notre siècle, ils ont fait bonne figure; la nécessité les a rendus inventifs; ils ont imaginé les plus ingénieuses combinaisons, et ils sont toujours sortis vainqueurs de la lutte. Mais la charpente de bois a maintenant devant elle un ennemi bien autrement redoutable que l'enchérissement des matériaux ou de la main-d'œuvre, un ennemi qui a déjà gagné bien du terrain et qui en gagne tous les jours : cet ennemi, c'est le fer.

Tandis que la France se déboise de toutes parts, le fer, répandu en abondance sur un grand nombre de points de notre sol, est extrait avec ardeur du sein de la terre, fabriqué avec une grande supériorité, et livré à l'industrie non plus seulement en barres brutes telles quelles, mais par échantillons variés et en partie façonnés en vue des besoins nouveaux, et l'on pourrait dire des caprices de la construction. C'est là un grand progrès. Et il y a ceci de remarquable que ces perfectionnements, loin d'être accompagnés d'une augmentation dans le prix de la matière, semblent, au contraire, avoir pour effet de lui faire atteindre bientôt les dernières limites du bon marché.

On le voit, entre le bois et le fer, c'est maintenant une guerre à mort. Le bois résistera quelque temps encore, car il a pour lui l'avantage réel d'être par son prix à la portée du plus grand nombre; mais il doit succomber, car il a contre lui des inconvénients qui sont inhérents à sa nature, et dont, quoi qu'on fasse, il est impossible de l'affranchir. Le fer, au contraire, possède toutes sortes de qualités précieuses; il peut braver les intempéries; il se plie à tous les besoins; il épouse toutes les formes, et pourtant sa rigidité est extrême; enfin sa ténacité le rend plus propre à supporter les fortes charges, et sa durée, comparée à celle du bois, est pour ainsi dire éternelle.

Mais c'est principalement à son incombustibilité que le fer doit d'avoir été adopté pour la charpente des édifices. C'est l'architecte Louis qui l'employa le premier, en 1787, pour la couverture du Théâtre-Français. La seconde tentative fut faite, en 1811, par Bellangé lorsqu'il fallut remplacer la coupole de la Halle-au-Blé de Paris, construite en bois par Legrand et Molinos, et incendiée en 1802. Depuis cette époque, Louis et Bellangé eurent tant d'imitateurs, qu'il serait trop long de les énumérer ici; nous n'en nommerons qu'un seul, M. Gréterin. En 1845, lorsqu'il s'agit de couvrir la cour de la Douane de Paris, cet honorable architecte fit appel aux plus habiles serruriers, et il ouvrit entre eux un concours non pour l'exécution, mais pour la *combinaison* de la charpente qui devait relier ensemble les différents bâtiments de la Douane.

Le programme de M. Gréterin imposait certaines conditions à remplir qui étaient autant de difficultés à vaincre. Il fallait, par exemple, se raccorder comme hauteur avec les deux hangars existant à droite et à gauche de la cour,—ce qui devait nécessiter l'emploi d'un système de cintres très-surbaissés,—et laisser entièrement libre l'espace à couvrir; c'est-à-dire éviter l'emploi de toute espèce de tirants ou tiges d'écartement. Le concours eut lieu, et le modèle choisi ayant été celui de M. Louis Travers, c'est à cet habile entrepreneur que fut confiée l'exécution de cet intéressant travail.

Nous ne dirons rien de l'heureuse conception et des savants ajustements de cette belle charpente; les abonnés

de l'*Encyclopédie d'Architecture* ont été mis à même d'en juger par les dix planches qui ont été consacrées à la reproduction de l'ensemble et de tous les détails de cette œuvre importante[1]. Nous nous contenterons d'ajouter aux dessins quelques chiffres qui en seront le complément.

Le comble de la Douane est d'un poids total de 86,212 kilogrammes. Il se compose de six fermes de 36m,05 de portée, composées chacune de deux courbes elliptiques, à peu près concentriques, rendues solidaires entre elles, et avec les chevrons de la couverture, au moyen de quatorze moises et d'un poinçon. Chaque ferme pèse 8,072 kilogrammes.

Les deux arbalétriers des extrémités du comble, les pannes et le faîtage, les vingt-quatre montants des pignons, les quarante et un petits cintres destinés à relier les fermes entre elles, et à soulager la portée des pannes et du faîtage, pèsent ensemble 16,925 kilogr. 50 déc.

Le poids de la charpente du ventilateur et des treillis recevant la couverture en tôle galvanisée est de 19,135 kil. 50 déc.

Le complément du poids total est formé par les boulons, vis, goupilles et remplissages.

La dépense totale, y compris tous les échafaudages nécessaires à la pose de cette immense charpente, a été de 122,564 fr. pour une surface totale couverte de 1,440 mètres, ce qui donne pour le prix de chaque mètre superficiel 85 fr. 12 cent. A. L.

BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS.

Travaux extraordinaires projetés dans les départements pour les derniers mois de 1851 et pour 1852, ou susceptibles d'être entrepris durant cette période[2].

Ain.—La ville de Bourg a entrepris des travaux d'agrandissement et de distribution du bâtiment communal servant de caserne de gendarmerie. Le devis s'élève à 25,000 fr.

Ardennes.—La ville de Mézières doit consacrer 30,000 fr. à la construction d'une maison d'école. Le département vient d'adjuger les travaux de construction d'un haras, évalués 120,000 fr.

Aude.—Le gouvernement fait exécuter en ce moment à l'église cathédrale de Saint-Michel, à Carcassonne, des travaux de réparation urgents, auxquels une somme de 50,000 fr. est affectée pour cette année.—Une allocation de 25,000 fr. a été inscrite au budget du département pour la restauration de l'église de Saint-Nazaire. Une autre allocation de 70,000 fr. a été affectée aux travaux du palais de justice.—A Castelnaudary, l'administration municipale projette la construction de fontaines publiques qui doit entraîner une dépense de 270,000 fr.—Il sera dépensé en travaux divers dans les communes rurales de ce département une somme de 908,000 fr.

[1] Voir les planches 59-60, 77, 78, 79-80, 88, 89, 90, 119-120 (1re année), et 9 (2e année).

[2] Ces renseignements sont extraits d'un long rapport qui vient d'être adressé à M. le Président de la République par le ministre de l'intérieur.

Bouches-du-Rhône.—Un projet relatif à la construction d'une Bourse monumentale à Marseille est soumis en ce moment à l'approbation de l'autorité supérieure.

Calvados.—La construction d'une salle d'asile, d'un lavoir à l'Hôtel-Dieu de Caen, l'agrandissement des abattoirs, des travaux de nivellement dans l'intérieur de la ville entraîneront une dépense de 75,000 fr.

Cantal.—Divers travaux d'agrandissement et d'amélioration des édifices communaux donneront lieu à une dépense de 31,758 fr.—Le département élève un palais de Justice et une caserne.

Charente.—La ville d'Angoulême entreprend la construction d'une église dont le devis atteint le chiffre de 200,000 fr.—Les travaux d'établissement d'une salle d'asile à Lhoumeau, évalués à 15,000 fr., seront commencés prochainement.

Charente-Inférieure.—L'administration municipale de La Rochelle bornera ses dépenses extraordinaires à des travaux d'amélioration des fontaines, évalués à 15,000 fr. —La ville de Rochefort doit consacrer 345,000 fr. à la construction d'édifices publics.—Saintes consacrera à des dépenses de même nature 240,352 fr., dont 130,000 seront affectés à la construction d'un dépôt d'étalons.

Corrèze.—L'État fait exécuter en ce moment, au séminaire diocésain de Tulle, des travaux d'agrandissement qui entraîneront une dépense de 600,000 fr.—La ville de Tulle projette la construction d'un abattoir.

Corse.—La construction d'un palais de Justice à Bastia a été résolue. Les devis s'élèvent à 400,000 fr.

Côte-d'Or.—La ville de Dijon se propose d'installer un lavoir et un réservoir d'eau, dont le devis s'élève à 17,000 fr. Un projet plus important, et qui entraînera une dépense de 241,000 fr., est le projet de construction d'une aile au palais des États.

Côtes-du-Nord.—Le gouvernement consacrera 30,000 fr. à des constructions dans la caserne de gendarmerie de Saint-Brieuc. La ville a entrepris la construction d'un lycée à laquelle une allocation de 70,000 fr. sera affectée.

Creuse.—La ville de Guéret consacrera 86,200 fr. à la création de lavoirs publics, à la construction d'un abattoir et à des travaux d'amélioration de l'hospice.

Dordogne.—Périgueux consacrera 7,000 fr. à l'achèvement de son lycée.—A Bergerac, une église doit être édifiée.

Doubs.—La ville de Besançon destine à l'appropriation d'un bâtiment destiné au haras d'étalons une somme de 43,000 fr.—La salle d'asile du faubourg Baltant sera déplacée et agrandie. Cette amélioration entraînera une dépense de 30,000 fr.

Finistère.—Les travaux exécutés par le département dans les églises et dans les autres édifices affectés au service public, ainsi que sur les routes et chemins, entraîneront une dépense de 280,000 fr.

(*La suite au prochain numéro.*)

CONCOURS.

Académie des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz.

L'Académie décernera, s'il y a lieu, dans sa séance publique du mois de mai 1852 :

Une médaille d'or à l'auteur du meilleur système de plans et devis d'églises, pouvant s'appliquer, quant au style et à la dépense, au plus grand nombre des communes du département.

Les projets seront adressés, avant le 30 mars 1852, au secrétariat de l'Académie, rue de la Bibliothèque.

Les concurrents ne devront pas se faire connaître; chaque projet portera une devise qui sera reproduite dans un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où l'auteur aurait mérité un prix, un encouragement ou une mention honorable.

Les membres résidants de l'Académie n'ont pas droit aux prix proposés.

TRIBUNAUX.

ABAISSEMENT DU SOL DU BOULEVARD SAINT-MARTIN, A PARIS. INDEMNITÉS AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS.

Deux propriétaires de maisons situées sur le boulevard Saint-Martin demandaient des indemnités en raison de l'abaissement considérable de la chaussée de ce boulevard. Le conseil de préfecture avait refusé d'accorder l'indemnité demandée; mais le conseil d'État, sans admettre en entier les prétentions des demandeurs, et en leur donnant acte des projets de travaux indiqués par le conseil des bâtiments comme pouvant atténuer le préjudice éprouvé par les maisons des réclamants, a accordé à Mme Pique 6,350 fr., au lieu de 58,071 fr. qui étaient demandés, et à Mme Carbonnet, 4,611 fr., au lieu de 59,000 fr. qui étaient demandés. (*Conseil d'État*, section du contentieux, audiences des 3, 10 et 17 mai 1851.)

BIBLIOGRAPHIE.

COMPOSITIONS ANTIQUES, dessinées, gravées et publiées par M. Jules Bouchet, architecte.

Pline-le-Jeune, dans un de ses épîtres, a donné la description de la maison de campagne du Laurentin; Tite-Live, Tacite, Plutarque, Suétone, Horace et Juvénal, ont laissé échapper çà et là dans leurs écrits quelques phrases d'admiration sur les splendides demeures de leurs contemporains; mais tout cela ne saurait donner l'idée de ces monuments sans pareils. Quelques fouilles faites à travers les ruines de Pompeï et d'Herculanum, quelques murailles calcinées retrouvées sous les cendres du Vésuve, nous en ont plus appris sur les habitations des Romains que tout ce qui a été écrit sur ce sujet depuis vingt siècles.

Toutefois, il faut le reconnaître, ces restes précieux, si éloquents qu'ils soient pour la science investigatrice de l'archéologue, n'ont ordinairement qu'un intérêt de curiosité étranger à l'art pour ceux qui n'en ont pas fait une étude particulière; il faut, pour apprécier à leur valeur ces débris souvent informes, que la pensée supplée à ce qui n'est plus, que l'imagination se les représente dans leur état normal et complet; disons mieux, il faut que l'architecte fasse renaître ces édifices de leurs propres ruines, et que son art leur rende la jeunesse et la vie. C'est ce que vient de faire M. Jules Bouchet pour les monuments et les meubles de l'antiquité grecque et romaine, c'est ce qui fait l'objet de sa nouvelle publication.

Dans un cadre étroit et sans grande prétention, l'auteur vient offrir au public artiste, ou simplement amateur, une collection de *Compositions antiques*, fruit de ses longues études en Italie, qui sont autant de charmants petits tableaux représentant avec un art et un goût infinis chacune des parties composant les habitations romaines.

Mais ce qui sera un attrait de plus pour tout le monde, c'est qu'après avoir reconstruit les monuments, M. Bouchet leur a rendu tout ce qui en est la parure obligée. Ainsi il a replacé sur leurs socles les productions de la statuaire, si chères à un peuple adorateur des images, et qui avait tout divinisé, les personnes et les choses, les vertus et les vices; il a fait revivre les peintures murales aux fines arabesques; il a remis chaque esclave à son poste, et chaque meuble à sa place; puis enfin, poussant jusqu'au bout la tâche qu'il s'était imposée, il a repeuplé ces vastes et délicieuses solitudes de leurs aristocratiques habitants.

On comprend l'intérêt qui s'attache à cette nouvelle publication du savant monographe de la *Villa-Pia*, quand on sait que l'artiste a puisé ses inspirations aux sources mêmes, et que sa vie entière s'est passée à étudier, à mesurer, à dessiner, à comparer entre eux, et à restaurer tous les chefs-d'œuvre de cette architecture, lesquels n'avaient encore donné lieu, il faut le dire, qu'à de sèches et imparfaites reproductions. Ces compositions, réunies en album, ont toute la sévérité de contours, toute la finesse de détails qu'exigent les artistes, alliées à l'effet pittoresque que recherchent les gens du monde. Mais ce qui donne le plus haut prix aux *Compositions antiques*, c'est le merveilleux talent d'exécution qui a fait la réputation de leur auteur. (*Siècle.*)

A. L.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Antiquités romaines. Première étude sur les découvertes de Champlieu, par Edmond Caillette et l'Hervillier, in-8° d'une feuille. Imp. de Crapelet, à Paris.—A Paris, chez Leleux, rue des Poitevins, 11.

Aperçu historique de la serrurerie chez les anciens, par Ch. Emy, in-8° de 2 feuilles 1/2. Imp. de Lamort, à Metz.
(Extrait des *Mémoires de l'Académie nationale de Metz*, année 1850-1851.)

Choix de peintures de Pompeï, la plupart de sujets historiques, lithographiées en couleur par M. Roux, et publiées avec l'explication archéologique de chaque peinture et une introduction sur l'histoire de la peinture chez les Grecs et chez les Romains, par M. Raoul-Rochette, membre de l'Institut, etc. 6me livraison, in-folio de 9 feuilles, plus 4 planches. Imp. nat.— Chez l'auteur, à l'Institut de France.
(Seconde partie : *Temps héroïques*, p. 253-288. Cet ouvrage se composera de 8 livraisons comprenant chacune 4 peintures avec un texte explicatif. L'introduction sur l'histoire de la peinture paraîtra avec la dernière livraison, ainsi que le titre, la préface et la table des matières. Le prix de la livraison est de 30 fr.)

L'éditeur responsable, BANCE.

Paris.—Imprimerie Bonaventure et Ducessois, quai des Grands-Augustins, 55.

1er DÉCEMBRE 1851.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 2.

HISTOIRE.

PALAIS DU LOUVRE.

FAÇADE PERPENDICULAIRE A LA SEINE DONNANT SUR LE JARDIN DE L'INFANTE[1].

Catherine de Médicis, en même temps qu'elle faisait construire les Tuileries par Philibert Delorme, s'occupait activement de la continuation du Louvre. C'est à cette princesse qu'on doit la galerie inférieure de l'aile construite perpendiculairement à la Seine, et dont la façade se trouve sur le jardin de l'Infante. Ce bâtiment, élevé, dans l'origine, d'un rez-de-chaussée seulement, n'avait de largeur que celle des salles actuelles du musée des antiques, connues sous les noms de salle des Saisons et salle de la Paix; il était percé de fenêtres au levant et au couchant, et couvert par une terrasse qui était de plain-pied avec les appartements du roi, terrasse dont l'idée peut-être avait été inspirée à Catherine par le souvenir et les mœurs de l'Italie.

La décoration de la façade de ce bâtiment consiste en une suite d'arcades flanquées de pilastres doriques, et couronnées par un entablement du même ordre dont la froideur naturelle disparaît sous une riche ornementation. Des bossages très-accusés, alternés avec les assises de marbre noir, donnent à cette façade une certaine analogie de lignes, sinon de couleur, avec l'architecture des Tuileries de Delorme : ces bossages, avec leurs saillies à facettes, qui détruisent la sécheresse et la roideur des arêtes, accidentent d'une manière très-heureuse les parois nues de l'ordre antique.

Les tympans des arcades sont décorés de renommées et de génies d'un joli sentiment et d'une très-belle exécution. Ces figures sont dues au ciseau de Barthélemy Prieur, l'un des sculpteurs employés à Écouen par Bullant. Sauval regrette des captifs en bas-relief qui, primitivement, faisaient suite aux sculptures de Prieur, et qui disparurent dans les remaniements qui eurent lieu plus tard. On partage les regrets de Sauval quand on sait que ces bas-reliefs étaient l'œuvre de Pierre Biard, auteur de cet autre bas-relief, représentant Henri IV à cheval, qui décorait la façade de notre Hôtel-de-Ville, chef-d'œuvre qui, comme bien d'autres, fut détruit pendant la révolution.

Les architectes et les historiens qui ont écrit sur le Louvre sont unanimes pour déclarer que la façade de cette galerie est une des parties les plus belles et les plus intéressantes de ce vieux et magnifique palais, mais personne n'a pu dire avec certitude quel est l'habile architecte qui l'a construite. Selon Sauval, ce serait à un nommé Chambiche que la postérité devrait payer le tribut de son admiration; mais contre l'assertion de Sauval il y a ceci d'abord, que cet auteur est le seul qui fasse mention de cet architecte, et ensuite que l'édifice dont il s'agit est l'œuvre d'un maître, et qu'il n'y a pas apparence que ce Chambiche, à peu près inconnu, ait jamais passé pour tel. M. de Clarac, qui savait le Louvre par cœur, pense que ce bâtiment peut être attribué à Ducerceau et à Bullant; cependant il n'affirme rien à cet égard; mais ce qu'il lui paraît impossible d'admettre, c'est que le Chambiche de Sauval puisse en être considéré comme l'auteur. MM. Albert Lenoir et Vaudoyer, dans leurs *Études d'architecture en France*[1], ne sont pas plus explicites que leurs devanciers; toutefois la physionomie tant soit peu italienne de cette construction, cette espèce de portique couvert en terrasse qui devait rappeler les édifices de la première renaissance italienne, leur fait supposer que cela pourrait bien être l'œuvre de Serlio de Bologne. Soit, mais alors le bâtiment dont il s'agit ne daterait pas du règne de Charles IX, comme on le croit généralement, puisque Serlio mourut à Lyon en 1552.

Toujours est-il certain qu'en présence des hésitations de M. de Clarac comme historien, et de MM. Lenoir et Vaudoyer comme architectes, ce n'est pas nous qui nous permettrons de trancher la question. Le lecteur appréciera.

Œuvre des vieux maîtres de la renaissance, l'aile de Charles IX et la galerie d'Apollon, qui lui fut superposée sous le règne de Henri IV, viennent d'être restaurées complétement par un maître moderne, M. Duban. Cette restauration a été exécutée d'une façon si remarquable, que l'habile architecte s'est attiré bien vite les traits enfiellés de cette critique malveillante, ennemie de toute supériorité, qui s'en prend aux hommes quand elle ne peut pas s'en prendre à leurs œuvres. Mais l'opinion publique a fait justice de ces attaques systématiques, de ces violences ridicules; et, Dieu merci pour l'art, les nouveaux travaux du Louvre et la haute réputation de l'éminent artiste qui les a dirigés survivront longtemps à leurs détracteurs. A. LANCE.

ARC EN PIERRE DE LA RUE DE NAZARETH,

A PARIS[2].

Cette jolie construction, qui a échappé jusqu'ici, comme par miracle, aux transformations successives qu'ont subies les bâtiments de l'ancienne Chambre des Comptes et le vieil hôtel des Premiers Présidents—aujourd'hui celui de la Préfecture de Police—est menacé, dit-on, sinon d'une destruction complète, au moins d'un déplacement prochain que nécessiteraient malheureusement les agrandissements du Palais-de-Justice.

A cheval sur une de ces rues étroites et obscures qui avoisinent la Sainte-Chapelle, et dans lesquelles, au dou-

1 Voir les planches 5 et 6.

1 *Magasin Pittoresque*, XIIe année, page 155.

2 Voir les planches 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18.

zième siècle, étaient logés par le roi de France les pèlerins de la Terre-Sainte, l'arc de la rue de Nazareth fait face à l'ancienne maison canoniale de Gillot, qui existe encore rue de Jérusalem, et dans laquelle naquit Boileau, en 1636[2]. Cet arc, jeté pour servir de pont entre deux corps de bâtiments de l'ancienne Chambre des Comptes, séparés l'un de l'autre par une rue, est un des plus jolis échantillons de l'architecture de la renaissance. Les retombées de la voûte surtout sont remarquables par la richesse et le fini de leur ornementation; les consoles qui servent de support à cette voûte, d'un galbe hardiment évidé et d'un travail très-fin, se terminent par des têtes de faunes et de femmes, empreintes de cette grâce facile qui caractérise si bien l'art du seizième siècle, et que le dessin le plus exact ne saurait jamais rendre.

Dans le plafond du larmier, le croissant et le monogramme de Diane de Poitiers, et l'H d'Henri II, mariés ingénieusement avec des fleurs de lis et des branches de laurier, disent mieux qu'une date en chiffre l'époque précise de la construction de cet édifice.

Tous ces détails, exécutés de main de maître, sont considérés à bon droit comme devant être l'œuvre de Jean Goujon. Mais, quoi qu'en disent certains écrivains, il n'en est pas de même des Renommées, nous ne dirons pas qui décorent mais qui déparent les tympans de la façade, La maigreur de conception et la sécheresse de lignes de ces figures, trop petites d'ailleurs pour la place qu'elles occupent, accusent bien plutôt, selon nous, la décadence du dix-huitième siècle que la splendeur du seizième; et si nous ne craignions pas de troubler la cendre des morts, nous accuserions volontiers le sieur Pajou, sculpteur du roi, chargé en 1788 de coopérer à la translation, à la restauration et à la mutilation de la fontaine des Innocents, d'avoir commis ces hors-d'œuvre.

Quoi qu'il en soit, l'arc de la rue de Nazareth est une curiosité archéologique dont la reproduction par la gravure est d'autant plus précieuse à conserver dans une bibliothèque, que ce monument n'avait pas encore été relevé avec exactitude, et qu'il n'a peut-être plus maintenant beaucoup d'années à vivre. A. L.

PRATIQUE.

PLANCHERS DE FER.

(Système Thuasne.)

Quand nous disions, le mois dernier, à propos du comble de la Douane de Paris, que la lutte est aujourd'hui sérieusement engagée entre le fer et le bois, dans notre pensée nous ne nous adressions qu'à ceux de nos lecteurs qui n'ont pas sous les yeux, comme les Parisiens, la preuve irrécusable de la révolution pacifique qui s'opère dans la charpente de nos constructions. En effet, dans la plupart des édifices publics et privés en cours d'exécution à Paris au moment où nous écrivons ces lignes, le fer a déjà pris la place du bois, sinon dans toutes les parties de la construction où le bois était employé naguère encore, au moins dans celles où cette substitution peut présenter les plus grands avantages, nous voulons dire les poitrails et les planchers.

Sans doute la partie n'est pas gagnée encore, et MM. les serruriers, qui triomphent aujourd'hui, pourraient bien perdre demain une partie du terrain conquis; si, par exemple, l'industrie du bâtiment, sortant de son état de souffrance, venait imprimer au cours actuel du fer un mouvement de hausse qui détruisît l'espèce d'équilibre relatif qui existe entre le prix du fer et celui du bois, évidemment la concurrence serait beaucoup plus difficile. Cependant, quoi qu'il arrive, les progrès accomplis resteront, on peut en être certain, et, qui plus est, ces progrès en amèneront de plus précieux encore qui permettront à ces nouveaux charpentiers d'arriver au but qu'ils veulent atteindre.

Quant à présent, différents systèmes de planchers sont en présence et se disputent la faveur du public. Dire formellement dès aujourd'hui celui ou ceux de ces systèmes qui doivent être préférés à l'exclusion des autres, ce serait devancer le temps et l'expérience, et nous ne voulons pas nous rendre coupable de cette témérité. Toutefois, après avoir examiné sérieusement la question, nous croyons pouvoir dire quel est celui de ces planchers qui nous a paru réunir les meilleures conditions de solidité et de bon marché, et c'est ce que nous allons faire sans autre préambule.

Ce plancher[1], de l'invention de M. Thuasne, se compose de simples solives posées à 1 mètre de distance d'axe en axe. Ces solives en fer à T double et légèrement arquées (0,005 de flèche par mètre), sont reliées par des entretoises en fer méplat, disposées perpendiculairement aux solives et reposant sur les nervures inférieures de ces dernières. De plus, des chaises de fonte, qui embrassent étroitement les solives, reçoivent en même temps les extrémités des entretoises, et, au moyen de fortes goupilles, rendent solidaires entre elles ces différentes pièces. Enfin, des fantons de fer carré parallèles aux solives et espacés de 0,25c reposent sur les entretoises auxquelles ils sont attachés par un lien de fil de fer et viennent compléter ainsi le *grillage* qui doit recevoir les augets et le plafond.

Quant aux fers employés, on conçoit que leur grosseur est en proportion de leur longueur, et que c'est la portée du plancher qui règle la hauteur des solives.

Nous nous sommes rendu compte de la dépense qu'entraîne l'exécution de ce système de plancher pour des portées de 3m,00 à 8m,00, et nous avons fait le même travail pour des planchers de bois de même dimension. Les tableaux qui suivent donnent le résultat de cette opération. Nous regrettons de ne pouvoir entrer dans plus de détails à ce sujet, mais les hommes pratiques qui nous liront sauront bien suppléer à ce qui n'a pas pu trouver place ici.

TABLEAUX DE COMPARAISON

ENTRE LES PLANCHERS DE FER ET LES PLANCHERS DE BOIS.

Planchers de fer.

PORTÉES.	HAUTEUR des solives.	EPAISSEUR du plancher.	POIDS par mètre superficiel.	PRIX du fer par mètre superficiel.	PRIX de la maçonnerie.	PRIX TOTAL du plancher par mètre supe ficiel.
3m,00 à 3m,50	0m,10	0m,18	16 k.	8 fr. 00	1 fr. 50	9 fr. 50
3 50 à 4 00	0 12	0 20	18	9 00	Id.	10 50
4 00 à 5 00	0 11	0 22	20	10 00	Id.	11 50
5 00 à 6 00	0 16	0 24	22	11 00	Id.	12 50
6 00 à 7 00	0 18	0 26	26	13 00	Id.	14 50
7 00 à 8 00	0 22	0 30	30	15 00	Id.	16 50

[2] Cette maison porte le n° 5; c'est la première qu'on trouve à droite en sortant de la Préfecture de Police.

[1] Voir les planches 19, et 20.

Planchers de bois.

PORTÉES.	ÉPAISSEUR du plancher.	CUBE par mètre superficiel.	PRIX DU bois par m. superf, à 90 fr. le stère.	PRIX de la ferrure.	PRIX de la maçonnerie.	PRIX TOTAL du plancher par mètre superficiel.
3m,00 à 3m,50	0m,30	0m,07	6 fr. 30	1 fr. 20	2 fr. 25	9 fr. 75
3 50 à 4 00	0m,32	0m,08	7 20	*Id.*	*Id.*	10 65
4 00 à 5 00	0m,35	0m,09	8 10	*Id.*	*Id.*	11 55
5 00 à 6 00	0m,38	0m,11	9 90	*Id.*	*Id.*	13 35
6 00 à 7 00	0m,40	0m,14	12 60	*Id.*	*Id.*	16 05
7 00 à 8 00	0m,45	0m,17	15 30	*Id.*	*Id.*	18 75

En résumé, *durée, incombustibilité* et, de plus, *moindre épaisseur*; c'est-à-dire supplément de hauteur de 12 ou 15 centimètres pour chaque étage, sans augmentation dans la dépense.

Quant à l'économie, nous n'en parlerons pas; elle est bien moins, selon nous, dans le prix de revient que dans les avantages réels que présente l'emploi du fer. A. L.

MÉLANGES.

CONCOURS OFFERT AUX ARCHITECTES.

La commission administrative des hospices civils de Rennes vient d'ouvrir un concours pour la rédaction des plans et devis d'un *Hôtel-Dieu* devant contenir 500 lits de malades, plus les bâtiments nécessaires aux bureaux de l'administration, au logement d'un économe et de deux aumôniers, et à une maison conventuelle pour les religieuses qui desserviront l'hospice.

On peut se procurer un programme détaillé, accompagné d'un plan du terrain et d'un tableau des prix usuels de construction dans la localité, en écrivant *franco* au secrétariat des hospices civils de Rennes.

Les pièces à produire par les concurrents sont:

1° Un plan général à l'échelle de 2 millimètres 1/2 par mètre;

2° Un plan de chaque étage, les coupes et les élévations, à l'échelle de 5 millimètres par mètre;

3° Tous les plans de détails à l'échelle de 1 centimètre par mètre;

4° Un plan de toutes les substructions, indiquant les calorifères destinés à chauffer et ventiler les salles des malades, l'établissement des puits et réservoirs, les conduits d'eaux, les égouts, les fosses-mortes (si on doit en faire usage), etc., enfin les fondations, à l'échelle de 2 millimètres 1/2 par mètre;

5° Un métré de tous les travaux;

6° Une analyse des prix par nature des matériaux;

7° Un devis de la dépense totale;

8° Enfin un mémoire descriptif et explicatif, détaillé avec soin.

Toutes les pièces précitées devront être déposées avant le 1er avril 1852 au secrétariat de l'administration des hospices, à l'Hôtel-Dieu actuel.

Le concours sera jugé par l'administration des hospices, sur le rapport d'une commission spéciale choisie par elle.

L'administration ne prend aucun engagement relativement à l'exécution des travaux. Si l'auteur du projet jugé le meilleur n'est pas chargé de l'exécution, il recevra une prime de 3,000 fr.

Une autre prime de 1,500 fr. sera accordée à l'architecte dont le plan sera placé au second rang.

Si la commission administrative juge utile, pour quelque motif que ce soit, de conserver un troisième projet, elle accordera à l'auteur de ce projet une indemnité de 500 fr.

Honoraires des architectes.

INDEMNITÉ ACCORDÉE A DES ARCHITECTES EN DEHORS DES HONORAIRES D'USAGE.

(Extrait du compte-rendu des travaux du Conseil Général de la Seine.)

M. Germain Thibault expose au conseil les motifs sur lesquels se fonde le préfet de la Seine pour proposer l'allocation d'une gratification de 6,000 fr. en faveur de MM. Lecointe et Gilbert, architectes de la prison Mazas. Cette gratification, tout à fait en dehors des honoraires proprement dits, a été votée en principe par le conseil général de la Seine, dès la session de 1840; il s'agirait seulement aujourd'hui d'imputer la dépense.

M. Delestre combat la proposition. Pour la justifier, dit-il, on est obligé de faire valoir la bonne direction donnée aux travaux et le soin qu'on a mis à les exécuter. Ce ne sont pas là des motifs sérieux. Le mérite dont on loue MM. les architectes n'est que l'accomplissement du plus simple devoir; les honoraires sont pour eux une rémunération suffisante.

Le préfet de la Seine répond qu'il a dû se considérer comme lié par la délibération antérieure du conseil général, lequel a positivement stipulé une *gratification*. Les recherches qu'il a faites, les renseignements qu'il a recueillis, lui ont démontré que ces 6,000 fr. représentent presque exclusivement des déboursés faits par MM. Lecointe et Gilbert dans la période *préliminaire* de leurs travaux.

M. Wolowski insiste sur l'équité de la proposition faite au conseil général. En 1840, on n'était encore fixé ni sur l'emplacement qu'il conviendrait de donner à la prison projetée, ni sur l'établissement même du régime cellulaire. Les travaux qu'il s'agit de rémunérer n'ont pas été exécutés par les deux architectes de leur propre mouvement, mais d'après l'impulsion que leur donnait l'administration de cette époque

Sur la demande de plusieurs membres et l'invitation du président, M. Germain Thibault donne une seconde fois lecture de la délibération du conseil général en 1840. Il en résulte que la demande de MM. Lecointe et Gilbert est non-seulement fondée, mais encore très-modérée.

On a parlé, dit M. Thierry, des incertitudes de l'administration départementale dans les questions qui se rattachaient à la construction et à l'aménagement de la prison Mazas, et le blâme ne leur a pas manqué. Mais, pour les justifier, un seul mot suffit: ces incertitudes durent encore aujourd'hui. L'expérience amène chaque jour de nouveaux résultats, et fait jaillir de nouvelles lumières. L'administration, il faut le dire à sa louange, n'agit jamais sans avoir préalablement consulté des commissions spéciales, des commissions savantes. Le temps seul peut résoudre tous les problèmes. Il faut encourager les hommes laborieux et intelligents qui en ont préparé les solutions. M. Thierry appuie la proposition du crédit de 6,000 fr.

M. Possoz demande que le mot d'*indemnité* soit substitué à celui de gratification.

Le conseil accueille cette proposition, et alloue le crédit de 6,000 fr. (*Séance du 29 octobre 1851.*)

BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS

DANS LES DÉPARTEMENTS.

(Suite.)

Indre-et-Loire.—Un crédit de 71,000 fr. est affecté à la restauration de l'église de Saint-Julien de Tours. — La ville d'Amboise va consacrer 25,000 fr. à la construction d'un abattoir.

Isère. — Reconstruction des maisons d'arrêt de Bourgoin et de Saint-Marcellin, 808,000 fr.

Loire-Inférieure. — Agrandissements et améliorations aux propriétés communales, 260,000 fr.

Loiret. — A Orléans, travaux de bâtiment à la Mairie, à l'abattoir, et au théâtre, estimés ensemble, 36,975 fr. — Travaux de terrassement et de pavage, évalués, 54,000 fr.

Lot. — A Figeac ou aux environs, travaux à exécuter à l'hospice et à l'asile d'aliénés, ensemble, 76,000 fr. — Travaux de réparations à quelques édifices communaux, 15,000 fr.

Lot-et-Garonne. — Agen projette la construction d'un abattoir.

Manche. —Construction d'un grand séminaire à Coutances. — A Saint-Lô, constructions destinées au service des haras 150,000 fr. — A Cherbourg, reconstruction de la Mairie, 80,000 fr.

Mayenne.—Agrandissement dn Palais-de-Justice de Laval, 63,000 fr. — A la prison de la même ville, 15,000 fr. — Laval va consacrer 100,000 fr. à la construction d'un abattoir.

Meurthe. — A Nancy, construction d'égouts, 82,000 fr. — Restauration à divers édifices et construction d'un marché cou-

vert, 172,000 fr. — Reconstruction de l'église Saint-Fiacre et travaux de distribution d'eau, 100,000 fr.

Moselle.—A Metz, projet de construction d'un abattoir dont le devis s'élève à 500,000 fr. — Construction du bureau d'octroi et d'une maison d'école, 42,000 fr.

Nord. — A divers projets de réparations ou de constructions d'édifices publics, 571,000 fr.

Oise. — A Beauvais, pour la construction d'un abattoir 120,000 fr.

Pas-de-Calais. — La commune de Saint-Pierre-lès-Calais projette la construction de plusieurs édifices et entre autres d'un abattoir.—Saint-Omer consacre 100,000 fr. à la restauration de Notre-Dame et 80,000 fr. à l'agrandissement du lycée.

Puy-de-Dome.—A Riom, restauration de l'église Saint-Amable, 81,496 fr.

Basses-Pyrénées.—A Pau, pour l'asile d'aliénés, 62,000 fr.—Construction d'écoles primaires, 80,000 fr.— A Bayonne, 253,000 fr. sont consacrés à la construction d'une église nouvelle, et 94,000 fr. à un établissement de bienfaisance.

Pyrénées-Orientales.—A Perpignan, graves réparations aux édifices communaux, 30,000 fr.

Haut-Rhin.—Mulhouse va consacrer 500,000 fr. à la construction de deux églises.

Rhône —A Tarare, à Leully, à Dommartin, 90,000 fr. seront dépensés pour construction de presbytères ou de maisons d'école.

Saône-et-Loire.—Mâcon va consacrer 50,000 fr. à la reconstruction de l'Ecole communale des filles.—Châlons emprunte 200,000 fr. destinés à la construction de halles et d'écoles

Sarthe.—Au Mans, pour appropriation du Lycée et réparations aux fontaines publiques, 25,000 fr.—A Sablé, construction d'une église, 120,000 fr.

Seine-Inferieure.- A Rouen, restauration de l'église St-Ouen, de la Cathédrale et du Palais de Justice, 190 à 200,000 fr.—Succursale de l'asile des Aliénés, 60,000 fr.

Seine-et-Marne.—A Melun, 150,000 fr. seront dépensés pour la restauration de l'église Notre-Dame.—Les villes de Fontainebleau et de Meaux doivent consacrer chacune 130,000 fr. à la construction d'un abattoir.

Deux-Sèvres.—La ville de Niort va construire un asile d'aliénés qui reviendra à 500,000 fr.

Somme.—A Amiens, 110,000 fr. sont consacrés à la restauration de la cathédrale.

Vendée.—Travaux à l'asile d'aliénés et à la prison, 53,000 fr.

Vosges.—Construction de bains et lavoirs publics, et marché couvert à Epinal, 100,000 fr.

Médailles d'encouragement pour les contre-maîtres et ouvriers.

La Société d'encouragement pour l'industrie nationale, dans le but d'exciter les ouvriers à se distinguer dans leur profession et à se faire remarquer par leur bonne conduite, a pris depuis longtemps l'arrêté dont suit un extrait :

« 1° Il sera décerné tous les ans des médailles de bronze aux contre-maîtres et ouvriers des grands établissements agricoles et industriels de toute la France.

« 2° Chaque médaille, à laquelle seront joints des livres pour une somme de 50 francs, portera, gravés, le nom du contre-maître ou de l'ouvrier et celui de l'atelier ou de l'exploitation où il est employé.

« 3° Le nombre de ces médailles sera de vingt-cinq au plus à chaque distribution.

« 4° Les contre-maîtres et ouvriers qui voudront obtenir ces médailles devront se munir de certificats convenablement légalisés, attestant leur moralité et les services qu'ils ont rendus, *depuis cinq ans au moins*, aux établissements agricoles ou manufacturiers auxquels ils sont attachés. Ces certificats devront être appuyés par *le chef de la maison*, etc.

« 5° Le contre-maître ou l'ouvrier ne pourra être ni le parent, ni l'allié, ni l'associé par acte des propriétaires de l'établissement : il devra savoir lire et écrire, il faudra qu'il se soit distingué par son assiduité à ses travaux, son intelligence, et les services qu'il aura rendus ; la préférence sera accordée à celui qui saura dessiner et qui aura fait faire des progrès à l'art qu'il exerce ; enfin les certificats, en attestant que ces conditions sont remplies, donneront sur le candidat tous les détails propres à faire apprécier ses qualités.

« Nota. Les pièces devront être remises au 31 décembre de chaque année. »

C'est avec grand plaisir que nous portons à la connaissance de nos lecteurs cette décision de la Société d'encouragement. Nous serons bien heureux si la publicité que nous donnons à l'arrêté qui précède avait pour effet d'appeler l'attention des architectes et des entrepreneurs de bâtiment sur cet intéressant sujet, et surtout si ces lignes pouvaient fournir l'occasion de signaler à la générosité de la Société d'encouragement quelques-uns de ces bons et honnêtes ouvriers dont les connaissances pratiques et l'expérience nous sont quelquefois si précieuses dans l'exécution des travaux de notre art.

TRIBUNAUX.

TERRAIN TEMPORAIREMENT ABANDONNÉ A LA VOIE PUBLIQUE.
PROPRIÉTAIRES VOISINS —DROIT DE VUE.

I. Lorsque le propriétaire d'un terrain limitrophe d'une rue a abandonné temporairement la possession de ce terrain, en le laissant se confondre avec la voie publique, il ne peut, tant que dure cet état de choses, invoquer contre les voisins les dispositions de l'article 678 du Code civil, et demander contre eux la suppression des fenêtres qu'ils auraient ouvertes en contravention aux dispositions dudit article.

II. Celui qui a un droit de passage sur l'héritage de son voisin n'a pas pour cela un droit de vue sur ledit héritage ; en conséquence, le propriétaire du fonds servant est maître d'élever sur son terrain toutes les constructions qui ne feraient pas obstacle au droit de passage. (*Cour d'appel de Paris*, 4e chambre, audience du 14 août.)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Congrès archéologique de France. Séances générales tenues à Auxerre, à Cluny et à Clermont-Ferrand, en 1850, par la Société française pour la conservation des monuments historiques, in-8° de 19 feuilles 1/4. Imp. d'Hardel, à Caen.—A Caen, chez Hardel ; à Paris, chez Derache.

De la mise a l'alignement des maisons, par Jules Bienaymé, in-12 d'une demi-feuille. Imp. de Mme Dondey-Dupré, à Paris. (Publication de la *Revue municipale*, boulevard du Temple, 10.)

Des études archéologiques et particulièrement de l'étude de l'archéologie sacrée dans le département de l'Ain, par Théodore Mayery, in-8° d'une feuille. Imp. de Milliet-Bottier, à Bourg-en-Bresse.

Excursion archéologique à la cathédrale de Bayeux, suivie d'une Notice sur les antiquités romaines découvertes dernièrement à Bayeux, par M. Ch. Bourdon, in-8° d'une feuille 1/2. Imp. d'Hardel, à Caen.—A Caen, chez Hardel ; à Paris, chez Derache.
(Extrait du *Bulletin monumental*, publié à Caen, par M. de Caumont.)

Manuel de l'amateur d'estampes, contenant : 1° un dictionnaire des gravures de toutes les nations, etc., par M. Ch. Le Blanc, du département des estampes à la Bibliothèque nationale, 2me livraison. (Bartoli-Bertrand.) Tome Ier, p. 161-320 ; in-8° de 10 feuilles à 2 colonnes. Imp. de Guiraudet, à Paris, —A Paris, chez Jannet, rue des Bons-Enfants, 28. Prix : 3 fr. 50 c.
(L'ouvrage sera publié en 12 livraisons.)

Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, tome Ier, grand in-8° de 24 feuilles 3/4. Imp. de Jacob, à Orléans — A Orléans, chez Gatineau ; à Paris, chez Dumoulin.

Notice sur les ponts avec poutres tubulaires en tôle, par L. Yvert, ingénieur civil, avec une introduction par E. Flachat, ingénieur civil, in-8° de 14 feuilles, plus 4 tableaux. Imp de Guiraudet, à Paris, chez Carillan-Gœury et Victor Dalmont, quai des Augustins, 49.

Fragments archéologiques sur Bordeaux. L'Hôtel-de-Ville de Bordeaux, par Lamothe, in-8° d'une feuille 3/4. Imp. de Lafargue, à Bordeaux.—A Paris, chez Didron.

L'éditeur responsable, BANCE.

Paris.—Imprimerie Bonaventure et Ducessois, quai des Grands-Augustins 55.

1er JANVIER 1852.

SOMMAIRE DU NUMÉRO III.

ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS.

Un décret du Président de la République, en date du 15 décembre dernier, ordonne la formation, dans chacun des quatorze arrondissements du département de la Seine, d'une Commission d'hygiène et de salubrité composée de neuf membres, dans laquelle il y aura toujours deux médecins au moins, un architecte, un ingénieur, un pharmacien et un vétérinaire.

Voici les principales dispositions de ce décret :

Les Commissions d'hygiène, chargées de recueillir toutes les informations qui peuvent intéresser la santé publique dans l'étendue de leur circonscription, se réuniront une fois par mois à la mairie ou au chef-lieu de la sous-préfecture, *pour concourir à l'exécution de la loi du* 13 *avril* 1850, *relative à l'assainissement des habitations insalubres.*

A cet effet ces Commissions devront appeler l'attention du préfet de police sur les causes d'insalubrité qui pourront exister dans leurs arrondissements respectifs et donner leur avis sur les moyens de les faire disparaître. En cas de maladies épidémiques, elles seront appelées à prendre part à l'exécution des mesures extraordinaires qui peuvent être ordonnées pour combattre ces maladies ou procurer de prompts secours aux personnes qui en seraient atteintes.

Ces Commissions recueilleront les documents relatifs à la mortalité et à ses causes, à la topographie et à la statistique de l'arrondissement, en ce qui concerne la salubrité. Ces documents seront transmis au préfet de police et communiqués au Conseil d'hygiène publique, qui est chargé de les coordonner, de les faire compléter, s'il y a lieu, et de les résumer dans des rapports dont la forme et le mode de publication seront ultérieurement déterminés.

Tout le monde applaudira aux sages prescriptions de ce décret qui organise enfin à Paris l'hygiène publique et promulgue pour ainsi dire une seconde fois la loi si utile et si humaine du 13 avril 1850. Nous souhaitons vivement que cette grande mesure ait pour effet de stimuler le zèle des administrations départementales qui n'ont pas encore obéi à cette loi et leur fasse comprendre l'importance qu'on doit attacher aux questions d'hygiène et de salubrité. Nous prions instamment nos confrères des départements d'user de leur influence comme hommes et comme architectes pour hâter dans leurs localités la formation de ces commissions sanitaires dans lesquelles leur place est marquée par la loi.

A cette occasion nous nous ferons un devoir de rappeler au souvenir de nos confrères que la Société centrale des architectes, désireuse de faciliter les études sur l'assainissement des habitations, a chargé une commission prise dans son sein de lui présenter un travail sur cette question, et que ce travail [1], publié aux frais de la Société, a été adressé à tous les architectes de département, lesquels l'ont communiqué à la plupart des sociétés savantes et des conseils de salubrité établis dans les grandes villes.

Bien que nous ne puissions parler de ce *Rapport* qu'avec la plus grande réserve, nous croyons néanmoins pouvoir dire qu'élaboré avec quelque soin, il embrasse les principaux points de la question et peut être, dans tous les cas, un renseignement utile pour ceux qui ont à s'occuper de l'assainissement des habitations.

Nous devons ajouter toutefois que la première édition de ce travail, tirée à quinze cents exemplaires, est depuis longtemps épuisée, et que la Société centrale des architectes ne pourrait plus disposer aujourd'hui d'un seul exemplaire. C'est à M. Alfred Caron, libraire à Amiens, qui a publié une seconde édition du Rapport en question, et à M. Bance, éditeur, à Paris, qu'il faut s'adresser maintenant pour se procurer ce document.

Nous espérons qu'on voudra bien nous pardonner d'être entré dans quelques détails à ce sujet, et croire que les indications que nous donnons sur cette publication sont dictées par le seul désir d'être utile à nos confrères et non par une vanité d'auteur qui serait d'ailleurs bien mal placée ici.

BAINS ET LAVOIRS PUBLICS.

On sait qu'une commission avait été instituée par le ministre du commerce pour l'examen et l'étude des moyens de créer à Paris et dans les grands centres de population, avec le concours de l'État, des départements et des communes, des bains et des lavoirs publics établis dans les conditions les plus favorables.

Cette commission a publié un résumé [2] des travaux

[1] Rapport fait au Conseil *de la Société centrale des architectes,* au nom de la commission nommée sur la proposition de M. Harou-Romain, pour étudier les moyens propres à assurer *l'assainissement des logements insalubres;* par M. Adolphe Lance, 2e édition, in-8° de 70 pages. Imp. d'Alfred Caron, A Amiens. Prix : 1 fr.

[2] *Commission instituée par ordre de M. le Président de la République,* in-4° de 25 feuilles, plus 14 planches.—A Paris, chez Gide et Baudry, et chez Bance, rue Croix-des Petits-Champs, 25. Prix : 7 fr. 50.

auxquels elle s'est livrée, qui contient une multitude de précieux renseignements dont quelques-uns peuvent être utilement consignés dans ce recueil.

A l'égard des bains, dont le prix est beaucoup trop élevé pour être accessible à la population pauvre, l'un des rapporteurs de cette commission, M. Darcy, ingénieur des ponts et chaussées, propose une amélioration dont la réalisation à Paris pourrait avoir les résultats les plus heureux ; l'honorable rapporteur voudrait qu'on utilisât les eaux de condensation produites par les machines à vapeur que possède l'État, les villes et l'industrie privée, lesquelles eaux, emportant avec elles une température moyenne de 38°, s'écoulent en pure perte aujourd'hui sur les voies publiques ou par les égouts. A ce sujet, M. Darcy cite un fait qui est un puissant argument en faveur de sa proposition ; les eaux de la machine à vapeur de Chaillot, dit-il, d'un volume d'environ 2,000 hectolitres par vingt-quatre heures, permettraient de délivrer 700 bains par jour [1] !

Comme moyen économique, M. Darcy pense que dans le voisinage des établissements dont les eaux chaudes sont aujourd'hui perdues,—dans les quartiers de Chaillot et du Gros-Caillou, à Paris, par exemple,—on pourrait établir un appareil central chargé d'alimenter plusieurs établissements de bains, et organiser ainsi une distribution d'eau chaude par tuyaux spéciaux. Au premier abord, un pareil système de distribution paraît d'une application difficile ; il semble en effet que le refroidissement d'eaux chaudes conduites souterrainement doive s'effectuer dans des proportions telles que l'abaissement de la température de ces eaux à leur arrivée à destination soit très-considérable. C'est une erreur. M. Darcy donne à ce sujet un tableau des expériences faites sur les conduites alimentées par les eaux chaudes du puits de Grenelle, et de ces expériences il résulte : 1° Que dans des tuyaux posés sans aucune espèce de soin en terre, le refroidissement pour l'eau en mouvement ne dépasse pas 1° 3′ pour chaque cinq cents mètres de parcours ; 2° qu'en maintenant le liquide en repos pendant huit heures, au moyen de la fermeture des robinets placés aux extrémités d'une conduite, le refroidissement n'a été, dans les points où on a pu en faire la constatation, que 1° 7′ en huit heures.

Un courant continuel pourrait d'ailleurs, s'il en était besoin, être obtenu dans les conduits.

Les résultats de ces expériences, aussi curieuses que neuves, nous ont paru dignes d'être recueillis avec soin comme pouvant hâter la solution de la question si importante de l'abaissement du prix des bains.

Dans un second rapport, M. Darcy rend compte des travaux auxquels il s'est livré sur la question des lavoirs et notamment sur l'amélioration des procédés de séchage. Aujourd'hui les laveuses sont condamnées à étendre sur des cordes, dans l'intérieur de leur domicile, le linge qu'elles ont rapporté du lavoir. Cet état de choses a les plus graves inconvénients : d'un côté, le linge mouillé pesant quatre-vingt à cent pour cent de plus que le linge sec, son transport au retour du lavoir est infiniment plus pénible; de l'autre, l'évaporation de l'eau absorbée par le linge ayant lieu dans une chambre où couche souvent une famille tout entière, cette évaporation est pleine de dangers pour les malheureux qui sont exposés à ses effets. Pour obvier à ces inconvénients graves, il faut que les deux opérations du lavage et du séchage aient lieu au lavoir même. Déjà différents appareils ont été proposés pour arriver à ce résultat ; M. Darcy cite avec éloges ceux expérimentés par MM. Gilbert et Trélat, architectes, membres de la même commission. Il a d'ailleurs lui-même fait fonctionner un appareil construit par M. Chameroy, et il rend compte dans son travail des résultats très-satisfaisants qu'il en a obtenus. Il nous est impossible d'entrer dans les détails de ces opérations, l'espace ne nous le permet pas ; nous dirons seulement, après M. Darcy, qu'il résulte d'expériences faites qu'une surface de calicot pesant 2 kil. 50, et contenant un égal poids d'eau absorbée, ayant été placée sur une plaque de cuivre de même surface que l'étoffe, a été séchée *en une minute* par de la vapeur à 100°, et que la quantité d'eau évaporée par mètre carré et par heure a été de 6 kil. 94.

Il y a dans ces chiffres les éléments d'une réforme complète des procédés de séchage.

Dans un rapport très-substantiel, M. de Saint-Léger, le fondateur de l'établissement de bains et lavoir publics de la rue du Gril, à Rouen, et l'un des commissaires nommés par le ministre, donne des détails intéressants sur l'ameublement, les meilleurs modes de chauffage des fers à repasser et les appareils de séchage des établissements de Londres ; mais voici la partie vraiment neuve de son travail : M. de Saint-Léger a remarqué que les ménagères qui fréquentent le lavoir de la rue du Gril sont toujours accompagnées de petits enfants qu'elles ont dû apporter ou amener pour ne pas les abandonner chez elles ; or ces enfants encombrent le lavoir et respirent un air humide qui doit être nuisible à leur santé. Pour obvier à ces graves inconvénients, M. de Saint-Léger propose avec beaucoup de raison, selon nous, de ménager désormais dans les établissements de ce genre une pièce à usage de crèche ou de salle d'asile, où les enfants des laveuses seraient soignés pendant le temps que leurs mères travailleraient dans le lavoir. C'est là une idée heureuse qu'il suffit d'énoncer pour en faire apprécier la valeur, et qui, nous le croyons, appartient en propre au zélé fondateur des bains et lavoirs publics de Rouen.

Terminons en disant que la publication du ministère du commerce est ornée de quinze planches contenant 1° les plans, coupes et élévations de différents établissements de bains et lavoirs publics exécutés à Rouen, à Londres et à Hull, dans le comté d'York ; 2° des détails sur un bon système de calorifère et sur un appareil à laver en usage en Angleterre ; 3° un excellent projet de bains et lavoirs publics par M. Gilbert aîné, architecte du gouvernement.

En résumé, la publication du ministre du commerce est digne en tout de la sérieuse attention des architectes ; elle devra être consultée et étudiée avec soin par tous ceux qui auront à s'occuper des questions qui y sont si habilement traitées.

[1] Cette idée, bien souvent émise déjà par ceux qui s'occupent de ces intéressantes questions, a été appliquée avec succès par M. de Saint-Léger, fondateur des bains et lavoir publics de la rue du Gril, à Rouen ; l'eau chaude qui alimente cet établissement a été concédée gratuitement par M. Savaroc, propriétaire de deux machines à vapeur voisines.

BIBLIOGRAPHIE.

Études sur les beaux-arts.

PAR M. GUIZOT[1].

Au milieu d'une fête magnifique qui fut donnée en 1808 à Weimar, à l'occasion de la célèbre entrevue des deux empereurs à Erfurt, et où l'on vit accourir tout ce que l'Allemagne contenait d'illustre, l'empereur Napoléon, raconte M. Thiers dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire* (t. IX, p. 328), se retira à l'écart dans le coin d'un salon, entraînant avec lui Goëthe et Wieland, les deux écrivains célèbres, et là, dans une de ces longues causeries où il aimait à éblouir et séduire à la fois les hommes distingués, par l'éclat de son génie, la hauteur de ses vues et l'imprévu de ses pensées, il parcourut tour à tour, d'un vol rapide, les projets les plus divers; « puis il passa à la littérature moderne, la comparant à l'ancienne, se montrant toujours le même en fait d'art comme en fait de politique, partisan de la règle, de la beauté ordonnée, et, à propos du drame imité de Shakspeare, qui mêle la tragédie à la comédie, le terrible au burlesque, il dit à Goëthe: « Je suis étonné, qu'un grand esprit comme vous *n'aime pas les genres tranchés !* » Mot profond, ajoute l'historien, que bien peu de critiques de nos jours sont capables de comprendre. » Ce mot, en effet, est profond et vrai. La condition essentielle de toute beauté, de toute convenance dans l'art, condition qui trouve sa raison dans les profondeurs de notre nature, c'est l'unité, non-seulement cette unité de sujet et d'action qui est en quelque façon extérieure, mais l'unité plus intime de conception, l'unité morale en quelque sorte, celle qui ne permet pas d'arracher l'esprit à une émotion déterminée pour le livrer brusquement à une émotion d'un ordre tout différent, de déplacer incessamment le point de vue qui sert comme de centre à notre intérêt, et, pour ainsi dire, le milieu dans lequel notre âme est plongée. Ces contrastes peuvent bien nous amuser un instant, mais bientôt ils nous fatiguent, et nous n'y saurions trouver d'ailleurs cette jouissance élevée et complète que nous fait éprouver une œuvre dont toutes les parties harmonieusement combinées, permettent à notre intelligence de se livrer à des pensées qui toutes s'enchaînent et se fortifient.

Ces réflexions nous sont inspirées par un des fragments remarquables que vient de publier M. Guizot dans le livre que nous annonçons. Le titre de ce fragment : *Essai sur les limites qui séparent et les liens qui unissent les beaux-arts*, est déjà à lui seul une pensée juste et renferme une vérité utile. A des catégories trop étroites, à des divisions trop nombreuses et souvent arbitraires et factices, on a vu succéder dans les arts une confusion regrettable, où les esprits s'épuisent, où les individualités s'effacent, où les ouvrages perdent tout relief et toute force. Cette confusion aujourd'hui est visible partout, et jusque dans la langue, où les mots, comme des pièces de monnaies vieillies, semblent ne plus conserver que des empreintes fugitives. M. Guizot croit, avec raison, que chaque art possède une nature propre qui l'oblige à se renfermer dans des limites précises. « Si le génie, dit-il, enfreignant les règles qu'elles lui imposaient, produit encore des beautés, ce ne sera pas pour avoir enfreint ces règles, ce sera parce que, même dans ces écarts, il est toujours le génie. » C'est là une vérité profonde et de nos jours trop souvent oubliée. M. Guizot aura rendu un service aux arts en la rappelant, et ceux qui liront son livre pourront apprécier avec quelle finesse il la développe, avec quelle justesse d'aperçus, avec quelle puissance de raison, avec quelle abondance de pensées. Ces qualités, chez l'illustre écrivain, n'étonneront personne; et bien qu'il ne soit pas question dans son livre de l'art dont nous nous préoccupons avant tout, de l'architecture, nous pensons que nos confrères ne consulteront pas sans avantages des considérations distinguées qui portent l'empreinte de ce haut esprit.

L'*Essai sur les limites qui séparent et les liens qui unissent les beaux-arts* n'est, pas plus que les autres pièces qui composent ce volume, un morceau inédit. Il fut écrit en 1816, et formait le discours préliminaire du *Musée royal*, publié par Henri Laurent. M. Guizot avait encore décrit, de cette façon ingénieuse et grave qu'on lui connaît, quelques-unes des gravures renfermées dans cet ouvrage. Il a reproduit la plupart de ces descriptions où l'on trouvera encore des pensées utiles et des opinions judicieuses. Un travail étendu sur le salon de 1810 complète les *Études* de M. Guizot; on y rencontre, avec une ampleur singulière, les qualités que nous avons déjà signalées.

A propos de la *Description des tableaux d'histoire* qui termine sa publication, M. Guizot nous apprend qu'il lui eût été facile d'étendre cette partie et de l'augmenter d'un grand nombre d'autres notices du même genre échappées également à sa plume, puis il ajoute : « Mais il ne faut pas avoir pour ses propres souvenirs tant de complaisance que de les reproduire tous indistinctement devant un public déjà bien éloigné du temps auquel ils appartiennent. » Sous une plume moins grave que celle de M. Guizot, cette pensée pourrait nous paraître une épigramme bien justifiée par les écarts de la vanité contemporaine ; sous celle de l'illustre critique elle est au moins un conseil que nous voudrions voir entendu et compris.

[1] Un vol. in-8°, à Paris, chez Didier, lib.-éditeur, quai des Augustins, 35.

Exposition universelle de 1851.

EXAMEN HISTORIQUE ET CRITIQUE DES VERRES, VITRAUX ET CRISTAUX *composant la classe XXIV de l'exposition universelle de* 1851; *par G. Bontemps, fabricant de verres.—A Paris, chez Mathias, libraire, quai Malaquais,* 15.

Tel est le titre d'un livre que nous recevons au moment de mettre sous presse et que le temps ne nous permet malheureusement pas d'analyser complétement. Il s'agit pourtant d'une des plus utiles productions du génie industriel de l'homme, *de l'art de la verrerie.*

La partie principale du livre de M. Bontemps est le compte-rendu fidèle et détaillé des produits de cette industrie envoyés à l'exposition de Londres par les différentes nations de l'Europe. Le sujet, on le voit, ne manque ni d'intérêt ni d'actualité ; il est traité d'ailleurs avec la justesse de coup-d'œil d'un homme compétent et de cette façon, prime-sautière qui est le propre des esprits pratiques.

M. Bontemps a fait précéder la partie critique de son livre d'une histoire du verre et d'un exposé complet des différents procédés de fabrication qui ont marqué les progrès de cette industrie, depuis son origine jusqu'à nos jours ; c'est peut-être le document le plus complet qui existe sur cette matière. A propos des vitraux peints qui jouent un rôle si important dans la décoration de nos cathédrales, et à l'exécution desquels concourent nos artistes les plus distingués, M. Bontemps donne un historique fort intéressant de la peinture sur verre, et entre à ce sujet dans des détails très-intéressants sur les circonstances qui ont amené chez nous la renaissance de cet art. Puis l'auteur examine, non-seulement en fabricant, mais en artiste, les différents échantillons de vitraux qui figurent au Palais-de-Cristal, et toutes ses appréciations, disons-le, sont marquées au coin du bon sens et du bon goût.

En résumé, le livre de M. Bontemps sera consulté avec fruit par les architectes, et notamment par ceux qui s'occupent plus spécialement de la restauration de nos édifices religieux. Tous y trouveront des détails curieux et des renseignements utiles.

MÉLANGES.

École nationale des Beaux-Arts.

PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT ARCHITECTURAL POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1851-1852.

NATURE DE L'ENSEIGNEMENT.	PROFESSEURS.	FONCTIONS.
Histoire de l'architecture.	Lebas.	Enseignement oral.
Théorie de l'architecture.	Blouet.	*Id.* et direction des concours.
Construction.	Jay.	*Id.*
Perspective.	Const.-Dufeux.	*Id.*
Mathématiques.	Francœur.	*Id.* et examens spéciaux.

ORDRE DES COURS SPÉCIAUX.

NATURE DES COURS	SÉANCES d'ouverture.		JOURS ET HEURES DES LEÇONS.	
Mathématiques	2 déc.	1851.	Mardi et Samedi.	11 heures.
Théorie de l'architecture.	20 déc.	1851.	Samedi.	Midi.
Construction.	20 janv.	1852.	Mardi.	9 heures.
Perspective.	15 janv.	1852	Lundi et Jeudi.	2 heures.
Histoire de l'architecture.	20 janv.	1852.	Mardi.	2 heures.

Société centrale des architectes.

Dans ses réunions générales des 24 et 26 décembre dernier, la Société centrale des architectes a procédé au renouvellement de son Bureau et de son Conseil.

Voici la composition du Bureau pour l'année 1852 :

Président, M. Blouet, membre de l'Institut.
Vice-Présidents, MM. H. Labrouste et Rohault de Fleury.
Secrétaire-Principal, M. César Daly.
Secrétaire-Adjoint, M. Lenormand.
Archiviste, M. Albert Lenoir.
Trésorier, M. Constant-Dufeux.
Censeurs, MM. Gourlier, Huvé, Jay.

Ont été nommés membres du Conseil : MM. Victor Baltard, Danjoy, Deschamps, Dommey, Godebœuf, Adolphe Lance, Lachez, Nicole, Peise et Van Cleemputte.

Dans les mêmes réunions, la Société appelée à se prononcer sur les demandes en élections déjà soumises à l'examen des sections et du Conseil, a procédé à un scrutin secret d'après lequel MM. Flament, Moitié, Regnauld, Peymoudon et Verolles ont été proclamés membres de la Société centrale des Architectes.

Direction des beaux-arts.

« Le public et les artistes sont prévenus que la prochaine exposition publique des ouvrages des artistes vivants aura lieu le 15 mars 1852.

« Les ouvrages que les artistes destinent à cette exposition, dont un règlement déterminera ultérieurement les conditions, seront reçus au Palais-National, à partir du 1er février jusqu'au 15 du même mois, à six heures du soir. »

M. Hittorff, architecte, commandeur de l'ordre du Mérite, de Saint-Michel de Bavière, a été également décoré de la croix de commandeur de l'Aigle Rouge de Prusse. Indépendamment de ces distinctions accordées à l'auteur de l'*Architecture polychrôme chez les Grecs*, les deux fêtes, auxquelles le convièrent, à Berlin, les artistes et les savants de cette capitale, furent un hommage d'autant plus flatteur rendu au double titre d'architecte et d'archéologue de M. Hittorff, que MM. Rauch, Cornelius, Stuler, Lepsius et les autres notabilités dans les arts et les sciences, s'y trouvèrent réunis. Nous sommes heureux de pouvoir ajouter à ces belles satisfactions reçues dans la savante Allemagne, et que M. Hittorff doit à l'important ouvrage qui l'a occupé vingt-cinq années et aux beaux monuments qu'il a élevés, une récompense française non moins glorieuse pour cet éminent artiste : celle de voir son portrait peint par M. Ingres, compris dans le premier volume des œuvres de l'auteur de l'*Apothéose d'Homère*. C'est une touchante réciprocité pour l'hommage que M. Hittorff a rendu au grand peintre en le citant, dans la remarquable préface de son livre, avec l'illustre Alexandre de Humboldt, comme les deux amis qui l'ont le plus encouragé dans l'achèvement de son long et difficile travail. Nous examinerons prochainement cette magnifique publication, qui placera le nom de son auteur à côté des antiquaires les plus célèbres dont les travaux ont marqué par de nouvelles et importantes découvertes dans la science archéologique.

(*L'Artiste.*)

TRIBUNAUX.

TRAVAUX COMMUNAUX.—CONSTRUCTION D'UN HÔTEL-DE-VILLE. —COMPÉTENCE ADMINISTRATIVE.

Les travaux de construction d'un hôtel-de-ville ont le caractère de travaux publics ; dès lors, c'est à l'autorité administrative qu'il appartient, aux termes de la loi du 28 pluviôse an VIII, de prononcer sur les contestations qui peuvent s'élever entre l'administration communale et l'entrepreneur relativement à l'exécution et au paiement desdits travaux.

Ainsi jugé entre la ville de Melun et le sieur Mazet entrepreneur des travaux de l'hôtel-de-ville de Melun. Ce dernier avait, à la date du 7 juillet 1849, formé contre la ville une demande en condamnation de la somme de 210,016 fr. 15 c., soit en exécution du devis de son adjudication, soit en conséquence des augmentations faites aux devis primitifs et d'après les prévisions y contenues.

TRIBUNAL DES CONFLITS.—Audience du 18 novembre 1851.—M. Boudet, membre du tribunal, rapporteur; Me Ripault, avocat du sieur Mazet. M. Sévin, suppléant du commissaire du gouvernement. (Conclusions conformes).

SERVITUDE DE VUE.—PRESCRIPTION.—DISTANCE.

La servitude de vue peut s'acquérir par prescription.

Lorsqu'une semblable servitude a été acquise, l'espace que le voisin est tenu de laisser libre de constructions doit être calculé, non à partir de la vue au profit de laquelle la servitude a été prescrite, mais à partir de la limite des deux propriétés. (Art. 678 du Code civil.)

Rejet, au rapport de M. le conseiller Colin et conformément aux conclusions de M. le premier avocat-général Nicias Gaillard, d'un pourvoi dirigé contre un arrêt de la cour d'appel d'Alger. (Ben-Aïm contre Teboul; plaidants, Mes de la Chère et Bos.)

(COUR DE CASSATION (Chambre civile). Présidence de M. Portalis.—Bulletin du 1er décembre 1851.)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

RESTITUTION DU TEMPLE D'EMPÉDOCLE à Sélinonte, ou l'Architecture polychrôme chez les Grecs, par J.-J. Hittorff, architecte, in-4° de 109 feuilles, plus un atlas in-folio de 3 feuilles. Imp. de F. Didot, à Paris.—A Paris, chez Bance. Prix : 210 fr.

(Les planches de l'atlas, au nombre de 25, imprimées en couleurs, par le procédé Chromo, contiennent, avec un frontispice, la restauration du temple d'Empédocle dans l'acropole de Sélinonte, les restes d'architecture, de sculpture et de peinture, recueillis à l'appui de cette restitution et de l'existence permanente de l'architecture polychrôme chez les Grecs.)

GÉOMÉTRIE ÉLÉMENTAIRE DU COMPAS, exposant les divers systèmes de tracé que comporte l'emploi exclusif du compas, tant les rigoureux que les approximatifs, pour servir de prolégomènes au rapporteur de précision. par B.-E. Cousinery, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, in-18 de 6 feuilles 1/9, plus un tableau et 5 planches. Imp. d'Hennuyer, aux Batignolles.—A Paris, chez Carillan-Gœury et Victor Dalmont, quai des Augustins, 49. Prix : 3 fr.

INSTRUCTIONS de la commission archéologique diocésaine établie à Poitiers, adressées par Mgr l'évêque au clergé de son diocèse, sur la restauration, l'entretien et la décoration des églises, par M. l'abbé Auber, in-8° de 4 feuilles 3/4. Imp. d'Hardel, à Caen.—A Paris, chez Derache, rue du Bouloy, 7.

(Extrait du *Bulletin monumental*, publié à Caen, par M. de Caumont.)

NOTICE HISTORIQUE et descriptive sur la galerie d'Apollon au Louvre, par Ph. de Chennevières, in 12 de 3 feuilles 1/2. Imp. de Pillet fils aîné, à Paris, chez Pillet fils aîné. Prix : 75 cent.

NOTICE sur l'emploi des ardoises d'Angers, in-4° d'une demi-feuille, plus 14 pages de planches. Imp. Bénard, à Paris.

L'éditeur responsable, BANCE.

Paris.—Imprimerie BONAVENTURE et DUCESSOIS, quai des Grands-Augustins, 55.

1er FÉVRIER 1852.

SOMMAIRE DU NUMÉRO IV.

Texte.

Planches.

FERRONNERIE.

Fers spéciaux des Forges de la Providence, et comble en fer des magasins de cet établissement.

(1er Article.)

« Tandis que la France se déboise de toute part, disions-nous dans un de nos précédents numéros, le fer, répandu en abondance sur un grand nombre de points de notre sol, est extrait avec ardeur du sein de la terre, fabriqué avec une grande supériorité, et livré à l'industrie non plus seulement en barres brutes telles quelles, mais par échantillons variés et en partie façonnés en vue des besoins nouveaux, et l'on pourrait dire des caprices de la construction. »

Si nous nous permettons de rappeler ces lignes, c'est qu'elles sont une excellente introduction à ce que nous avons à dire des fers spéciaux provenant des forges et hauts-fourneaux de *la Providence*. Nous venons de visiter et d'examiner avec soin les produits de cet établissement; et convaincu que nous sommes du rôle important qu'ils sont appelés à jouer dans nos constructions, c'est avec empressement que nous venons rendre compte ici des recherches et des investigations auxquelles nous nous sommes livré pour acquérir une connaissance parfaite de ces utiles produits.

Depuis longtemps déjà les tentatives faites pour remplacer par la fonte, et surtout par le fer laminé, le bois employé dans nos constructions, avaient stimulé les tendances progressives de MM. les maîtres de forges, et de notables progrès s'étaient manifestés dans leur industrie. Toutefois la fabrication du fer à l'anglaise n'avait pas encore atteint un degré de perfection qui permît de faire, avec économie dans la dépense, la substitution tant désirée du fer au bois dans la charpente de nos édifices.

Les principaux obstacles qui s'opposaient à la réalisation de ce progrès résidaient surtout dans les différents degrés de résistance du bois et du fer. En effet, on sait que la force portante instantanée d'un cube de bois de chêne ou d'un prisme de même nature chargé debout et qui n'a pu s'infléchir avant sa rupture est, selon Rondelet, de 3 kil. 85 à 4 kil. 63 par millimètre carré, tandis que cette force est évaluée à 49 kil. par millimètre carré pour un cube de fer forgé soumis à la même pression. En d'autres termes que ces deux substances étant éprouvées dans les conditions dont il vient d'être parlé, la résistance du bois comparée à celle du fer est dans la proportion de 1 à 11 environ.

D'un autre côté, il résulte des expériences faites par Rondelet, Trégold, Charles Dupin, Navier, etc. sur des solides prismatiques de bois et de fer, posés à leurs extrémités sur des appuis, et chargés au milieu de leur longueur, que l'élasticité de ces corps est dans la proportion de 1 pour le bois et de 20 pour le fer forgé. D'où il suit que la résistance absolue est pour un cube de fer 11 fois et pour un solide prismatique de même nature, placé horizontalement, 20 fois environ celle d'un cube ou d'une pièce de bois de chêne.

Or, on le conçoit, pour que le fer laminé en barres prismatiques pût être, sans augmentation dans la dépense, substitué au bois dans la charpente de nos constructions, il faudrait que les prix des deux substances fussent entre eux dans les mêmes rapports que les résistances respectives de ces deux substances. Mais il n'en est pas ainsi; le prix moyen de la charpente en bois de chêne neuf, taillée et posée, étant actuellement de 110 francs le stère, et celui du fer forgé, travaillé pour combles et planchers valant en moyenne 80 francs les 100 kil., soit 6230 fr. 40 c. le mètre cube, on voit que les prix de revient de ces deux genres de travail sont, l'un par rapport à l'autre, dans la proportion non plus de 1 à 11 ou de 1 à 20, mais de 1 à 56, 64, et que, dans ces conditions, il ne peut y avoir économie à remplacer le bois par le fer employé en barres prismatiques.

Dans cet état de choses il y avait des obstacles matériels qui devaient paraître insurmontables et qui en effet le furent longtemps. Ces obstacles n'existent plus aujourd'hui. L'emploi des formes prismatiques s'opposant à la lutte engagée entre le bois et le fer, on y a renoncé. Le génie industriel des maîtres de forges, qui s'était essayé d'abord dans la fabrication des fers tubulaires, a trouvé des combinaisons nouvelles qu'on croirait être la perfection même, si le progrès connaissait des limites. Ainsi la Société des forges de *la Providence* fournit aujourd'hui au commerce des fers cornières, des fers à vitrages, des fers à section en croix, des fers en demi T, en T, en double T, en triple T, etc. dont nous avons compté jusqu'à 130 échantillons, tous différents par leurs formes ou par leurs dimensions, tous laminés avec un si grand soin que leur coupe doit être partout aussi nette et leurs arêtes aussi vives que sur le dessein qui a servi de modèle à l'ouvrier. C'est là un grand progrès dont les résultats sont inappréciables pour l'économie de nos constructions. On conçoit, sans que nous ayons besoin de le dire, tout le parti que les architectes peuvent tirer de ces nou-

veaux produits, et les nombreuses applications qui en ont été faites à Paris depuis quelque temps sont là d'ailleurs pour en fournir la preuve.

Mais de tous ces fers, les plus précieux, selon nous, sont ceux à double **T** et à triple **T** qu'on emploie pour poutres, poutrelles, solives, arbalétriers, pannes, etc., et dont on fait des combles et des planchers qui rendent les édifices à peu près incombustibles. Ces fers que nous appellerons *combinés,* offrant par leurs sections transversales plus de stabilité et de résistance pour un même volume, il va sans dire qu'ils sont plus économiques à employer que les barres simples à sections rectangulaires; mais, chose curieuse, et à peine croyable, ils coûtent, par le fait, *moins cher que le bois.* Un seul exemple nous suffira pour en donner la preuve.

Nous trouvons dans l'excellent *Traité d'architecture* de M. Léonce Reynaud, 1re partie, page 123, qu'une pièce de bois de chêne de 6m,00 de longueur, posée horizontalement sur deux points d'appui, doit avoir 0m,33 c. d'équarrissage pour supporter au milieu de sa longueur un poids de 2139 kil. 50.

D'un autre côté, on peut voir dans les tableaux que nous donnons plus loin qu'une barre de fer à double **T** de 6m,00 de longueur sur 0,16 c. de hauteur, placée dans les mêmes conditions que la pièce de bois, a pu supporter un poids de 3000 kil. sans que la flèche de la courbe de flexion ait dépassé 0m,036.

Or, la pièce de bois coûterait brute à raison de 95 francs le stère 62 fr. 07 c., tandis que la barre de fer pesant 150 k. et valant 0,30 c. le kil. ne dépasserait pas le prix de 45 fr.

Ajoutons qu'indépendamment de l'économie dans la dépense, la barre de fer, tout en présentant dans ce cas une résistance beaucoup plus considérable, aurait cet autre avantage, très-précieux aussi, de n'avoir que 0,16 c. de hauteur au lieu de 0,33 c.

Nous pourrions citer d'autres exemples tout aussi concluants que celui-ci ; mais comme cela ne serait possible qu'avec beaucoup de développements qui nous entraîneraient au-delà des limites qui nous sont tracées, nous nous contenterons de mettre simplement sous les yeux de nos confrères les résultats de nombreuses expériences faites sur la résistance des fers en question : de cette façon, chacun pourra se rendre compte lui-même et faire tous les calculs de comparaison que l'espace ne nous permettrait pas de consigner ici.

1er TABLEAU.

Résultats obtenus comme résistance sur des fers de differentes longueurs de portée ET SOUS UN POIDS DONNÉ.

HAUTEUR des barres en double.	POIDS des barres par mètre courant	CHARGE placee au milieu de la longueur des barres.	PORTÉE ou distance des points d'appui.	FLÈCHE de la courbe de flexion sous les charges.	FLÈCHE de la courbe de flexion apres les epreuves.
0 m. 22	25 k. 33	1000 k.	1 m. »	2 m/m	»
0 22	25 33	1000	2 »	3	»
0 22	25 33	1000	3 »	4	»
0 22	25 33	1000	4 »	6	»
0 22	25 33	1000	5 »	8	»
0 22	25 33	1000	6 »	11	1 m/m
0 22	25 33	1000	7 »	17	1
0 22	25 33	1000	8 »	23	2
0 22	25 33	1000	9 »	34	2
0 22	25 33	1000	10 »	46	2

2me TABLEAU.

Résultats obtenus comme résistance sur des fers de différentes longueurs de portée, ET SOUS DES POIDS DIFFÉRENTS.

POIDS ET DIMENSIONS DES BARRES ÉPROUVÉES.			ÉPREUVES AVEC CHARGE AU MILIEU DES BARRES.		ÉPREUVES AVEC CHARGES ÉGALEMENT RÉPARTIES.	
HAUTEUR des barres.	des barres par mètre courant	PORTÉE des barres.	POIDS de la charge	FLÈCHE de la courbe de flexion.	POIDS de la charge	FLÈCHE de la courbe de flexion.
0 m. 12	15 k.	4 m.	3000 k.	21 m/m	3000 k.	17 m/m
0 12	15	6	2000	52	3000	48
0 12	15	8	2000	132	3000	134
0 12	15	10	1000	150	2000	202
0 14	20	4	3000	20	3000	12
0 14	20	6	3000	52 1/2	3000	31
0 14	20	8	2000	92	3000	74
0 14	20	10	2000	182	3000	184
0 16	25	4	3000	8	7000	20
0 16	25	6	3000	36	7000	62
0 16	25	8	3000	83	6000	114
0 16	25	10	3000	198	4000	150
0 22	40	4	5000	12	7000	12 1/2
0 22	40	6	5000	26	7000	28
0 22	40	8	4000	42	4000	32
0 22	58	7 50	»	»	10000	0

Dans ces expériences, les barres posées sur des points d'appui, et non encastrées, étaient accouplées et boulonnées pour offrir plus d'assiette à la charge qu'elles devaient supporter.

Nous terminerons ce premier article en disant que la Société des forges de *la Providence* a établi, quai Jemmapes, à Paris, un vaste entrepôt, constamment approvisionné de plus de deux millions de kilogrammes de ses produits, et que, prêchant d'exemple, elle a fait construire sur les dessins de M. Léonide Marquet, architecte, et avec les fers spéciaux dont il s'agit, l'immense halle dont l'*Encyclopédie d'architecture* a donné l'ensemble et les détails dans la première année de sa publication. Dans un prochain article, nous examinerons avec soin ce grand travail et nous mettrons sous les yeux de nos confrères le devis complet et détaillé de cette couverture, le chiffre de la dépense qu'elle a occasionnée et le prix de revient du comble de fer par kilogrammes et par mètre carré de surface couverte.

A. L.

COMPTABILITÉ DU BATIMENT

D'un nouveau mode de constatation des prix des matériaux et de la main-d'œuvre.

La Société centrale des architectes, poursuivant le cours de ses utiles travaux, avait mis dernièrement à l'étude, sur la proposition de M. Blot, l'un de ses membres, une question dont l'importance frappera tous les hommes pratiques : il s'agissait d'un nouveau mode de fixation régulier, et en quelque sorte ofïciel, de la valeur des différentes natures d'ouvrages relatifs à la construction.

On sait quelle incertitude règne la plupart du temps en matière de comptabilité, et au prix de quelles recherches les jeunes architectes arrivent à établir la valeur exacte des travaux qu'ils projettent ou qu'ils ont exécutés. Le but de ce travail était de faire cesser ce qu'il y a d'irrégulier et souvent d'arbitraire dans la manière de procéder en usage aujourd'hui.

Eh bien, malgré le respect que nous devons avoir pour les

décisions de la Société Centrale des architectes, nous croyons pouvoir dire que, réunie en assemblée générale, et ayant été appelée à se prononcer sur cette question, elle a décidé qu'il n'y avait pas lieu de donner suite à la proposition de M. Blot; elle n'a pas cru devoir prendre l'initiative d'une réforme que tout le monde réclame à grands cris, réforme que le nouveau règlement sur la comptabilité des travaux publics rend d'ailleurs plus urgente que jamais.

Les adversaires de la proposition Blot donnent pour raison de leur opposition qu'un travail de ce genre existe déjà, et que ce travail sert généralement de base au règlement des travaux; oui, quelque chose d'analogue est en effet publié chaque année par un contrôleur de l'administration des Bâtiments Civils; mais en bonne conscience, cela est-il suffisant? cette publication est-elle de nature à présenter toutes les garanties désirables d'exactitude et de bonne exécution? Personne, nous en sommes certain, n'oserait l'affirmer; tout le monde, au contraire, se plaint journellement de l'imperfection de ce document, et chacun appelle chaque jour de tous ses vœux le travail sérieux et complet qui est destiné tôt ou tard à remplacer celui qui existe.

Dieu merci, tout n'est pas dit sur cette question. Il se peut que la Société centrale, cédant à des considérations particulières dont nous ne sommes pas juge, ait cru devoir maintenir encore quelque temps le *statu quo;* mais il n'est pas possible que son vote puisse être interprété dans le sens d'une désapprobation que rien n'expliquerait. Cette proposition est donc ajournée, mais à coup sûr elle n'est pas rejetée. C'est à notre collègue Blot de faire une nouvelle tentative dont tout le monde est disposé à lui laisser l'honneur; mais s'il s'était laissé décourager par ce petit échec, nous avons lieu de croire qu'il ne manquerait pas de successeurs pour reprendre sa proposition, et nous croyons être certain que la Société, dans ce cas, s'empresserait de revenir sur un vote qu'elle a déjà regretté.

En attendant, qu'on veuille bien nous permettre de rapporter ici les conclusions présentées au nom de la commission préparatoire par son habile président et rapporteur, M. Gourlier, c'est-à-dire de faire connaître le plan du grand travail qu'il s'agissait d'entreprendre.

PLAN D'UNE NOUVELLE SÉRIE DE PRIX:

« 1° *Rédaction et établissement de séries de prix de base*, « c'est-à-dire des divers prix de matériaux et de main-d'œuvre « relatifs aux différentes natures d'ouvrages de bâtiments qui « s'exécutent habituellement dans la capitale;

« 2° *Rédaction de séries de sous-détails*, et établissement « de prix d'estimation et de règlement des divers travaux ordi- « nairement exécutés, et ce, tant d'après les résultats obtenus « par les séries de prix précédemment indiquées[1], que d'après « la détermination des divers points ci-après;

« 3° *Déchets* ou excédants de matière ou de main-d'œuvre à « allouer en sus des quantités en œuvre, comme dédommage- « ment des parties perdues ou jetées bas par suite de l'exé- « cution;

« 4° Quotités de *faux frais* ou frais *généraux* à allouer comme « compensation des dépenses, tant fixes que variables, autres « que la valeur intrinsèque des quantités positives de fournitures « et de main-d'œuvre;

« 5° Quantum de *bénéfices* à compte sur ces divers chefs de « dépense, quantum dans lequel on confond ordinairement et « l'intérêt dû pour avances et risques de fonds et la valeur du « temps et des soins, en un mot, de l'industrie de l'entrepre- « neur;

« 6° Enfin, *mode de mesurage et d'évaluation* des différentes « sortes d'ouvrages. »

Cependant de ces divers chefs de travail, le premier seulement, celui relatif aux *séries de prix de base*, avait été discuté à fond par la commission, lors de la réunion générale de la Société; et comme il était dans tous les cas le premier dont il eût fallu s'occuper dans l'application, la commission avait élaboré un premier rapport à ce sujet, afin que la Société pût au besoin être en mesure d'ordonner la mise en exécution de ces propositions, dès le commencement de l'année 1852.

Voici les conclusions de ce rapport spécial :

« I. Nomination, au commencement de chaque exercice, par « chaque section, de deux commissaires, à l'effet de former une « commission spéciale de vingt membres, laquelle se subdivise- « rait en autant de sous-commissions qu'elle le jugerait conve- « nable, et dont chacune préparerait le travail relatif à une ou « plusieurs natures d'ouvrages.

« II. Préparation par la sous-commission, et rédaction définitive « par la commission, pour chacune de ces natures d'ouvrages, « d'une nomenclature méthodique raisonnée : 1° des diverses « classes d'ouvriers qui y sont employés, avec colonnes destinées « à indiquer tant la durée que le prix de leurs journées. 2° des « diverses sortes de matériaux, avec colonnes destinées à indi- « quer séparément les prix d'acquisition, de transport et de « droit d'entrée.

« III. Impression de ces nomenclatures en nombre suffisant « pour qu'elles puissent être distribuées (avec invitation d'y « insérer tels renseignements et déclaration qu'il y aura lieu, et, « au besoin, d'indiquer telles rectifications ou omissions qu'il « serait nécessaire, et de renvoyer à la commission dans les dé- « lais qui seront déterminés), savoir :

« *En totalité :*

« A tous les membres de la Société résidant à Paris;

« Et à tous les architectes, non membres de la Société, ou « vérificateurs résidant à Paris, et qui témoigneraient le désir « de recevoir cette communication et de donner les renseigne- « ments nécessaires;

« *Et par fragments :*

« Aux diverses chambres de fournisseurs et entrepreneurs, et « même d'ouvriers, s'il y avait lieu, aux conseils de prudhommes, « aux chambres de commerce, ainsi qu'aux fournisseurs et « entrepreneurs, et même aux ouvriers ou chefs-ouvriers qui « témoigneraient le désir de recevoir cette communication et de « donner les renseignements réclamés.

« IV. Résumé comparatif, par les sous-commissions et la com- « mission, de la totalité des renseignements obtenus.

« V. Discussion de ces renseignements, au besoin avec les « corps ou les personnes qui les auraient fournis, et détermina- « nation des prix définitifs, successivement par les sous-com- « missions, la commission, le conseil et la Société, en réunion « générale.

« VI. Impression et publication des prix ainsi déterminés. »

On le voit, il n'est pas possible d'entourer de plus de garanties une œuvre de cette nature, et à coup sûr ce travail eût été parfaitement à l'abri des reproches qu'on

[1] A cette occasion, nous croyons utile de recommander à l'attention de tous les Architectes le Tarif publié par la Chambre syndicale des Entrepreneurs de Menuiserie de la ville de Paris; ce travail, qui fait le plus grand honneur aux lumières et au désintéressement de MM. Bérard et Besson, dont il est l'œuvre personnelle, est digne de tous les éloges; c'est la publication la plus consciencieuse et la plus complète qui existe en ce genre.

adresse avec raison à celui auquel nous avons déjà fait allusion. Toutefois, il faut le reconnaître, la Société centrale des architectes se fût imposé dans cette circonstance une tâche longue et pénible, et qui eût exigé une dose particulière de courage et de persévérance de la part de ceux qui eussent été chargés de s'en occuper spécialement ; mais le but à atteindre est si utile et si honorable que personne, nous ne craignons pas de l'affirmer, n'eût reculé devant les difficultés de l'entreprise. En effet, il ne s'agit pas seulement dans cette question de perfectionner plus ou moins la comptabilité existante,—ce qui d'ailleurs vaut bien la peine qu'on s'en occupe ;—il s'agit aussi pour les architectes de prononcer avec une parfaite connaissance de cause, c'est-à-dire d'une manière équitable et juste, sur les intérêts également respectables des administrations publiques, des particuliers qui nous accordent leur confiance, des entrepreneurs et des ouvriers.

Espérons que ce qui est différé ne sera pas perdu !

Agences des Travaux publics.

Mutations survenues dans le personnel pendant l'année 1851.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Conseil des bâtiments civils.—Le nombre des auditeurs, qui était de huit, se trouve réduit à six par la retraite de MM. Léo Bruyère et Lebelin de Chatellenot.

Conservation et entretien des monuments. *Palais des Tuileries.* L'emploi de sous-inspecteur occupé par M. Trucy, a été supprimé.—*Manufacture de Sèvres.* M. Chargrasse a remplacé comme architecte M. Mesnager, décédé dans le mois de février dernier.

Travaux de construction et de grosse restauration.—*Sainte-Chapelle.* M. Toudouze a été adjoint à l'agence comme sous-inspecteur.—*Dépôt des cartes et plans de la marine.* L'agence a été supprimée.—*Dépôt de l'île des Cygnes.* Les nouveaux magasins étant terminés, l'emploi de sous-inspecteur, occupé par M. Monge, a été supprimé; celui d'inspecteur l'avait été par la mort de M. Caillet.—*Ministère de l'intérieur.* L'achèvement des travaux de l'hôtel du Ministre a amené la suppression de l'agence, qui se composait de MM. Paccard, inspecteur, et Lacoste vérificateur. — *Palais de Fontainebleau.* M. Tetaz a été adjoint à M. Blouet comme inspecteur. *Conservatoire de Musique.* M. Toudouze a cessé ses fonctions de sous-inspecteur, pour entrer au même titre dans l'agence des travaux de la Sainte-Chapelle.—*Hôtel du Ministère des affaires étrangères.* L'agence a été augmentée de MM. Thierry et Defly, Inspecteurs.

PRÉFECTURE DE LA SEINE.

Service actif. M. Godde fils a été remplacé comme inspecteur par M. de Bourran; M. A. Roger, sous-inspecteur, est passé inspecteur; M. Pascal, conducteur, est devenu sous-inspecteur, et un nouvel emploi de sous-inspecteur a été créé pour M. Thibout.

Commission d'architecture. M. E. Renaud a remplacé M. Fromentin, comme secrétaire.

Commission de révision des devis. M. Fromentin, contrôleur des travaux d'architecture, a été remplacé par M. Renaud.

Service extraordinaire. *Église Sainte-Clotilde.*—L'emploi de sous-inspecteur, occupé par M. Hugé, a été supprimé.—*Église Saint-Eustache.*— M. Leblanc a été nommé conducteur des travaux.—*Barrière de la Santé.* M. Garlin a été adjoint à M. Jay, comme sous-inspecteur.— *Palais-de-Justice.* L'emploi de conducteur, occupé par M. Senez, a été supprimé. M. Rapin a remplacé M. Auger, comme vérificateur.— *Mairie du 5e arrondissement* M. Anatole Jal, a cessé ses fonctions de sous-inspecteur.—*Caserne des Célestins.* M. Vigneulle a remplacé M. de Bourran, comme inspecteur. Un emploi de conducteur a été créé pour M. Grenier.—*Prison de la Nouvelle Force.* L'agence a été dissoute.— *Mairies des 11e et 12e arrondissements.* Les agences ont été dissoutes.— *Caserne des Sapeurs-Pompiers.* L'agence n'existe plus.

Agences nouvelles. *Grands travaux des Halles Centrales.*—MM. Victor Baltard et Caillet, architectes; Veuguy, Hugé et Moutard-Martin, inspecteurs; Fagard, Davioud et Diet, conducteurs.—*Caserne des Petits-Pères.* MM. Grisart, architecte; A. Lucas, inspecteur; Sibert et Rateau, sous-inspecteurs; Aussy, Flament et Hittorff, fils, conducteurs.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Petite voirie. M. Du Bois a succédé à M. Malary, architecte divisionnaire de première classe, et ce dernier a pris le titre d'architecte honoraire de la Préfecture. M. Paliard a remplacé M. Du Bois, et l'emploi de M. Paliard a été donné à M. Jules Gautier, inspecteur des travaux de la Préfecture.

NOUVELLES.

M. Constant-Dufeux, architecte de l'église de Sainte-Geneviève, professeur à l'École Nationale des Beaux-Arts et ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, vient d'être nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

Tous ceux qui connaissent le talent de M. Constant-Dufeux apprendront avec plaisir cette bonne nouvelle; mais ceux qui ont pu apprécier le caractère de ce savant et laborieux artiste seront doublement heureux de la haute distinction dont il vient d'être l'objet.

M. Constant-Dufeux est du nombre de ceux qui honorent et relèvent encore la profession d'architecte ; il est juste que ceux-là soient honorés à leur tour, ou du moins qu'un hommage public vienne consacrer l'estime et la considération qu'ils inspirent.

Avis.—Le directeur général des Musées nationaux a l'honneur de prévenir le public et MM. les artistes que, par ordre de M. le ministre de l'intérieur, l'ouverture de l'exposition annuelle des ouvrages d'art est définitivement fixée au 1er avril. Les ouvrages seront reçus au Palais-Royal, tous les jours, excepté le dimanche, de dix heures à quatre heures, à partir du 16 février jusqu'au 1er mars inclusivement. Le délai de rigueur expire le 1er mars à six heures du soir.

TRIBUNAUX.

EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.—INDEMNITÉ.—DEMANDE.—PLANS PARCELLAIRES.

Un jury d'expropriation ne peut allouer à un propriétaire une indemnité plus élevée que la somme offerte par l'administration, lorsque ce propriétaire, sans accepter les offres de l'administration, s'est borné à déclarer qu'il demandait une somme plus élevée, mais n'a pas fait connaître à quel chiffre il portait sa demande. (Art. 39, § 45, et art. 42 de la loi du 3 mai 1841.)

Il suffit que, dans le tableau des offres et demandes mis sous les yeux du jury, les parcelles à exproprier soient désignées par des lettres se rapportant aux plans mis également sous les yeux du jury. (Art. 38, loi du 3 mai 1841.)

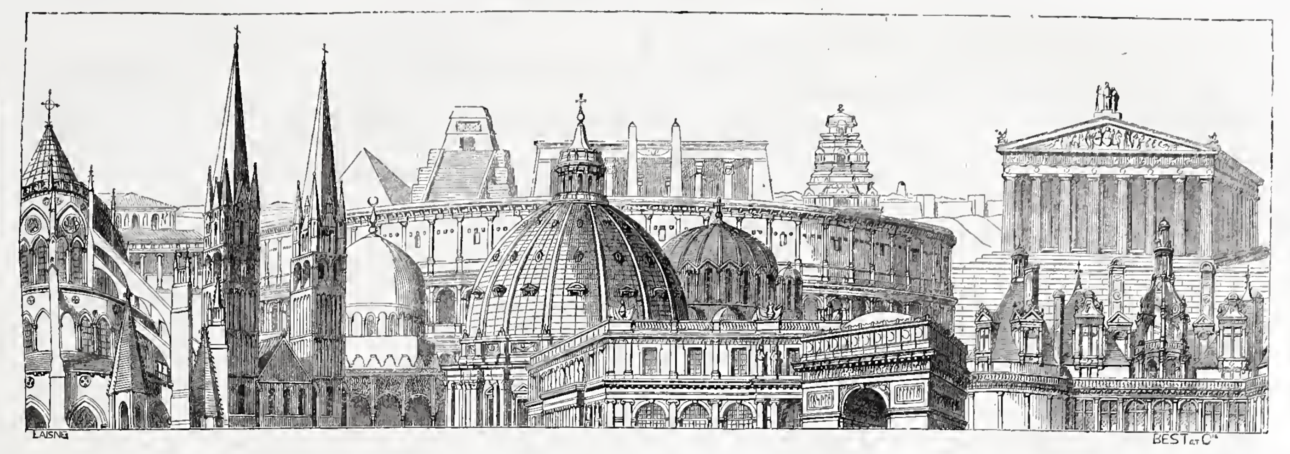
L'indemnité à raison de l'expropriation d'un terrain est suffisamment fixée lorsque le jury a alloué une certaine somme par mètre carré, et que la contenance n'est pas contestée. (Art. 38, loi du 3 mai 1841.)

Cassation partielle, sur le premier chef, au rapport de M. le conseiller Renouard, et conformément aux conclusions de M. le premier avocat-général Nicias Gaillard, d'une décision du jury d'expropriation de l'arrondissement de Sisteron. (Préfet des Basses-Alpes contre Martel et autres.)

(Cour de Cassation (Ch civile), présidence de M. Portalis, Bulletin du 2 décembre 1851.)

L'éditeur responsable, BANCE.

Paris.—Imprimerie Bonaventure et Ducessois, quai des Grands-Augustins, 55.



1er MARS 1852.

SOMMAIRE DU NUMÉRO V.

FERRONNERIE.

Fers spéciaux des Forges de la Providence, et comble en fer des magasins de cet établissement.

(2e Article.)

Nous avons promis de donner ici le devis détaillé du comble en fer des magasins de *la Providence ;* nous venons accomplir notre promesse. Ce travail technique sera le meilleur commentaire des planches représentant l'ensemble et les détails de cette construction, qui ont été offertes aux lecteurs de l'*Encyclopédie d'architecture* [1].

Le but à atteindre par l'architecte, M. Léonide Marquet, était de mettre à l'abri plus de deux millions de kilogrammes de fers en barres, classés méthodiquement, par longueur et par échantillon, tout en ménageant les larges dégagements nécessaires au double service de l'approvisionnement et de la vente.

Le terrain à couvrir avait 53m,00 de longueur sur 30m,00 de largeur, hors œuvre des murs.

Le parti adopté par M. Marquet se recommande avant tout par cette simplicité de conception qui, loin de nuire au mérite d'une œuvre quelconque, le rehausse encore. Onze fermes, dont deux de pignons, portent un vaste réseau de pannes et de chevrons qui reçoit la couverture en tôle. Chaque ferme se compose de deux arbalétriers en fer à double T, reliés ensemble par une suite de tringles qui s'opposent à l'écartement de la ferme. Ces tringles sont mariées aux arbalétriers et au faîtage par deux bielles de fonte, par le poinçon et par deux cordes diagonales, dont la combinaison rend solidaires entre elles toutes les pièces et assurent la stabilité de l'ensemble.

Les arbalétriers portent à leurs extrémités sur les murs latéraux, ou plutôt sur des contreforts intérieurs, en moellon, où ils sont reçus dans des sabots de fonte. Les fermes, d'ailleurs, sont complétement indépendantes des points d'appui en maçonnerie; aucun tirant, aucun harpon ne s'oppose à la libre dilatation du métal.

Il n'y a qu'un reproche à faire à l'ensemble de cette charpente, c'est de ne pas présenter une homogénéité parfaite dans les éléments qui la composent. On regrette, par exemple, que le fer n'ait pas été préféré à la fonte pour les bielles ou contrefiches, dont le rôle est fort important, et qui, à l'occasion, ne pourraient opposer à la rupture l'élasticité du fer forgé; toutefois si nous exprimons ce regret, c'est plutôt pour le principe que pour le fait en lui-même; car hors un cas de force majeure qui ne peut entrer dans les prévisions, il n'est pas probable que cette charpente ait jamais à subir une épreuve de ce genre.

Voici le devis détaillé du comble et de la couverture des magasins de *la Providence.*

DÉTAIL D'UNE FERME ET D'UNE TRAVÉE SANS LANTERNE.

Ferme.

	kil.
2 arbalétriers en fer à double T, de 0,22 ensemble 30m20, de long, pesant	794 00
5 cordes en fer rond de 0m040, ensemble 40m20.	400 00
2 bielles ou contrefiches	110 00
2 sabots en fonte	130 00
16 boulons de 0m040 avec têtes et écrous à pans.	36 00
8 brides plates en fer de 0m075 sur 0,015, et de chacune 0m78 de long avec renflements aux extrémités	56 00
2 plaques d'assemblages de 0m45 de long sur 0m20 de large et 0m014 d'épaisseur, découpées et ajustées en haut de 2 arbalétriers . . . . . . 4 autres de 0m40 de long sur 0m24 de large et de même épaisseur, découpées suivant les pointes de rencontre des cordes et des bielles.	40 00

[1] Voir les planches 98, 99 et 100 de la première année.

4 plaques d'assemblages reliant les arbalétriers à leur jonction dans la bielle. lesdites de 1m00 de long sur 0,18 de large et 0,011 d'épaisseur. Pour les fixer 20 boulons de 0,15 de diamètre, têtes et écrous à 6 pans . . . . kil. 80 00

Ensemble. 1,676 00

Travée.

16 pannes en fer à double **T**, de 0,14, chacune de 5,25 de longueur . . . . 1 faîtage de même longueur en fer, idem de 0m16. . . . 1,354 00

Boulons pour relier les pannes avec les fermes . . . 29 00

16 chevrons de chacun 15m60 en plusieurs parties, fer à double **T** de 0m05 . . . . 1,129 00

Ensemble. 2,512 00

TOTAL *de la travée et de sa ferme* . . **4,188 00**

2 fermes travées semblables pesant. **8,376 00**

DÉTAIL D'UNE FERME-TRAVÉE AVEC LANTERNE.

La ferme comme ci-dessus 1,676 00

Travée.

12 pannes en fer à double **T**, de 0,14 et de 5m25 de longueur. . . . . 4 pannes et le faîtage en fer, idem de 0,16 . . 1,449 00

16 chevrons de chacun 11m85 en plusieurs parties, fer idem. 862 50

15 colonnettes en fonte 153 00

5 fers à **T** semblable à celui des chevrons, et de 5m25 de long, lesdits fixés dans les supports et destinés à recevoir les fers à vitrage 109 50

24 fers à vitrage de chacun 4m16 de longueur. 378 50

Pour supporter les échelles 4 tringles en fer rond de 0m16, et de chacun 5m25 de long. . . . 1 faîtage composé de 1 fer cornière de même longueur 60 00

Ensemble 4,658 50

Sept fermes travées semblables pesant. **32,609 50**

DÉTAIL D'UNE FERME-TRAVÉE SANS LANTERNE.

18 chevrons en fer à **T** de chacun 15,60 . . . 1,270 00

16 pannes et un faîtage de chacun 5,95 en fer à double **T** de 0,16 . . . . 1,558 00

Ensemble 2,828 00

Accessoires.

109 mètres de tringles de 0,014 avec écrous pour relier les fermes entre elles 129 00

Couverture en Tôle.

3 travées sans lanterne à 2,151 kil. 60 . . . 6,454 80
7 travées avec lanterne à 1,638 kil. 70 . . . 11,470 90
2 encadrements en tôle pour châssis de service. 12 30

Ensemble 18,038 00

Vitrerie.

7 travées de vitrage à 50 mètres carrés de surface, soit 350 mètres carrés verre double poids. 2,310 00

POIDS TOTAL DU COMBLE y compris les sabots en fonte, mais non compris les chéneaux en plomb. . **64,290 50**

Pour environ 1,585m50 de superficie de toiture et 1,501m50 de surface horizontale couverte, soit par mètre carré de toiture, un poids moyen de 40 k. 50
Et par mètre de surface couverte 42 80

Détail d'une Ferme et d'une Travée sans lanterne, y compris la Couverture en Tôle.

NATURE DES OUVRAGES	SUPERFICIE.	POIDS TOTAL.	PRIX du KILOG.	COUT.	VALEUR par MÈTRE SUPERFICIEL.
Cette travée de 5 m 25 sur 30 m 20	158 55	4188 k. »	0 f. 60	2512 f. 80	15 f. 85
Couverture en tôle de 5 m. 25 sur 30 m 20 .	158 55	2151 68	0 40	860 67	5 43
Façon par mètre superficiel sur les 158 m 55				269 53	1 70
TOTAL. . .				3613 00	22 98

Détail d'une Ferme et d'une Travée avec lanterne, compris la Couverture en Tôle et la Vitrerie.

NATURE DES OUVRAGES.	SUPERFICIE.	POIDS TOTAL.	PRIX du KILOG.	COUT.	VALEUR par MÈTRE SUPERFICIEL.
Cette travée de 5 m 25 sur 30 m. 20. . . .	158 55	1658 k.50	0 60	2795 10	17 63
Couverture en tôle de 5 m 25 sur 23 m 00 pour les deux côtés .	120 75	1638 70	0 40	665 48	7 54
La façon à 1 m 70 comme ci-dessus.				205 27	
La vitrerie, 216 verres de 54 × 43 = 50 mètres carres à 6 fr. 50 . .				325 00	
TOTAL. . .				3990 85	25 17

Détail d'une Travée de comble sans arbalétriers et sans lanterne, y compris la Couverture en Tôle.

NATURE DES OUVRAGES.	SUPERFICIE.	POIDS TOTAL.	PRIX du KILOG.	COUT.	VALEUR par MÈTRE SUPERFICIEL.
Cette travée de 5 m 25 sur 30 m 20	158 55	2828 k.00	0 60	1696 80	10 70
Couverture en tôle avec façon, id.	158 55	2151 68	0 40	1130 20	7 13
TOTAL. . .				2827 00	17 83

Chéneau en plomb et Pente en plâtre pour une Travée du comble.

NATURE DES OUVRAGES.	SUPERFICIE.	POIDS TOTAL.	PRIX du KILOG.	COUT.	VALEUR par MÈTRE SUPEREICIEL
Le chéneau en plomb de 1 m 00 de large sur 5 m 25 de long et pour les deux côtés . . .	10 50	315 k.00	66 »	207 90	19 80
La pente en plâtre et voliges de 0 m 027 même surface, à 3 fr.	10 50	»	»	31 50	3 00
TOTAL. . .				239 40	22 80

Récapitulation générale.

Il résulte de tout ce qui précède qu'un comble de fer semblable à celui exécuté pour la Société de *la Providence* coûterait, savoir :

Pour 2 travées avec ferme sans lanterne à fr. 3,643 00, soit à 22 fr. 98 par mètre superficiel, ci pour 2	7,286 fr.	»
Pour 7 travées avec fermes et lanterne, à fr. 3,990 85, soit à 25 fr. 17 par mètre superficiel, ci pour 7	27,935	95
Pour 1 travée sans ferme et sans lanterne, à fr. 2,827 00, soit à 17 fr. 83 par mètre superficiel, ci	2,827	»
Pour 10 longueurs doubles de travées ou 105 mètres courants de chéneaux en plomb, et à 22 fr. 80 chaque mètre courant	2,394	»
Total, fr.	**40,442**	**95**
Soit par mètre carré de toiture.	**25 fr.**	**50**
Et par mètre de superficie horizontale couverte.	**26 fr.**	**93**

Nous n'ajouterons qu'un mot à ces chiffres.

Ce comble, que nous avons examiné dans toutes ses parties avec le soin le plus minutieux, a été exécuté d'une manière irréprochable par M. Kaulek, habile serrurier-mécanicien, auquel nous sommes heureux de faire ici nos sincères compliments. C'est une bonne fortune pour un architecte que de rencontrer un interprète si intelligent de sa pensée, et M. Léonide Marquet a dû se réjouir de voir la perfection matérielle de son œuvre répondre si bien à l'élégance et à la simplicité du plan qu'il avait conçu.

A. L.

NÉCROLOGIE.

M. Destailleur, architecte du gouvernement, est mort à Paris, le 15 février dernier, à l'âge de soixante-cinq ans.

Nous empruntons au *Moniteur universel* les principaux passages d'une notice historique que M. Leroux de Lincy vient d'y publier, sur la vie et les ouvrages de cet honorable artiste.

Né à Paris le 22 mars 1787, François-Hippolyte Destailleur, dont l'éducation première avait été interrompue par les tourmentes révolutionnaires, se livra tout jeune encore à l'étude de l'architecture. Il s'imposa les plus durs sacrifices, afin de suivre exactement les leçons de son illustre maître, M. Percier, dont il ne tarda pas à devenir l'un des meilleurs élèves.

A peine âgé de vingt et un ans, en 1808, il concourut pour l'exécution d'une orangerie d'hiver dont l'Empereur demanda le plan à tous les architectes de France ; il remporta le prix. L'orangerie ne fut pas exécutée, mais la récompense accordée à M. Destailleur lui permit de faire un voyage en Italie. Bien qu'il fût déjà marié, déjà père, il n'hésita pas à mettre à profit ce voyage, qui dura près de trois années...

Les premiers travaux dont fut chargé M. Destailleur datent de 1811 ; il les exécuta pour le duc de Vicence. Ces travaux consistent dans la construction d'une petite église à Caulincourt, en Picardie, et dans la restauration du château de Caulincourt. Vers la fin de l'Empire, il construisit le château de Frémigny pour le marquis de Sémonville, et celui de Dieuville, près Brienne, pour le comte de Loménie... En 1814, il était devenu architecte de la duchesse douairière d'Orléans; en 1817, il obtint le même emploi au ministère des finances; en 1819, au ministère de la justice. Il fut nommé, à la même époque, contrôleur des bâtiments de la Chambre des Pairs.

La position d'architecte du ministère des finances avait d'autant plus d'importance que, depuis longtemps, il s'agissait de construire des bâtiments nouveaux assez vastes pour contenir cette administration. L'emplacement compris entre les rues de Rivoli, de Castiglione, du Monthabor et Neuve-de-Luxembourg, avait été destiné d'abord à un hôtel des Postes ; un commencement d'exécution fut abandonné en 1812, et en 1826 ce terrain fut choisi pour l'érection d'un monument qui contiendrait le ministère des finances, le trésor royal, et les autres administrations accessoires, disséminées jusqu'alors dans des quartiers différents. M. Destailleur fut seul chargé de ce travail important, qui ne dura pas moins de six années et coûta 10,400,000 fr.

Le 22 mai 1825, M. de Villèle, ministre des finances, afin de récompenser le talent et le zèle de M. Destailleur, obtenait pour lui la décoration de la Légion-d'Honneur.

En 1825, mourut Jacques Boulard, ancien tapissier des palais de la Couronne, laissant après lui une fortune considérable. Entre autres legs de bienfaisance, il disposa d'une somme de 1,050,000 fr. pour la fondation et l'entretien à perpétuité d'un hospice destiné à *douze pauvres honteux septuagénaires*, choisis par les comités de bienfaisance des douze arrondissements de Paris. M. Destailleur, que le testament de Boulard désignait comme architecte, exécuta l'hospice de Saint-Mandé avec le talent dont il donna tant de preuves. Le 3 juillet 1828, Percier, son maître, lui écrivait en lui adressant son neveu :

« Je lui ai parlé du plaisir que j'ai éprouvé en voyant votre « charmant hospice, tant sous le rapport de l'art que sous celui « de l'extrême recherche dans tout ce qui est nécessaire et con- « venable au bonheur de ceux qui doivent l'habiter. Il a le plus « vif désir d'aller prendre une leçon, et une bonne, mon ami. Je « vous prie donc d'avoir la bonté de vouloir bien lui indiquer un « jour où il pourrait vous y trouver, pour y faire un cours de « goût et de convenance. »

Les travaux aussi importants que nombreux dont M. Destailleur était chargé par le gouvernement ne l'empêchaient pas d'exécuter pour des particuliers des constructions, souvent même considérables. Nous citerons, en 1821, le château de Kalbrener à Nogent, près Montargis ; en 1827, le tombeau du duc de Vicence ; de 1829 à 1834, l'hôtel du baron de Delmar, avenue de Marigny, etc., etc. En 1833, il avait été nommé architecte de la Monnaie ; en 1845 et 1846, de concert avec M. Romain de Bourge, son gendre, il a construit le passage Jouffroy.

L'existence de M. Destailleur était plus que remplie par l'incessante multiplicité des affaires qu'entraînait l'exécution de travaux considérables. Il ne pouvait y suffire que par un labeur continuel, qui porta de bonne heure une grave atteinte à sa santé. A différentes époques, il s'aperçut qu'il était temps pour lui de se retirer des affaires ; mais la perte inattendue de Romain de Bourge, associé depuis plusieurs années à ses travaux, le força de continuer. Jaloux de transmettre à son fils la réputation qu'il s'était acquise, il voulut tenter un dernier effort, auquel il devait trop tôt succomber. Une mort chrétienne est venue couronner une vie aussi exemplaire.

Tous ceux qui ont connu M. Destailleur ont conservé pour lui la plus profonde estime, mêlée à un sentiment de respect. Ils ont pu apprécier sa bonté, sa justice, jointe à une extrême délicatesse...

Amateur passionné des beaux-arts, il portait dans ses jugements une finesse d'aperçus très-remarquable ; enfin, toute sa vie a été celle de l'artiste par excellence, du père de famille le plus tendre et le plus dévoué.

MÉLANGES.

Organisation des Beaux-Arts.

Par décret en date du 12 février dernier, l'administration des *Bâtiments civils* a été distraite du ministère des travaux publics.

Une partie de ce service, les *palais et manufactures*, est, par ce décret, jointe au ministère d'État, et les édifices publics autres que ces derniers sont maintenant dans les attributions du ministère de l'intérieur.

Tous les artistes applaudiront à cette utile réforme, qu'ils appelaient depuis longtemps de tous leurs vœux. L'Architecture confondue avec les Ponts-et-Chaussées et les Mines n'était pas à sa place au ministère des travaux publics; et les architectes y étaient trop proches voisins de MM. les ingénieurs pour n'avoir pas à craindre, dans un avenir plus ou moins rapproché, les envahissements de ce corps honorable.

Au ministère de l'intérieur, les architectes trouveront dans le Directeur des Beaux-Arts, fontionnaire nécessairement plus artiste que tout autre, une protection qui leur a manqué jusqu'à présent et qui ne peut, d'ailleurs, que servir les intérêts généraux de l'architecture.

La direction des palais et manufactures, au ministère d'État, confiée à M. Cavé, ancien Directeur des Beaux-Arts, se subdivise ainsi qu'il suit : Études et rédaction des projets de construction. — Administration et surveillance des palais, parcs et jardins. — Administration et surveillance des manufactures. — Exécution des travaux neufs et des travaux d'entretien. — Conservation du mobilier national. — Révision des devis et mémoires. — Fixation des prix de base qui doivent servir au règlement des comptes; examen des réclamations; liquidation des dépenses. — Contrôle des travaux.

L'organisation de la division des Bâtiments civils reste la même. Cette division conserve pour chef M. le général Picot.

Réorganisation de la Commission des Monuments historiques

Un décret rendu par M. le Président de la République, sur la proposition de M. le ministre de l'intérieur, vient de réorganiser la commission des monuments historiques. Cette commission est maintenant composée de la manière suivante :

MM. Lenormant, président; Caristie, vice-président; de Longpérier, conservateur des antiques au musée du Louvre; Le Prevost, membre de l'Institut; Duban, architecte; Mérimée, inspecteur général des monuments historiques; Ferdinand de Lasteyrie; Paul Lacroix; Labrouste, architecte; Léon de Laborde; Vaudoyer, architecte; Questel, idem; le directeur des cultes; Romieu, directeur des Beaux-Arts; de Mercey, chef du bureau des Beaux-Arts; Pastoret et de Montalembert, membres de l'Institut; Varcollier, chef de la division des Beaux-Arts à la préfecture de la Seine; Courmont, secrétaire de la commission.

Nominations dans l'ordre de la Légion-d'Honneur.

M. Caristie, architecte, inspecteur général des bâtiments civils, et M. Henri Labrouste, architecte de la bibliothèque Sainte-Geneviève, viennent d'être nommés officiers de la Légion-d'Honneur.

L'opinion publique a déjà ratifié par une adhésion pleine et entière ces récompenses accordées, d'une part à de vieux et honorables services, de l'autre à un talent qui place M. Labrouste au rang des plus éminents artistes de ce temps-ci.

Vente des Bibliothèques du feu roi Louis-Philippe.

On annonce comme devant avoir lieu le 8 mars prochain et les 26 jours suivants, la vente des bibliothèques du Palais-Royal et de Neuilly.

Cette vente comprendra plus de trois mille ouvrages, dont un grand nombre sont rares et curieux. Nous signalerons particulièrement à nos confrères les numéros 602 à 985 du catalogue que nous avons sous les yeux, qui traitent des beaux-arts en général, et parmi lesquels cent quatre ouvrages consacrés exclusivement à l'architecture appartiennent aux publications modernes les plus estimées des connaisseurs.

La vente aura lieu rue des Bons-Enfants, 28, salle Silvestre, tous les jours à sept heures précises du soir.

Conservation des Antiquités chrétiennes.

Le Pape vient de créer une commission permanente, chargée de rechercher et de conserver les antiquités chrétiennes, et S. S. l'a composée ainsi qu'il suit : Le cardinal-vicaire, président-né; monsignor Tippani, professeur à l'Université de Rome; monsignor Marin, préfet de la bibliothèque du Vatican; M. Minardi, peintre; le Père Marchi, de la Compagnie de Jésus, un des plus savants archéologues de l'Italie, membres; M. le chevalier de Rossi, secrétaire.

Cette commission a résolu : 1° de faire exécuter avant tout des copies des fresques les plus remarquables qui se trouvent dans les Catacombes de Rome; ces peintures, qui commencent à être envahies par l'humidité, courent ainsi le risque d'être bientôt détruites entièrement; 2° de publier un journal hebdomadaire destiné à rendre un compte détaillé des travaux de la commission, et à tenir le public au courant de tout ce qui pourrait intéresser l'archéologie chrétienne.

La commission a proposé au Souverain-Pontife d'établir à Rome un musée d'antiquités chrétiennes, et d'admettre le public à visiter tous les dimanches, pendant deux heures, les célèbres catacombes de Sainte-Calixte et de Sainte-Agnèse, où jusqu'à présent personne n'a pu entrer qu'avec une autorisation spéciale du gouvernement. Le Saint-Père a approuvé ces deux projets.

TRIBUNAUX.

ACHAT ET REVENTE DE TERRAINS.—ACTE NON COMMERCIAL — TRIBUNAUX DE COMMERCE.—INCOMPÉTENCE.

I. L'achat et la revente de terrains propres à bâtir, ou après constructions, ne constituent pas une spéculation commerciale qui puisse autoriser les tribunaux de commerce à prononcer contre ceux qui s'y livrent la contrainte par corps pour le paiement des billets par eux souscrits à l'occasion de cette opération.

Les tribunaux de commerce ne sont compétents pour connaître des demandes de ces billets qu'autant qu'il y figure des signatures de commerçants.

II. Le crédit ouvert par un banquier à ces sortes de spéculateurs ne donne pas un caractère commercial à l'opération, dont il n'est qu'un accessoire en vue de la faciliter.

III. La stipulation dans l'acte de crédit d'un intérêt à 6 p. 0/0 et d'un droit de commission ne donne à l'opération de caractère commercial qu'à l'égard du banquier qui a ouvert le crédit.

(COUR D'APPEL DE PARIS (3me Chambre), présidence de M. Poultier; audience du 28 novembre 1851.)

Bulletin Bibliographique.

NOUVEAU TRAITÉ DE SERRURERIE, ou Vignole à l'usage des ouvriers serruriers et de tous les constructeurs, avec le système complet de la pose des sonnettes, par Demont, architecte, grand in-4° de 3 feuilles. Imp. de Cosse, à Paris.—A Paris, chez Marie et Bernard, rue des Grands-Augustins, 1. Texte. Les planches gravées par Marlier.

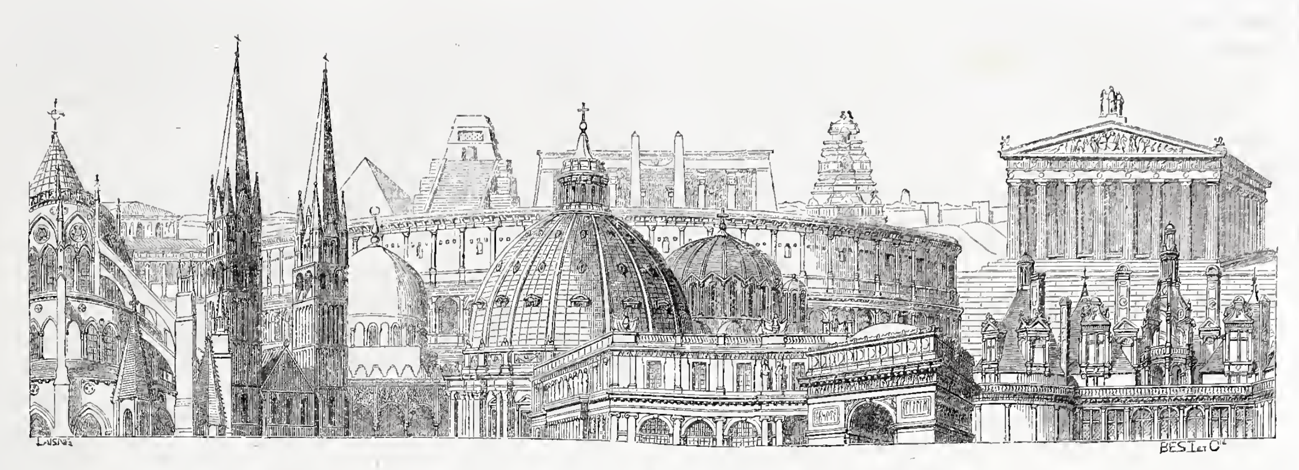
RECHERCHES sur les moyens de perfectionner les productions de l'architecture civile, par C.-S. Thierry, ancien architecte; in-8° de 3 feuilles. Imp. de Crapelet, à Paris.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE d'architecture de Lyon. Programme pour 1851. Sujet du concours : *Façade pour l'église paroissiale de Saint-Bruno, à Lyon*, in-8° d'une demi-feuille, plus un plan. Imp. de Perrin, à Lyon.

THÉORIE DES CHARPENTES, donnant des règles pratiques pour la construction des fermes et autres appareils en bois ou en fonte, par M. V. Fabré, capitaine du génie, in-4° de 4 feuilles 1/2, plus une pl. Imp. de Thunot, à Paris. Prix : 2 fr. 50 c.

L'éditeur responsable, BANCE.

Paris.—Imprimerie BONAVENTURE et DUCESSOIS, quai des Grands-Augustins, 55.



1er AVRIL 1852.

SOMMAIRE DU N° VI.

TEXTE.—PALAIS DE JUSTICE DE PARIS. Décoration du cadran de la Tour de l'Horloge, par MM. Duc et Dommey.—ACTES OFFICIELS. Décret sur l'achèvement du Louvre.—Commission de surveillance des travaux.—Décret sur la Voirie de Paris.—Salon de 1852. Composition du Jury chargé de statuer sur l'admission et les récompenses.—CONCOURS. Construction d'un Hôtel-Dieu à Rennes. Avis aux Architectes.—FAITS DIVERS. BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

PLANCHES.— BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE, *par M. Labrouste*. Coupe du vestibule.—ÉGLISE DE BAGNEUX, *près Paris*. Plan.—NOTRE-DAME DE PARIS. Figure d'angle de la galerie à jour.—*Idem*, Fenêtre.—SAINTE-CHAPELLE DE PARIS. Clocheton d'un contrefort de la façade latérale.—PRISON MAZAS, par MM. *Gilbert* et *Lecointe*. Plan et porte d'entrée du monument. DÉTAILS DE MENUISERIE du quinzième siècle.—HÔTEL SALÉ, *à Paris*. Détails des balcons en fer forgé.—PONT-NEUF, A PARIS. Passerelle pour le service des travaux de restauration.

PALAIS DE JUSTICE DE PARIS.

Cadran de la Tour de l'Horloge.

Le public parisien a vu enfin disparaître l'affreuse chrysalide de planches qui cachait à sa vue une des plus jolies productions de l'architecture de la renaissance : le cadran de la Tour-de-l'Horloge.

Plus heureux que le public et grâce à l'obligeante hospitalité qui nous avait été offerte par MM. Duc et Dommey, les architectes du Palais-de-Justice, nous avions pu voir avant son inauguration et examiner de près ce petit monument historique, l'une des plus charmantes curiosités archéologiques de notre Paris monumental.

Nous n'entreprendrons pas de décrire minutieusement ici, pour les lecteurs de l'*Encyclopédie d'architecture*, le cadran de la Tour-de-l'Horloge, ce serait faire double emploi, sans avantage pour nous, avec la planche en couleur destinée à reproduire cette jolie décoration que prépare, au moment où nous écrivons ces lignes et avec tout le soin dont il est capable, notre collaborateur Calliat. Nous nous contenterons d'indiquer à grands traits ce dont il s'agit et de donner, en attendant mieux, les quelques détails historiques que nous avons pu recueillir sur ce sujet.

La Tour-de-l'Horloge s'élève à l'angle du palais formé par la rencontre du quai et de la rue de la Barillerie. Elle prit ce nom en 1370, lorsqu'on y fit placer la première grosse horloge qu'il y ait eu à Paris, laquelle était l'œuvre d'un nommé Henri de Vic, que Charles V fit venir exprès d'Allemagne pour exécuter ce travail et qu'il logea dans la tour pour en avoir soin. La lanterne de cette tour contenait autrefois une cloche appelée *tocsin*, qui n'était mise en branle que dans de rares occasions, lors de la naissance ou de la mort des rois de France et de leurs fils aînés. Cependant vers la fin du XVIe siècle, le *tocsin de la tour*, comme on disait alors, acquit une triste et affreuse célébrité : il fut une des deux cloches de Paris qui, dans la nuit du 24 août 1572, donna le signal des massacres de la Saint-Barthélemi ; aussi fut-il une des premières cloches condamnées à la destruction en 1793.

Le cadran de la Tour-de-l'Horloge, le plus riche peut-être, artistement parlant, qui ait jamais existé, est appliqué, à 7 mètres du sol, contre la façade de la Tour, qui est exposée au Levant. Sa hauteur totale est de 7 mètres 60 centimètres et sa largeur de 5 mètres 60 centimètres. Il est escorté de deux figures allégoriques sculptées en bas-relief, représentant la Justice et la Force. Celle de droite, la Justice, tient de la main gauche une balance, et de la droite un glaive. La Force s'appuie de la main gauche sur un faisceau, tenant entre le pouce et l'index une main de justice et de la main droite les tables de la loi sur lesquelles sont inscrits ces mots :

SACRA DEI CELEBRARE PIUS,
REGALE TIME JUS[1].

Au-dessus du cercle horaire est une table de marbre noir portant en lettres d'or l'inscription suivante :

QUI DEDIT ANTE DUAS, TRIPLICEM DABIT ILLE CORONAM[2].

Au-dessous du même cercle et sur une autre table de même marbre sont gravés les deux vers suivants de Jean Passerat :

MACHINA QUÆ BIS SEX TAM JUSTE DIVIDIT HORAS,
JUSTITIAM SERVARE MONET, LEGESQUE TUERI[3].

Le cadran, proprement dit, est surmonté d'un fronton

1 Pieux observateur de la loi divine, respecte le droit royal.

2 Celui qui lui a déjà donné deux couronnes lui donnera la troisième.

3 Cette machine qui divise si justement les heures vous avertit qu'il faut observer la justice et sauvegarder les lois.

sur les rampants duquel posent deux génies portant les armes de Henri III, composées, on le sait, de deux écus accolés, celui de France et celui de Pologne. Ces écus sont entourés du collier de l'ordre du Saint-Esprit et l'ensemble des armes est disposé dans un cartouche sommé de la couronne royale de France.

Ces génies, modelés en ronde bosse, sont en terre cuite ainsi que les armes et tous leurs accessoires.

Le parti principal de cette décoration s'enlève sur un fond bleu azur parsemé d'ornements dorés figurant des broderies[1]. Toutes les parties de l'ornementation sont d'ailleurs dorées, argentées ou revêtues de tons de couleurs parfaitement harmonisés qui donnent à l'ensemble de ce petit monument une richesse et un éclat sans pareils.

Le cadran est abrité par un auvent en bois sculpté, cintré en élévation, lequel est soutenu par deux consoles-cariatides d'un bon effet. Cet auvent est une heureuse innovation de MM. Duc et Dommey, il n'existait pas dans la décoration primitive.

Commencé sous Henri II pour renouveler celui de Charles V, que le temps avait détruit, et achevé sous Henri III, le cadran de la Tour dut être exécuté par les meilleurs artistes du temps. Les deux grandes figures dont nous avons parlé, la Justice et la Force, étaient l'œuvre de Germain Pilon : c'est tout dire. Quant à l'architecture de cette composition, son ordonnance élégante et le goût pur des ornements qui la parent ne peuvent la faire attribuer qu'à l'un des plus habiles architectes de la cour de Henri II.

Excepté les sages modifications qui consistent, d'une part, dans la substitution d'une ornementation de fantaisie aux fleurs de lys qui décoraient le fond bleu azur du cadran, et, d'autre part, dans l'addition de l'auvent destiné à garantir les décorations des intempéries des saisons, les architectes modernes n'ont cherché, comme c'était leur devoir, qu'à faire revivre l'œuvre de leurs devanciers. Les quelques fragments informes épargnés par le temps et recueillis avec soin par MM. Duc et Dommey sont là d'ailleurs pour en fournir la preuve. En cherchant bien parmi ces débris, on retrouve en effet presque tous les éléments du cadran de la renaissance; mais on est effrayé de ce qu'il a dû falloir d'intelligence, de patience et de perspicacité pour reconstituer si heureusement ce gracieux ensemble.

Disons mieux, ce n'est pas là seulement un travail de patience, c'est, dans toute l'acception du mot, une œuvre d'art. Les opérations de ce genre sont des missions délicates que peu d'hommes savent remplir avec conscience et qui demandent, pour être bien faites, plus de talent qu'on ne le croit généralement. En effet, qu'en obéissant à ses propres inspirations on arrive à produire une œuvre de mérite, cela se conçoit, bien que cela ne soit ni très-facile ni très-commun; mais que l'artiste, oubliant le monde au milieu duquel il vit, s'identifie à l'art d'une autre époque au point d'en reproduire, avec cette perfection, les expressions et les types, cela est plus rare encore, et l'on doit, dans ce cas, tenir grand compte à l'artiste du sentiment d'abnégation qui le porte à s'effacer complétement pour faire revivre par son talent l'œuvre et la pensée d'un autre.

MM. Duc et Dommey ont été parfaitement secondés dans leur entreprise; une large part d'éloges appartient aux artistes chargés de l'exécution matérielle de cet intéressant travail. M. Armand Toussaint, l'un de nos statuaires les plus habiles, et peut-être celui d'entre eux dont le talent est le plus consciencieux et le plus sévère, est l'auteur des deux figures allégoriques et des deux génies du couronnement; il a traité ces ouvrages avec son talent habituel et le soin qu'il apporte toujours dans tous ses travaux. Les ornements sculptés et la peinture décorative, exécutés très-habilement par MM. Flandrin et Vivet, accompagnent, on ne peut mieux, les figures principales, et pourront bien, comme ces dernieres, quand l'aile du temps en aura tant soit peu terni la fraîcheur et l'éclat, être attribués par nos neveux à de vrais et bons artistes de la renaissance.

A. L.

[1] Autrefois ce fond représentait un manteau royal constellé de fleurs de lys.

ACTES OFFICIELS.

Achèvement du Louvre.

Un décret, en date du 12 mars, concernant l'*achèvement du Louvre*, porte les dispositions suivantes :

Louis-Napoléon, président de la République française,

Considérant que la réunion du palais du Louvre à celui des Tuileries, commencée sous le règne de Louis XIV et continuée par l'empereur Napoléon, est une œuvre nationale qu'il importe d'achever;

Considérant que l'Assemblée législative a préparé et facilité l'exécution de ce projet en rendant la loi du 16 octobre 1849, qui a affecté une somme de six millions quatre cent mille francs à l'achat et à la démolition des maisons situées entre le Louvre et les Tuileries, la ville de Paris ayant pris à sa charge un tiers de la dépense;

Que les abords de ces monuments et la place du Carrousel sont déjà presque entièrement dégagés, et que rien ne s'oppose à la continuation de l'aile septentrionale des Tuileries, qui joindra ce palais au Louvre;

Considérant que le plan projeté offre l'avantage de réunir dans la même enceinte, indépendamment d'un local destiné aux expositions annuelles de peinture, plusieurs des auxiliaires essentiels du pouvoir, les ministères de l'intérieur et de la police générale, les télégraphes, l'imprimerie nationale et des forces militaires suffisantes;

Que la dépense sera atténuée par le produit de la vente des hôtels qu'occupent aujourd'hui ces divers établissements;

Considérant que les constructions nouvelles exigeront le déplacement de l'orangerie actuellement situé au rez-de-chaussée de la galerie du musée;

Le conseil des bâtiments entendu,

Décrète :

Art. 1er. Les palais du Louvre et des Tuileries seront réunis.

Art. 2. Sont approuvés les plans et devis qui ont été dressés pour les travaux nécessaires à la jonction du Louvre aux Tuileries et qui sont annexés au présent décret.

Ces plans et devis seront déposés aux archives du ministère d'État.

Art. 3. Une allocation totale de 25,679,453 fr. est affectée à l'exécution du projet dont il s'agit et à la construction d'une orangerie, en remplacement de celle de la galerie du Musée.

Ce crédit sera réparti entre les cinq exercices 1852, 1853, 1854, 1855 et 1856 dans les proportions suivantes :

Exercice	1852.	2,000,000 fr.
—	1853.	6,000,000
—	1854.	6,000,000
—	1855.	6,000,000
—	1856.	5,679,453

Art. 4. Un crédit de 2,000,000 fr. est ouvert au ministère d'État sur l'exercice 1852.

Il sera pourvu à cette dépense au moyen des ressources du budget de cet exercice.

Un second décret institue une commission spéciale près le ministère d'État pour exercer une surveillance et un contrôle sur l'application des formes prescrites par les lois et règlements pour l'exécution des palais nationaux. Cette commission est composée de MM. le marquis d'Audiffret, sénateur, président de chambre à la Cour des Comptes, président de la Commission ; Herman, conseiller d'État ; Boulage, secrétaire général du Ministère des Travaux Publics ; Vandal, secrétaire général par intérim du Ministère d'État ; Romieu, directeur des beaux-arts au Ministère de l'Intérieur ; Cavé, directeur des palais et manufactures au ministère d'État ; Laisné, directeur de la comptabilité au Ministère de l'Intérieur ; de Béville, colonel du génie, officier d'ordonnance du Prince Président ; de Cerval, inspecteur des finances ; Caristie, président du conseil des bâtiments civils ; Armand, architecte du chemin de fer du Nord. M. Sapia, chef de la comptabilité au Ministère d'État, remplira les fonctions de secrétaire de la commission.

Assainissement des habitations.

Décret en date du 27 mars sur la voirie de Paris.

Art. 1er. Les rues de Paris continueront d'être soumises au régime de la grande voirie.

Art. 2. Dans tout projet d'expropriation pour l'élargissement, le redressement ou la formation des rues de Paris, l'administration aura la faculté de comprendre la totalité des immeubles atteints, lorsqu'elle jugera que les parties restantes ne sont pas d'une étendue ou d'une forme qui permette d'y élever des constructions salubres.

Elle pourra pareillement comprendre dans l'expropriation des immeubles en dehors des alignements, lorsque leur acquisition sera nécessaire pour la suppression d'anciennes voies publiques jugées inutiles.

Les parcelles de terrain acquises en dehors des alignements, et non susceptibles de recevoir des constructions salubres, seront réunies aux propriétés contiguës, soit à l'amiable, soit par l'expropriation de ces propriétés, conformément à l'art. 53 de la loi du 16 septembre 1807.

La fixation du prix de ces terrains sera faite suivant les mêmes formes, et devant la même juridiction que celles des expropriations ordinaires.

L'art. 58 de la loi du 3 mai 1841 est applicable à tous les actes et contrats relatifs aux terrains acquis pour la voie publique par simple mesure de voirie.

Art. 3. A l'avenir, l'étude de tout plan d'alignement devra nécessairement comprendre le nivellement ; celui-ci sera soumis à toutes les formalités qui régissent l'alignement.

Tour constructeur de maison, avant de se mettre à l'œuvre, devra demander l'alignement et le nivellement de la voie publique au-devant de son terrain et s'y conformer.

Art. 4. Il devra pareillement adresser à l'administration un plan et des coupes cotés des constructions qu'il projette, et se soumettre aux prescriptions qui lui seront faites dans l'intérêt de la sûreté publique et de la salubrité.

Vingt jours après le dépôt de ces plans et coupes au secrétariat de la préfecture de la Seine, le constructeur pourra commencer ses travaux d'après son plan, s'il ne lui a été notifié aucune injonction.

Une coupe géologique des fouilles pour fondation de bâtiments sera dressée par tout architecte constructeur et remise à la préfecture de la Seine.

Art. 5. La façade des maisons sera constamment tenue en bon état de propreté. Elles seront grattées, repeintes ou badigeonnées, au moins une fois tous les dix ans, sur l'injonction qui sera faite au propriétaire par l'autorité municipale.

Les contrevenants seront passibles d'une amende qui ne pourra excéder 100 fr.

Art. 6. Toute construction nouvelle dans une rue pourvue d'égout devra être disposée de manière à y conduire ses eaux pluviales et ménagères.

La même disposition sera prise pour toute maison ancienne en cas de grosse réparation, et, en tout cas, avant dix ans.

Art. 7. Il sera statué, par un décret ultérieur, rendu dans la forme des règlements d'administration publique, en ce qui concerne la hauteur des maisons, les combles et les lucarnes.

Art. 8. Les propriétaires riverains des voies publiques empierrées supporteront les frais de premier établissement des travaux, d'après les règles qui existent à l'égard des propriétaires riverains des rues pavées.

Art. 9. Les dispositions du présent décret pourront être appliquées à toutes les villes qui en feront la demande, par des décrets spéciaux rendus dans la forme des règlements d'administration publique.

Salon de 1852.

L'Exposition des ouvrages des artistes vivants s'ouvrira au Palais-Royal le 1er avril.

Le Ministre de l'Intérieur a décidé que du 1er au 8 avril inclusivement il serait perçu à l'entrée une rétribution de 1 fr par personne.

L'entrée de l'Exposition, à dater du 9 avril, sera publique, excepté les lundi et jeudi de chaque semaine, jours réservés. Il sera perçu à l'entrée 5 fr. le lundi et 1 fr. le jeudi. Le lundi, l'Exposition sera ouverte de une heure à quatre heures.

Conformément à l'article 8, chapitre III du règlement, le produit de cette perception sera destiné à l'acquisition de plusieurs des ouvrages les plus importants de cette Exposition.

Le jury chargé de statuer sur l'admission et les récompenses des ouvrages des artistes, et nommé conformément au chapitre 2 du règlement, se trouve ainsi composé :

Le directeur général des Musées, président de tous les jurys réunis.

Section de peinture.—Le comte de Morny, vice-président. Membres désignés par l'élection : MM. L. Cogniet, Decamps, Delacroix, Henriquel-Dupont, Mouilleron, Picot, H. Vernet. Membres désignés par l'administration : MM. Cottereau, le marquis Maison, de Mercey, Reiset, Varcollier, Villot.

Section de sculpture.—M. de Longperrier, vice-président. Membres désignés par l'élection : MM. J de Bay, Oudiné, Rude, Toussaint. Membres désignés par l'administration : MM. le comte de Laborde, Raoul-Rochette, comte de Turpin-Crissé.

Section d'architecture.—M. Mérimée, vice-président. Membres désignés par l'élection : MM. Danjoy, Labrouste. Membre désigné par l'administration : M. de Caumont.

CONCOURS.

Construction d'un Hôtel-Dieu à Rennes.

AVIS A MM. LES ARCHITECTES.

Par suite d'une modification apportée dans la forme du terrain sur lequel doit être construit l'Hôtel-Dieu de Rennes, la commission administrative vient de publier un nouveau

plan de ce terrain et *de prolonger le concours jusqu'au 1er juin* 1852.

MM. les architectes auxquels ce plan n'aurait pas été adressé sont priés de le demander en écrivant *franco* au secrétariat des hospices, à Rennes.

FAITS DIVERS.

—Le Congrès archéologique de France tiendra sa session cette année à Dijon, dans le courant du mois de juin prochain. Ces solennités scientifiques ont pour objet de populariser les sciences archéologiques, d'arracher à l'oubli nos antiquités nationales, de les décrire, et de préparer ainsi des matériaux précieux pour l'histoire. La Société française ne pouvait mieux choisir pour lieu de réunion que la capitale de l'ancienne province de Bourgogne, si riche en monuments anciens. en traditions et en souvenirs historiques.

—La Société royale des Antiquaires du Nord, de Copenhague, a tenu sa séance générale et annuelle, le 25 février, au palais de Christiansbourg, sous la présidence de S. M. Frédéric V, roi de Danemark.

M. Rafn, secrétaire-général de la Société, a fait connaître que l'impression du deuxième volume du grand ouvrage rédigé par lui, sous le titre d'*Antiquités russes et orientales*, est à peu près achevé, ainsi que la gravure des planches qui accompagneront l'ouvrage.

S. M. le roi a voulu donner dans cette séance de nouvelles preuves de l'intérêt actif qu'il porte à l'étude de l'archéologie. Il a fait d'abord un rapport sur les fouilles exécutées, sous sa direction, dans les ruines des anciens châteaux de Soeborg et d'Adserbs, au nord de la Séelande.

—On écrit de Vienne, le 7 février :

L'Académie impériale des sciences de Vienne a nommé cinq commission, dont une chargée de rechercher les monuments historiques des États autrichiens, et de proposer les moyens à employer pour leur conservation.

—On a placé dernièrement sur l'assise de droite du grand escalier de la Bourse de Paris une statue de M. Dumont. Elle représente le Commerce, personnifié par une femme dont le front est ceint d'une couronne d'olivier, et dont la main droite tient un caducée. Elle est assise sur un ballot ; un coffret rempli de monnaies est déposé à ses pieds, que baignent les vagues de l'Océan

Cette statue fait pendant à celle de la Justice consulaire, par M. Duret.

A l'extrémité ouest du monument, une des assises de l'escalier a déjà reçu une statue de M. Pradier, l'Industrie. Il ne reste plus à placer, pour compléter la décoration, que l'Agriculture, par M. Seurre, auteur de la statue de Molière.

—Il y a un an environ que les travaux de peinture et d'ornementation destinés à compléter la décoration intérieure de l'église Saint-Germain-des-Prés ont été commencés. Ces travaux, entrepris sous la direction de M. Victor Baltard, touchent à leur fin, et une partie du vaste échafaudage, élevé à une hauteur de quinze mètres entre le chœur et les premiers piliers de la nef, vient d'être enlevé depuis quelques jours. La voûte du transept a été recouverte d'une couche d'azur émaillé d'étoiles d'or ; et dans les pendentifs, M. Hippolyte Flandrin, qui a décoré de grandes fresques plusieurs chapelles dans les principales églises de Paris, a exécuté quatre figures d'archanges peintes sur un fond d'or. Les nervures des arceaux des voûtes ont reçu la même ornementation que celles du chœur et du sanctuaire. La décoration de la nef a été quelque peu retardée par le remplacement de quelques-uns des chapiteaux placés lors de la dernière restauration de l'édifice, et qui ne se trouvaient point complétement en harmonie avec le style général de son architecture.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

DES SERVICES que peut rendre l'archéologie aux études classiques : à propos de l'ouvrage de M. Raoul-Rochette, intitulé : *Lettre à M. Schorn.* Supplément au catalogue des articles de l'antiquité grecque et romaine ; par J. P. Rossignol. In-8 de 6 feuilles 1/4. Imp. de Dupont, à Paris.

THÉORÈMES ET PROBLÈMES de géométrie élémentaire ; par H. Ch. de la Frémoire. 2e édition, entièrement revue et corrigée, par E. Catalan. In 8 de 25 feuilles, plus 14 pl. Imp. d'Hennuyer, à Batignolles. —A Paris, chez Carillian-Gueury et Vor Dalmont (1852). Prix : 6 f.»

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE de géometrie descriptive ; par H. Tresca. Rédigé d'après les ouvrages et les leçons de Th. Olivier. Texte. In-8 de 15 feuilles.—Planches. In-8 d'une demi-feuille et 64 pl. Imp. de Crapelet, à Paris.—A Paris, chez Hachette. Prix : 7 fr. 50.

MÉMOIRE ARCHÉOLOGIQUE sur l'Église paroissiale de Saint-Jean, au Marché, à Troyes ; par M. Tridon. In-8 de 2 feuilles 1/2. Imp. de Bouquot, à Troyes.

(Extrait des Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube).

LEÇONS ÉLÉMENTAIRES des ombres dans l'architecture, faisant suite aux Règles des Cinq ordres de Vignole ; par C. M. Delagardette, architecte. In-4 de 5 feuilles plus un frontispice et 24 pl. Imp. de Bonaventure, à Paris.—A Paris, chez Dallenne, rue des Bons-Enfants, 27 ; chez Logerot, quai des Augustins, 55. Prix : 9 f.

NOTICE sur le labyrinthe de la Cathédrale de Chartres ; par M. Doublet de Boisthibault. In-8 d'une feuille. Imp. de Crapelet, à Paris.— A Paris, chez Leleux.

(Extrait de la *Revue archéologique,* huitième année).

CATHÉDRALE DE CHARTRES. Recherches sur l'époque à laquelle l'édifice actuel a été construit, par MM. Rossard de Miauville et Chasles. In-8 de 2 feuilles 1/4. Imp. de Garnier, à Chartres.—A Chartres, chez Garnier.

ÉTUDES SUR LES BEAUX-ARTS, par M. Guizot. In-8 de 26 feuilles 3/4. Imp. de Bonaventure et Ducessois, à Paris.—A Paris, chez Didier. Prix : 5 fr.

GUIDE DU CONSTRUCTEUR A LYON, ou Analyse complète du prix de revient de tous les ouvrages composant la construction de bâtiment à Lyon et ses faubourgs, par Fouraignan fils. In-8 de 5 feuilles. Imp. de Lambert Gentot, à Lyon.—A Lyon, chez les principaux libraires ; à la Guillotière, chez l'auteur, rue Moncey, 1. Prix : 2 fr. 25 c.

ARCHÉOLOGIE (l') EN ANGLETERRE, par M. Didron aîné, directeur des Annales archéologiques In-8 de 2 feuilles 1/2. Imp. de Claye, à Paris.—A Paris, chez Didron, rue Hautefeuille, 13.

EXAMEN historique et critique des verres, vitraux, cristaux, composant la classe XXIV de l'Exposition universelle de 1851, par G. Bontemps, fabricant de verres. In-8 de 8 feuilles. Imp. de Bonaventure et Ducessois, à Paris.—A Paris, chez Mathias, quai Malaquais, 15.

ASSOCIATION DES ARTISTES. Explication des ouvrages de peinture, sculpture, gravure et architecture, exposés aux galeries Bonne Nouvelle. Au profit de la caisse des secours et pensions de l'association. Cinquième exposition. 1re édition. In-12 d'une feuille 2/3. Imp. de Juteau, à Paris.

ESSAI sur l'histoire de l'achitecture religieuse en Bretagne, aux XIe et XIIe siècles. Ouvrage qui a obtenu une médaille d'or aux concours des antiquités nationales, en 1850, par M. Charles de Monneraye, précédé de deux Mémoires sur les voies romaines de Bretagne, par M. Bizeul (de Blain).

(Extrait du *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*).

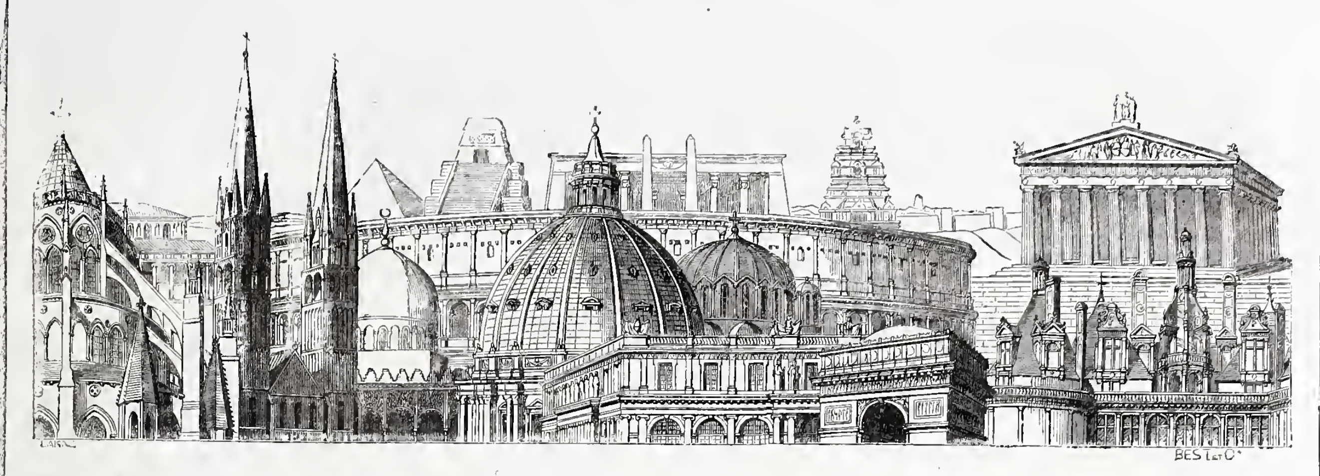
DESSIN LINÉAIRE A VUE (du), considéré comme étude préparatoire à l'enseignement du dessin et de la peinture. In-4 oblong d'une demi-feuille. Imp. de Bonaventure et Ducessois, à Paris.

(Texte. Les modeles elementaires se composent de 24 planches).

DESSINS, histoire et descriptions de l'église de Notre-Dame de Folgoët, par le marquis de Coëtlogon. In-4 oblong de 6 feuilles, plus un frontispice et 19 lith. Imp. de Lefourrier aîné, à Brest.—A Brest, chez Lefourrier aîné ; à Kernac, près Lemeven, chez l'auteur, et chez les principaux libraires de Brest et du département.

L'éditeur responsable, BANCE.

Paris.—Imprimerie BONAVENTURE et DUCESSOIS, quai des Grands-Augustins, 55.



1er MAI 1852.

SOMMAIRE DU N° VII.

NOTA. Un catalogue général des Ouvrages de fonds et d'assortiment de la Librairie d'architecture de l'éditeur Bance est joint à ce numéro.

SALON DE 1852

Exposition d'Architecture.

(1er Article.)

On a dit, comme toujours, beaucoup de bien et encore plus de mal des ouvrages de peinture et de sculpture exposés cette année au Palais-Royal ; quant à l'exposition d'architecture il n'y a qu'un avis, et c'est aussi le nôtre : considérée dans son ensemble, elle est certainement supérieure en mérite à celles des quatre ou cinq dernières années. Assurément, les améliorations introduites dans l'organisation des expositions annuelles, jointes à la certitude qu'ont aujourd'hui les architectes de ne plus voir leurs œuvres reléguées dans les obscures solitudes de l'ancienne *Salle des Sept Cheminées*, doivent être pour beaucoup dans le progrès que nous sommes heureux de signaler ici. En effet, grâce aux sages et ingénieuses dispositions prises par M. Chabrol, l'architecte du Palais-Royal, tous les ouvrages exposés maintenant aux regards du public peuvent être, chose rare autrefois, examinés au grand jour, et l'architecture, notamment, occupe dans le nouveau local une galerie particulière appropriée, on ne peut mieux, à sa destination.

La supériorité relative de cette exposition tient probablement à d'autres causes encore ; mais au lieu de perdre notre temps à les rechercher, contentons-nous d'en constater les effets : c'est ce qui importe le plus à tout le monde, et c'est ce qu'il y a de plus certain.

Ce qu'il faut d'ailleurs, et avant tout, pour faire de bonnes expositions ce sont de bons exposants ; or, c'est précisément ce qui abonde cette année pour l'architecture. Il y a mieux, c'est que les artistes les plus distingués sont précisément ceux qui ont envoyé les ouvrages les plus considérables par leur importance matérielle comme par leur mérite. M. Questel, par exemple, qui vient de construire une fort belle église à Nîmes, M. Questel a exposé une monographie complète de ce monument, laquelle se compose de treize immenses dessins dont l'ensemble est un véritable tour de force de patience et de talent.

Mais n'anticipons pas : avant d'arriver à M. Questel, c'est-à-dire à l'examen des ouvrages relatifs à des édifices de construction nouvelle, nous avons à parler des études archéologiques ; acquittons-nous d'abord de ce premier soin. Nous terminerons notre revue par les ouvrages de pure imagination, autrement dit par les *projets*. Le passé d'abord, le présent ensuite, et enfin l'avenir.

Commençons par M. Amoudru. Cet artiste a choisi pour sujet d'étude deux jolis échantillons de la Renaissance ; le château de Josselin et celui de Chenonceaux. On reconnaît facilement en effet, dans les dessins de M. Amoudru, les masses principales de ces deux édifices, les tourelles élégantes, les combles à angle aigu, les lucarnes festonnées et d'autres choses encore ; mais ce qu'on n'y retrouve pas, c'est le caractère général de l'architecture de cette époque, c'est l'esprit de son ornementation, c'est, en un mot, l'art du seizième siècle lui-même. Non pas, bien entendu, que l'artiste ait réellement supprimé dans son travail la partie décorative de ces monuments, il l'a traitée au contraire avec beaucoup de développements et sur une très-grande échelle ; mais au lieu de s'attacher à reproduire le plus exactement possible la physionomie particulière de ses modèles, il s'est contenté de cet à peu près qui, dans les arts surtout, est toujours très-loin de la vérité. A distance, on est trompé d'abord par un lavis à effet qui dénote, nous le reconnaissons, une certaine habileté de main ; mais si l'on s'approche de cette espèce de décoration théâtrale, l'aspect change, les illusions s'évanouissent, la réalité apparaît, et au lieu des contours fins et gracieux de la Renaissance, on ne trouve plus dans les linéaments de l'architecture qu'un semblant de dessin qui n'a été que le prétexte des évolutions

du pinceau. Néanmoins, hâtons-nous de le dire, M. Amoudru est loin d'être un homme sans talent et sans savoir, seulement il lui manque évidemment cette patience de Bénédictin et ce respect scrupuleux de la forme, qui doivent être les qualités fondamentales de l'archéologue et de l'architecte. Cela viendra peut-être.

Cela est venu pour M. Danjoy. Cet habile architecte le prouve de reste par les deux belles études signées de son nom, qui sont exposées côte à côte, avec les brillants châteaux de M. Amoudru. La première de ces études est un projet de restauration de la cathédrale de Metz. Toutefois, nous ne pensons pas qu'il s'agisse simplement ici d'une de ces restaurations sur le papier, dont la destinée est d'aller jaunir dans les cartons de la Commission des monuments historiques. Si l'artiste n'avait consulté que les traditions, nul doute qu'il aurait fermé le chœur de cette cathédrale par un jubé et restitué en même temps dans son projet certains accessoires qui répondaient à des cérémonies, aujourd'hui oubliées, des anciens rituels. Il est évident, au contraire, que l'architecte s'est inspiré d'un programme rédigé en vue des besoins nouveaux du service religieux, et qu'il n'a pas voulu sacrifier les convenances de son temps à un archaïsme hors de saison.

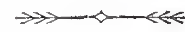
La partie la plus intéressante et la plus complète du projet de restauration présenté par M. Danjoy, c'est le chœur de la cathédrale; or, si nos informations sont exactes, il y aurait d'autant plus de mérite dans l'exécution de ce travail, qu'il ne reste absolument rien aujourd'hui de l'ancienne décoration, et que, pour faire revivre un passé dont le temps n'a pas laissé subsister une seule trace, l'artiste a été réduit aux seules ressources de son érudition. Ajoutons que, pour surcroît d'embarras, M. Danjoy avait à se raccorder avec une architecture de deux époques différentes : une nef du treizième siècle et un chœur du quinzième, et qu'il y a très-bien réussi.

Le second travail du même architecte, *la Restauration de la Basse-Œuvre de Beauvais*, se recommande par les mêmes qualités que le premier; seulement le projet de M. Danjoy est une création presque complète, attendu qu'il ne reste aujourd'hui de cette vieille construction que deux ou trois pans de muraille qui se soutiennent à peine. La basse-œuvre restaurée par M. Danjoy a comme toutes les églises un sanctuaire, un chœur et une nef; si on relevait cet édifice, il deviendrait une annexe utile de la vieille basilique à laquelle il est presque adhérent, car l'architecte en fait un baptistaire servant de chapelle paroissiale; mais si nous sommes bien informé, tout le talent de M. Danjoy ne suffira pas pour faire renaître de ses ruines la basse-œuvre de Beauvais, laquelle est condamnée à une destruction complète si l'on met enfin à exécution, comme cela paraît probable, le projet de restauration de la cathédrale de cette ville.

Quoi qu'il arrive, les études de M. Danjoy resteront comme deux beaux spécimen des travaux de ce genre que fait exécuter tous les jours l'administration des cultes, et l'art chrétien y aura gagné pour son intéressante histoire quelques pages qui n'en seront pas les moins bien remplies.

Nous pourrions nous dispenser d'ajouter que les projets de M. Danjoy sont rendus avec tout le prestige du dessin et de la couleur, car le nom de l'auteur l'a dit avant nous; cependant nous sommes bien aise de le mentionner à notre tour, et de constater qu'ici, du moins, le fond n'est pas sacrifié à la forme, que le lavis considéré seulement par l'artiste comme la parure du dessin, n'en a pas usurpé la place, et que l'œil peut suivre avec intérêt les lignes savantes et tous les charmants détails de l'architecture.

A. L.



ACTES OFFICIELS

PALAIS NATIONAUX.

Architectes.—Inspecteurs et Agents.

Un décret du 16 avril porte :

TITRE Ier.

Art. 1er. Les travaux d'entretien, de construction et de réparation des palais nationaux sont exécutés sous la direction d'architectes assistés d'un certain nombre d'inspecteurs et d'agents.

Les architectes, les inspecteurs et les agents sont nommés par l'État.

Art. 2. Pour chaque atelier, une agence est placée sous les ordres de l'architecte.

L'agence est constituée par une décision du ministre d'État. Elle se compose d'inspecteurs et d'agents en nombre suffisant pour seconder l'architecte dans la direction, la surveillance et la comptabilité des travaux qui lui sont confiés.

Toutefois, pour les ateliers d'une importance secondaire, et notamment pour ceux où il ne s'exécute que des travaux d'entretien, il n'est placé qu'un seul inspecteur ou agent chargé de tous les détails d'exécution et de la tenue de la comptabilité.

Sur les ateliers éloignés et de peu d'importance qui ne comportent pas la création d'une agence, l'architecte peut être chargé seul de la constatation et de la justification de tous les faits de dépenses.

Art. 3. L'architecte chargé de diriger les travaux dresse les projets, devis, cahiers des charges, séries de prix et détails estimatifs.

Il fait, sous l'approbation du ministre, la répartition du service entre les divers agents, contrôle les attachements et les carnets, vérifie les dépenses et en arrête le montant.

Art. 4. Il ne peut commencer les travaux sans l'autorisation du ministre d'État.

Art. 5. Il est tenu de donner tous les ordres de service par écrit aux entrepreneurs. Ces ordres sont inscrits et datés sur un registre spécial; ils doivent s'accorder avec les détails portés aux devis, à moins d'exceptions autorisées préalablement par le ministre.

Les entrepreneurs apposent leur signature au bas de chaque ordre qui leur est donné comme preuve de la réception.

Art. 6. L'architecte est responsable, sans préjudice des dispositions de l'art. 1792 du Code civil : 1o des travaux exécutés sans approbation; 2o des changements apportés sans autorisation aux devis approuvés; 3o de l'exactitude d'imputation des dépenses par exercice et par chapitre.

Art. 7. Les inspecteurs assistent et suppléent au besoin l'architecte.

Ils veillent particulièrement à ce que les travaux s'exécutent conformément aux devis, marchés et ordres de service, à ce que les décisions de l'administration et les instructions de l'architecte soient strictement observées.

Ils sont chargés concurremment avec les agents, d'après la répartition du service arrêté par le ministre, sur les propositions des architectes, de tenir, contradictoirement avec les entrepre-

neurs ou leurs fondés de pouvoirs, les attachements des travaux, et de procéder à la réception des matériaux.

Art. 8. Les inspecteurs et les agents, indépendamment de l'attribution qui leur est donnée par l'article précédent pour la tenue des attachements et la réception des matériaux, tiennent les carnets, en font le dépouillement, en transportent les résultats sur le sommier et dressent le décompte des ouvrages exécutés d'après l'application des prix des adjudications, marchés et conventions approuvés par l'administration. Enfin, ils tiennent toutes les écritures de la comptabilité centrale de l'agence.

TITRE II. — *Allocation des architectes, traitement des inspecteurs et agents.*

Art. 9. A l'avenir, les architectes ne recevront plus d'honoraires proportionnels ; il leur sera alloué un traitement fixe dont le ministre déterminera l'importance.

Art. 10. Les inspecteurs sont divisés en cinq classes. Le traitement maximum de chaque classe est fixé ainsi qu'il suit:

1re classe 5,000 fr.; 2e, 4,500; 3e, 3,000; 4e, 2,500; 5e, 2,000 fr.

Les agents sont divisés en deux classes. Le traitement maximum de chaque classe est fixé ainsi qu'il suit : 1re classe 1,800 fr.; 2e classe 1,500 fr.

Le nombre des inspecteurs et agents devra toujours être calculé de manière que le montant des traitements ne dépasse jamais 4 p. 0/0 du chiffre des crédits annuels.

TITRE III. — *Contrôle des travaux.*

Art. 11. Les décomptes dressés par les agents, vérifiés et arrêtés par les architectes, sont adressés à l'administration centrale, qui les fait vérifier par des contrôleurs spéciaux.

Les contrôleurs comparent ces décomptes aux devis, séries de prix, marchés ou conventions approuvés, ainsi qu'aux procès-verbaux de réception de matériaux.

Le ministre leur donne, s'il y a lieu, la mission de vérifier sur place les écritures élémentaires des agences et l'exactitude de tous les faits mentionnés dans les pièces de la comptabilité.

MÉLANGES.

Institut des Architectes Britanniques.

MÉDAILLE ROYALE DÉCERNÉE PAR LA REINE D'ANGLETERRE, ET MÉDAILLES DÉCERNÉES PAR L'INSTITUT[1].

La médaille royale pour l'année 1852 sera accordée à tout architecte, *de quelque pays qu'il soit*, qui aura exécuté un édifice de grand mérite. L'adjudication de cette médaille aura lieu en janvier 1853.

Les médailles d'argent de l'Institut seront adjugées aux auteurs des meilleurs mémoires sur l'un des sujets suivants :

1° Sur l'emploi de la couleur (y compris la peinture à fresque) comme moyen de rehausser l'effet de la composition architecturale, en général ;

2° Sur l'usage des briques (aujourd'hui que la fabrication n'en est plus restreinte par la loi) en considérant l'utilité, la durée et l'économie de ce produit, aussi bien que le parti qu'on en peut tirer comme moyen d'ornementation dans les différents styles d'architecture ; avec des indications sur les perfectionnements qui pourraient être apportés dans leur fabrication, au point de vue de telle ou telle de ces qualités;

3° Sur les différents modes de construction des murs, eu égard aux circonstances locales et aux matériaux dont l'emploi exige le moins de main-d'œuvre (the materials most readily available);

4° Sur l'avantage qui est résulté pour l'architecture, et sur les avantages qui peuvent résulter encore de l'emploi du fer, soit dans la construction, soit dans la décoration des édifices.

Nota. Le conseil de l'Institut accueillera et prendra en considération les mémoires sur tout autre sujet ayant rapport à l'architecture, qui pourraient lui être adressés.

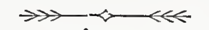
Le *médaillon Soane* sera adjugé à l'auteur du meilleur projet envoyé sur un des sujets suivants :

1° Une station métropolitaine de chemin de fer pour une ligne principale, sur un terrain nivelé.

2° Un cimetière général.

3° Un hôtel-de-ville pour une grande municipalité.

Nota. Le compétiteur qui aura mérité le médaillon recevra une indemnité de 1250 fr. (50 *l.*), s'il a séjourné plus d'un an en pays étranger pour faire des études relatives à ce concours, et s'il fournit la preuve de ses travaux et de ses progrès.



Nouveau Temple Israélite.

Rue Notre-Dame-de-Nazareth à Paris.

Ce nouveau temple, construit sur l'emplacement de l'ancien, fait le plus grand honneur à la science et au goût de l'architecte, M. Alexandre Thierry. N'ayant à sa disposition qu'un espace très-restreint, enclavé dans des propriétés particulières, l'architecte avait à surmonter de très-grandes difficultés; il a réussi néanmoins à tirer de ces éléments un très-élégant édifice.

La façade sur la rue est un composé d'architecture orientale et byzantine ; la façade en retraite, avec le couronnement terminé par les Tables de la Loi, rappelle la destination de l'édifice. Dans l'intérieur du temple se trouve d'abord le porche, et, à droite et à gauche, deux escaliers conduisant aux tribunes supérieures, occupées par les hommes. Ces escaliers sont sans communication avec les premières tribunes, qui sont réservées aux femmes. Ces deux rangs de galeries règnent sur trois faces de l'édifice, et contiennent, au premier étage, 300 places, et au second près de 350. Au rez-de-chaussée, la nef contient 550 places. Le nouveau temple peut donc contenir environ 1,200 personnes très-commodément placées.

La nef est divisée dans sa longueur par six arcades de chaque côté, formant bas-côtés, et symbolisant les douze tribus ; elle est éclairée dans sa partie supérieure par vingt-quatre vitraux prenant jour dans les cours voisines. Ces vitraux sont peints en grisaille par M. Évrard.

A l'extrémité de la nef est le sanctuaire, élevé de quatre marches, et séparé de la nef par une grille dorée. Là se trouve la Téba, autel sur lequel on fait la lecture des livres sacrés. Dans le fond du sanctuaire est le tabernacle, élevé de six grandes marches en marbre blanc. L'intérieur est décoré de colonnes supportant des arcades dans l'axe desquelles se trouvent autant de petites croisées fermées par des vitraux de couleur. L'ornementation du tabernacle est simple et pleine de caractère. C'est là que sont renfermés les livres sacrés. L'entrée est fermée par une porte bronzée, toujours recouverte d'un rideau dont la richesse varie selon les fêtes.

Ce travail présentait, comme nous l'avons dit, de très-grandes difficultés à l'architecte, non-seulement à cause de l'exiguïté de l'espace, mais aussi parce que l'artiste était obligé de créer entièrement son œuvre. Il ne reste point de tradition architecturale juive, ni de monument juif qui puisse servir de règle ou de point de départ. D'un autre côté, l'architecte devait nécessairement donner au monument un caractère original et spécial qui le distinguât des monuments consacrés aux autres cultes. M. Thierry a très-heureusement surmonté ces difficultés et dans la construction et dans l'ornementation. Il a fait usage de la fonte et du fer pour avoir des points d'appui qui prissent le moins de place possible, et l'édifice entier a un caractère oriental qui a beaucoup d'élégance et d'originalité.

[1] Cet article, traduit de l'anglais, est extrait de l'excellent journal d'architecture *The Builder*, qui se publie à Londres, et dont l'habile rédacteur en chef est M. Georges Godwin, architecte.

La décoration intérieure, fort simple, est composée de filets et de teintes plates; les seuls ornements sont des versets de l'Écriture en hébreu. Le tabernacle, les candélabres, les lustres, qui portent près de quinze cents bougies, rentrent aussi dans le plan général de l'architecte, et complètent cet harmonieux ensemble.

La ville de Paris a contribué pour 200,000 fr. à la construction de ce temple.

La Flèche de la Sainte-Chapelle.

On sait que la Sainte-Chapelle de Paris perdit dans le grand incendie de 1776 l'élégante flèche qui la surmontait. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que ce bel ornement si caractéristique des édifices religieux du moyen-âge, va être rendu au chef-d'œuvre de Pierre de Montereau. Cette flèche dont la base aura à peine quatre mètres de largeur, atteindra la hauteur prodigieuse de cinquante mètres au-desus du faîtage de la couverture du monument. C'est à n'y pas croire. Mais, ce qui n'étonnera pas moins que les proportions inusitées de ce gigantesque appendice, c'est qu'au lieu d'être planté sur une tour ou de reposer sur les points d'appui d'un transsept, qui n'existe pas à la Sainte-Chapelle, il s'élancera tout simplement du comble de l'édifice !

Hâtons d'ajouter, afin de rassurer tout le monde, que le talent de M. Lassus, l'architecte du monument, offre toutes les garanties désirables pour la combinaison de cette curieuse construction, et, de plus, que l'entrepreneur qui aura l'honneur d'exécuter ce tour de force est M. Bellu, un maître en l'art de la charpente, un véritable artiste auquel il faut toujours s'adresser quand on veut faire quelque chose d'à peu près impossible

Peinture murale.

Composition chimique des couleurs employées dans les peintures arabes de l'Alhambra.

M. Dumas vient de transmettre à Académie des Sciences, de la part de MM. Persoz et Collomb, une note sur la composition des couleurs employées dans les anciennes peintures de l'Alhambra, dont nous extrayons les passages suivants :

Les ornements intérieurs des salles de l'Alhambra, ancienne résidence des rois maures à Grenade, sont en plâtre, et consistent en moulures, en fresques et en dessins en relief, auxquels la religion de Mahomet interdit expressément de mêler aucune représentation de fleurs ou d'animaux, ni d'aucun objet emprunté aux deux règnes vivants de la nature. Depuis l'époque de la construction de l'Alhambra ces monuments n'ont pas subi de dégradation notable, protégés qu'ils sont par le beau climat de l'Andalousie.

Dans quelques-unes des salles et des galeries qui entourent la célèbre cour des Lions, on aperçoit encore les couleurs appliquées autrefois par les Arabes, et qui ont persisté dans toute leur intégrité. Les tons sont d'ailleurs très-simples et se réduisent à du rouge, du bleu, du jaune et du vert distribués avec beaucoup de goût.

La matière bleue détachée du plâtre et purifiée par l'acide acétique, l'alcool et la potasse, se décolore dans l'acide chlorhydrique, de manière à ne pas laisser méconnaître le bleu d'outremer.

La couleur verte traitée par les mêmes réactifs s'est trouvée composée de deux éléments, l'un bleu, l'autre jaune; le bleu a encore manifesté toutes les propriétés de l'outremer, et l'élément jaune légèrement chauffé à la lampe sur une lame de platine s'est immédiatement détruit à la façon d'une matière organique qui doit être une gomme ou une laque végétale.

Enfin le rouge, fournissant par une manipulation simple du mercure coulant, a été reconnu pour du vermillon ou sulfure de mercure.

FAITS DIVERS.

M. le ministre de l'Intérieur vient de souscrire pour cinquante exemplaires aux *Compositions antiques* de M. Jules Bouchet, dont nous avons rendu compte dans ce journal.

Cette mesure, que justifie parfaitement la charmante publication dont il s'agit, encouragera, nous l'espérons, le savant et habile auteur des *Ruines de Pompeï* et de la *Villa Pia*, à continuer ses intéressantes études sur l'Architecture de l'antiquité romaine, dont il a une connaissance si approfondie, et que personne peut-être, après lui, ne saura faire revivre pour l'art avec la même conscience et le même talent.

A qui profitera la souscription du ministre ? S'il nous était permis d'émettre un avis sur le meilleur emploi à faire des *Compositions antiques*, nous conseillerions à l'Administration d'en distribuer les exemplaires entre les principales bibliothèques des départements, qui sont, en général, très-pauvres en ouvrages de ce genre. C'est peut être ainsi, d'ailleurs, que M. le ministre l'a entendu.

— Le ministre de l'Intérieur a chargé M. Constant Dufeux, architecte du gouvernement, du soin de préserver les antiquités romaines de la ville de Vienne de la ruine dont les menace le tracé du chemin de Lyon à Avignon. Cet architecte, qui s'est rendu sur les lieux, vient de proposer une modification au tracé, d'après laquelle ces magnifiques constructions antiques seraient respectées. Ces propositions ont été transmises à l'Administration.

— M. Chevalier a été nommé directeur des Palais et Manufactures au ministère d'État, en remplacement de M. Cavé, ancien directeur des Beaux-Arts sous Louis-Philippe, mort le 30 mars dernier, dans ses bureaux, par suite de la rupture d'un anévrisme.

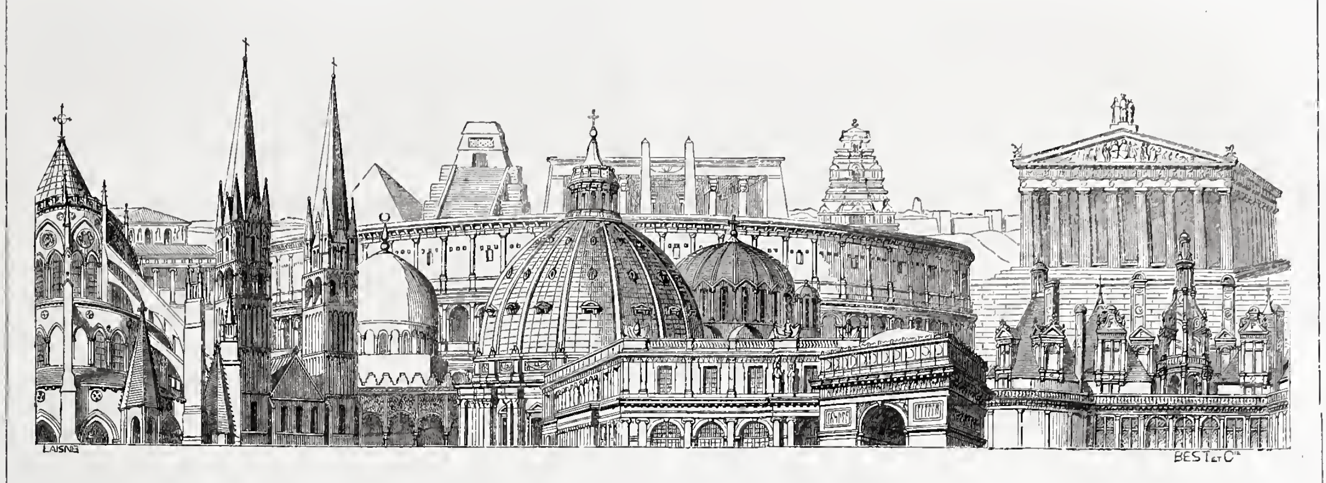
— Le monument que le Piémont élève au roi Charles-Albert, auteur de la constitution qui régit ce pays depuis quatre ans, doit avoir bientôt un commencement d'exécution. Un concours va être ouvert pour la statue équestre de ce grand monarque. Sept artistes seulement, pris parmi les plus célèbres en Europe pour ces sortes de travaux, seront appelés à y prendre part. Ce sont MM. Marochetti, actuellement à Londres; Tenerani, Rauch, de Berlin; Louis Rochet et Niewerkerke, de Paris; Schvanthaler, de Munich, et Pierotti, sculpteur piémontais. Les sommes que l'on destine à ce monument tout à fait national s'élèvent déjà à plus de 600,000 fr. L'opinion publique désignera entre ces grands combattants l'œuvre qui devra être faite en grand.

— Un concours avait été ouvert à Tours, en janvier dernier, pour l'exécution d'un groupe monumental destiné à la gare d'Angers. C'est M. Grootaërs qui a été désigné par le jury d'examen pour exécuter ce travail, qui représentera la Maine et la Loire; les figures auront quatre mètres de proportion. On annonce que les statues qui devront orner la gare de Nantes seront également mises au concours.

— La démolition de la charmante tourelle placée à l'angle de la place de l'Hôtel-de-Ville de Paris, est aujourd'hui terminée. Les pierres en ont été démolies avec beaucoup de soin et numérotées de telle sorte qu'elle puisse être réédifiée en peu de jours. C'est à tort qu'on a annoncé que cette gracieuse relique de l'art du quinzième siècle avait été achetée soit par le ministre de l'Intérieur, soit pour le compte de la ville de Paris. Rien n'a encore été décidé à ce sujet.

L'éditeur responsable, BANCE.

Paris.—Imprimerie Bonaventure et Ducessois, quai des Grands-Augustins, 55.



1er JUIN 1852.

SOMMAIRE DU N° VIII

SALON DE 1852

Exposition d'Architecture.

(2e Article.)

Vis-à-vis des dessins de M. Danjoy est exposé un chsâsis contenant plusieurs études de *bénitiers* et *cuves baptismales* du XIIe au XVe siècle, dont les exemples sont pris à Charly et à Crouttes, dans le département de l'Aisne, à Compiègne, et dans notre église de Saint-Merry. Cela ne fait pas grand tapage, mais cela n'en est pas moins très-conciencscieusement exécuté. Seulement on regrette que l'auteur de ce travail, M. Dainville, n'ait pas un peu agrandi le cadre qu'il devait si bien remplir.

M. Delannoy, premier grand prix de Rome de l'année 1828, a envoyé un joli dessin du tombeau de Robert, roi de Naples, de la dynastie d'Anjou. Ce tombeau, élevé au XIVe siècle dans la grande nef de l'église de Santa-Chiara, est, malgré sa hauteur d'environ 15 mètres, tout en marbre blanc, et, de plus, richement sculpté, peint et doré. On devine quelle en est la magnificence. Le mausolée de Robert offre d'ailleurs cet intérêt particulier qu'il appartient à une époque de transition; bien que le style dit gothique y soit dominant, on voit à certaines lignes que l'esprit de la renaissance a déjà soufflé par là. Les dessins de M. Delannoy sont bien exécutés, et cela se conçoit; néanmoins ils laissent un peu à désirer. Suffisants pour donner une idée de l'ensemble de ce curieux monument, ces dessins sont trop petits d'échelle pour faire comprendre une architecture toute de détails et qui ne vit que par là. Ce sont des esquisses très-arrêtées bien plutôt qu'une sérieuse étude.

Si M. Alexandre Denuelle s'était contenté de proportions aussi restreintes pour les copies qu'il a faites de deux belles fresques du XIVe siècle, il n'aurait pas pu reproduire avec tant d'exactitude toutes les beautés de ses modèles; il ne serait pas arrivé à cette vérité saisissante qui captive si vivement l'attention quand on est devant ses excellents dessins. Nous ne connaissons pas les *peintures du porche extérieur de l'église Notre-Dame-des-Doms*, à Avignon, qui ont si bien inspiré M. Denuelle; mais, s'il est permis d'en juger par analogie, on peut dire que les copies que nous en montre cet artiste sont de véritables contre-épreuves des originaux. Il est impossible, en effet, de s'identifier plus complétement à l'art d'un autre âge et d'en retrouver avec plus de bonheur les expressions particulières et le caractère propre. Les fresques d'Avignon sont d'ailleurs fort belles; la composition en est simple et sévère, et le dessin des figures a cette fermeté de contours qui s'harmonise si bien avec les lignes nettement dessinées de l'architecture. Quant au coloris, il a l'aspect voulu pour ce genre de peinture, c'est-à-dire qu'au lieu de reproduire crûment la couleur locale propre à chaque personnage ou à chaque objet, au lieu d'exprimer hardiment le relief et la solidité des corps, comme cela se voit dans les tableaux qui ont pour objet principal l'imitation de la nature, il offre aux yeux cette harmonieuse combinaison de tons un peu éteints, cet assemblage de nuances douces fondues entre elles, qui sont les premières conditions de succès de la peinture murale, pour le rôle secondaire qu'elle doit jouer dans les compositions architecturales. M. Denuelle a su rendre tout cela dans ses copies avec un talent qui n'est pas nouveau chez lui, on le sait, mais qui le place très-haut parmi les artistes qui se sont consacrés depuis quelques années à la restauration des peintures monumentales de l'art chrétien du moyen-âge.

M. Hérard a entrepris une suite d'études archéologiques sur les abbayes de l'ancien diocèse de Paris. Après avoir débuté très-heureusement au dernier Salon par l'abbaye de Maubuisson, cet artiste se présente aujourd'hui avec un travail plus considérable que le premier sur l'abbaye des

Vaux-de-Cernay, fondée en 1128 par le connétable Simon, seigneur de Neauphle-le-Château. M. Hérard a un grand mérite comme archéologue, c'est d'être patient et laborieux. Il y a des gens qui se contentent d'effleurer les questions qu'ils traitent; M. Hérard, lui, va au fond des choses; il creuse son sujet jusqu'au cœur et il l'exploite avec une ardeur et une opiniâtreté sans égales. C'est ainsi qu'en explorant les intéressantes ruines des Vaux-de-Cernay et en fouillant dans les archives et les bibliothèques il a pu restituer complétement les bâtiments de ce monastère et nous les montrer sous toutes leurs faces et dans tous leurs détails. Il faut le dire pourtant, M. Hérard a un peu les défauts de ses qualités, parfois son zèle l'emporte au-delà des limites qui sont tracées à toutes choses, même à l'amour qu'il est permis d'avoir pour les ruines; parfois aussi il lui fait traîtreusement défaut. Ainsi, ses *fragments du cloître de Cernay* ne sont pas une étude sérieuse de l'architecture du XVIe siècle; ils sont dessinés avec une incorrection d'autant moins pardonnable qu'ils figurent à côté de détails des XIIe et XIIIe siècles du même artiste, exécutés au contraire avec toute l'exactitude et tout le soin désirables. Or, si l'incapacité est quelquefois excusable, la négligence ne l'est jamais. Nous ferons encore un reproche à M. Hérard : comment se fait-il qu'après avoir su rendre avec tant de simplicité, de vérité et d'adresse ses études sur l'abbaye de Maubuisson, il nous apporte aujourd'hui des dessins presque gâtés par un lavis pénible et lourd? Assurément si l'abus du pinceau doit être interdit quelque part, c'est dans des travaux archéologiques de ce genre, où chaque pierre, chaque moulure, chaque coup de ciseau, pour ainsi dire, a sa signification particulière et porte son enseignement, où tous les détails enfin offrent trop d'intérêt par eux-mêmes pour qu'après les avoir reproduits fidèlement par le dessin on les fasse disparaître de gaieté de cœur sous des couches sombres et opaques d'encre de Chine. Nous regrettons sincèrement d'avoir à adresser ces critiques à un artiste qui mérite d'ailleurs tant d'éloges; mais M. Hérard s'applique trop à bien faire pour qu'on ne se fasse pas un devoir de lui dire franchement la vérité.

Nous serons vrai aussi avec M. Laisné; ses travaux étudiés avec une conscience et un soin qui défient toute critique sont rendus avec une adresse, disons mieux, avec un talent remarquable. *L'état actuel de l'église Notre-Dame d'Étampes*, exposé par cet artiste, est une étude fort intéressante de l'architecture des XIe et XIIe siècles. On ne saurait imaginer rien d'aussi biscornu que le plan de cette église; c'est le plus bizarre tohu-bohu qu'on puisse voir de nefs et d'absides soudées ensemble dans toutes les orientations possibles. Par bonheur, un beau clocher roman qui tranche sur le reste par le calme et la simplicité de son ordonnance s'élance fièrement de ce pêle-mêle de toits et de murailles, et imprime à l'ensemble de l'édifice le plus noble caractère. Les *dépendances de l'abbaye d'Ourscamp*, du même auteur, sont, comme étude, un digne pendant à l'église d'Étampes. Quel magnifique échantillon de l'architecture du moyen-âge que ce vaste bâtiment — un hôpital, peut-être — objet principal du travail de M. Laisné! que de monuments modernes, et des plus riches et des plus fameux, paraîtraient grêles et mesquins à côté de cette grande ruine aux masses simples et sévères, et dont les rudes et noires parois sont à demi rongées par les siècles! Remercions M. Laisné d'avoir fait revivre cette belle chose et de nous mettre à même de l'admirer non-seulement dans le triste état où le temps et les hommes l'ont mise, mais restaurée avec beaucoup de savoir et beaucoup de talent.

M. Laisné a fait aussi, en collaboration avec M. Questel, un très-beau travail sur le fameux *Pont-du-Gard*, construction gigantesque qui n'est, on le sait, que la trois centième partie, environ, d'un aqueduc de quarante et un mille mètres de longueur qui conduisait à Nîmes les eaux des fontaines d'Eure et d'Airan. En partie détruit au Ve siècle par les Barbares, et restauré dans les siècles derniers par des barbares d'un autre genre, l'aqueduc du Gard, sans défense contre les intempéries des saisons, est aujourd'hui plus malade que jamais. L'eau du ciel s'y amasse et y séjourne faute d'un écoulement quelconque, et, par son action dissolvante et prolongée, dévore les pierres, et menace la construction d'une ruine complète si l'on ne se hâte pas, non de restaurer entièrement l'édifice, mais d'arrêter le mal par quelques travaux de pure conservation. Les dessins de MM. Laisné et Questel ont été commandés par la Commission des monuments historiques: c'est beaucoup, car cela prouve la sollicitude de l'Administration pour ce beau monument; mais cela ne suffit pas : maintenant que les architectes ont fait leur besogne, il faut donner des ordres pour que les maçons se mettent à l'œuvre.

Nous ajouterons, bien que cela ne soit pas très-nécessaire, que les travaux de MM. Laisné et Questel sont exécutés de façon à faire le plus grand honneur à ces deux habiles artistes.

M. Landron mérite les mêmes éloges que M. Laisné, et cela n'est pas peu dire. Les études de cet artiste portent sur les antiquités de l'Asie-Mineure, qui appartiennent en partie, on le sait, à l'art grec et à l'art romain. Le monument choisi par M. Landron est le temple de Jupiter à Aïzani, bel exemple d'un art dans la décadence qui conserve encore dans certaines parties de son ornementation l'élégance et la grâce des plus beaux temps de sa splendeur. Ce travail comprend six dessins, tous exécutés de main de maître, avec une exactitude, un soin et une sobriété d'effets que la meilleure description ne saurait jamais rendre.

Les *peintures architecturales* de M. Nicolle sont des échantillons très-bien choisis des décorations murales qui subsistent encore à Pompeï et à Naples dans ce qui reste des plus jolies habitations des Romains de l'Empire. Ces décorations sont de celles que raillait Lucien, et que condamnait hautement Vitruve comme devant amener, disait l'architecte d'Auguste, la décadence de la peinture. Ce qui est certain, c'est que, sans se préoccuper de l'opinion de ces illustres morts à cet égard, les modernes ont admiré et admireront longtemps encore un système de décoration où la fantaisie des sujets, la grâce des détails et l'éclat des couleurs concourent d'une manière si heureuse à l'ornementation et à l'effet général de l'architecture. M. Nicolle a reproduit — reproduit est le mot — avec un talent au-dessus de tout éloge, trois sujets composés de figures, deux

autres d'architecture peinte et un paysage. Ces copies, qui sont autant de gracieux tableaux exécutés dans le meilleur sentiment et de la façon la plus remarquable, prouvent que l'artiste distingué qui en est l'auteur a le bonheur de posséder à la fois, chose rare pourtant, la patience de l'archéologue, la précision de l'architecte et toutes les précieuses qualités d'un peintre aussi soigneux dessinateur qu'habile coloriste. Ajoutons, pour dernier éloge, qu'après avoir admiré ces belles choses, M. Ingres, qui s'y connaît, a manifesté à l'auteur le désir d'en devenir propriétaire. Heureux M. Ingres! heureux M. Nicolle!

A. L.

(La fin à la prochaine livraison).

Concours

AMÉLIORATION DES DEMEURES DES OUVRIERS.

Dans sa partie non-officielle, le *Moniteur universel* du 13 mai dernier contient la note suivante :

« Le Prince-Président, par son décret du 22 janvier dernier, affecte une somme de dix millions à la construction de demeures plus saines pour les ouvriers des grandes villes. Sur cette somme, trois millions seront consacrés à élever dans les trois arrondissements les plus populeux de Paris trois établissements modèles. Chacun de ces établissements devra satisfaire à toutes les conditions du programme suivant :

« Élever un bâtiment dans lequel les ouvriers mariés ou célibataires puissent avoir un logement sain et aéré, convenablement chauffé, éclairé et pourvu d'eau ; dans lequel chaque ménage vive complétement séparé, et où la seule chose commune, tant aux ménages qu'au public, sera un grand lavoir destiné à se baigner, à laver le linge, et offrant la facilité de le sécher.

« La condition essentielle de ces constructions, qui doivent servir de modèle à l'industrie privée, c'est qu'elles soient exécutées avec une telle économie, sur un plan tellement précis, que, d'une part, les ouvriers soient beaucoup mieux, quoique moins chèrement logés, et, de l'autre, que les propriétaires y trouvent le juste intérêt de leur argent.

« Le problème a été résolu en Angleterre; il le sera en France, n'en doutons pas ; et afin de préparer, d'assurer cette solution, le Prince-Président fait un appel à tous les architectes de Paris. Un prix de *cinq mille francs* est établi sur sa cassette particulière pour celui dont le plan en sera jugé le plus digne. »

Société centrale des Architectes.

Nous avons dit, dans une de nos précédentes livraisons, que la proposition faite à la Société centrale des architectes par M. Blot, l'un de ses membres, relativement à la *constatation exacte des cours des matériaux et de la main-d'œuvre*, et *à l'établissement des prix de règlement des travaux*, avait été repoussée par la Société réunie en assemblée générale ; nous sommes heureux d'annoncer aujourd'hui qu'en n'adoptant pas cette proposition, la Société n'a pas entendu la rejeter définitivement, mais seulement la soumettre à un nouvel examen du conseil et de la commission qui en est saisie.

BIBLIOGRAPHIE

EGYPTE, NUBIE, PALESTINE ET SYRIE.

Dessins photographiques recueillis pendant les années 1849, 1850, *et* 1851 *et accompagnés d'un texte explicatif par* MAXIME DU CAMP [1].

Une publication d'un haut intérêt pour l'histoire et pour l'art vient d'être entreprise par M. Maxime du Camp. Chargé pendant les années 1849, 1850 et 1851 par le Ministère de l'instruction publique d'une mission archéologique en Égypte, en Nubie, en Palestine et en Syrie, M. Du Camp a pu recueillir un grand nombre de vues de monuments, temples, palais, portiques, bas-reliefs, hypogées, nécropoles, pyramides, obélisques, statues, etc., et rapporter ainsi de ses courses lointaines un des plus curieux, un des plus riches albums qu'on puisse voir. C'est cet album, composé non de croquis plus ou moins fidèles, non de gravures ou de lithographies toujours imparfaites, mais de dessins photographiques de la plus grande perfection, que ce savant et courageux explorateur de l'Orient vient offrir aux artistes, aux archéologues, et, en général, à tous ceux qui aiment les belles choses et les beaux livres.

Nous avons sous les yeux les premières planches de l'ouvrage de M. du Camp, c'est-à-dire *le grand temple d'Isis à Philæ*, le *temple de Jupiter à Baalbeck*, les *colosses des Spéos d'Ibsamboul, etc.*, et c'est, par conséquent, pièces en mains, que nous pouvons affirmer que ces planches sont très-remarquables.

Peut-être que les peintres qui, en général, médisent beaucoup des images daguerriennes, ne feront pas grand cas de la scrupuleuse exactitude avec laquelle les plus minces détails sont reproduits dans ces dessins; mais nous sommes certain que les architectes, pour lesquels le daguerréotype semble avoir été tout exprès inventé, apprécieront à sa valeur cette rare qualité d'exécution et pourront trouver dans ces tableaux, où la nature est venue se peindre elle-même, d'utiles renseignements sur les monuments de l'antiquité, et de précieux matériaux pour leurs études.

Nous reviendrons sur cette intéressante publication.

VITRAUX DE SAINTE-CLOTILDE.

On lit dans la *Patrie* :

« Les vitraux de Sainte-Clotilde ont été confiés aux dessinateurs les plus éminents ; ces artistes n'ont certes pas failli à cette longue suite de peintres de verrières qui pendant près de huit siècles ont illustré la France et donné à l'art ce sentiment mystique que la religion seule peut inspirer.

« Dans l'église Sainte-Clotilde il y aura une soixantaine de vitrines ou rosaces qui seront placées comme suit :

« En entrant dans l'église, à droite et à gauche, il y aura deux chapelles : l'une, celle des Morts, sera éclairée par une fenêtre qui sera décorée de grisailles avec bordure de couleur ; dans la partie inférieure, on verra la figure en pied du Christ, jugeant les morts. L'autre chapelle, destinée aux fonts baptismaux, sera décorée de même, avec la figure de saint Jean-Baptiste. Les cartons de ces figures sont confiés à M. Maréchal (de Metz), qui est également chargé de l'exécution des vitraux.

« Les deux bas-côtés sont éclairés chacun par cinq fenêtres qui seront en grisaille avec bordure de couleur et figures en pied de saints français et contemporains de sainte Clo-

[1] Cette publication comprendra 25 livraisons, de 5 planches chacune, qui paraîtront régulièrement chaque semaine. Prix de la livraison : 20 fr. Les planches pourront être achetées séparément au prix de 5 fr.—On souscrit, à Paris, chez Gide et Baudry, éditeurs, rue des Petits-Augustins, 5.

tilde. Chacune de ces dix fenêtres, divisée en deux par un meneau, contiendra deux figures. Les dix figures des cinq croisées de droite seront composées par M. Jourdy, et les vitraux par M. Lusson (du Mans).

« Les pignons du transept sont éclairés, au rez-de-chaussée, chacun par trois fenêtres : celle du milieu divisée en deux, et les deux autres simples. Les figures de ces croisées, qui seront, de même que les précédentes, décorées dans la partie supérieure en grisaille et bordure de couleur, représenteront : celle de droite, sainte Valère et saint Martial, son père spirituel, et dix autres saints contemporains de sainte Valère : celles de gauche, sainte Clotilde et le roi Clovis, son époux, saint Cloud et sainte Bathilde, petits-enfants de sainte Clotilde.

« Ces figures seront composées par M. Amaury Duval et exécutées par M. Lusson (du Mans).

« Les cinq chapelles de l'abside, dédiées à la Sainte-Vierge, à saint Joseph, à la sainte Croix, à saint Rémy, à sainte Geneviève, sont éclairées par quinze fenêtres. Si la proposition des savants architectes de l'église, MM. Gau et Ballu, est adoptée, ces croisées représenteront les légendes des saints auxquels elles sont consacrées. Les cartons de ces fenêtres sont faits par M. A. Hesse, et les vitraux exécutés par MM. Laurent et Grell.

« La partie supérieure de l'église sera éclairée, savoir .

« 1° La nef, par douze croisées en grisaille et bordure de couleur, qui seront exécutées par M. Thévenot.

« 2° Le chœur, par onze croisées dont quatre latérales en grisaille et bordure de couleur, et les sept du fond avec figures de grande dimension, représentant Jésus-Christ, la sainte Vierge, l'archange saint Michel, saint Pierre, saint Paul, la Madeleine et saint Martin. Les cartons de ces croisées sont composés par M. Maréchal (de Metz), qui est aussi chargé des vitraux de ces onze croisées.

« 3° Les faces latérales du transept sont éclairées par huit croisées divisées chacune en deux par un meneau ; ces croisées représenteront les quatre évangélistes, quatre prophètes, quatre docteurs latins, quatre docteurs grecs. Les cartons en sont faits par MM. Lamothe et Chancel, et les vitraux exécutés par M. Lafaye.

« Enfin la partie haute des deux pignons du transept et le mur de face au-dessus de la tubulure de l'orgue seront occupés par trois grandes roses en mosaïque de couleur, qui seront l'œuvre de M. Thibault de Clermont.

« Dans un an, les voyageurs qui visiteront Paris, et les fidèles qui viendront prier à Sainte-Clotilde pourront admirer ces nouvelles merveilles de l'art français au dix-neuvième siècle.

FAITS DIVERS.

— Ont été admis en loge, pour le concours définitif du grand prix d'architecture : MM. Boite, élève de M. Blouet ; Daumet, élève de son père et de MM. Trouillet et Blouet : Ludovic Douillard, élève de MM. Morey et Blouet ; Lucien Douillard, élève de MM. Morey et Blouet ; Ginain, élève de M. Lebas ; Lalollye, élève de MM. Jay et Blouet : Vignole, élève de M. Vasserot ; Villain, élève de MM. Viel et Desjardin.

— On a des nouvelles récentes de la mission scientifique envoyée en Orient par le ministre de l'intérieur, pour explorer l'Assyrie et la Babylonie. Diverses lettres adressées à M. de Longpérier, conservateur des antiquités du Louvre, nous apprennent que M. Fresnel et les personnes qui l'accompagnent sont arrivés à Alep dans les premiers jours de janvier. M. Oppert a pu copier dans cette ville une très-belle inscription palmyrienne et prendre les empreintes d'un grand nombre de pierres gravées antiques portant des inscriptions orientales. La mission se mit en route pour Diarbékir, où elle arriva le 13 février. Une pluie continuelle et une troisième quarantaine à Biredjik firent perdre beaucoup de temps aux voyageurs. Le 16, la mission partit pour Moussoul, où elle est arrivée le 4 mars, après beaucoup de fatigues, mais sans accidents. M. Fresnel chargea immédiatement M. Opper et M. Thomas, architecte de la mission, de prendre au palais de Koyoundjek des estampages des plus belles sculptures. Le mercredi 17 mars, la mission partait pour Bagdad. C'est de ce dernier lieu qu'elle va diriger ses recherches dans la Babylonie.

M. Victor Place, consul de France, arrivé à Mossoul le 12 janvier, n'a pas perdu un instant pour se mettre au courant des travaux laissés inachevés par son prédécesseur, M. Botta. Il a entrepris de nouvelles fouilles aux environs de Khorsabad, et a été assez heureux pour rencontrer des édifices antiques qui promettent une ample moisson de sculptures. Une tranchée ouverte dans un monticule a fait découvrir un vaste corridor voûté, détail architectural des plus intéressants.

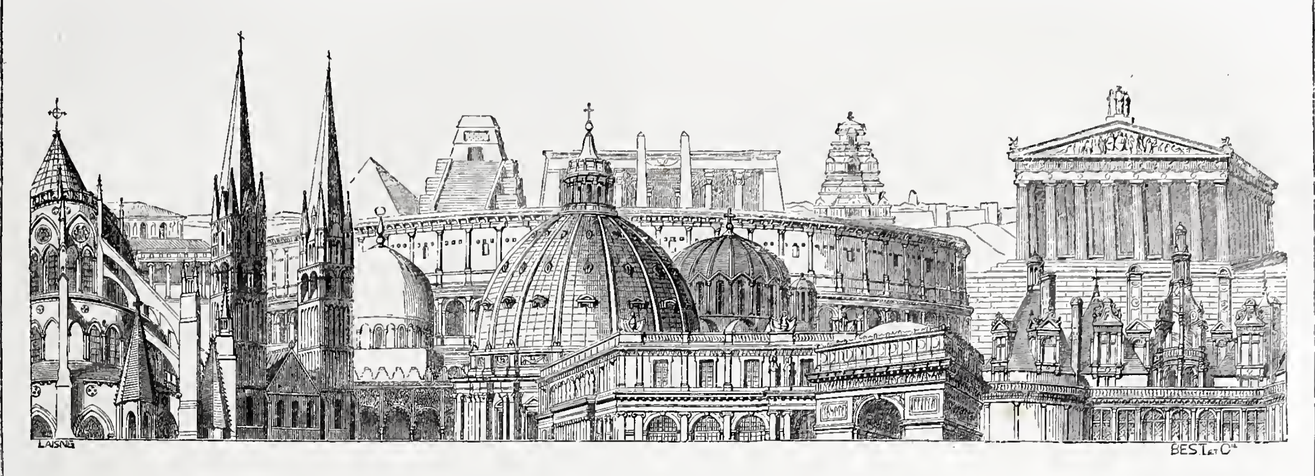
A la date du 1er mars, notre consul n'avait pas encore laissé pénétrer ses ouvriers dans ce souterrain, voulant d'abord en laisser purifier l'air. D'autres fouilles ont amené la trouvaille d'une quantité considérable de petits monuments de métal, d'ivoire, de pierres gravées. M. Place a porté ses recherches sur divers points : outre Khorsabad, dont il a repris l'exploration, il est encore allé faire exécuter des travaux à Karakosch et à Karemlès. A la date du 12 mars, il poussait avec ardeur les divers travaux qu'il a entrepris.

— L'hôpital israélite, fondé par M. James de Rothschild, a été inauguré le 26 mai. Ce vaste établissement ne laisse rien à désirer : salles spacieuses, dégagements vastes et faciles, ventilation et chauffage, distribution des eaux, bains, promenoirs, oratoire et jardin, tout ce qui convient aux besoins d'un hôpital s'y trouve réuni et disposé avec une entente et un goût qui font honneur à M. Thierry, architecte, qui a dirigé les travaux.

Indépendamment de l'heureuse exposition des bâtiments, la distribution intérieure est bien comprise ; tout y est prévu et sagement combiné. Dans le grand vestibule, d'un caractère simple et grandiose, se trouvent les deux principaux escaliers conduisant aux salles des malades des deux sexes ; entre les deux escaliers on a placé le buste du fondateur ; à la suite est l'oratoire, etc. Tout est disposé pour rendre le séjour de cet hôpital le plus commode possible pour les infortunés qui y recevront tous les secours que leur malheureuse position réclamera.

L'éditeur responsable, BANCE.

Paris.—Imprimerie Bonaventure et Ducessois, quai des Grands-Augustins, 55.



1er JUILLET 1852.

SOMMAIRE DU N° IX

SALON DE 1852

Exposition d'Architecture.

(3e Article.)

L'élévation restituée du Palais de Versailles, de M. Trochu, est un projet de pure fantaisie, car M. Trochu ne voudrait pas, nous en sommes certain, qu'on démolît les constructions du dix-huitième siècle, pour revenir au plan primitif du vieux palais de Louis XIII ; mais cela n'empêche pas la restauration étudiée par cet habile artiste d'être une des plus jolies choses de l'Exposition.

Nous sommes bien embarrassé pour juger la *Restauration du château d'Altenhaus-Goldenberg* exposée par M. Riglet, car nous ne savons pas si cet artiste est architecte ou simplement décorateur. Dans le premier cas cette étude serait insuffisante, car elle n'a pas cette précision de lignes, cette netteté de contours qu'on veut trouver avant tout dans un tracé architectural ; dans le second cas, au contraire, le dessin de M. Riglet mériterait d'être mentionné avec éloges ; car le laisser-aller qui y règne ne nuisant pas, tant s'en faut, à l'effet général du lavis, il pourrait être considéré comme un fort beau modèle de décoration.

Pour en finir avec l'archéologie, nous mentionnerons encore d'excellentes études de M. Revoil sur une chapelle du douzième siècle, sur un pont antique dit *Pont Flavien*, et sur une façade du seizième siècle prise au Baux, ancienne ville de Provence.

Ainsi se termine la partie archéologique de notre tâche. Nous allons examiner maintenant les études se rapportant à des édifices de construction nouvelle ou à des projets proprement dits. Qu'on se rassure, d'ailleurs, la transition sera facile à ménager. Le présent et le passé se confondent tellement aujourd'hui en architecture, qu'en parlant de l'un il est difficile de ne pas être amené à parler de l'autre. En effet, soit qu'on restaure des édifices d'un autre âge, soit qu'on en élève de nouveaux, c'est le passé qui partout refleurit sous la main de l'architecte, c'est, si l'on peut s'exprimer ainsi, hier qui toujours vient prendre la place d'aujourd'hui. Cependant, hâtons-nous de le dire, c'est au temps où nous vivons bien plus qu'aux hommes qu'il faut s'en prendre. Notre siècle est une époque de critique et de lutte qui laisse bien peu de liberté aux facultés créatrices de l'artiste, et, d'ailleurs, notre ordre social tient encore par trop de liens à l'antiquité et au moyen-âge pour que l'architecture qui en résulte puisse être expurgée violemment des éléments et des souvenirs que nous ont légués ces civilisations mères de la nôtre.

Cela dit, on ne s'étonnera pas qu'en fait de constructions modernes nous ayons à parler d'une église bâtie par M. Questel dans le style du douzième siècle. L'église Saint-Paul, de Nîmes, est romane par son plan, par sa forme générale et, on peut le dire, par son ornementation. Toutefois, M. Questel, et nous l'en félicitons, n'a pas cru devoir pousser l'imitation jusqu'à la puérilité et au fétichisme. Après avoir fait une large part à la tradition, il a fait la sienne. Il s'est dit, l'habile artiste, qu'après tout il n'était pas seulement un surmouleur de ruines, et il a usé de son initiative, comme c'était son devoir et son droit d'architecte, pour repousser quelques expressions romanes qui n'eussent pas exactement rendu sa pensée. Entouré de ruines romaines, M. Questel a fait quelques judicieux emprunts à l'Antiquité ; familier avec les plus beaux exemples de l'architecture ogivale, il a pris aux treizième et quatorzième siècles certains détails presque imperceptibles qui sont entrés dans l'ornementation des ouvrages en bois de l'ameublement de son édifice. On le voit, M. Questel est, à certains égards, éclectique ; seulement il l'est à la façon des hommes d'une valeur propre dont le talent sait rendre homogènes, en se les assimilant, les éléments qui par leur nature le sont le moins. Et cela est si vrai que la qualité dominante de l'édifice dont il s'agit, c'est l'harmonie par-

faite des différentes parties qui le composent, et d'où résulte l'unité de style dans une œuvre d'art.

M. Questel, en adoptant pour l'église Saint-Paul, de Nîmes, une sorte de mezzo-termine, c'est-à-dire en mitigeant avec l'adresse et le goût qui le distinguent le style d'architecture dont il s'est si bien inspiré, s'est créé, nous l'en prévenons, deux sortes d'adversaires implacables : d'abord ceux qui nient les merveilleuses beautés de l'art chrétien et nous font des églises avec le temple de Minerve et le panthéon d'Agrippa ; ensuite les fanatiques d'archéologie, qui ne voient dans l'art que l'imitation servile des fétiches qu'ils adorent et qui voudraient réduire l'architecte au rôle passif d'une machine à copier. Mais que M. Questel se rassure, s'il n'a pas pour lui les hommes exclusifs des partis extrêmes, il peut compter du moins sur les suffrages éclairés du plus grand nombre, car les ultras sont nécessairement en minorité.

On conçoit qu'il n'est pas possible de tenter ici l'analyse d'un travail qui se compose de treize immenses et splendides dessins; nous ne parviendrions pas d'ailleurs, par de sèches et froides descriptions, à donner l'idée de cette œuvre remarquable. Qu'il nous suffise de dire que tous les accessoires qui meublent cette église, le ciborium, les autels, la chaire à prêcher, les confessionnaux, les stalles du chœur, les grilles des chapelles, sont autant de petits chefs-d'œuvre d'élégance et de grâce qui pourraient servir de modèles et qui, nous en sommes certain, en serviront plus d'une fois.

Nous ne quitterons pas M. Questel sans mentionner une annexe importante de son beau travail : un dessin de M. Denuelle représentant l'ensemble des peintures décoratives exécutées dans l'église Saint-Paul, de Nîmes, par cet habile artiste. Nous pourrions faire du dessin de M. Denuelle les éloges les plus mérités; mais le nom de l'artiste pouvant les résumer tous, nous y renvoyons très-humblement le lecteur.

Parmi les *projets* qui figurent au Salon de 1852, nous en avons compté quatre qui sont relatifs à l'*achèvement* du Louvre. Cela vous étonne? eh bien ! nous offrons de parier que longtemps après que ce vieux palais aura été *achevé* par M. Visconti, il se trouvera encore des architectes que le défaut de parallélisme des deux ailes latérales du Louvre empêchera de dormir, et qui, sous prétexte de corriger un défaut qui ne choque personne, continueront de proposer l'encombrement du Carrousel, la place la plus vaste et peut-être la plus belle du monde. Deux de ces projets émanent de MM. Frédéric Nepveu et Lefranc, anciens architectes du feu roi Louis-Philippe : ce sont les plus raisonnables et les mieux rendus.

M. Isabey a fait un projet de crèche pour quatre-vingts enfants. Sa crèche, qu'il place dans le parc de Monceaux, est un des châlets les plus riants et les plus coquets qu'on puisse imaginer. Mais M. Isabey s'est-il rendu un compte bien exact de la dépense à laquelle entraînerait une construction aussi élégante et aussi ouvragée? Nous ne le pensons pas, car il faudrait qu'il fût bien riche pour qu'après avoir soldé les mémoires des entrepreneurs, il lui restât de quoi payer les barcelonnettes et les biberons.

Le second projet de M. Isabey est, si l'on peut s'exprimer ainsi, encore plus impossible que le premier. Cela représente en façade un théâtre pour une ville de premier ordre. Au premier étage, un riche et vaste salon, coiffé d'une coupole en forme de bonnet d'évêque, est orné au beau milieu d'une large et plantureuse corbeille de fleurs rares, d'où semble éclore à point nommé l'heureuse épouse de Zéphyre, la déesse du printemps. La coupole en question, azurée du plus bel outremer, est constellée d'étoiles d'or, et la décoration des murailles est à l'unisson de la coupole. Quel peut donc être, se demande-t-on, un aussi somptueux édifice? Nous allons vous le dire. Ce n'est, comme on pourrait le croire, ni l'hôtel d'un Rothschild quelconque, ni la demeure de quelque Sémiramis moderne, ni même un palais de fées; c'est tout simplement, — on ne voudra pas le croire, — un *Établissement de bains pour les militaires!*

Mentionnons, avant de terminer, quelques travaux que le défaut de place nous met dans la nécessité de traiter d'une façon tout à fait sommaire.

C'est d'abord un fort bon projet d'église destinée à une assistance de trois mille personnes, envoyé par un artiste habile et aimé, M. Garnaud. — Les plan, coupe et élévations d'une jolie salle de spectacle, par M. Manguin. — Un projet de colonie pénitentiaire, trop académique peut-être, mais, au demeurant, très-bien conçu, très-bien étudié, dû au talent de M. Hénard. — De très-jolies études de M. Mimey sur le château de Fontainebleau. — La *Cité ouvrière* de M. Veugny. — Et enfin une *Cathédrale métropolitaine*, ou plutôt une espèce de monstre architectural, moitié Saint-Sulpice et moitié Panthéon, conception sans grandeur, sans style, sans mérite aucun, destinée par l'auteur, — un Russe sans doute, — à la capitale de la malheureuse Pologne !

A. L.

ACROPOLE D'ATHÈNES.

PRÉCIEUSE DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE.

La lettre suivante vient d'être adressée au ministre de l'instruction publique par le secrétaire provisoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres :

« Paris, le 19 juin 1852.

« Monsieur le ministre,

« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, au nom et par les ordres de l'Académie, une nouvelle de la plus haute importance pour l'archéologie, pour l'art et pour l'histoire. Deux lettres de M. Beulé, membre de l'école française d'Athènes, dont j'ai donné connaissance hier même à la Compagnie, font connaître que ce jeune savant, dont elle avait déjà distingué les premiers travaux, et surtout le *Mémoire sur trois inscriptions trouvées à Olympie*, récemment publié, sur notre demande et avec votre autorisation, dans les archives des *Missions*, vient de répondre par une véritable et précieuse découverte aux espérances qu'il avait fait concevoir. Ayant choisi, dans le programme proposé l'an dernier par l'Académie aux travaux des membres de l'école, le grand mais difficile sujet de la description de l'Acropole et de ses monuments, il a dû pour traiter dignement cette question, entreprendre, moyennant un faible crédit alloué à cet effet par le directeur et des sacrifices personnels beaucoup plus considérables, des fouilles qui n'avaient point encore été tentées, au moins à une telle profondeur et avec un tel succès. Il en est résulté, presque contre son attente, que la véritable entrée de la citadelle d'Athènes, vainement cherchée jusqu'ici, et qui avait donné lieu aux hypothèses les plus diverses, est positivement retrouvée. Il a fallu descendre pour cela à trente pieds au-dessous du sol actuel, détruire sept murailles superposées dans le cours des siècles et ensevelies sous les ruines, remuer des pierres énormes, et s'avancer à quarante pieds en avant de l'escalier actuel. Le 28 mai dernier (le jour même où nous perdions Eugène Burnouf) a reparu au jour, après tant d'années,

l'escalier de marbre qui conduisait aux Propylées, au pied même de l'Acropole, et qui offre les mêmes proportions, les mêmes matériaux, le même travail que l'escalier supérieur. En outre, M. Beulé avait découvert, quelques jours auparavant, un reste de mur pélasgique, qui a probablement servi de substruction à la pente de l'escalier, lequel devait être dans le plan de Mnésiclès.

« L'Académie, frappée à la fois et de l'importance de ce premier résultat et de ceux qu'il promet pour l'avenir, m'a chargé, Monsieur le ministre, de vous exprimer la satisfaction qu'elle en éprouve, et d'intervenir auprès de vous, en son nom, pour que M. Beulé, qui sert si bien la science, et qui se dévoue à son œuvre, obtienne de votre intérêt si éclairé le temps et les ressources nécessaires au complément de ses fouilles, j'ajoute de ses dé ouvertes, car désormais elles ne s'arrêteront plus qu'avec les fouilles mêmes, dirigées avec autant d'intelligence que de courage et de bonheur.

« Heureux moi-même d'avoir à remplir auprès de vous cette mission, que je croyais devoir se borner là pour le moment, je reçois aujourd'hui même une nouvelle lettre de M. Beulé, en date du 7 juin, par laquelle il m'apprend que ses espérances et les nôtres sont déjà réalisées en grande partie. Non-seulement il a découvert le grand escalier de marbre qui descendait jusqu'au bas des Propylées, mais il a trouvé enfin le dernier mot du problème qu'il cherchait à résoudre depuis deux mois, le mur d'enceinte lui-même, admirablement conservé dans toute sa hauteur, en pierre et en marbre pentélique, et de la plus belle époque de l'art. M. Beulé continue ses travaux avec ardeur, en même temps qu'il termine le Mémoire destiné à l'Académie qui en recevra un si bel ornement. Je vais, pour ma part et sur son désir, garantir par une publicité nécessaire le droit de priorité de ses découvertes, qui sont des titres non-seulement pour lui, mais pour l'Ecole française d'Athènes et pour la France elle-même, à qui M. Beulé promet un archéologue de talent. Elle a tant besoin de réparer les immenses pertes qu'elle a faites depuis quelque temps, qu'on ne saurait trop encourager des débuts si pleins d'avenir.

« Agréez, je vous prie, Monsieur le ministre, l'hommage de mon respect.

« GUIGNIAUT. »

Achèvement du Louvre.

COMPOSITION DE L'AGENCE DES TRAVAUX.

M. Visconti, *architecte en chef*.
M. J.-D. Thierry, *inspecteur principal*.

BUREAU CENTRAL.

Inspecteurs : MM. Croiseau, Verrier, Monge, Noël.
Agents comptables : MM. Cuenot et Cluis.

1er LOT.

Inspecteurs : MM. P. Baltard, Dubois, Mathiout.
Agent comptable : M. Bourgeois.

2e LOT.

Inspecteurs : MM. Colson, Caseau et Leblin.
Agent comptable : M. Duchemin.

3e LOT.

Inspecteurs : MM. Lesoufacher, Leloup, Verel.
Agent comptable : M. Crépinet.

4e LOT.

Inspecteurs : MM. Piot, Amédée Michel, Beltoise.
Agent comptable : M. Lucien Archambaut.

Industries du Bâtiment.

CARREAUX DE TERRE CUITE INCRUSTÉS DE DIFFÉRENTES COULEURS ET VERNISSÉS.

On peut voir à l'église de Saint-Denis une chapelle absidale, celle de la Vierge, dont le sol, revêtu de carreaux de terre cuite de différentes couleurs et vernissés, offre l'aspect d'une véritable mosaïque ; ce carrelage, dont quelques débris ont été retrouvés parmi les gravois provenant des démolitions trop nombreuses opérées pendant près d'un demi-siècle dans ce malheureux monument, a été restauré récemment par M. Viollet-le-Duc, l'éminent artiste chargé de sauver l'église de Saint-Denis d'une complète destruction.

Il suffit d avoir sous les yeux un exemple de ce système de revêtement du sol des édifices, en si grand honneur au moyen-âge et jusqu'à la fin du seizième siècle, pour comprendre tout le parti qu'on en peut tirer dans la décoration. Deux planches en couleurs, publiées par l'*Encyclopédie d'Architecture*, peuvent d'ailleurs en fournir la preuve. Ces planches, comprises dans les 3e et 7e livraisons de l'année courante, représentent, la première, le carrelage de la salle des tapisseries du musée de Cluny ; la seconde, celui d'une maison du XIVe siècle, qui existe à Reims, place du Palais.

Naguère encore il eût été fort difficile, pour ne pas dire impossible, de faire confectionner des produits de ce genre. Cette industrie avait été entièrement abandonnée. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui; on trouve depuis quelque temps dans le commerce des carreaux vernissés dont les dessins et les tons couleurs, copiés exactement sur ceux du moyen-âge, ont l'éclat et la solidité des anciens modèles, et peuvent rivaliser avec eux. Nous citerons notamment ceux qu'un jeune architecte de talent, M. Millet, emploie à la restauration de cinq chapelles de la cathédrale de Troyes, et qui proviennent de la fabrique de M. Milard fils, établi dans cette ville. Ces carreaux, exécutés sur un grand nombre de dessins différents, sont décorés de rosaces, d'arabesques, d'ornements de toutes sortes, et se prêtent par leurs dispositions à mille combinaisons qu'il dépend de l'architecte de rendre plus ou moins heureuses.

Ajoutons que les carreaux vernissés ne conviennent pas seulement aux restaurations des anciens monuments, mais qu'ils peuvent être employés aussi dans certaines parties de nos habitations, telles que les salles à manger, galeries, antichambres, vestibules, salles de bains, foyers de cheminées, etc., où ils remplaceraient avec avantage les dallages en pierre et surtout ces affreux carreaux de Bourgogne et de Vaugirard que nous sommes obligés de faire peindre et repeindre pour leur donner un aspect supportable.

Les prix des carreaux dont il s'agit varient de 10 à 25 francs le mètre carré. Cela n'est pas cher si l'on tient compte des ressources précieuses que ces matériaux offrent pour l'ornementation des édifices.

Par malheur les carreaux vernissés se fabriquent en Champagne, c'est-à-dire loin du centre des arts et des affaires. Pour mettre les architectes à même d'apprécier ces produits, il faudrait que M. Milard, qui nous paraît être à la tête de cette industrie, eût à Paris un dépôt bien connu du public, et de plus qu'il adressât aux architectes quelques planches en couleur reproduisant chaque échantillon de ses carreaux ainsi qu'un tarif des prix auxquels il peut les livrer.

Si ces conseils arrivent jusqu'à M. Milard, nous le prions, dans son intérêt et dans le nôtre, de les prendre en sérieuse considération.

Assainissement des habitations.

Le conseil municipal vient de faire la première application de la loi du 22 avril 1850 sur les logements insalubres.

On sait combien Paris renferme de logements vraiment inhabitables, et dans lesquels des malheureux sont cependant obligés de demeurer faute de ressources.

On sait aussi combien il y a de concierges auxquels des propriétaires trop parcimonieux n'ont réservé que des habitations privées d'air et de lumière.

La loi du 22 avril 1850, dans un but qu'on ne saurait trop approuver, a posé un principe d'une haute importance. Elle dis-

pose (art. 10) que « s'il est reconnu que le logement n'est pas susceptible d'assainissement, et que les causes d'insalubrité sont dépendantes de l'habitation elle-même, l'autorité municipale pourra, dans le délai qu'elle fixera, en interdire provisoirement la location à titre d'habitation. »

Rien de plus sage, de plus nécessaire, que ces dispositions. Aussi le conseil municipal, qui en a compris toute l'utilité, n'a pas hésité à les appliquer à six maisons de Paris. Deux de ces maisons, ainsi qu'on le remarquera, se trouvent situées dans deux quartiers riches.

Le conseil a décidé que la loge du concierge d'une maison rue des Petites-Ecuries, 39, était inhabitable : il en a interdit l'usage, et condamné le propriétaire à la faire reconstruire.

Il a, en outre, déclaré insalubres et dangereux plusieurs logements situés : Impasse d'Any, rue du Rocher ;— Faubourg-Saint-Antoine, 170 ;— rue Guérin-Boisseau, 28 ;— rue Réaumur, 10 ;— et, ce qui paraît incroyable, Faubourg-Poissonnière, 2.

Ces décisions, il faut l'espérer, seront suivies d'un grand nombre d'autres, car des milliers de maisons à Paris se trouvent dans le même cas. Mais si cette première application de la loi ne comprend qu'un nombre restreint de localités elle n'en témoigne pas moins, il faut le reconnaître, de la sollicitude de l'autorité municipale pour la santé publique. Elle servira surtout d'avertissement aux propriétaires, dont la plupart vont nécessairement s'empresser de satisfaire au vœu de la loi et de l'humanité.

Sans doute, certaines difficultés locales, et l'âpreté d'un petit nombre de propriétaires, s'opposeront longtemps encore à une amélioration complete ; mais nous comptons sur l'énergie persistante du conseil municipal et du Préfet de la Seine pour vaincre ces difficultés d'exécution.

Curiosités bibliographiques.

Nous croyons être agréables à nos lecteurs en leur faisant connaître les prix auxquels ont été adjugés les principaux ouvrages d'art dépendant des bibliothèques du Palais-Royal et de Neuilly, dont la vente a eu lieu à la salle Sylvestre.

Un *Vitruve* en 4 vol. gr. in-folio, texte latin, édition de 1836. 220 fr. — Le *Traité de l'art de bâtir,* 5 vol. gr. in-4°, pap. vél. 50 fr. — Un très-bel exemplaire, avec les figures coloriées à la miniature, de l'ouvrage anglais intitulé : *Fresco decorations, stuccoes of churchs and palaces in Italy, during the fifteenth and sixteenth centuries, with descriptions, by Lewis Gruner.* London, 1844. 1 vol. gr. in-folio. 1025 fr. — *La villa Pia des jardins du Vatican,* par Jules Bouchet. 1 vol. in-folio. 40 fr. — Les *Vues pittoresques des châteaux de France,* avec un texte historique par Blancheton. 2 vol. gr. in-folio. 250 fr. — *L'Expédition scientifique en Morée,* par Abel Blouet. 3 vol. grand in-folio. 270 fr. — Le *Musée de sculpture antique et moderne,* par le comte de Clarac. 3 vol. gr. in-8° de texte et 5 vol. in-4° de planches. 311 fr. — *L'Architettura antica* de l'architecte Luigi Canina. 6 vol. in-folio. 455 fr. — L'ouvrage intitulé : *Di due sepolcri ramani del Secolo di Augusto,* de Pietro Campana. 1 vol. in-folio. 200 fr. — Le *Choix d'édifices* publié par Gourlier, Biet et Grillon. Livraisons de 1 à 62. 103 fr. — Les *Monumenti sacri e profani dell'imperiale e reale basilica di Sant-Ambrogio in Milano* du docteur Giulio Ferrario. 1 vol. petit in-folio. 120 fr.

Tous ces ouvrages étaient richement reliés.

Bulletin bibliographique.

Abécédaire ou Rudiment d'Archéologie, par M. de Caumont, fondateur des Congrès scientifiques de France, directeur de la Société française pour la conservation des monuments historiques. 2e édition, in-8 de 32 feuilles. Imp. d'Hardel, à Caen.—A Paris, chez Derache, Didron ; à Caen, chez Hardel ; à Rouen, chez Le Brument (1851), prix. 7 fr. 50

Ouvrage approuvé par l'Institut des provinces de France, pour l'enseignement de cette science dans les collèges, les séminaires et les maisons d'éducation des deux sexes, et orné de plus de 500 sujets gravés, intercalés dans le texte.

Abrégé de la Statistique monumentale de l'arrondissement de Nevers, par le comte Georges de Soultrait. In-8 de 3 feuilles et demie. Imp. d'Hardel, à Caen.—A Paris, chez Derache, rue du Bouloi, 7 (1851).

Extrait du bulletin monumental publié à Caen par M. de Caumont.

Académie de Marseille. Discours sur la décentralisation artistique, par M. G. Bénédict. In-8 d'une feuille et demie. Imp. de Barlatier-Feissat, à Marseille (1850).

Agenda spécial des architectes et des entrepreneurs de bâtiments pour l'année 1852. Tablettes de poche pour tous les jours de l'année. 10,000 renseignements. In-18 d'environ 6 feuilles. Imp. de Bonaventure et Ducessois, à Paris —A Paris, chez Bance, éditeur, rue des Petits-Augustins, 13

Antiquités romaines découvertes par Martin Etcheverry (A.-M. Nisard, de l'Académie française). In-8 de 2 feuilles 3/4. Imp. de Moreau-Leroy, à Mayenne.—A Mayenne, chez Moreau-Leroy. (1851).

Catacombes de Rome, architecture, peintures murales, inscriptions, figures et symboles des pierres sépulcrales, verres gravés sur fond d'or, lampes, vases, anneaux, instruments, etc. ; des cimetières des premiers chrétiens, par Louis Perret. Ouvrage publié sous les auspices de M. le ministre de l'intérieur et sous la direction d'une commission composée de MM. Ampère, Ingres, Merimée, Vitet, membres de l'Institut (Prospectus). In-8 d'une demi-feuille. Imp. de Claye, à Paris. —A Paris, chez Gide et Baudry.

Publication faite en vertu de la loi du 1er juillet 1855. L'ouvrage se composera de 5 volumes grand in folio, contenant 325 planches, dont 150 coloriées. Les trois premiers volumes reproduiront la partie architecturale, ainsi que les peintures murales ; le quatrième sera consacré aux inscriptions ; et le cinquième contiendra la collection des verres gravés sur fond d'or ainsi que celle des objets d'ameublement trouvés dans les catacombes, etc. L'ouvrage sera publié en 65 livraisons, composées chacune de 5 pl. Le texte formera 35 à 40 feuilles du même format, et sera réparti dans les livraisons au fur et à mesure de l'impression. Prix de la livraison 20 francs. Les livraisons 1 à 15 sont sous presse. L'ouvrage sera terminé dans les premiers mois de 1853.

École nationale des Beaux-Arts. Peinture, sculpture, architecture. Distribution des prix et médailles d'émulation de l'année scolaire 1850-1851. In-8 de 1 feuille 1/4. Imp. de F. Didot, à Paris.

Manuel élémentaire d'Archéologie nationale, par l'abbé Jules Corblet ; dessins de M. E. Breton. In-8 de 30 feuilles. Imp. de Crété, à Corbeil —A Paris et à Lyon, chez Périsse frères. 1851. Prix. 7 fr. 50.

Rapport verbal sur une excursion archéologique en Lorraine, en Alsace, à Fribourg en Brisgaw et dans quelques localités de la Champagne, fait à la Société française pour la conservation des monuments, le 24 décembre 1850 ; par M. de Caumont. In-8 de 5 feuilles 3/4. Imp. d'Hardel, à Caen.—A Paris, chez Derache, rue du Bouloy, 7. 1851.

Extrait du Bulletin monumental publié à Caen par M. de Caumont.

Trigonométrie rectiligne à l'usage des élèves qui se destinent aux écoles du Gouvernement ; par Gustave Delatouche. 5e édition, revue et augmentée. In-12 de 12 feuilles 2/3, plus 3 pl. impr. de Montalant-Bougleux, à Versailles. —A Paris, chez Bachelier, quai des Augustins, 55, prix. 3 fr. 50

Voyage en Perse de MM. Eugène Flandin, peintre, et Pascal Coste, architecte, attachés à l'ambassade de France en Perse, pendant les années 1840 et 1841, entrepris par ordre de M. le ministre des affaires étrangères, d'après les instructions dressées par l'Institut, publié sous les auspices de M. le ministre de l'intérieur. Tome II. *Relation du Voyage,* par M. Eugène Flandin. In-8 de 34 feuilles. Imp. de Claye, à Paris —A Paris, chez Gide et Baudry, rue des Petits-Augustins, 5. 1851. Prix de l'ouvrage. 15 fr.

NOTA. Tous les ouvrages mentionnés ci-dessus se trouvent à la Librairie d'Architecture de Bance, éditeur, rue des Petits-Augustins, 13.

L'éditeur responsable, BANCE.

Paris.—Imprimerie Bonaventure et Ducessois, quai des Grand-Augustins, 55.

SUPPLÉMENT AU NUMÉRO IX.

DES VOIES PUBLIQUES ET DES MAISONS D'HABITATION A PARIS

Exposé sommaire
DES AMÉLIORATIONS QUI Y ONT ÉTÉ SUCCESSIVEMENT APPORTÉES
AINSI QU'AUX HABITATIONS DES CLASSES PAUVRES ET OUVRIÈRES.

A Monsieur le Directeur de l'ENCYCLOPÉDIE D'ARCHITECTURE

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Vous avez bien voulu me témoigner quelque désir de publier des portions du travail auquel je me suis livré en raison de la mission dont j'ai eu l'honneur d'être chargé, pour Londres et son Exposition, par MM. les Ministres de l'Intérieur et du Commerce.

Les parties de ce travail relatives à Londres même ne sont pas encore toutes terminées; et je dois attendre, quant à la publicité qui pourra y être donnée, la décision de M. le Ministre de l'Intérieur. Mais. j'ai joint à chacune d'elles des *Notes* qui se rapportent à la ville de Paris; et, si vous pensez qu'elles puissent être de quelque prix pour les Lecteurs de votre intéressante *Encyclopédie,* je me ferai un vrai plaisir de les mettre à votre disposition.

Agréez, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués,

CH. GOURLIER.

Je n'ai aucunement à entrer ici, quant à l'importance, la disposition et la nature des diverses espèces de voies publiques et d'habitations qui existent à Paris, dans des détails analogues à ceux dans lesquels j'ai dû entrer en ce qui concerne Londres. Je me bornerai donc, en grande partie, à des indications générales que j'extrais d'un travail plus considérable sur l'ensemble de la *voirie urbaine,* tant dans les temps anciens, que dans les temps modernes; travail dont mes fonctions m'ont, depuis longtemps, donné occasion de recueillir les éléments, mais qu'elles m'ont en même temps empêché jusqu'ici de le mettre en état d'être publié.

Je parlerai d'abord de ce qui concerne principalement les *voies publiques,* ou du moins de ce qui les concerne en même temps que les *habitations* qui les bordent;

Je m'occuperai ensuite plus particulièrement de ce qui concerne ces *habitations* seules;

Je rappellerai les travaux, les efforts qui ont été tentés à différentes époques pour compléter et régulariser la législation de la *voirie urbaine* en général;

Enfin, j'examinerai ce qui a été fait jusqu'ici pour l'amélioration des *habitations insalubres* ainsi que des *habitations des classes pauvres et ouvrières,* au sujet desquelles le Prince-Président de la République vient d'adresser un appel aux architectes de Paris.

§ 1er. De ce qui concerne particulièrement les voies publiques, ou du moins les *voies publiques* en même temps que les *habitations* qui les bordent.

Premier pavage des rues de Paris.

Rappelons d'abord que, si les *voies publiques* ont été longtemps, du moins en partie, dans un état peu satisfaisant, si un certain nombre d'entre elles sont loin encore de ne laisser rien à désirer, elles ont eu du reste dès longtemps l'avantage d'être *pavées.* Pour les principales rues, cette importante amélioration date de Philippe-Auguste (1184); tandis qu'il paraît qu'elle n'a été introduite à Londres, du moins d'une manière un peu notable, que vers les XIVe et XVe siècles. On sait combien d'essais ont eu lieu dans ces dernières années, à l'instar de ceux qui ont été faits à Londres, pour reconnaître quel est, dans les différents cas, le meilleur mode de pavage à adopter. Dieu veuille qu'on n'ait pas à se repentir de la large part qui, tout récemment, a été faite au *macadamisage!*

Trottoirs.

L'utile introduction des *trottoirs* a eu plus de peine à se généraliser. On connaît la généralité de leur emploi, et dans la plupart des villes de l'Antiquité et dans Londres moderne [1]. Fortement recommandés par les architectes Patte et Giraud dès 1769 et 1791, ce n'est vraiment qu'à partir de 1819 que leur emploi a commencé à prendre de l'importance à Paris, grâce aux soins d'un administrateur éclairé auquel la capitale doit un grand nombre d'autres améliorations, M. de Chabrol. Il est juste de citer aussi à ce sujet la loi rendue en 1845 sur la proposition de l'honorable M. Ternaux, mais qui malheureusement n'a pas reçu une exécution aussi générale que cela eût été désirable.

Ancienneté de l'obligation d'autorisation pour ouvertures de rues, constructions, etc.

C'est à nos plus anciennes coutumes, à nos plus anciens règlements de voirie que remonte l'obligation de ne jamais, sans autorisation par l'autorité supérieure, ouvrir ni fermer une rue, bâtir à tel ou tel alignement, etc.; obligation formellement consacrée par les édits de Henri IV, en 1605 et 1607, les ordonnances et arrêts du Conseil sous Louis XV, en 1754 et 1755, les déclaration et lettres patentes de Louis XVI dont je vais parler tout à l'heure d'une manière spéciale; enfin, l'importante loi de 1807.

Maximum de hauteur des façades et minimum de largeur des rues, déterminés seulement sous Louis XVI.

Ces données importantes n'avaient pas été fixées jusque vers la fin du siècle dernier; et quoiqu'on sache qu'il ait été souvent question de les déterminer sous le règne de Louis XIV, il n'y a été véritablement pourvu que par Louis XVI. La déclaration royale d'avril 1783, considérant principalement « que l'excessive élévation des bâtiments n'est « pas moins préjudiciable à la salubrité de l'air, dans une « ville aussi étendue et aussi peuplée, qu'elle est contraire

1 A Londres, les trottoirs sont construits sur le terrain dépendant des propriétés mêmes; le dessous de ces trottoirs, toujours d'une assez grande largeur, forme des caveaux dépendants de ces propriétés. Dès lors, il y a intérêt direct à construire ces trottoirs avec solidité et à les entretenir avec soin; et ces caveaux eux-mêmes isolent le bâtiment de l'humidité du terre-plein et de la transmission directe du mouvement produit par les voitures, indépendamment des petites cours basses qui se trouvent habituellement entre le trottoir et le bâtiment.

« à la sûreté des habitants surtout en cas d'incendie, » détermine d'abord : « qu'il ne pourra être sous quelque « prétexte que ce soit ouvert et formé en la ville et fau- « bourgs... aucune rue nouvelle... à moins de 30 pieds de « largeur... et que toutes les rues dont la largeur est au- « dessous... seront élargies successivement, au fur et à me- « sure des reconstructions des maisons et bâtiments situés « sur lesdites rues » ; ordonne qu'il sera incessamment pro- « cédé à la levée... des plans d'élargissement de toutes les « rues » ; et détermine ensuite, pour les maisons... autres que les édifices publics, des hauteurs qui ont été modifiées presque immédiatement, par les lettres patentes d'août 1784, ainsi qu'il suit :

LARGEUR DES RUES.	HAUTEUR DES FAÇADES.
De 30 pieds et au-dessus	54 pieds [1].
Depuis 24 pieds jusques et y compris 29	45
Au-dessous de 23 pieds	36

« le tout... depuis le pavé des rues jusques et y compris « les corniches... et attiques... ou mansardes.... les façades « ne pouvant jamais être surmontées que d'un comble... de « 10 pieds d'élévation au-dessus des corniches... pour les « corps de logis simples en profondeur, et 15 pieds pour « les corps de logis doubles ; » à quoi, pour surcroît de précaution contre des hauteurs excessives, l'enregistrement du Parlement ajoute : « à charge qu'à partir du dessus de l'en- « tablement l'élévation des toits en hauteur ne pourra « excéder la moitié de la profondeur des maisons. »

Lacunes laissées quant aux hauteurs, par les règlements précités.

Les fixations de hauteurs précitées laissaient entre elles des lacunes qui ont été remplies ainsi qu'il suit par une décision ministérielle du 29 février 1825 :

« ..... La servitude légale de 45 pieds de hauteur étant « limitée aux rues de 29 pieds, dans toutes celles qui ont 29 « à 30 pieds de largeur la hauteur ne peut être restreinte « qu'à 54 pieds, *parce que les servitudes ne s'étendent pas.* « Cette décision s'applique également aux rues de 23 à 24 « pieds. »

Autres points indéterminés.

Ces déterminations laissent encore en suspens plusieurs points de détail, et notamment la question de savoir, dans le cas *d'une rue en pente, à quel point de la façade la hauteur doit être mesurée*. D'après plusieurs avis du Conseil des bâtiments civils en 1835 et 1839, des arrêts du Conseil d'État et des décisions ministérielles portaient que ce *devait être au point le plus bas*, afin *qu'en aucun point la hauteur ne dépassât celle légale*, ce qui paraît en effet conforme à l'esprit de la loi. Mais, plus récemment, d'autres avis et décisions ont, sur les réclamations des propriétaires ou constructeurs intéressés, admis le point milieu de la longueur de la façade.

Les fixations précitées applicables seulement aux façades.

Ces fixations ne sont d'ailleurs applicables de droit qu'aux façades en bordure sur la voie publique, et rien n'est déterminé légalement quant aux constructions en retraite, dans l'intérieur des propriétés, etc.

Différences entre ces prescriptions et celles en vigueur à Londres, et quant aux hauteurs effectives à Londres et à Paris.

Dans l'état actuel des choses, les réglementations précitées (des lettres patentes de 1783 complétées par la décision ministérielle de 1825) sont encore celles qui régissent la voirie urbaine, à Paris [1] ; et en général, comparées à celles en vigueur à Londres, elles permettent des rues moins larges ; mais d'un autre côté, elles n'admettent en aucun cas des hauteurs aussi considérables.

Mais d'un autre côté aussi, elles n'établissent pas ce principe, si favorable à la salubrité des voies publiques comme des habitations privées, établi par la loi anglaise : « que la « largeur des voies publiques doit toujours être au moins « égale à la hauteur des bâtiments qui les bordent ; » principe adopté en outre d'une manière si générale en Angleterre, et par le besoin de jour et d'air qui s'y fait sentir plus encore que chez nous, et par les conditions mêmes dans lesquelles y a lieu ordinairement l'exécution des maisons particulières. A Londres ces constructions sont élevées sur un terrain n'appartenant pas, la plupart du temps, au constructeur, mais loué seulement par bail emphytéotique ; et dès-lors elles ont lieu d'une manière moins monumentale, moins durable quoique, en général, suffisamment solide. A Paris au contraire, et le terrain et la construction même appartiennent presque toujours à un seul et même propriétaire ; ce dernier est dès-lors naturellement porté à donner à la construction une force qui en assure la solidité et par conséquent la durée, mais qui, par cela même, devient quelquefois un obstacle aux changements que nécessiterait la satisfaction des besoins, des goûts différents qu'un certain nombre d'années amène quant à la nature et à la disposition des habitations comme dans toute autre chose. Enfin, il faut le reconnaître, l'administration publique elle-même, dans les intentions les plus louables du reste pour la sûreté des habitants, a quelquefois exigé un surcroît de force et, par conséquent, de dépense, qui portait encore plus le propriétaire-constructeur à user de ses droits dans toute leur étendue, et même au-delà s'il était possible, afin de tirer le parti le plus avantageux de ses avances.

Aussi d'abord : tandis qu'à Londres, il n'y a presque pas une maison qui atteigne, à beaucoup près, la hauteur permise ; au contraire, à Paris, il y en a très-peu qui n'atteignent le maximum permis pour les façades ; et comme, de plus, la loi ne prescrit rien ni pour le nombre et la hauteur des étages, ni pour la hauteur des constructions autres que celles en façade, ni pour la grandeur des pièces intérieures non plus que des cours ou autres espaces découverts favorables à l'aération, ni enfin pour les diverses dispositions propres à assurer la salubrité (toutes choses d'ailleurs, on doit l'avouer, bien difficiles à régler par la loi), on conçoit combien d'habitations vicieuses, incommodes, insalubres ont pu être créées (malgré tous les soins d'une administration vigilante et éclairée) par la cupidité de certains propriétaires et le génie inventif de

[1] Cette dimension répond à peu de chose près aux 60 pieds antiques auxquels on sait que Trajan avait réduit en dernier lieu la hauteur des maisons de Rome ; de même que les 60 pieds fixés d'abord par la déclaration de 1783 répondaient, mais moins exactement, aux 70 pieds auxquels les maisons de Rome avaient été primitivement réduites par Auguste.—Et de même que les prescriptions de Louis XVI ne s'appliquent qu'aux façades sur rue, d'après le texte de Strabon il en était ainsi à Rome, du moins quant aux 70 pieds d'Auguste.

[1] J'indiquerai au § 5, relatif aux *études qui ont été faites à différentes reprises pour réglementer et régulariser tout ce qui concerne la voirie urbaine*, qu'à la suite des travaux successifs du conseil des Bâtiments civils, puis d'une commission mixte, un arrêté avait été rendu à ce sujet en 1848 par le chef du Gouvernement Provisoire; mais j'aurai à ajouter que cet arrêté a dû être rapporté pour vice de forme.

constructeurs trop souvent plus industrieux qu'instruits, et occupées aveuglément par des locataires plus curieux ou du bon marché ou d'un certain apparat, que de véritables données de bien-être.

Dérogations regrettables, pendant un temps, en ce qui concerne la hauteur des combles. Inconvénients de la multiplicité des étages dans les combles.

Mais une chose funeste surtout a été, pendant trop longtemps, l'oubli, par les particuliers et par l'administration même, des restrictions si sages apportées par les lettres patentes de 1784 à la hauteur des combles au-dessus du maximum permis pour les façades; pendant trop longtemps, dis-je, on a non-seulement toléré dans un grand nombre de constructions, on a même prescrit, dans quelques cas spéciaux, des combles, ou triangulaires ou demi-circulaires, ayant en hauteur la moitié de la profondeur des bâtiments, quelle que fût cette profondeur; interprétant ainsi à tort d'une manière extensive la clause évidemment restrictive ajoutée par le Parlement aux lettres patentes de 1784. On est arrivé par là à ce qu'il y eût dans les combles, non pas un seul étage habité comme il est permis de penser que le voulaient ces lettres patentes ainsi que le Parlement, et que le prescrit avec raison la loi anglaise, mais quelquefois deux ou trois étages, toujours peu commodes, toujours en contact plus immédiat avec l'atmosphère extérieure, dès-lors plus froids en hiver et plus chauds en été, ne formant souvent, sous la couverture, que de petits logements ou des chambres de domestiques ayant à peine en hauteur la stature humaine, et parfaitement propres à réaliser le supplice des plombs. Je me hâte d'ajouter, à l'honneur du Conseil des bâtiments civils, ce qui suit : 1° Consulté en thermidor an XII (juillet 1804) sur l'extension que la Préfecture de la Seine proposait dès-lors de donner aux combles, ce Conseil émit un avis négatif, qui malheureusement ne fut pas très-exactement suivi; 2° Enfin, c'est sur ses avis réitérés, émis particulièrement en 1835 et 1839, à la suite de remarquables rapports rédigés par M. Rohault, depuis son vice-président et maintenant décédé (avis adoptés plus tard par une commission supérieure de grande voirie), qu'on est revenu à l'observation littérale des prescriptions légales ci-dessus indiquées.

Difficulté de réduire les hauteurs légales actuelles, malgré ce que cela aurait de désirable. Droit de l'autorité municipale d'exiger les dispositions réclamées par la salubrité.

Sans doute, il pourrait être utile de diminuer les hauteurs actuellement permises pour les constructions dans Paris, ainsi qu'on verra, par ce qui suit, que cela a été souvent proposé; mais on ne pourrait le faire sans rapporter ou modifier les lois précitées, sans nuire dès-lors, plus ou moins, aux droits acquis de la plupart des propriétés, droits en vertu desquels ont eu lieu depuis près de soixante-dix ans tant de transactions de toutes sortes. Peut-être donc le plus sage est-il de se borner à exiger tout ce que comporte le texte de ces lois. Or, indépendamment du droit que la police municipale a de prescrire tout ce que réclame la salubrité publique, quant à la hauteur intérieure des étages, à l'établissement de cours et autres espaces pour la ventilation des bâtiments, etc., il serait sans doute également de son droit de proscrire l'établissement, le maintien même, dans les combles, de toute pièce d'habitation dans les conditions nuisibles qui ont été ci-dessus signalées.

Droit de prescrire, en tout temps, l'élargissement nécessaire des voies publiques.

De plus, aux termes de l'acte législatif précité (déclaration royale de 1783), l'autorité supérieure est toujours en droit de pourvoir, par l'élargissement successif des rues, à tout ce que réclament la salubrité et la sûreté publiques, ainsi que la facilité des communications et les besoins de la circulation, etc.; et même lorsqu'une voie publique a été précédemment fixée à une largeur suffisante à l'époque où cette fixation a eu lieu, si cette largeur devient insuffisante par suite de circonstances nouvelles, d'accroissement du chiffre de la population, de l'activité de la circulation, etc., il y a toujours lieu, après les constatations et les formalités voulues, de déterminer une fixation plus en rapport avec les besoins actuels, et réalisable du reste, suivant les cas, soit par simple voie de *mise à alignement* au fur et à mesure des reconstructions des maisons et bâtiments...; soit, en cas *d'utilité publique* dûment constatée, par expropriation amiable ou forcée, et moyennant une convenable indemnité [1].

Améliorations successives des voies publiques de Paris.

C'est l'application simultanée de ces deux principes, de ces deux systèmes, qui, commencée sous nos anciens rois, et principalement sous Henri IV [2], Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, activement continuée sous le Consulat, sous l'Empire, sous la Restauration et sous le gouvernement de Juillet, étendue encore depuis 1848, a procuré successivement tant d'améliorations dans la disposition et la largeur des voies existantes, tant de créations de voies nouvelles; opérations du plus haut intérêt, auxquelles se rattachent à juste titre les noms des souverains qui ont contribué au bonheur ou à la gloire de la France, des grands hommes qui l'ont illustrée, des magistrats auxquels il a été donné de régir, pendant de longs espaces de temps, l'administration de la capitale, notamment, depuis le commencement de ce siècle, MM. Frochot, Chabrol et de Rambuteau. Déjà l'on peut préjuger que, sous l'ère actuelle, de nouveaux noms s'adjoindront glorieusement à ceux qui viennent d'être cités [3].

Quais.

C'est l'orgueil de notre capitale, et l'origine en remonte au commencement du quatorzième siècle, époque à laquelle Philippe-le-Bel fit construire le premier quai au-devant du couvent des Augustins, près de la tour de Nesle.

[1] Dès Charles VI, on trouve consacré, par *Lettres patentes* de 1407, ce principe que : Le sacrifice d'une propriété privée ne peut être exigé par l'État que « *moyennant une condigne recompensation du loyal « prix.. et juste valeur et des autres intérêts et loyaux coustements.* »

[2] Paris doit à ce grand Roi sa première place remarquable, *la Place Royale*, ordonnée en 1605, 15 ou 20 ans avant qu'Inigo-Jones ne construisît à Londres les belles places de Lincoln-inn-field et de Covent-Garden, premiers exemples des *squares*, avec lesquels la Place Royale a tant d'analogie. Les lettres patentes de Henri IV donnent pour motifs de l'établissement de cette place « la commodité et l'agrément de la bonne ville de Paris... pour servir de promenoirs aux « habitants qui sont fort pressés en leur maison, comme aussi aux « jours de réjouissance et de grandes assemblées, etc. »; motifs moins pompeux que ceux auxquels on a dû la place des Victoires, place Vendôme, etc. mais qui ont bien aussi leur prix.

[3] J'aurais désiré donner ici quelques indications générales sur l'importance des élargissements, des percements, en un mot des améliorations et des créations nouvelles successivement opérées à Paris; un travail d'ensemble avait été commencé dans cette vue sous l'administration de M. de Rambuteau, travail qu'il serait extrêmement désirable de voir continuer et terminer.—Il paraît du reste que le montant total des sommes consacrées à ces opérations, à peu près depuis le commencement de ce siècle, dépasse 250 millions.—La surface totale des voies publiques est de plus de 4,400,000 mètres carrés dont environ 3,000,000 pavés, 600,000 macadamisés et 800,000 en trottoirs; quantités qui seront fortement accrues d'ici à peu par le prolongement de la rue de Rivoli sur 22 mètres de largeur, et par tant d'autres déblaiements utiles.

Ponts.

On sait que Paris en a possédé depuis longtemps un assez grand nombre, tandis que, jusqu'au milieu du siècle dernier, Londres n'a eu qu'un pont incommode et mal bâti, longtemps en bois, plus surchargé encore de maisons que ne l'ont été une partie de nos ponts jusqu'à la fin du siècle dernier.

Abattoirs et Marchés.

Dès le commencement du quinzième siècle, une ordonnance de Charles VI avait ordonné le transfèrement de toutes les *tueries et escorcheries* hors de Paris, au-delà des fossés du Louvre et sur l'emplacement actuel des *Tuileries* ; mais ce n'est que pendant les dernières années de l'Empire et sous la Restauration qu'ont été construits nos abattoirs, qui sont devenus aussitôt un objet d'imitation pour la plupart des villes de France et autres ; imitation quelquefois trop fidèle, car ce qui convient à une métropole telle que Paris n'est pas applicable partout.

A la même époque appartiennent aussi nos principaux marchés, et la nôtre voit s'accomplir enfin l'agrandissement et la construction de nos halles centrales, décrétés en 1811 par Napoléon.

Londres n'aura de longtemps rien à nous opposer en ce genre, où cette ville est si inférieure à elle-même.

Promenades.

Si, même proportionnellement, Paris possède moins de surfaces découvertes et plantées que Londres; si, dans ces derniers temps, la plus grande de nos promenades (les Champs-Élysées) a été en partie envahie par des constructions, presque toutes, du reste, d'une destination agréable, mais auxquelles il a peut-être été donné un aspect trop important; si une notable partie encore doit être occupée par le palais des Arts et de l'Industrie, dont on ne saurait non plus méconnaître l'utile destination, cette belle promenade a reçu tout récemment, par son éclairage nocturne, un embellissement que réclamaient en outre la morale et la sûreté publique; et le bois de Boulogne, désormais cédé à la ville, va former une promenade qui lui sera entièrement propre et qui, en somme, ne sera pas beaucoup plus éloignée de son centre que ne l'est du centre de Londres une partie des parcs de cette dernière ville.

Sépultures, Cimetières.

Trop longtemps, comme dans le surplus de la France et de l'Europe, par suite d'un sentiment religieux bien respectable sans doute, mais des plus funestes à la salubrité publique, les sépultures ont eu lieu soit dans nos églises, soit dans les cimetières qui les entouraient, soit enfin dans quelques enceintes spéciales qui, dans l'origine à l'extérieur et aux abords de la ville, se sont plus tard trouvées comprises dans ses accroissements. Tel était particulièrement le cimetière des Innocents. Depuis long-temps aussi, et principalement pendant le cours du dix-huitième siècle, des plaintes, des réclamations s'élevaient à juste titre; déjà, d'après les enquêtes ordonnées en 1780, les ossements avaient été transportés dans les Catacombes et les sépultures avaient cessé presque entièrement dans les églises et dans l'intérieur de la ville, lorsqu'elles furent définitivement proscrites par l'Assemblée Constituante d'abord, puis dès le commencement de l'Empire. De là, l'établissement de nos *cimetières extrà-muros*, que Londres avait encore il y a peu de temps à nous envier entièrement, malgré les plaintes qu'y excitaient depuis si longtemps les sépultures intrà-urbaines.

Éclairage.

On ne sait pas positivement à quelle époque a commencé l'usage continu des lanternes; mais on sait que, sous Louis XV, elles ont été remplacées par un mode d'éclairage plus parfait, les *réverbères*; que, par les soins du lieutenant de police Lenoir, l'éclairage qui, précédemment, n'avait pas lieu lorsqu'il devait y avoir *clair de lune*, eut lieu pendant toute l'année. Quant au gaz, on en connaissait, scientifiquement, les propriétés dès le milieu du dix-septième siècle; entre autres ingénieurs français qui s'en étaient occupés, Lebon avait, dès 1786, établi des appareils pour l'extraire du bois et de la houille; en 1790, il avait pris un brevet d'invention à ce sujet; enfin, suivant une gravure conservée à notre précieux *Cabinet des estampes*, ce gaz aurait été employé, en 1805, pour l'éclairage d'une fête nocturne à Paris. Mais, pour cet objet comme pour tant d'autres, nous avons laissé l'industrie, la persistance anglaise exploiter nos propres inventions; des éclairages au gaz étaient établis dès 1792 en Cornwal, dès 1798 près de Birmingham, en 1807 à Londres même; et il a fallu qu'un Anglais le réimportât en France pour que nous nous décidassions à en tirer enfin parti. Dieu veuille que nous temporisions moins quant à l'emploi que les Anglais font, dès à présent, du gaz pour le *chauffage*, la *cuisson des aliments*, etc., et quant à la *lumière électrique*, dont plusieurs de nos ingénieurs ont déjà fait de si beaux essais!

Balayage.

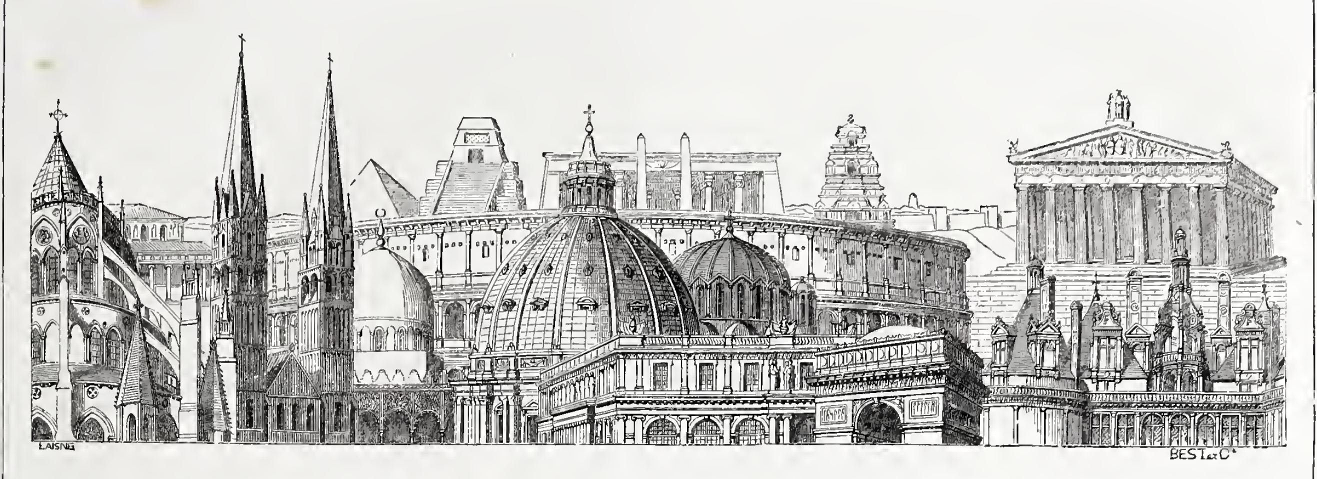
Cette opération est ordinairement, sous la direction de l'administration, effectuée par les mains des pauvres et pauvresses; et, sous ce rapport, on conçoit qu'on n'ait pas, jusqu'ici, donné plus de suite à la recherche d'une machine assez simple pour pouvoir être convenablement appliquée à cet usage. Cependant, ce problème a été résolu à Londres; et, dans son rapport sur les *Pavages et Macadamisages*, M. l'inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées Darcy a fait connaître, par des détails graphiques et écrits, la petite machine ou voiture à balayer les rues (street sweping-machine) due à M. Whitworth, et qui est journellement employée avec succès dans différentes villes. Ne serait-il pas utile de l'essayer à Paris? En attendant, signalons l'heureuse substitution, depuis un certain nombre d'années, aux énormes tombereaux à deux ou trois chevaux, si gênants et si incommodes, qu'on employait autrefois pour l'enlèvement des produits du balayage, les petits tombereaux à un cheval dont 350 environ sont enlevés journellement. Regrettons toutefois que notre police, si intelligente, ne trouve pas moyen de débarrasser nos rues, comme à Londres, de ces *sales tas d'ordures*, et plus encore de ces ignobles *urinoirs* qui déshonorent nos rues, nos quais et jusqu'à nos promenades. Le peuple le plus poli de l'univers ne reconnaîtra-t-il pas enfin qu'on ne doit pas faire en public ce que, chez soi-même, on ne fait qu'en se cachant?

Égouts.

Ayant consacré à cet objet important une *Note* spéciale à la suite de mon travail sur les *égouts* de Londres, je ne puis ici que renvoyer à cette Note, que je reproduirai à la fin du présent exposé.

Je passe maintenant à ce qui concerne particulièrement les *habitations*.

(La suite au prochain numéro.)



1er AOUT 1852.

SOMMAIRE DU N° X

INDUSTRIES DU BATIMENT

NOUVELLE COUVERTURE MÉTALLIQUE

SYSTÈME RABATEL (*).

A propos de la nouvelle et importante invention que nous venons signaler à l'attention des lecteurs de l'*Encyclopédie d'architecture*, nous pourrions, sous forme d'introduction à ce que nous avons à dire, faire ici une revue rétrospective plus ou moins longue, plus ou moins intéressante, des différents systèmes de couverture employés dans la construction des édifices depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours. Mais d'une part la place nous manquerait pour donner au sujet que nous avons à traiter d'aussi vastes proportions, et de l'autre, en faisant une si large part au passé, nous risquerions fort de tomber dans des redites dont le premier inconvénient serait de fatiguer sans profit ceux qui nous feront l'honneur de nous lire.

Disons donc de suite qu'il s'agit ici de l'application du fer, ou, si l'on veut, de la tôle à la couverture des bâtiments, et contentons-nous de faire nos efforts pour expliquer en quoi consiste cette découverte. Si nous y réussissons, nous ne regretterons pas d'avoir négligé le connu pour l'inconnu.

La tôle a été rarement employée en France pour la couverture des édifices. Il n'en est pas de même en Allemagne, en Pologne, en Suède et surtout en Russie. On sait que les dômes de Vitepsk, de Smolensk, de Majaisk, de Moscou sont recouverts en feuilles de tôle peintes en vert, en rouge et en couleur d'ardoise, et que c'est le même métal qui recouvre tous les bâtiments militaires de Saint-Pétersbourg, ainsi que cette grande salle de manœuvres construite à Moscou, en 1818, par le général Betancourt, et décrite par Rondelet.

(*) Voir la Planche 100.

Ajoutons que le seul moyen employé par les Russes pour préserver ces couvertures de la rouille est de les peindre à l'huile tous les huit ou dix ans.

Mais la tôle simplement peinte à l'huile pourrait-elle être employée avec succès en France à la couverture des édifices? Evidemment non. La nature de notre climat exerce une trop grande influence sur ce métal quand il est exposé à l'air, principalement dans les contrées septentrionales de notre pays; et d'ailleurs nos fers des Ardennes, de la Picardie et du Berry n'ont pas, il faut bien le reconnaître, pour lutter contre les intempéries des saisons l'excellente qualité des fers du Nord.

Aussi lorsque vers 1838 l'industrie parisienne tenta de substituer la tôle au zinc dans la couverture des édifices, au lieu de se contenter d'étendre sur la surface du métal une peinture végétale quelconque, soumit-on ce métal à un véritable étamage de zinc, seul moyen sérieux de le préserver de l'oxydation.

Le fer galvanisé, — c'est ainsi que fut baptisé le fer *zinqué*, — le fer galvanisé, disons-nous, offrait ainsi, par la combinaison des deux matières qui le composaient, les précieux avantages suivants, que nous demandons la permission de rappeler ici en quelques mots :

Lorsque deux métaux sont en contact, ils forment, on le sait, une sorte de pile galvanique dont les effets sont plus ou moins appréciables, selon la nature des métaux et les circonstances dans lesquelles ils se trouvent placés. Il résulte de ce contact que le plus oxydable des deux métaux, attirant et absorbant l'oxygène, constitue l'autre à l'état électro-négatif et le préserve ainsi de l'oxydation. C'est en effet le phénomène qui se produit dans le fer zinqué ; le zinc étant plus oxydable que le fer, c'est lui qui absorbe l'oxygène.

Or, on sait que le zinc, loin de se détériorer en s'oxydant, se trouve au contraire garanti contre la destruction complète qui atteint le fer et le cuivre placés dans les mêmes conditions chimiques. L'oxyde de zinc, adhérant parfaitement au métal, forme une croûte mince et dure, inaltérable désormais à l'air et à l'humidité, qui préserve à tout jamais les couches inférieures du métal restées pures, du contact de l'oxygène.

On le voit, le fer zinqué était déjà la réalisation d'un progrès considérable. A la durée du zinc ce produit réunissait la solidité, la faible dilatabilité et l'incombustibilité du fer.

Cependant tous ces avantages ne suffirent pas pour assurer à l'inventeur, M. Sorel, le succès complet de sa découverte. Le fer zinqué pouvait, il est vrai, braver impunément l'action dissolvante de l'oxygène, mais il restait vulnérable à d'autres égards, *car il était attaquable par les acides*, et par conséquent incapable de résister à ces nouveaux agents de destruction.

Sans doute s'il ne s'agissait pour le fer zinqué que de résister à l'action des acides liquides, l'application de ce métal à la couverture de nos bâtiments présenterait si peu d'inconvénient, qu'il serait superflu d'en tenir compte dans la pratique ; mais si la présence de ces sortes d'acides est rare dans les régions élevées des édifices, il n'en est pas ainsi des acides gazeux que mille causes produisent autour de nous et souvent à notre insu. Tels sont, par exemple, l'acide sulfureux que dégage le coke en combustion et qui altère si profondément les couvertures en zinc et en fer zinqué des gares de chemins de fer et des remises de locomotives ; les gaz acides dégagés par la fumée du bois et de la houille qui s'échappent par les nombreux orifices des tuyaux de cheminées de nos habitations ; les émanations acides de certaines fabriques ; l'acide pyroligneux, quand il se trouve mêlé dans certains locaux à la vapeur d'eau qui, en s'élevant, va pénétrer les bois sur lesquels reposent les feuilles de zinc, etc.

Le grand problème à résoudre était donc de rendre inattaquable par les acides, même par les plus faibles, un produit qui, faute de ce perfectionnement et malgré les avantages réels qu'il présentait déjà, avait été repoussé par les constructeurs. Grâce à M. Rabatel, ce problème est aujourd'hui résolu, et il l'est de la manière la plus simple, c'est-à-dire la plus ingénieuse, par l'application sur le fer zinqué d'*un étamage de plomb*. De cette façon, on le conçoit, le fer est garanti de l'oxydation par le zinc qui le recouvre, et le zinc lui-même se trouve à l'abri des acides par la couche de plomb qui lui est superposée.

On peut le dire, l'invention de M. Rabatel équivaut presque à la découverte d'un nouveau métal, lequel offre tous les avantages propres aux différents éléments qui le composent, sans en avoir pour cela les inconvénients.

Mais les utiles travaux de M. Rabatel ne se bornent pas, tant s'en faut, à l'invention du fer *zinqué* et *plombé*. Après avoir perfectionné la matière d'une façon si ingénieuse, M. Rabatel a imaginé un système d'application de *son* métal à la couverture des édifices, qui, si nous ne nous trompons, doit amener inévitablement une révolution complète, quoique pacifique, nous l'espérons, dans la manière de couvrir les édifices.

La tôle peinte ou zinquée n'avait été employée jusqu'à présent qu'en grandes feuilles, dans des conditions toujours contraires à sa libre dilatation, et de plus avec des sujétions de main-d'œuvre qui en élevaient le prix de revient de façon à rendre toute concurrence impossible. M. Rabatel a trouvé le moyen de parer à ces graves inconvénients ; avec son système, la dilatation du métal est entièrement libre, et le travail de l'ouvrier poseur n'est plus pour ainsi dire qu'un jeu d'enfant.

La tôle zinquée et plombée ne se pose pas en feuilles telles quelles, rassemblées tant bien que mal par des bourrelets ou des soudures. M. Rabatel taille dans ces feuilles des ardoises en forme de losange dont le grand axe a $0^m,56$ et le petit axe $0^m,44$. Les quatre côtés du losange sont repliés de manière à faire agrafes, ceux du haut en dessus et les autres en dessous, en sorte que chaque losange puisse être très-solidement relié à ses quatre contigus. Dans la longueur du grand axe règne une rigole assez profonde pour faciliter l'écoulement des eaux, et à la pointe supérieure du losange, cette rigole est terminée par une partie saillante (repoussée par-dessous) qui renverrait au besoin l'eau que le vent aurait exceptionnellement fait refluer jusque-là.

Il fallait, à la fois, fixer solidement les losanges au voligeage, et (condition indispensable pour en assurer la durée) leur laisser assez de jeu pour se dilater et se contracter sans inconvénients. Ce double problème a été résolu. Il n'y a pour chaque losange, qu'*un seul point d'attache* qui soit *fixe* : c'est le clou unique qui relie au voligeage la pointe supérieure de ce losange. La solidité du travail réside d'ailleurs principalement dans ce système d'agrafes très-bien imaginé pour établir entre toutes les pièces qui composent la couverture d'un comble une étroite et puissante solidarité.

Le mètre carré de cette couverture pèse 3 kil. 1/2 à 4 kil. (le poids de l'ardoise d'Angers pour une même surface est de 17 à 20 kil.). Il est impossible d'imaginer rien de plus léger. On conçoit que cette extrême légèreté jointe à la faible pente qu'exige ce genre de couverture (10 ou 12 cent. par mètre) permet de réduire la force des chevrons d'un comble presque au minimum au-dessus duquel ces chevrons ne pourraient plus se porter eux-mêmes.

N'oublions pas de noter que l'aspect de la couverture de M. Rabatel est des plus agréables et que cette considération, bien que secondaire, sera d'une grande importance aux yeux des architectes.

Enfin, à tous les avantages que nous venons d'énumérer cette converture en joint une autre qui a aussi sa valeur et qui peut peser d'un grand poids dans la question : c'est son *bon marché*. Elle est établie toute posée par l'inventeur au prix de *cinq francs* le mètre carré, c'est-à-dire à 20 ou 25 pour cent de rabais sur le zinc, et, si l'on tient compte de l'économie qu'on peut faire sur la charpente ainsi que du moindre développement que donne un comble à faible pente, *à beaucoup meilleur marché* que les couvertures en ardoises d'Angers et en tuile.

A. L.

La fabrique de M. Rabatel est établie à Lyon, Cours Napoleon, 12.

ARCHÉOLOGIE.

Fouilles à l'Acropole d'Athènes.

Une nouvelle lettre adressée au Ministre de l'Instruction publique par M. Guigniaut, secrétaire provisoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, donne un aperçu complet des résultats obtenus jusqu'ici par M. Beulé, membre de l'Ecole française d'Athènes. Nous croyons devoir reproduire les principaux passages de cette lettre : ils contiennent des renseignements du plus haut intérêt pour l'art et l'archéologie :

« Dans le cours de cette fouille de deux mois, entreprise avec tant de courage et si peu de ressources, où il a fallu démolir une masse de constructions superposées les unes aux autres, byzantines, franques, turques, etc., et qui a atteint 70 pieds de longueur, 25 dans sa plus grande largeur, 30 dans sa plus

grande profondeur, M. Beulé a trouvé, suivant l'exposé qu'il me fait dans sa lettre et que je reproduis fidèlement :

« 1° Un mur pélasgique, conservé (des temps antérieurs), pour soutenir la pente de l'escalier qui conduisait sur le haut de l'Acropole, à une place où le rocher manquait;

« 2° Des marches déplacées ;

« 3° Les quatre dernières marches du grand escalier de marbre, escalier postérieur à la construction des Propylées, mais refait sur le plan primitif (la fouille, à cet endroit, n'a que 4 mètres 80 centimètres de largeur);

« 4° Le mur qui fermait l'entrée de l'Acropole (par le seul côté où elle fût accessible), haut de 21 pieds, couronné par un entablement qui avait appartenu à des monuments du beau siècle, avec frise et triglyphes, une corniche avec larmier, et, par-dessus la corniche, un attique considérable. La frise, avec ses triglyphes en pierre et ses métopes en marbre, ressemble, moins les proportions, à celle du vieux Parthénon, brûlé par les Perses, et dont les fragments couronnent de la même manière le mur de Thémistocle;

« 5° La porte d'entrée de l'Acropole, exactement dans l'axe de la grande porte des Propylées, à 110 pieds en avant de la colonnade; haute de 12 pieds, large de 6 pieds à sa base;

« 6° Un petit escalier, d'une époque bien postérieure, qui raccorde le seuil de la porte et l'escalier principal ;

« 7° A l'angle nord-ouest du bastion moderne, une salle aujourd'hui souterraine, avec des arcades et des voûtes. Un passage comblé mènerait dans les profondeurs du bastion. Ces constructions, parfaitement conservées, et qui supportent depuis des siècles le poids des terres et des ruines accumulées, datent du moyen-âge;

« 8° Un certain nombre de fragments de sculpture : un bas-relief qui représente une danse pyrrhique, et trois morceaux d'une nouvelle Victoire, sont les plus intéressants ;

« 9° Vingt et une inscriptions : un très-petit nombre sont complètes, et encore sont-ce des noms de donataires ou de magistrats ; deux ou trois n'offrent même que quelques lettres. »

M. Guigniaut termine ainsi son compte-rendu :

« M. Beulé m'annonce que le bonheur, qui ne lui a manqué sous aucun rapport, a fait que deux membres de l'Académie de France à Rome, dont l'Ecole française d'Athènes est plus que jamais la digne sœur, ont pu assister à la fin de ses travaux et lui prêter leur utile concours : M. Garnier, architecte, en levant le plan des fouilles et exécutant quelques dessins ; M. de Curzon, peintre, en dessinant de son côté plusieurs fragments de sculpture. Le plan et les dessins seront joints au Mémoire que M. Beulé prépare depuis longtemps sur l'ensemble de l'Acropole et de ses monuments. Il aura beaucoup contribué à en avancer non-seulement le déblaiement, qui avait marché si lentement depuis quelques années, mais la connaissance historique et artistique.

« Agréez, je vous prie, monsieur le ministre, l'hommage de mon respect.

« Guigniaut. »

MÉLANGES.

Achèvement du Louvre.

Dimanche 25 juillet dernier, à neuf heures, M. Casabianca, ministre d'Etat, a procédé à la pose de la première pierre pour l'achèvement du Louvre.

M. Casabianca était accompagné de M. Blanche, secrétaire général du ministère d'État; de M. Auguste Chevalier, directeur des palais nationaux ; des employés supérieurs de son département, ainsi que du marquis d'Audiffret et des autres membres de la commission de surveillance.

Au nombre des autres assistants, on remarquait le préfet de la Seine et les autorités municipales du 4e arrondissement.

Le ministre a ouvert la cérémonie par un discours dans lequel il a retracé l'historique du Louvre et des Tuileries, et a rappelé la destination que le Gouvernement se propose de donner aux nouvelles constructions. M. Casabianca, précédé du clergé de Saint-Germain-l'Auxerrois, s'est dirigé ensuite vers la première pierre qu'il devait sceller. Au milieu de cette pierre, une ouverture avait été pratiquée pour recevoir la boîte de plomb qui renferme plusieurs monnaies frappées à l'effigie de Louis-Napoléon. Ces monnaies consistent en sept pièces, savoir : deux pièces d'or de 20 fr., deux pièces d'argent de 5 fr., deux pièces de 1 fr.; plus, la médaille commémorative en or. Cette médaille représente à la face l'effigie du prince Président, au revers elle porte cette inscription :

Achèvement des Tuileries et du Louvre.
Pose de la première pierre, 25 juillet 1852.

Sur la plaque intérieure de cette pierre est gravée l'inscription suivante :

« L'an mil huit cent cinquante deux, le vingt-cinq juillet, le prince Louis-Napoléon étant Président de la République française, la première pierre pour l'achèvement du Louvre et sa jonction aux Tuileries a été posée par M. le comte Xavier de Casabianca, ministre d'État.—M. Visconti, architecte. »

Après que le ministre a eu placé les médailles dans la pierre destinée à les recevoir, les ouvriers, qui retenaient sur ses cales une seconde pierre plus petite que la première, l'ont laissée glisser pour recouvrir celle ci. La cérémonie était terminée, et le cortége s'est alors retiré.

Salon de 1852.— Distribution des Récompenses.

Le 20 juillet dernier, à midi, a eu lieu la distribution des récompenses décernées aux artistes à la suite de l'Exposition de cette année M. de Persigny, ministre de l'intérieur, présidait cette solennité ; il était accompagné de MM. de Nieuwerkerke, directeur général des Musées, et Romieu, directeur des Beaux-Arts.

Voici la liste des récompenses accordées à l'architecture :

MÉDAILLE DE 1re CLASSE.—M. Questel (Charles-Auguste).

MÉDAILLES DE 2me CLASSE.—MM. Nicolle (Joseph), Laisné (Jean-Charles).

MÉDAILLES DE 3me CLASSE.—MM. Mimey (Maximilien), Delton (Etienne-Albert), Dainville (Edouard).

Les artistes dont les ouvrages ont été remarqués par le jury des récompenses, et exposés du 10 au 18 juillet, sont MM. Denuelle (Alexandre-Dominique), De Lannoy (Antoine), Landron (Eugène), Revoil (Henri), Trochu (Jules-François), Durand (Paul), Amoudru (Jules), Steinheil (Louis-Charles-Auguste).

Nous croyons devoir ajouter que si le nom de M. Danjoy ne figure pas parmi ceux des exposants dont nous venons de donner la liste, c'est que,—par un scrupule excessif, peut-être,— cet honorable artiste, membre du jury d'architecture, avait déclaré d'avance être dans l'intention de refuser toute récompense qui pourrait lui être accordée pour ses ouvrages.

Concours.

L'Académie nationale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse propose pour sujet de concours de l'année 1854 la question suivante :

« Etablir, par la théorie, des règles pratiques pour la construction des voûtes en maçonnerie, droites ou biaises : on déterminera l'épaisseur qu'il convient de donner à la clef, celle des pieds-droits, et la forme de l'extrados, lorsque l'intrados est connu. »

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de cinq cents francs.

Cirque d'hiver en construction à Paris.

Nous empruntons au *Siècle* les détails suivants, qui seront lus avec intérêt par nos confrères :

C'est à M. Hittorff que Paris va devoir le Cirque d'hiver, sur lequel nous pouvons dès aujourd'hui donner à nos lecteurs de curieux détails.

Le nouveau Cirque, destiné aux représentations équestres pendant la saison d'hiver, se construit sur le boulevard des Filles-du-Calvaire, dans l'axe de la rue qui porte ce nom. Pour éviter le renouvellement des accidents causés en cet endroit du boulevard par les dangereuses descentes conduisant aux rues de Crussol et Ménilmontant, l'administration municipale en a fait changer le nivellement, et le sol de la nouvelle construction sera exhaussé de manière à le mettre de niveau avec les bas-côtés du

boulevard. De cette promenade, les piétons et les voitures pourront donc arriver à la fois sur le bord même de la façade principale.

Le cirque d'hiver a la forme d'un polygone; mais sa dimension étant plus grande que celle du Cirque d'été, mille spectateurs de plus pourront y prendre place. Le nombre des pans y est de vingt au lieu de seize. Par l'aspect de la grosse construction, déjà arrivée au sommet de l'édifice, on voit que sa disposition architectonique offre un soubassement surmonté d'un seul étage. Les piliers élevés aux angles de ce soubassement portent des colonnes engagées qui consolident et enrichissent à la fois l'étage supérieur.

La porte principale est accompagnée de deux piédestaux montant jusqu'au niveau de la première corniche. Ils sont destinés à porter deux groupes équestres dont Pradier avait été chargé; mais un seul de ces groupes ayant été exécuté par ce grand artiste, MM. Duret et Bosio neveu s'occupent de faire un digne pendant à l'œuvre de l'illustre sculpteur dont la France pleure la perte récente. Cette décoration semble inspirée de celle qui ornait la magnifique entrée des Propylées d'Athènes.

Sous l'entablement qui couronne l'ordre principal et entre les colonnes, sont disposées des ouvertures subdivisées par des pilastres. Elles serviront à éclairer le monument dans le jour, et reproduiront le magnifique effet du Cirque-Elyséen, lorsque, dans l'obscurité de la nuit, on voit du dehors l'intérieur de la salle brillant de l'éclat des lumières et de sa riche décoration. Sous ces pilastres et tout autour de l'édifice seront placés une suite de bas-reliefs. Les figures sont du double plus grandes que celles des Panathénées du Parthénon d'Athènes, et l'ensemble des dispositions atteindra presque le même développement. Elles sont confiées à MM. Duret, Bosio, Dantan, et à MM. Guillaume et Lequesne, tous deux élèves de Pradier : on peut déjà voir dans les ateliers de ces artistes quelle magnifique ceinture formeront autour du nouvel édifice leurs gracieuses compositions. On dit aussi que, dans la frise de l'entablement, la banalité des ornements purement architectoniques et sans signification sera remplacée par une composition exprimant à la fois la création du cheval par Neptune, et la part que la science, symbolisée par Minerve, a toujours eue sur l'éducation des nobles coursiers applaudis dans les cirques des anciens comme dans ceux des modernes.

La disposition du terrain n'a pas permis l'adjonction d'un portique au-devant de la porte principale : on entrera par un vaste vestibule aux stalles des premières places, et par le moyen de grands escaliers aux siéges des deuxièmes. On arrivera également à ces dernières places par les deux entrées latérales, plus particulièrement réservées cependant au service des troisièmes.

Dans l'intérieur, les gradins, sauf leur plus grand nombre, seront disposés comme au Cirque d'été; mais l'aspect de la salle sera tout autre, et il offrira presque la reproduction d'un amphithéâtre antique. L'immense toiture s'étendra sur toute la salle sans nul soutien, imitant ainsi le velarium ou la toile qui s'étendait sur les spectateurs pour les garantir du soleil ou de la pluie.

Au-dessus des gradins on ne verra qu'un mur orné de vingt colonnes en marbre, percé de croisées dans le haut et offrant entre celles-ci et un soubassement une zone de peintures présentant l'histoire de l'équitation depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. — Ces importantes compositions, dont les figures sont presque de grandeur naturelle, ont été confiées à deux éminents artistes : M. Barrias, un des lauréats les plus distingués de notre école de Rome, et M. Gosse, qui avait déjà exécuté dans l'ancien cirque les beaux groupes équestres qui ornent la Véla.

On voit que M. Dejean a fait un choix d'élite pour l'embellissement de son nouvel édifice, et l'on dit qu'à présent cet habile directeur cherche le moyen d'employer à son vélarium une étoffe qui puisse offrir l'équivalent, comme aspect du moins, des plus riches cachemires.

Vingt sapines, réunies au centre sur une couronne, soigneusement arrondies, plaquées de bois d'ébène et incrustées de bronze doré, doivent supporter, fixées sur des câbles solidement attachés et artistement distribués, cette riche tenture, tantôt découpée en pointe, tantôt arrondie, et que viendront enrichir un semis et des bordures de palmettes, ainsi que de nombreuses rosaces.

Que diront de ce luxe les mânes des empereurs romains dont la magnificence n'alla pas au-delà de toiles teintes d'azur et parsemées d'étoiles?

On parle encore de la richesse du principal lustre, soleil immense dont vingt autres lustres distribués à l'entour seront les lumineux satellites.

Toutefois les recherches pour la grandeur, la commodité et la beauté de la salle destinée au public, se retrouvent dans l'habitation même des acteurs quadrupèdes.

Les écuries, déjà couvertes, seront ce que Paris possède de plus vaste et de plus confortable dans ce genre. Elles sont longues de 52 mètres, larges de 9 mètres, avec des stalles en bois de chêne poli largement espacées, des mangeoires en fonte et des râteliers en fer élégamment courbés avec plusieurs boxes pour les chevaux libres.

M. Dejean est là, du matin au soir, s'occupant des plus petits détails, assisté de MM. Layrix et Dejean neveu, architectes, inspecteurs des travaux. On pense qu'avant la fin du mois d'août ce bel édifice sera entièrement terminé.

DARTHENAY.

FAITS DIVERS.

—Un décret en date du 18 juin dispose que le décret du 16 avril 1852, relatif à la direction des travaux d'entretien, de construction et de réparation des palais nationaux, est applicable au service des bâtiments civils et monuments publics dépendant du ministère de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce.

—L'Institut des architectes britanniques a proposé à la reine d'Angleterre de décerner la médaille royale d'or, pour l'année 1851, à M. le chevalier *Leo Von Klenze*, architecte du roi de Bavière.

La reine a approuvé cette proposition.

La médaille royale de l'Institut des architectes britanniques a déjà été décernée, en 1848, à M. Cockerel, architecte, membre de l'Académie royale de Londres; en 1849, au chevalier Canina, de Rome, auteur d'une histoire de l'architecture ancienne; en 1850, à M. Barry, architecte des chambres du parlement d'Angleterre; en 1851, à M. T.-L. Donaldson, un des architectes anglais les plus distingués.

Bulletin bibliographique.

MUSÉE DE SCULPTURE ANTIQUE ET MODERNE, contenant la description historique et graphique du Louvre, les bas-reliefs, inscriptions, autels, cippes, etc., du Musée du Louvre; les statues antiques des musées et collections de l'Europe; les statues modernes du Louvre et des Tuileries, une iconographie égyptienne, grecque, romaine et française; par feu M. de Clarac, conservateur du musée des antiques du Louvre, etc., continué sur les manuscrits de l'auteur, par M. Alfred Maury, publié sous la direction de M. Victor Texier, graveur. Tom. V, in-8 de 24 feuilles 1/4. Imp. Nationale.—A Paris, chez Texier, rue Saint-Honoré, 350 (1851).

16e livraison. Est broché, avec ce volume complet, le complément définitif des tomes III, IV et V. Texte : 2 feuilles 1/4 in-8. Et délivré aux souscripteurs un cahier de planches in-4 au nombre de 25. Le tome VI et dernier, qui est sous presse, sera donné, plus tard, *gratis* aux souscripteurs, avec les titres et tout ce qui doit compléter le 6e volume des planches in-4. Rien n'est changé aux prix annoncés dans le premier prospectus : 20 francs par livrais. sur papier ordinaire, et 40 francs sur papier vélin.

ARCHITECTURE CIVILE ET DOMESTIQUE au moyen-âge et à la renaissance, dessinée et publiée par Aymar Verdier, architecte, correspondant du Comité historique des Arts et Monuments, et par le docteur F. Cattois; gravures par Léon Gaucherel, 1re livraison. *Hôpital de Beaune.* 1re partie. In-4 d'une feuille, plus 2 planches. Imprim. de Claye, à Paris.—A Paris, chez Victor Didron, rue Hautefeuille, 13.

L'ouvrage, divisé en séries, se composera de 40 à 50 livraisons paraissant de mois en mois. Chaque livraison contiendra 2 planches gravées sur acier ou sur cuivre, et une notice historique et descriptive. Le format est in-4 pour les planches et le texte. Prix pour les souscripteurs à tout l'ouvrage, la livraison : 2 fr.—Une livraison achetée séparément : 2 fr. 50 cent.—Chaque livraison sur papier de Chine, en plus : 1 fr.

NOTA. Tous les ouvrages mentionnés ci-dessus se trouvent à la Librairie d'Architecture de Bance, éditeur, rue des Petits-Augustins, 13.

L'éditeur responsable, BANCE.

Paris.—Imprimerie BONAVENTURE et DUCESSOIS, quai des Grands-Augustins, 55.

DES VOIES PUBLIQUES ET DES MAISONS D'HABITATION A PARIS

(SUITE DU SUPPLÉMENT AU N° IX.)

§ 2. **De ce qui concerne particulièrement les habitations.**

Points d'appui en pierre. — Proscription du bois. — Périls imminents.

C'est à d'anciens règlements que remonte l'obligation d'établir en pierre les principaux points d'appui des constructions; de ne se servir de bois, pour la totalité des façades, que sur des terrains d'une profondeur très-restreinte; de supprimer ou réparer toute construction en péril, etc.

Suppression des gouttières saillantes. — Cheneaux et Tuyaux de descente.

Cette utile suppression, qui intéresse bien aussi les voies publiques, a été provoquée dès 1764 par le lieutenant de police, M. de Sartines; mais ce n'est que de nos jours qu'elle a été entièrement obtenue et complétée par l'établissement de cheneaux et de tuyaux de descente qui conduisent les eaux jusque sur le pavé de la rue, et qui, comme à Londres, devront à l'avenir, aux termes d'un décret présidentiel tout récent, se prolonger immédiatement jusqu'aux égouts, de façon à affranchir enfin nos rues de ces ruisseaux bourbeux ou glacés si incommodes [1].

Croisées.

Les *croisées* de nos anciens bâtiments du moyen-âge étaient, comme cette dénomination l'indique, divisées sur la hauteur et la largeur par des *meneaux* en pierre ou en bois, et remplies par des châssis ouvrant la plupart du temps à coulisse, vitrés de carreaux de la plus petite dimension, quelquefois de la fabrication la plus défectueuse. Dussions-nous ne pas être approuvés par les *louangeurs du temps passé,* nous préférons nos croisées largement ouvertes à deux ventaux et à beaux et grands vitrages.

Sol des habitations.

Trop longtemps le sol de nos habitations n'a été presque généralement recouvert que de *carrelages,* de *dallages,* à peu près indispensables sans doute dans un certain nombre de pièces telles que *cuisines, lavoirs,* etc., mais toujours trop froids, humides et malsains pour toutes pièces d'habitation, d'étude, etc., où, conformément aux leçons de l'hygiène, ils sont si avantageusement remplacés par des planchéiages, des parquets ou sur lambourdes, et préférablement, surtout à rez-de-chaussée, sur bitume et alors sans nécessité de rainures, de languettes ni d'aucuns clous. Faisons des vœux aussi pour que les progrès de l'aisance, du bien-être général facilitent l'usage des tapis, si répandu en Angleterre et si favorable à la santé.

Appareils de chauffage.

Les appareils de chauffage de nos habitations, si longtemps dans un état presque de barbarie, ont successivement reçu de notables perfectionnements : nos cheminées, autrefois si démesurément grandes et ouvertes, semblaient n'avoir pour but que de consumer le plus possible de bois et d'utiliser la moindre portion du calorique produit tout en occasionnant des courants d'air glacial, et souvent en déversant des torrents de fumée dans l'appartement; elles ont été, sous ces divers rapports, améliorées sur les indications des Rumfort, des Darcet et de tant d'autres savants, et par les soins d'une foule d'habiles ingénieurs ou fabricants. Il en a été de même de nos poêles, auxquels sont venus si utilement se joindre les *calorifères* et les divers appareils soit à air chaud, soit à vapeur, soit à circulation d'eau chaude, et quelquefois réunissant ces divers systèmes. Les *tuyaux* mêmes, autrefois de dimensions si exagérées au détriment de la solidité des constructions ainsi que du chauffage et de l'évacuation de la fumée, ont été ramenés aux dimensions suffisantes et aux formes convenables, d'abord au moyen de tubes en fonte qui avaient l'inconvénient de délier les murs, puis, à l'aide de briques appareillées au contraire de façon à se relier aux autres matériaux. Tout sans doute n'est pas encore fait ni sous le rapport du chauffage ni sous celui si important de la ventilation; mais ce qui a été fait répond de ce qui reste à faire et en présage, en assure le succès.

Latrines et Fosses d'aisance, améliorations successives.

Un point de la plus haute importance pour la salubrité de nos habitations, c'est sans aucun doute le mode de construction, de disposition et de vidange des *latrines* et des *fosses d'aisance*; malheureusement nous sommes loin encore d'avoir atteint, à cet égard, le degré de perfection qu'exige la santé publique, et que permet le progrès des arts industriels. Je donne, à la fin de cet exposé, un *résumé* succinct, mais assez complet, de ce qui a été successivement fait à ce sujet.

Mesures contre l'humidité.

Il est également du plus haut intérêt, pour la salubrité de nos habitations, de les préserver des effets désastreux de l'*humidité;* tel a été le but d'un important concours ouvert, de 1832 à 1844, par la *Société d'Encouragement* sur la proposition de son savant secrétaire, M. Jomard; concours auquel je m'honore d'avoir coopéré par la rédaction des *Programmes* et *des Rapports.* Je donne également, à la suite de cet exposé, un *résumé* succinct des résultats obtenus par ce concours, et des récompenses décernées; je citerai particulièrement ici le prix de 2,000 fr. remporté par mon collègue et ami M. Léon Vaudoyer, pour son *Instruction théorique et pratique* sur cette matière.

Approvisionnement d'eau.

Autant il importe de garantir nos habitations de l'humidité, autant il importe de les pourvoir abondamment d'eau, et d'eau pure et salubre, en même temps convenable à tous les besoins de la vie, à tous les soins de propreté, enfin aux secours en cas d'incendie. On conçoit facilement tout ce qui s'oppose à la solution prompte d'un pareil problème pour une ville telle que Paris; mais, si je ne me

[1] Il ne serait pas moins utile d'améliorer la manière dont les *produits du balayage* se recueillent ordinairement dans nos habitations et s'enlèvent au dehors. En Angleterre et en Belgique, on établit à cet effet, pour chaque appartement, une ou plusieurs *trémies* verticales fermées de *trappes.* Ces produits y sont versés à chaque étage, et se réunissent au rez-de-chaussée dans un réceptacle commun, et, pour le mieux, dans un coffre mobile, au moyen duquel ils peuvent être portés dans les tombereaux d'enlèvement. Le conseil des bâtiments civils, consulté sur cette disposition, a émis l'avis d'en faire l'application dans les *établissements publics*, et de la recommander à l'attention de M. le préfet de police quant aux *édifices particuliers.*

trompe, jusqu'ici l'approvisionnement d'eau potable, pour notre capitale, ne répond pas en moyenne à plus de 10 ou 12 litres par jour et par individu; et, en général, si l'eau est versée assez abondamment sur nos places publiques, ce n'est qu'à un prix assez élevé qu'elle est fournie aux maisons particulières, aux usines, aux bains et lavoirs surtout qu'il importe tant de favoriser, d'encourager; enfin, dans la plupart de nos quartiers, c'est à peine si l'eau peut parvenir aux 2 ou 3 premiers étages de nos maisons! Or, à Londres, (et encore les habitants se plaignent-ils fortement d'être si mal approvisionnés!) la moyenne est de 100 litres par habitant! Obligation est imposée à tout établissement pour la fourniture des eaux (car là, tout est *entreprise particulière*, et n'en va pas toujours plus mal), *de faire parvenir l'eau jusqu'à l'étage le plus élevé de la maison la plus élevée!* Toute maison est plus ou moins pourvue d'eau qui lave ses latrines, ses éviers, ses drains, et entraîne tout dans les égouts, sans qu'il en apparaisse une goutte dans la rue. Enfin si une maison n'a pas un approvisionnement suffisant, et qu'il soit possible d'y pourvoir au moyen de 2 pences (20 centimes) par semaine, elle est forcée d'y pourvoir, ou il y est pourvu à ses frais, aux termes de la loi sur la *santé publique* Et si nous recherchons quelle est la moyenne de l'approvisionnement d'eau dans d'autres villes aussi par jour et par individu, nous trouverons : A Rome 944 litres; à Carcassonne et à Dijon environ 450; à Glascow et à Philadelphie, à peu près 100 comme à Londres; à Genève et Toulouse, plus de 60; à Grenoble, plus de 50; à Béziers, plus de 40; à Montpellier, et Liverpool, 28; enfin, à Constantinople, 18. Et à Paris, la deuxième capitale du monde civilisé, 10 ou 12!

Comptons sur le Gouvernement, sur l'administration, sur nos ingénieurs (auxquels, certes, ce n'est pas l'habileté qui manque), pour nous sortir enfin d'un tel degré d'infériorité!

§ 3. Des études qui ont été faites à différentes reprises pour réglementer l'ensemble de la voirie urbaine.

Études de règlements complets et précis. — Commission instituée en dernier lieu. — Règlement promulgué irrégulièrement en 1848 et annulé.

Dès 1819, on s'était occupé de compléter, de préciser les diverses dispositions qui tiennent à la *Voirie urbaine* de Paris[1]; plusieurs règlements généraux ou partiels ont été successivement présentés par la préfecture de la Seine, et discutés, avec tout le soin nécessaire, tant par le conseil des bâtiments civils que par plusieurs commissions mixtes. En dernier lieu, une commission importante, et dont faisaient partie notamment les deux préfets MM. de Rambuteau et Delessert, avait, sous la présidence du savant et regrettable M. Macarel, préparé mûrement plusieurs règlements, un surtout relatif à tout ce qui concerne *les hauteurs des maisons dans Paris.* Porté en 1843 au conseil d'État, il y fut ajourné sur la singulière pensée, dit-on, d'un grave administrateur qu'*on risquerait de déplaire aux propriétaires électeurs*, en réglementant une matière qui les intéresse si expressément, tandis qu'en fait rien ne leur est plus nuisible, plus désagréable que l'indétermination où cette matière est depuis si longtemps.—Ce règlement fut, le 15 juillet 1848, promulgué par le président du conseil des ministres chef du gouvernement provisoire, mais irrégulièrement, n'ayant pas subi la discussion voulue en conseil d'État. Appliqué pendant quelque temps à divers particuliers, il fut rapporté sur la réclamation du vice-président de la République président du conseil d'État, dont il blessait effectivement les droits. Malheureusement on n'a pas pris immédiatement, ainsi que le conseil des bâtiments civils en avait ouvert l'avis, les mesures nécessaires pour l'examen définitif et la promulgation légale de ce règlement qui, en général, contenait des dispositions utiles.

Attributions de la commission precitee.

La commission dont je viens de parler avait été instituée en 1842 par le ministre de l'intérieur (M. le comte Duchatel), « pour procéder à la révision des règlements en « vigueur sur la voirie urbaine et la police des constructions, spécialement de ceux qui déterminent la hauteur « des maisons dans la ville de Paris.» Ces travaux devaient donc s'appliquer à toute la France; elle s'en est occupée avec tout le zèle qu'ils étaient dignes d'inspirer, jusqu'au moment où la discussion en a été écartée au conseil d'État, pour le motif futile que j'ai fait connaître. Les résultats nombreux et importants qu'elle avait déjà obtenus subsistent, ou imprimés ou manuscrits, et peut-être ne doit-on pas désespérer qu'il y soit donné suite. Malheureusement plusieurs de ses membres sont morts, et je saisis avec empressement cette occasion de payer un juste tribut de regret à des collègues tels que MM. Macarel, que j'ai déjà nommé; Rohault père qui, quoique déjà malade, avait apporté à la commission le précieux tribut de sa longue expérience; Lucas Montigny, l'un des membres les plus utiles et les plus actifs. D'autres membres, et des plus importants, ont été, depuis, par des changements ou politiques ou seulement administratifs, éloignés des travaux auxquels ils s'étaient consacrés si utilement pendant tant d'années. Je crois pouvoir dire, au nom de la plupart des survivants, qu'ils reprendraient avec joie leurs travaux, si, comme on peut et doit l'espérer, le Gouvernement actuel était disposé à sortir enfin la législation de la voirie urbaine, non-seulement pour Paris, mais pour toute la France, du chaos où elle est plongée depuis si longtemps[1].

§ 4. De ce qui a été fait pour l'amélioration des habitations insalubres et pour celles des habitations pauvres.

Études d'améliorations en 1831, à l'approche du choléra.

En France comme en Angleterre, à Paris comme à Londres, l'approche du redoutable fléau du choléra avait été, en 1831, l'occasion, la cause bien légitime de l'étude de toutes les améliorations que pouvaient réclamer nos

[1] Si l'on n'a pu parvenir en tant d'années à réglementer une chose aussi importante que la *voirie urbaine* de Paris, plusieurs autres grandes villes de France ont été plus heureuses, et possèdent des règlements, sinon parfaits, au moins très-satisfaisants, imprimés, publiés et appliqués. Il en est ainsi particulièrement de Rennes (*Règlement général concernant la Voirie et les Bâtiments*, 1834); de Strasbourg (*Recueil des Arrêtés sur la police de la ville*, 1846), et, en partie aussi, de Lyon et autres villes. A Bruxelles, un important *règlement sur les bâtisses* a également été promulgué en 1846.

[1] La commission, d'abord formée d'un moindre nombre de membres, avait été définitivement composée ainsi qu'il suit :
Conseil d'État : MM. Macarel, Le Grignon, Mortimer-Ternaux et David, auditeur, secrétaire de la commission.
Conseil général des Bâtiments civils : MM. Rohault, Grillon, Gourlier.
Ministère de l'Intérieur : MM. Davenne, Noël.
Ministère des Travaux publics : M. Boulage.
Préfecture de la Seine : MM. de Rambuteau, Planson, Lucas-Montigny, Charle et Hardebourt (architectes voyers).
Préfecture de Police : MM. Delessert et Rieublanc.

habitations en général, et principalement celles des classes pauvres. Cet objet important avait, dès l'origine, fait une des parties principales des attributions de la *Préfecture de Police*, instituée à Paris par arrêté consulaire en messidor an VIII (juillet 1800), et notamment du *conseil de salubrité*, créé par le préfet Dubois (juillet 1802); conseil où ont toujours siégé les hommes les plus considérables et les plus considérés dans les sciences appliquées, et à la composition ainsi qu'aux travaux duquel nos voisins ont souvent rendu un juste hommage (voir principalement Chadwick, *report on an inquiry into the sanitary condition of the labouring population*, etc., pag. 409).

Au commencement de 1832, on institua en outre, à Paris, une *commission centrale de salubrité*, et *des commissions sanitaires* dans les divers quartiers, enfin une *commission spéciale* chargée de *rechercher les causes de l'insalubrité des maisons particulières et des logements garnis, et d'indiquer les moyens propres à y remédier*. Cette dernière était composée des membres du conseil de salubrité ci-après : MM. Petit, médecin, qui s'occupait depuis longtemps d'un *Traité sur l'assainissement des habitations* dont, malheureusement, la publication n'a pas eu lieu; Trébuchet, alors comme à présent chef du *bureau des établissements insalubres;* et Rohault de Fleury (que j'ai déjà eu occasion de mentionner), rapporteur. Le rapport, présenté le 17 janvier 1832, et immédiatement approuvé, imprimé et publié, contient, de la manière la plus logigue et la plus précise, des indications et des prescriptions qui ont alors déterminé un grand nombre d'améliorations, et qui sont à présent encore de la plus grande utilité. J'en donnerai un *résumé* à la suite du présent exposé.

Nouvelle mesure après 1848.— Loi rendue en août 1850.

La révolution de 1848 a fait surgir sans doute des utopies exagérées et des doctrines pernicieuses; mais des propositions utiles, des résolutions généreuses ont aussi eu lieu; citons notamment la loi qui, sur l'honorable initiative de M. de Melun, a été rendue en août 1850 par l'Assemblée nationale, relativement à l'*assainissement des logements insalubres*, et pour l'exécution de laquelle une commission permanente a été établie à Paris, comme dans presque toutes les autres villes un peu importantes.

Travail de la Société centrale des Architectes.

La Société centrale des architectes a pensé à juste titre qu'il lui appartenait de faciliter les moyens d'exécution de cette loi; et, sur la proposition de l'un de ses membres, M. Harou-Romain, elle a institué à cet effet une commission composée, sous la présidence de M. Rohault de Fleury (digne fils de celui que j'ai précédemment cité), de l'auteur de la proposition, de MM. Bourgeois, Danjoy, Lepoitevin, et A. Lance, rapporteur. Le rapport, ouvrage d'un homme de cœur et de talent, entre dans d'utiles développements sur l'*état des habitations pauvres* et les *causes de leur insalubrité* tant à Paris que dans le surplus de la France, et se termine par l'indication des moyens *propres à en assurer la salubrité*. Adopté par la Société après une discussion approfondie, imprimé à grand nombre, présenté aux autorités supérieures à Paris et accueilli par elles avec faveur, adressé en outre par la Société à tous ses membres et aux autres architectes des départements, il est devenu la cause et la source d'autres travaux analogues et d'améliorations notables. On ne saurait faire l'extrait d'un pareil travail sans risquer de négliger quelque chose d'important; et je ne puis mieux faire que d'engager à le lire textuellement.

Créations effectives en faveur des classes ouvrières.—1849. Société des cités ouvrières. — Cité exécutée rue Rochechouart.

En ce qui concerne la réalisation effective de créations neuves, à Paris, en faveur des classes ouvrières, je dois principalement citer ce qui suit :

En 1849, on avait proposé la formation d'une *Société des Cités ouvrières de Paris,* au capital de 6,000,000 fr., divisé en 240,000 actions au porteur de 25 fr. chacune, payables par dixième ou même par *vingt-cinquième* seulement, et dont 16,800 actions seulement, ou 420,000 fr. étaient déclarés nécessaires pour la constitution de la Société, comme suffisants pour l'établissement de la première cité; son but était « de faire édifier, dans chacun des douze arrondissements, « des *cités ouvrières* comprenant des logements sains, bien « aérés, à des prix au-dessous de ceux payés dans des « maisons insalubres, composés d'une petite cuisine et « d'une ou deux chambres, avec cours, jardins,... lavoir, « bains, etc. » La Société, malheureusement, n'a pu subsister que sur des proportions beaucoup moins considérables, 1,200,000 fr. de souscriptions, en partie seulement réalisées, et dont 50,000 fr. ont été versés par le président de la République, sous le patronage duquel la Société a été placée.

Une cité, la Cité *Napoléon,* a été exécutée rue Rochechouart, à l'angle de la rue Pétrelle, sur les dessins et sous la direction de mon confrère M. Veugny, à l'obligeance duquel je dois les détails dans lesquels je vais entrer.

Le terrain, d'une étendue d'environ 3,000 mètres, a coûté. . . . . 228,000 fr.

Les quatre bâtiments, d'ensemble environ 1,500 mètres de surface, élevés, sur caves et rez-de-chaussée, de trois à quatre étages, construits en moellons avec piles en pierre, et couverts de combles plats en zinc, coûteront, entièrement terminés, environ. . . 423,000 fr.

Ensemble. . . 651,000

Le bâtiment principal est terminé et occupé depuis plus d'un an.

Les autres s'achèvent, et sont même en partie occupés. Ils se composeront en tout ainsi qu'il suit :

Un large et haut passage de porte-cochère dans le bâtiment principal, en travers duquel règne une large galerie de communication qui se répète à chaque étage, avec escaliers, cabinets d'aisance communs et cuvettes d'eaux ménagères aux deux extrémités, etc. Dans les autres bâtiments sont seulement des corridors de communication.

Sur la rue Rochechouart, huit boutiques avec arrière-boutiques; et, du côté de la cour, huit magasins avec chambres; aux divers étages des différents bâtiments, 170 logements, dont environ moitié, dans le bâtiment principal, sont composés chacun d'un passage d'entrée avec petite cuisine ou fourneau, et de deux chambres à lit, l'une sur la rue, l'autre sur la galerie; l'autre moitié, dans les autres bâtiments, est composée d'un passage d'entrée sans cheminée, d'une ou deux chambres à lit et à cheminée, la plupart sur rue ou sur cour, et, pour partie seulement, d'un cabinet d'aisance sur le corridor, indépendamment d'autres cabinets communs; enfin, aux étages supérieurs, une trentaine de chambres ou cabinets, moitié environ à

feu; — le tout pouvant loger de 4 à 500 personnes d'âge et de sexes différents, en comptant à peu près moyennement un enfant par logement un peu important.

Enfin, au surplus, une cour en plusieurs parties avec quelques plantations, fontaine au centre, etc.; au rez-de-chaussée du bâtiment du fond, salle d'asile pour les enfants, chauffoir et lavoir communs, petit établissement de bains, etc., logement de concierge, administration, et cabinet de consultations médicales gratuites.

Chacun des logements est ou indiqué comme loué, ou susceptible d'être loué de 130 à 170 fr., en moyenne 150 fr., la plupart avec une petite cave; chaque chambre ou cabinet, de 60 à 100 fr.; de sorte que, y compris les boutiques et magasins, l'ensemble des locations pourrait s'élever à peu près à 37,000 fr., c'est-à-dire de plus de 5 p. 100 du capital précédemment indiqué, sur quoi il faut déduire toutefois les frais d'entretien, réparation, vidanges, assurances, gérance et surveillance, éclairage, etc., ainsi que les non-valeurs.

Ce premier essai est trop satisfaisant, sous beaucoup de rapports, pour qu'on ne doive pas y applaudir; l'emplacement est bien choisi, mieux situé même qu'il n'est nécessaire à la rigueur, puisque, comme terrain en façade et d'angle, il aurait pu parfaitement convenir, sinon dans ce quartier pour une maison de commerce, du moins pour une habitation bourgeoise, un petit hôtel, etc.; le terrain découvert est en bonne proportion avec les bâtiments; ceux-ci ne sont en général pas trop élevés; le bâtiment principal surtout est assez largement disposé; ses chambres sont pour la plupart d'assez bonnes dimensions, etc.; enfin, si les combles sont un peu plats, c'est une excellente chose que de n'avoir aucun étage, aucune pièce d'habitation sous ces combles.

Mais en reconnaissant tous ces mérites, il importe de signaler les observations auxquelles cette utile création peut donner lieu, afin que, prises en telle considération que de raison, elles puissent éviter la reproduction, dans de nouvelles constructions de ce genre, des inconvénients dont la réalité serait reconnue.

Peu de convenance des cites en general, et principalement pour les classes ouvrières.

Et d'abord, pour les classes ouvrières comme pour les classes aisées, pourquoi des Cités? N'est-ce pas augmenter encore les inconvénients de nos maisons à loyer, de nos habitations en commun? Ne vaut-il pas mieux en général, et si ce n'est dans quelques cas particuliers (comme pour un passage, etc.), ne faire que des propriétés d'une étendue moyenne, et dont chacune ne soit composée que d'un nombre de bâtiments assez restreint? Enfin, pour les classes ouvrières surtout, n'y a-t-il pas quelque inconvénient à réunir dans une même enceinte une population aussi nombreuse, qui, en cas de troubles, se trouverait d'autant plus exposée à quelque exaspération? A mon avis, faisons des *maisons* spéciales pour les classes ouvrières, pour les classes peu aisées en général; pas trop considérables, aussi bien appropriées que possible aux besoins, aux convenances, aux goûts de ces classes; où elles puissent avoir aux moindres frais possibles, séparément tout ce qui en est susceptible, en commun tout ce qui est convenable. Mais, pour ces classes moins que pour toute autre, ne faisons pas de *Cités!*

Necessite pour les pièces d'habitation, et principalement de nuit, de six mètres cubes d'air par heure de sejour et par individu, a moins de moyens particuliers de ventilation.

Que toutes les pièces surtout aient des dimensions parfaitement suffisantes pour le nombre de personnes auxquelles chacune d'elles peut-être supposée devoir servir d'habitation, surtout pendant la nuit. Le savant M. Péclet (dans son *Traité de la chaleur* et dans ses *Instructions sur l'assainissement des écoles*) a établi « qu'il faut au moins six mètres « cubes d'air par individu et par heure, pour que le séjour « dans une atmosphère confinée offre toutes les circon- « stances favorables à la salubrité, » et la convenance de cette fixation a été confirmée par des expériences dont un de nos jeunes chimistes les plus distingués, M. Leblanc, a rendu compte, au nom d'une commission spéciale, dans un important rapport à M. le ministre de la guerre relativement au volume d'air à assurer dans les chambres des casernes (Bachelier 1849). Or, à ce compte, et considération prise de la longueur habituelle du séjour de nuit dans les chambres à coucher, sans le renouvellement d'air accidentel qui a lieu le jour par suite de l'ouverture des portes et des croisées, les dimensions d'une partie des pièces de la Cité dont il s'agit, parfaitement suffisantes pour une seule personne, ne le seraient pas aussi complétement pour deux, l'homme et la femme par exemple, ainsi qu'il en est dans la plupart des cas; et ce ne serait dès lors qu'à l'aide d'une ventilation artificielle, dont les moyens paraissent du reste avoir été établies, qu'on pourrait pourvoir à ce point important.

C'est une chose qui peut n'être pas sans inconvénient que l'établissement des fourneaux de cuisine dans des passages d'entrée étroits et aérés seulement par la porte, que cela forcera souvent de laisser ouverte, au détriment du logement même et du passage commun.

Il y a peu d'inconvénients à éclairer et à aérer des pièces secondaires et des cabinets sur les larges galeries du bâtiment principal; mais il n'en est pas de même sur les corridors étroits, peu éclairés et aérés eux-mêmes, des bâtiments en aile.

Il est surtout regrettable, que chaque logement ne contienne pas, dans son intérieur, un cabinet d'aisance, un évier pour l'écoulement des eaux, et que la plupart des locataires aient à traverser les corridors communs pour toutes ces nécessités de la vie que nos voisins ont le bon esprit et la pudeur de n'accomplir que dans le for intérieur.

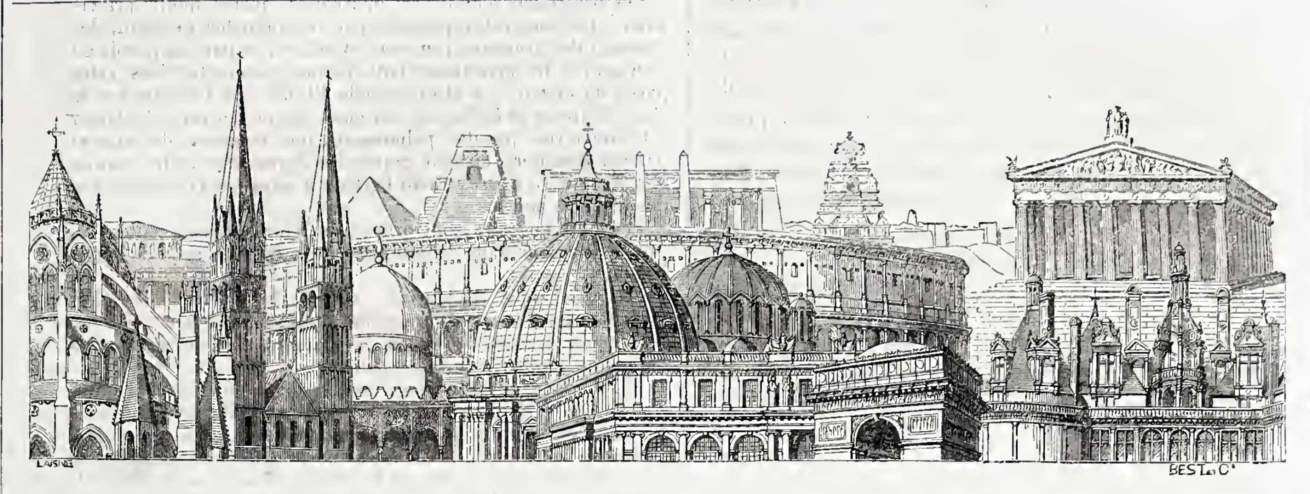
On regrette aussi de voir, sur les façades intérieures, quelques moulures en plâtre, apparence de luxe peu dispendieuse en elle-même, mais dont il aurait mieux valu sous tous les rapports se dispenser.

Mais, je me plais à le répéter, c'est là un premier essai fort satisfaisant, auquel le succès paraît répondre complétement, et dont on ne peut que savoir infiniment de gré et aux généreux souscripteurs qui ont fourni les moyens d'exécution, et à l'architecte qui les a employés avec soin et intelligence. Ce qu'il faut maintenant, c'est en profiter pour faire plus et mieux encore!

Tel est le but du *Concours* ouvert par S. A. le prince-président de la République, et dont le *Programme* a été inséré au *Moniteur* du 13 mai dernier.

Peut-être aurai-je de nouveau à entretenir les lecteurs de l'*Encyclopédie* de ce sujet important. Dans tous les cas, je donnerai, dans un prochain *supplément*, les *notes* et *résumés* que j'ai précédemment indiqués sur les *égouts*, l'amélioration successive des *latrines et fosses d'aisance*, les *moyens de prévenir ou de réprimer l'humidité*, et le travail d'une *commission spéciale en* 1852.

(*La suite au prochain numéro.*)



1er SEPTEMBRE 1852.

SOMMAIRE DU N° XI.

LA FÊTE DU 15 AOUT.

Autrefois les fêtes publiques étaient loin d'avoir l'importance qu'elles ont acquise dans ces derniers temps. Deux tristes théâtres en plein vent, quelques affreux orchestres en bois brut badigeonnés en jaune, et les éternels mâts de Cocagne, tel était le matériel ordinaire des fêtes du roi sous la Restauration et pendant les premières années du gouvernement de Juillet. Quant au luminaire, il se bornait, on s'en souvient, à de puantes guirlandes de lampions reliant ensemble les arbres de la grande avenue des Champs-Élysées, et à un certain nombre d'ifs en bois noirci, scellés grossièrement de place en place. C'était l'enfance de l'art.

Les choses en étaient là lorsque vers 1835 M. Visconti fut appelé à diriger les travaux des fêtes. Doué d'un goût sûr et d'un talent facile, M. Visconti avait les qualités qui conviennent avant tout à ces sortes d'improvisations. Sous sa main les ignobles baraques d'alors devinrent bientôt de petits édifices élégants, gracieux, quoique provisoires, et le fumeux et classique lampion fut obligé de céder la place à la flamme pure et brillante du gaz hydrogène, aux chapelets lumineux et multicolores de verres de couleurs. On sait l'excellent parti que M. Visconti sut tirer de ces nouveaux éléments, et l'on n'a pas oublié les féeriques illuminations imaginées par cet habile artiste.

La révolution de Février cependant détrôna l'architecte des fêtes publiques, et M. Charpentier fut assez heureux pour prendre la place de M. Visconti. M. Charpentier, homme fort actif, très-bien secondé d'ailleurs par les jeunes talents dont il eut le bon esprit de s'entourer dès le début, remplit d'abord avec bonheur la mission qui lui avait été confiée. Il parvint à donner plus d'extension à ces fêtes qui sont toujours une bonne fortune pour un grand nombre d'artistes et pour des milliers d'ouvriers; il fit une plus grande place à la peinture décorative employée déjà avec succès par l'architecte auquel il avait eu l'honneur de succéder; il enrichit même la partie des illuminations de quelques innovations qui eurent un véritable succès dans le public: témoin les fêtes de 1849 et de 1850.

Mais, disons-le, l'aveugle et capricieuse fortune n'a pas souri longtemps à M. Charpentier. Après lui avoir été déjà moins favorable en 1851, elle l'a tout à fait abandonné cette année; la fête du 15 août, considérée au point de de vue architectural, ne comptera pas parmi les plus brillantes de ces sortes de solennités. Tout en faisant la part du mauvais temps contre lequel a eu à lutter l'architecte, il est impossible de ne pas reconnaître que les sommes dépensées eussent pu être employées d'une façon plus heureuse.

Notre intention n'est pas de faire une description de la fête du 15 août; ce sujet, qui manquerait d'à propos, est d'ailleurs entièrement épuisé aujourd'hui. Nous bornerons nos critiques à quelques considérations générales que nous demandons la permission de consigner très-humblement ici.

La principale cause de la non-réussite de la dernière fête, c'est moins le vent qui a soufflé si malencontreusement le 15 août, que le peu de temps donné par l'architecte aux préparatifs de la fête, eu égard moins à l'importance matérielle de ces préparatifs qu'à leur nature. Le tort de M. Charpentier a été d'entreprendre sur une infinité de points des ouvrages où la main-d'œuvre devait avoir une très-grande part, et de plus nécessiter le concours simultané d'ouvriers appartenant à huit ou dix corps d'état différents; il aurait dû prévoir les difficultés d'exécution qu'offre toujours la réalisation d'une œuvre collective, surtout quand la première des conditions de succès est d'arriver à jour fixe.

M. Charpentier a eu, selon nous, un autre tort, c'est d'avoir introduit dans quelques-uns de ses ouvrages certaines productions artistiques qui par elles-mêmes ne peuvent être que l'œuvre du temps et de la réflexion, et dont, par conséquent, il faut s'interdire l'emploi en pareilles cir-

constances ; nous voulons parler surtout des trois figures de femme qui formaient la partie supérieure des fontaines de l'avenue des Champs-Élysées. Ces figures, modelées à la hâte, et probablement à coups de serpe, n'étaient que de tristes caricatures. La statuaire improvisée, même quand elle est l'œuvre d'un homme de talent, ne nous paraît pas propre à figurer dans des décorations de ce genre. Son rôle est tout différent de celui de la peinture décorative. Celle-ci nous plaît parce que, en définitive, elle est l'imitation feinte de la forme à l'aide des couleurs, et que, relativement au tableau, l'observateur placé en un point donné devient le jouet d'une illusion d'optique. Celle-là, au contraire, ne peut avoir de mérite à nos yeux que si elle nous offre réellement l'apparence palpable des corps, c'est-à-dire si elle est la reproduction exacte et matérielle des formes de la nature.

Mais d'ailleurs la statuaire, et en général tous les ouvrages qui demandent un travail de longue haleine, des soins nombreux et une grande perfection de détails, ne doivent pas, selon nous, entrer dans la composition des édifices postiches destinés à figurer dans les fêtes et cérémonies publiques. Il ne nous paraît pas bon que telle ou telle partie de ces décorations vienne, avec une apparence de durée, un certain air définitif, altérer le caractère éphémère de l'ensemble[1].

Donnez-nous tant que vous voudrez du bois doré, du clinquant, de la lumière, des fleurs, des fusées d'artifice et des toiles peintes par M. Desplechin et Nolau, mais n'entreprenez pas de construire sérieusement et à grands frais d'ambitieux monuments que le défaut de temps vous empêchera toujours de mener à bonne fin.

A. L.

Statue équestre de l'Empereur Napoléon

par M. de Nieuwerkerke.

Piédestal par M. Mauguin, architecte.

Grâce à M. le Directeur des Beaux-Arts et à la fête du 15 août, les Parisiens ont eu les prémices du monument élevé à l'empereur Napoléon par la ville de Lyon. Un modèle en plâtre du piédestal et la statue équestre elle-même, dressés en quelques jours sur le bassin du Rond-point des Champs-Élysées, ont permis aux amateurs d'examiner à loisir cette œuvre importante.

Il y a deux choses bien distinctes dans le monument dont il s'agit, la statuaire d'abord, qui en est la partie principale et l'architecture qui, il faut le reconnaître, ne joue là qu'un rôle accessoire. Nous ne parlerons pas de la statuaire, car notre qualité d'architecte pourrait faire douter de notre parfaite compétence en pareille matière, mais, nous dirons quelques mots de l'architecture, qui rentre de droit dans nos attributions.

Le piédestal de M. Mauguin, construit en marbre blanc d'Italie, diffère de tous ceux qu'on connaît, en ceci, qu'au lieu d'être un simple bloc quadrangulaire, ses extrémités se terminent par deux parties demi-cylindriques, un peu en retraite sur les côtés latéraux, et ornées de bas-reliefs sculptés dans le marbre.

En avant, l'aigle impériale aux ailes déployées porte avec les palmes et l'immortelle la légende historique : *Lyonnais, je vous aime.* En arrière les deux génies de la ville de Lyon, l'*Industrie* et le *Commerce*, soutiennent un écusson sur lequel on lit la dédicace : A NAPOLÉON.

[1] Nous n'avons pas besoin d'ajouter que ceci n'est applicable ni à la belle statue de l'*Immortalité*, de Cortot, qui fit le principal ornement de l'une des fêtes du Gouvernement Provisoire, ni au *Napoléon* de M. de Nieuwerkerke : ce sont là de magnifiques hors-d'œuvre qui n'ont de commun avec les fêtes publiques que la date de leur exhibition.

Les bas-reliefs sculptés se divisent en quatre motifs principaux : Le NORD est représenté par des branches de sapin, des armes et des drapeaux prussiens et russes, et par des pavois où sont gravés les principaux faits d'armes accomplis dans cette partie du monde. Le MIDI rappelle l'Italie et l'Autriche par le *Pont d'Arcole* et le *Passage du mont Saint-Bernard.* L'ORIENT est caractérisé par des palmiers et une couronne de lotus et par des boucliers où sont gravés les *Pyramides* et le *Pardon des révoltés du Caire.* Enfin l'artiste a exprimé l'OCCIDENT par des trophées anglais.

Les faces latérales sont ornées de figures assises coulées en bronze, personnifiant celle de gauche la *Guerre*, celle de droite la *Loi.*

Des guirlandes de lauriers ceignent les parties circulaires et viennent reposer sur la saillie d'un soubassement où sont inscrits en gravure les noms des batailles où Napoléon commanda ou combattit de sa personne.

Telle est en quelques mots l'œuvre de M. Mauguin. Si notre description a pu donner une idée de l'ensemble de cette composition, on verra qu'il a fallu chez l'artiste une certaine indépendance d'idées pour s'affranchir aussi nettement de la forme consacrée par l'usage ou par la routine, et s'exposer ainsi à la critique et à la colère des ennemis de toute innovation. Il faut donc d'abord louer M. Mauguin de son courage, et le féliciter ensuite pour le talent vraiment remarquable dont il a fait preuve dans cette circonstance. Son piédestal est composé avec beaucoup de savoir et beaucoup de goût, l'ornementation en est riche et variée, la forme en est originale et gracieuse sans cesser d'être sévère, l'aspect de l'ensemble est des plus séduisants.

Il faut ajouter pourtant que M. Mauguin a été on ne peut mieux secondé par M. Diebolt, ancien pensionnaire de Rome, auteur des deux belles figures assises qui ornent les faces latérales; par MM. Klagmann et Biès à qui l'on doit les bas-reliefs et les ornements, et par les habiles fondeurs MM. Eck et Durand.

En somme le nouveau travail de M. Mauguin ne peut qu'ajouter à la réputation de ce jeune et intelligent architecte.

A. L.

Congrégation municipale de Venise.

Concours pour l'érection d'un vaste Établissement de Bains.

Le nombre toujours croissant d'étrangers qui accourent l'été à Venise pour y soigner leur santé y a fait rapidement agrandir et multiplier les bains à un tel point, que les baigneurs ne manquent ni d'espace ni de commodité. Cependant le désir d'un établissement vaste, digne de cette ancienne reine des mers, étant généralement senti, le Conseil communal, dans le but d'en rendre l'érection plus facile, plus prompte et plus splendide, a résolu d'assurer à quiconque en assumerait l'entreprise un intérêt sur un capital qui n'excédât pas 1 million de livres d'Autriche; en outre, il a chargé la municipalité d'élire une commission qui, après avoir recueilli les projets et en avoir fait un sérieux examen, fît une proposition spéciale qui sera soumise à l'approbation de la commune en assemblée extraordinaire. Il est donc ouvert un concours dont les conditions sont exposées ci-dessous, afin que personne ne perde en vain ni le temps ni la peine.

1° Les projets devront être présentés au protocole de la congrégation municipale, le 1er novembre 1852 au plus tard; après ce terme, ils seront rejetés sans exception.

2° L'auteur du projet indiquera en combien de temps il s'oblige à construire l'édifice, à quel intérêt il prétend, et pendant combien d'années il voudrait qu'il lui fût assuré par la commune de Venise.

3° Il exposera en outre toutes les circonstances qui démontrent l'importance du projet ; il y joindra un plan de l'établissement dans tous ses détails, et fera connaître la dépense présumée et les moyens économiques pour le faire.

4° Le projet étant approuvé par la commune et par les autorités compétentes, celui qui assumera l'entreprise donnera dans le délai d'un mois une garantie soit en immeubles, soit en argent, soit en obligations de l'État ou de la commune, pour un vingtième de la dépense présumée, afin que l'exécution en

soit assurée dans le temps promis. A l'expiration du délai fixé sans que la garantie soit présentée, la municipalité et la commission s'occuperont des autres projets et feront un nouveau choix.

5° Quand l'érection sera parvenue à une moitié du travail, le cautionnement pourra être changé et transféré sur l'édifice même, moyennant hypothèque, jusqu'à l'accomplissement des obligations de l'entrepreneur. Dans le cas où elles ne seraient pas remplies, la somme du cautionnement restera, par condition corrélative, au bénéfice de la commune.

6° Selon l'intention du Conseil communal, le nouvel édifice doit être à la fois un avantage et un ornement à la ville. Il est en conséquence nécessaire qu'il y ait au moins cent baignoires et des espaces, l'un à l'usage des bains communs pour les hommes, l'autre pour les femmes, où l'eau soit courante et la natation possible. Le lieu de l'établissement devra être choisi de manière qu'il n'y manque ni la pureté de l'eau, ni un courant convenable. On y trouvera de la commodité pour les bains d'eau douce, d'eau salée, les bains de vapeur, les bains sulfureux ; pour les boues thermales fournies par nos canaux, ou des boues artificielles, ou de celles transmises des thermes euganéens, qui, d'après les nouveaux moyens de communication rapide, arrivent ici journellement dans toute leur chaleur naturelle.

Le choc de l'onde contre les corps étant prescrit dans certaines maladies, ou recherché par divertissement, il serait extrêmement utile que le susdit établissement en eût un secondaire au Lido, dans lequel, au moyen des mécanismes qui sont aujourd'hui en usage dans les bains de mer d'outre-monts, les personnes pussent être lancées contre les flots, ce qui pourrait être pour l'entreprise une source non indifférente de bénéfices, puisque bien des gens qui se rendent ailleurs pour y trouver ces agréments préféreraient en jouir à Venise.

Le projet qui comprendrait en même temps cet établissement secondaire aura un titre notable à la préférence. Dans le nouvel édifice on devrait aussi ajouter des appareils pour les douches, des aspersions et toute autre manière de faire usage de l'eau à l'extérieur, que les méthodes hydropathiques trouvent efficaces dans le traitement des maladies, ou pour fortifier la santé.

7° On ne pourra apporter aucune altération au projet choisi sans le consentement de la municipalité. Elle sera même libre, dans le cours du travail, de faire toute opération de contrôle qu'elle trouvera nécessaire. En cas d'altérations non approuvées, la garantie de la commune n'aura plus lieu.

8° La commune ne garantit que l'intérêt de la somme réellement employée dans l'entreprise. La garantie ne s'étend pas aux dépenses qui excéderaient un million de livres d'Autriche.

9° L'intérêt ne commence à être garanti par la commune que du jour où l'établissement est mis en activité.

10° Le Conseil communal pourra prescrire ou déléguer à la municipalité le droit de prescrire ou d'opérer les contrôles qu'il croira utiles à l'intérêt communal, dans la gestion administrative de l'établissement.

Pour s'assurer que les bénéfices n'arrivent pas jusqu'à l'intérêt du capital tel qu'il est garanti, le Conseil pourra opérer des vérifications, et, en cas de dépenses superflues ou de vices administratifs, ordonner les règlements nécessaires à la préservation de l'intérêt communal.

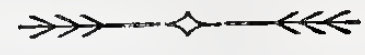
11° La municipalité observera si le service correspond au but que la commune s'est proposé en donnant sa garantie, et elle avertira l'entreprise des négligences auxquelles elle sera tenue de remédier.

Venise, le 17 juillet 1852.

Le Podestat, JEAN : comte CORRER.

L'Assesseur, Co : PIERRE-LOUIS BEMBO-SALOMON.
Le Secrétaire, A. LICINI.

Les Membres de la Commission: L. FORTIS, *avocat* ; G.-B MEDUNA, *ingénieur* ; G. MONDOLFO, *du conseil communal* ; G. NAMIAS, *médecin* ; A. SAGREDO, *du conseil communal.*



ÉDIFICES PUBLICS.

Nouvelle organisation du service d'entretien et de conservation des bâtiments.

Par arrêté de M. le Ministre de l'intérieur en date du 20 juin dernier, les édifices publics du département de la Seine, divisés jusqu'alors en quatre circonscriptions, en forment aujourd'hui six, qui se composent ainsi qu'il suit :

1re Circonscription.

INSPECTEURS GÉNÉRAUX.	MONUMENTS.	ARCHITECTES EN CHEF.
M. BIET.	Observatoire national.	MM. DE GISORS.
	Institution des Sourds-Muets.	PHILIPPON.
	Ecole des Mines.	VALLEZ.
	Ecole Normale.	DE GISORS.
	Eglise Sainte-Geneviève.	CONSTANT-DUFEUX
	Bibliothèque Ste-Geneviève.	H. LABROUSTE.

M. ADOLPHE LANCE, inspecteur ordinaire.
M. DELAPIERRE, agent comptable.

2e Circonscription.

INSPECTEURS GÉNÉRAUX.	MONUMENTS.	ARCHITECTES EN CHEF.
M BIET.	Collége de France.	MM. LETAROUILLY.
	École gratuite de Dessin.	CONSTANT-DUFEUX
	Théâtre de l'Odéon.	DE GISORS.
M. CARISTIE.	Palais de l'Institut.	LEBAS.
	École des Beaux-Arts.	DUBAN.
	Monument du Pont-Neuf.	LEBAS.

M. DE LIGNY, inspecteur ordinaire.
M. MASSÉ, agent-comptable.

3e Circonscription.

INSPECTEURS GÉNÉRAUX.	MONUMENTS.	ARCHITECTES EN CHEF.
M. CARISTIE.	École des Ponts-et-Chauss.	MM. GARREZ.
	Palais du quai d'Orsay.	LACORNÉE.
	Archives de la Cour des Compt.	VAN-CLEEMPUTTE.
	Institution des Jeunes Aveug.	PHILIPPON.
	Magasins de l'île des Cygnes.	H. LABROUSTE.
	Arc de Triomphe de l'Etoile	BLOUET.
	Obélisque de Louqsor.	HITTORF.
	Colonne Vendôme.	HITTORF.

M. LEPREUX, inspecteur ordinaire.
M. GUILLOT, agent-comptable.

4e Circonscription.

INSPECTEURS GÉNÉRAUX.	MONUMENTS.	ARCHITECTES EN CHEF.
M. LECLERC.	Théâtre de l'Opéra.	MM. ROHAULT.
	Magasin de la rue Richer.	ROHAULT.
	Conservatoire de Musique.	JANNIARD.
	Porte Saint-Denis	VISCONTI.
	Porte Saint-Martin.	VISCONTI.
	Église de Saint-Denis.	VIOLLET-LE-DUC.

M. POULAIN, inspecteur ordinaire.
M. HAZARD, agent-comptable.

5e Circonscription.

INSPECTEURS GÉNÉRAUX.	MONUMENTS.	ARCHITECTES EN CHEF.
M. LECLERC.	Bibliothèque nationale.	MM. VISCONTI.
	Hôtel du Timbre.	V. BALTARD.
	Monum. de la place des Vict.	VISCONTI
M. GRILLON.	Conserv. des Arts et Métiers.	VAUDOYER.
	Hôtel des Archiv. nationales.	LELONG, GRÊTERIN
	Sainte-Chapelle.	LASSUS.
	Cour de Cassation.	LENORMAND.

M. DELALANDE, inspecteur ordinaire.
M. LOUET, agent comptable.

6e Circonscription.

INSPECTEURS GÉNÉRAUX.	MONUMENTS.	ARCHITECTES EN CHEF.
M. GRILLON.	Monum. de la Place Royale.	MM. VISCONTI.
	Bibliothèque de l'Arsenal.	T. LABROUSTE.
	Muséum d'Histoire naturelle.	ROHAULT.
	Colonne de Juillet.	DUC.
	Ecole vétérinaire d'Alfort.	ROBELIN.
	Maison de Charenton.	GILBERT AÎNÉ.

M. GODEBOEUF, inspecteur ordinaire.
M. CARITHON, agent-comptable.

Un traitement fixe est affecté à la direction des travaux de chaque circonscription. Il sera partagé entre les architectes actuellement en fonctions, jusque à ce que par suite d'extinction le service soit dirigé par un seul architecte.

Des dispositions spéciales règleront le service des ateliers situés hors du département de la Seine.

Commission municipale de Paris.

La commission municipale vient de terminer sa session extraordinaire, consacrée spécialement à l'examen du budget et des comptes de la ville. Avant de se séparer elle s'est occupée de questions de voirie d'une importance considérable.

M. Milion, propriétaire, rue Sainte-Hyacinthe-St-Michel, n° 6, propose, moyennant une indemnité municipale de 35,000 francs, de déplacer l'escalier qui masque actuellement sa propriété, de le porter plus avant dans la rue, et d'ouvrir, sur l'emplacement de la maison contiguë à la sienne, dont il se rendrait acquéreur, une nouvelle rue de douze mètres conduisant à la rue Saint-Thomas-d'Enfer, en face de la rue Sainte-Catherine. Ce projet est approuvé par la commission.

Elle autorise le préfet à faire des offres d'indemnités pour les immeubles atteints pour l'élargissement de la rue Saint-Martin entre les rues de la Vannerie et des Lombards, et la formation d'une place aux abords de la tour Saint-Jacques-la-Boucherie. En conséquence, elle alloue un crédit de 3 millions applicable à ces expropriations. Cette opération, on le sait, est une des annexes de l'ouverture de la rue de Rivoli

Des dispositions analogues sont sanctionnées en ce qui concerne l'achèvement de la rue du Cardinal-Lemoine jusqu'à la rue Saint-Victor, et les élargissements partiels de cette dernière rue et de la rue de Poissy.

La commission approuve aussi une proposition de l'administration ayant pour objet de changer l'alignement de la contre-allée de l'avenue des Champs-Élysées à la hauteur du promenoir de Chaillot, aux dépens de ce promenoir et d'un terrain à acheter qui se termine du côté de la rue du Château-des-Fleurs.

Autre approbation accordée à un projet de nivellement de la rue nouvelle autorisée entre la gare du chemin de Strasbourg et le boulevart Saint-Denis, sous le nom de rue de Strasbourg. Il s'agit d'exécuter un déblai devant la gare, et un remblai à partir de la rue de la Fidélité, de manière à réduire la pente maximum à vingt millimètres par mètre.

L'enquête ouverte sur le projet de nivellement de la place du Louvre, de la rue des Poulies, du quai de l'École et du quai du Louvre, n'ayant soulevé aucune objection, il y a lieu de provoquer la décision du gouvernement pour l'exécution de ce projet.

Un décret du Gouvernement Provisoire avait affecté les bâtiments du Temple au service de la garde nationale et à l'ouverture de cours publics pour les ouvriers. Cet immeuble a, depuis lors, été revendiqué par le ministre des finances à titre de propriété du domaine. Sur la proposition du préfet de la Seine, la commission municipale vient de souscrire à la restitution de ce domaine ; mais en même temps, elle exprime l'opinion qu'il est dans l'intérêt du quartier et du domaine de vendre, sur les rues de la Corderie, Molay et Perrée, la zone du terrain nécessaire pour la construction de maisons d'habitation et de faire disparaître l'état d'isolement causé par les grands murs sans issue qui règnent sur trois des côtés du périmètre du Temple.

Bulletin bibliographique.

ARCHIVES DE L'ART FRANÇAIS. Recueil de documents inédits, relatifs à l'histoire des arts en France, publié sous la direction de M. Ph. de Chennevières, 2e année, 1re livraison. In-8 de 6 feuilles. Impr. de Pillet fils aîné, à Paris. — A Paris, chez Dumoulin, quai des Augustins, 13.

Cette livraison complète le tome Ier. Faux-titre, titre, introduction. II I-XVI. Texte. P. 385-464. Prix du volume: 15 fr, et 10 fr. pour les souscripteurs à la deuxième année.

Cette publication se divise en deux parties : la première est consacrée aux documents divers sur les artistes français, recueillis dans des collections publiques et particulières, et annotés par MM. Dussieux, Filion, Léon de Laborde, Le Roux de Lincy, Mantz, Montaiglon, Soulié, etc. La deuxieme est consacrée à l'Abecedario et aux notes inédites de l'illustre amateur P.-J. Mariette.

ARTISTES (les) FRANÇAIS A L'ÉTRANGER; par L. Dussieux, professeur d'histoire naturelle à l'école militaire de Saint-Cyr, etc. In-12 de 6 feuilles 5/6. Impr. de Montalant-Bougleux, à Versailles. — A Paris, chez Didron, rue Hautefeuille, 13. Prix : . . . . 3 fr. 25 c.

ARCHITECTE RÉGULATEUR ou tableau des prix réglés de tous les ouvrages en bâtiment, conformes à ceux adoptés en 1852, par Lebossu, architecte, etc. Edition entièrement revue et corrigée, et augmentée d'un appendice. In-12 de 2 feuilles 1/4. Impr. de Lebon, à Paris. — A Paris, chez l'auteur, rue des Marais Saint-Martin, 71 ; chez Mathias, Carilian-Gœury. Prix : . . . . 4 fr.

MÉMOIRE sur la découverte de quatre statues, faite dans le terrain qu'occupait l'ancienne église collégiale de Saint-Rieul, à Senlis, en octobre 1845, suivi de quelques détails sur la cathédrale de cette ville; par M. Gilbert. In-8 de 3/4 de feuille. Impr. de Duval, à Amiens.

(Extrait du *Bulletin de la société des antiquaires de Picardie*, année 1851, n° 4.)

NOTA. Tous les ouvrages mentionnés ci-dessus se trouvent à la Librairie d'Architecture de Bance, éditeur, rue Bonaparte, 13.

L'éditeur responsable, BANCE.

Paris.—Imprimerie BONAVENTURE et DUCESSOIS, quai des Grands-Augustins, 55.

Notes sommaire des améliorations successives en ce qui concerne les latrines et les fosses d'aisances à Paris.

(SUITE DU SUPPLÉMENT AU N° IX).

Anciennes coutumes de Paris et autres villes. — Obligation d'*avoir latrines et privés dans les maisons*, sans mention positive de fosses à demeure. — Recommandation *de ne pas déposer les vidanges dans les villes.*

XVI[e] SIÈCLE. — *Arrêts du Parlement et ordonnances royales.* — Obligation *d'avoir dans toutes les maisons*, afin d'assainir et approprier la ville, des *fosses à retrait*, sous peine de *saisies des loyers* pour établissement et entretien desdites fosses.

(Renouvellement des mêmes ordres au commencement du XVIII[e] siècle)

1696, 1726, 1729. — *Statuts des vidangeurs.* — Réglementation de leurs obligations et de leurs droits. — Heures de travail, etc.

1755. — Premier emploi de *ventilateurs* pour la vidange des fosses. — Privilége exclusif accordé et retiré à différentes fois.

1768. — Première indication par Gourlier, architecte de Versailles, d'une fosse construite sur le principe *de la séparation des solides et des liquides.*

1777. — Première indication par Geneste, d'un tuyau d'évent de la fosse au comble.

1777 et années suivantes. — Expériences ordonnées par le Gouvernement, en raison de la multiplicité des accidents lors de la vidange des fosses.—Travaux, à ce sujet, du Collége de pharmacie, de l'Académie des sciences, de l'Académie d'architecture, de la Société libre d'émulation, etc., par Laborie, Cadet, Parmentier, Lavoisier, Portal, Vicq-d'Azir, Louis, Peyre, Hallé, etc.

1778 et années suivantes. — Première indication par Giraud, architecte, de ses *commodités portatives* et de la possibilité de *supprimer entièrement les fosses d'aisance*, etc.

1790. — Sur la demande du ministre baron de Breteuil, relative à de nouvelles pompes anti-méphitiques pour les vidanges, savant rapport de Leroy, Cornette, Berthollet, Tessier, à l'Académie des sciences; rappelant l'absence de fosses à demeure dans l'ancienne Rome, ainsi qu'à Londres; signalant les inconvénients de l'établissement de tant de fosses de ce genre à Paris depuis plusieurs siècles, les obstacles que cet établissement y a soulevés ainsi que dans les provinces, à Madrid etc.; enfin, la nécessité de s'occuper d'un plan pour débarrasser le plus promptement possible Paris des matières fermentescibles qui en pénètrent des fossesle sol, et, en attendant, de réglementer les constructions d'aisances.

1795 (an II, nivôse). — Ordonnance de police réglementant la *profession des vidangeurs.*

1809. — Décret réglementant la *construction des fosses d'aisances.* — Malgré l'insuffisance de ces premières prescriptions, les fosses, qu'on ne vidait qu'au bout d'un certain nombre d'années, exigent dès lors une vidange annuelle.

1818. — *Fosses mobiles inodores, séparant les liquides et les solides*, de Cazeneuve. Rapports favorables successifs à la Société centrale d'agriculture, à la Société d'encouragement, au Conseil des bâtiments civils, etc.

1813. — Ordonnance royale réglementant la *construction et la vidange des fosses à demeure*, et autorisant l'usage des *fosses mobiles.*

1822. — Instruction du Conseil de salubrité sur la construction des fosses d'aisances et des latrines, et sur leur assainissement au moyen des *fourneaux d'appel* de D'Arcet.

1832. — Établissement, par Payen et Salmon, d'une fabrication de *charbon désinfectant*, pour lequel ils reçoivent de l'Académie un prix Montyon, mais dont l'application à Paris éprouve longtemps des obstacles en raison de divers intérêts particuliers.

1835. — Rapport par Labarraque, Chevalier et Parent du Châtelet, sur l'*amélioration des fosses d'aisances, de leur vidange et des voiries de Paris.*—Ce rapport, après des considérations générales sur l'état passé, actuel et futur des fosses, ainsi que des voiries, insiste particulièrement sur la nécessité de séparer les *liquides* des *solides;* examine les divers moyens proposés à cet effet, en même temps que pour se débarrasser des liquides une fois séparés, *jusqu'à ce que les arts et l'agriculture aient trouvé moyen d'en tirer parti* (notamment leur envoi dans des puits forés, dans la Seine ou dans les égouts); enfin, il conclut à la possibilité, 1° de verser les liquides, convenablement mélangés d'eau, sur la voie publique; 2° d'améliorer et rendre sans inconvénients la manutention des solides, etc.

1837 à 1848. — Concours ouvert par la Société d'encouragement. — Désinfection dans les fosses mêmes. — Séparation des solides, avec désinfection, et des liquides, de façon à empêcher la putréfaction. (Voir deux importants rapports, de M. Gauthier de Claubry en 1844, et de M. Chevalier en 1848.) — Production, par le million d'habitants de Paris, de quantités de matières, solides ou liquides, suffisantes pour fumer 17,500 hectares.—Dix-huit médailles, dont une de 3,000 fr., deux de 1,000 fr., etc. — Regrets que les revenus perçus par la ville de Paris, en échange de priviléges concédés pour l'exploitation des voiries, etc., s'opposent à l'emploi de procédés perfectionnés, adoptés dans un grand nombre d'autres villes.

NOTA. Je n'ai pas mentionné, dans ce qui précède, le grand nombre d'appareils de toutes sortes, mécaniques et hydrauliques, qui, depuis longtemps, ont été inventés, proposés et employés avec tant de succès pour l'assainissement de nos *cabinets d'aisances.* Je me contenterai de citer ici, à peu près dans l'ordre de leur mise au jour, ceux de MM. Havard, Tirmarche, Ramachard, Feuillâtre, Filliol, etc.

Déc. 1849 et nov. 1851. — Ordonnances de police. « Considérant que, par suite d'expériences déjà anciennes.., « on peut désinfecter rapidement et économiquement les « matières contenues dans les fosses, etc... Défense de pro- « céder à l'extraction et au transport des matières... des « fosses... fixes ou mobiles... avant leur complète désin- « fection... Les liquides désinfectés pourront être, lors de « la vidange, écoulés sur la voie publique... moyennant « paiement à la ville de 1 fr. 25 c. par mètre cube de « matière solide ou liquide... Les solides pourront être « transportés dans des locaux autorisés, ou qui le seront de « nouveau... sinon..., etc. »

Note relative aux inconvénients de l'humidité et aux moyens de les prévenir ou de les faire cesser.

Concours ouvert par la Société d'encouragement.

J'ai mentionné dans la note qui précède le service rendu, parmi tant d'autres, à nos habitations par la Société d'encouragement, au moyen du concours ouvert par elle pour l'assainissement des fosses et des cabinets d'aisances; je dois également mentionner ici le concours qu'elle a ouvert aussi, de 1832 à 1844, sur la proposition de son savant secrétaire, M. Jomard, relativement aux *moyens de prévenir ou de faire cesser les effets de l'humidité sur les constructions;* concours auquel je m'honore d'avoir coopéré par la rédaction du *Programme* ainsi que des *Rapports* qui ont eu lieu en 1843 et 1844, au nom des comités des Arts chimiques et économiques réunis, et conformément auxquels la Société a décerné, entre autres récompenses :

Des médailles d'argent, à M. Valadon, architecte à Paris, pour *des soubassements en meulière, briques ou autres matériaux non calcaires, hourdés en bitume*, etc., et à M. Duval, chimiste à Paris, pour ses *dalles hydrofuges en pierre factice, à tenons d'isolement*, propres à former, en avant des murs imprégnés d'humidité, des *revêtements avec courants d'air*, etc.

Et surtout un *premier prix* de 2,000 fr. à M. Léon Vaudoyer, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome et architecte du Conservatoire des Arts et Métiers, etc., pour une remarquable *Instruction théorique et pratique, 1° sur les diverses causes de l'humidité et de ses inconvénients quant aux constructions en général et aux habitations; 2° sur les différents moyens soit de prévenir ces inconvénients lors de l'exécution des constructions, soit de les faire cesser et de s'en préserver dans les constructions existantes* [1].

Depuis, la Société d'Encouragement a également accueilli avec faveur (voir son Bulletin pour 1848), ainsi que le Conseil général des Bâtiments civils et la Société centrale des Architectes (voir le Bulletin de cette société pour 1849), des *placages* présentés par M. Péan, en feuilles de *verre* recouvertes en toile sur une face; juxtaposées, au moyen de tenons en mastic et d'attaches en zinc, contre les parties humides à un intervalle de quelques millimètres rempli en sablon fin et sec, et pouvant recevoir toute espèce de recouvrements en tenture ou en menuiserie, des peintures, etc.

[1] Bulletin de la Société d'encouragement pour 1844, et réimpression à part. — J'extrais de cette *Instruction* le passage suivant qui contient une appréciation éclairée de l'étage inférieur des habitations de Londres : « A Londres on est parvenu à rendre sains et habitables « non-seulement les rez-de-chaussée, mais aussi des étages situés en « contre-bas du sol des rues. Ces étages sont préservés de l'humidité « du sol par un isolement assez large qui favorise la circulation de « l'air; de plus, la grande largeur des rues et le peu de hauteur des « maisons permettent au soleil de pénétrer même dans cette partie « inférieure des habitations, où, d'ailleurs, on ne couche pas » (*quelquefois cependant, et sans inconvénient, moyennant les conditions voulues à cet effet par la loi*); « et comme l'exposition de la façade « varie, on a soin de réserver par derrière un espace assez vaste, « planté ordinairement en jardin » (je ne crois pas que cet espace soit, aussi habituellement que M. Vaudoyer l'a pensé, vaste et planté, du moins dans les parties de la ville les plus rapprochées du centre), « sur lequel s'ouvrent les fenêtres de la face opposée à celle de la rue. « Cet étage n'a donc aucun des inconvénients d'un étage souterrain, « et il présente d'ailleurs l'avantage de permettre aux eaux ménagères « de s'écouler directement dans les égouts sans parcourir, comme à « Paris, le sol de la voie publique. Quant à l'humidité, toutes les précautions sont prises pour l'en garantir; et ces précautions, sur lesquelles « nous avons pris des renseignements sur les lieux, sont tout-à-fait « analogues à celles que nous avons réunies dans cette instruction. »

Résumé du rapport d'une Commission spéciale de salubrité instituée en 1852, composée de MM. Petit, médecin, Trébuchet, chef de bureau à la préfecture de police, et Rohault, architecte-rapporteur.

1re PARTIE. *Dispositions à observer dans la construction des maisons sous le rapport de la salubrité;* 2e PARTIE. *Moyens d'assainir les maisons existantes;* 3e PARTIE. *Maisons et logements garnis.*

Situation. Inconvénients des rues courant de l'Est à l'Ouest, étroites et bordées de maisons élevées.

Hauteur et largeur des bâtiments ; devraient être limitées : quant à la *hauteur*, à 15 mètres [1]... sur les rues les plus larges et sur les cours; et quant à la *largeur*, à ce qui est nécessaire pour deux pièces, sans pièces intermédiaires privées de jour et air directs.

Cours; devraient toujours avoir une longueur et une largeur au moins égales à la hauteur des bâtiments, et être ouvertes, au moins au-dessus du rez-de-chaussée, sur l'un des côtés, autant que possible au midi.

Écoulement des eaux ménagères; nécessité de fermetures hermétiques, inconvénients des puisards.

Puits; nécessité, en cas d'infection des eaux de la première nappe, de les prolonger, au moyen d'un tube, jusqu'à la deuxième nappe.

[1] Voir précédemment, page 75, les fixations actuelles de ces hauteurs; et page 77, les observations relatives à la difficulté de restreindre ces fixations (quelque désirable que cela pourrait être en principe), ainsi qu'aux divers moyens d'y obvier, etc.

Caves; ne préservent de l'humidité les bâtiments superposés qu'autant qu'elles sont elles-mêmes bien aérées et construites en matériaux hydrofuges.

Rez-de-chaussée; nécessité de soubassements qui ne puissent être exposés à la transmission de l'humidité par l'effet de la capillarité; de plancheyages au-dessus du sol; de grandes ouvertures, etc. — Amélioration des *loges de portiers, des écuries*, etc.; inconvénients du séjour des fumiers.

Allées, escaliers; nécessité de leur complète aération.

Cabinets d'aisance, tuyaux de descente, fosses recommandations qui rentrent dans ce qui a été précédemment indiqué.

Chambres d'habitation; devraient n'avoir jamais moins de 3 mètres de hauteur, présenter au moins 15 mètres cubes par individu [1], être ouvertes par des croisées de hauteur convenable, chauffées préférablement par des cheminées à bouches de chaleur prenant l'air extérieurement, etc.

Cuisines; doivent être suffisamment vastes, bien ventilées, etc.

Jardins; favorables en général, mais nuisibles lorsqu'ils sont trop restreints et mal aérés, etc.

[1] Dimension insuffisante à moins de moyens particuliers de ventilation. Voir le principe indiqué page 96.

Résumé chronologique des principales circonstances relatives aux Égouts de Paris

AINSI QU'AUX SOINS PRESQUE TOUJOURS APPORTÉS A ASSURER LA PURETÉ DE LA SEINE, ETC.

Indépendamment de quelques recherches qui me sont propres, ce Résumé a été établi principalement :
1° Pour les *faits anciens*, d'après l'*Essai* publié par Parent du Châtelet en 1824 (voir ci-après à cette date) ; 2° Pour les *faits plus récents*, d'après les deux importants *Mémoires* publiés en 1834 et 1836, dans les *Annales des Ponts-et Chaussées*, par le regrettable M. Emmery, mort, en 1842, inspecteur-divisionnaire ; 3° Enfin pour les *faits les plus récents*, d'après les *Notes* qu'ont bien voulu me procurer les dignes successeurs de M. Emmery : M. Mary, maintenant inspecteur-divisionnaire, et M. Dupuit, actuellement ingénieur en chef-directeur des travaux des ponts-et-chaussées à Paris ; notes dont je les prie ici d'agréer mes bien sincères remercîments.

PHILIPPE-DE-VALOIS, 1348 — Ordonnances du prévôt des marchands : « Défense de jeter les immondices dans les rues en temps de pluie, afin qu'elles ne soient pas portées à la rivière. »

JEAN, 1358 — Édit royal (même défense).
La Bièvre, le ruisseau du Pré-aux-Clercs, celui de Ménilmontant, recevaient primitivement les eaux des rues de Paris.

CHARLES V, 1370 à 1375 — H. Aubriot, prévôt de Paris, fait creuser plusieurs égouts et en fait, le premier, revêtir et couvrir une partie en maçonnerie.

CHARLES VI, 1388 — Ordonnance du prévôt des marchands : « Défense de jeter des boues ou fumiers dans la Seine, à peine de 60 sols d'amende. »

1404 — Lettres patentes (même défense).

1412 — Construction des égouts des rues des Égouts et Saint-Louis.

1414 — Règlement..... : Défense aux chirurgiens de jeter le sang dans la Seine.

FRANÇOIS Ier, 1526 — Sentence confirmée par arrêts : Condamnation au fouet pour matières fécales jetées dans la Seine.

HENRI II, 1553 — Visite des égouts par Philibert Delorme.

CHARLES IX, 1567 — Ordonnance : Permission de jeter le sang et les vidanges des animaux dans la Seine, de 7 heures du soir à 2 heures du matin.

HENRI III, 15 . — Ordonnance : Retrait de cette permission.

1605 — Fr. Miron, prévôt des marchands, fait revêtir, à *ses frais*, en maçonnerie l'égout de la rue du Ponceau.

MARIE DE MÉDICIS, 1610 — Première adjudication du nettoiement des égouts (registres de la ville).

LOUIS XIII, 1619 à 1626 — On voûte les égouts de la Courtille, de la rue Saint-Louis, etc. (registres de la ville).
Discours politiques et économiques.. dédiés au Roy... (Paris, Sel Thiboust.. petit in-18), par Delamberville, conseiller, etc... 4e Discours. *Cause du déluge arrivé au faub. Saint-Marcel-lès-Paris*, etc. Il propose : « ..... Un aqueduct « sous terrain... sous les fossés St-Marcel, etc .. « conduit dans le fossé de l'abbaye St-Germain, « le long de la rue du Colombier, et après au « Pré-au-Clercs... joindre le courant de la Seine .. « qui fait l'isle de Chaillot près des Bons-« Hommes... » (*Première idée des égouts latéraux d'interception.*)

1631 — Au sujet de la nouvelle enceinte depuis la porte Saint-Denis jusqu'à la barrière de la Conférence, projet d'une grande cloaque de 12 pieds de largeur, qui aurait été lavée par les eaux de la Seine.

LOUIS XIV, 1660 — Description des égouts alors existants : 5,148 toises dont 1027 couverts.

1666 — Formation, chez le chancelier Séguier, du *Conseil de police* du royaume, composé des personnes les plus éminentes et les plus capables : examen spécial des égouts de Paris. Colbert demande des réservoirs pour le lavage... Mais, l'*eau manquait!* (Registres de la ville.)

16... — Construction du grand égout des Invalides, qui, encore actuellement, reçoit toutes les eaux, immondices et matières fécales de cet établissement, et les conduit à la Seine.

LOUIS XV, 1718 — Turgot, prévôt des marchands (père du ministre de Louis XVI), donne une grande activité aux travaux des égouts.

LOUIS XV, 1721 — Arrêt du conseil : « Tous propriétaires des maisons et places... sous lesquelles passent des égouts, seront tenus, pour la partie passant sous leurs maisons et places, au curement, pavage et réparations... »

1737 — Changement de lit et reconstruction du grand égout de ceinture depuis le nouveau quartier de la Nouvelle-France jusqu'à la Seine, à Chaillot... Le fond en larges dalles... murs de maçonnerie de 5 pieds de hauteur... au-dessus berges à 45 degrés... Réservoirs de 32,000 muids pour le lavage, etc.

1755 — Construction des égouts de l'École Militaire, de la rue St-François, des Champs-Élysées, de la place Louis XV, du Palais-Royal.

1759 — *Mémoires sur les objets les plus intéressants de l'architecture ; de la distribution vicieuse des villes*, etc. , *par Patte*, *architecte*. — Indique, entre autres améliorations utiles : de grands égouts sous les quais, longeant les rivières; des égouts principaux et des égouts d'embranchement; et des rigoles y versant toutes les eaux des rues et maisons ainsi que les matières des fosses d'aisances (Voir ses plans et autres détails graphiques).

LOUIS XVI, 1785 — Arrêt du conseil : « Par dérogation à l'arrêt « de 1721... le curement des égouts passant « sous les maisons aura lieu aux dépens de la « ville seule... Défense expresse de pratiquer « aucunes ouvertures ou communications pour « l'écoulement des eaux des latrines... Quant « aux pavements et réparations, ils auront lieu « aux frais des propriétaires... »

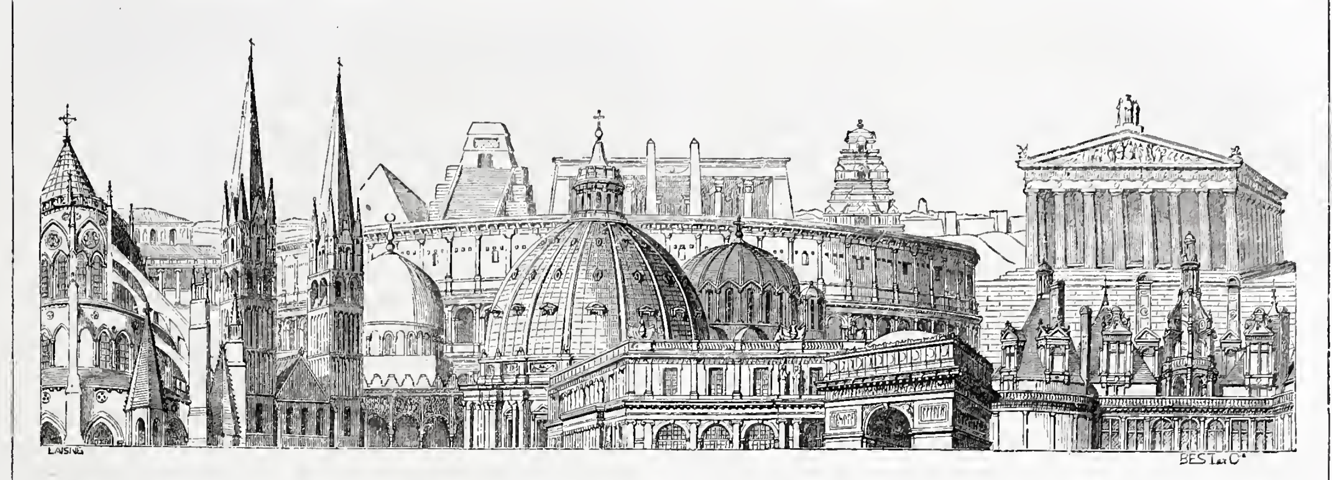
1788 — Proposition d'établir deux bassins de 20 toises carrées chaque sur les bords de la Seine : l'un près de la Gare, au-dessus de l'Hôpital ; l'autre à l'île des Cygnes ; d'y déposer les eaux extraites des fosses d'aisances à l'aide des *pompes anti-méphitiques* (récemment autorisées), et de les verser dans la Seine, la nuit, par des soupapes de fond : le volume en étant beaucoup moins considérable que celui des eaux de la Seine et la pesanteur plus considérable , elles ne pourront remonter à la surface ; et quant au bassin supérieur, la Seine traverse Paris en une heure, etc.
Sur la demande de M. Decrosne, lieutenant de police, examen de cette proposition par la Société royale de médecine.—Rapport de Dehorne, Fourcroy, Hallé et Thouret, rapporteurs. *Inconvénients signalés :* «..... Par l'excès de pesanteur... les matières se précipiteraient au fond et formeraient « un dépôt... au moins au droit du courant... qui, « avec le temps, coulerait sur un sol infect...; « inconvénient moins dangereux peut-être qu'on « ne le croit, mais cependant réel. Si plusieurs « analyses de l'eau de la Seine, puisée au-dessous des lieux les plus propres à l'infection, « n'ont rien offert de dangereux..., on doit craindre d'en abuser... sur un objet d'une si grande « importance. Des principes d'infection qui échappent aux analyses peuvent cependant exister; « l'art n'embrasse pas encore toutes les opérations de la nature... Il faut d'autres preuves « que des preuves négatives... Ce serait une « nouvelle source d'infection ajoutée à celles... « des immondices des rues, tueries, hôpitaux,

Date	Faits	Longueur (m.)	Dépense (fr.)
LOUIS XVI, 1788	« égouts, etc… Accroissement prodigieux des « habitations… Ce qui a pu jusqu'ici ne produire « aucun dommage… peut enfin en occasionner « un… qu'on ne pourrait plus réparer… Mouve- « ment moins rapide sur les rives… Difficulté de « surveillance… Possibilité d'abus…, de mé- « langes de matières, etc. »		
NAPOLÉON, An VI, 1798	Sur la demande du ministre de la police Fouché, examen par l'Institut de la question suivante : *Y a-t-il inconvénient réel à verser chaque jour dans la Seine les immondices des rues,* etc. ? Rapport de Fourcroy et Hallé : « Cube des im- « mondices par jour d'hiver : *maximum*, 684 m ; « *minimum*, 410 m ; moyenne, 547 m [1]. — Vitesse « de la Seine aux plus basses eaux : par se- « conde, 0m 65. — Profil de la Seine, aussi aux « plus basses eaux au pont de la Révolution, « 118m.—En supposant la vitesse moyenne pour « toute la masse, cube d'eau par seconde, 76m : « donc 9,600 fois plus que le *maximum* d'im- « mondices, 16,015 plus que le *minimum*.— « L'inégalité de vitesse amplement compensée « par d'autres causes. — Le rapport est donc « extrêmement petit, et ce n'est pas par motif « d'insalubrité qu'on doit éviter de jeter ces im- « mondices dans la Seine…, mais en considération « des avantages que l'agriculture retire de l'ex- « portation… des immondices et des boues… »		
1805	Les égouts sont confiés aux ingénieurs des ponts-et-chaussés ; M. Girard, ingénieur en chef.		
	Egouts existants au 1er janvier 1806.	23,550 m.	
1806 à 1813	Construction du grand égout, rue de Rivoli, tout en pierre, etc., environ.	780	fr. 800,000
	Construction des égouts rue St-Florentin, du Carrousel, du Ponceau, St-Denis, des S.-Pères.	1,600	700,000
	Construction des égouts de la Salpêtrière, en recevant les latrines, mais de trop petites dimensions.	264	63,000
	Reconnaissance des égouts existants par Bruneseau et Nargaud.		
	Exécution d'une rigole conduisant les eaux vannes de Montfaucon à la Seine, au pont d'Austerlitz.		
	Construction des égouts rue du Mail, de la Paix, de la Chaussée-d'Antin, Montmartre.	2,160	669,000
LOUIS XVIII, 1814	Ordonnance royale. Confirmation des prescriptions de 1785 (voir à cette date), sauf l'exception ci-après : « Lorsque, naturellement « ou accidentellement, le « sol du rez-de-chaussée « d'une maison, cour ou jar- « din, étant au-dessous de « la rue, il y aura impossi- « bilité… de conduire… par « une pente d'au moins 5 « millim. les eaux pluviales « et ménagères… aux ruis- « seaux des rues…, il pourra « être permis d'établir une « communication… avec l'é- « gout le plus voisin… mais « non en aucun autre cas…, « toute autre communica- « tion existante devant « même être supprimée… « Dans le cas d'exception ci- « dessus….. établissement « d'un puisard… ou cu- « vette… à l'intérieur de la « maison et d'une conduite « en fonte. . débouchant « dans l'égout… En cas de « reconstruction, le sol sera « relevé, etc. »		
1814 à 1818	Construction des égouts rue du Cadran, des Abattoirs, etc.	4,043	1,000,000 (approximativem.)
1819 à 23	Construction des égouts rue de Richelieu, Neuve-des-Petits-Champs, etc.	1,026	249,000
	M. de Chabrol, préfet de la Seine, visite Londres, ses égouts, ses trottoirs [1], etc.		
CHARLES X, 1824	*Essai sur les cloaques et égouts de Paris*, par M. Parent du Châtelet, in-12 : Considérations sur les égouts de l'ancienne Rome. — Du sol de Paris et de ses environs.—Des égouts de Paris, principalement depuis le XIVe siècle : voûtés, découverts, se perdant par imbibition ; longueur totale alors, 35,846 mèt. — Substances entraînées par l'eau ; comment elles se comportent.—Odeur des égouts;—Température; — Curage; — Police ; — Influence sur la Seine; influence sur ceux qui y pénètrent ; égouts *non infectés, infectés;* améliorations à faire.—Notes historiques, statistiques, scientifiques, hygiéniques, etc.		
1824 à 1830	Construction des égouts : latéral au canal St-Martin, de la Chaussée-d'Antin, etc.	4,751	826,000
	Construction des égouts de la Pépinière du Luxembourg.	550	110,000 (approximativem.)
	Adoption, pour l'égout du canal St-Martin, et par suite pour tous les autres, du mode de construction proposé par M. Devilliers, alors ingénieur en chef : profil présentant un *maximum de section d'écoulement*, et un *minimum de section pleine en maçonnerie*.—Emploi exclusif de la chaux hydraulique et de la meulière. — Suppression des *dallages* et des *chaînes* en pierre.—Établissement beaucoup moins coûteux (voir ci-dessous).		

(*La suite au supplément prochain.*)

[1] D'après le texte de ce rapport (procès-verbaux de l'Institut, 11 germinal an VI), ces quantités ont été calculées en raison du marché alors subsistant depuis deux années, et pour quatre années encore, pour l'enlèvement des *boues et immondices,* lequel contenait l'obligation *de fournir en été 80 tombereaux et en hiver 100, chacun cubant 1 mèt. 70 cent. et enlevant 3 à 4 voies par jour suivant les besoins.* Mais il est probable que cette clause était loin d'être exécutée; car, à présent même, malgré toutes les causes d'augmentation qui ont eu lieu, les enlèvements de ce genre constatés avec soin par les agents de la Préfecture de Police, ne se montent pas en moyenne, par jour, à plus de 357 tombereaux à un cheval, cubant environ 1 mèt. chaque.

[1] Mon honorable et savant confrère M. Cockerell a gardé un profond souvenir de cette visite, dans laquelle il a été un des principaux guides de M. de Chabrol. Il est donc pour quelque chose dans les améliorations notables qui en ont été la suite pour Paris.



MM. les Souscripteurs dont l'abonnement finit avec la seconde année de notre publication sont priés de vouloir bien le renouveler dans le courant de ce mois s'ils veulent éviter un retard dans l'envoi du 1er numéro de la troisième année qui paraîtra le 1er novembre prochain.

1er OCTOBRE 1852.

SOMMAIRE DU N° XII.

GRAND PRIX D'ARCHITECTURE.

L'Académie des Beaux-Arts avait donné, cette année, pour sujet de concours aux jeunes architectes qui visent au grand prix, l'étude d'un *gymnase;* et pour qu'il n'y eût aucun doute sur les préoccupations au milieu desquelles l'illustre compagnie avait fait ce singulier choix, son honorable secrétaire avait eu le soin d'ajouter, entre deux virgules, dans le préambule du programme officiel, que le gymnase en question ne devait être autre chose qu'une *palestre* grecque appropriée (il est vrai) à nos mœurs et à nos usages.

Or les palestres grecques étaient, on le sait, des édifices consacrés principalement aux exercices de corps, considérés par quelques peuples de l'Antiquité comme la partie la plus essentielle de l'éducation, en ce qu'ils préparaient l'homme aux fatigues de la guerre et lui donnaient les moyens d'occuper les loisirs de la paix. La lutte, le pugilat, le saut, la paume, la natation, les courses à pied, en char et à cheval, tels étaient les exercices pratiqués dans les palestres. A Athènes ils étaient soumis à des règles et ordonnés par les lois.

Bien que certains de ces exercices soient encore en usage aujourd'hui, on se demande, avec tout le respect qui est dû à l'Académie des Beaux-Arts, comment il serait possible d'approprier aux mœurs et aux usages d'un peuple qui n'a rien de grec, tant s'en faut, un établissement de ce genre. Sans doute nos enfants font encore de la gymnastique au collége, nous prenons volontiers quelques bains froids en juillet quand il fait très-chaud, et les heureux de la terre, autant pour obéir à la mode que pour satisfaire un plaisir, montent encore assez habituellement à cheval; mais de là à la possibilité d'importer en France la palestre grecque il y a, si nous ne nous trompons, aussi loin que de la 85me olympiade à l'an de grâce 1852. Parce que les écuyers de l'hippodrome de M. Arnault font des simulacres de courses au moyen de chars en carton remorqués par des chevaux savants, il ne faut pas croire que des exercices de ce genre exécutés sérieusement avec de véritables chars grecs plaqués d'or et d'ivoire, conduits par les Alcibiades du Jokei-Club, puissent jamais entrer dans les goûts de la partie saine de nos populations. La police d'ailleurs ne permettrait pas, et elle aurait bien raison, le spectacle de ces luttes violentes et pleines de périls, qui ne se terminaient jamais sans effusion de sang.

Mais, dira-t-on, l'Académie des Beaux-Arts n'ignore pas que les jeux barbares des cirques et les folles gambades des palestres ne sont plus de notre temps; elle sait mieux que personne combien il serait absurde de prétendre faire revivre des choses qui sont mortes à jamais et, bien certainement, quoi qu'elle en dise d'ailleurs, un gouvernement d'aujourd'hui ne pourrait pas considérer une palestre quelconque comme établissement d'utilité publique. Mais alors pourquoi donc exhumer de la poussière antique un programme aussi étranger aux idées modernes? pourquoi poser un problème dont la solution, en supposant qu'on la trouvât, serait sans intérêt sérieux et sans but? Pourquoi, enfin, épuiser en vains efforts de jeunes talents qu'il serait si facile à l'Académie d'exercer utilement pour l'art et pour eux-mêmes?

Les concours de l'école, dira-t-on encore, n'ayant d'autre objet que de développer l'imagination et de former le goût des élèves, qu'importe le choix du sujet? La réponse est dans le concours même dont nous nous occupons ici. En effet, si l'on se place au point de vue non du simple dessinateur mais de l'architecte proprement dit, quoi de plus

pâle et de plus effacé que les projets résultant de ce concours? Si l'on examine avec soin ces compositions, il semble que leurs auteurs, obligés de fournir quand même un certain contingent de travail, aient, de parti pris, rassemblé tout bonnement des expressions graphiques quelconques, ne pouvant pas, les malheureux, traduire d'une façon raisonnable l'anachronisme académique, c'est-à dire formuler réellement des idées que n'avait pu leur inspirer la donnée bizarre et stérile du concours.

Dans tous les cas, si les projets exposés aux Petits-Augustins péchaient en quelque chose, ce n'était pas par le talent d'exécution des élèves. A cet égard on peut dire, sans craindre d'être taxé d'exagération, qu'à aucune époque la recherche de la forme n'a été poussée aussi loin qu'aujourd'hui, même à l'école des Beaux-Arts. Si l'on avait à se plaindre d'une chose ce serait plutôt de la très-grande part faite par les architectes contemporains, petits et grands, à ce que nous appellerons la parure de leur art. Tout en apportant un soin extrême à l'étude des détails, il ne faut pas oublier que le rôle qu'ils ont à jouer dans l'ensemble ne saurait jamais être qu'accessoire et que c'est avant tout dans les grandes lignes et dans les masses d'une composition architecturale que l'artiste a chance de rencontrer la véritable beauté.

Le concours pour le grand prix de 1852 avait dans son ensemble un défaut dominant qui n'a échappé, nous le croyons, à personne; nous voulons parler de l'air d'étroite parenté qu'avaient entre eux tous les projets exposés. C'était à se demander si toutes ces compositions émanées pourtant de jeunes artistes dont les goûts, les idées, les études, les vues particulières sont probablement très-différentes, n'étaient pas l'œuvre d'un seul d'entre eux. Nous ne nous souvenons pas d'avoir vu un concours qui offrît moins de variété et partant plus de monotonie. On eût volontiers donné le premier prix à tout le monde, à moins, ce qui est peut-être plus probable, qu'on ne l'eût donné à personne. Cependant les auteurs de ces projets ont pour professeurs des hommes comme MM. Duban, Blouet, Labrouste et d'autres encore qui sont considérés à bon droit comme les plus habiles architectes de notre pays, c'est-à-dire du monde entier. Oui mais les professeurs, si éminents qu'ils soient, ne pourraient rien non plus, ni par leurs conseils, ni par leurs exemples, quand le prix de Rome est en question. On sait que l'Académie des Beaux-Arts a sa petite architecture de prédilection, et professeurs et élèves se gardent bien de lui en offrir une autre, quelle qu'elle soit, lorsqu'il s'agit d'obtenir d'elle le fameux passe-port pour la villa Médicis. On cache au contraire soigneusement son jeu, on suit exactement la routine, on fait le mort tant qu'on a besoin de conserver les bonnes grâces de l'illustre aréopage; mais au retour de l'Italie, quand on a recouvré sa liberté et qu'on peut sans danger voler de ses propres ailes, on abandonne bien vite le régime débilitant de l'Académie pour faire, quand on le peut, de la vraie architecture, puis on élève un beau monument, — la bibliothèque Sainte-Geneviève, par exemple, — dont le projet n'eût pas même obtenu jadis, dans un jugement académique, une mention honorable.

Un critique aussi judicieux qu'expérimenté s'écriait dernièrement dans le *Journal des Débats*, à propos du concours en question : « Pourquoi le caractère, la tournure de l'es« prit et le goût de chaque élève ne se trahissent-ils jamais, « même par une excentricité qu'on pardonnerait à la jeu« nesse? » Pourquoi? M. Delécluze le sait aussi bien et depuis beaucoup plus longtemps que nous, mais il n'a pas voulu le dire. M. Delécluze a eu tort; si notre humble voix avait l'autorité de la sienne, il y a bien d'autres tendances fâcheuses que nous ne craindrions pas de signaler.

Nous n'entreprendrons pas, bien entendu, de décrire ces neuf projets de gymnase étudiés chacun sur un terrain de *cent soixante mille mètres* carrés; il nous faudrait pour cela à nous-même une place beaucoup plus grande que celle qui nous est assignée. Nous dirons seulement que les stades pour les courses à pied, les hippodromes pour celles en char, les portiques pour les exercices gymnastiques, les bassins de natation, les manéges et autres choses de même nature, exigeant évidemment des constructions basses et de plain-pied et surtout des espaces libres et découverts, étaient représentés dans les projets dont il s'agit par des maçonneries monumentales dont la hauteur moyenne atteindrait certainement celles du Panthéon et des tours de Notre-Dame, et que, dans la plupart de ces gymnases ou palestres, on n'arriverait au sol de l'édifice qu'après avoir gravi des perrons de cent à cinquante marches; ce qui revient à dire qu'il faut supposer à l'entour de ces monuments des chemins en pente conduisant aux entrées particulières des chevaux et des voitures, ou, si on le préfère, admettre que ces hippodromes et ces stades seraient établis sur le versant d'une montagne.

Quoi qu'il en soit, l'Académie des Beaux-Arts a décerné le premier grand prix à M. Ginain, élève de M. Lebas, et deux seconds grands prix à MM. Louis et Marie Douillard, élèves de M. Blouet.

Nous devons ajouter que l'opinion publique, c'est-à-dire la généralité des architectes, devançant le jugement de l'Académie, avait donné la palme à M. Louis Douillard, dont le projet, et notamment le plan, était relativement le meilleur de tout le concours. Mais l'opinion publique est rarement d'accord avec l'Académie, et nous avons souvent fait cette remarque que, dans ces concours, le suffrage de tout le monde porte presque toujours malheur à celui qui l'obtient.

A. L.

Promotions dans l'ordre de la Légion-d'Honneur.

M. Bourgeois, architecte du palais des Tuileries, a été nommé officier de la Légion-d'Honneur en récompense de ses vieux et honorables services.

Ont été nommés chevaliers du même ordre :

M. Questel, architecte du palais de Versailles, qui vient de construire à Nîmes la très-belle église dont nous avons parlé dans notre compte-rendu du Salon; et M. Manguin, architecte des monuments historiques, auteur du beau piédestal de la statue de l'Empereur, qui vient d'être inaugurée à Lyon.

Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France.

Arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique.

Art. 1er. Les deux comités institués auprès du ministère de l'instruction publique et des cultes, sous les noms de *Comité des monuments écrits* et *Comité des arts et monuments*, sont réunis en un seul comité qui prendra le nom de *Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*.

Art. 2. Ce comité reste seul chargé de surveiller les publications exécutées sous les auspices du ministère de l'instruction publique, et de diriger les recherches des correspondants.

Art. 3. Il se divise en trois sections, savoir : *section de philologie, section d'histoire, section d'archéologie*. La section de philologie se compose de douze membres ; la section d'histoire, de quinze membres ; la section d'archéologie, de quinze membres.

Art. 4. Le comité tient ses séances le premier lundi de chaque mois, les trois sections réunies, sous la présidence du ministre de l'instruction publique, et, en son absence, d'un vice-président désigné par lui.

Art. 5. Dans le courant du mois, chaque section se réunit, sous la présidence d'un membre désigné par le ministre, pour l'examen préparatoire des questions de sa compétence qui doivent être portées à la réunion générale du comité.

Art. 6. Il est attaché au comité un secrétaire désigné par le ministre.

Un second arrêté détermine la composition de chacune des sections de ce comité. Voici quelle est celle de la section d'archéologie.

M. le marquis de Lagrange, membre de l'Académie des Inscriptions, *président*. MM. Barre, graveur ; le comte Auguste de Bastard ; Depaulis, graveur de médailles ; de Guilhermy ; le comte L. de Laborde, membre de l'Académie des inscriptions ; Lassus, architecte ; de la Saussaye, membre de l'Académie des inscriptions ; Albert Lenoir, architecte ; P. Mérimée, membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions ; Romieu, directeur des beaux-arts ; Denjoy, conseiller d'État ; de Nieuwerkerke, directeur-général des musées ; de Saulcy, membre de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres ; Vincent, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

M. de la Villegille est nommé *secrétaire* du comité.

Cénotaphe élevé aux soldats français tombés pendant le Siége de Rome.

On vient de célébrer pour la deux cent vingt-sixième fois, dans l'église de Saint-Louis-des-Français, à Rome, la fête de Louis IX. Un incident étranger aux solennités précédentes donnait un intérêt tout spécial à celle de 1852. Le cénotaphe monumental voté par l'armée d'Italie à ses frères d'armes venait d'être achevé et devait être béni par le Pape.

L'emplacement désigné pour l'érection de ce monument présentait des difficultés. Il fallait l'appuyer à l'une des piles de soutènement des nefs, et, par suite, la hauteur, la longueur et la profondeur de la nouvelle construction ne devaient point s'écarter des limites indiquées. M. André, architecte pensionnaire de l'Académie de France, s'est tiré très-heureusement de ces difficultés. Un sarcophage en marbre de Carrare, surmonté d'une pyramide de même marbre, se détache sur un fond de marbre noir. Le soubassement du sarcophage est orné d'une guirlande de cyprès contournée de feuilles de chêne aux angles. Le socle porte ces mots en relief : *Honneur et Patrie*. Des palmes, des branches de lauriers, des couronnes d'immortelles, réunies en faisceaux par un ruban retenant l'étoile de la Légion-d'Honneur, ornent la base de la pyramide placée en retrait de l'urne. Une croix entourée de trois étoiles et deux inscriptions forment la seule décoration de l'édifice.

La pensée et le dessin de ce monument, qui atteint une hauteur de plus de cinq mètres, ont été unanimement approuvés. On en trouve le style noble, simple, et parfaitement approprié au sujet. L'exécution n'en a point été aussi généralement louée. On lui reproche un peu de lourdeur et pas assez de fini dans les détails d'ornementation. Quoi qu'il en soit, cette œuvre, au dire de tous, fait honneur au talent de M. André.

Après avoir béni ce petit monument, Pie IX a demandé si l'auteur se trouvait là. L'ambassadeur et M. Alaux, directeur de l'Académie, lui ont présenté M. André. Le Saint-Père, qui depuis quelques instants considérait avec intérêt l'œuvre de notre jeune confrère, a présenté avec une bienveillance marquée sa main à l'artiste, en lui adressant les mots les plus flatteurs et les plus encourageants. Puis il s'est fait lire les inscriptions. En entendant la lecture de celle où l'on rappelle la messe quotidienne fondée par lui, Pie IX s'est retourné vers l'assistance française, en disant : « Vous avez voulu aussi qu'on se souvînt de moi, merci. » Enfin, le Saint-Père a prononcé la bénédiction pour les morts, en faisant le signe de la croix sur le marbre funèbre.

Fouilles de l'Acropole d'Athènes.

Les fouilles exécutées à l'Acropole d'Athènes par les élèves de l'École française produisent, à cause de l'importance des découvertes auxquelles elles ont donné lieu, une grande sensation parmi les archéologues et les artistes. En effet, des intéressants détails donnés par M. Guignaut, membre de l'Institut, il résulte, comme nous l'avons annoncé déjà, que la véritable entrée de la citadelle d'Athènes, vainement cherchée jusqu'ici, et qui avait donné lieu aux hypothèses les plus diverses, est positivement retrouvée, ainsi que le grand escalier des Propylées qui descendait jusqu'au bas du rocher, et le mur d'enceinte lui-même, admirablement conservé dans toute sa hauteur.

Dans ses deux dernières séances, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a entendu les savantes communications de M. Guignaut, et a pu examiner les nombreux dessins, résultat du programme proposé l'an dernier par l'Académie aux travaux des membres de l'École française d'Athènes, dont un des principaux sujets était la description de l'Acropole et de ses monuments. Ces fouilles ont également donné lieu à la découverte de vingt-et-une inscriptions et d'un certain nombre de fragments de sculpture, parmi lesquels on remarque un bas-relief de la belle époque de l'art grec, représentant une danse pyrrhique, et qui, nous l'espérons, viendront enrichir notre musée des antiques au Louvre. Déjà, en 1845, un jeune architecte français, ravi trop jeune à l'art, Auguste Titeux, pensionnaire de l'Académie de Rome, avait le premier donné l'éveil en exécutant avec son collègue, M. A. Chaudet, une fouille sur le même point et qui a conservé depuis le nom de *Trou Titeux*. Cette première fouille produisit la découverte d'un morceau de marche de l'escalier des stèles, avec inscription et divers fragments importants des Propylées. Un savant mémoire publié dans la *Revue archéologique* du 15 août dernier, et accompagné de planches gravées, donne sur ces travaux des détails que liront avec intérêt toutes les personnes qui aiment à se livrer aux études de l'Antiquité. Dans ce travail, M. Chaudet, avec une modestie exemplaire, revendique pour son ami, et dans le but de la consacrer à sa mémoire, la priorité de cette heureuse découverte.

On le voit, cette question prend un développement qui ne peut manquer d'intéresser le monde savant, les archéologues et les artistes, car, malgré les travaux publiés antérieurement à l'étranger sur ce sujet, on peut dire que c'est à la France que revient tout l'honneur de cette importante découverte.



Percement de la rue de Rivoli.

L'administration municipale enlève en ce moment les derniers matériaux qui encombrent le passage de la rue de Rivoli entre la rue Saint-Martin et la rue Saint-Denis ; dans peu de jours les quelques pans de murailles qui obstruent encore le nouveau tracé auront disparu ; les caves seront comblées, et le terrain sera livré aux ingénieurs, qui commenceront les travaux de nivellement.

Décrétée par la loi du 4 octobre 1849, la rue de Rivoli prolongée est établie sur une largeur de 22 mètres dans tout son parcours depuis le Garde-Meuble jusqu'à l'Hôtel-de-Ville. Son développement en ligne droite est de 2,500 mètres.

Les premiers travaux de démolition ont commencé le 16 janvier 1852 ; et c'est le 18 septembre que les entrepreneurs, aux termes de leurs cahiers de charges, devaient remettre le terrain à la Ville ; on peut voir, que, sauf dans quelques endroits, la voie est partout déblayée, et qu'ainsi le percement de cette rue aura été terminé en moins d'une année.

L'opération a été fractionnée en sept sections :

La première, comprenant 37 maisons, de la rue des Poulies à la rue de la Monnaie ;

La deuxième, comprenant 29 maisons, de la rue de la Monnaie à la rue des Bourdonnais ;

La troisième, comprenant 26 maisons, de la rue des Bourdonnais à la rue des Lavandières ;

La quatrième, comprenant 18 maisons, de la rue des Lavandières à la rue Saint-Denis ;

La cinquième, comprenant 55 maisons, de la rue Saint-Denis à la rue Saint-Martin;

La sixième, comprenant 20 maisons, de la rue Saint-Martin à la rue de la Coutellerie;

Et la septième, comprenant 43 maisons, de la rue de la Coutellerie à la place de l'Hôtel-de-Ville.

En comprenant plusieurs maisons réunies, c'est un ensemble de 240 maisons qui auront disparu. C'est une moyenne, d'après les relevés des congés donnés, de plus de 12,000 individus déplacés et obligés d'aller reporter ailleurs leur habitation et leur commerce; c'est le chiffre de la population de beaucoup de nos chefs-lieux de départements, tels qu'Évreux, Tulle, Auch, Quimper, etc.

Le côté financier de l'opération nous présente les résultats suivants : la superficie des terrains expropriés s'élève à 31,450 mètres 44 centimètres; sur ce total, 21,662 mètres ont été pris par le passage de la rue; le reste sera vendu par l'Administration.

Le jury, pour l'ensemble des expropriations, a alloué 21 millions 113,886 fr. 85 c.; savoir : 17 millions 895,749 fr. pour les indemnités foncières, et 3 millions 218,137 fr. 85 c. pour les indemnités locatives.

Si à cette somme de 21 millions 113,886 fr. 85 c. on ajoute 200,000 fr. pour les frais de l'opération, on aura un total de 2 millions 313,886 fr. 85 c. pour l'ensemble de la dépense.

Mais la Ville a déjà revendu 2,118 mètres pour une somme de 755 966 fr. 75 c.

Le montant du prix des démolitions des sept lots s'est élevé à 724,116 fr Ces deux sommes réunies forment un chiffre de 1 million 480,082 fr. 75 c., qui, déduit de ces 21 millions 313,886 fr. 85 c, laisse un total de 19 millions 833,804 fr, 10 cent.

Enfin, sur cette quantité de 31,450 mètres de terrains expropriés et livrés à la voie publique ou déjà acquis par des tiers, il reste encore un ensemble de 8,257 mètres 53 centimètres qui sera revendu par l'Administration aux propriétaires riverains; on peut en moyenne estimer le mètre à 300 fr.; ce sera un total de 2 millions 477,259 fr. Cette revente faite, l'ensemble de la rue de Rivoli aura coûté à la ville de Paris 17 millions 356,545 fr. 10 cent.

Nous croyons cette dernière évaluation très-exacte en ce moment; elle sera plus tard modifiée par la prolongation des arcades jusqu'à la rue des Poulies. On sait en effet que cette opération a été estimée par le Conseil à près de 7 millions.

Quel que soit en définitive le chiffre des sacrifices que la ville de Paris aura cru devoir s'imposer pour terminer aussi rapidement une voie publique ouverte dans de si vastes proportions, nous croyons qu'au point de vue de l'assainissement de tout un quartier, de l'impulsion à donner à l'industrie du bâtiment, l'édilité parisienne ne doit pas regretter les sommes qu'elle aura consacrées à ce grand travail.

FAITS DIVERS.

Les travaux de la partie du Palais-de-Justice qui fait face à la Seine, et qui s'étend depuis la Tour de l'Horloge jusqu'à la Préfecture de police, sont poussés avec beaucoup d'activité. Tous les bâtiments de l'ancienne cour de la Conciergerie viennent d'être démolis, et les nouvelles constructions qui s'élèvent déjà à la hauteur de premier étage sont dans le style ogival, et en harmonie parfaite avec l'architecture des tours élevées au commencement du quatorzième siècle. Ainsi disparaîtront les derniers vestiges de la maladroite restauration tentée il y a vingt-cinq ans, et qui avait complétement dénaturé la physionomie primitive de cette partie de l'édifice. Les travaux de consolidation de la grande salle sont presque entièrement terminés et ne sont pas les moins curieux de tous ceux qui ont été déjà exécutés pour la restauration et l'achèvement du Palais-de-Justice. Bien des travaux restent encore à entreprendre pour atteindre ce résultat. La dépense, évaluée, il y a bientôt un an, à treize millions, dépassera de beaucoup ce chiffre, si l'on exécute surtout le plan de reconstruction de la Préfecture de police. Une somme de 2,500,000 fr. aura été dépensée pour les travaux exécutés au Palais-de-Justice pendant la seule année 1852.

Les travaux de l'église Sainte-Clotilde, que quelques journaux avaient annoncé bien prématurément devoir être livrée à l'exercice du culte catholique dans le courant de l'année 1852, ont peu avancé depuis que nous en avons entretenu nos lecteurs. Les sculpteurs ont terminé l'ornementation des chapiteaux, des nervures et des clefs des voûtes du transept, du chœur et du sanctuaire, et ils travaillent encore dans la chapelle de la sainte Vierge placée au chevet de l'édifice.

Les deux grandes rosaces latérales, les fenêtres et toutes les ouvertures de cette église, qui est bien éclairée, ont été revêtues d'armatures de fer destinées à maintenir les verrières et vitraux, qui seront en grand nombre, et qui présentent un curieux spécimen de l'art de la peinture sur verre en France au dix-neuvième siècle. Pour ce qui regarde l'extérieur de l'édifice, l'aspect général a peu changé. Il reste à exécuter les sculptures des deux portes latérales; et le grand portail, où pas un coup de ciseau n'a été donné encore, est toujours entouré de son gigantesque échafaudage. Il serait donc difficile, dans l'état actuel des travaux, d'assigner l'époque précise de l'ouverture de cette église, à laquelle on travaille depuis huit années.

Bulletin bibliographique.

Architecture (l') byzantine en France. Saint-Front de Périgueux, et les églises à coupoles de l'Aquitaine; par M. Félix de Verneilh. In-4 de 40 feuilles, plus 20 planches. Impr. de Claye, à Paris.—A Paris, chez V. Didron, rue Hautefeuille, 13. Prix : . . . . . . 20 fr.

Bulletin monumental, ou collection de Mémoires et renseignements, sur la statistique monumentale de la France. 2e série, tome VII. 17e volume de la collection, par les membres de la Société française pour la conservation des monuments; publié par M. de Caumont. In-8 de 44 feuilles. Impr. d'Hardel, à Caen.—A Caen, chez Hardel; à Paris, chez Derache; à Rouen, chez Lebrument. Prix : . . . . . 12 fr.

Circulation de l'eau (de la), considérée comme moyen de chauffage et de ventilation des édifices publics; par J.-Ch.-M. Boudin, médecin en chef de l'hôpital militaire du Roule, etc. In-8 de 3 feuilles 1/4, plus une pl. Impr. de Martinet, à Paris.—A Paris, chez Baillère. Prix : 3 fr.

Égypte, Nubie, Palestine et Syrie, dessins photographiques, recueillis pendant les années 1849, 1850 et 1851, et accompagnés d'un texte explicatif, par Maxime Du Camp. 1re livraison *Nubie*. In-folio d'une feuille, servant de couverture, plus 5 pl. et 2 feuilles 1/2 de texte. *Explication des planches*. Impr. de Claye, à Paris. — A Paris, chez Gide et Baudry. Prix de la livraison . . . . 20 fr.

Inscriptions antiqves de Lyon, reprodvites d'après les monvments, ou recveillies dans les avtevrs; par Alph. de Boissier.

Livraisons 2, 3, 4, 5. In-4 de 55 feuilles ½. Imprim. de Perrin, à Lyon.

L'ouvrage formera un volume d'environ 600 pages publiés en 6 livraisons. Le prix, qui était de 50 fr. pour les premiers souscripteurs, a été porté à 60 fr., à partir de la mise en vente de la 3e livraison.

Notice des monuments exposés dans la salle des antiquités américaines (Mexique, Pérou, Chili, Haïti, Antilles), au musée du Louvre; par Adrien de Longperier, conservateur des antiques. 2e édition. In-12 de 5 feuilles. Impr. de Vinchon, à Paris. Prix. . , . . . 50 c.

Notice sur l'église paroissiale de Saint-Germain-l'Auxerrois. In-8 de 2 feuilles 1/4. Imp. de Bailly, à Paris.

Prix de base et de reglement applicables aux travaux de bâtiment, exécutés en 1852, publiés par Morel, contrôleur des travaux publics. Édition de 1852. In 4 de 4 feuilles 1/2. Impr. de Cosse, à Paris. — A Paris, chez Cosse, place Dauphine et rue Christine, 2; chez Morel, rue Notre-Dame-des-Champs, 12; chez le concierge du ministère des travaux publics. . . . . 10 fr.

Rapports de la commission des antiquités de la Côte-d'Or, ayant pour objet la conservation des monuments de l'ancien palais ducal. In-4 de 2 feuilles. Imp. de Douillier, à Dijon.

Rapport sur la statistique monumentale de l'arrondissement de Sainte-Menehould, adressé à M. de Caumont, directeur de la Société française; par M. Ed. de Barthélemy, inspecteur des monuments de la Meuse, etc. In-8 d'une feuille 1/2. Imp. d'Hardel, à Caen. — A Caen, chez Hardel; à Paris, chez Derache (1851).

(Extrait du *Bulletin monumental*, publié à Caen, par M. de Caumont).

NOTA. Tous les ouvrages mentionnés ci-dessus se trouvent à la Librairie d'Architecture de Bance, éditeur, rue Bonaparte, 13, en face de l'École des Beaux-Arts.

L'éditeur responsable, BANCE.

Paris.—Imprimerie Bonaventure et Ducessois, quai des Grands-Augustins, 55.

TABLE ANALYTIQUE ET ALPHABÉTIQUE

des Matières du deuxième volume.

1er novembre 1851.—1er octobre 1852.

TABLE DES PLANCHES

(Les monuments classés par ordre alphabétique).

FIN DE LA TABLE DES PLANCHES.

Paris. — Imprimerie BONAVENTURE et DUCESSOIS, quai des Grands-Augustins, 55.



ENCYCLOPÉDIE
D'ARCHITECTURE
Peinture (XVIe Siècle)

PÉNÉTRATIONS
dans la grande voute de la Nef
Cathédrale d'Alby (Tarn)

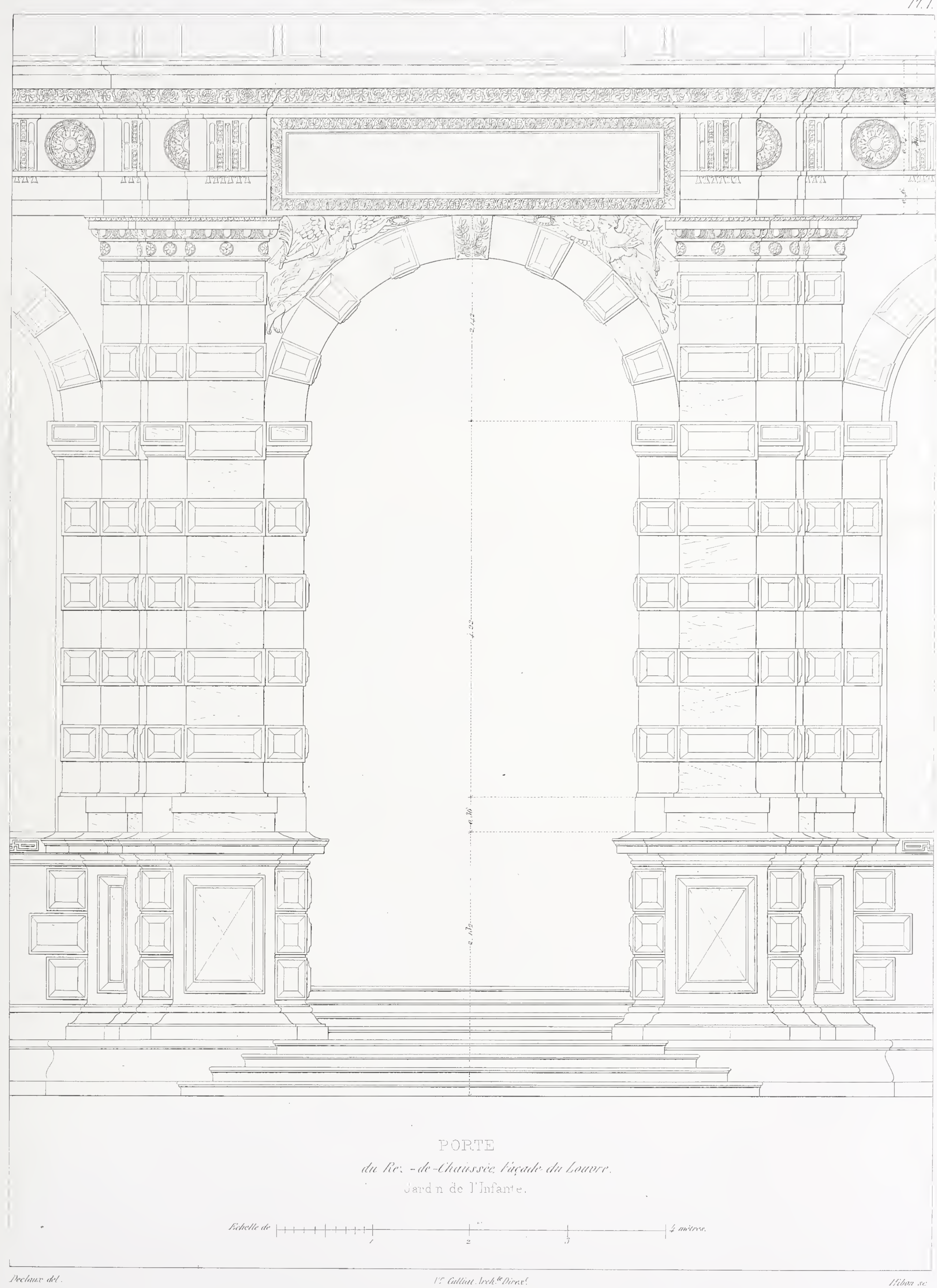
V. Calliat Arch. Direx. Imp. de Lemercier à Paris. Thurwanger lithog.
2e Année à Paris, chez Bance Editeur, Rue Bonaparte N° 13 Nos 1 2 3.





GARGOUILLES
de la façade latérale
(Sainte Chapelle)

G. L. Adams del. *Vr. Calliat, Archte. Dirr.* *H. Sellier sc.*



PORTE

du Rez-de-Chaussée, Façade du Louvre.

Jardin de l'Infante.

Echelle de 1 2 3 4 *mètres.*

Declaux del. *V. Calliat Archte Directr.* *Hibon sc.*

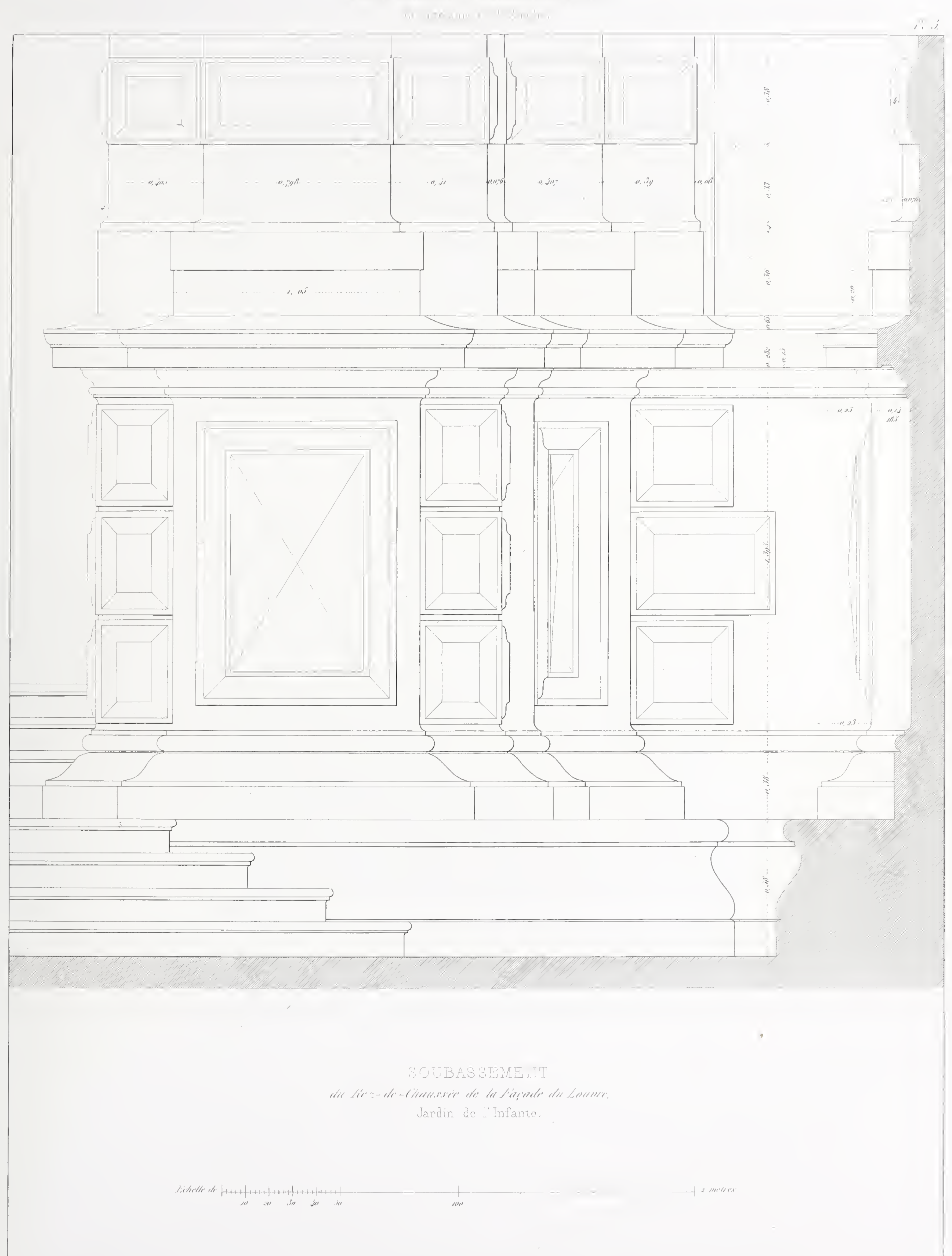


ORDRE

du Rez-de-Chaussée de la Façade du Louvre

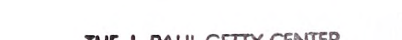
(Jardin de l'Infante)

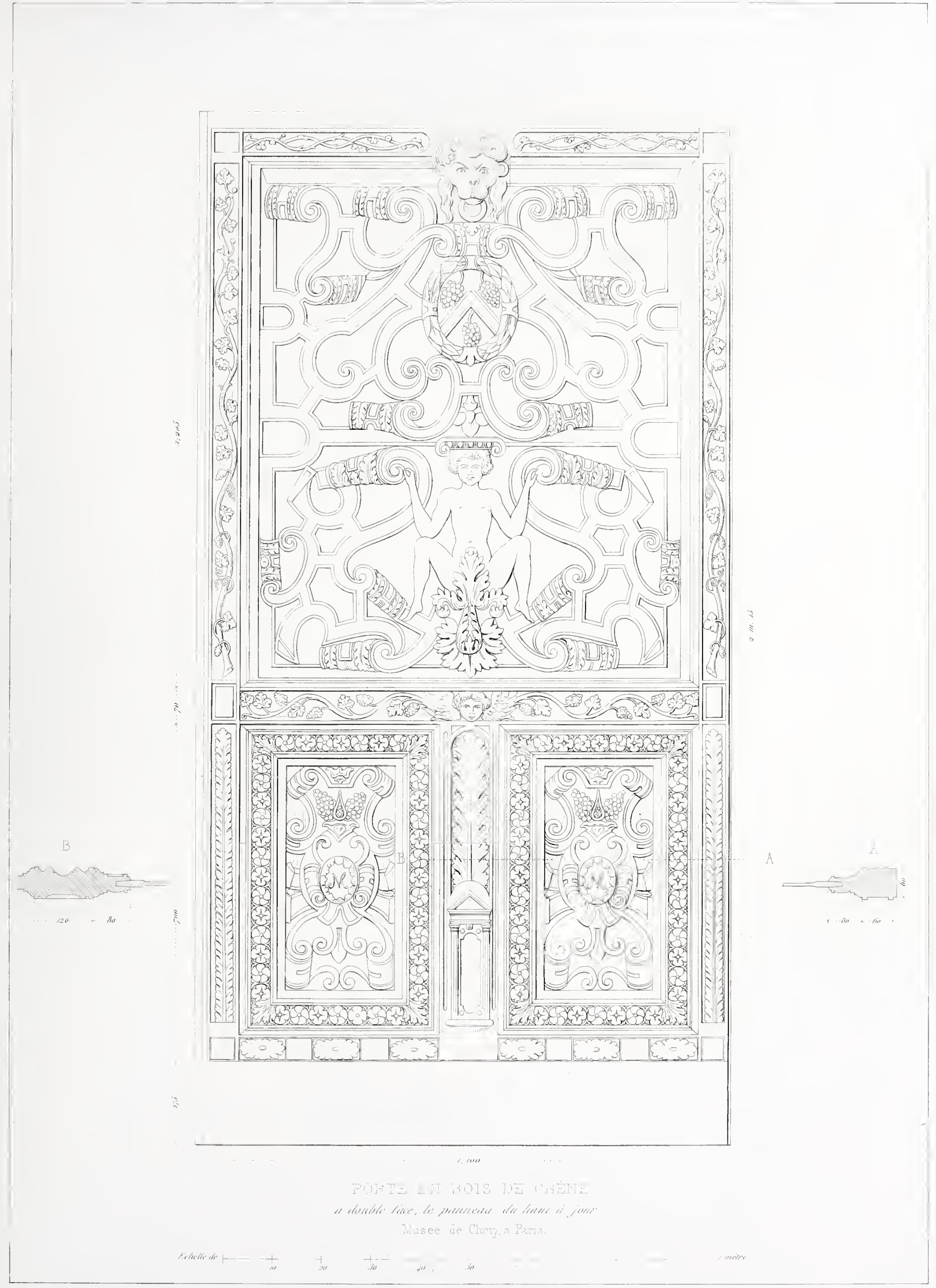
Declaux del. — *Vʳ Calliat, Archᵗᵉ Direcᵗ.* — *Hibon sc.*



SOUBASSEMENT
du Rez-de-Chaussée de la Façade du Louvre,
Jardin de l'Infante.

Declaux del. — *Vr Calliat, Archte Dir.* — *Hibon sc.*


THE J. PAUL GETTY CENTER



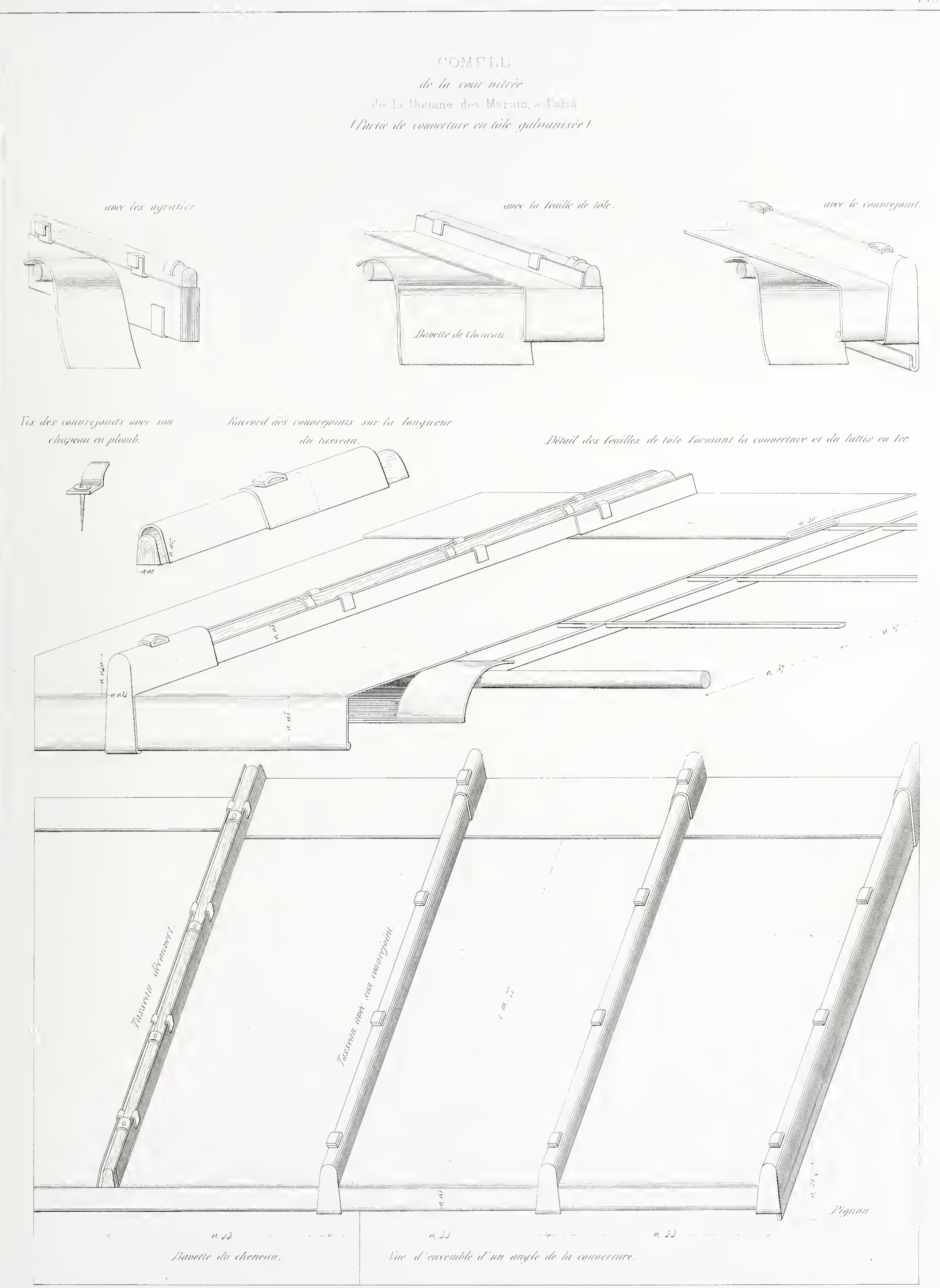
PORTE EN BOIS DE CHÊNE

à double face, le panneau du haut à jour

Musée de Cluny, à Paris.

V.or Calliat, Arch.te Direr.

Le Coq sc.



V.r Calliat, Arch.te Dir.r

Huguet sc.

à Paris, chez Bance, Ed.r Rue Croix-des-Petits-Champs, 25.

Elévation

6, 90

3 m. 75

8 m. 30

7 m. 00

28

32

42

pour le service des travaux d'abaissement
des voûtes du Pont Neuf

Echelle de 2 3 4 8 mètres

V. Calliat Arch.te Del.

à Paris, chez Bance Ed.r Rue ...

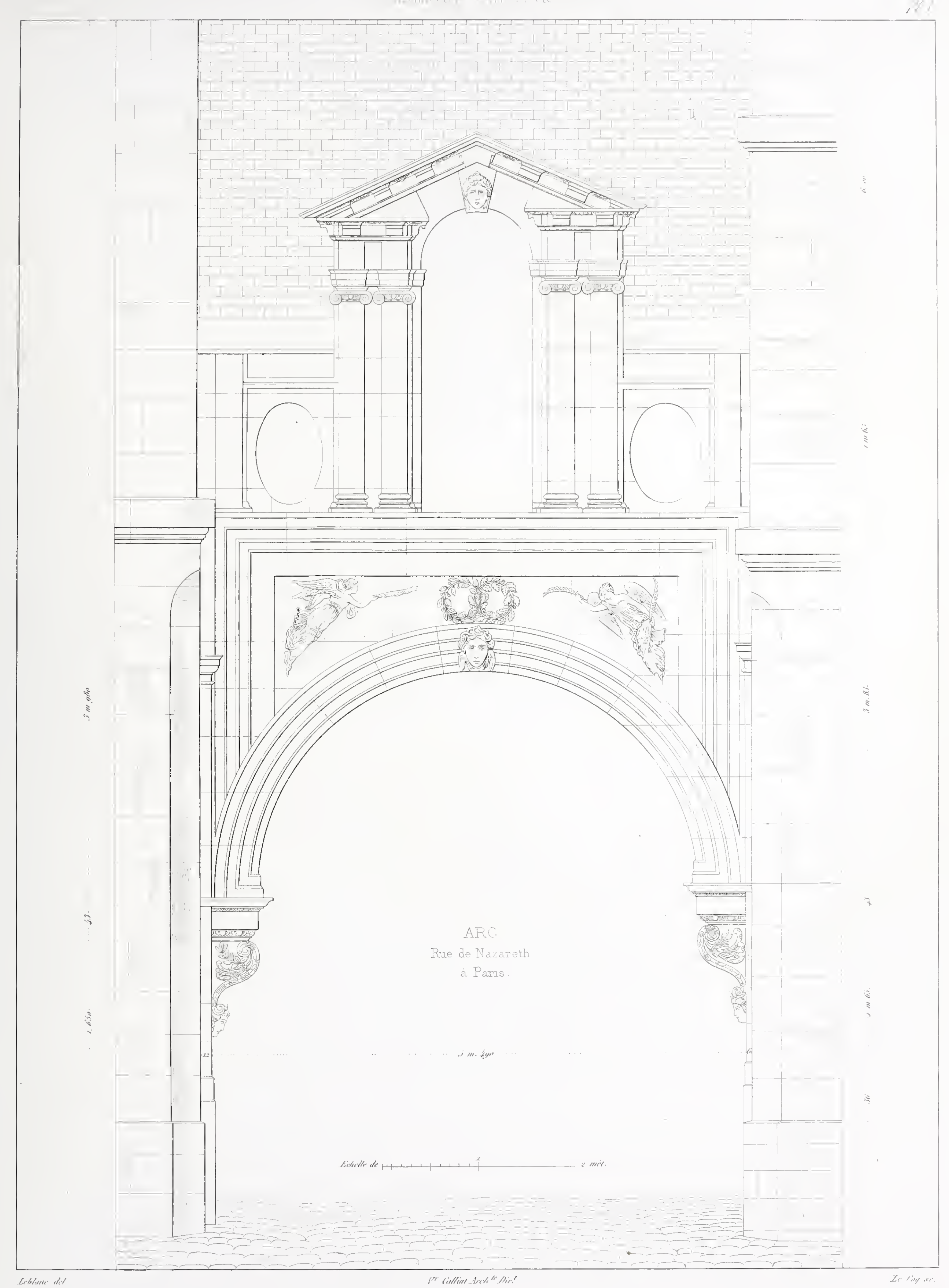




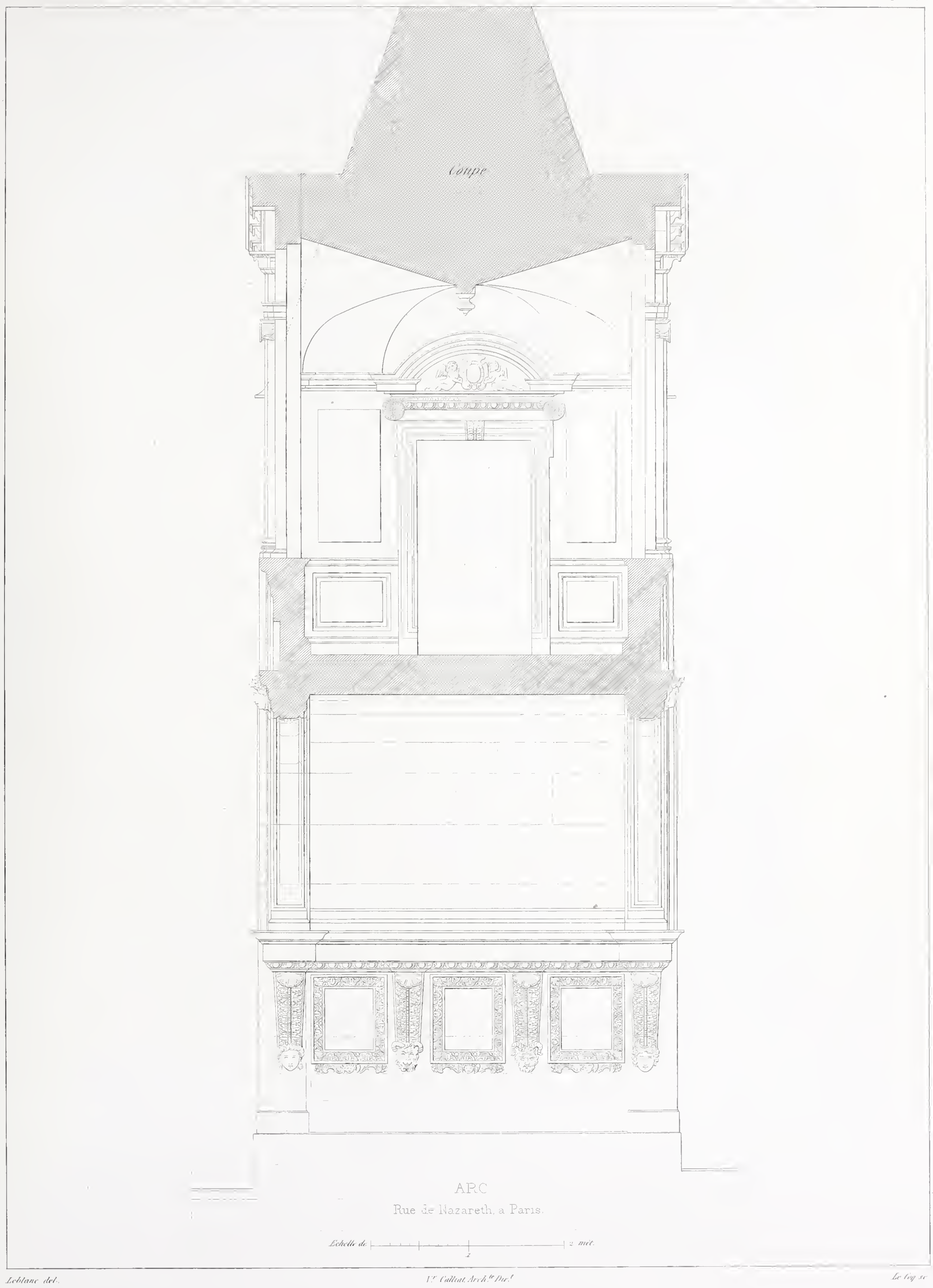
Échelle de 2 mèt.

COURONNEMENT
d'un des Contre-forts de la cour du nord.
Notre-Dame de Paris.

G. Adams del. — V^r Calliat, Arch^te Dir^r — Lejeune sc.



Leblanc del.　　V^{or} Calliat Arch^{te} Dir^r　　Le Coq sc.



ARC
Rue de Nazareth, a Paris.

Leblanc del. — V[r] Calliat Arch[te] Dir[r] — Le Coq sc.

Détails des consoles.

Élévation

485

3 m. 550

485

ARC
Rue de Nazareth, à Paris

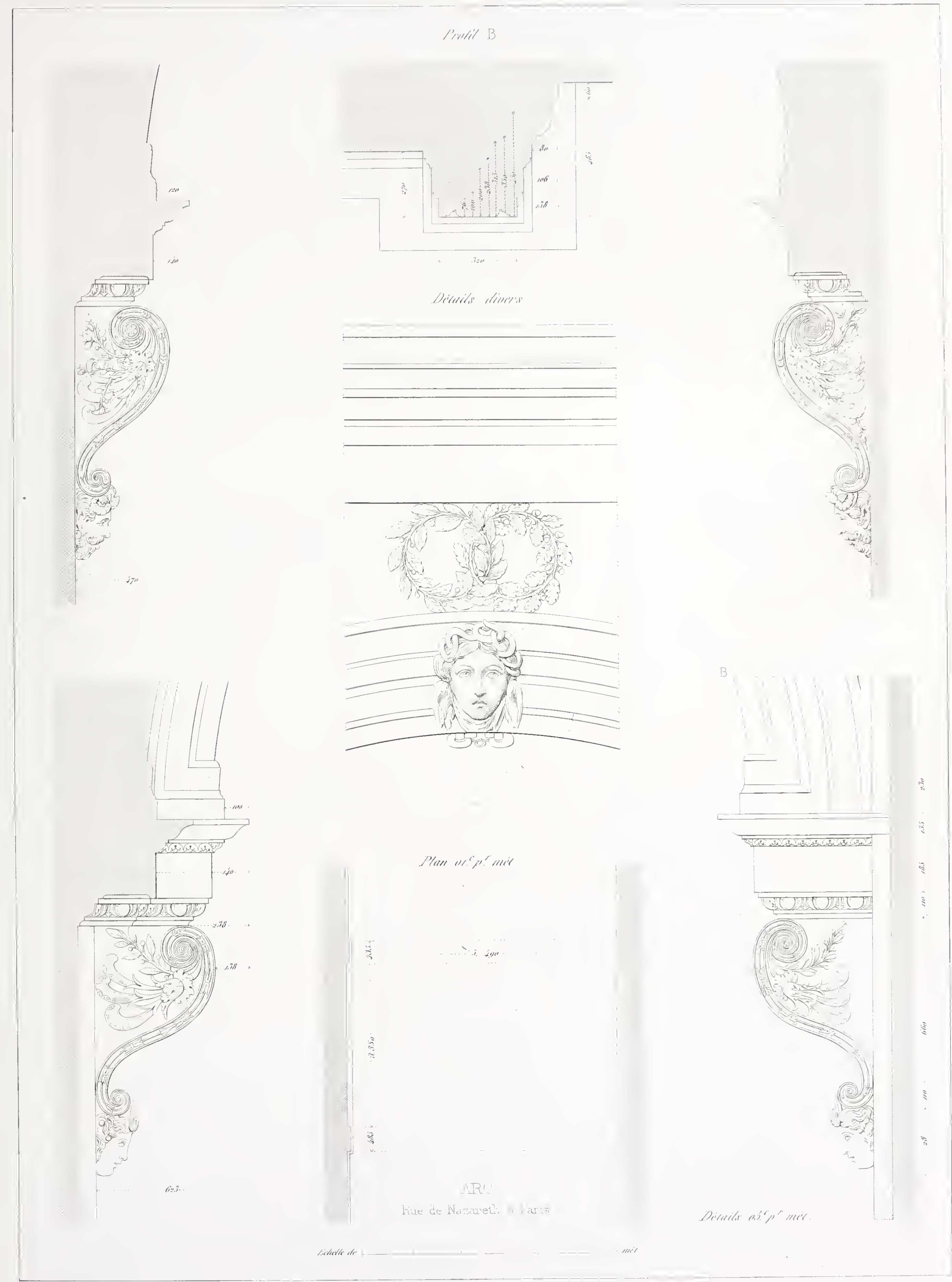
Plan.

Échelle de 10 20 30 40 50 60 70 80 90 1 mèt.

Leblanc del.

V.r Calliat Arch.te Dir.r

à Paris chez Bance, Edit.r Rue Croix des Petits Champs, 13



Leblanc del. Vr Calliat, Archte Dir. Le Coq sc.



Croisée du 1.er Étage.

ARC

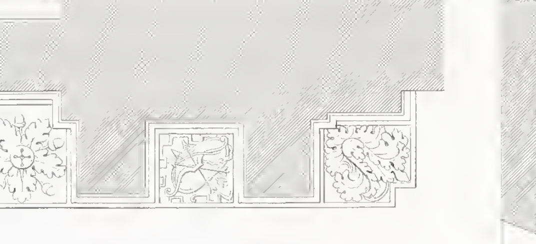
Rue de Nazareth, à Paris

Échelle de 1 mèt.

Leblanc del. *V.t Calliat, Arch.te Direc.r* *Le Coq sc.*

Plafond du fronton

Plafond de la Corniche



Plafond de la Corniche



Plan au niveau des bases.

Plan au niveau du chapiteau

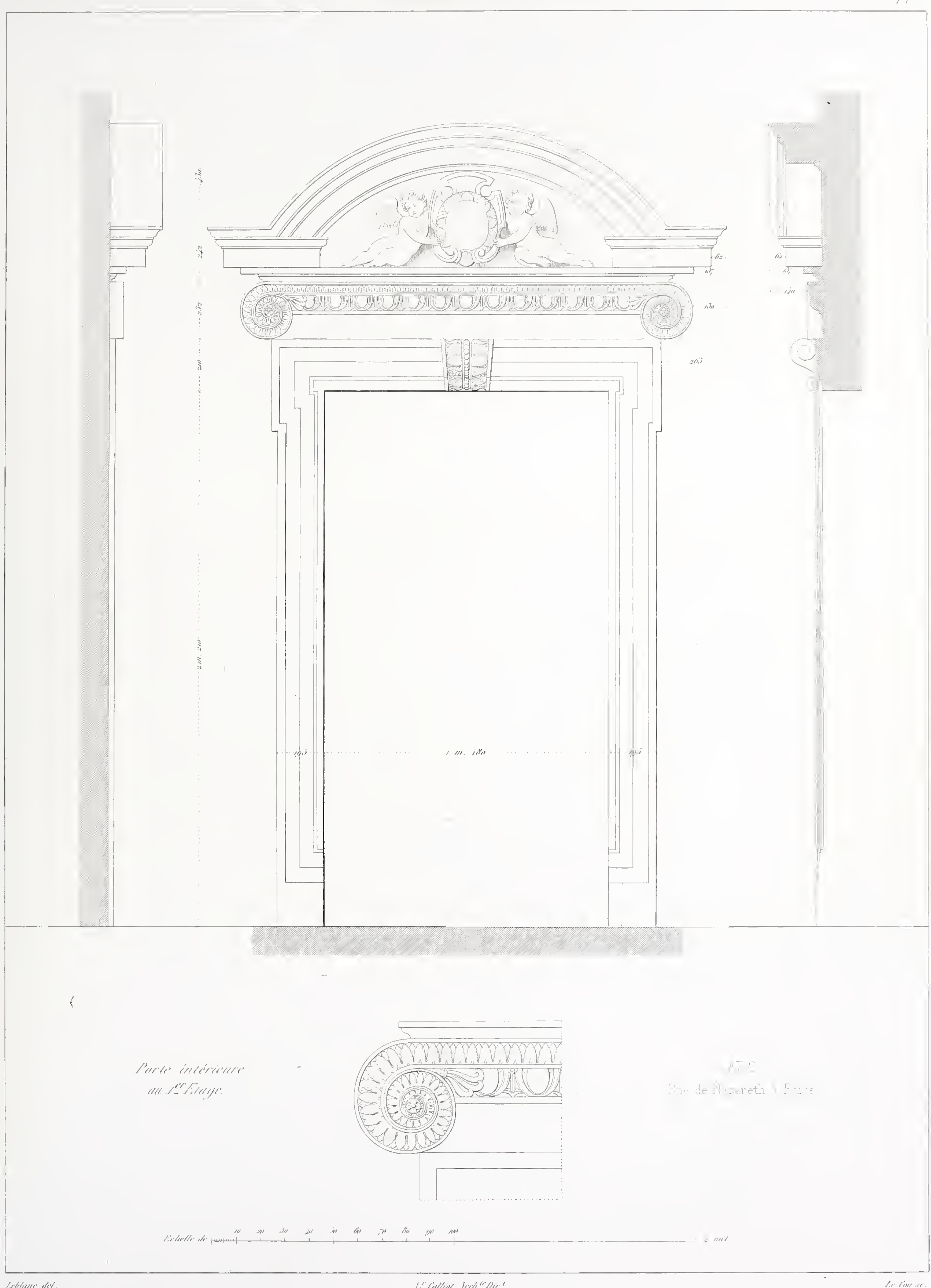


Echelle de proportion ... 1 met.

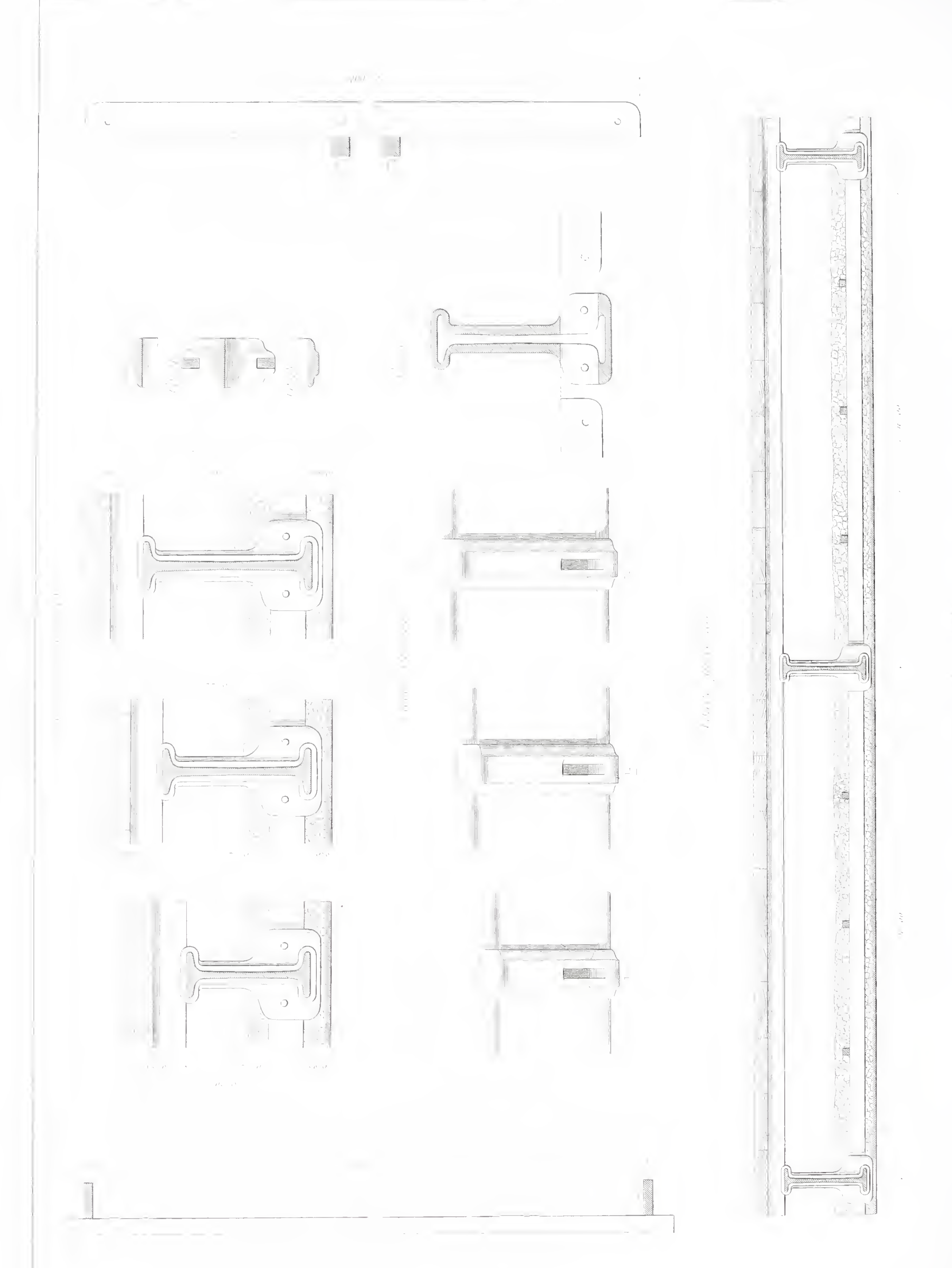
Leblanc del.

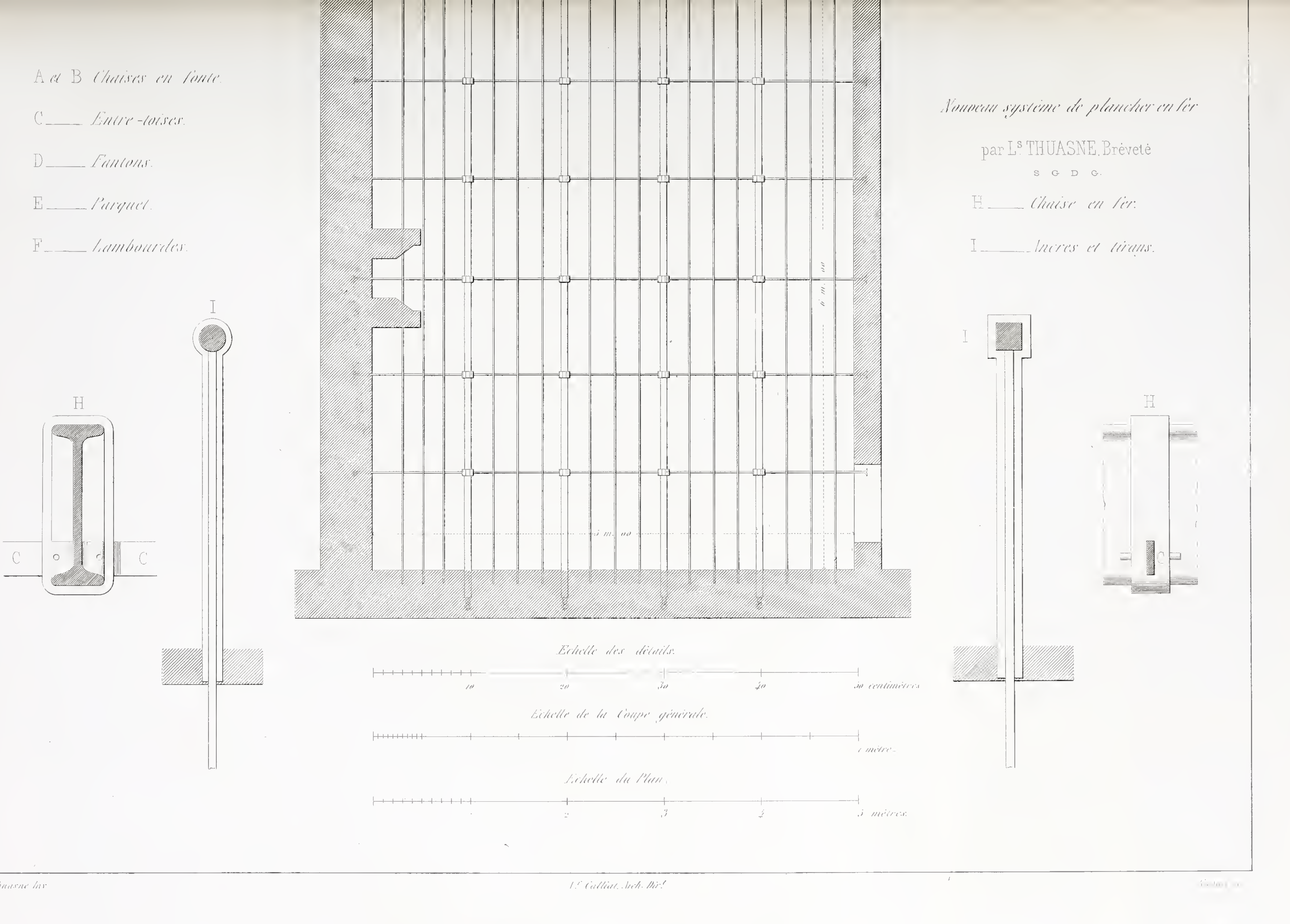
V.^r Calliat, Arch.^te Dir.^r

à Paris, chez Bance, Edi.^r Rue Croix-des-Petits-Champs, 25.



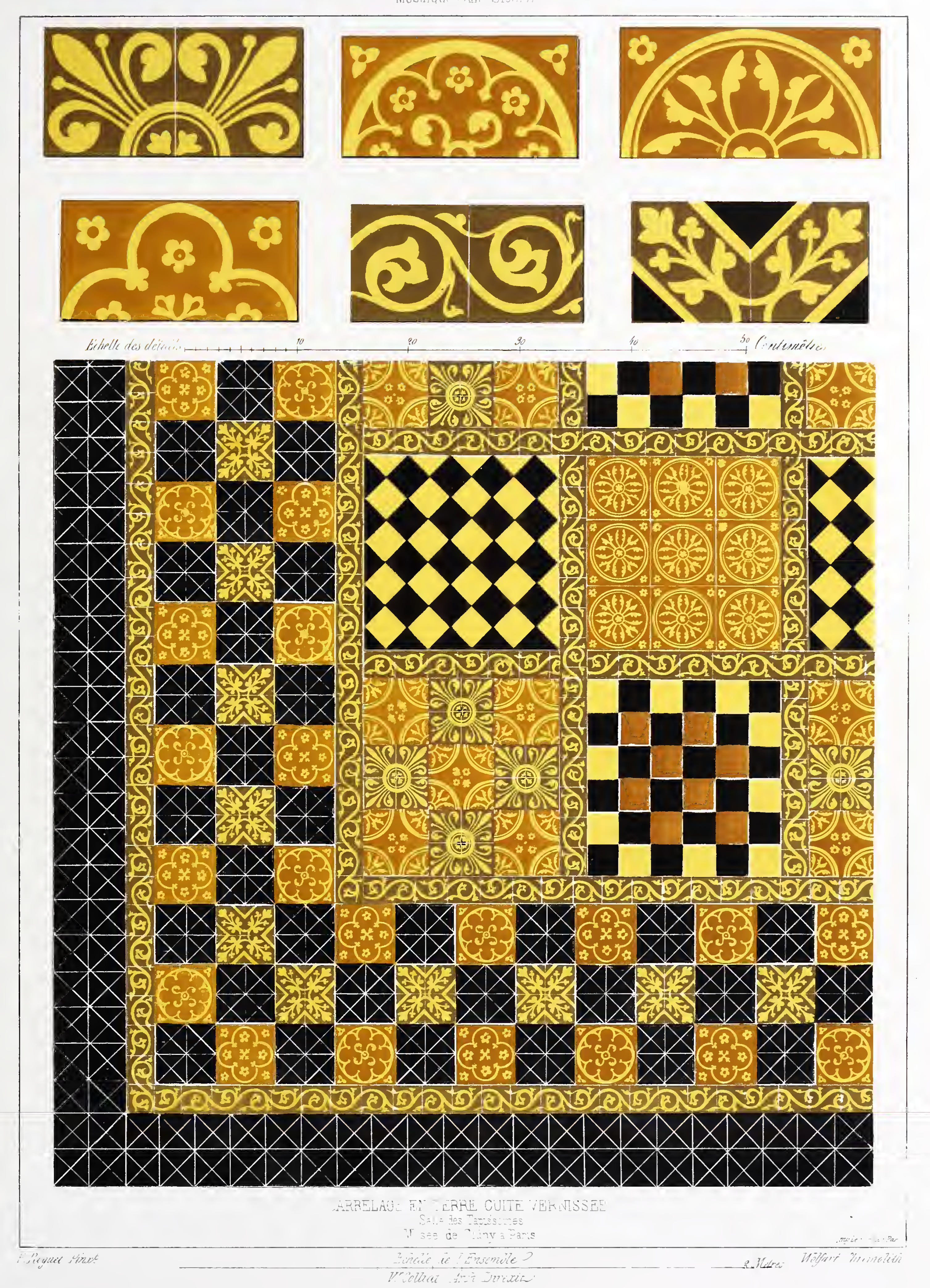
Leblanc del. V.r Calliat, Arch.te Dir.r Le Coq sc.





Ls. Thuasne inv.

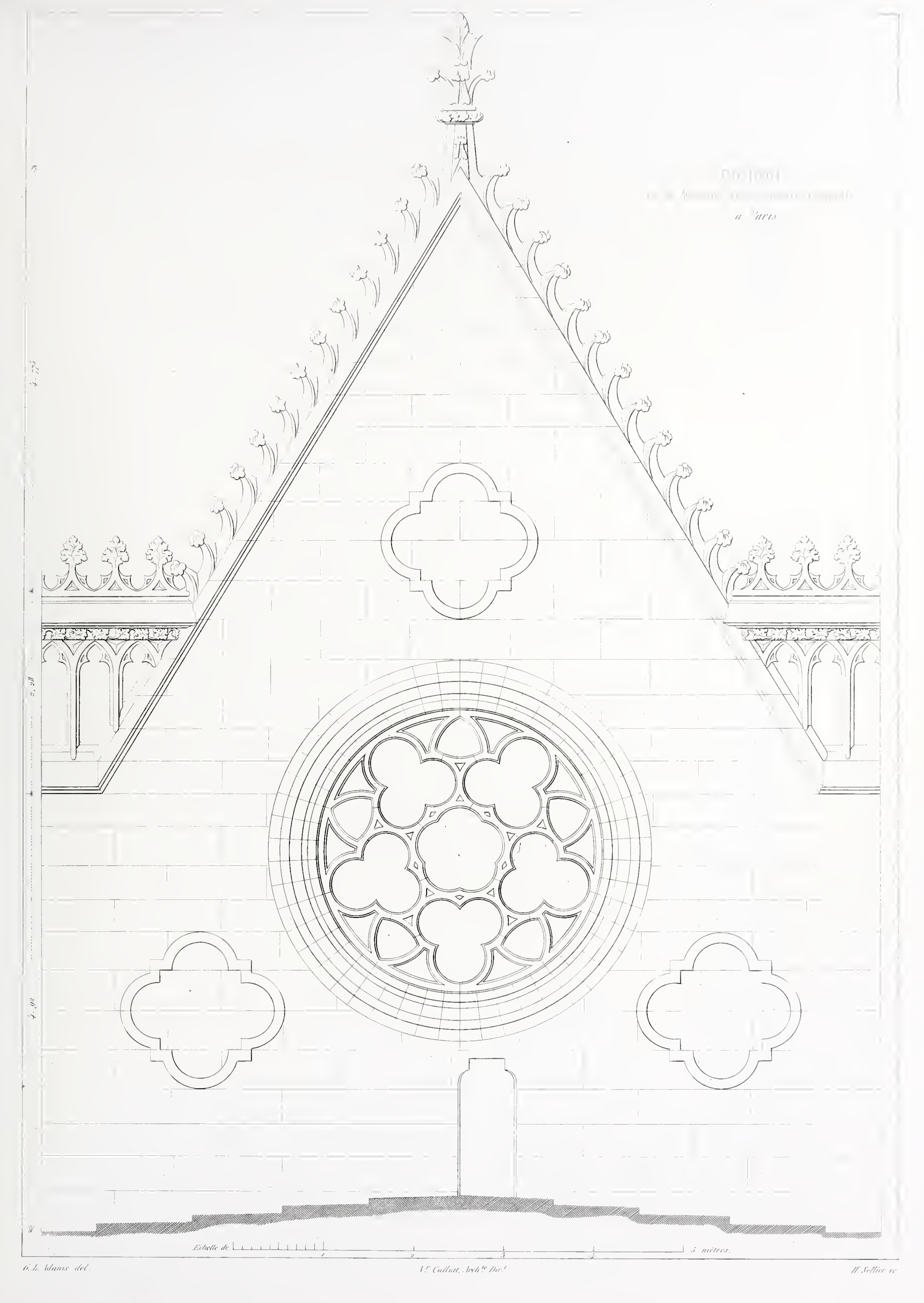
Ve. Calliat, Arch. Dir.



CARRELAGE EN TERRE CUITE VERNISSÉE
Salle des Tapisseries
Musée de Cluny à Paris

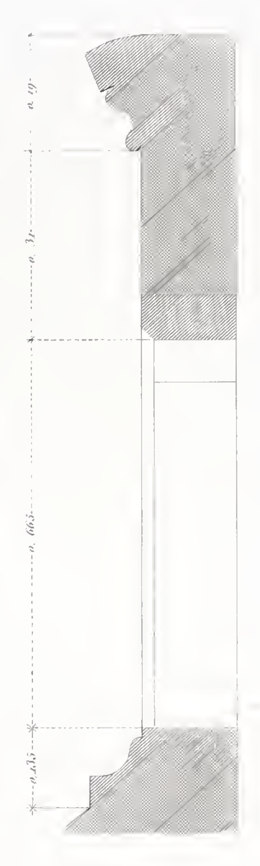
Échelle de l'Ensemble — 2 Mètres

V. Collinet Arch. Direxit



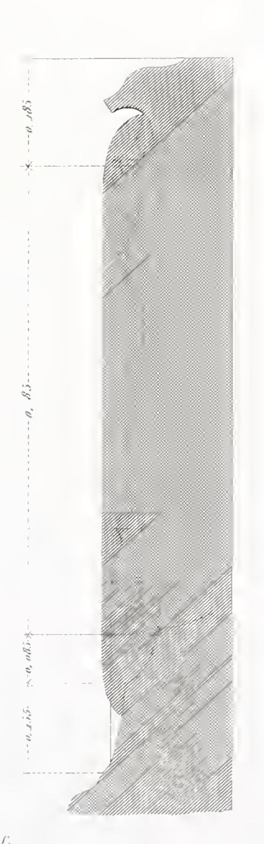
G. L. Adams del.   Vr Calliat, Archte Dirt   H. Sellier sc





BALUSTRADE DU COMBLE
de la façade latérale
(XIIIe Siecle.)

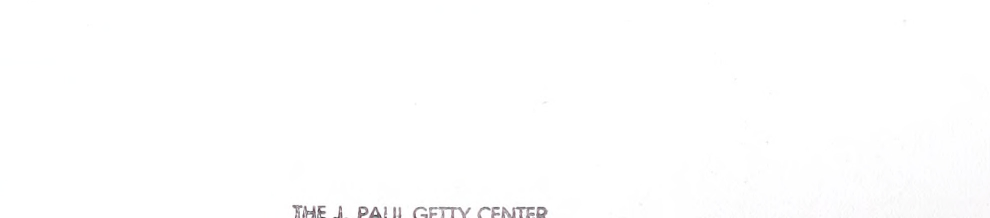


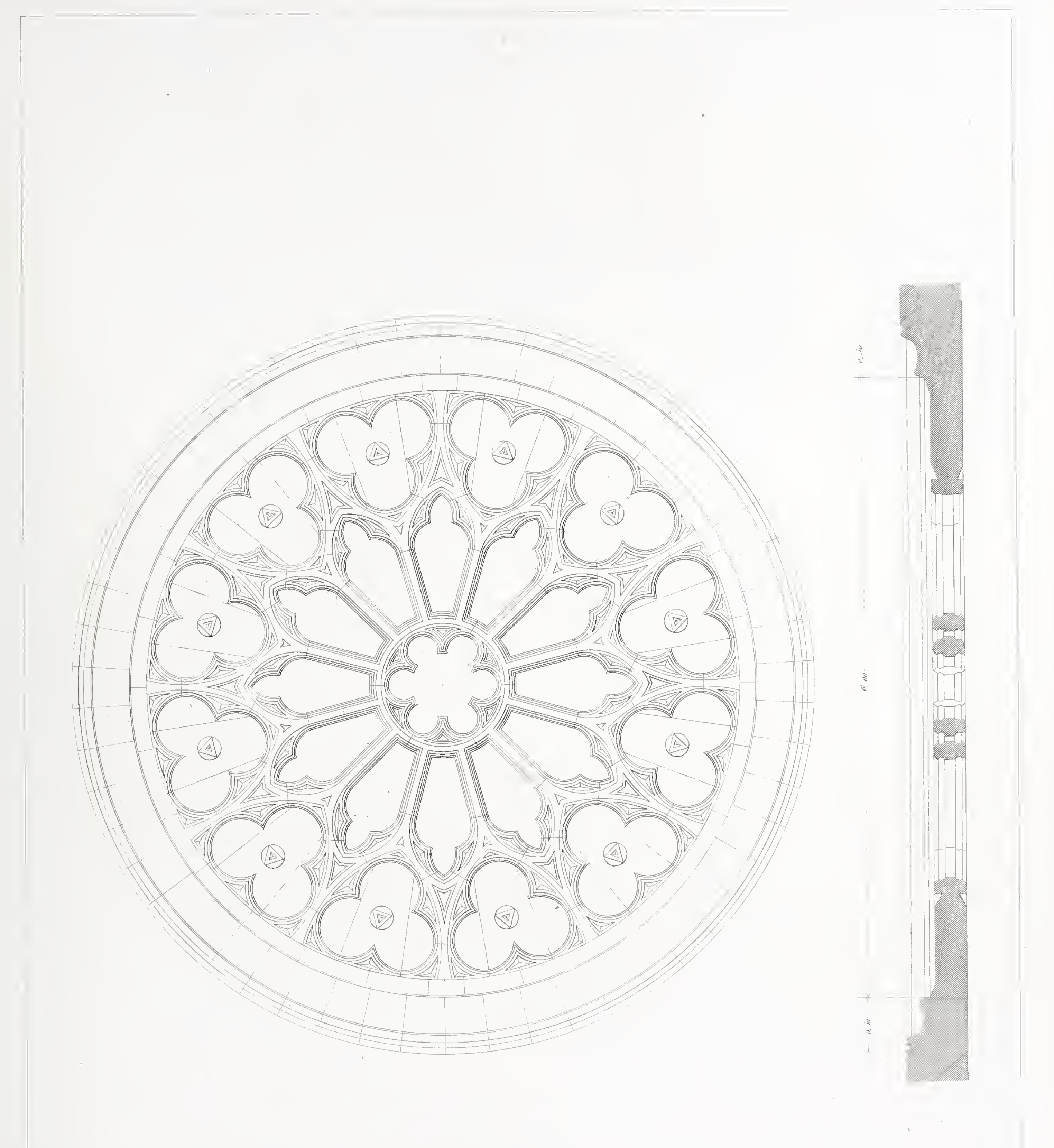


BALUSTRADE DE LA FAÇADE
au-dessus de la grande rose (XVe Siecle.) *Sainte Chapelle, à Paris.*

Echelle de 1 *mètre*

G. L. Adams del. *Vr Calliat, Archte Dirr*


THE J. PAUL GETTY CENTER



ROSE

du Pignon du transept (côté sud)

Notre-Dame de Paris.

Échelle de 1 2 3 4 5 mètres.

G. L. Adams *Vr Calliat, Archte Dir.* *H. Sellier sc.*



ARCADE
du Rez-de-Chaussée
Cour du Louvre.

Decloux del. *Vr Calliat, Archte Dirt* *Hibon sc.*



Vr Calliat, Archte Dirt

Maurage sc.



MARTEAU DE PORTE

d'un Hôtel, Rue Tronchet, à Paris.

Echelle de 5 10 15 30 cent.

V.r Calliat, Arch.te Direc.t

Coupe sur la ligne A Pl. 1ère

Ancienne construction.

Nouvelle construction.

11 m. 670

10 m. 650

Aval

Amont

Étiage

PONT NEUF

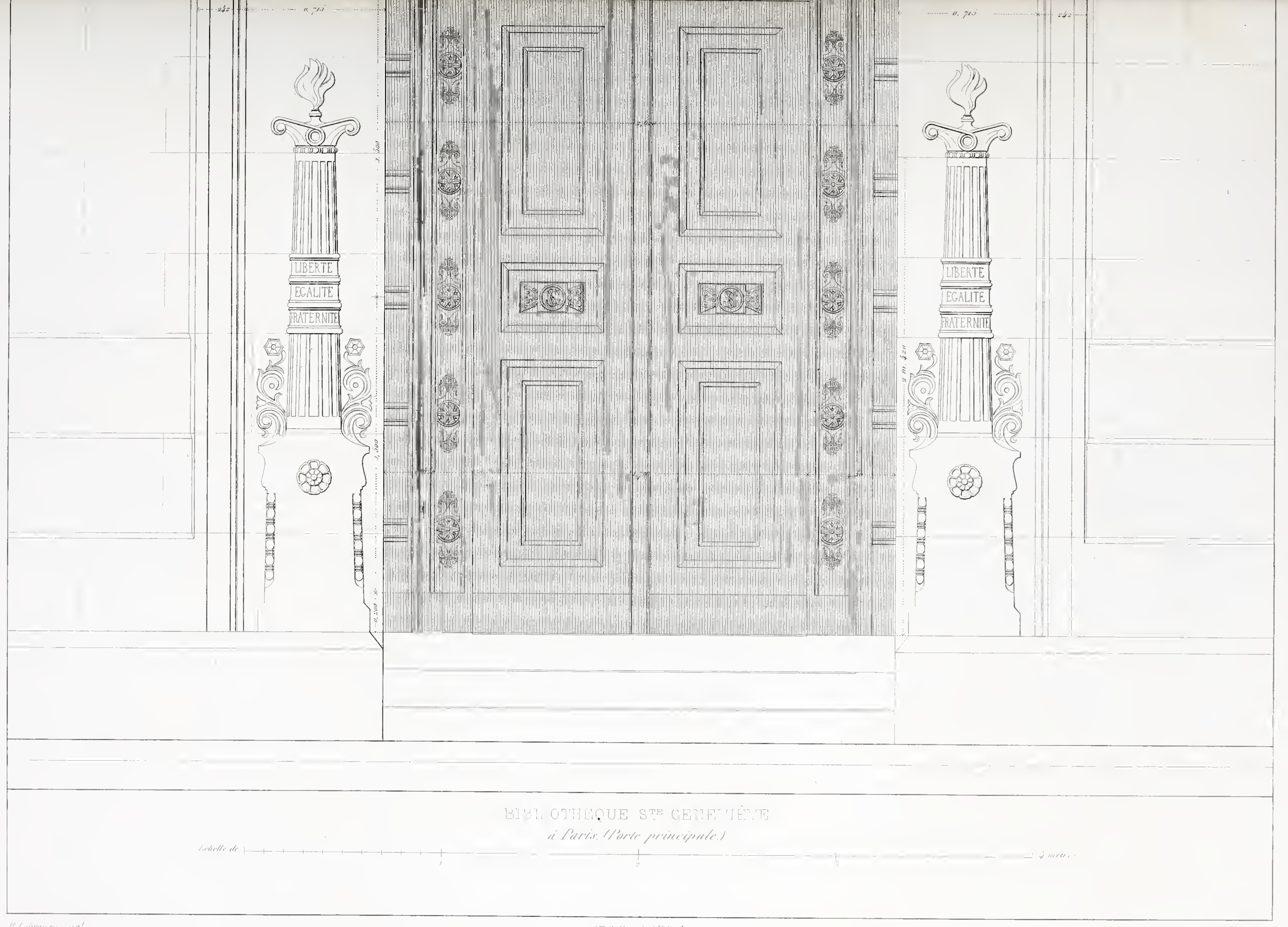
Arche du milieu sur le grand bras de la Seine

à Paris

Échelle de 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 mètres.

V^r Calliat, Arch^te Dir^r


BIBLIOTHEQUE SAINTE GENEVIEVE



BIBLIOTHÈQUE Ste GENEVIÈVE
à Paris. (Porte principale.)

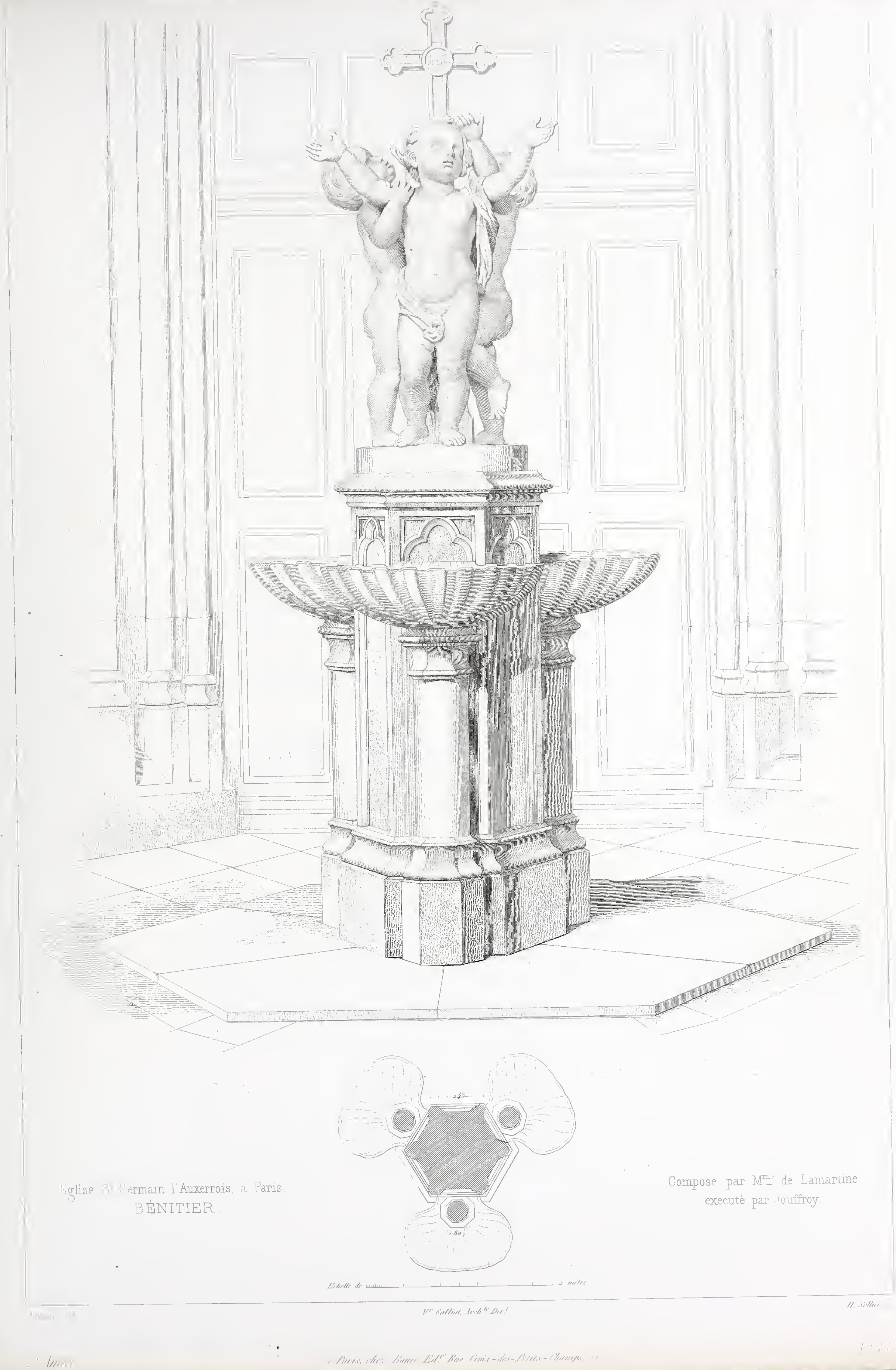
Echelle de 1 2 4 mètres

H. Labrouste, arch.

Vr Calliat, Archte Dirt

9e Livr.

Rue Croix-des-Petits-Champs



Eglise S.t Germain l'Auxerrois, à Paris.
BÉNITIER.

Composé par M.me de Lamartine
executé par Jouffroy.

V.r Calliat, Arch.te Del.

H. Sellier

Paris, chez Bance Éd.r Rue Croix-des-Petits-Champs,



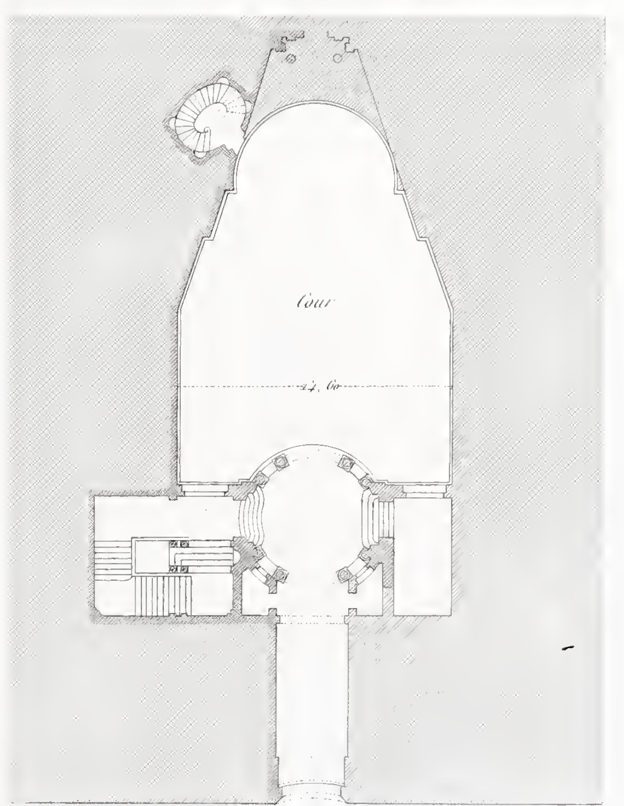
ANGLE, FAÇADE PRINCIPALE.
Notre-Dame de Paris.

Echelle de ⊢⊣ *1 mètre*

G.L. Adams del. — *Vr Calliat, Archte Dir.* — *H. Sellier sc.*

Plan détaillé.

Plan d'ensemble



VESTIBULE ET ESCALIER
de l'Hôtel Beauvais.
Rue St Antoine, à Paris.

Echelle de 1 2 3 4 *5 mètres*

Echelle de 1 2 3 4 5 6 7 8 9 *10 mètres*

Vr Calliat, Archte Dirr. *Hibon sc.*

Coupe sur la ligne A.B.

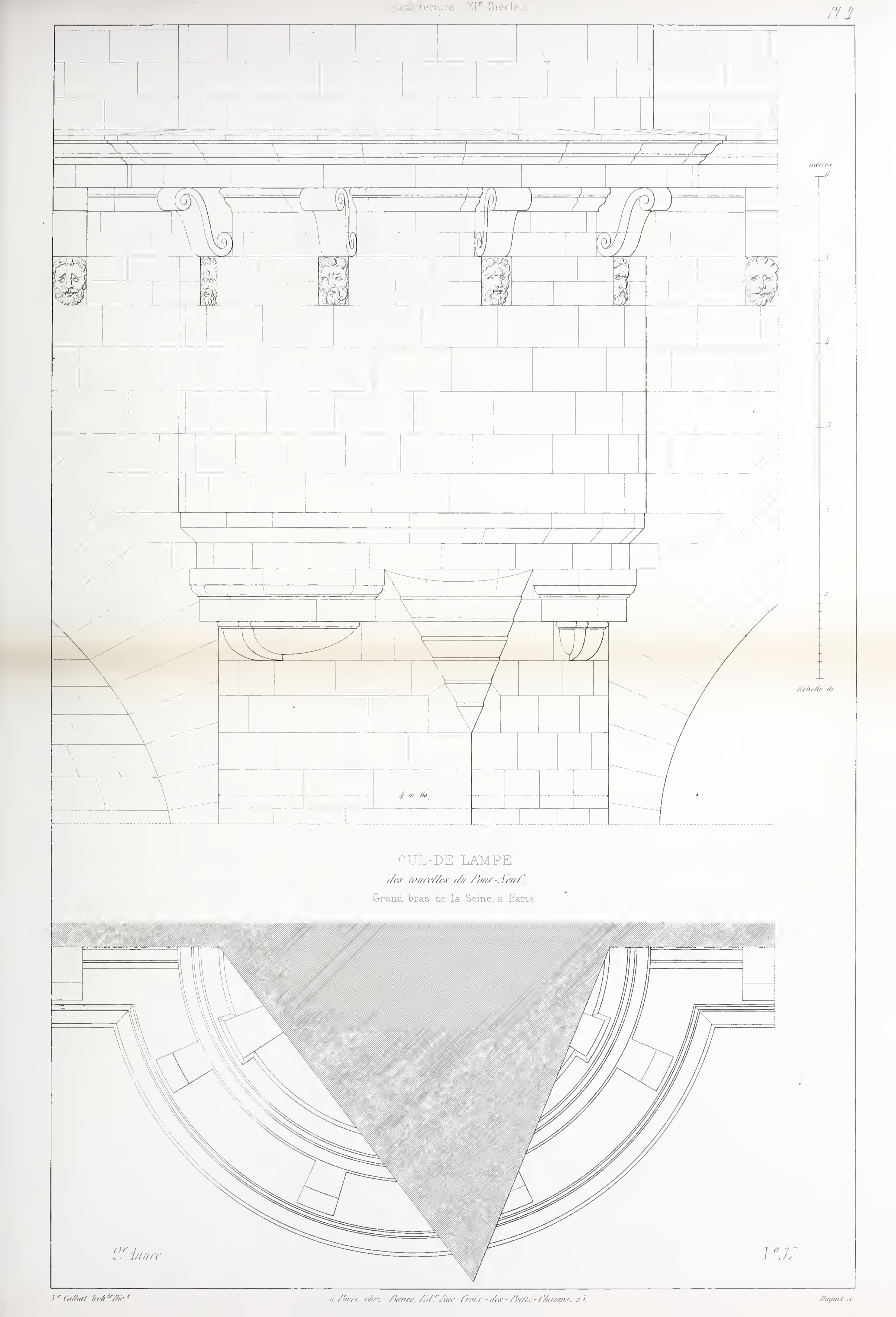
VESTIBULE
du grand escalier
de l'Hôtel Beauvais, Rue S.t Antoine, à Paris

Echelle de 1 2 3 4 *mètres.*

V.^r Calliat, Arch.^te Dir.^r

Ribon sc.

à Paris, chez Bance, Edit.^r Rue Croix-des-Petits-Champs, 25.

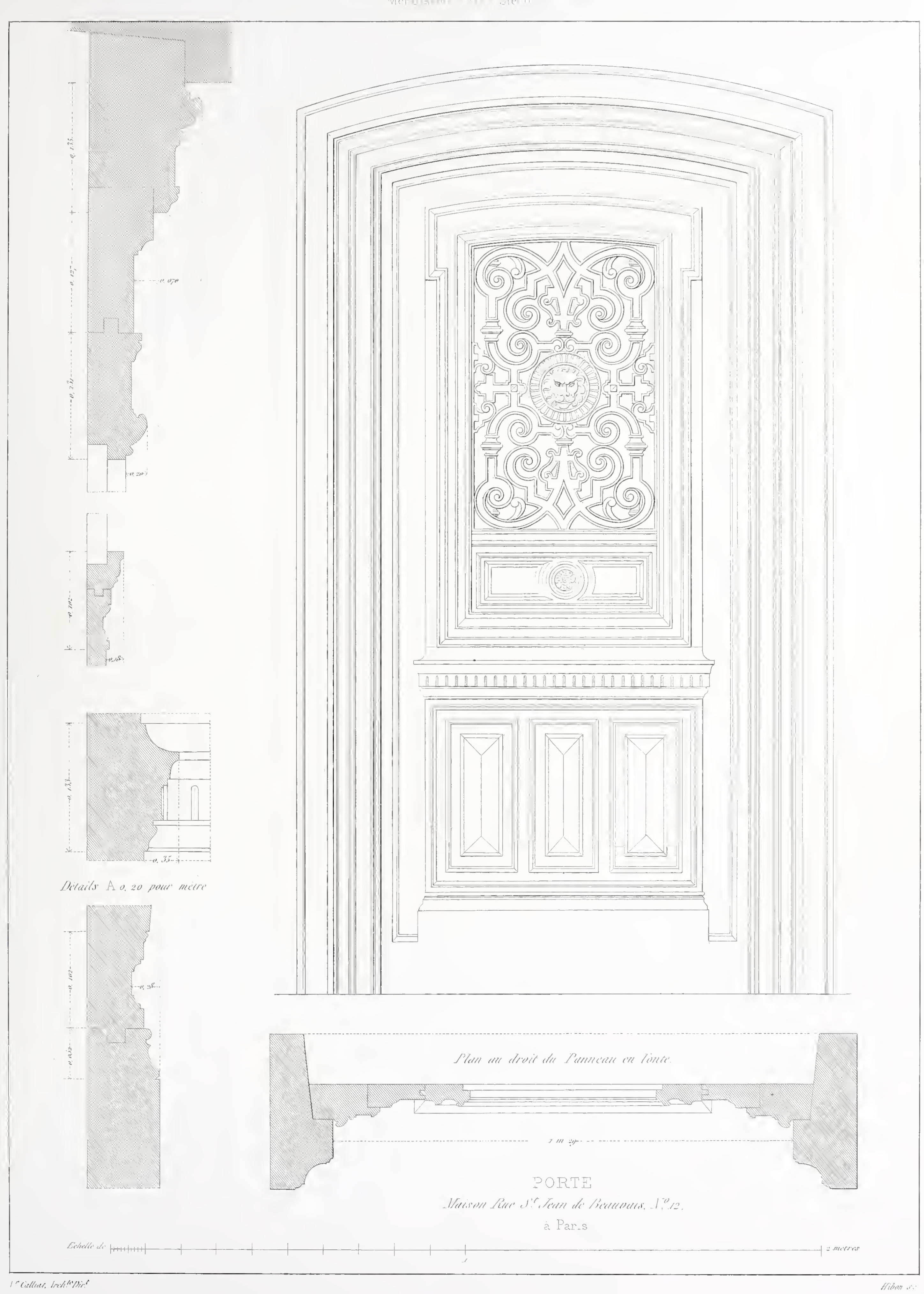


CUL-DE-LAMPE

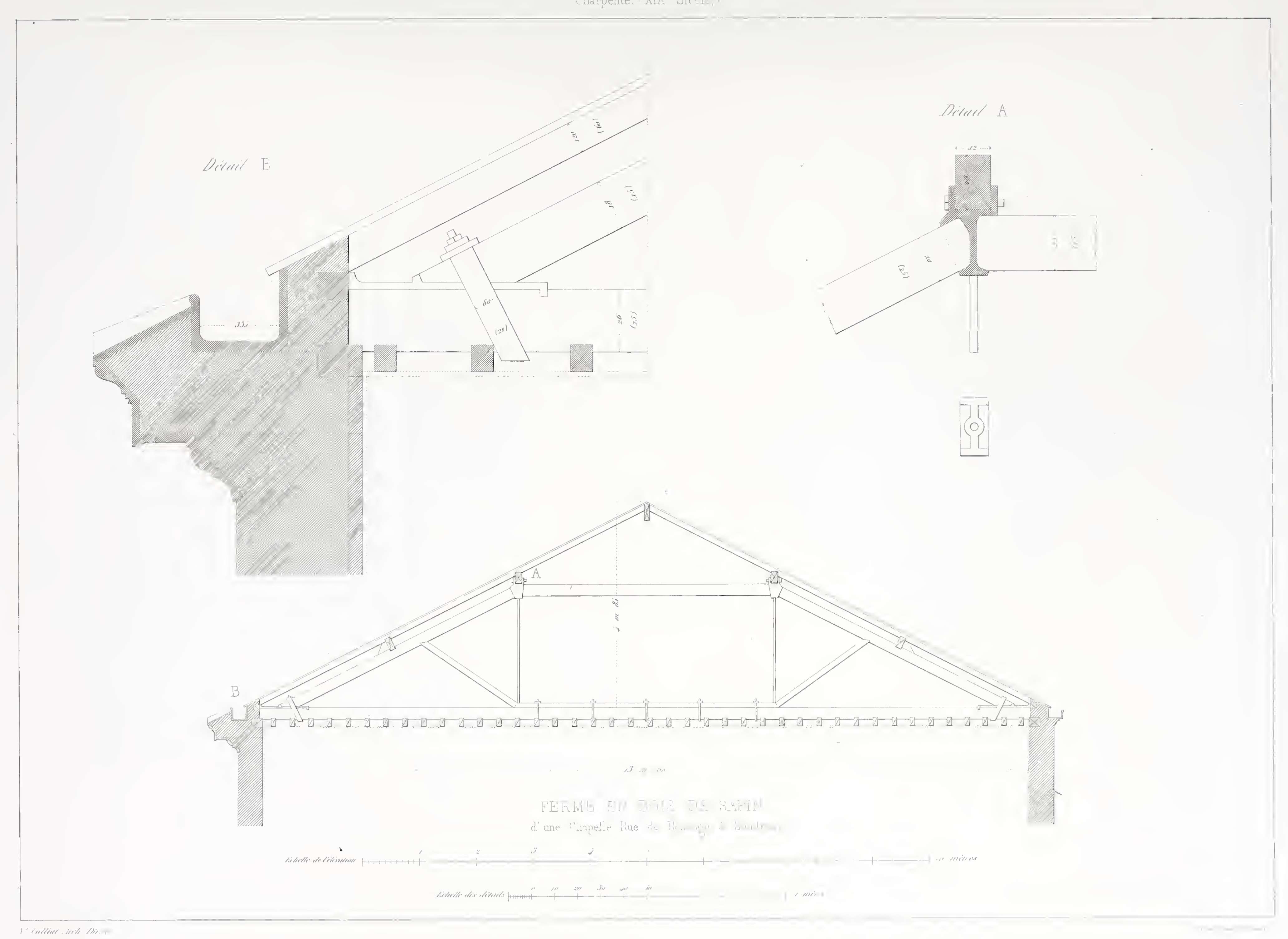
des tourelles du Pont-Neuf,

Grand bras de la Seine, à Paris

Vr Calliat, Archte Dir. à Paris, chez Bance, Édr Rue Croix-des-Petits-Champs, 25. Huguet sc



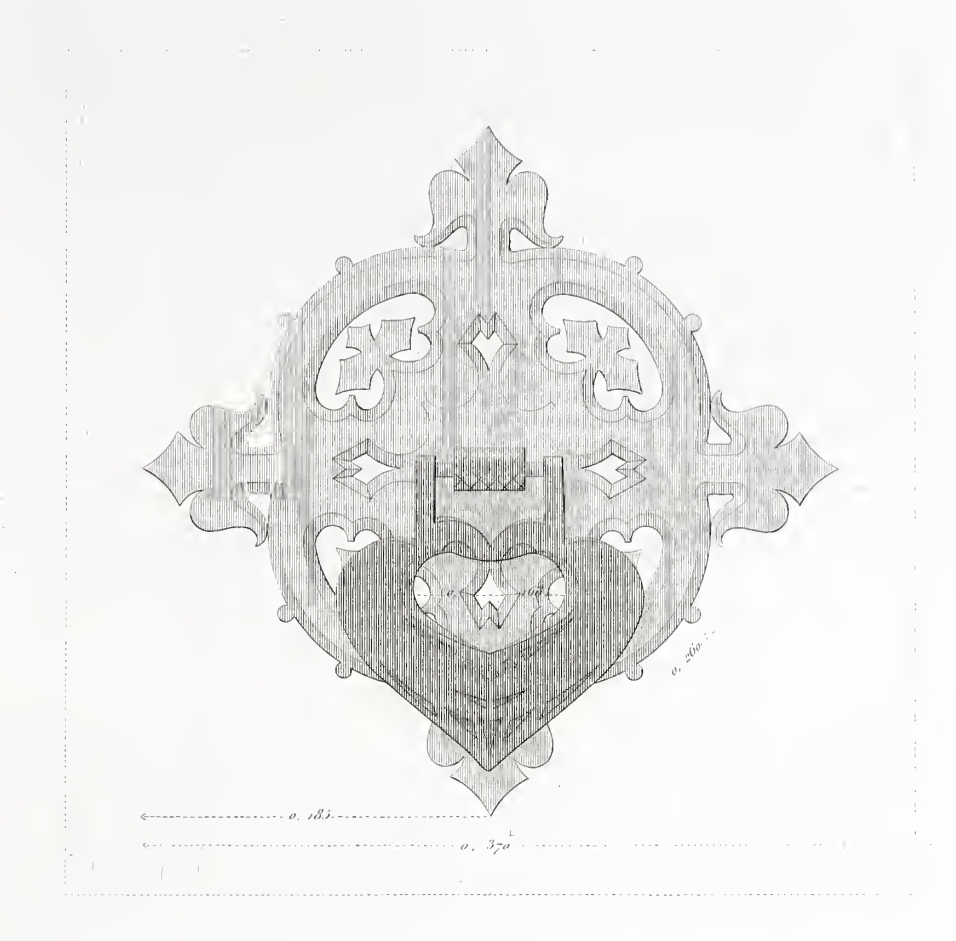
à Paris, chez Bance, Edr Rue Croix-des-Petits-Champs, 25.

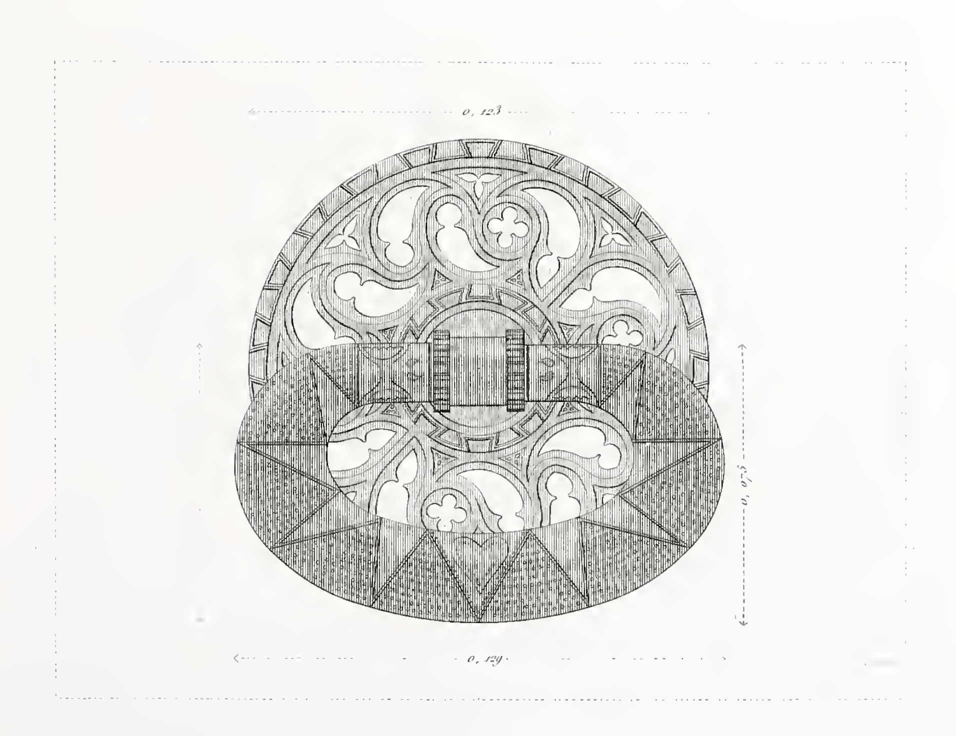


FERME EN BOIS DE SAPIN
d'une Chapelle Rue de [illegible]

Vr Calliat Arch. Direr

à Paris, chez Bance Ainé, Rue Croix-des-Petits-Champs, N° 31.

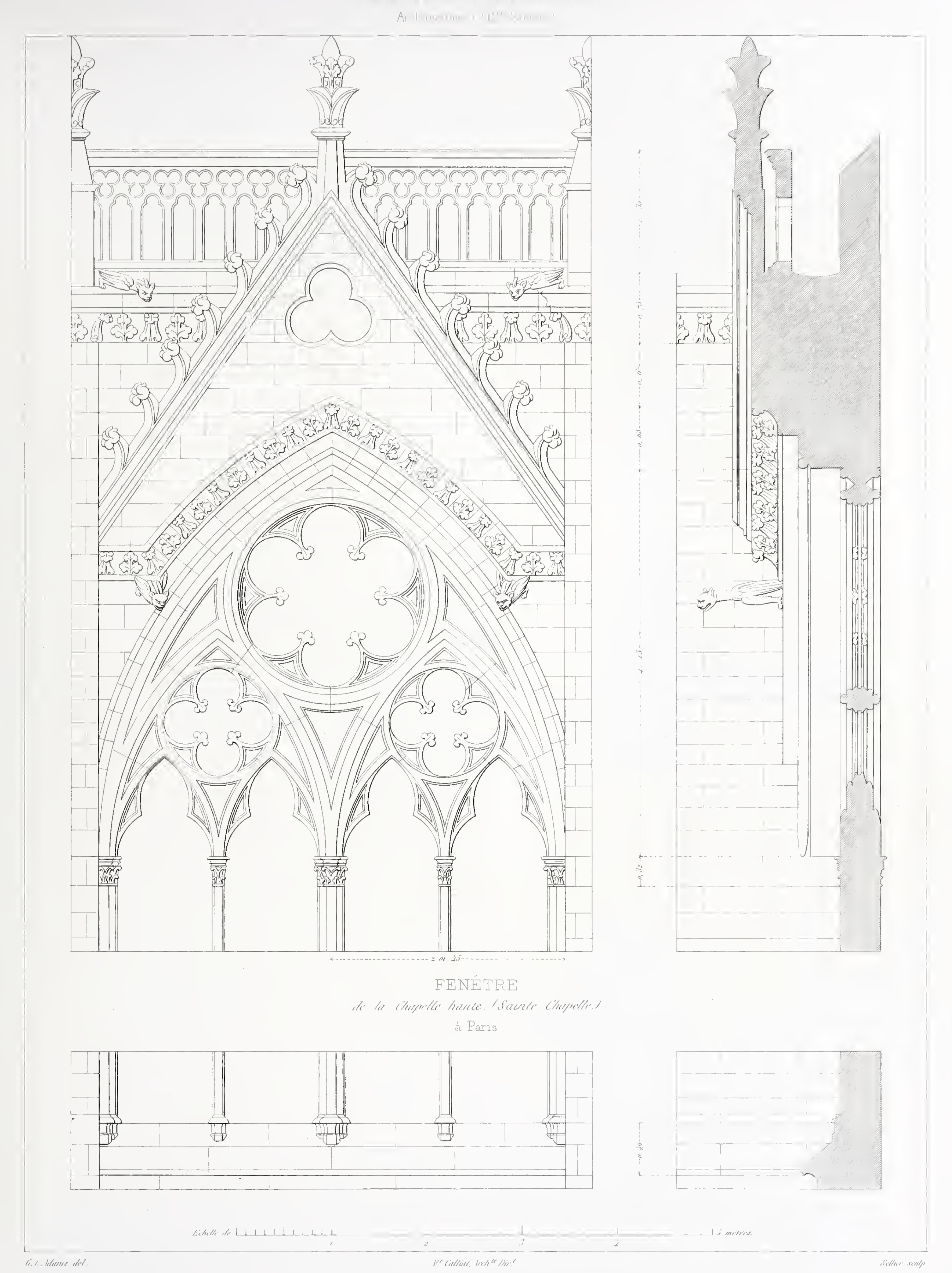




HEURTOIRS.

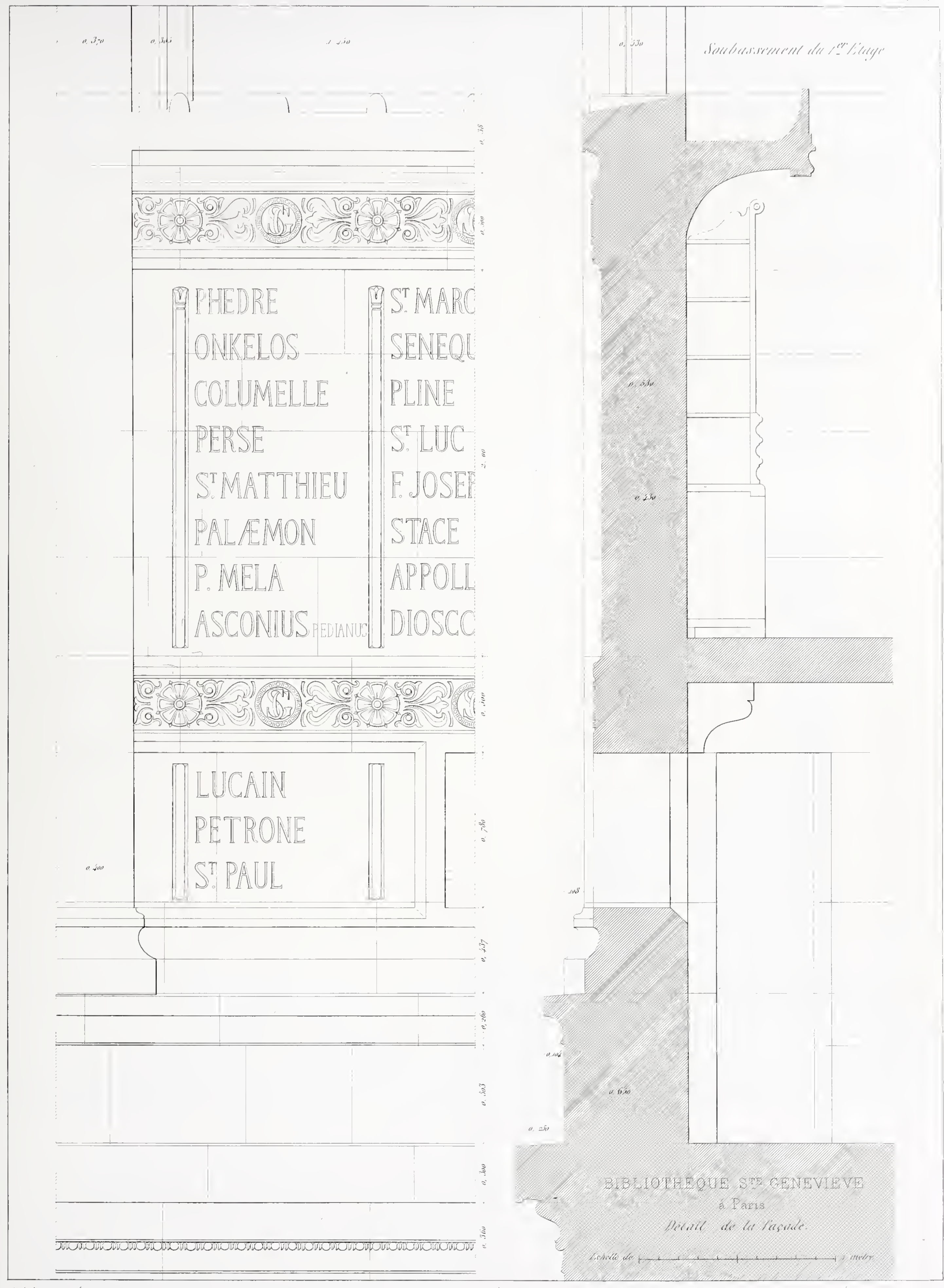


Vᵗ Calliat Arch. Direx. Imp. Lemercier à Paris

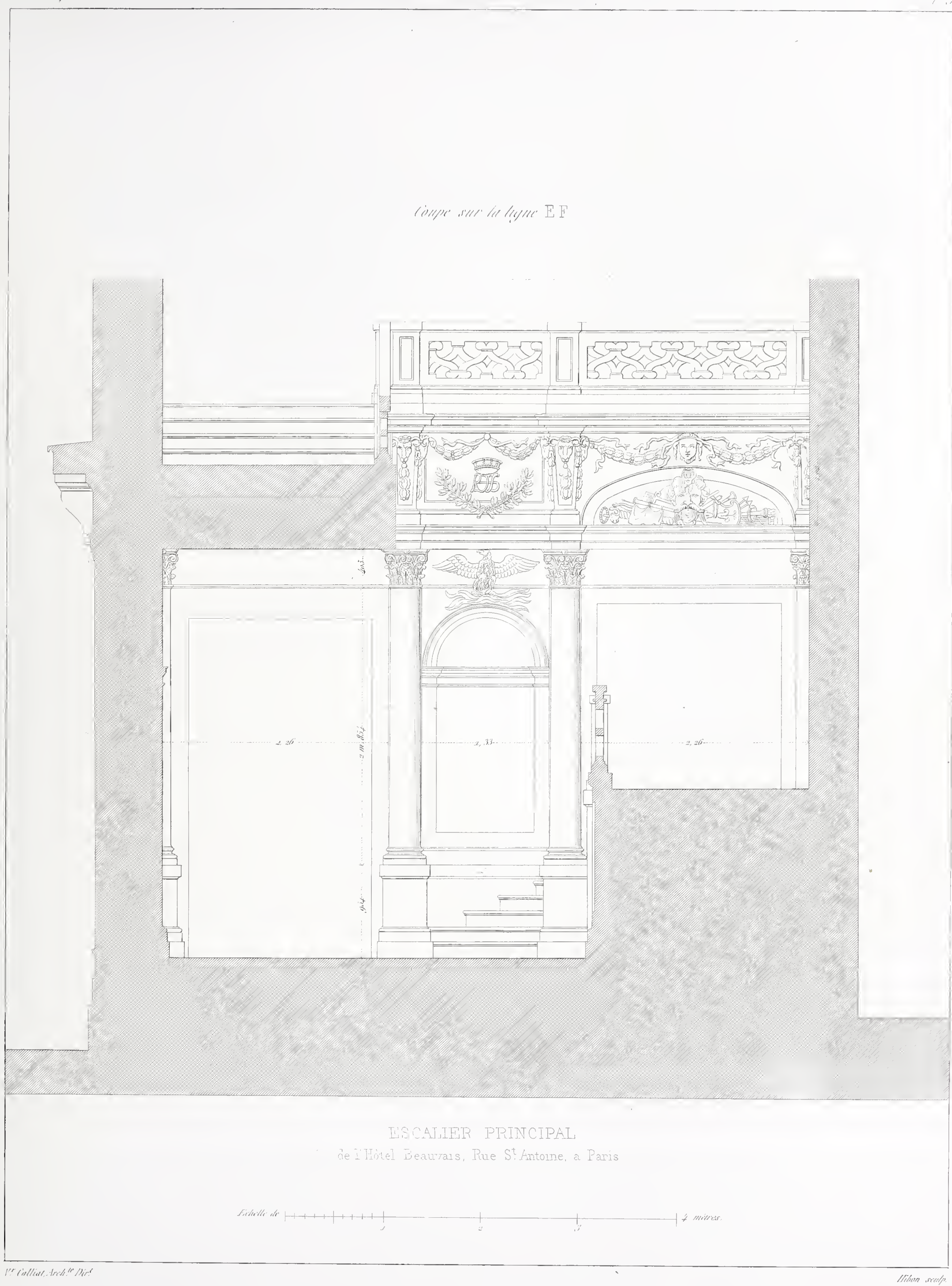


FENÊTRE
de la Chapelle haute. (Sainte Chapelle.)
à Paris

G. A. Adams del. — *Vr Calliat, Archte Dir.* — *Sellier sculp.*



H. Labrouste invt. — Vr. Calliat, Archte. Dir. — Huguet sculp.



ESCALIER PRINCIPAL
de l'Hôtel Beauvais, Rue St. Antoine, a Paris

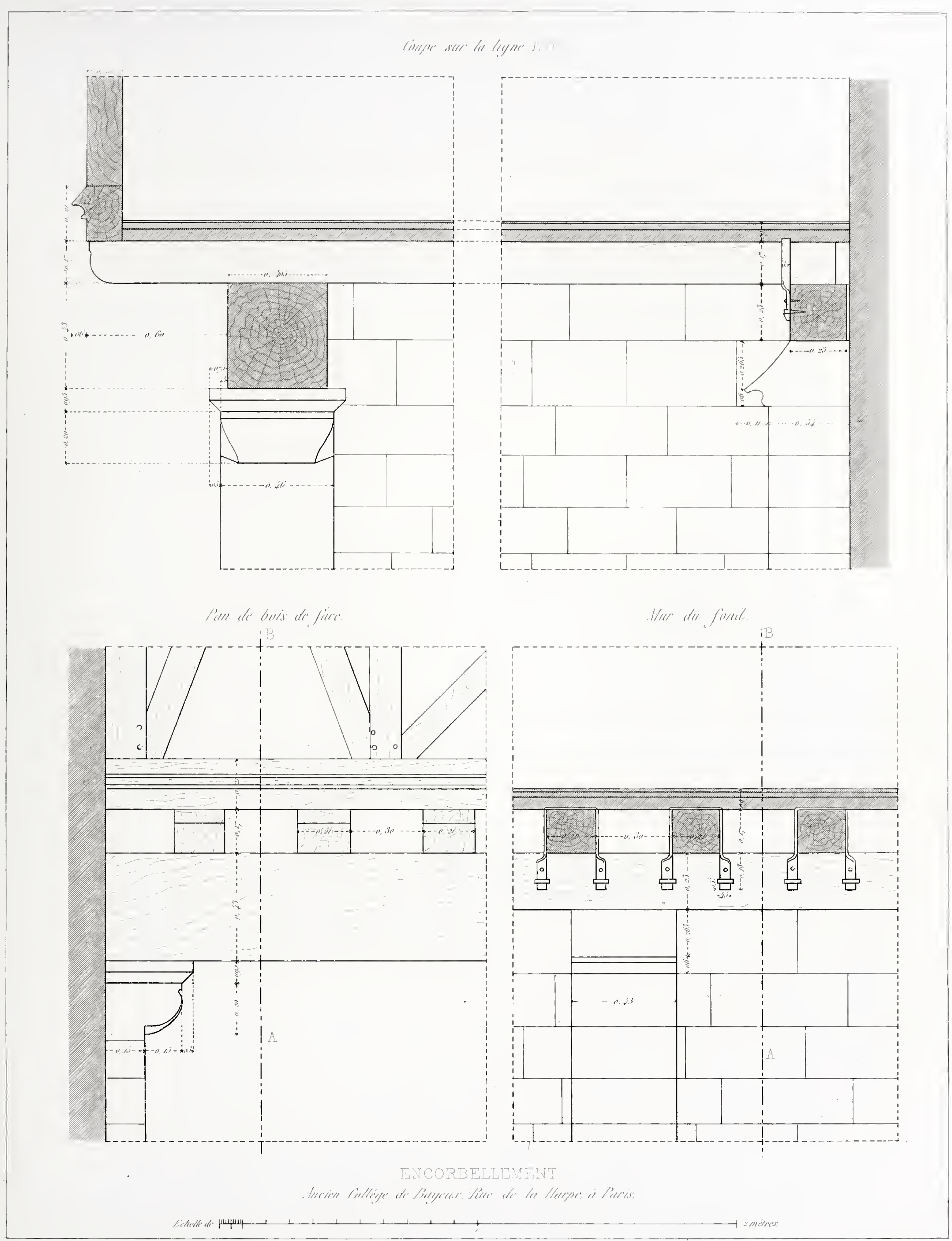
Vr. Calliat Archte. Dir.r
Hibon sculp.



ESCALIER PRINCIPAL
de l'Hôtel Beauvais, Rue S.t Antoine, à Paris.

V.r Calliat, Arch.te Dir.t

Hibon sculp.

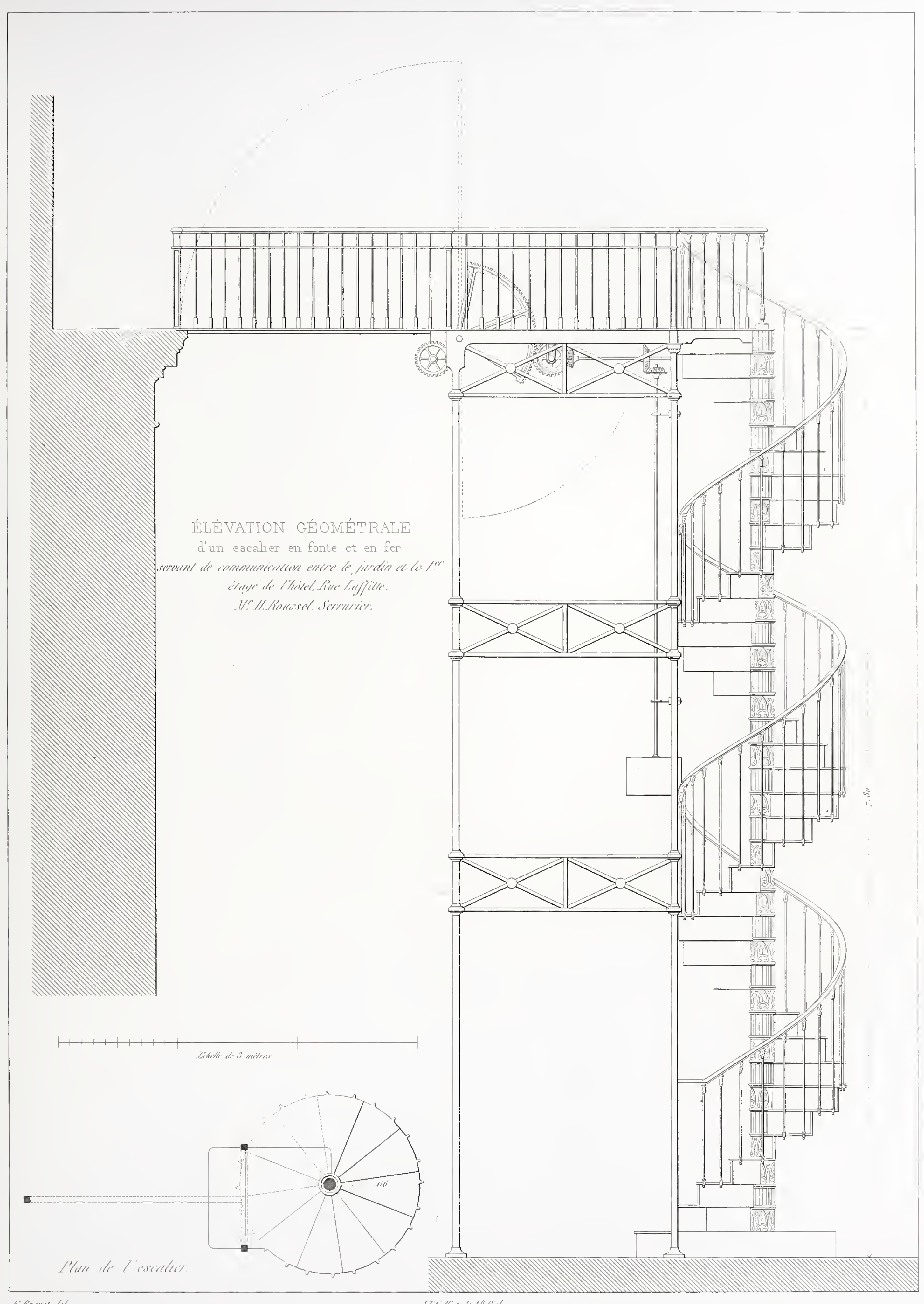


ENCORBELLEMENT

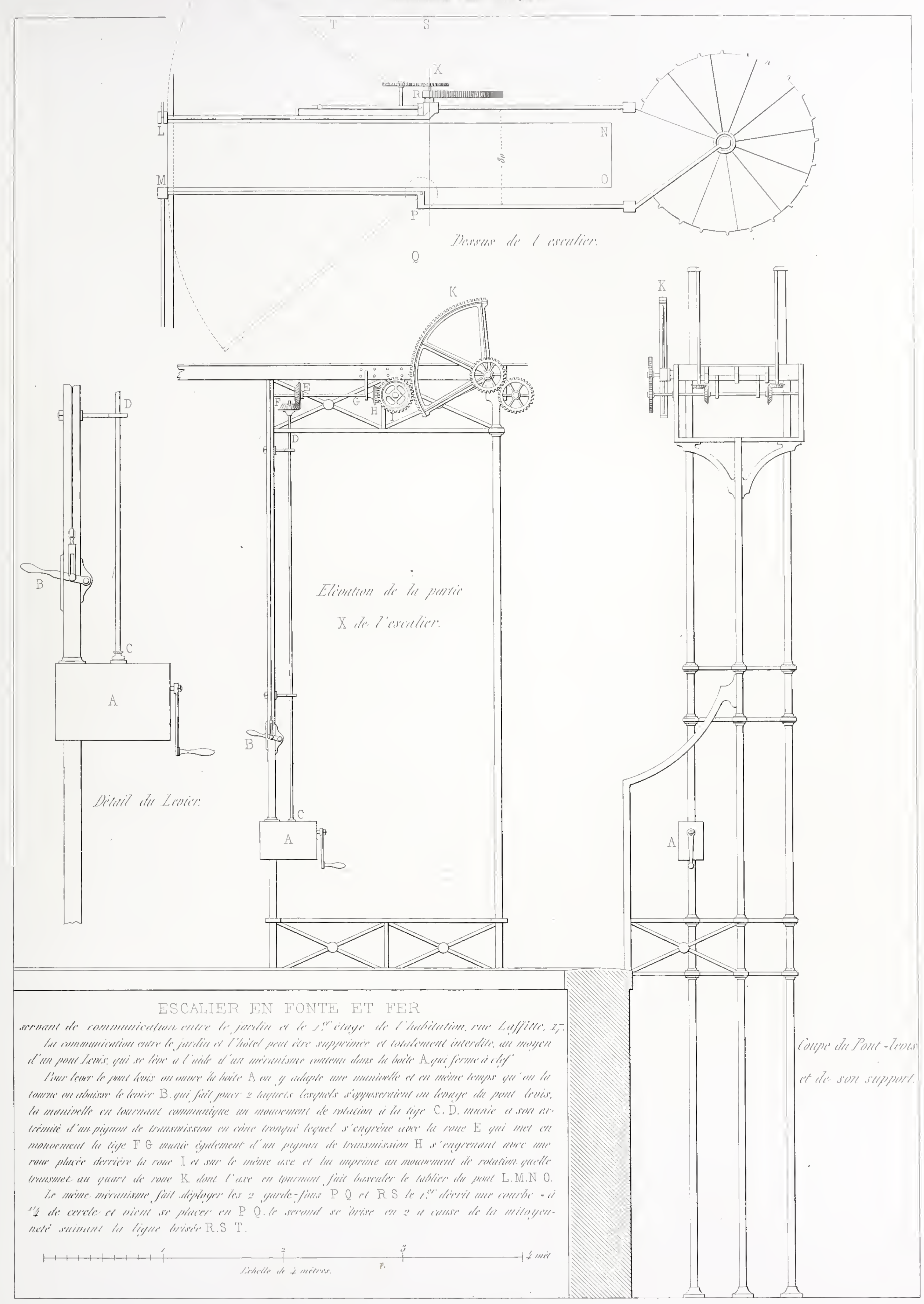
Ancien Collège de Bayeux, Rue de la Harpe, à Paris.

Échelle de | 1 | 2 mètres.

Vr Calliat Archte Dir.	E. Lejeune sculp.



F. Roguet del. V. Calliat, Archte. Dir.



F. Roguet del.

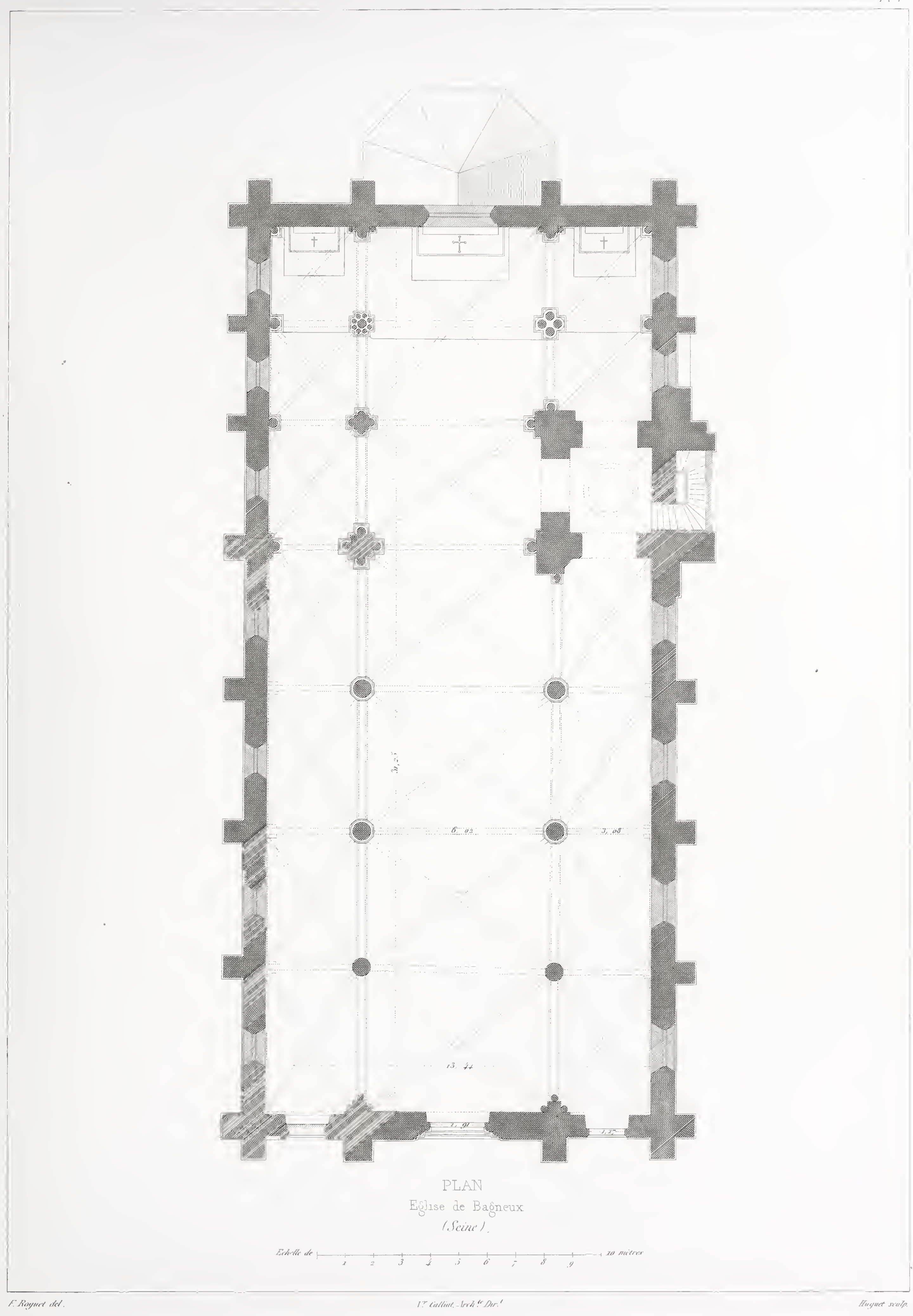
Ve Calliat, Archte Dirr


DEPOT.



ENEVIÈVE

à Paris



PLAN
Église de Bagneux
(Seine).

F. Roguet del.
Vr Calliat, Archte Dir.r
Huguet sculp.



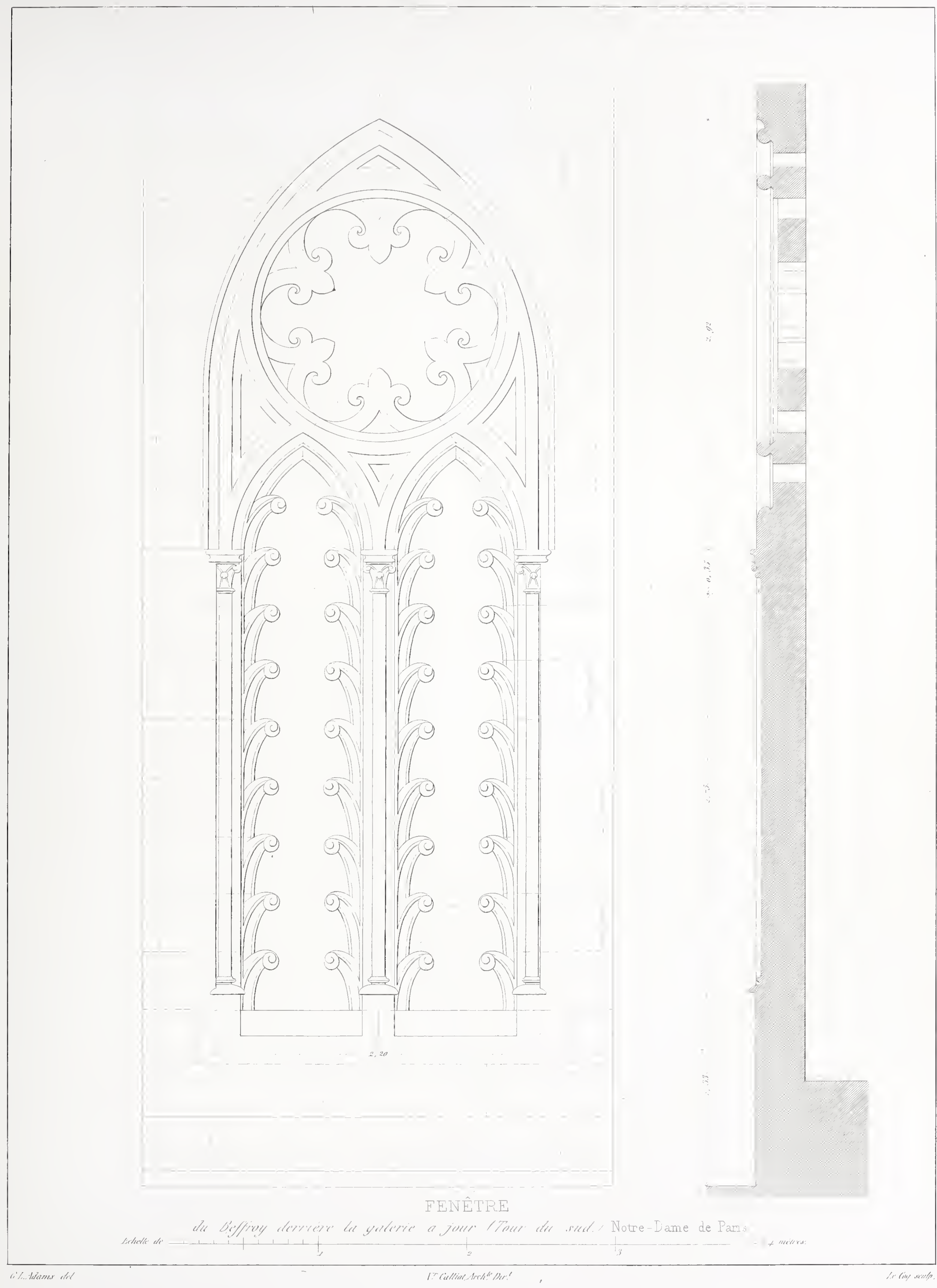
[illegible]

de la galerie a jour ... açade principale

Notre-Dame de Paris

...chelle de ... ètre

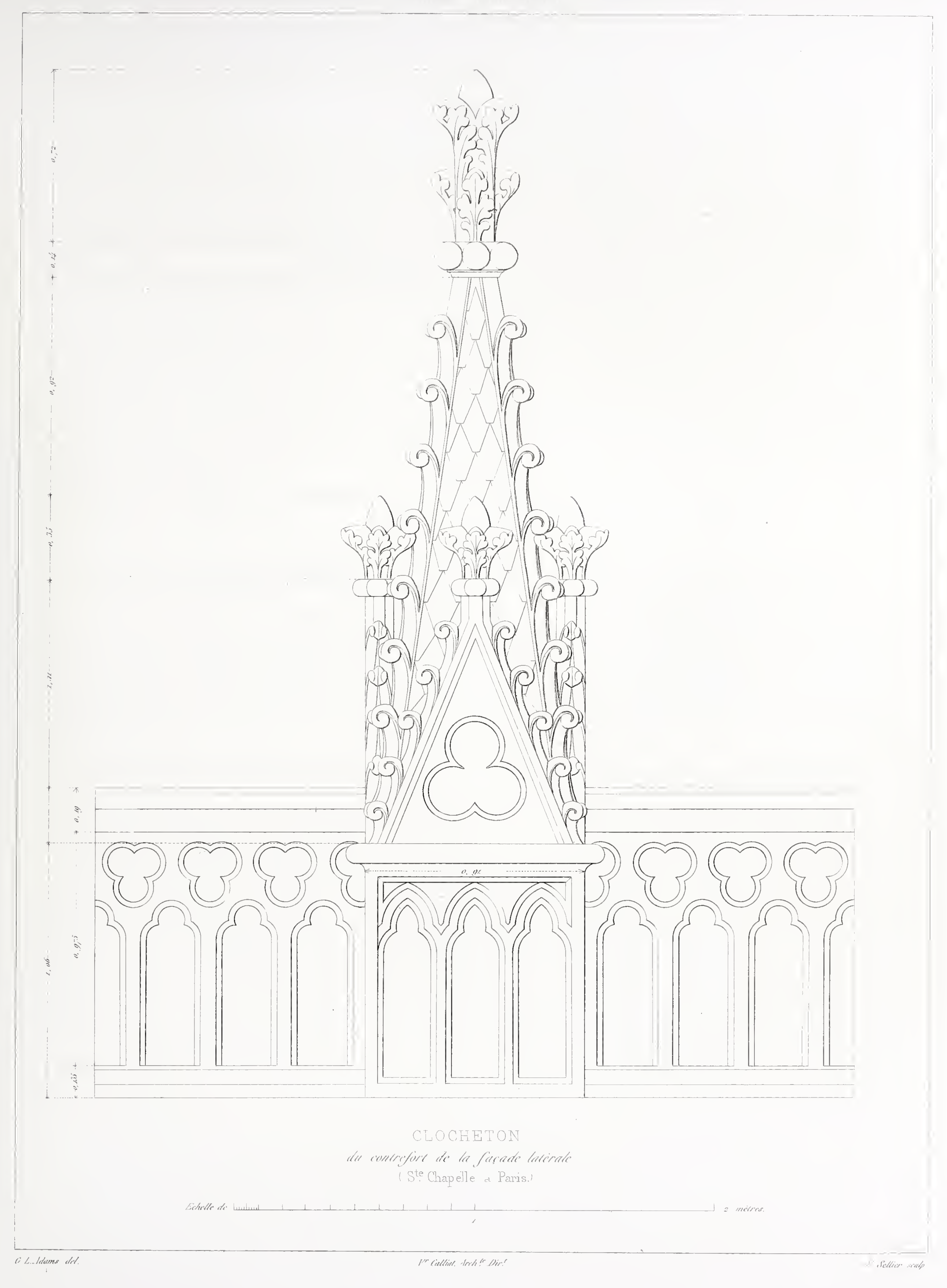
G. L. Adams del. — *Vr Calliat, Archte Dir.* — *E. Lejeune sculp.*



FENÊTRE

du Beffroy derrière la galerie a jour (Tour du sud.) Notre-Dame de Paris.

G. L. Adams del. *Vr. Calliat Archte. Dr.* *Le Coq sculp.*



CLOCHETON

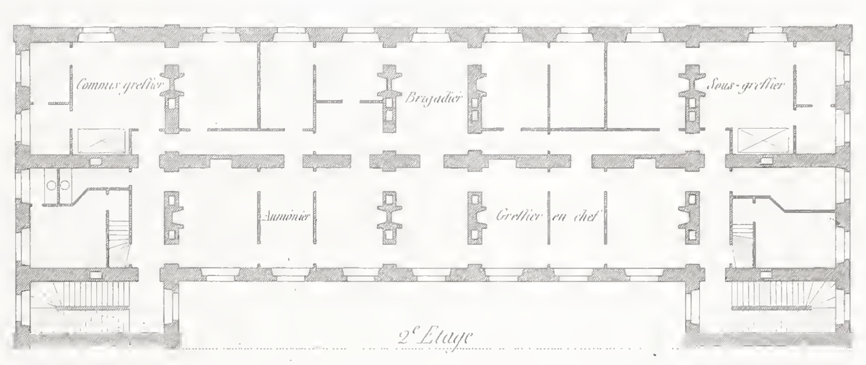
du contrefort de la façade latérale

(Ste Chapelle à Paris.)

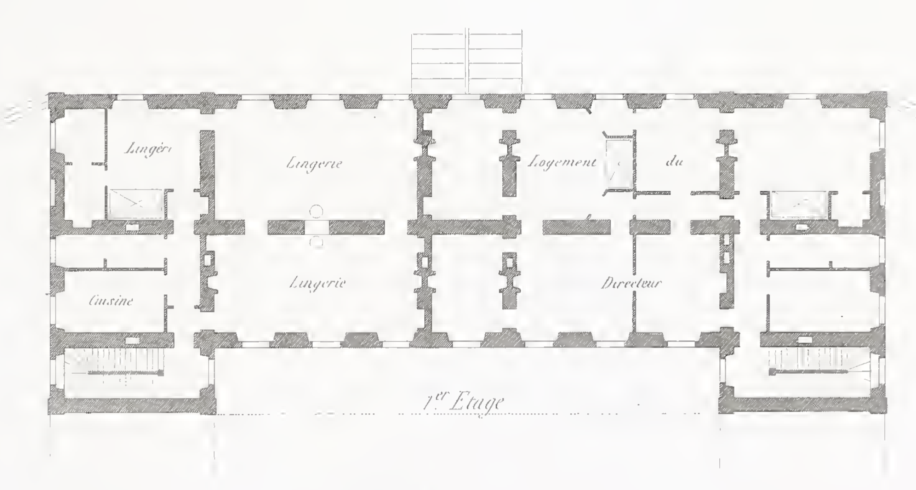
G. L. Adams del. — *Vr Calliat, Archte Dirr* — *Sellier sculp*



Porte exterieure

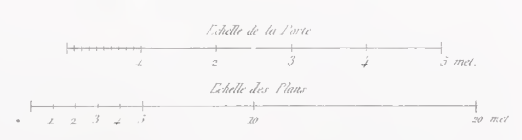


Bâtiment de l'administration.

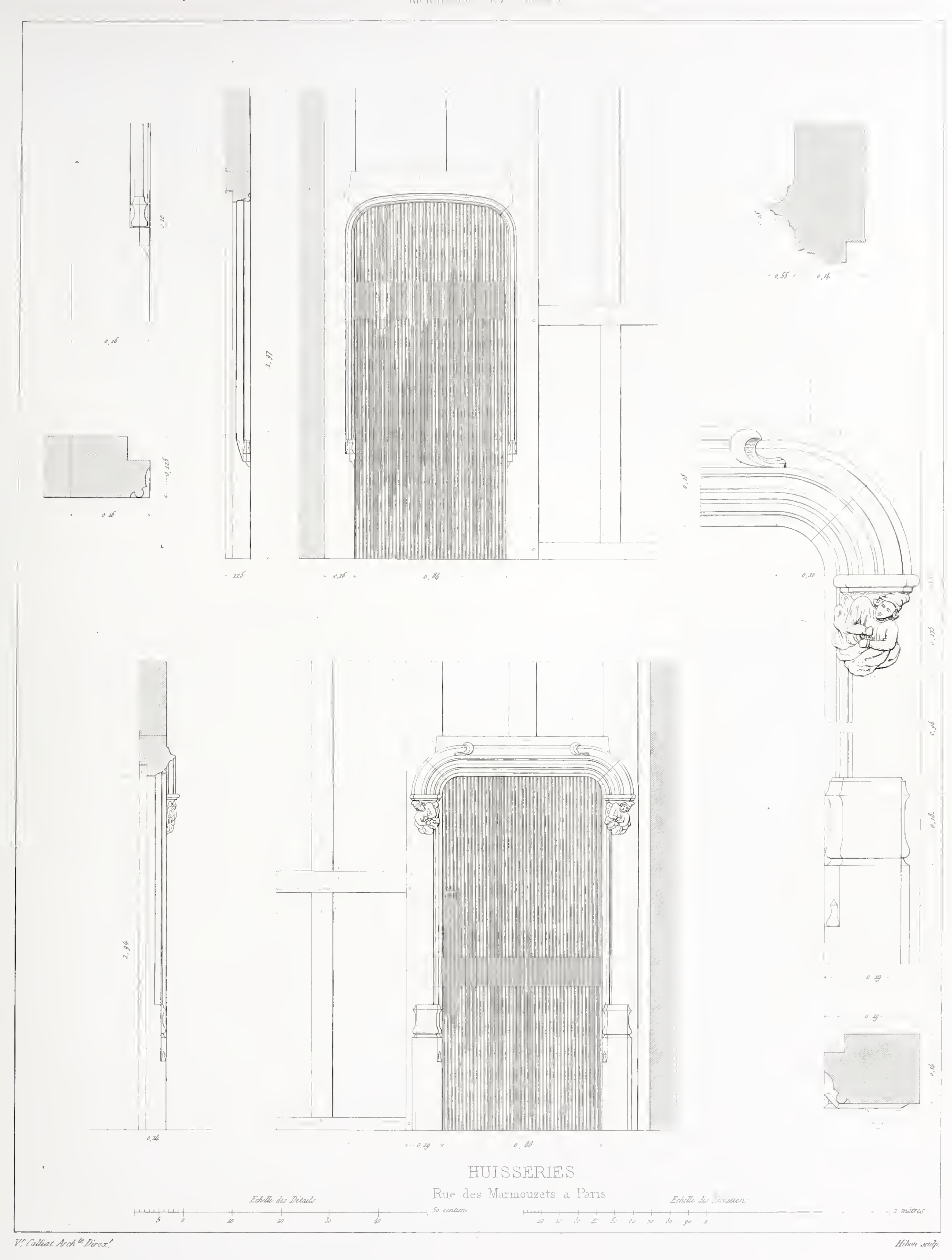


PRISON MAZAS.

Mrs Lecointe et Gilbert, Architectes



Thevoux del · Ve Calliat Arch.te Dir.r · Huguet sculp



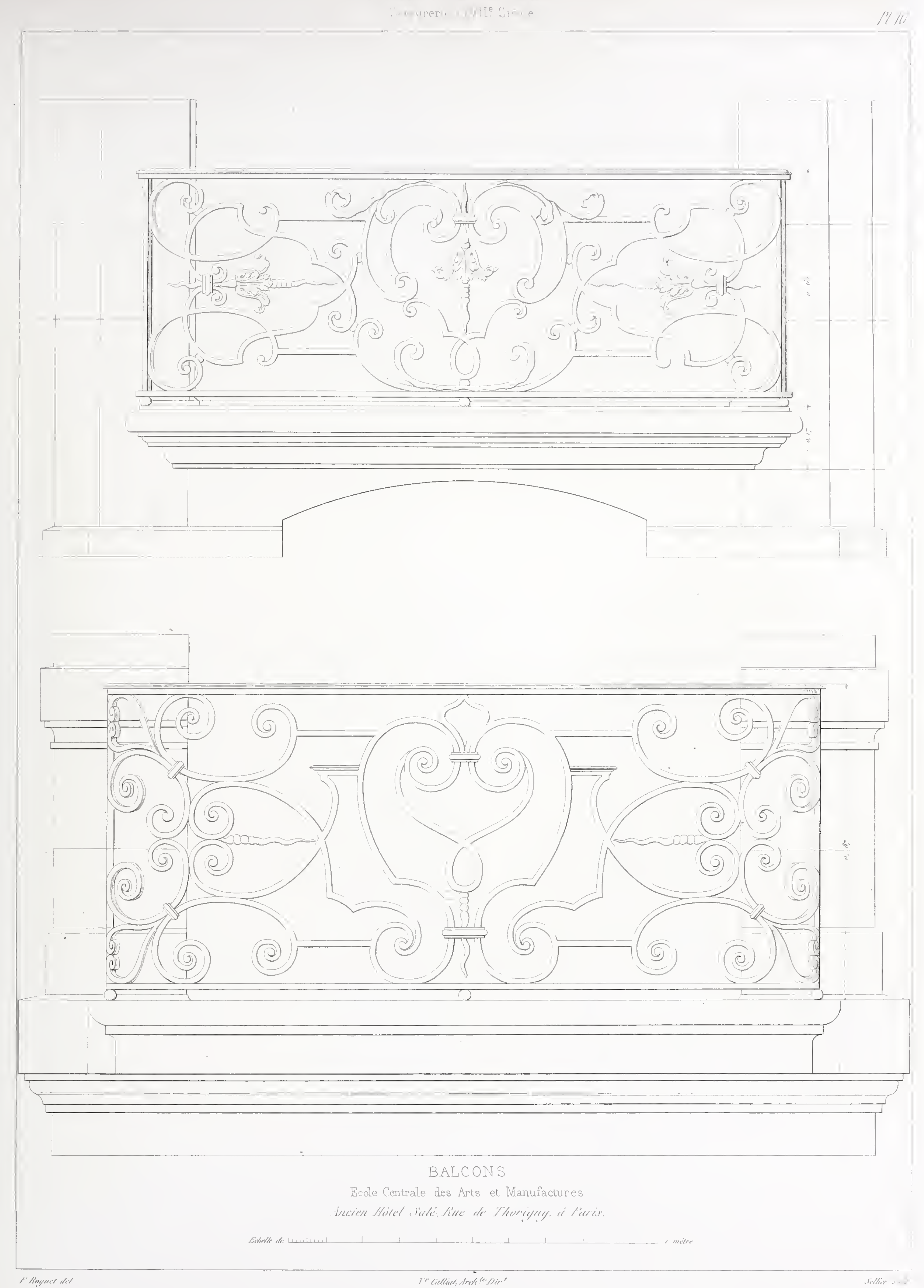
HUISSERIES

Rue des Marmouzets à Paris

Vr. Calliat Archte. Direct.

Hibon sculp.

à Paris chez Bance Edr. Rue Croix-des-Petits-Champs 25



BALCONS

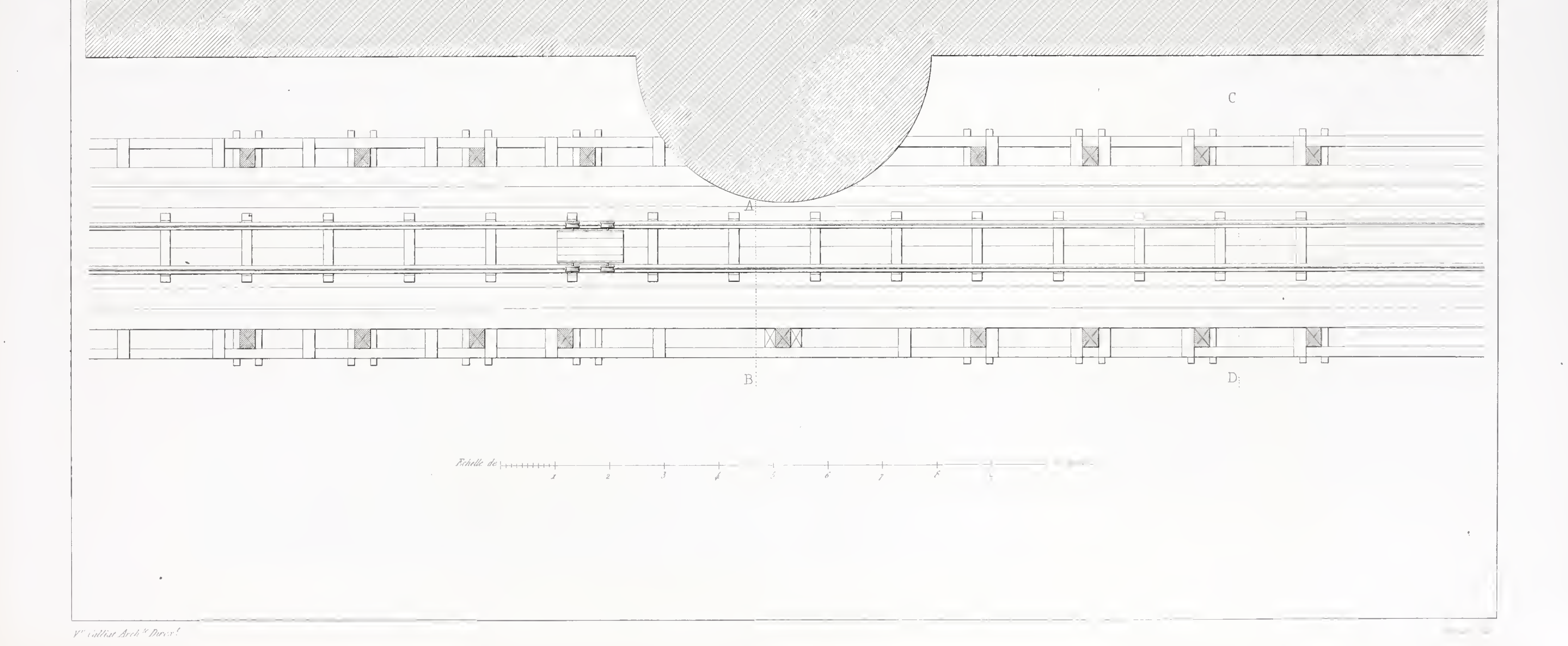
École Centrale des Arts et Manufactures

Ancien Hôtel Salé, Rue de Thorigny, à Paris.

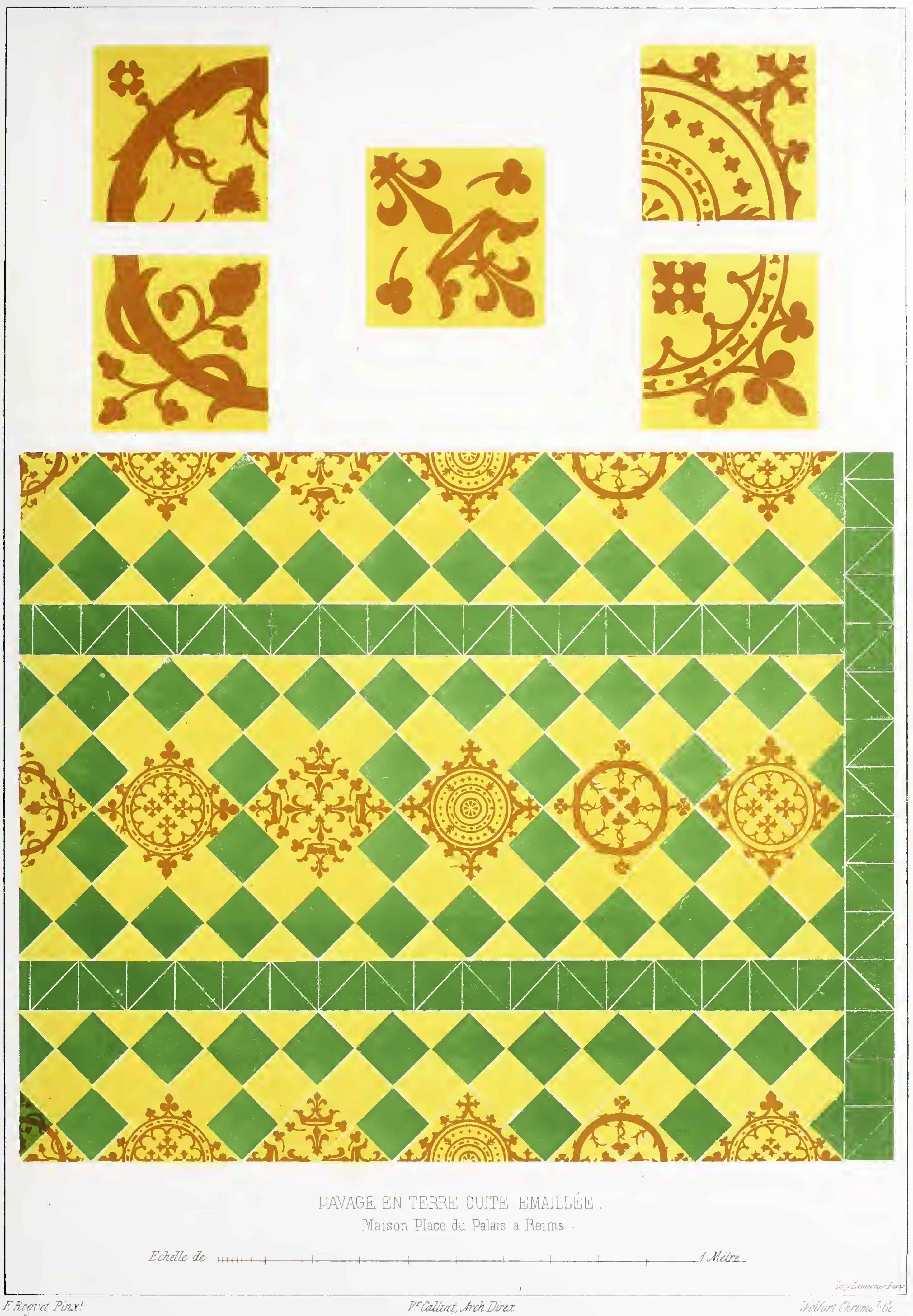
F. Roguet del. *Vr Calliat, Archte Dir.* *Sellier sc.*

PASSERELLE

pour le service des travaux d'abaissement
des voûtes du Pont-Neuf
à Paris



V. Calliat Arch. Direx.



PAVAGE EN TERRE CUITE EMAILLÉE.

Maison Place du Palais à Reims.

Echelle de 1 Mètre

Imp. Lemercier Paris

F. Roguet Pinxt. — Vr Calliat, Arch. Direx — Wolfart Chromolith.

2e Année — à Paris chez Bance Ed. Rue Croix des Petits Champs 25 — Nos 61. 62. 63.



FAÇADE PRINCIPALE
(Ste Chapelle, à Paris.)

Échelle de — 10 — 20 mètres

C. L. Adams del. — Vr Calliat, Archte Dirr — Huguet aine sculpt



BIBLIOTHÈQUE Ste GENEVIÈVE.
Croisée du Rez-de-chaussée,
à Paris

H. Labrouste invt. — Vr Calliat, Archte Dir. — Huguet aîné sculp.

VESTIBULE

du grand escalier de l'Hôtel Beauvais

Rue St Antoine à Paris



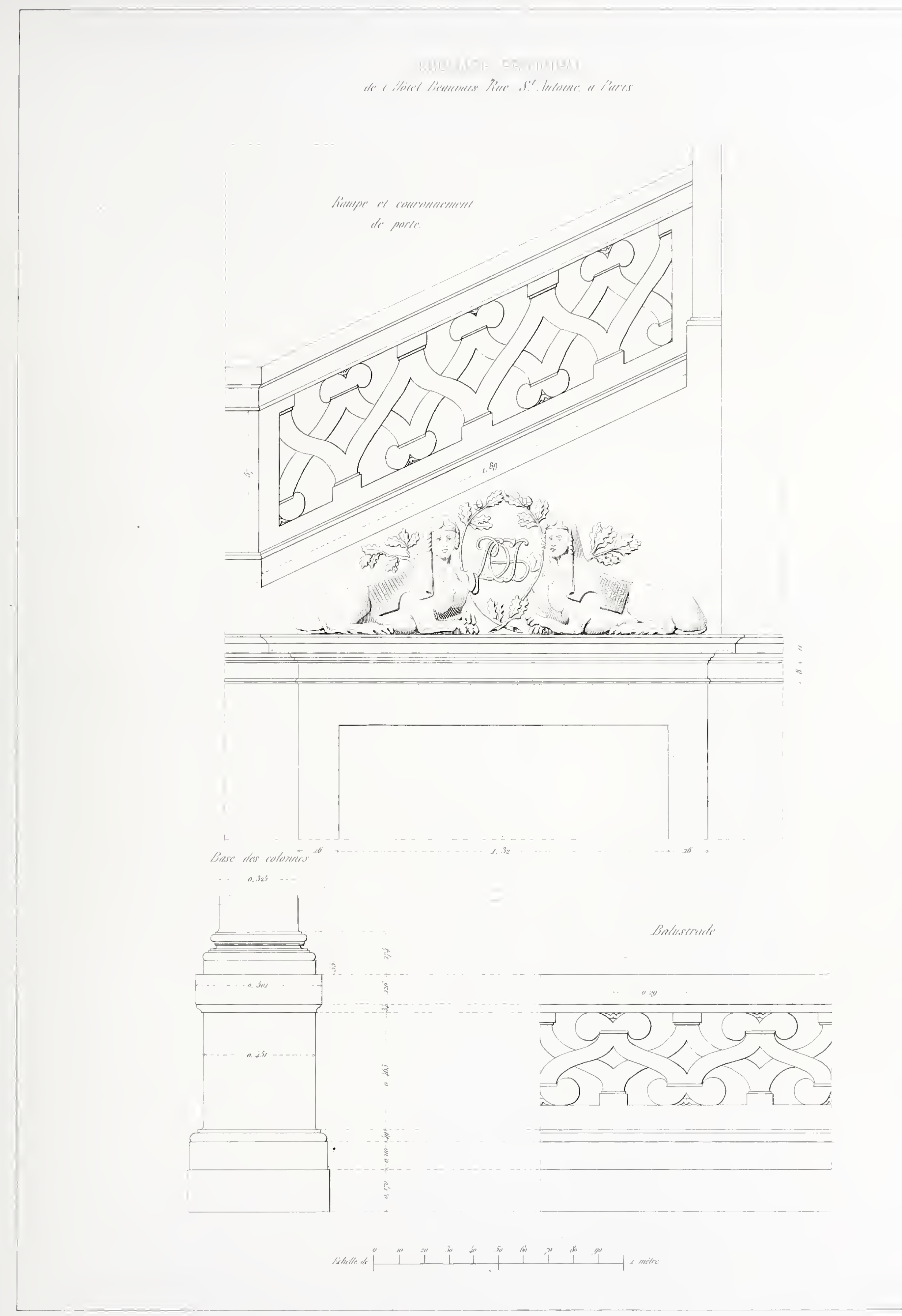
ESCALIER PRINCIPAL

de l'Hôtel Beauvais, Rue S.t Antoine, à Paris.

V.r Calliat, Arch.te Dir.t

à Paris, chez Bance, Ed.r 13, r. des Petits-Augustins, en face l'École des Beaux-Arts.

THE J. PAUL GETTY CENTER

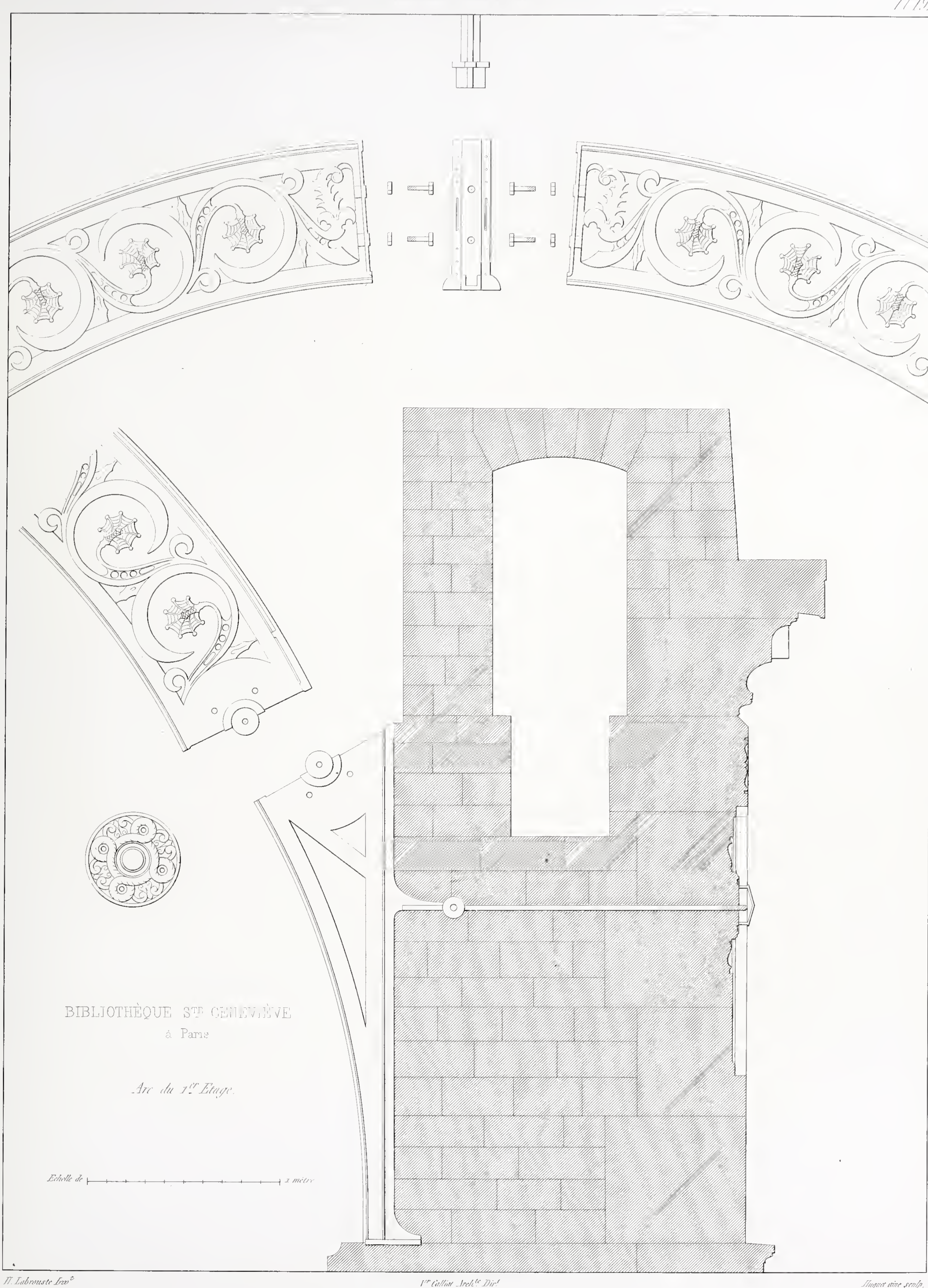


V^r Calliat, Arch^te Dir^t

2e Année.

à Paris, chez Bance, Ed^r Rue des Petits-Augustins, 13, en face l'École des Beaux-Arts.

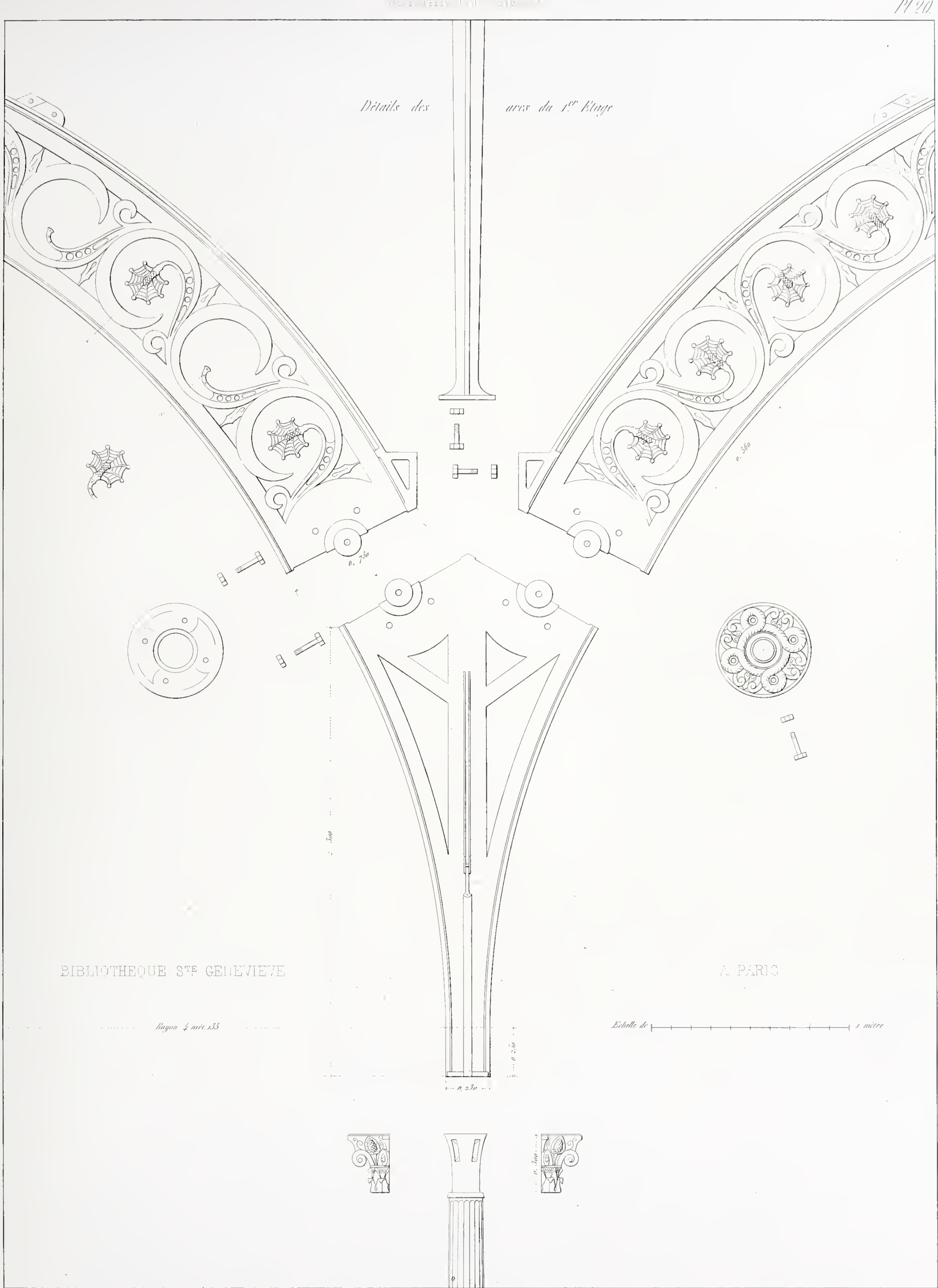
THE J. PAUL GETTY



H. Labrouste Invt. Vr. Calliat Archte. Dir. Huguet aîné sculp.

à Paris, chez Bance, Edr. Rue des Petits-Augustins, 13, en face l'Ecole des Beaux-Arts

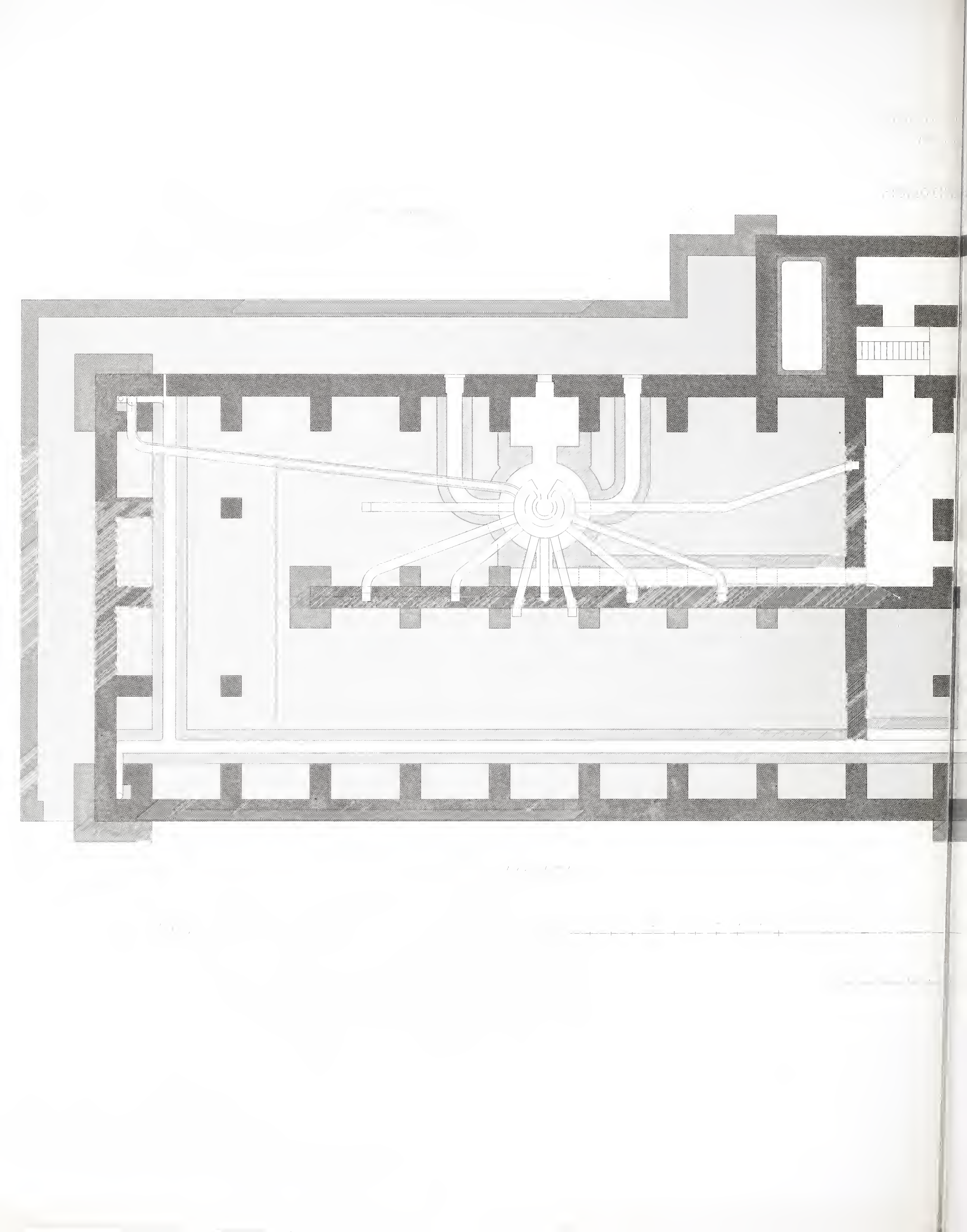
THE J. PAUL GETTY CENTER

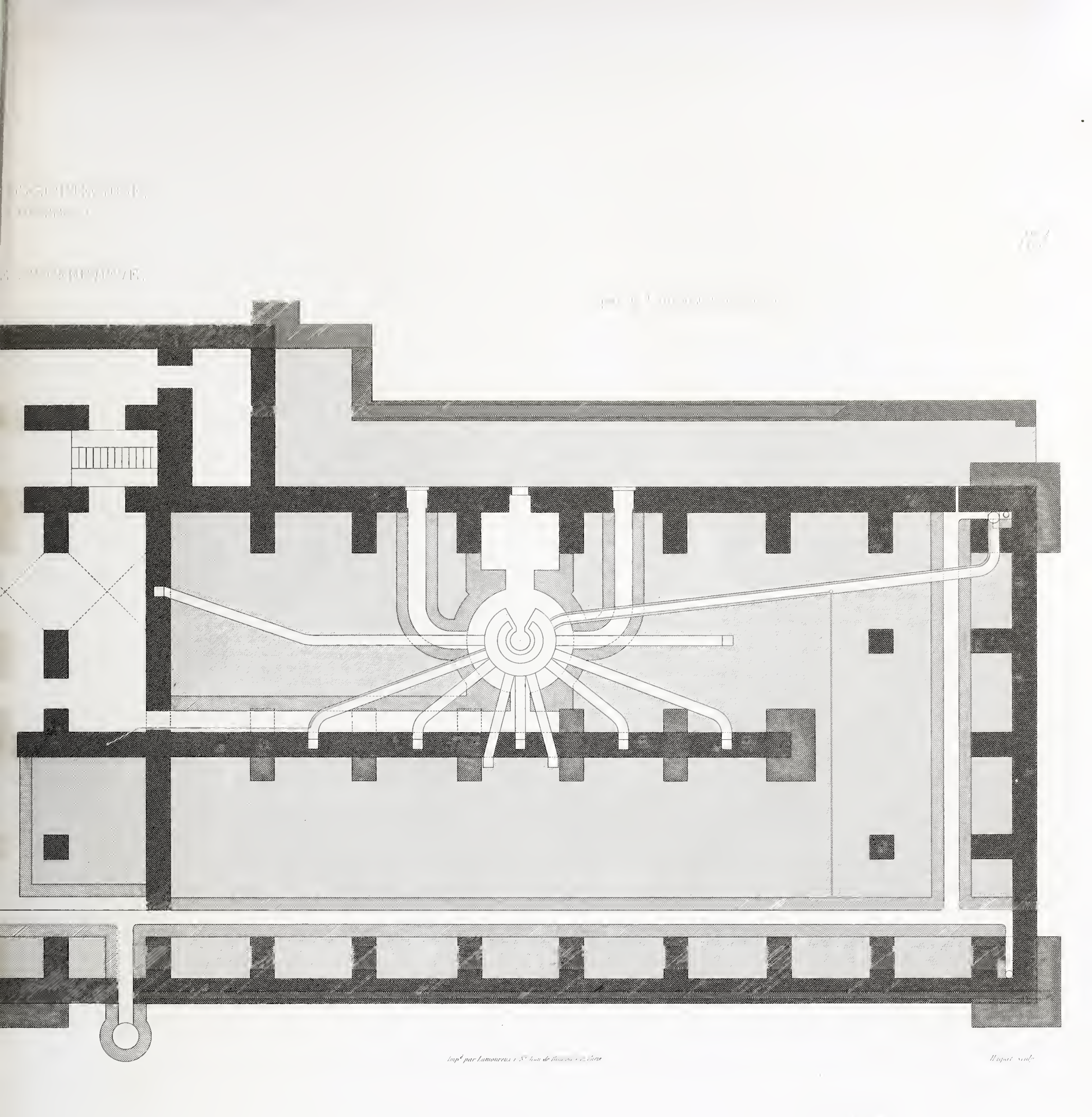


H. Labrouste Invr. V.r Calliat, Archte Dir.r Huguet aîné sculp.

à Paris, chez Bance, Edr. Rue des Petits-Augustins, 13, en face l'École des Beaux-Arts.

Impr. Lemercier, r. St. Jean de Beauvais, 12, Paris.



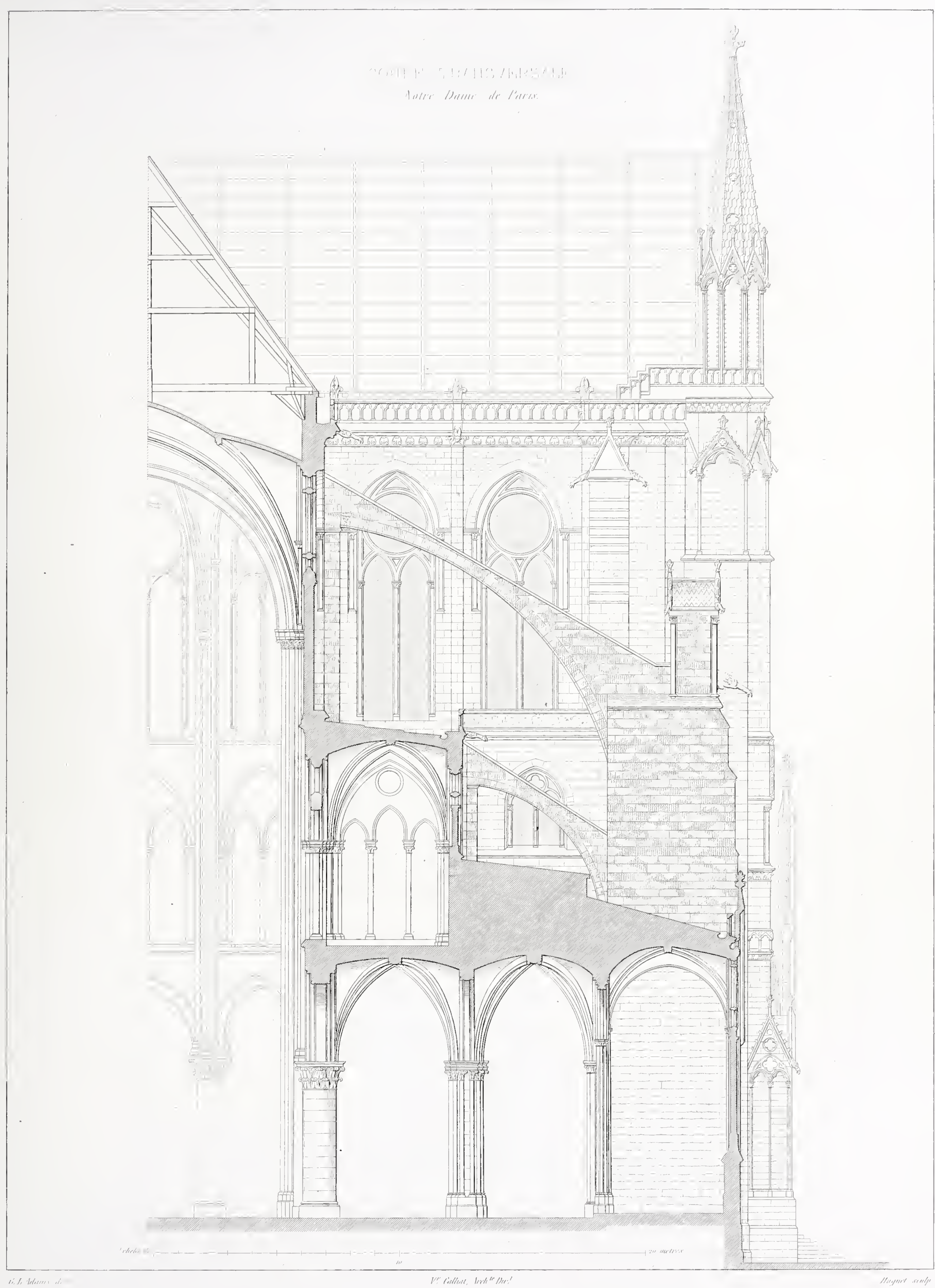


Impᵉ par Lamoureux r. Sᵗ Jean de Beauvais 2 Paris

Wagner sculp

20 30 50 mètres

Augustins 13, en face de l'École des Beaux-Arts



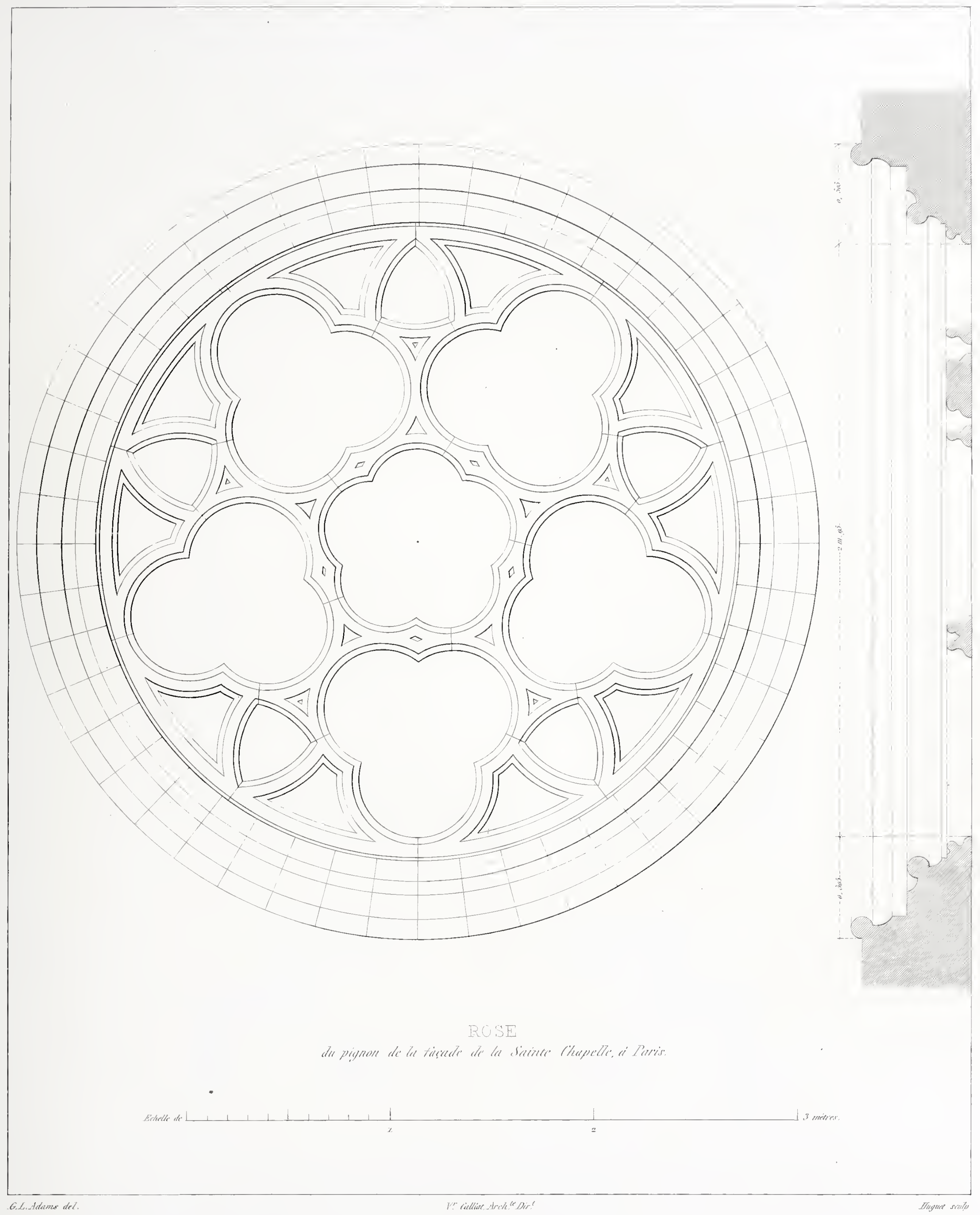
G. L. Adams del. — Vr. Calliat, Archte Dir. — Huguet sculp



CLOCHETON
du contre-fort de la façade
Ste Chapelle, a Paris.

G. L. Adams del. — Vr Calliat, Archte Dirr — Huguet sculp.

a Paris, chez Bance, Edr Rue des Petits-Augustins, 13, en face l'École des Beaux-Arts.



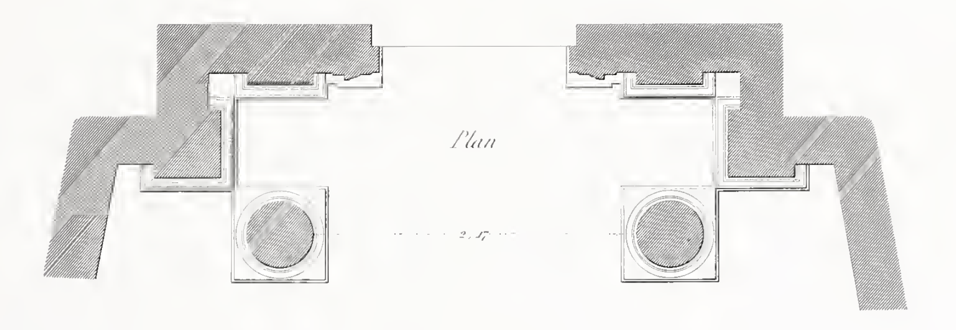
ROSE

du pignon de la façade de la Sainte Chapelle, à Paris.

G.L. Adams del. · V^r Calliat, Arch.^te Dir.^r · Huguet sculp.



Élévation.



Plan

PORTE CROISÉE

de la terrasse du 1er étage au fond de la cour de l'Hôtel de Beauvais,

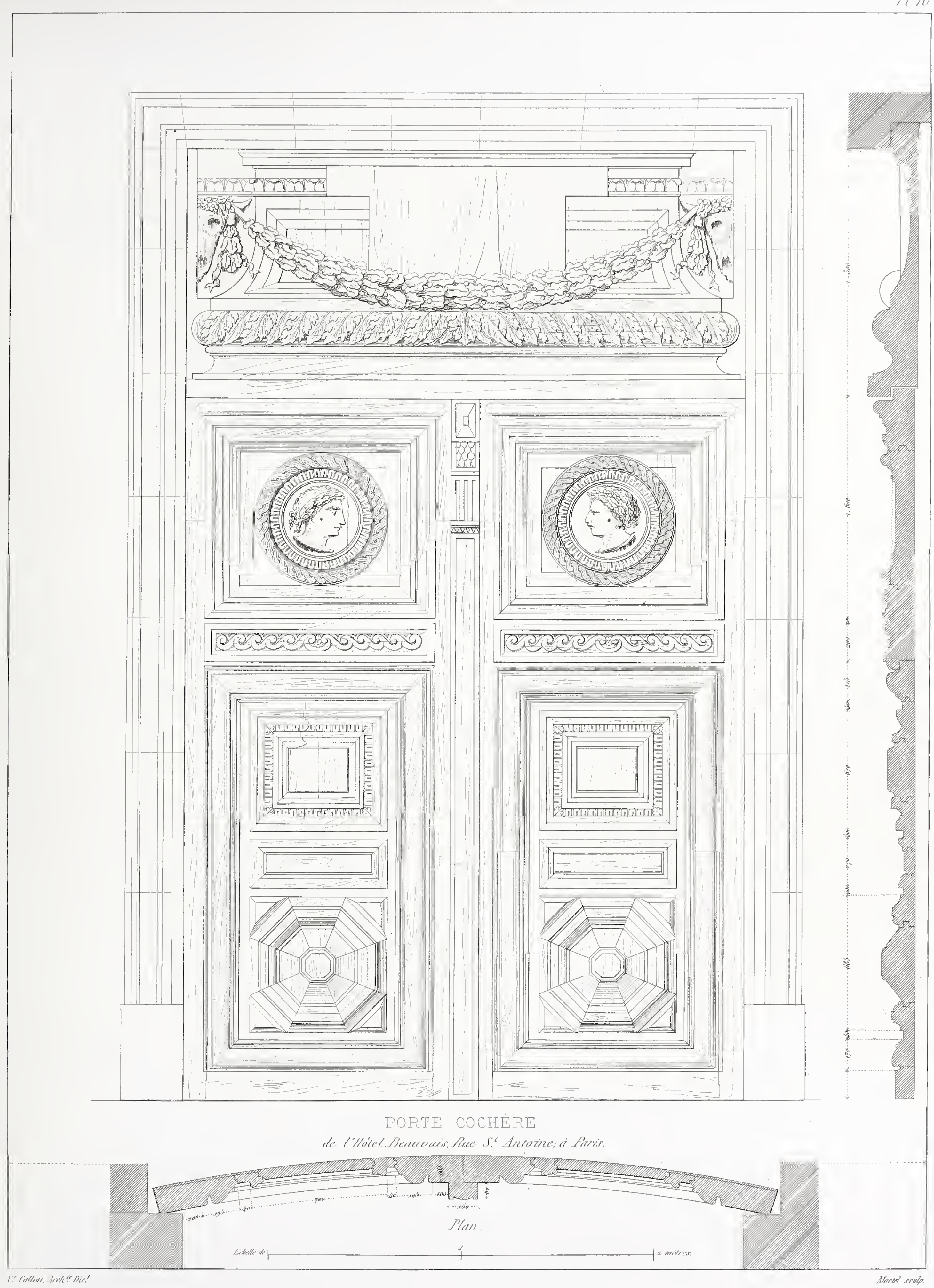
Rue St Antoine, à Paris.

Echelle de 1 2 3 *4 metres.*

V^{r} Calliat, Arch^{te} Dir^{r}

Huguet sculp.

à Paris, chez Bance, Ed^{r} rue des Petits-Augustins, 13, en face l'École des Beaux-Arts.



PORTE COCHÈRE
de l'Hôtel Beauvais, Rue St. Antoine, à Paris.

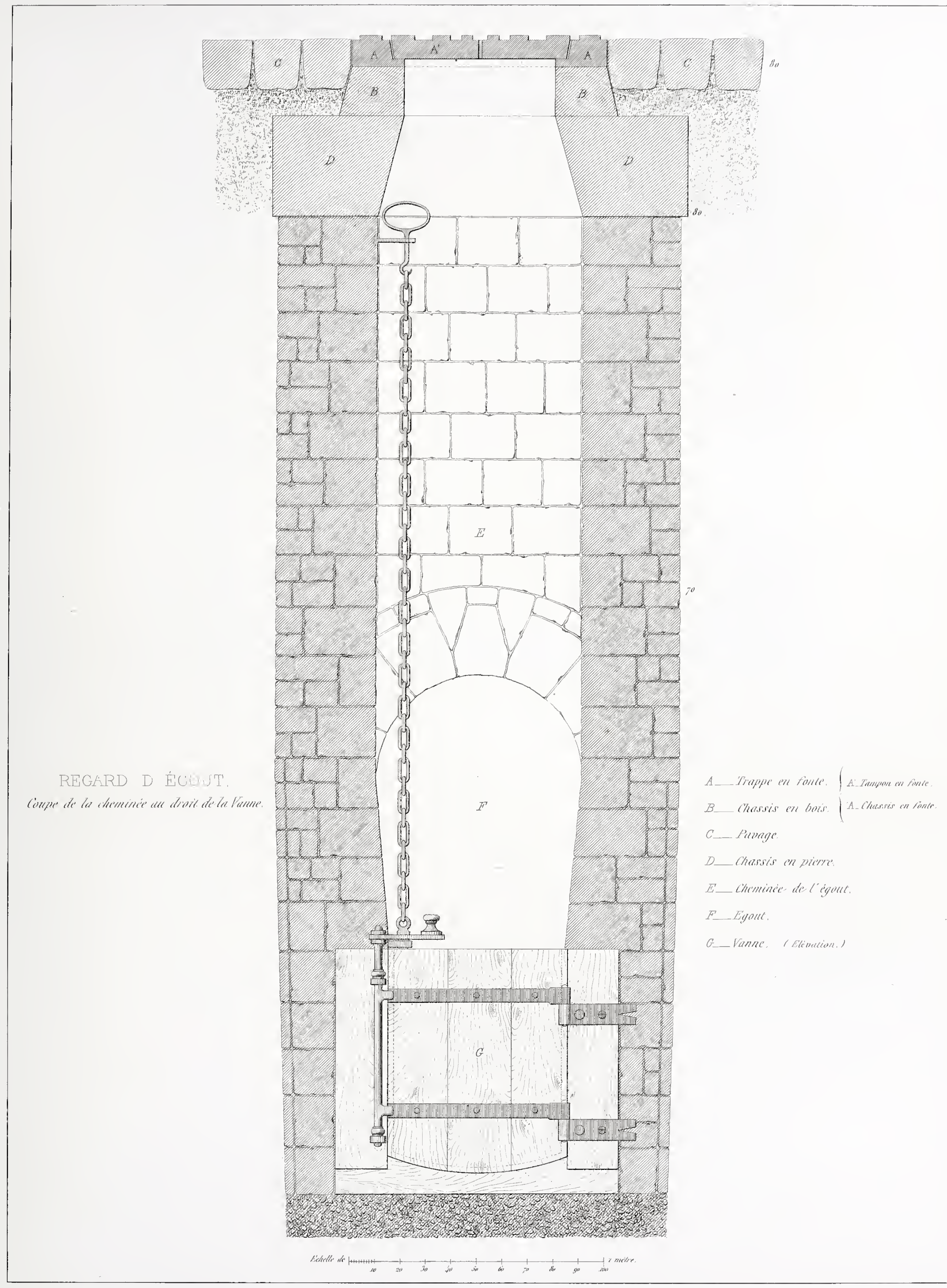
Plan.

Échelle de 1 2 mètres.

V. Calliat, Archte Dir.
Martel sculp.



CHEMINÉE EN MARBRE



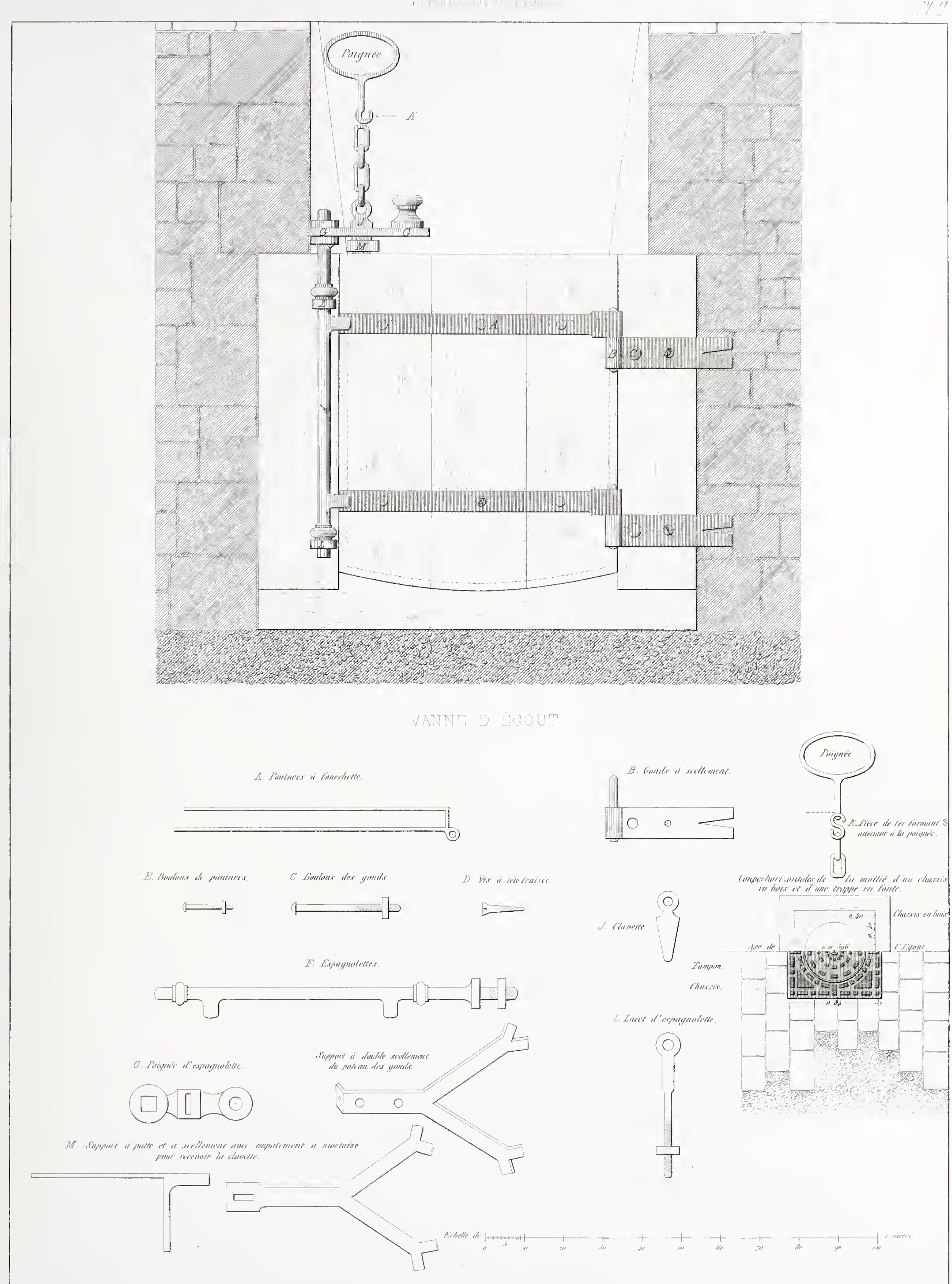
REGARD D'ÉGOUT.

Coupe de la cheminée au droit de la Vanne.

A — Trappe en fonte. { A' Tampon en fonte.
B — Chassis en bois. { A. Chassis en fonte.
C — Pavage.
D — Chassis en pierre.
E — Cheminée de l'égout.
F — Egout.
G — Vanne. (Elévation.)

Corroisier del. — V.r Calliat, Arch.te Dir.r — Huguet sculp.

à Paris, chez Bance, Ed.r Rue des Petits-Augustins, 13, en face l'Ecole des Beaux-Arts.

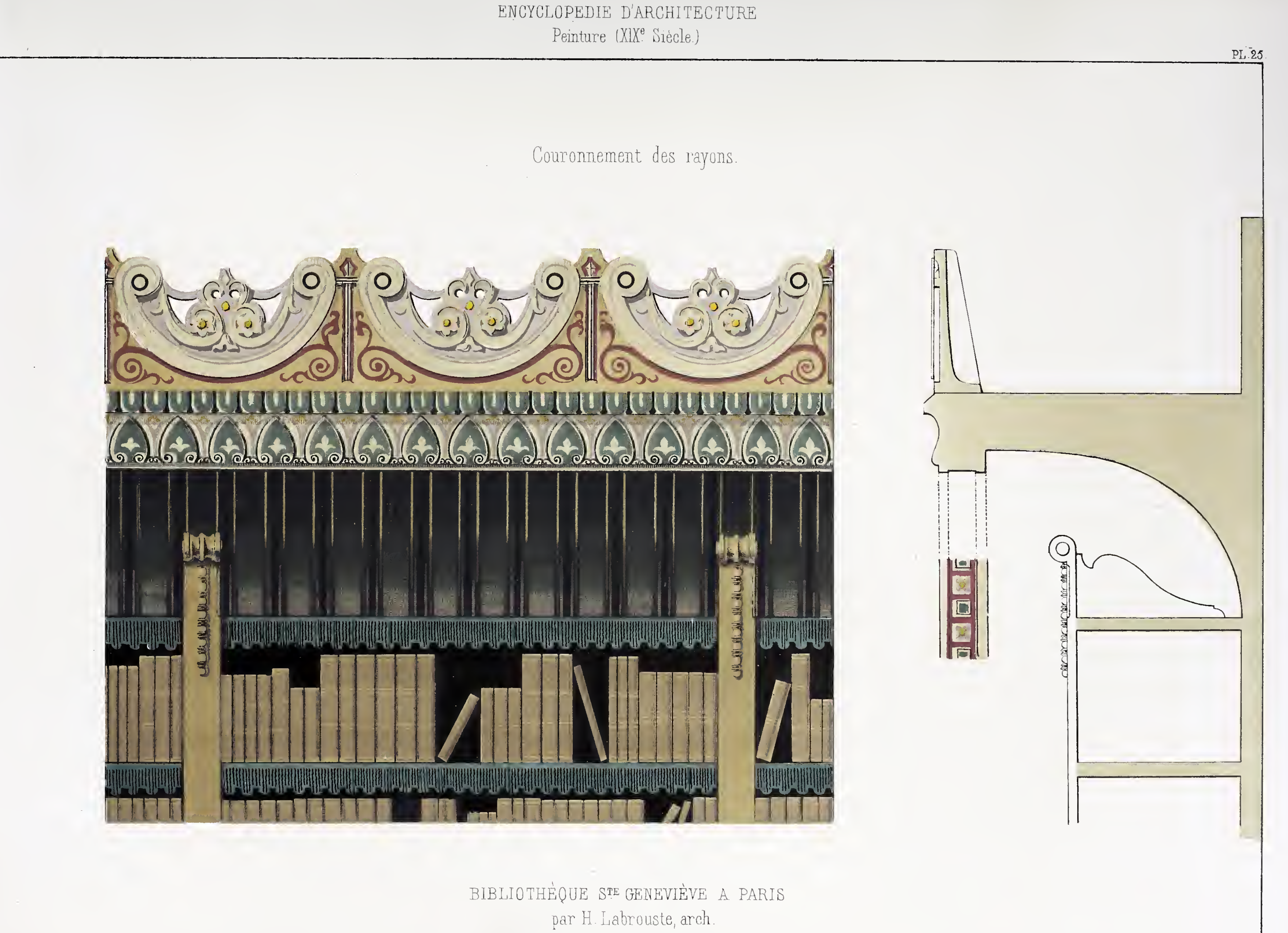


Corrosier del.

Vr Callat Archte Dut

Huguet sculp.

à Paris, chez Bance Edr rue des Petits-Augustins, 13 en face l'École des Beaux-Arts.



BIBLIOTHÈQUE Ste GENEVIÈVE A PARIS
par H. Labrouste, arch.

Echelle de 1 Mètre.

Thobois del.t

Vr Calliat, Arch. direx.t

Chromolith. Lemercier, 57, r. de Seine Paris

à Paris, chez Bance Edr rue des Petits Augustins, No 13.

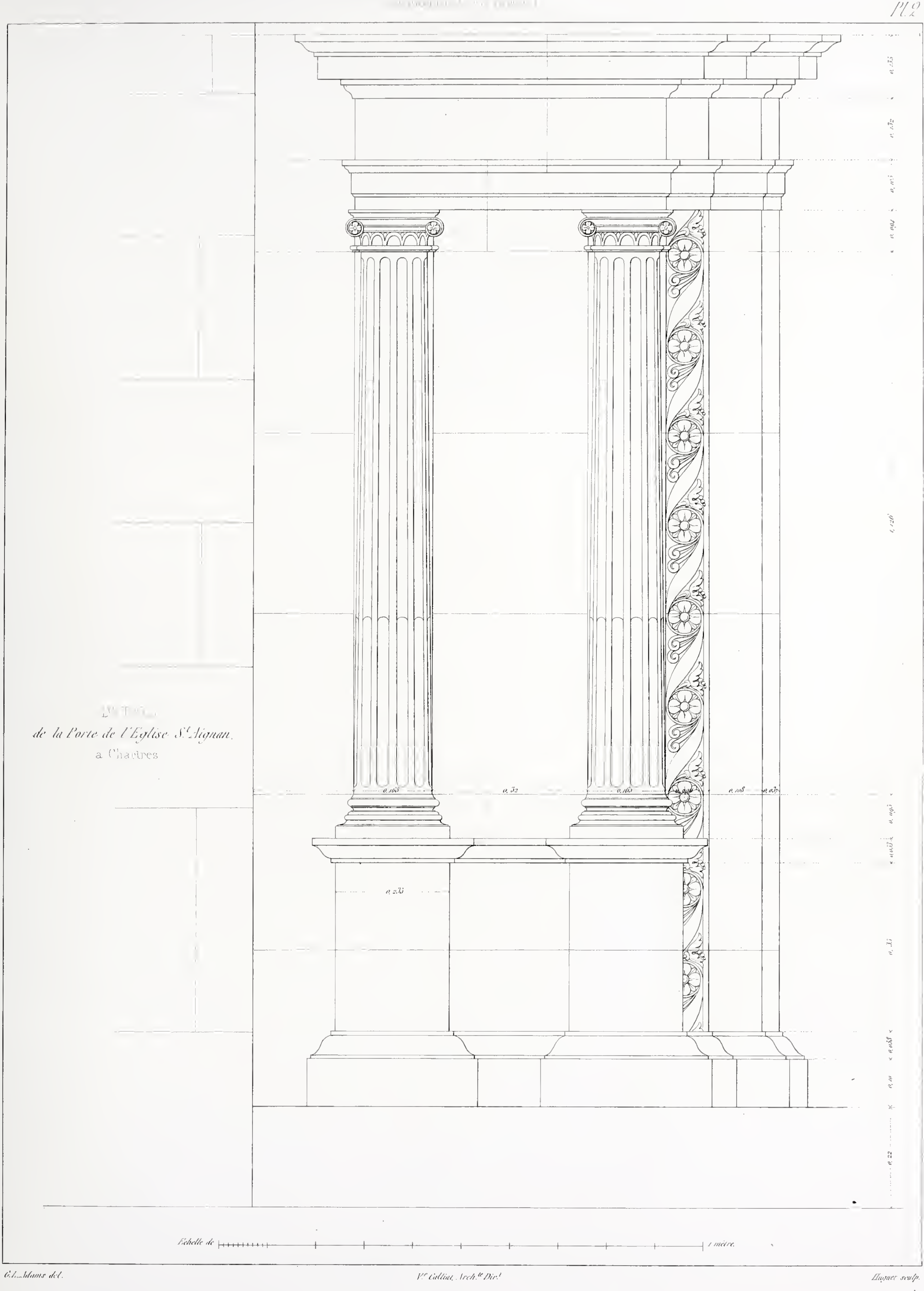
PORTE D'ENTRÉE
de l'Eglise S.t Aignan,
à Chartres

G. L. Adams del. — V.r Calliat Arch.te Direct.r — Pusse sculp.

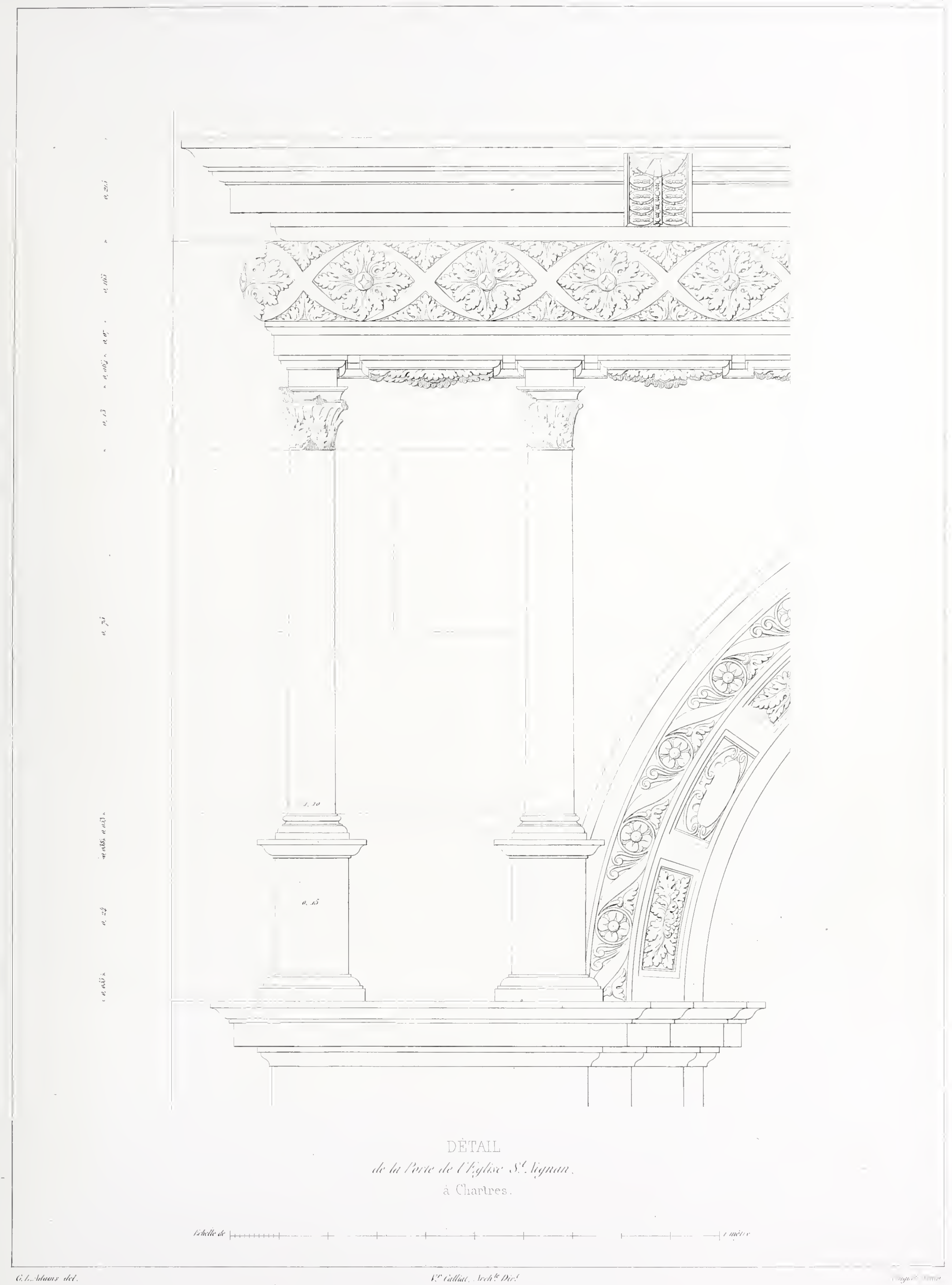


à Paris chez Bance Ed.r Rue des Petits-Augustins 13, en face l'Ecole des Beaux-Arts

Imprimé par Lemercier r. S.t Jean de Beauvais 10 Paris



G. L. Adams del. | V.r Calliat, Arch.te Dir.r | Huguet sculp.



DÉTAIL

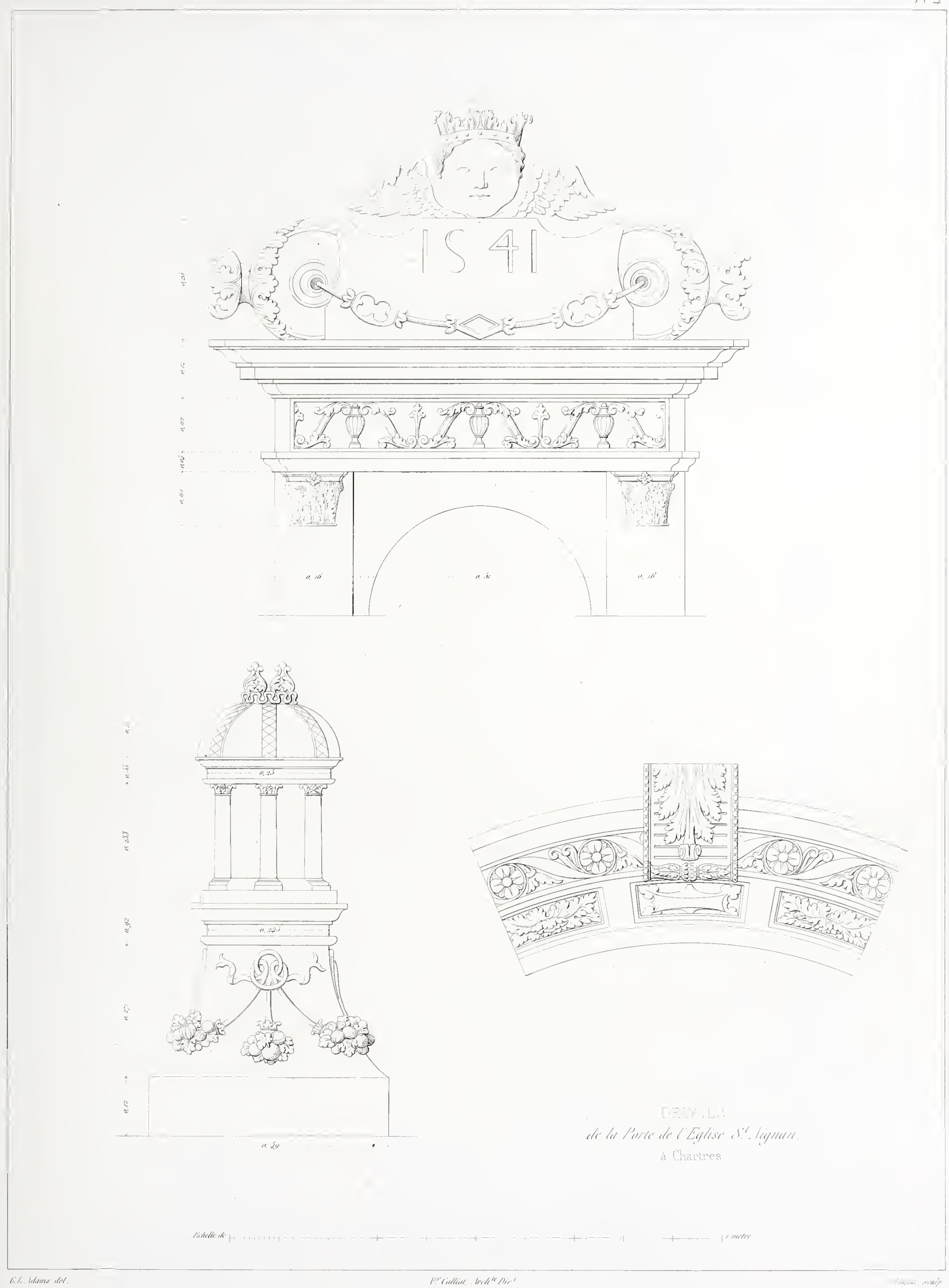
de la Porte de l'Eglise St. Aignan,

à Chartres.

Echelle de ... 1 mètre

G. L. Adams del. — Vr. Calliat, Archte. Dir.

à Paris, chez Bance, Edr. Rue des Petits-Augustins, 13, en face l'Ecole des Beaux-Arts.



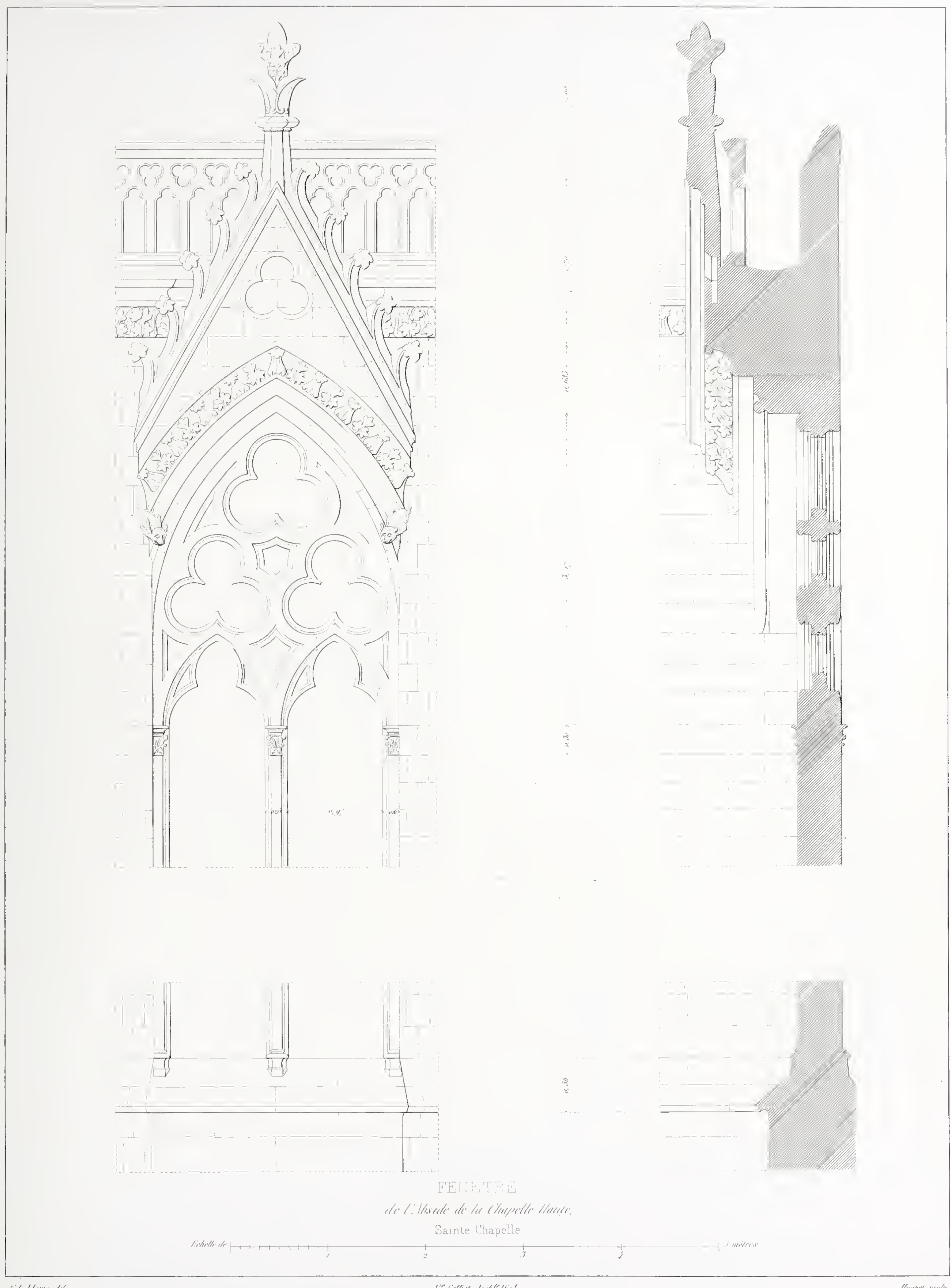
DÉTAILS
de la Porte de l'Eglise St. Aignan,
à Chartres

G. L. Adams del.

Vr. Calliat, Archte. Dir.

sculp

à Paris, chez Bance, Edr. Rue des Petits-Augustins, 13, en face l'Ecole des Beaux-Arts.



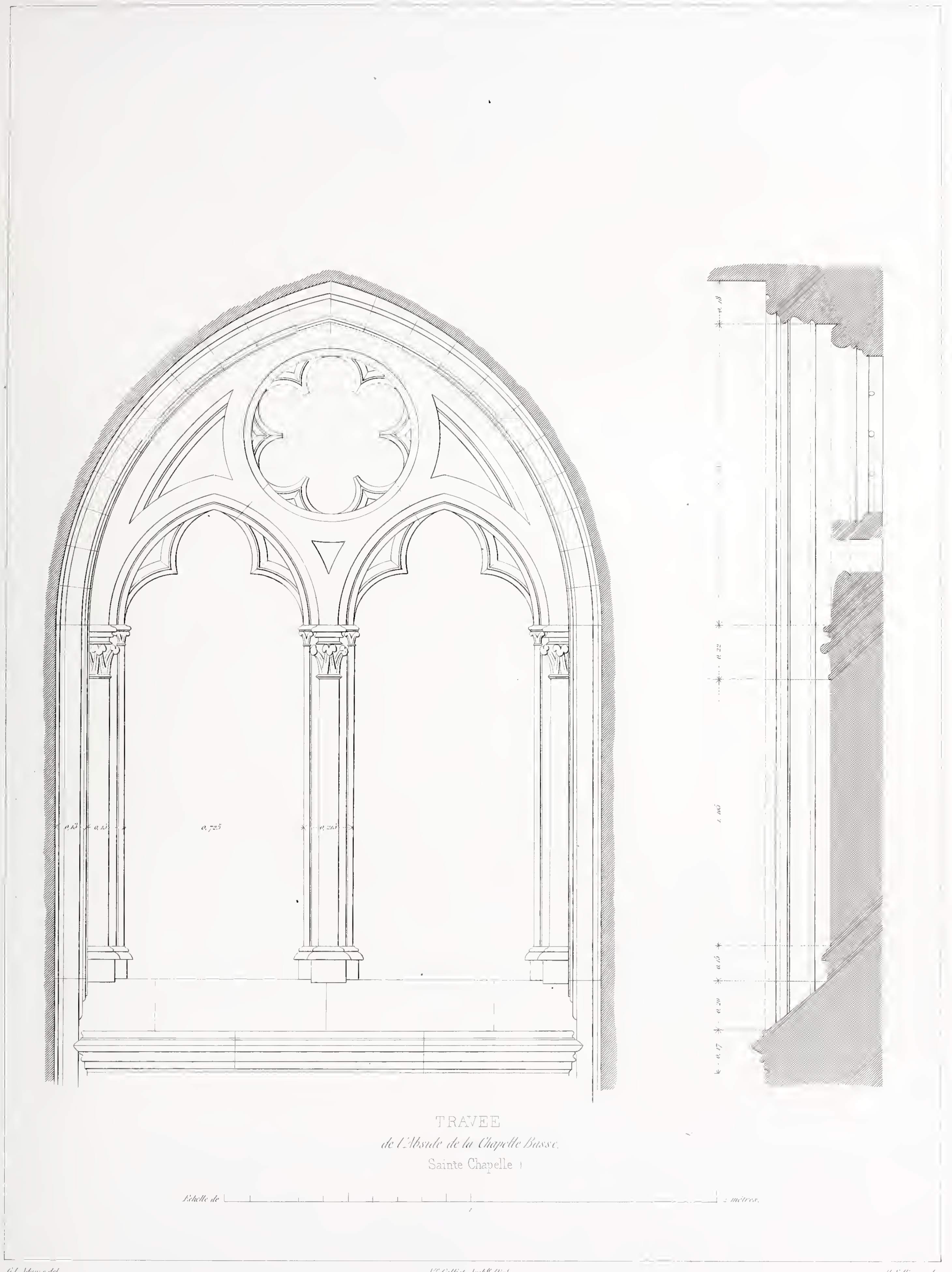
FENÊTRE

de l'Abside de la Chapelle Haute.

Sainte Chapelle

Échelle de 1 2 3 4 *5 mètres*

G. L. Adams del. *V.or Calliat, Arch.te Dir.r* *Huguet sculp.*



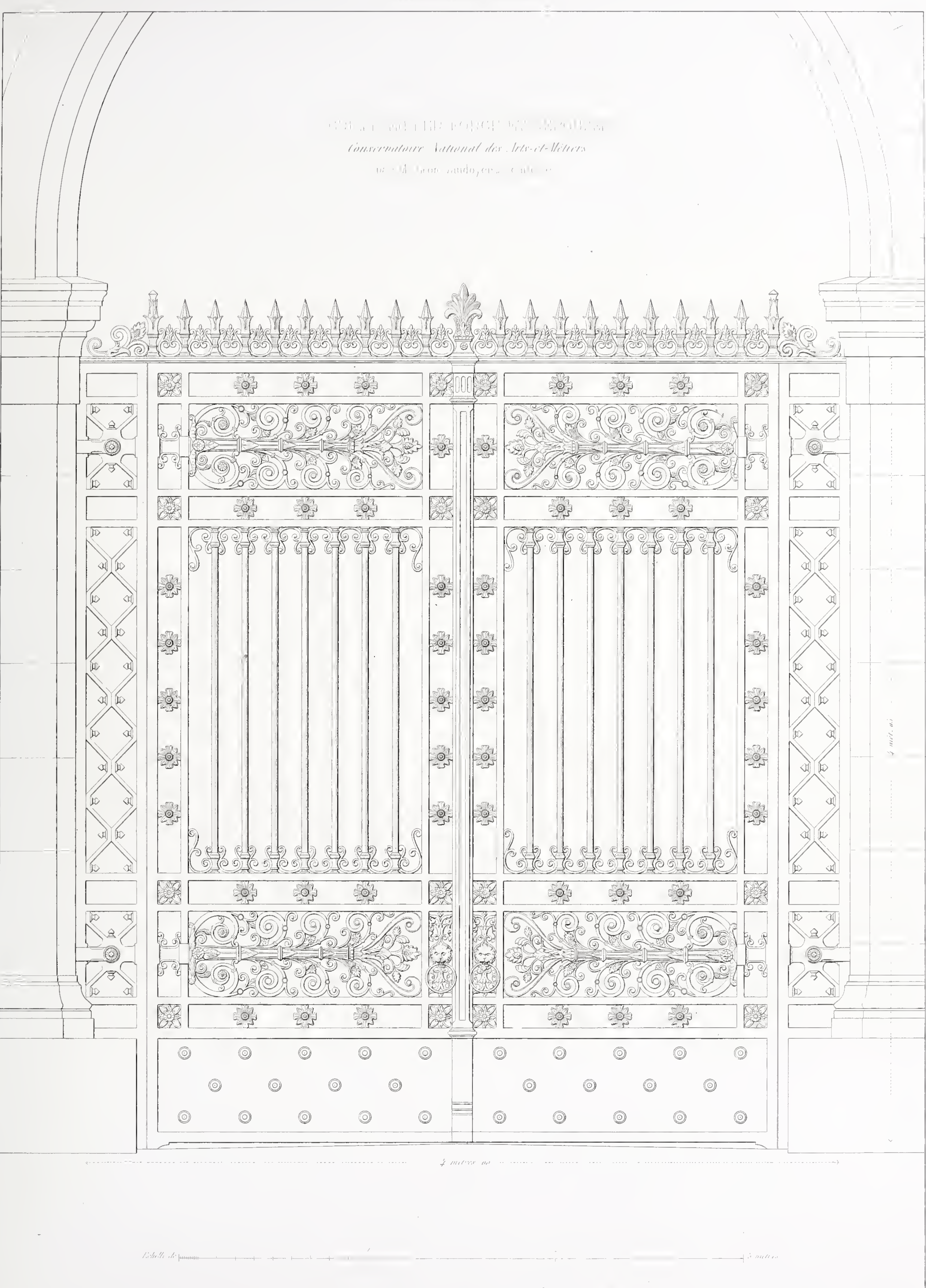
TRAVÉE

de l'Abside de la Chapelle Basse.

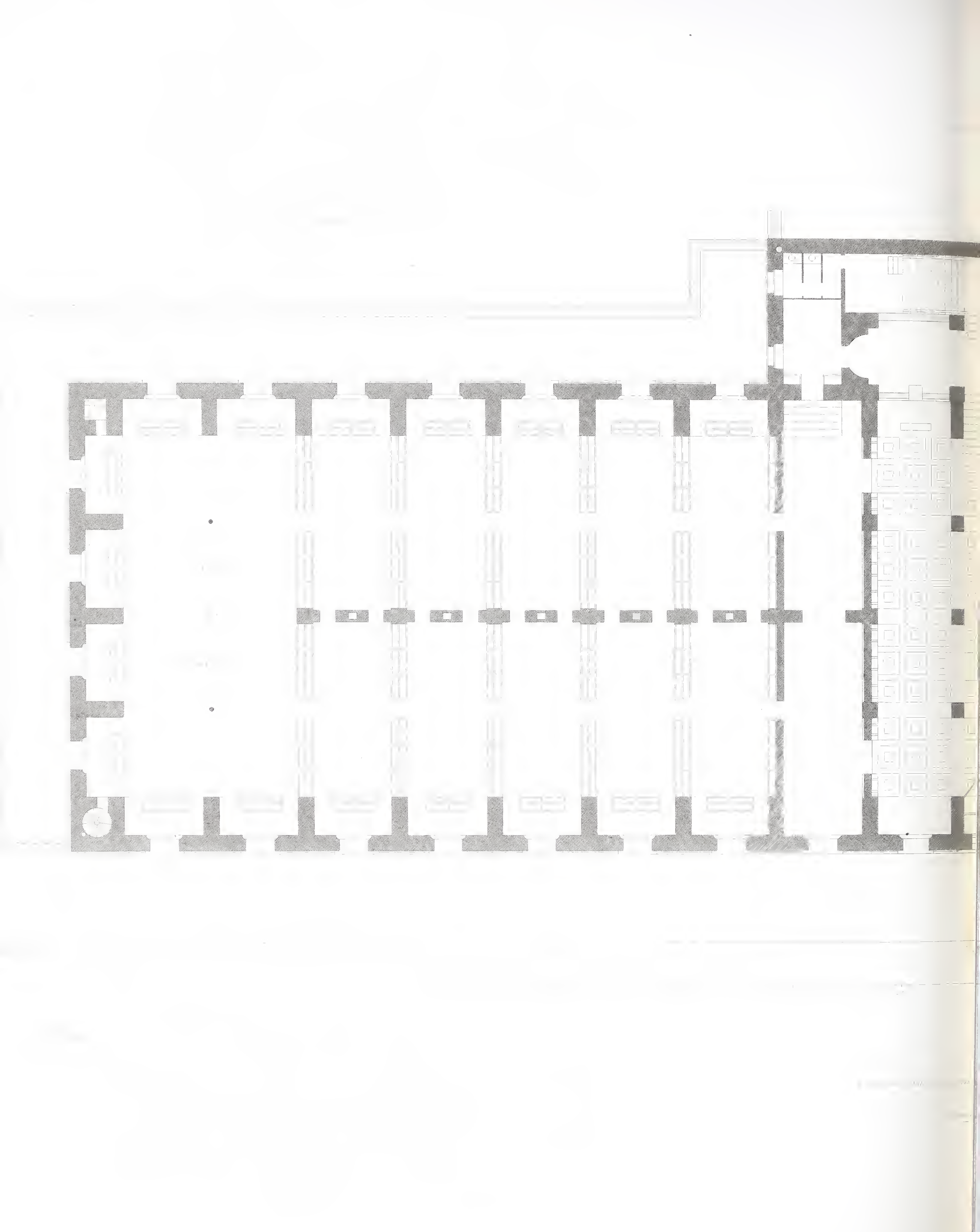
Sainte Chapelle

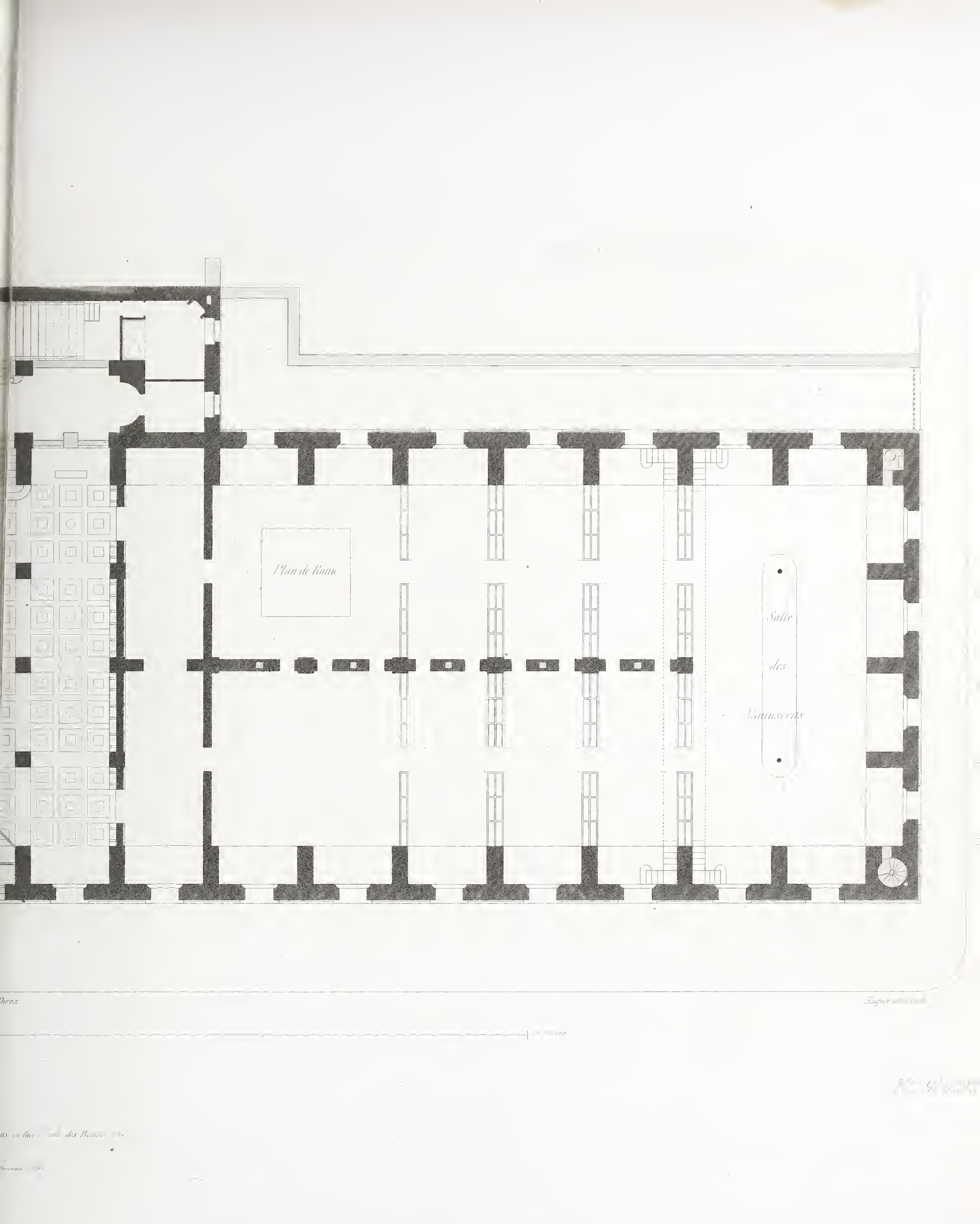
Echelle de ... *2 mètres.*

G.I. Adams del. *Vr Calliat, Archte Dir.* *J. Sellier sculp.*



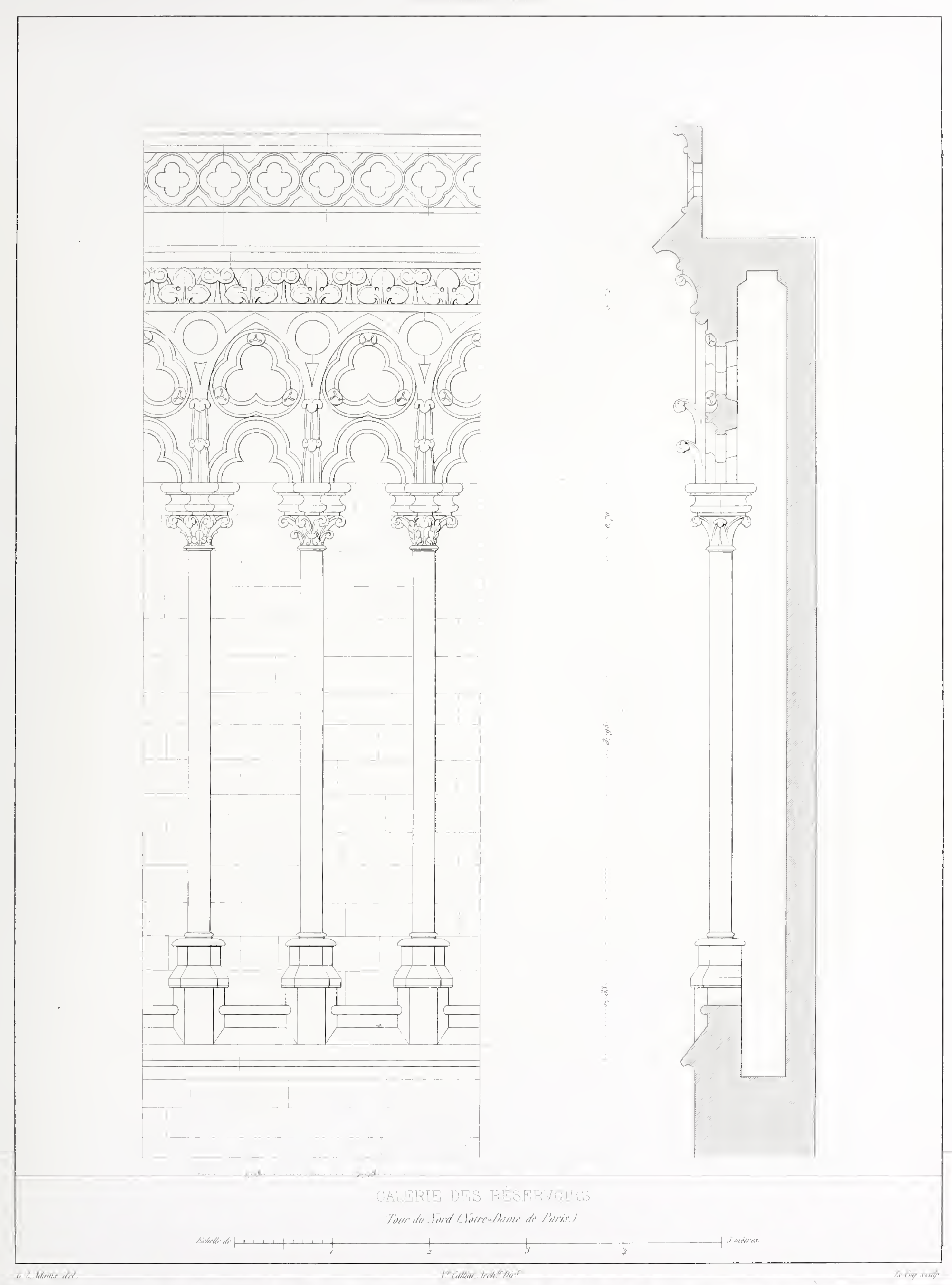
V. Roguet del. — Vr Calliat Archte Dirt — Hoquet aîné sculp.





Durex

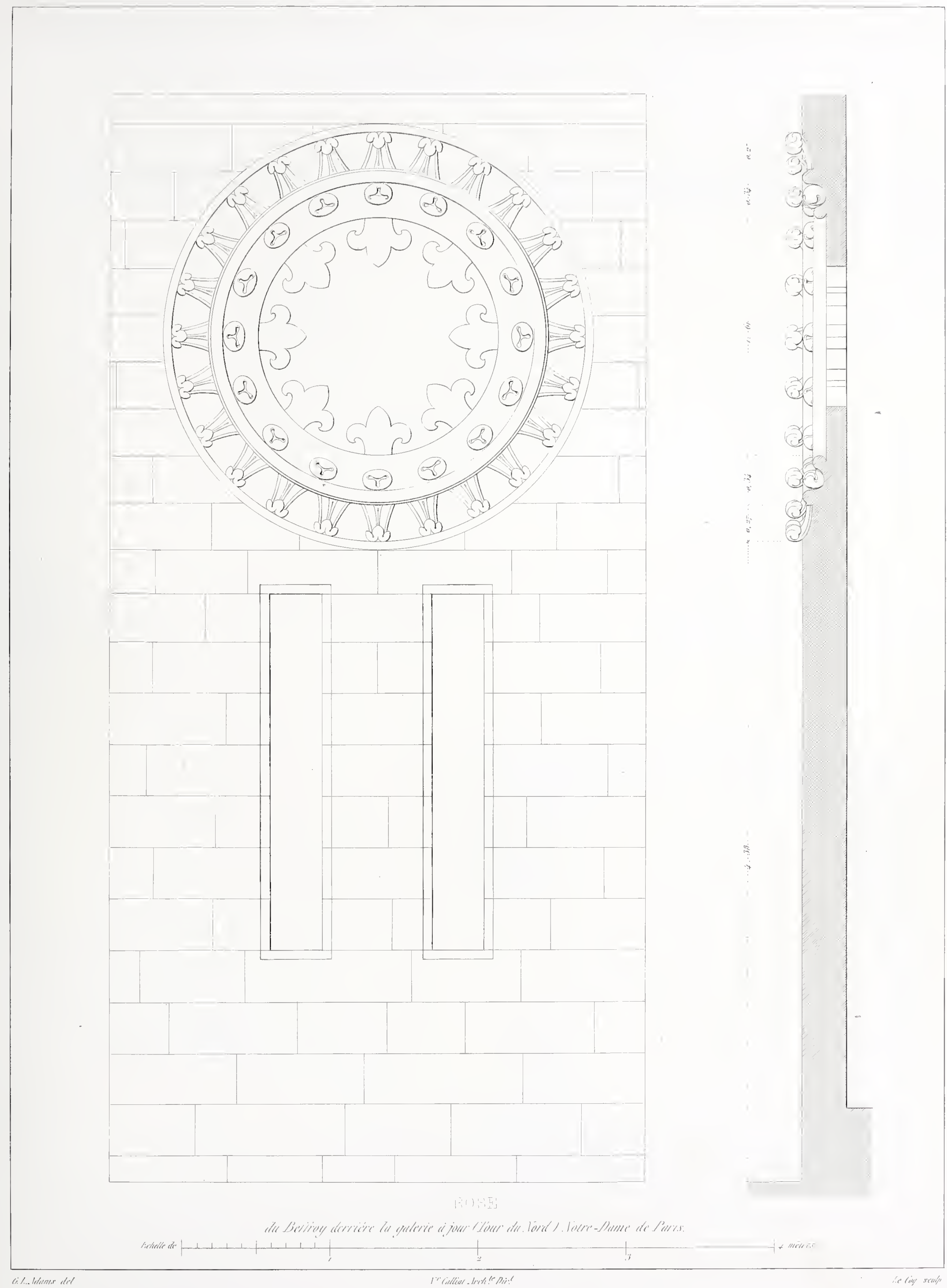
...us en face l'Ecole des Beaux-Arts



GALERIE DES RÉSERVOIRS

Tour du Nord (Notre-Dame de Paris.)

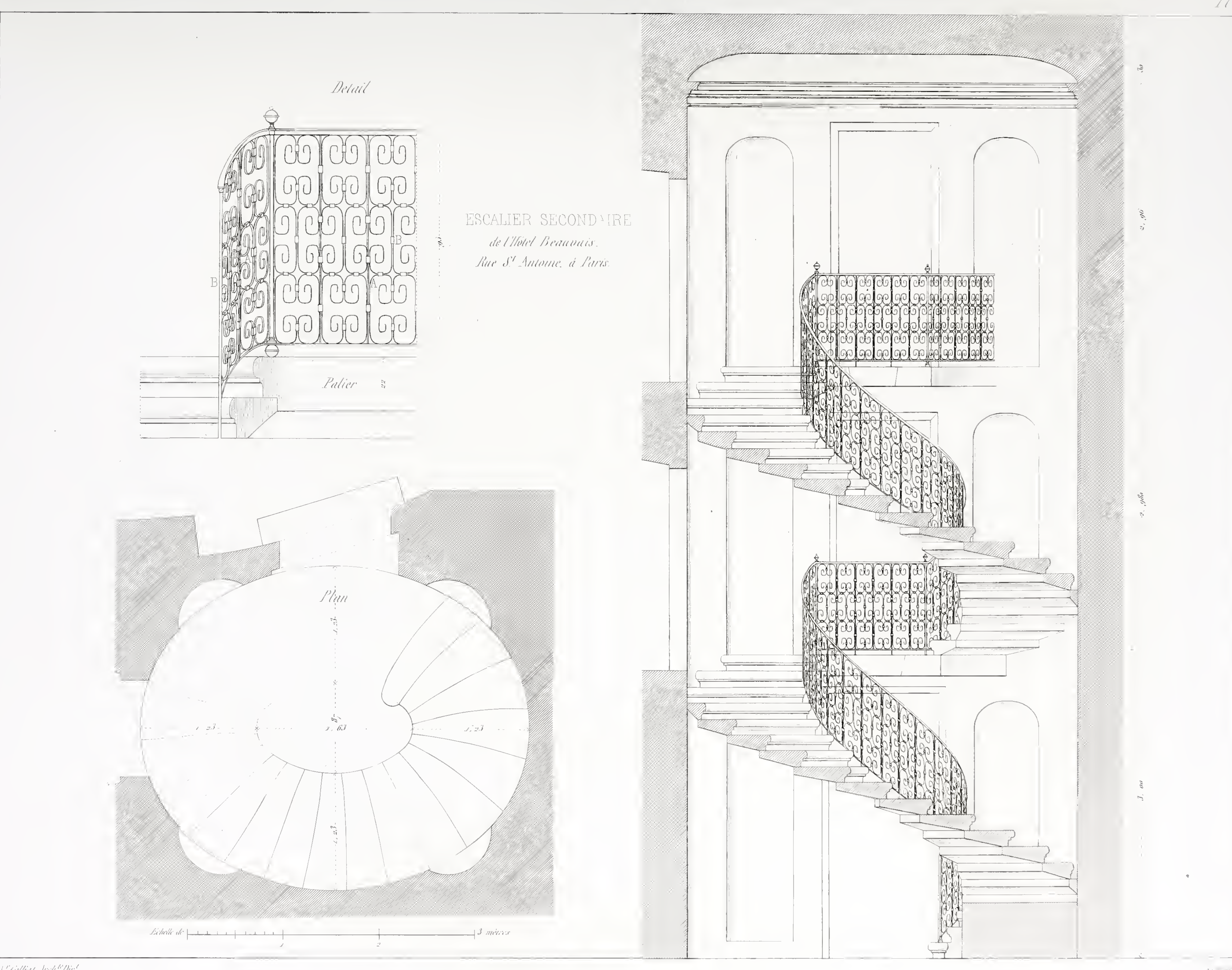
E. J. Adams del. — *Vor Calliat, Archte Dir.* — *Le Coq sculp.*



ROSE

du Beffroy derrière la galerie à jour (Tour du Nord) Notre-Dame de Paris.

G. L. Adams del. — V^r Calliat Arch^te Dir^r — Le Coq sculp.



V. Calliat, Arch.te Dir.



COLONNE

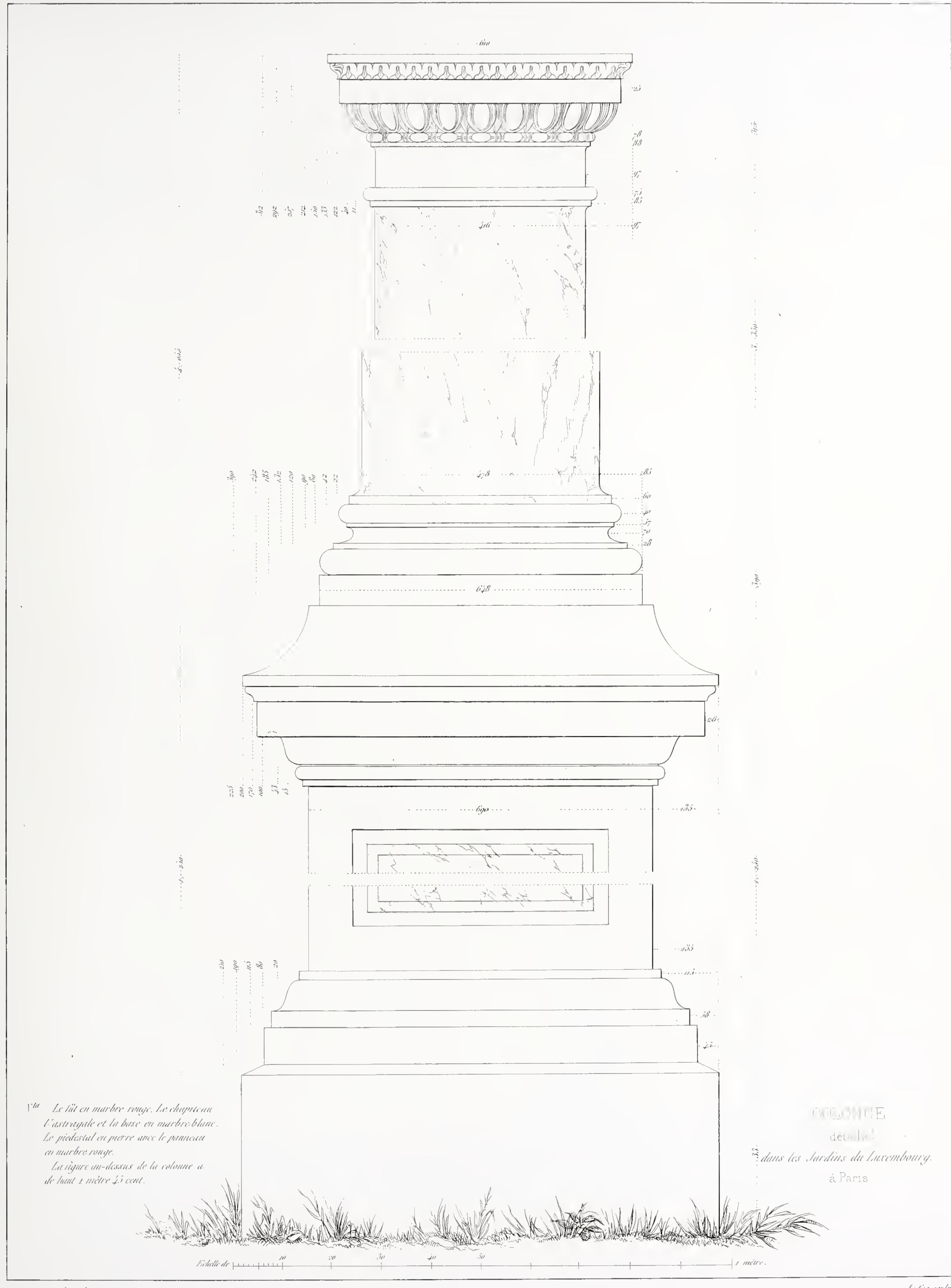
dans les Jardins du Luxembourg,

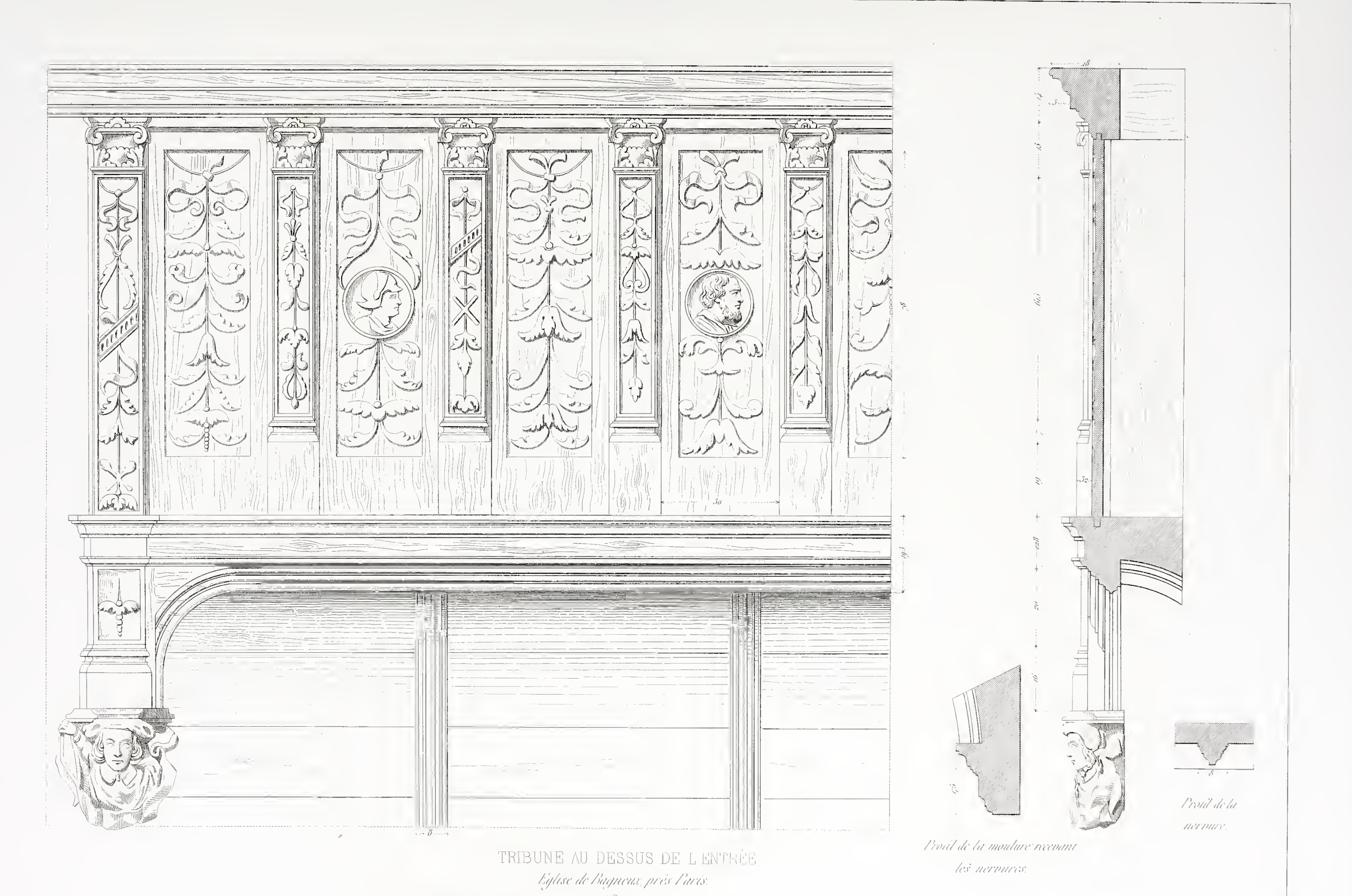
à Paris.

V.^r Calliat, Arch.^te Dir.^t

Lejeune sculp.

à Paris, chez Bance, Ed.^r Rue des Petits-Augustins, 13, en face l'École des Beaux-Arts


Nta Le fût en marbre rouge. Le chapiteau l'astragale et la base en marbre blanc. Le piédestal en pierre avec le panneau en marbre rouge.
La figure au-dessus de la colonne a de haut 1 mètre 45 cent.
dans les Jardins du Luxembourg.
à Paris
Echelle de 10 20 30 40 50 1 mètre.

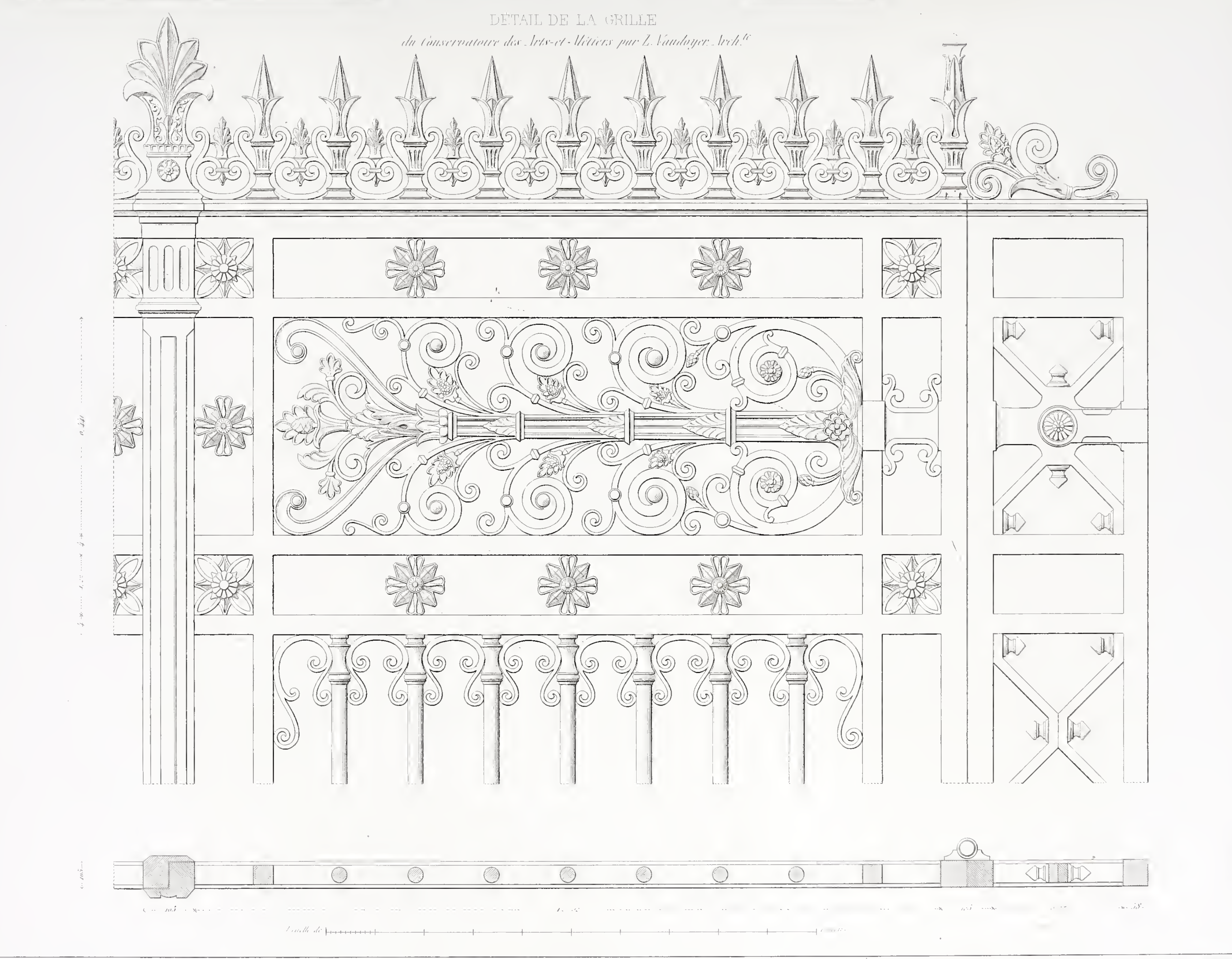


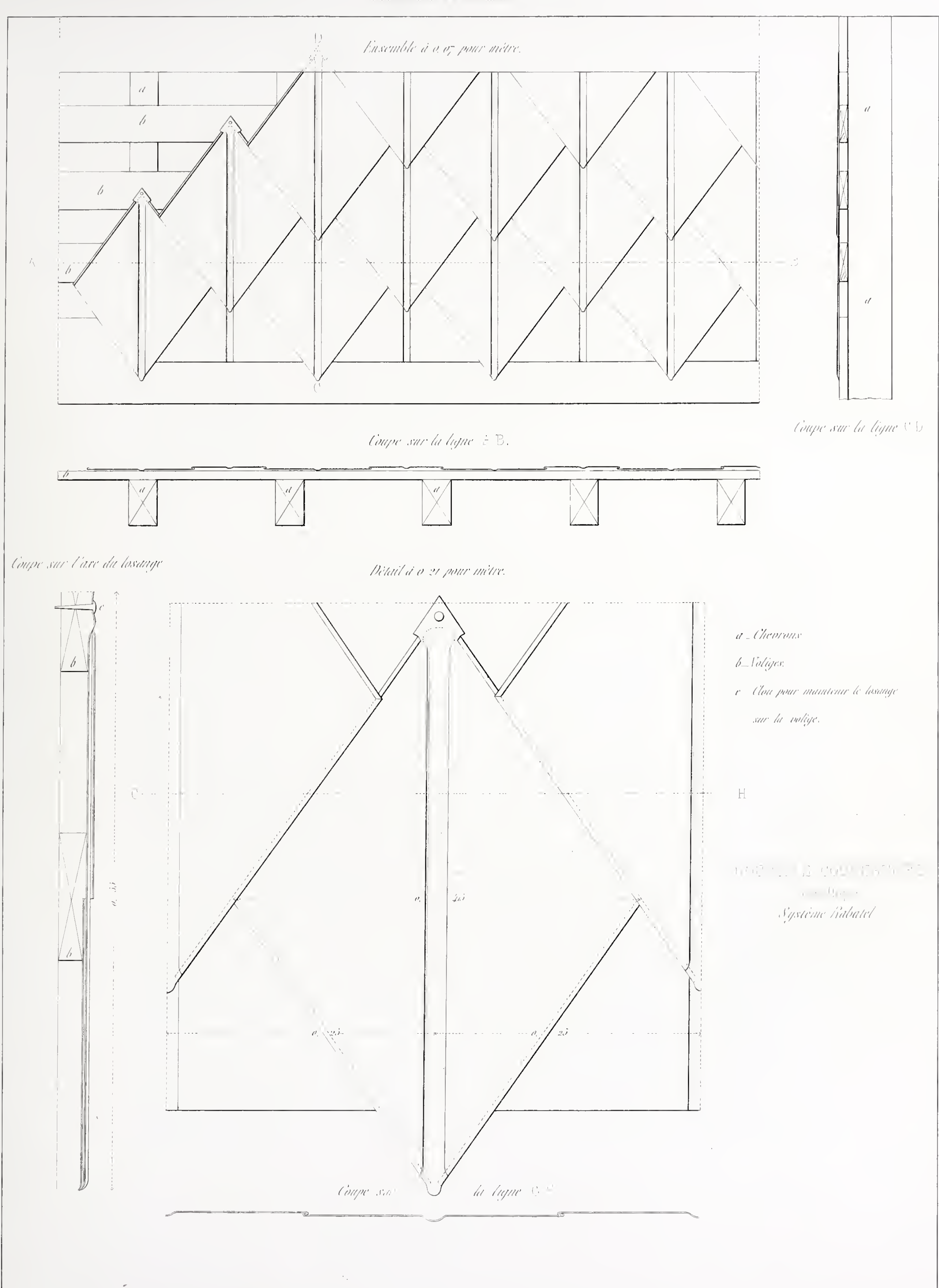
TRIBUNE AU DESSUS DE L'ENTRÉE
Église de Bagneux, près Paris.
(Seine.)

Échelle de 100 centimètres.

DÉTAIL DE LA GRILLE

du Conservatoire des Arts-et-Métiers par L. Vaudoyer Arch.te





V.or Calliat, Arch.te Dir.t

Huguet aîné sculp.

à Paris, chez Bance, Ed.r Rue des Petits-Augustins, 13, en face l'École des Beaux-Arts.



BIBLIOTHÈQUE Ste GENEVIÈVE À PARIS
Arc doubleau développé au 1er Étage.
par H. Labrouste, arch.

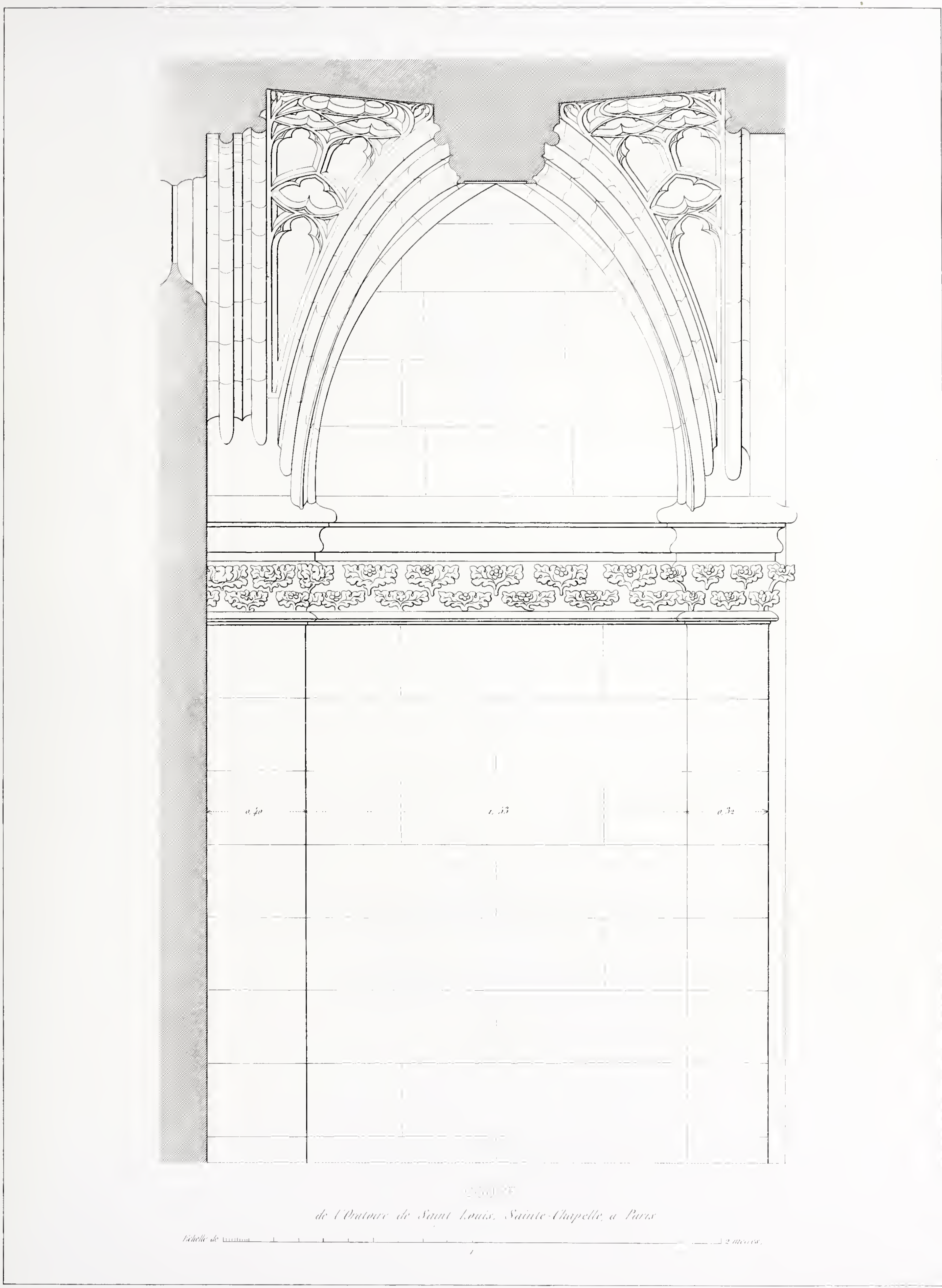
Échelle de ——— *1 Mètre*

Thobois, del.t *Vr Galliat, Arch. direx.* *Chromolith Lemercier 57 r. de Seine, Paris.*

à Paris, chez Bance Edr rue des Petits Augustins, 13.



de l'Oratoire de Saint Louis. (Sainte-Chapelle, à Paris.)

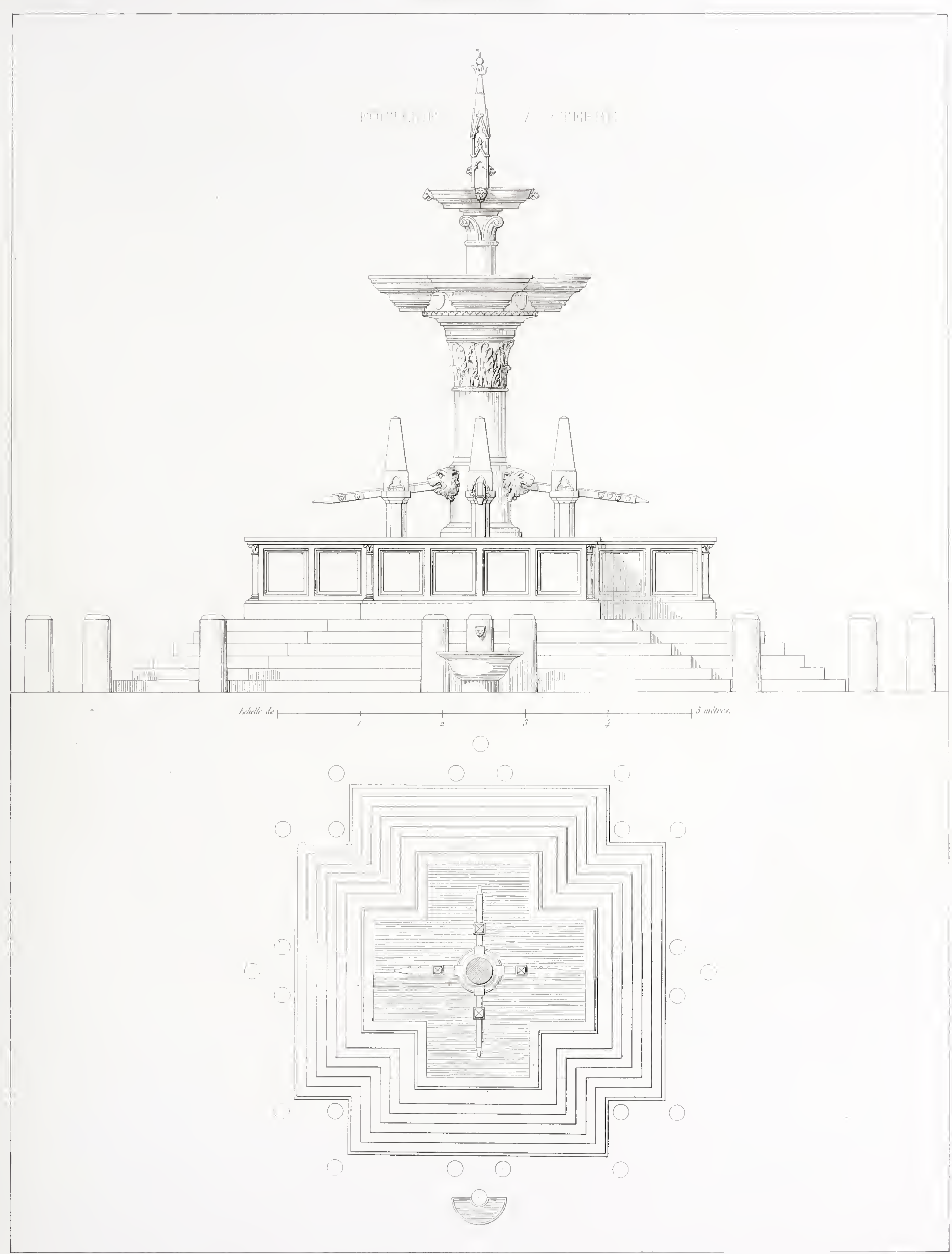


de l'Oratoire de Saint Louis, Sainte-Chapelle, à Paris.

Échelle de 2 mètres.

G. L. Adams del. *V.r Calliat, Arch.te Dir.t*

à Paris, chez Bance, Éd.r Rue des Petits-Augustins, 13, en face l'École des Beaux-Arts.



Vr Calliat, Archte Dirt

2e Année

a Paris chez Bance Ainé Edr Rue des Petits-Augustins, 13, en face l'Ecole des Beaux-Arts



CHEMINÉE EN PIERRE
au Musée de Cluny,
à Paris
(Trouvée à Chalons sur Marne.)

F. Roguet del. — V.r Calliat, Arch.te Direx.t — Le Coq sculp.

CHEMINÉE EN PIERRE
au musée de Cluny,
à Paris
(Trouvée à Chalons sur Marne)

Coupe

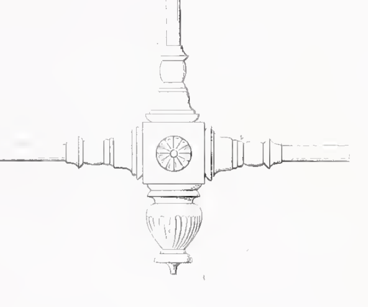
Échelle des détails

F. Roguet del. — V. Caillat, Arch.te Dir.t

Construction de l'entrait

1 mèt. 80

3 m. 76



Détail du sabot d'intersection.

de la Justice de Paix, Mairie de Vincennes,

Échelle de — 1 — 2 — 3 — 4 mètres

[illegible] del.

9e Année

Sol du palier

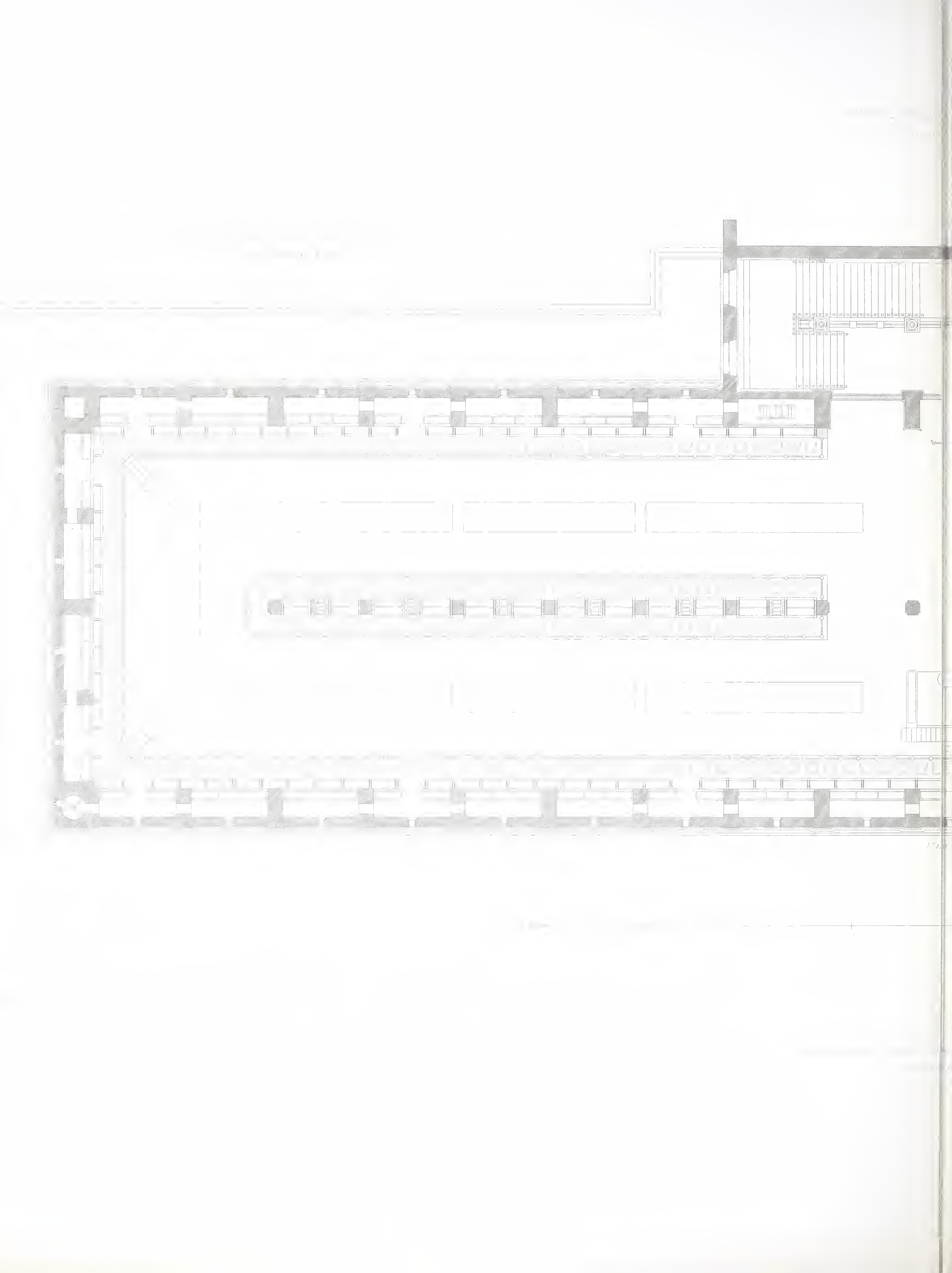
PORTE D'ENTRÉE DU GRAND ESCALIER

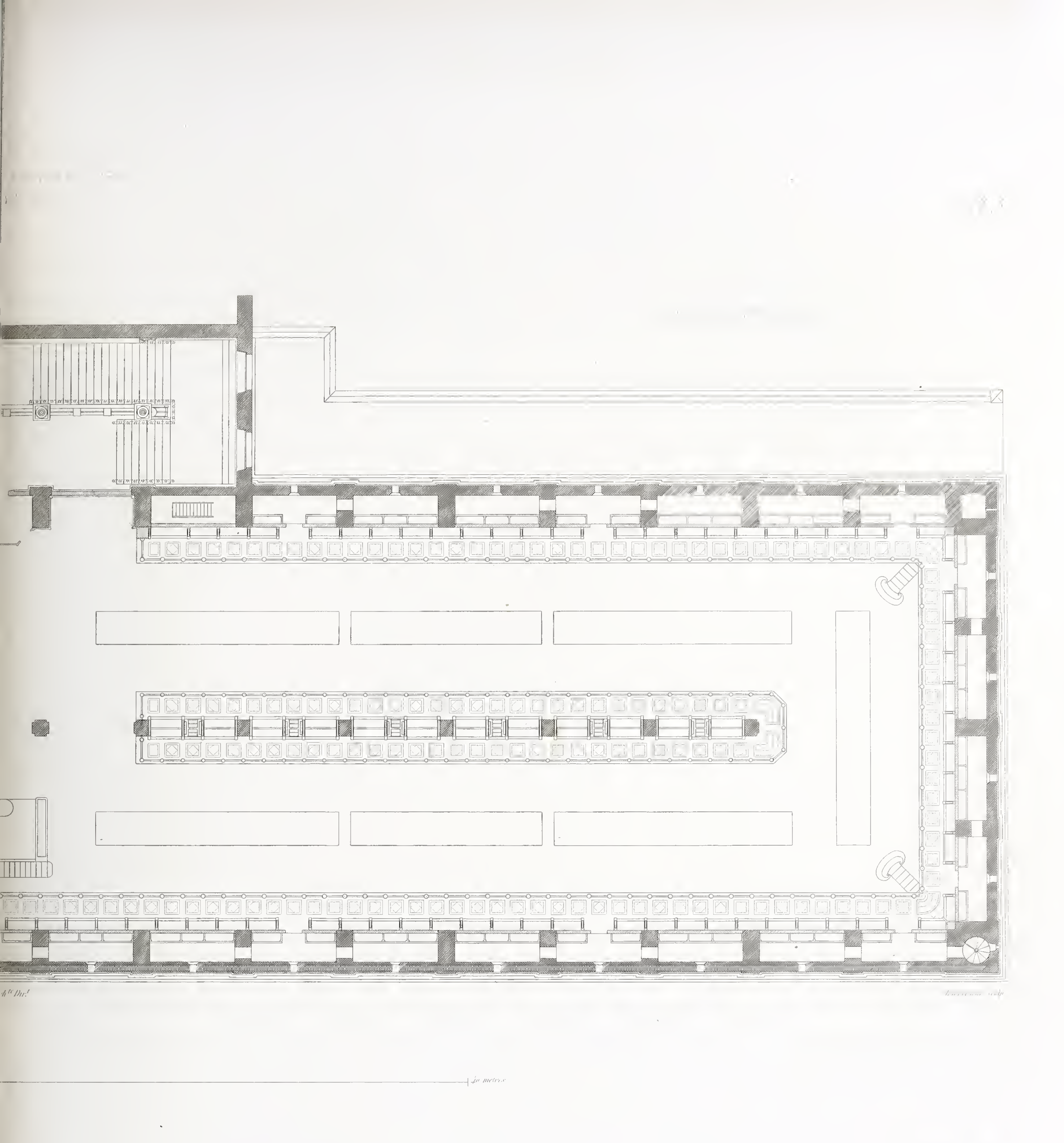
d'une maison sise à Paris.

Rue S.t Paul N.o 5.

Échelle de — 1 — 2 mètres.

D. Darcy del. — V.r Calliat, Arch.te Dir.r — Le Coq sculp.





Crochet du XIV.e Siècle

Ornement de l'Ogive

Ornement de la corniche supérieure

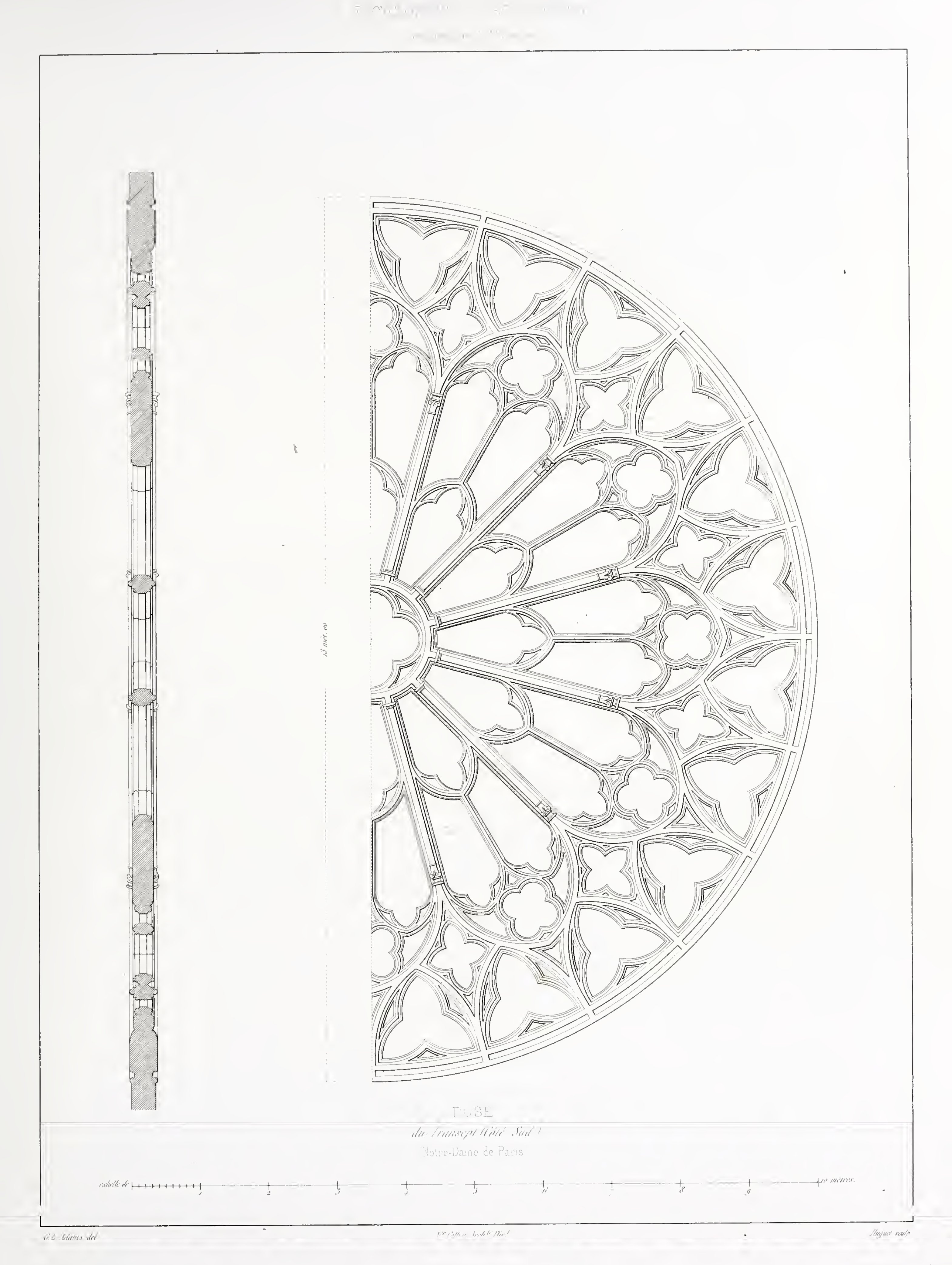


DÉTAILS

d'une des grandes croisées de la Chapelle Haute.

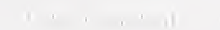
(Sainte Chapelle.)

C. L. Adams del. — *V.r Calliat Arch.te Dir.r* — *H. Sellier sculp.*



ROSE
du Transept (Côté Sud)
Notre-Dame de Paris

G. L. Adams del. · Vr Calliat Archte Dirt · Huguet sculp.



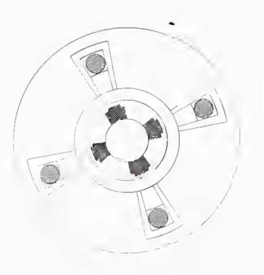
Coupe longitudinale du Chœur.

Echelle de 10 *20 mètres.*

G. L. Adams del. — *V.^r Calliat, Arch.^te Dir.^r* — *Hibon sculp.*



CLOCHETON
au-dessus des Tourelles
du Portail latéral.
Rue Trainée
de l'Église St Eustache
à Paris.

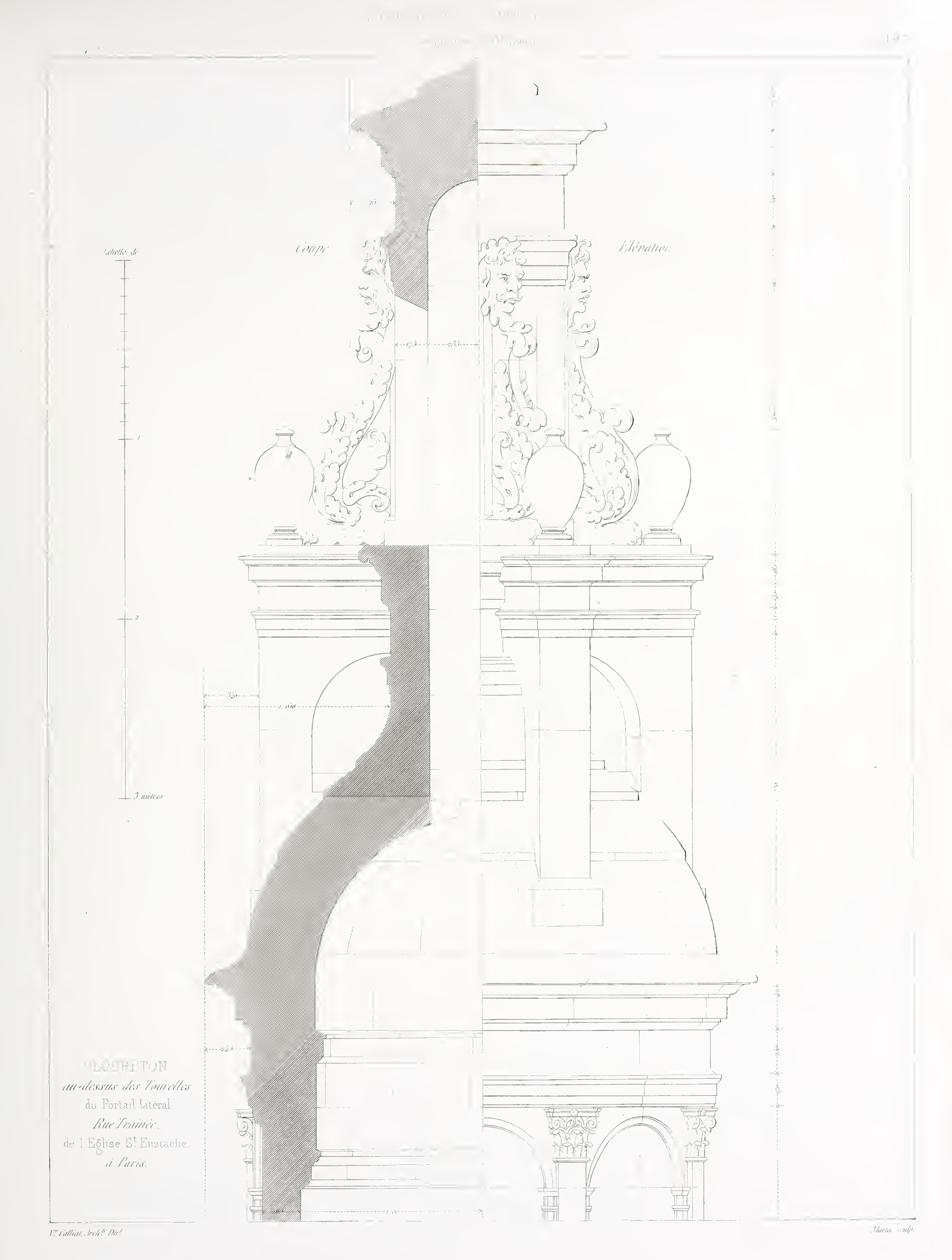


Echelle de l'Élévation. 1 2 3 *5 mètres.*

Echelle des Plans 1 2 3 4 5 *6 mètres*

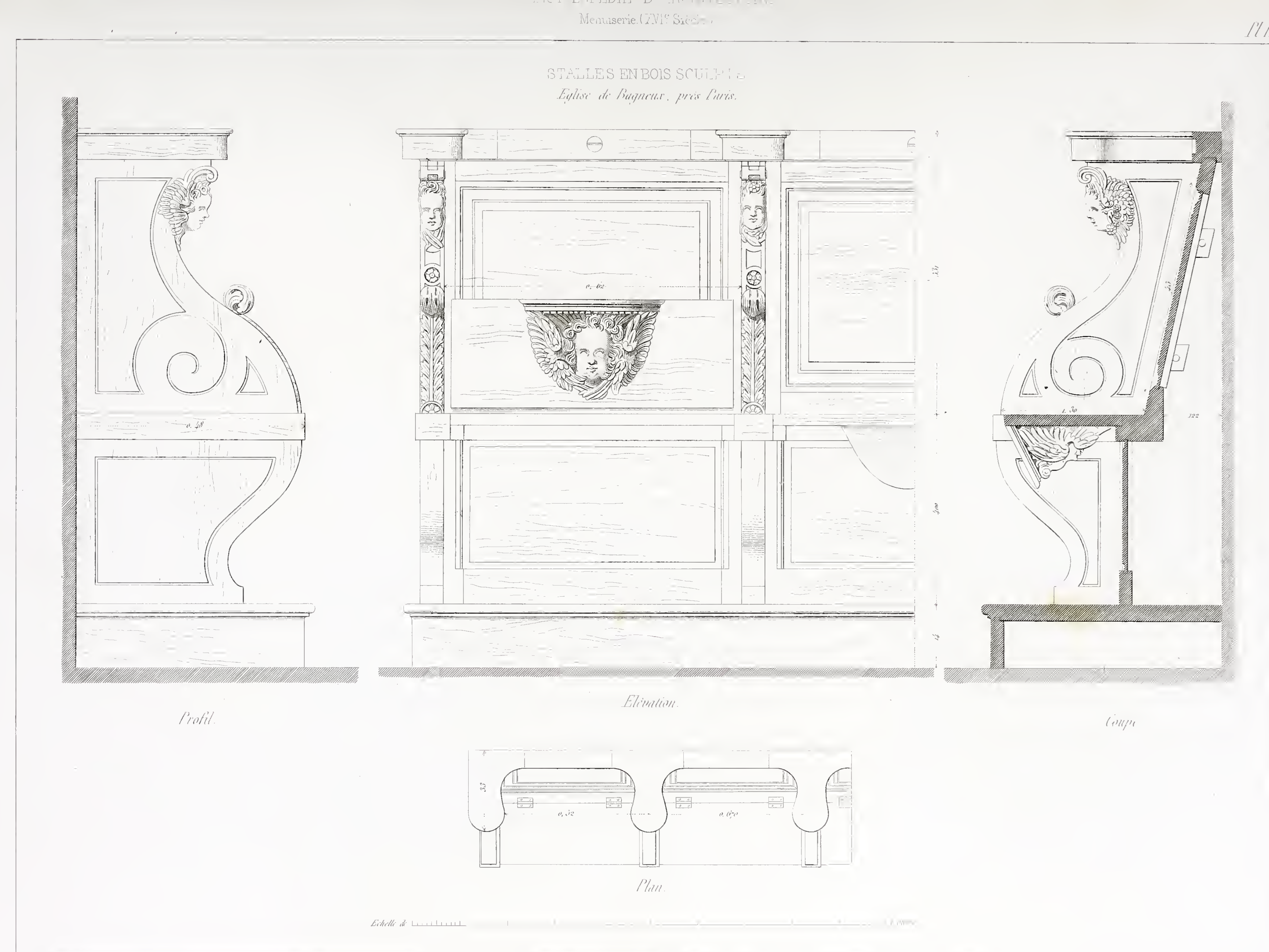
Calliat Arch^{te} Dir^{r} *Martel sculp.*

à Paris, chez Bance, Ed^{r} Rue des Petits-Augustins 13 en face l'Ecole des Beaux-Arts.



CLOCHETON
au-dessus des Tourelles
du Portail latéral
Rue Traînée,
de l'Église St. Eustache.
à Paris.

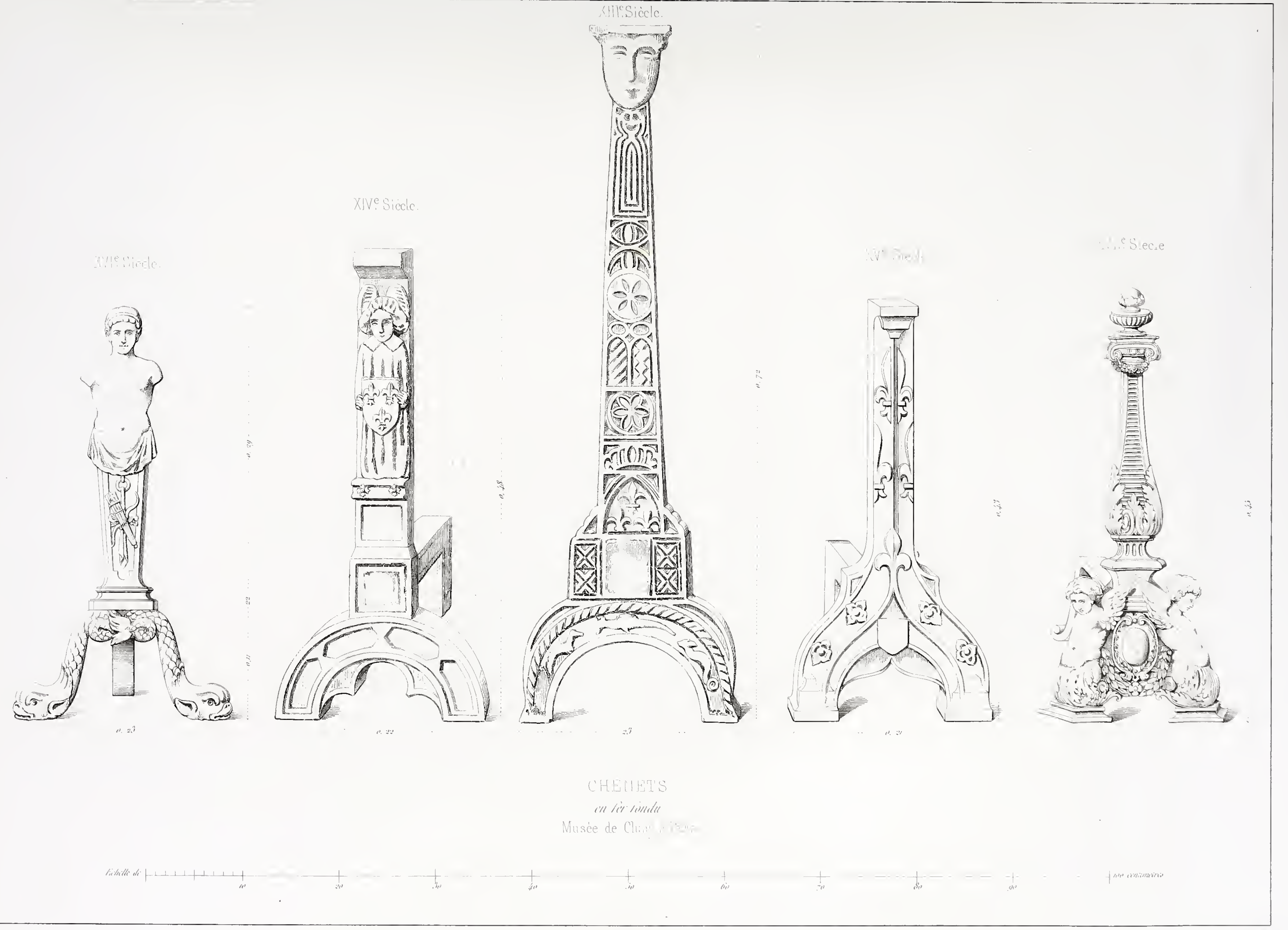
V.r Calliat, Arch.te Dir.t — *Martes sculp.*


STALLES EN BOIS SCULPTÉ
Église de Bagneux, près Paris.
0,48
0,62
Profil.
Élévation.
Coupe
33
0,52
0,670
Plan.
Échelle de



FAÇADE
en bois et briques, démolie en 1840,
à St Jean de Lasne (Côte d'Or)

E. Roguet del. V.r Calliat, Arch.te Dir.t



CHENETS
en fer fondu
Musée de Cluny à Paris

E. Roguet del. — *V. Calliat, Archte Dir.* — *Le Coq sculp.*